

Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées

L'exemple des nouveaux palais de justice

Projet de recherche financé dans le cadre du programme « Qualités architecturales, significations, conceptions, positions » du Pôle *Concevoir, Construire, Habiter* du Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA) ; réalisée entre septembre 2001 et mai 2004 par :

Daniel Siret Architecte DPLG, Docteur en Sciences de l'ingénieur option

Architecture, Ingénieur de recherche du Ministère de la Culture et de la Communication, chercheur au laboratoire CERMA, Ecole d'Architecture de Nantes • Responsable de la

recherche

Olivier Balaÿ Architecte DPLG, Docteur en urbanisme, Habilité à diriger les

recherches, Maître assistant à l'Ecole d'Architecture de Grenoble, chercheur au laboratoire CRESSON • Responsable

des entretiens auprès des usagers

Éric Monin Architecte DPLG, Docteur en Sciences de l'ingénieur option

Architecture, Maître assistant à l'Ecole d'Architecture de

Lille, chercheur au laboratoire CERMA

Ont également participé à cette recherche : Jean-Luc Bardyn (chercheur contractuel, laboratoire CRESSON) et Christian Marenne (Maître assistant à l'Ecole d'Architecture de Nantes, laboratoire CERMA).

Les différents chercheurs impliqués appartiennent à l'UMR CNRS 1563 « Ambiances architecturales eu urbaines », laboratoires CERMA (Ecole d'Architecture de Nantes) et CRESSON (Ecole d'Architecture de Grenoble).

Le présent rapport comporte trois tomes.

Remerciements

Cette recherche n'aurait pu aboutir sans le concours des personnes qui, depuis quatre ans, ont manifesté leur intérêt pour le problème posé et ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à l'avancement du travail. Nous tenons plus particulièrement à remercier :

- ◆ Danièle Valabrègue et Roger Perrinjacquet, pour le soutien scientifique et financier apporté à travers le programme de recherche 'Qualités architecturales : significations, conceptions, positions' du Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA),
- Rainier Hoddé, animateur et coordinateur du programme, ainsi que l'ensemble des équipes participantes, avec lesquelles les échanges sur la présente recherche n'ont jamais été vains ni stériles.
- ◆ René Eladari, ancien Directeur de la DGPPE (Délégation Générale au Programme Pluriannuel d'Equipement du Ministère de la Justice), ainsi que François Maillard, pour l'entretien libre, passionné et passionnant qu'ils nous ont accordé, ainsi que pour les documents auxquels ils nous ont donné accès,
- Messieurs Dollet, Dielh, Reynaud et Tancredi, conducteurs d'opération des palais de justice de Nantes, Bordeaux et Grasse, pour les visites détaillées de ces bâtiments,
- ♦ Les Présidents et Procureurs des tribunaux, qui nous ont autorisé et facilité les enquêtes, ainsi que les Greffiers en chef qui ont accordé la plus grande attention à nos demandes,
- Les magistrats, fonctionnaires de justice et avocats qui se sont prêtés au jeu de nos questions sur les trois sites étudiés.

Les auteurs, mai 2004

1. Présentation de la recherche

1.1 Résumé

Les pratiques de conception relatives aux ambiances sont mal connues et souvent décrites de manière schématique. Les parts relatives du maître d'ouvrage, des concepteurs et des bureaux d'études techniques dans l'intention d'ambiance et dans sa mise en oeuvre restent en général obscures. L'est tout autant le rôle des ambiances dans les argumentaires des acteurs tout au long des processus de conception. Faut-il considérer que les ambiances relèvent seulement du champ de la technique ? Comment s'insèrent-elles dans l'organisation des processus de conception et dans les systèmes de représentation de l'architecte ? Est-il possible de (pré-)concevoir une ambiance ?

Quelques réponses à ces questions ont été cherchées à travers la reconstitution du « voyage des ambiances » dans les processus de conception des nouveaux palais de justice de Nantes (Jean Nouvel) et Bordeaux (Richard Rogers). Les discours des acteurs en amont et en aval du projet ont été analysés (maître d'ouvrage, conducteurs d'opération, concepteurs, commissions techniques des jurys de concours), dans une dialectique confrontant « qualités programmées » et « qualités exprimées ». Les perceptions des usagers ont fait l'objet d'une restitution spécifique qui permet d'interroger a posteriori les intentions initiales et leur mise en oeuvre.

Cette reconstitution ramène très clairement le projet d'ambiance dans l'ensemble des prérogatives des architectes. Ceux-ci savent proposer et mettre en oeuvre des situations sensibles vécues avec plaisir ou parfois même jugées exceptionnelles (les salles d'audience de Bordeaux ou, de manière plus ambiguë, la salle des pas perdus de Nantes). La recherche montre cependant la difficulté qu'ont parfois les concepteurs à concrétiser les ambiances-fictions qu'ils présentent au concours. Deux situations particulières sont discutées : à Bordeaux, les amalgames de la transparence, entre transparence judiciaire et transparence architecturale, entraînent les acteurs dans un enchevêtrement de discours et d'intentions conduisant à une impasse ; l'ambiance est ici prisonnière d'un mot. A Nantes, les simulacres des images de concours, sorte de fiction lumineuse des salles d'audience, emprisonnent les acteurs dans une intention chimérique. Dans les deux cas (bureaux de Bordeaux et salles d'audience de Nantes), c'est la confrontation avec la réalité, une fois les bâtiments investis, qui dénoue l'écheveau des amalgames et des illusions, mettant en évidence les conséquences d'un projet d'ambiance mal maîtrisé.

1.2 Sommaire

. Présentation de la recherche	
1.1 Résumé	
1.2 Sommaire	
1.3 Problématique et hypothèses	
1.3.1 La notion d'ambiances	8
1.3.2 Ambiances et processus de conception	8
1.3.3 Qualités programmées et qualités exprimées	9
1.4 Objets d'étude	
1.4.1 Les nouveaux palais de justice	10
1.4.2 Palais de Nantes et Bordeaux	10
1.4.3 Espaces et ambiances étudiés	11
1.5 Méthodologie	
1.5.1 Mise en évidence des qualités programmées	12
1.5.2 Mise en évidence des qualités exprimées	12
1.5.3 Présentation des résultats	13
2. Qualités programmées	
2.1 Introduction	
2.2 Maîtrise d'ouvrage	
2.2.1 Introduction	•
2.2.2 Le rapport Sompairac	
2.2.2.1 Le texte	
2.2.2.2.1 Partie Expression symbolique	23
2.2.2.2.2 Partie Séquences et limites	24
2.2.2.2.3 Partie La justice dans la ville	
2.2.3 Positions de principe du maître d'ouvrage	_
2.2.3.1 Symbolique	
2.2.3.2 Architecture et ambiances	

2.2.3.3 Processus de conception	
2.2.4 Le Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice	
2.2.4.2 Section Acoustique	
2.2.4.3 Section Eclairage	
2.2.4.3.1 Recommandations générales	
2.2.4.3.2 Recommandations par corps d'état	40
2.2.4.3.3 Interfaces avec les autres thèmes	41
2.2.4.4 Section Immotique	42
2.2.4.5 Recommandations par types de locaux	42
2.2.4.6 Conclusion concernant le Guide technique	43
2.2.5 Programmation du projet de Nantes	44
2.2.5.1 Documents généraux	44
2.2.5.2 Le programme	47
2.2.5.2.1 Généralités	
2.2.5.2.2 Dossier n°1: Présentation générale du programme	48
2.2.5.2.3 Dossier n°2: Fiches analytiques des fonctions	48
2.2.5.2.4 Dossier n°3 : Typologie des espaces	
2.2.5.3 Conclusion concernant la programmation du projet de Nantes	51
2.2.6 Programmation du projet de Bordeaux	52
2.2.6.1 Contexte physique et urbain	52
2.2.6.2 Programme fonctionnel du Tribunal de Grande Instance	56
2.2.6.2.1 Présentation	
2.2.6.2.2 Accueil	
2.2.6.2.3 Audiences	····57
2.2.6.2.4 Autres composantes du Tribunal	
2.2.6.2.5 Fiche d'espace concernant les bureaux	
2.2.6.2.6 Fiche d'espace concernant les sanes d'audience	
2.2.6.2.8 Autres fiches d'espace	
2.2.6.2.9 Prescriptions générales	62
2.2.6.3 Programme technique	62
2.2.6.4 Conclusion concernant le programme du projet de Bordeaux	
2.3 Concepteurs	
2.3.1 Introduction	65
2.3.2 Nantes	65
2.3.2.1 Aperçu	
2.3.2.2 Positions de principe	67
2.3.2.3 Eléments remis au concours	69
2.3.2.3.1 Documents graphiques	69
2.3.2.3.2 Notice architecturale	
2.3.2.3.3 Descriptif sommaire	····73
2.3.2.3.4 Structure Gros-Oeuvre	····74
2.3.2.3.5 Sécurité et Lots techniques	····75
•	-
2.3.3 Bordeaux	
2.3.3.1 Aperçu	78
2.3.3.2 Positions de principe	79
2.3.3.2.1 Climatisation naturelle	80
2.3.3.2.2 Simulation numérique	81
2.3.3.2.3 Symbolique de la transparence	82
2.3.3.3 Eléments remis au concours	
2.3.3.3.1 Documents graphiques	
2.3.3.4 Conclusion sur la réponse de Rogers à Bordeaux	o/
2.3.3.4 Conclusion our la reponse de Rogers à Doldeaux	93

2.3.4 Conclusions concernant les concepteurs	93
2.4 Commissions techniques	
2.4.1 Evaluation du projet de Nantes	
2.4.1.1 Analyse sécuritaire	
2.4.1.3 Analyse fonctionnelle et spatiale	
2.4.1.4 Synthèse générale	
2.4.1.5 Images de synthèse	100
2.4.1.6 Jury du concours	
2.4.1.7 Conclusion concernant la commission technique du projet de Nantes	102
2.4.2 Evaluation du projet de Bordeaux	103
2.4.2.1 Urbanisme, site et architecture	105
2.4.2.2 Analyse des fonctionnalités	
2.4.2.4 Synthèse	107
2.4.2.5 Délibérations du jury de concours	
2.4.2.6 Conclusion sur l'évaluation du projet Bordeaux	
2.4.3 Conclusions concernant les commissions techniques	110
3. Qualités exprimées	
3.1 Introduction	
3.2 Maîtrise d'ouvrage	
3.2.1 Nantes	
3.2.1.1 DGPPE	
3.2.1.2 R. Eladari	
3.2.1.2.1 Eclairage des salles d'audience	
3.2.1.3 Le conducteur d'opération	
3.2.1.3.1 La salle des pas perdus	
3.2.1.3.2 Ambiances des salles d'audience	
3.2.1.3.3 Bureaux façade Sud	
3.2.1.3.4 Circulations du niveau haut	
3.2.1.3.5 Bureaux du niveau haut	
3.2.2 Bordeaux	101
3.2.2.1 DGPPE	
3.2.2.2 R. Eladari	
3.2.2.3 Le conducteur d'opération	135
3.2.2.3.1 La climatisation naturelle	135
3.2.2.3.2 L'usage des bureaux	138
3.2.2.3.3 L'ambiance des salles d'audience	139
3.2.3 Conclusion sur la maîtrise d'ouvrage a posteriori	140
00	170
3.3 Concepteurs	
3.3.1 Discours a posteriori de Jean Nouvel	1/1/
3.3.1.1 Les salles d'audience	144 144
3.3.1.1.1 Fermeture	
3.3.1.1.2 Couleur	
ე.ე.1.1.2 Coulcul	145
3.3.1.1.3 Eclairage	

3.3.1.2 Espaces tertiaires	
3.3.1.2.1 Pare-soleil	
3.3.1.2.2 Couloirs rouges et noirs	146
3.3.2 Discours a posteriori de R. Rogers	146
3.3.2.1 Title & Client	
3.3.2.2 Brief	
3.3.2.3 Site	
3.3.2.4 Design	
3.3.2.5 Construction	
3.3.2.6 Environnement	
3.3.2.7 Credits	
3.3.2.8 Conclusion concernant les concepteurs a posteriori	
0.00-1-0 -0000 F	00
3.4 Usagers	
3.4.1 Nantes	156
3.4.1.1 La salle des pas perdus	156
3.4.1.1.1 Pratiques de la salle des pas perdus	
3.4.1.1.2 Aspects sonores	
3.4.1.1.3 Aspects lumineux	
3.4.1.1.4 Aspects thermo-aérauliques	161
3.4.1.2 Salles d'audience	
3.4.1.2.1 Pratiques des salles d'audience	161
3.4.1.2.2 Aspects sonores	164
3.4.1.2.3 Aspects lumineux	
3.4.1.2.4 Aspects thermo-aéarauliques	167
3.4.1.3 Les bureaux	
3.4.1.3.1 Pratiques des bureaux	
3.4.1.3.2 Aspects sonores	
3.4.1.3.3 Aspects lumineux	
3.4.1.3.4 Aspects thermo-aérauliques	172
3.4.1.4 Les couloirs	
3.4.1.4.1 Pratiques des couloirs	172
3.4.1.4.2 Aspects sonores	175
3.4.1.4.3 Aspects lumineux	
3.4.1.4.4 Aspects thermo-aérauliques	
3.4.1.5 Conclusion concernant les qualités exprimées par les usagers à Nantes.	176
3.4.2 Qualités exprimées par les usagers de Bordeaux	170
3.4.2.1 La salle des pas perdus	
3.4.2.1.1 Pratiques de la salle des pas perdus	170
3.4.2.1.2 Aspects sonores	180
3.4.2.1.3 Aspects lumineux	
3.4.2.1.4 Aspects thermo-aérauliques	181
3.4.2.2 Les salles d'audience	
3.4.2.2.1 Pratiques des salles d'audience	181
3.4.2.2.2 Aspects sonores	
3.4.2.2.3 Aspects lumineux	184
3.4.2.2.4 Aspects thermo-aérauliques	
3.4.2.3 Les bureaux	
3.4.2.3.1 Pratiques des bureaux	
3.4.2.3.2 Aspects sonores	
3.4.2.3.3 Aspects lumineux	
3.4.2.3.4 Aspects thermo-aérauliques	
3.4.2.4 Les couloirs	
3.4.2.4.1 Pratiques des couloirs	102
3.4.2.4.2 Aspects sonores	
3.4.2.4.3 Aspects lumineux	
3.4.2.5 Conclusion concernant les qualités exprimées par les usagers à Bordeau	דל- 1X.194

4. Eléments de discussion

4.1 Les amalgames de la transparence à Bordeaux	
4.1.1 De la transparence judiciaire à la transparence architecturale	199
4.1.2 Positions des acteurs	201
4.1.3 Conclusion	
4.2 Les illusions graphiques du projet de Nantes 4.2.1 Ambiance-fiction	207
4.2.2 Positions des acteurs	210 210
4.2.3 Conclusion	_

1.3 Problématique et hypothèses

1.3.1 La notion d'ambiances

Les ambiances peuvent être définies par la perception, à la fois collective et personnelle, que se font les individus des environnements construits. En intégrant la globalité des sens (lumière, chaleur, sons, vent, odeurs) et en contournant les principes d'une architecture perçue comme objet visuel distant, la notion d'ambiances redessine en partie les critères d'évaluation de la production construite. De fait, les recherches en matière d'ambiances envisagent l'environnement comme un contenant dont elles interrogent les capacités de modulation des phénomènes. Ces phénomènes peuvent être naturels ou anthropiques ; ils isolent l'individu comme spectateur ou le mettent en scène comme acteur lui-même « de l'ambiance ». Ainsi, du point de vue des ambiances, l'architecture n'est pas cantonnée aux structures matérielles et rigides de la construction, mais elle intègre les mouvances floues et éphémères des configurations sensibles de l'espace, fonction de phénomènes plus ou moins aléatoires, et de dispositions et dispositifs régulateurs plus ou moins élaborés.

Bien que parfois perçue comme une idée fluctuante faisant l'objet de développements éclatés voire contradictoires, la notion d'ambiances possède néanmoins la vertu d'articuler de manière transversale les aspects à la fois techniques, d'usage et esthétiques des environnements construits (1). Elle se place alors comme une tentative de dépassement de l'architecture-objet, profitable tant à l'architecte concepteur qu'au critique ou au chercheur chargés d'analyser, de commenter et finalement d'évaluer la production architecturale.

1.3.2 Ambiances et processus de conception

Si les ambiances font l'objet de nombreux travaux descriptifs, tant du point de vue physique (modélisation et simulation des phénomènes) que du point de vue sensible (2), elles sont rarement étudiées en tant qu'objets élaborés dans les processus de conception. Ce sont pourtant bien des ingrédients d'ambiances qui sont versés dans la cuisine du projet et des « pâtes d'ambiances » qui sont travaillées ensuite par les acteurs de la construction. Comment se présentent ces ingrédients en amont du projet, quelle alchimie particulière les conduit des fictions constructives que sont les programmes et dessins de concours, à des matérialités si tangibles qu'elles troublent, dérangent ou nuisent parfois à l'accomplissement des usages affectés aux bâtiments ? Les qualités d'ambiances peuvent-elles être effectivement « conçues » ? Ou ne seraient-elles que le résultat d'une conjonction, parfois éphémère, entre les potentialités offertes par une configuration architecturale et les attentes d'un public particulier ?

 Cf. P. Amphoux (sous la direction de), « La notion d'ambiance. Une mutation de la pensée urbaine et de la pratique architecturale », PUCA, 1998

^{2.} Voir notamment les travaux des laboratoires CERMA (Ecole d'architecture de Nantes) et CRESSON (Ecole d'architecture de Grenoble) au sein de l'UMR CNRS 1563 « Ambiances architecturales et urbaines »

Les pratiques de conception relatives aux ambiances sont ainsi mal connues et souvent décrites de manière schématique. Les parts relatives du maître d'ouvrage, des architectes et des bureaux d'études techniques dans l'intention d'ambiance et dans sa mise en oeuvre restent en général obscures. L'est tout autant le rôle des ambiances dans les argumentaires des acteurs tout au long des processus de conception. Faut-il considérer que les ambiances relèvent seulement du champ de la technique ? Comment s'insèrent-elles dans l'organisation des processus de conception et dans les systèmes de représentation de l'architecte ? Est-il possible de (pré-)concevoir une ambiance ?

Mieux comprendre le voyage de la notion d'ambiances, ses implications, utilisations et appropriations, au cours des processus de conception, par les différents acteurs du projet, apparaît ainsi comme un objectif important. Ces questions sont rarement abordées en tant que telles dans les études plus globalisantes menées autour des processus de conception. Elles présentent pourtant un intérêt majeur, tant sur le plan de la connaissance, que sur celui de la pédagogie des ambiances au sein des écoles d'architecture. Une vision argumentée de l'articulation conception/ambiances devrait donc être établie, à partir de l'observation d'exemples réels, afin d'écarter les arguments doctrinaires ou militants, qui sont parfois mis en avant dans les discours concernant ces deux termes.

1.3.3 Qualités programmées et qualités exprimées

Comment évaluer les qualités d'ambiances d'un projet d'architecture ? Nous proposons une approche « relativiste » de ces qualités, qui ne préjuge pas de qualités absolues mais qui interroge dans quelle mesure les qualités perçues une fois les bâtiments construits rejoignent les qualités programmées en amont. Cette confrontation permet de mettre au jour les intersections entre qualités programmées et qualités exprimées. Lorsqu'elles existent, elles dénotent les réussites de la conception, c'est-à-dire les situations d'adéquation des intentions et des perceptions. La confrontation des discours permet également d'isoler les disjonctions entre qualités programmées et qualités exprimées. Ces écarts se manifestent par les échecs (défauts de maîtrise des ambiances), mais aussi par les « heureuses surprises » du projet, qui sont autant de qualités exprimées qui n'ont pas été programmées. Ces dernières résultent d'une forme de hasard ou de talent, qui met au jour le non-dit de l'architecture vécue.

Cette approche permet de ne pas définir a priori ce qu'est une qualité en matière d'ambiances (notion relative s'il en est) mais de positionner le problème de la qualité en termes d'intention et de mise en œuvre. Comment sont définies les ambiances ? A quelles étapes du processus sont-elles prises en compte ? Comment sont-elles exprimées, en amont du projet par la maîtrise d'ouvrage, pendant le processus de conception par les différents intervenant du projet ? Comment les ambiances vécues rejoignent-elles les ambiances préconçues ? Quel est de ce fait le degré de maîtrise des ambiances par les concepteurs, du point de vue sensible et du point de vue technique ?

L'approche proposée évite par ailleurs les impasses d'une évaluation strictement performancielle des qualités d'ambiances à travers les problèmes techniques posés par le contrôle des phénomènes physiques. L'évaluation performancielle des constructions renseigne peu sur les qualités des ambiances elles-mêmes. Il est ainsi courant de rencontrer des dispositifs optimaux sur le plan technique qui produisent des ambiances neutres sur le plan sensible, ou jugées médiocres sur le plan esthétique.

Objets d'étude

Les nouveaux palais de justice 1.4.1

Le 1er janvier 1987, la loi de décentralisation transfère à l'Etat la responsabilité des équipements de justice auparavant gérés par les collectivités locales et les communes, selon le degré des juridictions. Pour définir la typologie de ce parc immobilier, une enquête de terrain est menée en 1988 et 1989 ; elle permet d'exprimer les besoins pour ce qui concerne les mises à niveau et les mises en sécurité, ainsi que les extensions et constructions neuves nécessaires (3). Ainsi, en une décennie seront construits ou aménagés plus d'une quinzaine de palais de justice (Bordeaux, Nantes, Grenoble, Avignon, Montpellier, Caen, Draguignan, Melun, Epinal, Aix-en-Provence, Grasse, Lyon, Nice, Fort-de-France, Toulouse, Besançon, Rodez, etc.).

Ces projets sont intéressants à plusieurs titres : programme exceptionnel, symbolique de la justice, inscription urbaine, architectes stars, etc. Du point de vue des ambiances, et compte tenu de la charge émotive particulière qui envahit les lieux de la justice, le palais de justice apparaît également comme un objet d'investigation passionnant. On ne peut en effet imaginer que les ambiances d'un palais de justice, compte tenu de leur symbolique et de leur finalité, soient tout à fait ordinaires ou fortuites : la mise en scène symbolique des lieux de justice appelle de fait (qu'elle soit explicite ou non) une mise en ambiances. On pense en particulier au traitement de la lumière naturelle, aux couleurs et aux textures, aux traitements acoustiques qui conditionnent en partie les caractères qu'un bâtiment donne à percevoir. Un programme exceptionnel appelle-t-il des ambiances exceptionnelles ?

La question du confort convenant aux lieux de justice, entre autorité menaçante et souci de conciliation, est également au cœur du débat sur la nouvelle architecture judiciaire. Comment les acteurs du projet résolvent-ils cette contradiction, « cette espèce de schizophrénie entre justice de conciliation et justice pénale » comme dit l'un des représentants du maître d'ouvrage ? « Jusqu'où pourrait aller l'amabilité d'un palais de justice, peut-on faire un palais de justice aimable ? », se demande C. Vasconi (4). Joli mot que cette amabilité, évitant les connotations affectées du confort qui devrait aussi s'entendre comme réconfort.

Palais de Nantes et Bordeaux 1.4.2

La recherche proposait initialement l'étude des trois palais de justice construits par Jean Nouvel à Nantes, Richard Rogers à Bordeaux et Christian de Portzamparc à Grasse. Le choix des ces bâtiments résulte de diverses considérations. Le palais de J. Nouvel à Nantes s'imposait, par sa proximité d'une part, mais aussi par son caractère exceptionnel et les polémiques qu'il a suscité sur l'image de la justice à son ouverture Celui de R. Rogers à Bordeaux, par sa grande originalité symbolique (salles d'audience aux formes étonnantes, émergeant d'une boite de verre), ainsi que par les préoccupations environnementales qui animent l'architecte, nous a paru également intéressant. Enfin, à l'opposé de ces deux bâtiments qui ont suscité de grandes polémiques, le bâtiment de C. de Portzamparc à Grasse, sans controverse apparente, renoue avec une architecture plus massive sous un climat méditerranéen et propose

Cf. Le Moniteur Architecture - AMC, n° 48, février 1994

Intervention de C. Vasconi dans le débat du 6 octobre 2000 à Nantes (cf. tome 3)

divers dispositifs de contrôle d'ambiances (double toit, éclairage zénithal, pare-soleil verticaux, etc.).

Notre problématique nous conduit à mettre en évidence, pour chaque exemple, les qualités programmées en amont et celles exprimées en aval du processus de conception. Or, dans le courant de la recherche, il n'a pas été possible d'accéder aux documents en amont du projet de Grasse (documents de programmation, réponses des concepteurs et analyses de la commission technique). Ainsi, bien que nous ayons mené les entretiens avec le conducteur d'opération et avec les usagers du palais de justice de Grasse, nous avons dû abandonner l'étude de ce projet. C'est pourquoi, in fine, la présente recherche ne porte que sur les palais de justice de Nantes et de Bordeaux.

1.4.3 Espaces et ambiances étudiés

La recherche s'intéresse naturellement aux deux types d'espaces qui forment l'ossature d'un palais de justice : les salles d'audiences et la salle des pas perdus. A ces espaces s'ajoutent les bureaux des magistrats et fonctionnaire, dans lesquels la justice est également rendue (affaires familiales ou tribunal pour enfants par exemple). Les circulations organisant les accès à ces différents lieux, ainsi que d'autres espaces plus confidentiels, comme les salles de délibérations ou les salles d'attente, sont également étudiés.

Le point de vue ambiantal que nous porterons sur ces espaces touche les questions liées à la visibilité (intervisibilités, transparences), à la lumière naturelle et artificielle (qualité des éclairages, effets lumineux, couleurs), à l'ensoleillement (du point de vue lumineux, visuel et thermique), à l'acoustique (qualités sonores, sonorisation), a u chauffage, à la climatisation et à la ventilation, voire aux odeurs (aspects thermo-aérauliques). Ces phénomènes sont ceux habituellement abordés par la recherche sur les ambiances, que ce soit au travers des enquêtes in situ, ou par les simulations en laboratoire. Nous n'abordons pas les aspects kinesthésiques et tactiles, si ce n'est pas le biais du mobilier (notamment celui des salles d'audience).

Au final, ce seront quatre grands types d'espaces (salles des pas perdus, salles d'audience, bureaux et circulations) de deux palais de justice (Nantes et Bordeaux) qui seront analysés suivant au moins quatre modalités sensibles : lumineuse, visuelle, sonore et thermo-aéraulique. Nous décrirons ces éléments en amont du processus (du point de vue intentionnel) et en aval, une fois le bâtiment construit.

1.5 Méthodologie

1.5.1 Mise en évidence des qualités programmées

Les discours des acteurs investis dans la programmation, la conception et l'évaluation des projets des palais de justice seront examinés sous l'angle ambiantal qui définit cette recherche. Le discours du maître d'ouvrage en amont des projets sera recueilli dans différents supports :

- à travers les documents produits en amont des programmes des bâtiments, et notamment le Guide technique pour la conception des palais de justice, et le document dit « Rapport Sompairac »;
- à travers les dossiers de programmation des deux projets analysés, comprenant les analyses des sites et les programmes fonctionnels;
- à travers les propos tenus par le maître d'ouvrage lui-même lors de l'entretien qu'il nous a accordé en décembre 2001.

Les discours des concepteurs seront principalement analysés à travers les éléments remis au concours, qui comprennent des documents graphiques (planches) mais aussi des dossiers techniques explicitant les choix de conception. Nous y ajouterons plusieurs éléments extérieurs permettant de mieux situer les positions de principe des architectes au sujet des ambiances (publications, discours publics).

Dans cette étape d'expression des qualités programmées, nous examinerons enfin très précisément les dossiers constitués par les commissions techniques mises en place pour chacun des jurys de concours (rapports thématiques et rapport de synthèse).

1.5.2 Mise en évidence des qualités exprimées

Nous interrogerons là encore les discours des différents acteurs, une fois les bâtiments construits et investis. Le discours du maître d'ouvrage sera abordé selon trois points de vue différents :

- à travers la parole « officielle » exprimée dans les documents publics produits par la DGPPE à des fins de communication autour des bâtiments construits (plaquette publique du palais de justice de Nantes, et présentation du palais de justice de Bordeaux dans un numéro spécial de la revue Archicrée);
- à travers le discours à caractère plus « privé », exprimé par le maître d'ouvrage, dans l'entretien de décembre 2001 ;
- à travers les discours des conducteurs d'opération (relais locaux du maître d'ouvrage, en charge des suivis de chantier), lors des visites commentées qu'ils nous ont accordées en février 2002 (Bordeaux) et en mai 2002 (Nantes).

Nous avons choisi de ne pas interroger les concepteurs, pour des raisons pratiques (difficultés d'accès aux architectes) mais également de peur d'être confronté à un discours d'auto-justification a posteriori (notamment sur la place qu'ils accordent aux

questions relatives aux ambiances). Nous avons donc préféré observer les discours tenus par les concepteurs dans le cadre « ordinaire » de leurs activités. Pour Bordeaux, ce sont les pages consacrées aux palais de justice sur le site web de l'agence Richard Rogers qui seront analysées ; le bâtiment fait en effet l'objet d'une étude de cas détaillée dans laquelle l'architecte exprime les qualités qu'il lui prête (ces éléments sont relayés dans d'autres publications, notamment l'ouvrage « Des villes pour une petite planète » publié en 1997).

Pour Nantes, nous analyserons le discours tenu par Jean Nouvel dans un débat public d'octobre 2000, au palais de justice même, en présence du maître d'ouvrage, de représentants du Ministère de la Justice, des usagers et de nombreux architectes. Ce débat s'inscrivait dans le cadre d'une journée sur la nouvelle architecture judiciaire, et il faisait suite à une visite du bâtiment commentée par l'architecte. Il a notamment permis à Jean Nouvel de justifier certains de ses choix, au regard des questions posées par les usagers eux-mêmes (indépendamment de la présente recherche).

Les discours des usagers enfin, ont été recueillis à travers des entretiens conduits sur chacun des sites. Ces entretiens se sont déroulés par séances de deux à trois heures, auprès de sept à huit usagers de chacun des palais de justice, les 8 et 9 juillet 2002 à Nantes et les 23 et 24 septembre 2002 à Bordeaux. Ils ont été menés suivant la méthode de réactivation du discours à partir du regard et à partir de l'écoute de fragments sonores. Les entretiens ont été enregistrés et une synthèse a été rédigée à partir de deux grilles d'analyse. La méthodologie complète et les résultats de ces enquêtes sont retranscrits dans le tome 2 du présent rapport.

L'ensemble de ces investigations nous permet de disposer, in fine, d'un vaste panorama des qualités d'ambiances perçues par le maître d'ouvrage (à travers ses différentes expressions), les concepteurs et les usagers des deux palais de justice. Ce sont les recoupements de ces qualités exprimées, entre elles, et avec les qualités programmées en amont, qui offrent la matière des discussions proposées dans le chapitre 4.

1.5.3 Présentation des résultats

Le présent rapport est composé de trois volumes.

- Tome 1 Le premier volume comporte la présente introduction (chapitre 1), l'exposé des qualités programmées (chapitre 2), puis celui des qualités exprimées (chapitre 3). Des éléments de discussion des résultats sont proposés dans le dernier chapitre.
- Tome 2 Le deuxième volume propose une synthèse des qualités vécues telles qu'elles ont été révélées par les entretiens menés dans les trois palais de justice étudiés. Il s'agit d'une présentation structurée et détaillée des paroles des usagers. L'exploitation que l'on peut faire de cette matière dépasse le cadre des problèmes posés dans la présente recherche, c'est pourquoi il nous a paru utile de présenter ces éléments dans un volume séparé.
- Tome 3 Le troisième volume enfin, donne les retranscriptions complètes des entretiens que nous avons eus avec le maître d'ouvrage et les conducteurs d'opération, ainsi que la retranscription du débat organisé au sujet du nouveau palais de justice de Nantes en octobre 2000, et celle d'un débat entre François Chaslin et Jean Nouvel sur France-Culture en mars 2002.

Nous avons choisi de maintenir dans les tomes 2 et 3 les éléments concernant le palais de justice de Grasse, à savoir : la synthèse des perceptions des usagers (tome 2) et la retranscription du discours du conducteur d'opération (tome 3).

2. Qualités programmées

2.1 Introduction

Nous allons dans ce chapitre examiner les qualités d'ambiance telles qu'elles sont exprimées dans les diverses productions des acteurs des projets jusqu'à la phase de concours comprise. Nous solliciterons les acteurs individuellement : le maître d'ouvrage, porteur de principes et producteur d'analyses et recommandations, puis des programmes des bâtiments à construire ; les architectes lauréats, en tant qu'auteurs des projets ; les commissions techniques mises en place pour les concours, en tant qu'évaluateurs participant à la mise en évidence des qualités et devant servir le choix du projet lauréat.

Pour chacun de ces acteurs, nous examinerons l'ensemble des documents à notre disposition, ainsi que les entretiens que nous avons conduits. Nous extrairons tous les éléments qui se rapportent selon nous aux qualités d'ambiances attendues, dans leurs dimensions esthétiques, symboliques, techniques et d'usage. Nous déborderons parfois le champ des ambiances pour noter d'autres aspects qui interagissent avec celui-ci.

2.2 Maîtrise d'ouvrage

2.2.1 Introduction

Pour mener à bien ses projets d'équipement, le Ministère de la Justice crée en 1992 la Délégation Générale au Programme Pluriannuel d'Equipement (DGPPE) qui vivra jusqu'en 2001 (5). Ses attributions sont formulées comme suit : « La DGPPE, en liaison avec les directions concernées, assure les études nécessaires à la définition du programme pluriannuel d'équipement judiciaire et des programmes annuels correspondants, approuve les programmes fonctionnels et techniques des ouvrages et assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des équipements judiciaires et leur mise en service ; elle assure la maîtrise d'ouvrage des établissements pénitentiaires (conçus dans le cadre du programme des 13000 places) et assure la mise en service de ces établissements. Elle peut se voir confier la tâche de coordonner la réalisation d'autres équipements (école nationale de l'administration pénitentiaire, palais de justice de Paris ...). Elle dispose pour l'exercice de ses missions du concours de la sous-direction de l'action immobilière et de la logistique (SDAIL) et peut faire appel aux autres services du ministère, intéressés à la réalisation des programmes d'équipement. »

Une description synthétique du fonctionnement de cette Délégation est donnée en 1994 dans le Moniteur : « Dirigée par René Eladari, la délégation générale au programme pluriannuel d'équipement est la structure légère de maîtrise d'ouvrage directe dont s'est dotée la Chancellerie pour mener à bien son programme d'équipements. Elle est constituée d'environ 25 personnes, dont une dizaine d'ingénieurs divisionnaires, u n architecte et un urbaniste de l'Etat. La Délégation ne compte qu'un seul architecte-conseil (Claude Aubert, Bordeaux), mais travaille aussi avec les architectes-conseils de la DAU. Organisée en cinq équipes de projets, elle passe les marchés d'étude de programmation, organise la concertation avec les usagers et les collectivités locales, conduit les consultations de concepteurs et d'entreprises, passe les marchés de conception et de travaux et contrôle la bonne marche des projets. En revanche, la conduite d'opération est assurée par les DDE. » (6)

La DGPPE a produit différents documents pour la conception des nouveaux palais de justice. Deux documents préparatoires aux projets, datés de 1992, font référence : le Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice (que nous appellerons Guide technique par la suite), et un rapport intitulé « Conception architecturale des Palais de Justice », rédigé par Arnaud Sompairac, connu sous le nom de « rapport Sompairac ». Par ailleurs, chaque projet a fait l'objet d'un dossier de consultation des concepteurs, comprenant une présentation du contexte urbain local, un programme fonctionnel et divers autres volets. Nous avons complété ces différentes sources d'information par un entretien avec le maître d'ouvrage, réalisé après la livraison des palais étudiés.

Nous proposons dans ce chapitre une analyse de la place et du rôle des ambiances dans les différents documents et discours de la maîtrise d'ouvrage en amont des projets de palais de justice. Nous présenterons d'abord le rapport Sompairac, puis nous développerons les positions de principe que le maître d'ouvrage a fait valoir lors de notre entretien et nous poursuivrons par l'analyse du Guide technique. Après l'analyse

_

^{5.} La DGPPE a été supprimée en 2001. Le 1er janvier 2002, a été créée l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice, qui clarifie les attributions de l'ex-DGPPE et celles de la Direction de l'Administration Générale et des Equipements (DAGE). Le bilan de la DGPPE sera quelque peu égratigné par la Cour des Comptes dans son rapport public annuel 2003 (chapitre II, Justice).

^{6.} Le Moniteur n° 48, op. cit.

de ces documents généraux, nous examinerons les programmes spécifiques des projets de Nantes et Bordeaux.

2.2.2 Le rapport Sompairac

Ce rapport intitulé « Conception architecturale des Palais de Justice » et daté d'octobre 1992 (7) paraît d'emblée assez hermétique : une mise en page déroutante, pas de table des matières, des objectifs non précisés ... La première page servant d'introduction a u rapport laisse même des doutes quant à l'objet de l'étude : aucune mention n'y est faite aux palais de justice dans un texte qui met en perspective les interrogations nées « de l'architecture publique et de sa relation à l'espace urbain ».

On peut aborder ce document de deux manières : à travers un texte de vingt pages, articulé en trois chapitres, qui développe les points saillants de l'architecture judiciaire, ou à travers un ensemble de planches, mêlant textes et iconographies diverses, illustrant les différents thèmes. Nous présentons ici chacune de ces parties.

2.2.2.1 Le texte

Il se déploie sur 21 pages et s'organise en six chapitres successivement intitulés : Monumentalité contemporaine, Un lieu pour la justice contemporaine, Interroger l'histoire, Une organisation relationnelle, La distinction et la rupture, Territoire et lien social. Chaque chapitre est un texte de quelque page assorti, dans la marge gauche, d'éléments textuels qui peuvent jouer le rôle de sous-titres. Les titres de chapitres et sous-titres correspondant sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Monumentalité contemporaine	 - Une fonction essentielle du jeu démocratique - Le temps du procès - Publicité et confidentialité - Monumentalité et transparence
Un lieu pour la justice contemporaine	 - Une fonction et ses lieux d'expression - Justice civile et pénale
Interroger l'histoire	 - L'enceinte - Un ordre géométrique en gestation - La justice et les Lumières - Les signes de l'autorité
Une organisation relationnelle	 La Salle des Pas perdus Importance de l'accueil et du rituel Nécessité de renouveler les usages S'adapter à l'évolution des procédures Fonctions à revaloriser Différencier les fonctions et gérer les flux Audiences publiques et activités tertiaires
La distinction et la rupture	S'ouvrir aux citadinsVocabulaire, ordonnancement, matériauxPaysages intérieurs et extérieurs
Territoire et lien social	- Identité de la ville

Dans le premier chapitre, l'auteur met en avant l'importance de la forme architecturale des palais de justice en tant que lieu ou s'exerce « une fonction sociétale

_

^{7.} Ministère de la Justice, DGPPE, « Conception architecturale des Palais de Justice - Document réalisé par Mr A. Sompairac sous la direction de Mr A. Neveu (DAGE / SDAIL », Octobre 1992

majeure, la réactualisation permanente et quotidienne de la légitimité de l'état de droit » :

On peut préjuger là de l'importance de la forme architecturale pour faire valoir cette dimension symbolique particulière. Mais il est une autre dimension qu'elle a charge d'inscrire ; celle du temps. La justice doit en effet prendre son temps, le temps de son 'procès', et la forme est là pour le lui permettre (...). Par son rythme, son échelle, ses scansions et ses variations, la forme architecturale se doit de faire exister un temps de l'exercice judiciaire qui procède d'une dimension rituelle certaine, qui entre en connexion avec un temps originel, celui du fondement de l'état de droit. Ce temps est celui de la manifestation de la vérité, hors de toute contingence historique.

Le lieu construit de la justice devient le garant de cette manifestation de vérité (soustitre Publicité et confidentialité) : « l'espace architectural figure ou rend ainsi possible ces principes de visibilité et de temporalité particulières, se dressant simultanément contre la clandestinité et contre la justice expéditive. Même s'il existe des activités qui requièrent la confidentialité — audience du Tribunal pour enfants par exemple — et qui supposent un soin architectural non moins important ».

Se pose alors la question de la monumentalité :

L'architecture judiciaire doit ainsi jouer de la publicité et de la confidentialité, et peutêtre de leur tension. Elle a charge de figurer une dimension de souveraineté et une vocation de service public.

Doit-on en inférer pour autant une expression monumentale? A bien l'entendre, sûrement, s'il s'agit d'indiquer par là l'expression architecturale de la volonté collective, l'espace public par excellence et la fonction d'actualisation qu'il accueille. Le palais de justice devrait être en soi monumental. Mais il convient de ne pas confondre cette affirmation avec celle d'une expression 'monumentaliste' dont le XIXe siècle vit sans doute l'apoqée.

Précisément, les paragraphes qui suivent sont annoncés par le sous-titre « Monumentalité et Transparence ». Le dilemme entre les deux notions est discuté. Citons là encore ce texte qui met en place les principaux éléments qui nourriront, par la suite, les débats sur l'architecture judiciaire entre justice de conciliation et d'ouverture (transparence) et justice de punition et d'autorité (monumentalité) :

Un projet contemporain pour la justice doit prendre position sur la difficulté qui touche à l'ouverture du bâtiment et de ses usages sur la ville et le citoyen, tout en s'affirmant dans sa monumentalité. Mais peut-on penser une monumentalité qui sache faire ressortir une visée démocratique contemporaine ?

Comment actualiser, dans l'architecture ou l'organisation de l'espace, la spécificité d'une institution qui œuvre au règlement et à la pacification des conflits, sachant que leur nature, leur fréquence et par là les missions de la justice ont largement évolué depuis le siècle dernier ?

La suite du texte développe l'idée que l'auteur propose quant à la transparence : il s'agirait de déplacer celle-ci de la prouesse technique vers l'expression symbolique pour « étayer une signification essentielle » :

Il serait utile de profiter du débat actuel sur la transparence pour nourrir cette interrogation plutôt que de le voir cantonner dans la seule expression de la performance technique. Sans épuiser à lui seul la complexité des usages du palais de Justice, ce thème architectural pourrait trouver là une occasion bien réelle de venir étayer une signification essentielle.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette analyse qui nous semble constituer la base de certaines dérives de la transparence constatées notamment dans le palais de

Bordeaux. Le texte poursuit ce propos sur la transparence avec l'exemple du centre Pompidou : « l'ouverture de sa façade au regard, l'effet de 'place verticale' qui s'y produit, le plein-pied [sic] de son hall et de la place publique qui le jouxte, en font un bâtiment pleinement accessible au public dont on ne nierait pourtant pas le caractère monumental. Et ce n'est pas en raison de sa taille, mais bien plutôt pour ce souci d'ouverture même. Dans sa signification profonde, la monumentalité se fonde sur des valeurs collectivement admises et partagées. Elles ne conduit pas à la clôture du bâtiment sur lui-même. »

Le deuxième chapitre développe la nécessité d'un espace de justice concret (par opposition à l'espace public virtuel de la télévision par exemple) : « le justiciable, et les parties en présence doivent être accueillis avec la dignité qui s'impose à un événement qui est exceptionnel dans la vie d'un homme. (...) La conception des palais de Justice de demain doit maintenir l'espace concret où se déploie la parole de justice, où la présence contradictoire des parties garantit le témoignage et la solennité des décisions prises ». Vient alors un appel pour une écriture symbolique des nouveaux palais de justice : « dans les années soixante et soixante-dix, le tendances fonctionnalistes et techniciennes ont souvent réduit à peu de choses la dimension symbolique de cette architecture, au dedans et au dehors (...). La banalisation tertiaire de l'architecture de certains bâtiments devait alors rejaillir sur la claire identification des statuts et des missions des membres de l'institution ». L'architecture doit savoir accompagner les mutations de l'institution judiciaire, comme elle l'a fait par le passé : « l'architecture sut pourtant réagir, dans l'histoire, aux mutations des procédures et des représentations de la justice ; notre époque n'échappe pas à la règle. L'architecture arriver certes souvent 'après', en révélant la mutation qui s'est produite mais elle peut initier aussi en fournissant les moyens de son accomplissement, et en synthétisant un certain esprit du temps. C'est aussi la fonction de l'art, si cela a un sens. » Vient alors la question de l'ambiguïté symbolique de la justice, entre sanction et conciliation, l'auteur terminant par un appel vers un rééquilibrage des dimensions de pacification par rapport à celles de punition :

Prolongeant le siècle précédent, le XXe siècle a valorisé la justice pénale au détriment de la justice civile. Aidée en cela par l'imagerie populaire, la première a capté l'essentiel de l'héritage symbolique et de dramatisation judiciaire. (...) Il est vrai que c'est d'abord la justice pénale qui est présente pour le public — qui se montre — et se trouve aujourd'hui relayée par les médias. La disparition du châtiment public et la mise à l'écart des prisons ont sans doute contribué à déplacer le champ du visible sur les tribunaux correctionnels ou d'assises. (...) Si l'image de la justice s'est peu à peu confondue avec celle de la justice pénale, n'est-il pas temps de la rééquilibrer et de lui retrouver un sens plus proche du contrat social et de la pacification que de la punition ?

Le troisième chapitre (« Interroger l'histoire ») déroule les signes emblématiques des lieux de justice : l'enceinte des guerriers de la première démocratie militaire grecque, puis celle de l'enclos de coudriers autour de l'arbre de justice (image mythique de Saint-Louis). Un « ordre géométrique » se constitue à partir du Moyen-Âge :

Les bâtiments sont en général sur deux niveaux ; le premier accueille les prisons (l'enfer') et, sur le pourtour les petits commerces, le second est réservé à l'espace du jugement, lui-même subdivisé entre le parquet, pièce toute de bois revêtue, avatar des premières enceintes médiévales, et le carreau où le public assiste et attend, ancêtre à sa manière de la Salle des Pas-Perdus. Entre les deux niveaux, un escalier intérieur hiérarchise les fonctions. La forme oblongue du bâtiment de justice, la forme généralement carrée et symétrique du parquet, toujours fermement délimité par le matériau, le bois chaud, en opposition au carreau, la pierre froide, affirme un souci géométrique dès le XIIIe siècle.

L'axe vertical de l'arbre se double d'un axe central « structuré par la position du juge dans la salle et par celle d'une figure emblématique, dans son dos » :

Cette architecture trouve son apogée et un premier aboutissement pendant l'essor rationaliste des Lumières puis de la Révolution et immédiatement après, au début du XIXe siècle. (...) Le principe géométrique demeure, l'organisation globale de l'espace se maintient mais, les procédures se complexifiant et se spécifiant, l'échelle du bâtiment change, et sa structure interne se décompose. Il s'éloigne de l'espace urbain par son escalier extérieur qui devient ample et monumental, à partir du XVIIe siècle. Les prisons et les commerces sont mis à l'écart du Palais. Dans le mouvement qui peu à peu met la justice pénale sur le devant de la scène, la décoration et la théâtralisation prennent un tour important : elles visent à inspirer la crainte et à enseigner le départ du bien et du mal.

Le texte aborde alors la question des signes de l'autorité mis en place au XIXe siècle (frontons, colonnades, emmarchements) qui « positionnaient naguère la justice dans la ville : une mise en scène de la façade, un dégagement, une surélévation, etc., faisaient de son architecture un moment urbain unique et immédiatement identifié. » Et l'auteur de s'interroger à nouveau : « comment répondre aujourd'hui à cette exigence d'identification dans la ville ? Par quels moyens ? »

Le chapitre suivant traite de l'organisation « relationnelle » du palais de justice, accueillant les deux fonctions essentielles d'attente et de rencontre, et la fonction théâtrale apparue au XIXe siècle. La salle des pas perdus trouve « sa légitimité originelle » dans cette triple fonction : « cet espace, la salle des pas perdus, traverse l'histoire moderne jusqu'à aujourd'hui, avec des variations possibles sur le thème de la rue couverte, de l'atrium ou du jardin intérieur. » L'auteur cite ensuite le palais de justice idéal du cours de JNL Durand, traversé de part en part par la Salle des Pas Perdus qui, précédée par un vestibule d'entrée, distribue latéralement les salles d'audience ; ainsi « existait au cœur de l'édifice cet espace de transition, destiné aussi à 's'éloigner du bruit de la rue'. Il est l'ancêtre de cet espace qu'aujourd'hui on nomme malencontreusement 'espace tampon' ». C'est ici la première mention que fait le rapport Sompairac aux facteurs d'ambiances (en l'occurrence la question du bruit), mention tirée de Durand et inscrite entre guillemets. Le texte développe ensuite l'importance de l'accueil et du rituel de passage (sas et seuils), puis « la nécessité de renouveler les usages » :

Mais au delà de ce parcours parfois triomphal, au-delà des signes, la double articulation sur la ville et sur l'audience de la salle des Pas Perdus est importante dans l'usage distributif interne et dans l'usage urbain (...). Elle continue d'œuvrer dans de nombreux projets du XXe siècle, au moins dans sa dimension fonctionnelle, sinon théâtrale, bien qu'il soit aujourd'hui légitime de s'interroger sur son usage effectif: bien de ces grands espaces demeurent réellement déserts la plupart du temps, les fonctions de 'rencontre' invoquées ici ou là se réalisant désormais dans l'atmosphère plus quotidienne des bureaux ou par l'entremise du téléphone et du télécopieur. (...) On est en droit d'attendre d'un lieu comme la Salle des Pas Perdus qu'il évolue et se modernise. A vouloir continuer de lui faire jouer l'intercession avec la ville, il faut lui insuffler de nouvelles fonctions 'urbaines', y intégrer le téléphone et la télévision, pouvoir y programmer, comme cela se fait déjà, des manifestations artistiques et des concerts, y inventer d'autres usages encore et conforter une vie collective de l'institution par la tenue de manifestations exceptionnelles.

Ces projections audacieuses sont assorties de recommandations architecturales : « le volume nécessaire d'un tel espace — qui doit sans doute rester couplé avec l'accueil et se penser comme une ample respiration, au sens plein, avant l'entrée ou la sortie des salles d'audience — peut donner une échelle au bâtiment tout entier et contribuer à sa lisibilité et à son identité dans la ville. » Il est cependant nécessaire d'adapter l'architecture à l'évolution des nouvelles procédures et notamment la disproportion entre les besoins en matière civile (possible disparition des salles d'audience civiles laissant le champ à des procédures écrites) et en matière pénale (procès publics médiatisés exigeant un espace suffisant) : « c'est peut-être autour d'une conception plus flexible de la Salle des Pas perdus — s'il faut encore le nommer ainsi — et des

salles d'audience qu'elle dessert qu'une amélioration et qu'une modernisation sensibles sont à attendre».

Le rapport aborde ensuite les « fonctions à revaloriser » :

Certains lieux internes supposent, comme en d'autres activités administratives, un calme, un retrait d'avec l'agitation du dehors. Ainsi l'attente gardée, héritière de l'enfer' médiéval, dont elle prolonge malheureusement souvent l'image sordide, malgré l'éloignement des prisons et du Palais. Si le retrait s'impose, il convient certainement de réévaluer cette image, en interrogeant sa position dans le bâtiment, son éclairement, etc.

Vient alors une discussion sur la gestion des flux dans le bâtiment (identification des circuits, séparation ou non), puis sur la séparation entre les fonctions administratives et les fonctions d'audience publique :

Certains palais de justice récents se sont construits sur l'idée d'une séparation physique claire des fonctions administratives et des fonctions d'audience publique, en des bâtiments distincts. Les premières se sont en effet multipliées à mesure de l'évolution des missions judiciaires, notamment avec le développement de l'action sociale. Leur multiplication n'a pas favorisé la distinction entre l'espace judiciaire et celui des autres administrations publiques, phénomène encore renforcé par le souci de concentrer quelques fois différentes institutions en de vastes cités administratives (à Meaux, à Evry ...). En outre, les activités judiciaires dont l'importance progresse, comme le Tribunal pour enfants ou l'Application des peines, n'ont pas encore trouvé de place symbolique adéquate. Parents pauvres, ils occupent le plus souvent des espaces résiduels et peu valorisés, sauf en quelques réalisations récentes. Au mieux, on les a contenu dans un pur statut fonctionnel. Mais la multiplication des juridictions et des formes d'activités judiciaires que le palais accueille, lorsqu'elle se manifeste ostensiblement dans son architecture extérieure, n'est pas non plus de nature à fabriquer une image forte et 'distinguée' du Palais de Justice. L'institution doit trouver ses marques distinctives en assumant son évolution tertiaire, en intégrant la réactualisation nécessaire des espaces symboliques traditionnels, et en assumant la promotion de nouvelles activités. Mais elle doit continuer de se différencier du siège social d'une grande entreprise.

Nous verrons que cette double question de la distinction entre fonctions d'audience et fonctions tertiaires d'une part, et de l'accueil des processus judiciaires nouveaux dans les espaces tertiaires d'autre part, fera l'objet de débats dans le projet de Bordeaux.

Le chapitre suivant aborde la question de la position du palais dans la ville. Il s'agit de conjuguer « distinction et ouverture » ce qui, reconnaît l'auteur, « n'est pas des plus simples à tenir, mais c'est par elle que la justice d'aujourd'hui acquièrera les moyens architecturaux d'une identité renouvelée, et non dans une quelconque panoplie de signes qui se reconduirait de place en place ». Suit alors une discussion sur le vocabulaire, l'ordonnancement et les matériaux :

La longue Histoire insiste sur les matériaux, sur leur caractère froid ou chaud, sacré ou profane et certaines traditions ont perduré jusqu'aujourd'hui (le bois dans les salles d'audience par exemple, la présence de la statuaire ou des bas-reliefs dans la Salle des Pas perdus ...). L'insistance sur le matériau, son importance symbolique, est sans doute à poursuivre, mais en la modernisant, en pensant par exemple au vieillissement, arme utile à la dimension monumentale souhaitée.

Rappelant le positionnement médiéval de l'enceinte de justice, le rapport insiste ensuite sur la nécessité de mettre en scène le paysage extérieur depuis le palais : « un palais de justice moderne regarde aussi sa ville et les activités qui s'y déploient. Aussi le travail sur le paysage urbain depuis l'intérieur du bâtiment est-il important quand il est possible ; le palais de justice contribue à magnifier la ville, ses rythmes, ses points de vue qu'à sa manière il représente (...). Le palais de justice doit provoquer des

occasions paysagères, parce qu'il hérite de cette tradition 'hors les murs', parce qu'il entretient aussi une tradition singulière avec la nature ». Les modes d'accès au palais sont ensuite discutés (faut-il créer un parvis, dégagement, une promenade, etc.). L'auteur plaide pour que la distinction du palais dans le quartier ne soit pas une rupture : il s'agit de concilier la nécessaire monumentalité distincte et l'insertion dans les repères locaux et l'identité du quartier, sa mémoire éventuellement.

Le dernier chapitre du texte enfin s'intitule Territoire et lien social. La place du palais de justice « dans la ville ne se mesure pas à la seule relation au quartier mais également aux autres pouvoirs constitués et aux fonctions urbaines majeures (...). La façon dont elles se rassemblent, se distribuent ou tissent le territoire urbain détermine l'identité de la ville et en structure l'image. » L'auteur met en cause la centralité du palais (vision radioconcentrique des villes) pour appeler à lier la place du palais de justice avec le projet urbain dans lequel il s'inscrit : « il devra y trouver sa place intégrale, face aux autres institutions ou face aux programmes de bureaux et d'activités commerciales. » Sur ce dernier aspect, l'auteur invite les architectes à « proposer, susciter, inciter une occupation des lieux avoisinants, et de favoriser u n dialogue à l'échelle urbaine ou à l'échelle locale ».

Le texte se termine par une sorte de plaidoyer en faveur d'une incarnation socialement renouvelée des palais de justice :

Figure majeure de la souveraineté politique, la justice est un repère essentiel pour l'édification de la citoyenneté et pour la cohésion du lien social. La conception de ses bâtiments doit rencontrer aujourd'hui une certaine idée de la justice dans le corps social, sans exclure les dimensions parfois antagonistes du spectacle et de la quotidienneté. Et ce, au delà des artifices théâtraux les plus évidents, au delà de l'imagerie populaire — définitivement marquée du sceau d'un Daumier — qui, pour qui ne la fréquente guère, se maintient dans une certaine vraisemblance.

Sa manifestation urbaine, sa monumentalité propre participe de la nécessaire compréhension par le citoyen de son éminente fonction. Une compréhension à laquelle on parvient à condition de savoir entrer en résonance avec une histoire et avec les mœurs contemporaines. La place de la justice n'est pas celle d'une puissance triomphante, dominatrice, voire terrifiante. C'est celle d'une puissance fondatrice de valeurs, tirant légitimité de son immanence au corps social dans nos sociétés démocratiques contemporaines.

Valeurs plurielles, souvent antagoniques. Ces valeurs valent qu'à leur endroit se déploie une recherche esthétique, témoignage d'un état de société, de sa représentation du droit et des grandes interrogations politiques du moment. La composition ou la synthèse des intentions architecturales qui en découlent est un gage de résonance avec le temps, le site et l'histoire.

2.2.2.2 Les documents

La seconde partie du rapport Sompairac est intitulée « Documents ». Elle se compose de différentes planches illustrant les principaux thèmes abordés dans le texte, et regroupées en trois grandes parties respectivement intitulées : Expression symbolique, Séquences et limites, La justice dans la ville. L'ensemble couvre un peu moins de 30 pages.

2.2.2.1 Partie Expression symbolique

Cette partie aborde trois thèmes ainsi introduits :

- L'expression monumentale, ou la transmission dans le temps d'une image forte et évocatrice de l'institution judiciaire, par l'intermédiaire d'un lexique architectural, les colonnes, frontons, emmarchements, statuaires, induisant un type et une identification aisée.
- Le monument ouvert,

ou les notions de transparence et d'ouverture comme de nouvelles composantes non contradictoires avec les effets monumentaux.

• La théâtralité et la pédagogie, ou la nécessaire mise en scène, suivant des unités de temps, de lieux et d'objets, de l'idée d'une justice transcendant les hommes, les partis et le quotidien. »

La rubrique *Expression monumentale* fait l'objet de 3 planches montrant a) l'évolution dans l'expression de la monumentalité (entre deux projets de Durand au XVIIIe siècle et un projet du XIXe siècle), b) les éléments constitutifs de l'expression monumentale (composition tripartite, colonnes, emmarchements, frontons et statuaire), et c) la dialectique entre monument et non-monument au xxe siècle (exemples de Créteil 1978 et Evry 1976).

La seconde rubrique *Le monument ouvert* est illustrée par une planche montrant une coupe schématique de l'avant projet du Centre Georges Pompidou (1971), accompagnée du texte suivant : « Le monument est affaire de partage avec l'espace public. Ils se constituent mutuellement. Ici, la piazza Beaubourg se prolonge dans la façade verticale du Centre Georges Pompidou. Son ouverture ne lui nuit pas. Elle indique les relations visuelles et les circulations nécessaire entre le dehors et le dedans. Elle indique ce qui peut continuer du dehors au dedans et réciproquement. »

La dernière rubrique de cette partie, Théâtralité et pédagogie, occupe 5 planches. La première évoque à partir d'une gravure de XVIe siècle le thème de « la justice sous l'arbre [qui] représente l'archétype du décor de l'audience judiciaire. » :

Elle est l'expression d'un lieu traduisant une symbolique cosmique, au travers de 2 éléments :

- l'arbre, ou 'la colonne du monde' déterminant de part et d'autre de son axe, le bien te le mal.
- la ceinture végétale, ou la clôture délimitant un monde intérieur où règne la paix judiciaire d'un monde extérieur générateur de conflits.

Chacun des deux contient la notion de valeur végétale qui engendrera un grand nombre d'éléments symboliques propres à l'institution judiciaire et aux palais de justice : le parquet, le barreau, la barre ...

La seconde planche de cette rubrique présente la justice comme « condition de l'abondance, de l'ordre et de la prospérité » et montre deux projets de palais de justice du XIXe siècle illustrant ces notions. La troisième planche évoque la salle des pas perdus comme espace théâtral, avec deux photographies, une salle des pas perdus classique qu'on suppose être celle de Bordeaux et une autre plus contemporaine (Créteil). « La salle des pas perdus — ancienne salle du débat démocratique — est le lieu où se déploie la dimension publique de l'institution judiciaire. » La planche suivante présente les décors des salles des pas perdus : « statues, fresques, bas-reliefs, qui renforcent la théâtralité de l'espace par leur mise en scène étudiée suivant des axes de perspective, et par le choix des thèmes affirmant le rôle pédagogique de la justice. » Des exemples sont présentés (Bordeaux et Meaux). Vient enfin une planche sur la « théâtralisation des seuils », sans commentaires, montrant deux exemples (seuil de la Cour d'assises de Paris, 1867, et seuil du palais de justice de Dijon, 1988).

2.2.2.2 Partie Séquences et limites

Citons l'auteur pour préciser l'objet des planches présentées ici :

(...) les illustrations de cette seconde partie font valoir essentiellement l'idée d'une forte inscription de la temporalité dans l'espace judiciaire. Ce qui implique que ce dernier se trouve séquencé, décomposé progressivement lors du passage d'une extériorité à une antériorité, d'un monde extérieur profane à un monde intérieur sacré.

Ce séquençage induit un complexe rituel de passages et de seuils symboliques.

Ces séquences et limites sont exposées « au travers de trois thèmes traduisant leur existence indissociable et simultanée : l'espace de l'audience, la tripartition justice/halle/prisons, la séquence moderne ». L'espace de l'audience est illustré par 3 planches montrant diverses configurations de salles d'audience à travers l'histoire. L'auteur explique l'évolution du cadre de l'audience : « L'espace du carreau subit une scission suivant sa bipartition initiale : la salle des pas perdus deviens l'espace de l'attente tandis que le nouveau carreau prolonge l'ancien usage d'accueil du public pour l'audience en cours ». En légende à l'image de la cour d'assises de Rouen en 1902, il note que l'axe de symétrie engendre : « une notification du pouvoir des juges, u n repère rituel du jeu des acteurs, une expression de la sacralité du lieu. » Il remarque que « l'axe de symétrie structurant l'espace de l'audience induit systématiquement u n événement (Christ en croix avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, buste de Marianne, œuvre d'art abstraite) comme point focal du lieu ».

2.2.2.3 Partie La justice dans la ville

Cette partie illustre « les principales figures relatives à cette relation ville/justice, ordonnées par la coexistence de deux facteurs : le degré de proximité ville/justice, l'échelle considérée dans l'analyse du bâtiment en regard de la ville ». Quatre figures sont proposées :

- la fusion (thème de la ville organique, le projet s'insère dans un tissu dense et complexe) thème illustré par deux planches présentant les projets de Clermont-Ferrand (arch.: B. Kohn et B. Faye, 1992) et Le Mans (projet lauréat non réalisé, 1980);
- la mise à distance (mise en scène monumentale) illustrée par le projet de Nice (1893) et celui du Mans (arch. : Avellaneda et Coutine, 1991) organisant un face à face entre la cathédrale et le palais de justice, séparés par la place des Jacobins ;
- le dialogue latéral (travail sur les franges ou les limites du palais de justice) et la rupture (interruption d'une continuité dans la relation ville/justice) avec l'exemple de Dijon (arch. : Constantini et Regembal, 1988) qui ménage une galerie piétonnière sous portiques le long de la façade intégrant l'entrée du bâtiment, et celui de Draguignan (arch. : Y. Lion, 1984) présentant également un dispositif de galerie intégrée au contexte urbain;
- la rupture (interruption d'une continuité dans la relation ville/justice) illustrée par les exemples de Bobigny (arch. : ETRA, 1987) et d'Evry (arch. : ATEA 1976).

2.2.2.3 Conclusion concernant le rapport Sompairac

Le rapport Sompairac analyse l'évolution des lieux de justice en terme d'images et de monumentalité. Il interroge les codes classiques régissant la composition de façade des palais de justice et la symbolique sous-jacente. Il met en évidence les principaux types de relations que ces palais peuvent entretenir avec leur environnement urbain proche ou lointain. La relation symbolique justice/ville est ainsi traitée.

Hormis les aspects relatifs à la composition symbolique des espaces d'audience (dualité carreau/parquet, axialités et symétries), le rapport ne s'intéresse que très peu aux caractéristiques intérieures des palais de justice. Il propose quelques remarques sur la conception des seuils, comme mise en scène des salles d'audience et mise en situation progressive dans l'espace de la justice. Il donne des indications sur les décorations et matériaux que peuvent revêtir les salles d'audience et les salles de pas perdus. Il ne fait pas mention de leurs caractéristiques lumineuses (mise en lumière des salles d'audience par des ouvertures en imposte par exemple) ou acoustique (théâtralité des salles d'audience ou résonance des salles des pas perdus). Les questions de chauffage (une audience doit-elle être chaleureuse ?) ou de ventilation sont également ignorées

(audiences pouvant durer une journée entière). Les seules mentions aux ambiances concernent le bruit (la salle des pas perdus comme filtre par rapport aux bruits extérieurs, citation empruntée à Durand) et l'éclairement des lieux d'attente gardée dans un souci de « réévaluation » de leur image.

Par ailleurs, le rapport discute assez précisément la question de la transparence qu'il s'agirait de faire passer d'une simple prouesse technique vers une expression symbolique capable d'« étayer une signification essentielle ». Ainsi écrit A. Sompairac : « sans épuiser à lui seul la complexité des usages du palais de Justice, ce thème architectural pourrait trouver là une occasion bien réelle de venir étayer une signification essentielle ». Nous verrons par la suite les incidences de cette recommandation lorsqu'elle est poussée à l'extrême, comme dans le cas de Bordeaux.

2.2.3 Positions de principe du maître d'ouvrage

Ces positions de principe ont été recueillies dans un entretien que nous a accordé René Eladari, ancien Délégué général au programme pluriannuel d'équipement du Ministère de la Justice (DGPPE) et à ce titre maître d'ouvrage des palais de justice étudiés ici (8). L'ensemble de l'entretien est retranscrit dans le tome 3 du présent rapport (9). Nous en proposons ici quelques extraits permettant de mettre en évidence le principes essentiels ayant présidé à l'action du maître d'ouvrage en matière d'ambiances.

2.2.3.1 Symbolique

La position du maître d'ouvrage peut être introduite à partir de l'analyse a posteriori que celui-ci fait du rapport Sompairac. « Le fascicule Sompairac a une histoire » explique R. Eladari :

Il a été fait en exploitation d'un groupe de travail qu'on avait mis en place avec l'association pour l'histoire de la justice, qui a longuement travaillé sur le palais de justice du dix-neuvième et qui s'était attaché à mettre en évidence les attributs les plus, les plus caractéristiques des palais de justice. Donc Sompairac a jeté sur ce travail là un regard un peu plus distancié puisqu'il a regardé ça à la fois en historien de l'architecture et en journaliste. Et en fait, il s'était aperçu que, le corpus symbolique du palais du dix-neuvième siècle qui est très ancré dans l'inconscient et dans la culture judiciaire, finalement était assez simpliste. C'est une caricature, et cette caricature ... n'est pas propre aux palais de justice. Tout ce qu'on dit sur la symbolique des palais de justice du dix-neuvième se retrouve dans la symbolique des bâtiments publics du même siècle, des préfectures, des mairies et tout le reste, et par conséquent ... même quand on regarde les salles d'audience on s'aperçoit que finalement, il y a des correspondants dans les salles des conseil des conseils généraux ou des mairies et tout le reste, y compris les crucifix qu'on mettait.

(...) Donc, Sompairac s'était aperçu et nous mêmes on en était très convaincus, que finalement c'était peut-être un modèle idéal qui a été, qui se dégage a posteriori de ce

^{8.} René Eladari devient Délégué général à la création de la DGGPE en 1992, après avoir été responsable du « programme 13000 » ayant conduit à la création de 25 nouvelles prisons. Cf. « Après les prisons, les cités judiciaires », entretien avec R. Eladari, D'Architectures, n° 30, novembre 1992

^{9.} Entretien avec René Eladari et François Maillard, Le 20 décembre 2001, Cf. tome 3

qu'on a fait au dix-neuvième siècle en définitive, et ce qu'on a fait au dix-neuvième siècle porte la marque d'une normalisation extrême du terrorisme intellectuel du Conseil Général des Bâtiments Civils ... Conseil Général des Bâtiments Civils dans lequel étaient un certain nombre de pontifes de l'Académie des Beaux-Arts, et tout ceci a donné donc la notion d'équipe, de travail d'équipe pour les bâtiments publics au dix-neuvième dans lequel on avait non seulement un architecte mais aussi des membres de l'Académie d'architecture, des peintres, des sculpteurs et des machins comme ça, et tout ça a donné des archétypes que sont par exemple aujourd'hui la grande salle d'audience de la Cour de Cassation si vous voulez, qui est vraiment l'illustration la plus frappante de ce mode de production.

De cette analyse historique, le maître d'ouvrage tire une conclusion pratique immédiate, en termes de refus d'une symbolique imposée :

Donc, dire que aujourd'hui on doive édicter ce que serait une symbolique des palais de justice est un contre sens, puisque pour nous, cette symbolique est en fait une réinterprétation a posteriori d'une pratique qui a couvert un siècle. De même, lorsqu'on voit le fonctionnement de la justice, les gens ne se reconnaissent plus dans ce système là. La bonne femme aveugle avec la balance ... tout ce qui est référence à la justice divine et cetera, est très décalé par rapport la pratique de la justice d'aujourd'hui. Par conséquent, l'objectif du document Sompairac c'était simplement de dire : voilà ce que l'on peut dire de la symbolique judiciaire de l'architecture classique des palais de justice, elle est normée, elle est, elle se réduit à cinq ou six constantes si vous voulez, par rapport à ça on a regardé un peu ce qui se faisait comme palais de justice depuis soixante jusqu'à quatre vingt, et on s'est aperçu que, en partant des programmes qui étaient plaqués sur les palais de justice du dix-neuvième et simplement adaptés aux besoins d'aujourd'hui, on est arrivé à des réponses architecturales très différentes dans lesquelles finalement la symbolique a éclaté. Ne demeure, enfin le souci de symbolisme et d'image ne se retrouve plus aujourd'hui que dans le rapport entre la monumentalité du palais de justice et son environnement urbain, ça se retrouve dans la monumentalité de l'entrée, donc tout ce qui est interface entre la rue et la salle des pas perdus, ensuite tous les lieux publics du palais de justice, gardent une fonction forte et par conséquent ont une symbolique implicite, qui paraît relativement évidente, y compris la salle des pas perdus qui est un non lieu mais dans lequel finalement se cristallisent finalement beaucoup d'enjeux et beaucoup de fonctions. Et puis enfin, on dit la salle d'audience, c'est la mise en scène du fonctionnement actuel de la justice et par conséquent, ça se traduit par telle et telle indication, mais plus du tout par ce que j'appellerai une symbolique fondée sur des allégories ou sur des images. En tout cas, tout ce qui est iconographie, sculpture et même décoration n'est plus explicite.

Il s'en suit naturellement que c'est à l'architecte, à travers son projet, d'inventer la symbolique des nouveaux palais de justice. « C'est un truc dont on parlera dans vingt ans mais pas, pas maintenant. La symbolique du vingtième siècle on la définira a posteriori, en analysant les projets qui ont été commis depuis, depuis disons les années soixante. » Ainsi résume R. Eladari :

Donc, on a renvoyé en fait au projet architectural le soin de reconstituer à partir du programme ce besoin de symbolique pour les lieux que sont, le monument dans son ensemble, le traitement de son entrée et de son rapport avec la ville, le traitement de la salle d'audience et le traitement de la salle des pas perdus. Tout le reste est totalement libre, banalisé en quelque sorte, puisque le reste c'est le back office, c'est le fonctionnement de bureaux.

Incidemment, il apparaît qu'aux yeux du maître d'ouvrage, l'expression symbolique de la justice se réduit aux parties publiques du palais de justice (salle des pas perdus, salles d'audience, façades), le reste relevant du « back office ».

2.2.3.2 Architecture et ambiances

Les ambiances, comme la symbolique (« la symbolique entre aussi bien sûr dans l'ambiance » selon le maître d'ouvrage), sont ainsi rejetées toutes deux dans le camp de l'architecte :

Dans le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre dans les concours, la maîtrise d'ouvrage ne se donne pas le rôle de prescripteur de la symbolique qu'il met, dans le projet qu'il met au concours. (...) La symbolique elle résultera de, d'un empilement de choses qui s'appelle la proposition architecturale. (...) Maintenant je reviens sur le problème de l'ambiance, euh, comme pour la symbolique, il n'y a rien comme prescription sur les ambiances.

Pour R. Eladari, l'ambiance est un choix du concepteur : « ces choix là [d'ambiance] ne sont pas les choix du maître d'ouvrage. C'est le maître d'œuvre qui doit les susciter et les proposer ». De manière encore plus explicite, le maître d'ouvrage résume :

Prenez un bon architecte et un bon projet architectural, par définition les qualités de ce projet architectural sont les outils qui permettent d'atteindre les objectifs en matière de symbolique, d'ambiance, de confort ... et de, d'agrément de vie tout simplement qui est finalement la chose la moins, la moins définissable de la qualité architecturale. Donc ... pour en revenir à votre approche, il est bien certain que si vous voulez au départ demander au programme ou même aux premières études ... d'insertion d'un projet ou aux premières approches sur l'objet à construire, vous arriverez très vite au constat que on parle de tout sauf de ce qui vous intéresse ... Parce que ça on le renvoie au dialogue futur avec le projet.

Le système du concours expliquerait également cette situation, en demandant au projet architectural d'apporter les réponses attendues par le maître d'ouvrage en matière d'ambiance :

Le tort du système c'est finalement, de se défausser sur le projet architectural en disant, il règlera tout. Mais ça, ça rebondit loin, c'est, il faut remonter jusqu'aux prescriptions de la MIQC et du décret MOP pour expliquer le pourquoi de cette démission entre guillemets. Si on veut faire mieux, je pense que, il faut prendre son parti que dans un programme de concours on ne peut pas aller très très loin dans les recommandations en vue d'une conception architecturale qui amène la meilleure ambiance possible, parce que c'est tautologique c'est, on pourrait vous dire que c'est dans le projet architectural que justement on devrait trouver cette réponse.

Si elles sont évacuées de la prescription symbolique et des programmes des palais de justice, les questions relatives aux ambiances réapparaissent cependant « d'une manière plus indirecte » dans le champ technique :

Il y a des prescriptions sur le confort des lieux de travail et des postes de travail, sur l'éclairage naturel, sur le confort ... (...) sonore si je puis dire, qualité d'isolation et qualité de réverbération des salles d'audience, mais, tout ce qui est plus général dans votre approche et qui concourt à la création d'une ambiance en fait, passe indirectement à travers la notion d'agencement et de décoration, qui est implicite. Et avec le système aujourd'hui de la commande publique dans lequel on dit que vous achetez de l'architecture, mais pas de la décoration [rires] ni d'ambiances, par ailleurs, à travers le un pourcent vous achetez de la création artistique, mais vous n'achetez pas une ambiance. Donc, il faut bien voir que, il y a, dans l'organisation de la commande publique, une impasse volontaire sur ces questions là, qui fait que, de mon point de vue, il serait très mal venu aujourd'hui pour un maître d'ouvrage de dire, voilà la symbolique que je vous impose, elle se traduit par telle et telle approche plastique ou architecturale, de même, il est absolument proscrit de spécifier ce qu'on attend d'une ambiance parce qu'on intervient jamais sur la façon de réaliser une ambiance. Donc l'ambiance

finalement, on l'achète d'une manière plus indirecte, d'abord dans ce qu'on met au sein de la qualité architecturale, de ce qui aujourd'hui ressort du vocabulaire de la haute qualité environnementale ou du développement durable. Donc ça, ça touche un tas de choses, ça touche notamment tout ce qui est confort de l'air intérieur, tout ce qui est thermique, tout ce qui est éclairage naturel et tout ce qui est sonore.

Mais, selon le maître d'ouvrage, les aspects symboliques architecturaux et techniques doivent être dissociés ; ils appartiennent à des « champs culturels différents » :

Mais, on est dans un champ culturel tout à fait différent. Ca n'a strictement rien à voir avec l'ambiance qu'on demande ou l'ambiance qu'on prescrit, c'est simplement des exigences sur des paramètres techniques, et sur une approche environnementale dont l'ambiance finalement n'est qu'une résultante d'ailleurs pas prédéterminée, on peut en partant du même discours environnemental, arriver à des ambiances très, très contrastées.

La manière dont les équipes de conception se présentent aux concours renforce cette idée. René Eladari note ainsi que, hormis la composante acoustique, les bureaux d'études techniques sont rarement associés à la proposition architecturale :

C'est là où il est intéressant de voir un peu, comment se présentent les équipes. Quand vous faites un appel de candidatures, compte tenu de la spécificité de nos cahiers des charges, en général les gens se présentent en équipes conjointes si vous voulez, il y a d'une part l'équipe d'architecture et d'autre part les BET, et dans certains cas extrêmes, nous définissons au départ la cellule composante et nous les sélectionnons en parallèle. Donc, tous les problèmes aui intéressent notre dialoque d'aujourd'hui, se retrouvent en fait dans la proposition de l'architecte. Donc dans l'équipe candidate d'architecture. Alors ce qu'on voit souvent, c'est que dans ... dans les équipes qu'on nous présente, il y presque systématiquement un associé pour les problèmes phoniques. L'acoustique, les Xu ou les autres, on les retrouve presque systématiquement. (...) En revanche, il n'y a jamais rien sur les économies d'énergie, ou sur le confort thermique, parce que pour les architectes, c'est plutôt du côté des bureaux d'études que ça devrait se retrouver. Et les bureaux d'études se présentent en général, avec leurs propres compétences, mais il est très rare qu'ils nous disent, je m'associe à untel pour l'évaluation de la qualité thermique des projets, ou pour les questions d'éclairage, de ventilation, ou les problèmes d'ensoleillement.

2.2.3.3 Processus de conception

L'étape du concours ne semble pas constituer le meilleur moment pour l'évaluation des ambiances qui apparaissent alors comme « un élément subalterne ». Cependant, pour le maître d'ouvrage, il appartient aux acteurs, et notamment aux architectes, de faire évoluer la proposition initiale tout au long du processus de conception :

En fait, l'évaluation au moment du concours a un double objectif. Le premier c'est de dire, on cherche quand même à voir quel est le meilleur projet, au regard de tel ou tel angle d'attaque. Donc c'est un des éléments de la commission technique pour le choix du lauréat. Mais, c'est un élément subalterne puisque le choix final qui se fait au sein du jury se fait en donnant à ce critère là un poids extrêmement faible quand il est mesurable, bon. Ensuite, l'architecte étant choisi, le projet étant tel qu'il est, je pense que, il y a des possibilités que la conception améliore le dispositif initial. C'est bien sûr un objectif pour l'architecte. Mais ça peut être aussi un objectif pour la maîtrise d'ouvrage, et la difficulté c'est de, quand on a passé le marché de maîtrise d'oeuvre, de faire comprendre à l'architecte que, son intérêt est justement, d'avoir une approche un peu distanciée de son projet architectural de façon à anticiper sur les questions qui vont se poser, qui vont conditionner la qualité finale, en terme d'ambiances si on veut distinguer

de la qualité architecturale, encore que certains architectes considèrent que la qualité d'ambiance, c'est la qualité architecturale.

L'articulation entre symbolique et technique des ambiances pose alors la question du dialogue entre architectes et bureaux d'études. René Eladari reproche indirectement aux « grands ténors de l'architecture » de montrer « une vision assez restrictive du rôle du bureau d'études » :

En fait ça pose le problème du dialogue architecte ingénieur, qui n'a pas du tout la même intensité suivant les étapes d'un projet. Alors ce qu'on peut regretter aujourd'hui, c'est que dans la pratique courante, notamment avec les, les grands ténors de l'architecture, ce dialoque là est ... est faible lors de la remise d'un concours. En général, Portzamparc par exemple a montré ses esquisses au bureau d'études une semaine avant le rendu hein [rires], avec les autres, je sais qu'il y a eu des dialogues un peu plus en amont mais, mais, dans lesquels finalement, le bureau d'études est toujours respectueux des options de l'architecte et en général il cherche simplement à le convaincre qu'il y a quelques erreurs à ne pas commettre, mais il ne va jamais très loin dans les propositions positives, c'est-à-dire quelque chose de concret, de dynamique en tant que choix d'ingénieur. Dans les phases de synthèse et d'étude d'exécution des entreprises, c'est-àdire la phase où finalement les enjeux commencent à être palpables, la plupart des architectes que ... enfin ces trois architectes là en tout cas, ont une vision assez restrictive du rôle du bureau d'études. Bien sûr, ils leur laissent les lots techniques, mais dans certains choix fondamentaux qui ressortent de l'architecte, en général, le poids du bureau d'études est assez faible, est assez faible.

Ce dialogue pourrait être amélioré :

Si on observe dans l'expérience de ces quelques cas-là, je crois que, on pourrait mieux faire dans l'avenir. Il faudrait simplement dire aux différentes équipes qui font acte de candidature, qu'on leur demande de s'associer les spécialistes qu'il faut pour traiter de ces problèmes d'ambiances, pour traiter les problèmes thermiques, ou pour ... Et, à ce moment là, dans la mesure où dans nos concours, il n'y a aucune contrainte sur le budget d'études que nous proposent les uns et les autres en tant que forfait de rémunération, je pense que en le disant d'une manière aussi explicite, on les incitera à chaque fois à se voter un petit budget pour, qui pour l'acousticien, qui pour le laboratoire de, d'éclairage, qui pour le coloriste et les machins comme ça ... Ce sera en tout cas utile je crois, parce que, au moment où on aura vraiment besoin de ces gens là, le maître d'oeuvre ne sera pas gêné par des considérations budgétaires. (...) Je crois que ça renvoie le débat à, peut-être chez les maîtres d'ouvrage, il faudrait peut-être que dans les missions qu'on met au concours, on indique bien que, dans le forfait de rémunération, il faut que les équipes prévoient bien, toutes les interventions de spécialistes qu'il faut pour certaines étapes.

Ce vœu ne peut cependant s'avérer utile que si le maître d'ouvrage sait accompagner « une combinaison de métiers et d'expertises qui est assez complexe » :

Le problème c'est de mobiliser sur un projet une équipe de gens qui se complètent bien, et qui tous concourent à valoriser le projet architectural. Ca c'est, c'est la vision peut-être un peu idéale de la chose mais c'est ... Je vois pas comment on peut faire autrement.

René Eladari en appelle pour ce faire à des outils d'évaluation dont les mailles se resserrent au fur et à mesure de l'avancement du projet :

Au stade d'un concours, je pense qu'il faut faire très attention à ce que les outils d'évaluation soient à mailles très larges. Parce qu'on ne peut pas demander à une esquisse de dire plus que ce qu'elle contient et a fortiori, vous ne pouvez pas solliciter les intentions de l'architecte au delà de ce qu'il a dessiné. En revanche, en phase d'étude de projet, les choses sont déjà beaucoup plus riches et je pense qu'il faut repasser à ce

moment là sur la qualité d'ambiance attendue, et bien entendu, il reste une étape incontournable qui est l'étape de chantier. (....) S'agissant de la qualité d'ambiance, je pense que l'architecte doit s'impliquer dans ce processus mais pas tout seul. Il faut qu'il, qu'on lui donne des instruments adaptés et, et dans ces instruments là, les outils de simulation de même que un certain nombre de développements techniques assez récents sont nécessaires. Il faut, il faut que l'architecte soit en mesure de faire, d'avoir recours à ces instruments pour fixer ses choix dans les mises au point de chantier.

A ce niveau, selon F. Maillard, il appartient également aux architectes de remettre en cause leurs pratiques :

Le problème c'est que, c'est un processus qui peut ne pas, enfin c'est-à-dire que là on parle que d'une typologie d'objets, des palais de justice mais, c'est pour ça que je parlais de pratique, ça ne peut être que si l'ensemble de la pratique évolue parce que, les acteurs, les gens qui sont là, notamment les maîtres d'oeuvre, Nouvel il a fait un palais de justice mais il a fait des dizaines et des centaines de projets. Donc il va pas réinventer complètement sa méthode de travail sur un projet, il peut la faire bouger à la marge, et c'est là où on passe donc sur des enjeux qui nous dépassent largement.

2.2.3.4 Conclusion concernant les positions de principe du maître d'ouvrage

La position du maître d'ouvrage, telle qu'elle apparaît à travers l'entretien qu'il nous a accordé, tient en trois principes. En premier lieu, les ambiances (et de manière plus générale, l'image et la symbolique des nouveaux palais de justice) ne peuvent être présumées a priori. R. Eladari manifeste un net refus d'une symbolique imposée et renvoie la question du côté de l'architecte : « la symbolique du vingtième siècle on la définira a posteriori, en analysant les projets qui ont été commis depuis disons les années soixante ». Incidemment, il apparaît qu'aux yeux du maître d'ouvrage, l'expression symbolique de la justice se réduit aux parties publiques du palais de justice (salle des pas perdus, salles d'audience, façades), le reste relevant du « back office ».

En second lieu, le maître d'ouvrage établit une séparation stricte entre les ambiances comme attribut symbolique et sensible des bâtiments, et les prescriptions techniques liées à l'éclairage, au chauffage ou à l'acoustique notamment. « On est dans un champ culturel tout à fait différent », explique R. Eladari : « ça n'a strictement rien à voir avec l'ambiance qu'on demande ou l'ambiance qu'on prescrit, c'est simplement des exigences sur des paramètres techniques, et sur une approche environnementale dont l'ambiance finalement n'est qu'une résultante ». Les préconisations techniques du maître d'ouvrage ne l'engageraient donc nullement au sujet des ambiances. On peut contester cette vision qui minimise si fortement l'importance des déterminants techniques dans la définition des facteurs d'ambiances.

Cependant, les choix initiaux du concours ne figent pas définitivement les qualités des ambiances. Des marges d'évolution existeraient dans le processus de conception, sous réserve d'une adhésion des acteurs, notamment des architectes. Le maître d'ouvrage appelle ainsi « les grands ténors de l'architecture » à remettre en cause leurs pratiques, savoir prendre la distance nécessaire avec leurs projets et à mieux engager le dialogue avec les bureaux d'études. Cette vision, qualifiée d'« idéale » par le maître d'ouvrage lui-même, devrait permettre selon lui de favoriser « une combinaison de métiers et d'expertises qui est assez complexe ».

2.2.4 Le Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice

Ce document daté de 1992 (10) présente en 121 pages les principales caractéristiques attendues des différents espaces composant les palais de justice. Les caractéristiques sont dites techniques mais elles ont souvent des incidences architecturales. Il est précisé en introduction que « le guide est destiné aux Maîtres d'Ouvrage afin de les aider quant à la définition d'un programme, et aux Maîtres d'œuvre comme outil d'aide à l'élaboration de dossier d'avant projet ».

Le document se divise en deux parties, la première proposant des recommandations par thèmes et l'autre par types de locaux. Les thèmes déclinés dans la première partie sont successivement titrés : Sûreté, Thermique-Chauffage-Ventilation, Acoustique, Eclairage, Immotique, Exploitation-Maintenance. Nous présenterons ici les recommandations liées aux thèmes Thermique, Acoustique et Eclairage, ainsi que les parties du thème Immotique relatives à la sonorisation. Nous examinerons ensuite les recommandations par locaux concernant les salles d'audience, la salle des pas perdus et les bureaux.

2.2.4.1 Section Thermique-Chauffage-Ventilation

La section est divisée en trois chapitres : Thermique-Chauffage d'une part, Ventilation d'autre part et Interfaces avec les autres thèmes enfin. Les objectifs généraux du premier chapitre sont ainsi spécifiés : « assurer le confort de l'ensemble des usagers, la bonne conservation du bâti, des documents et des divers équipements dans les meilleures conditions économiques globales en terme d'investissement et de vie de l'ouvrage ». Le Guide technique précise ensuite que « les grandes orientations en matière d'implantation de bâtiment, d'architecture, et de solutions techniques devront être choisies dans cet état d'esprit. »

Les recommandations générales sont organisées en 8 volets concernant tour à tour l'implantation et la conception du bâtiment, la production de chaleur, le confort thermique d'été, la régulation et programmation, la typologie des locaux et organisation en circuits, les systèmes de chauffage, l'eau chaude sanitaire, la télégestion et GTB (gestion technique du bâtiment).

En matière d'implantation et de conception du bâtiment, le guide met en avant « un souci de réduction et de maîtrise des consommations énergétiques ainsi que de confort des usagers. » Il relève deux « points sensibles » :

Orientation du bâtiment adaptée par rapport aux contraintes climatiques du site, ensoleillement, vents dominants, ...

Organisation des façades autour d'un compromis entre l'importance et l'orientation des parois vitrées, sièges de déperditions, mais aussi d'apport d'énergie thermique et d'éclairage naturel, et les parois opaques.

Concernant les parois vitrées, le guide distingue les exigences du confort d'hiver (bonne étanchéité des ouvrants, pas de ponts thermiques par les huisseries) et celles du confort d'été : « des protections solaires extérieures de préférence, si possible intégrées à l'architecture des façades, seront prévues dans le respect des impératifs d'éclairage naturel ». Par ailleurs, le guide précise que « dans tous les cas, une

32

^{10.} Ministère de la Justice, Sous-Direction de l'Action Immobilière et de la Logistique, « Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice – Document de synthèse », juillet 1992

attention particulière sera portée au problème important de nettoyage des parois vitrées (façades, verrières). » La question du confort thermique d'été est développée dans le troisième volet de la section. Il est ici précisé d'emblée que « la nécessité de maîtriser les coûts (investissement, fonctionnement) impose de privilégier les solutions architecturales et techniques qui, tout en permettant d'assurer des conditions de confort acceptables, limitent au strict minimum le recours aux équipements spécifiques de climatisation qui ne seront en aucun cas généralisés ».

Ce principe se décline en plusieurs points :

- Maîtrise des apports solaires : solutions intégrée à l'architecture, ou occultations.
- Utilisation des possibilités de stockage thermique dans la structure du bâtiment (forte inertie thermique), pour absorber les apports excédentaires.
- Possibilités aux occupants de manoeuvrer les ouvrants dans la limite des contraintes de sûreté.
- Dans le cas d'utilisation d'occultations, il conviendra de mettre en œuvre des systèmes d'éclairage artificiel à haut rendement lumineux afin de compenser la réduction d'éclairage naturel sans induire de charges thermiques trop importantes.
- La mise en œuvre d'équipements spécifiques de climatisation, afin d'obtenir des conditions de confort acceptables dans certains locaux particuliers ou parties de bâtiment, devra s'appuyer sur une étude thermique.

On devine dans ces recommandations une préoccupation environnementale forte qui, sans atteindre le niveau d'exigence actuel de la « haute qualité environnementale » (HQE), s'approche néanmoins des principes bioclimatiques (maîtrise architecturale des apports solaires, forte inertie thermique, confort d'usage pour la ventilation, éclairage artificiel à haut rendement lumineux, limitation de la climatisation).

Le chapitre Ventilation ne suit pas ces principes bioclimatiques dans la mesure où il préconise d'emblée un système de ventilation mécanique :

Hormis quelques usages ponctuels, la ventilation naturelle par ouverture des ouvrants n'est pas adaptée (difficultés pour respecter les débits réglementaires) aux bâtiments judiciaires et seule une ventilation mécanique permet d'atteindre les objectifs définis.

Le guide insiste par ailleurs sur les incidences acoustiques du système choisi, « avec une vigilance particulière pour le respect des exigences de confidentialité de certains locaux, de sûreté et de confort acoustique, tout particulièrement dans les salles d'audience. » Ainsi : « la ventilation simple flux est déconseillée dans le cas des locaux où la confidentialité est de rigueur. De plus, si l'extérieur est bruyant, un traitement acoustique des bouches d'entée d'air neuf est nécessaire. La ventilation double flux qui nécessite un investissement supérieur permet une meilleure maîtrise du renouvellement d'air et du confort des occupants. » (11)

La préoccupation acoustique en matière de ventilation se double d'une préoccupation énergétique. Le guide propose quatre solutions « afin de maîtriser au mieux les déperditions par renouvellement d'air » : ventilation en cascade, modulation des débits en fonction de l'occupation, limiter le renouvellement d'air parasite lié à la perméabilité des parois extérieures, limiter le renouvellement d'air à au plus 20% du

^{11.} Ventilation mécanique simple flux : l'air frais arrive par les zones peu étanches des parois (jointoiement des châssis, des cadres, des portes ...), il se propage sous forme de courants pour être extrait par des ventilateurs (problèmes d'entrée de bruits, pertes d'énergie et pertes phoniques, contrôle des débits difficile). Ventilation mécanique double flux : un système mécanique permet de capter l'air frais extérieur et d'extraire l'air vicié, tandis qu'un récupérateur de chaleur prélève une part d'énergie de l'air sortant pour préchauffer l'air frais (bonne protection phonique en entrée comme en sortie, meilleure efficacité thermique, meilleur contrôle des débits).

taux minimal imposé. Par ailleurs, il est suggéré que l'organisation du système de ventilation « doit permettre dans chaque local l'arrêt de la ventilation en cas de non-occupation ou de non-pollution. Il faut par conséquent prévoir des dispositifs autonomes pour les locaux dont les usages sont différents (salles d'audience, cuisine-cafétéria, archives, groupements de bureaux, etc.) » On note au passage que le souci d'éviter les pertes de chaleur par un trop important renouvellement d'air est quelque peu en contradiction avec la possibilité qui est laissée aux occupants de manoeuvrer les ouvrants (confort d'été).

Enfin, le dernier chapitre de la section examine les « Interfaces avec les autres thèmes » des recommandations faites en matière de chauffage et de ventilation. Les problèmes acoustiques des équipements sont à nouveau soulevés, notamment pour les salles d'audience dont « les conditions acoustiques sont de première importance ». Par ailleurs, le problème de la compatibilité entre dispositions de confort thermique et éclairage naturel est envisagé sous l'angle du compromis. Ainsi le guide explique-t-il très justement :

Le confort d'été et d'hiver des usagers est lié à l'importance des surfaces vitrées (sièges de déperditions thermiques, d'effet de paroi froide et d'apports solaires). Or, les surfaces vitrées doivent également permettre un éclairage naturel suffisant, garant d'un certain 'confort de travail' de l'usager d'une part, et d'une réduction des consommations électriques d'éclairage artificiel d'autre part. Un compromis est à trouver.

On voit ici la difficulté de traduire en recommandations techniques cohérentes des exigences en partie contradictoires, bien que concourrant au même objectif. C'est bien le concepteur qui est sollicité ici, en dernier recours, pour la mise en œuvre d'une solution architecturale satisfaisant les différents aspects.

2.2.4.2 Section Acoustique

Cette section du Guide introduit trois principes généraux : respecter la confidentialité des conversations dans certains locaux, offrir des salles d'audience « utilisables par tous, professionnels et usagers de la justice », fournir « un cadre de travail correspondant aux critères habituels des lieux de travail du tertiaire. »

Ces principes se déclinent en recommandations de trois ordre :

- d'ordre architectural : « la conception du plan masse doit tenir compte des nuisances sonores de l'environnement. On présentera de préférence les façades convexes vers les sources sonores, on évitera les phénomènes de réflexion sonore entre les bâtiments » ;
- d'ordre fonctionnel : « dans la limite des contraintes fonctionnelles, le concepteur veillera à regrouper les sources de nuisances interne (chaufferie, locaux techniques divers, zones d'attente ...) »;
- d'ordre organisationnel : « il est nécessaire que l'ensemble des intervenants de la conception à la réalisation soit fortement sensibilisé car l'environnement acoustique global dépendra de la qualité de chaque prestation ».

La question de l'isolation phonique des locaux domine toutes les autres spécifications techniques de la section. Elle est détaillée avec précision pour les bruits d'équipement (machines, blocs sanitaires, ascenseurs, ventilation mécanique), les bruits de chocs et les bruits extérieurs. Des valeurs d'isolement et différentes normes sont citées.

Il est par ailleurs demandé que les salles d'Assises et les salles pénales soient sonorisées (dans tous les cas) et les salles de plus de 450 m³ « en cas de besoin ». Dans les salles de 450 m³ à 1000 m³, « la sonorisation est destinée à améliorer l'écoute par le public. Dans les salles supérieures à 1000 m³, on estimera que la sonorisation est

également destinée aux juges et autres personnels de justice. » Le guide recommande l'usage de plusieurs haut-parleurs de petite taille :

On pensera à ne pas disposer de gros haut-parleurs sur des parois légères. De préférence à deux haut-parleurs, on disséminera sur l'ensemble du volume considéré des haut-parleurs de petites tailles.

La qualité sonore des locaux (sonorités distinctives de la salle des pas perdus ou des salles d'audience par exemple) n'est pas spécifiée. La seule recommandation en la matière concerne les temps de réverbération : « pour la qualité sonore des locaux, on s'appuiera sur la valeur des temps de réverbération en vue d'une bonne intelligibilité de la parole. » Il est également précisé que les salles d'audience de moins de 450 m³ « ne doivent pas être sonorisées et devront être conçues de telle façon que l'on puisse entendre une personne s'exprimant avec un niveau de voix normal, de tout point de la salle. »

Enfin, des contrôles acoustiques in situ sont demandés : « à l'initiative du maître d'ouvrage et à la charge de l'entreprise, une série d'essais sera réalisée par un laboratoire officiel (...). Le non-respect des valeurs contractuelles entraînera pour les entreprises concernées des travaux de mise en conformité avec celles-ci. » Les mesures in situ (principes du Guide de Contrôle Acoustique) doivent être effectuées selon la norme NFS 31057.

2.2.4.3 Section Eclairage

Cette section est la plus importante et sans doute la plus détaillée et la plus orientée de toutes, en ce sens qu'elle laisse clairement entendre le souhait d'une conception quasibioclimatique des palais de justice. Le texte d'introduction précise d'emblée « la volonté forte de favoriser l'usage de l'éclairage naturel au travers d'une conception architecturale adaptée. L'éclairage artificiel n'intervenant qu'en complément, en remplacement la nuit, voire en enrichissement de l'environnement visuel avec le souci permanent de cohérence technico-économique globale du projet d'éclairage. » Il s'agit bien ici d'inciter les concepteurs à favoriser l'éclairage naturel à travers l'architecture elle-même. Cette idée directrice est déclinée dans la suite de la section en trois chapitres qui concernent successivement les recommandations générales, les recommandations par corps d'état et l'interface avec les autres thèmes. L'ensemble couvre 13 pages (33 à 46) du Guide technique, soit beaucoup plus que l'acoustique (4 pages), la thermique (7 pages) et même la section sûreté (12 pages). Les questions d'éclairage et notamment le problème de l'éclairage naturel se placent donc comme l'un des thèmes principaux mis en avant par la maîtrise d'ouvrage à travers le Guide technique.

2.2.4.3.1 Recommandations générales

Le chapitre des recommandations générales s'organise en différentes sections intitulées Données et besoins, Schéma directeur, Flexibilité, Performances à atteindre, Exploitation - Maintenance.

La section Données et besoins note avec justesse que « la définition d'un projet d'éclairage nécessite en premier lieu la connaissance de données de base concernant les activités prévues et les ambiances souhaitées (aspects physiologiques et psychologiques, mise en valeur de l'espace) dans les différents locaux, ainsi que les exigences en matière de présence d'éclairage naturel et de niveau d'occultation dans les locaux ». Suit un tableau (Figure 1 ci-après) qui offre une synthèse de ces besoins selon les différents types d'espaces d'un palais de justice.

Locaux		Présence d'éclairage	Nécessité de pouvoir limiter	Nécessité de pouvoir module	
200000000000000000000000000000000000000	s prévues	naturel	l'éclairement	l'éclairement	
CIRCULATIONS	Horizontales	Souhaitée	·		
	Verticales	Souhaitée	-	-	
ACCUEIL	Hall	Oui	Oui ponctuellement		
ACCOEIL	Banques	Oui	Oui	Au moins deu: niveaux (informatique)	
BUREAU D'ENTRETIEN PERSONNALISE		Oui	Oui	Au moins deux niveau si informatique	
SALLES D'AUDIENCE	Prétoire	Oui	Oui	Au moins deux niveaux (prise de notes lors de projections) Obscurité relative vers écran pour projection	
	Auditoire	Souhaitée	-		
BUREAUX DE MA FONCTIONNAIRE		Oui	Oui	Au moins 2 niv (informatique)	
BOX D'ENTRETIEN AVOCATS/INCULPES ET DETENUS			Oui	Idem	
SALLES DE REUNIONS		Oui	Oui	Fractionnemer (zône projection Obscurité relative vers écran et tablea	
REPROGRAPHIE		Oui	Oui		
INFORMATIQUE		Oui	Oui	Qui	
SAS FOURGONS	CELLULAIRES				
POSTE COMMANI	DEMENT	Oui	Oui	Oui	
Locaux Activités prévues				Nécessité de pouvoir moduler l'éclairement	
		Présence d'éclairage naturel	Nécessité de pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module	
	s prévues	d'éclairage	pouvoir limiter	pouvoir module	
Activités	s prévues ENTION	d'éclairage naturel	pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module	
Activités	s prévues ENTION	d'éclairage naturel Souhaitée	pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION	s prévues ENTION CES	d'éclairage naturel Souhaitée Non	pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION BIBLIOTHEQUE	s prévues ENTION CES	d'éclairage naturel Souhaitée Non	pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module l'éclairement - - -	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION BIBLIOTHEQUE CAFETERIA/REST	s prévues ENTION CES	d'éclairage naturel Souhaitée Non Oui	pouvoir limiter l'éclairement - - Oui	pouvoir module l'éclairement	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION BIBLIOTHEQUE CAFETERIA/REST ARCHIVES	s prévues ENTION CES	d'éclairage naturel Souhaitée Non Oui Oui Non Souhaitée	pouvoir limiter l'éclairement - - Oui Oui	pouvoir module l'éclairement	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION BIBLIOTHEQUE CAFETERIA/REST ARCHIVES SANITAIRES	s prévues ENTION DES TAURANT	d'éclairage naturel Souhaitée Non Oui Oui Non Souhaitée (Sauf dans WC)	pouvoir limiter l'éclairement - - Oui Oui	pouvoir module l'éclairement	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION BIBLIOTHEQUE CAFETERIA/REST ARCHIVES SANITAIRES LOCAUX	ENTION CES CAURANT Atelier entretien Stockage ATION	d'éclairage naturel Souhaitée Non Oui Oui Non Souhaitée (Sauf dans WC) Oui	pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module l'éclairement	
Activités LOCAUX DE DETE SCELLES ET PIEC A CONVICTION BIBLIOTHEQUE CAFETERIA/REST ARCHIVES SANITAIRES LOCAUX MAINTENANCE LOCAUX INSTALL	ENTION CES CAURANT Atelier entretien Stockage ATION LERGIE)	d'éclairage naturel Souhaitée Non Oui Oui Non Souhaitée (Sauf dans WC) Oui	pouvoir limiter l'éclairement	pouvoir module l'éclairement	

Figure 1. Tableau des besoins en matière d'éclairage naturel des espaces d'un palais de justice

36

On note qu'hormis les archives et les locaux des scellés et pièces à conviction, la présence d'éclairage naturel est demandée ou souhaitée pour tous les espaces. Elle est demandée pour l'accueil, le prétoire des salles d'audience, les bureaux et salles de réunions, la bibliothèque et autres locaux divers. Elle est souhaitée pour les circulations, horizontales et verticales et l'auditoire des salles d'audience. Par ailleurs, dans tous les locaux pour lesquels un éclairage naturel est souhaité, il doit également être possible de limiter ou de moduler l'éclairement (naturel ou artificiel).

La section suivante présente le « schéma directeur du projet d'éclairage » et est structurée suivant quatre axes que nous reproduisons presque in extenso :

a) Contraintes de site et environnement lumineux des locaux

Lors de l'implantation du bâtiment dans le terrain, il convient de s'assurer que son orientation et sa disposition par rapport à l'environnement favoriseront la pénétration de la lumière du jour en quantité suffisante, mais sans excès, à l'intérieur des locaux en fonction des différentes saisons.

b) Organisation des éclairages naturels et artificiels

la qualité de l'éclairage dépend d'abord de l'architecture du bâtiment, pour laquelle éclairage naturel et éclairage artificiel doivent être traités corrélativement, dès la conception du bâtiment et l'étude des installations, car ceux-ci conditionnent certaines dispositions du gros œuvre et du second œuvre.

La qualité d'une installation d'éclairage passe en effet par l'utilisation de la lumière du jour, la lumière artificielle venant la compléter, la replacer la nuit, et offrir au concepteur une plus grande liberté dans sa création de l'environnement visuel à l'intérieur des locaux.

c) Disposition et orientation des locaux

Il convient d'étudier soigneusement la position des salles (orientation) et des parois éclairantes, en fonction principalement de leur besoin en quantité de lumière du jour et des directions principales de vision des utilisateurs et des usagers, et en particulier des risques de contre-jour (notamment dans les salles d'audience).

d) Localisation et orientation des prises de jour

En sus des performances à atteindre, les prises de jour doivent être disposées de manière à satisfaire les besoins fonctionnels des locaux, en particulier par la prise en compte des implantations futures des équipements et des modifications prévisibles de cloisonnement.

La section « Flexibilité » expose ensuite les principes de la maîtrise nécessaire de l'éclairage naturel et artificiel suivant 4 points : protection solaire, occultations, liaison entre éclairage naturel et éclairage artificiel, modulation du niveau d'éclairage artificiel.

Des protections solaires sont demandées sur « les baies vitrées d'exposition Est à Nord-Ouest (via le Sud) ». Ces protections seront mobiles et « d'une efficacité telle, que le facteur solaire (rapport de l'énergie solaire entrant dans le local à l'énergie solaire incidente) soit inférieur à 0.2 ». Autrement dit, les protections solaires concernent toutes les façades sauf celles orientées plein Nord voire Nord-Est, et doit filtrer a u moins 80% du rayonnement solaire entrant en toute saison. De plus, « les prises de jour en toiture ou en orientation Sud (plus ou moins 23°) doivent en outre éviter la pénétration du rayonnement solaire direct l'été. » Enfin :

Pour éviter tout éblouissement dans ces mêmes locaux, toutes les baies vitrées non orientées au Nord (plus ou moins 23°) doivent être munies de protections mobiles diffusantes si elles assurent la vue sur l'extérieur (vitrage clair); sinon elles seront soit diffusantes (verre translucide), soit accompagnées d'un dispositif diffusant.

Des occultations des surfaces éclairantes sont demandées dans tous les locaux « où sont exercées des activités nécessitant une obscurité relative ». Les liaisons entre éclairage naturel et éclairage artificiel sont à prévoir de telle sorte que l'éclairage artificiel soit éteint « en toutes zones où la lumière du jour devient suffisante (éclairage fractionnable) » et inversement, que l'éclairage artificiel vienne compléter l'éclairage naturel dès que celui-ci devient insuffisant. Enfin en matière de modulation de l'éclairage artificiel, « la maîtrise des dépenses en énergie et du confort d'usage amène à prévoir une gestion modulante ». Ces modulations sont demandées pour les locaux profonds (éclairement fractionnable en fonction de l'éclairement naturel), les locaux de grande taille ou à usage différencié (fractionnement en fonction de l'occupation), et certains locaux comme les salles de projection ou d'informatique.

La section Performances à atteindre se décline à nouveau en 4 rubriques. La première concerne le facteur de lumière du jour :

Le facteur de lumière du jour (FJ), rapport de l'éclairement diffus en un point du plan utile, à l'éclairement horizontal extérieur diffus, ne doit pas être inférieur :

- à 2% en valeur minimale, sur les plans utiles (hauteur = 0.75m) des bureaux et autres salles de travail.
- à 1% en valeur minimale, sur les plans utiles des autres locaux devant bénéficier de l'éclairage naturel.

Outre ces recommandations générales relativement contraignantes, « d'autres valeurs, minimales ou moyennes, pourront être demandées pour certains locaux ». Elle sont répertoriées dans les fiches de recommandation par type de locaux.

Après le facteur de lumière du jour, la seconde rubrique développe l'éclairement artificiel. Les « valeurs des éclairements moyens en service sur plan utile (c'est-à-dire après dépréciation moyenne dans le temps, par empoussièrement des lampes, des luminaires et des parois, ainsi que par chute du flux lumineux » sont répertoriées dans le tableau ci-dessous (Figure 2). Le rapport est assez précis, voire pointilleux, quant à ces valeurs :

(...) elles correspondent à l'éclairement moyen sur un plan utile mesuré au milieu de la période d'usage s'étendant de la mise en service au premier entretien.

Il est rappelé que dans l'étude détaillée du projet, ces valeurs doivent être majorées par l'inverse du facteur de dépréciation Fd (rapport de l'éclairement moyen en service à l'éclairement moyen initial) appelé facteur compensateur de dépréciation d (supérieur à 1), afin d'établir les valeurs de l'éclairement moyen initial qui doivent être obtenues à la mise en service.

Par ailleurs, le guide précise également les valeurs d'uniformité à atteindre :

Afin de permettre une grande souplesse d'utilisation du plan utile, l'éclairage général doit être uniforme sur toute cette surface.

Le facteur d'uniformité, rapport de l'éclairement minimal à l'éclairement moyen demandé sur plan utile, doit être supérieur à 0.8 pour l'éclairage général des zones de travail.

		Eclairement moyen en service sur plan utile		
		HORIZONTAL		VERTICAL
		au sol	à 0.75 m	
Bureaux, salles réunions, bibliothèque, reprographie, locaux aveugles, petites salles d'audience			500 lx	
Salles d'audience	Prétoire ; . Magistrats . Avocats . Box détenus Auditoire :		500 lx 400 lx (et 25-100 LX localisé sur bureaux) 400 & 100 lx 300 lx	500 lx sur tableau
Salle informatique et bureaux avec usage informatique			300 & 500 lx	
	d'entretien, poste de t, locaux d'attente, atelier		400 lx	
Sas fourgon cel	Sas fourgon cellulaire			
Hall d'accueil et départs de circulations		200 lx	300 & 500 lx sur banques	300 lx sur panneaux d'affichage
locaux de range	s à conviction, archives, ment et de stockage, local etien des jardins, cuisines		300 lx	
Cafétéria, restaurant, locaux des installations techniques (énergie)			200 lx	
Sanitaires			200 ix	500 lx sur visage/miroi
	des détenus (caméra) escaliers et leurs paliers couloirs, dégagements	200 lx 150 lx 100 lx		
	voies accès sortie véhicules voies d'accès piétons zônes circulation véhicules	200 lx 120 lx 70 lx		
	entrées de bâtiment, quai de déchargement pourtour ext. du bâtiment zones et voies circulation	100 lx		

Figure 2. Tableau des exigences particulières d'éclairage pour certains locaux

La troisième rubrique de la section Performances à atteindre concerne le confort visuel. Là encore, mieux vaut citer le Guide technique plutôt que d'essayer de le paraphraser, tant les recommandations apparaissent précises et circonstanciées :

Au delà de la quantité, il est nécessaire de se préoccuper de la qualité de l'éclairage. Ces recommandations seront complétées lors de l'étude détaillée du projet, mais il est utile de rappeler ici quelques préoccupations de base :

- les luminaires doivent être choisis et positionnés de manière à ne pas engendrer d'éblouissement direct ou par réflexion sur les surfaces du local. De même, l'éblouissement direct par la lumière du jour devra être évité.
- Aspects physiologiques et psychologiques :

Tout en participant à l'éclairage naturel des locaux, les baies vitrées et fenêtres sont nécessaires car elles permettent de satisfaire le besoin de contact avec l'extérieur.

Enfin, le choix des revêtements des parois des locaux doit se faire non seulement en fonction de leur caractéristiques de réflexion, mais aussi en fonction de leur effet psychologique, c'est-à-dire de leur couleur, suivant la nature de l'environnement recherché.

- Couleur de la lumière artificielle :

Afin de contribuer à une ambiance stimulante tout en s'harmonisant bien avec la lumière du jour, les choix en matière de température de couleur et de rendu des couleurs pour les lampes seront adaptés aux locaux et aux activités pratiquées.

- Mise en valeur de l'espace :

Il faut souligner toute l'importance de l'esthétique par la lumière qui met en valeur la matière et l'espace pour créer l'environnement nécessaire à l'ambiance recherchée.

La mise en valeur du bâtiment par un éclairage extérieur approprié, est également à prendre en compte, aussi bien pour l'image du Palais de Justice que pour sa contribution à la qualité de l'environnement urbain (animation nocturne de la cité).

Enfin, la dernière rubrique de la section concerne l'optimisation de la lumière naturelle. Le guide spécifie que « des solutions d'éclairage naturel innovantes pourront être envisagées afin d'obtenir les performances d'un environnement lumineux de meilleure qualité, ou de bien meilleurs compromis techniques notamment avec le confort thermique. Néanmoins, toute proposition d'une de ces solutions non conventionnelles devra être testée et ne pas obérer le bilan énergétique global ».

Après cette longue section décrivant les performances à atteindre, vient la dernière section sur les questions d'Exploitation-maintenance des bâtiments. Cette section se décline en 3 rubriques concernant successivement l'optimisation énergétique de l'installation, le plan de maintenance et le bilan prévisionnel d'exploitation, la maintenabilité et le non-empoussiérage des luminaires.

La rubrique sur l'optimisation énergétique de l'installation décline des recommandations analogues aux précédentes :

Il est nécessaire en phase de conception de réaliser un bilan énergétique global prenant en compte déperditions thermiques, apport solaires, apports internes (occupation et équipements) et consommations électriques d'éclairage auquel il faudra juxtaposer les coûts d'investissement associés.

De cette démarche en coût global doit ressortir une optimisation de l'installation qui passe par une conception plus poussée de l'éclairage naturel, la modulation du niveau d'éclairement, l'efficacité lumineuse des lampes (supérieure à 50 lm/W) et le rendement des luminaires (supérieur à 0.6).

Ainsi, parce qu'ils sont très économiques en exploitation, les tubes fluorescents sont à généraliser. Toutefois, bien que d'efficacité lumineuse inférieure à 30 lm/W, les lampes à incandescence ne doivent pas être écartées ; leur utilisation doit cependant être contrôlée.

Le rubrique suivante concernant le plan de maintenance et le bilan prévisionnel qui doivent préciser entre autre les périodicités de remplacement des lampes et nettoyage des luminaires. Enfin, dans la dernière rubrique, le Guide demande que les luminaires soient facilement accessibles, démontables et nettoyables et peu sensibles à l'empoussiérage : « homogénéité et standardisation des matériels devront donc être recherchées », conclut-il.

2.2.4.3.2 Recommandations par corps d'état

Ce chapitre décline les incidences de la mise en œuvre des recommandation générales d'éclairage pour chaque corps d'état. Le chapitre rappelle d'emblée que « l'orientation architecturale destinée à positionner l'éclairage naturel comme une composante forte du projet, amène à préciser quelques recommandations principales pour certains corps d'état. » S'agissant du Gros-Œuvre, le Guide technique rappelle : « comme cela a été dit précédemment, implantation et orientation du bâtiment, localisation des salles,

définition et organisation des volumes, composantes bioclimatiques du projet sont des aspects qui doivent être pris en compte dès la genèse de la conception. »

Pour ce qui concerne le cloisonnement intérieur, on précise que « en éclairage naturel latéral seul, la paroi opposée ne pourra guère être distante de plus de 5 fois la hauteur des fenêtres. » Par ailleurs, s'agissant du lot Menuiseries extérieures, le Guide note que « les prises de jour en imposte favorisent les éclairements verticaux et diffusent bien la lumière dans les zones étendues du volume du local. » D'autre part, le Guide rappelle que « en général, à superficie égale en tableau (surface de percement), une prise de jour avec menuiserie métallique (notamment en acier) présente une surface éclairante (surface vitrée) plus importante qu'avec une menuiserie en bois, elle-même moins réductrice qu'une menuiserie en PVC. »

Pour ce qui concerne les lots Verrières et vitrerie :

Parmi les différents produits verriers, on privilégiera la performance de transmission lumineuse. Aussi, pour assurer le compromis énergétique et lumineux, préférera-t-on le double vitrage en verre ou glace clairs plutôt que teintés dans la masse et/ou réfléchissants, mais en association avec une protection solaire mobile et diffusante.

Les occultations font également l'objet d'un paragraphe :

Dans la mesure du possible, on privilégiera les protections solaires horizontales fixes pour les surfaces vitrées exposées au Sud (pour tirer le meilleur parti du soleil bas d'hiver tout en réduisant au maximum la pénétration du rayonnement solaire d'été.)

Les protections solaires mobiles (extérieures, intérieures) seront utilisées pour moduler l'énergie solaire incidente (aspects énergétiques et éclairage naturel) en fonction des besoins des différents locaux (exposition, activités).

Les protections solaires extérieures ne doivent pas altérer l'accessibilité pour le nettoyage des vitrages.

Enfin, la rubrique Electricité-Courants forts spécifie les types de lampes en privilégiant les tubes fluorescents : « pour leur efficacité lumineuse globale (4 à 6 fois supérieure à l'incandescence), pour leur importante durée de vie moyenne (8 fois supérieure à l'incandescence ordinaire), pour leur gamme étendue de couleurs apparentes, pour leur possibilité d'atteindre un rendu des couleurs élevé, pour la faible puissance instantanée nécessaire et pour leur faible dégagement de chaleur ». Les luminaires doivent être choisis en fonction de la stabilité dans le temps de leur facteur de transmission et de réflexion, et de leur facilité de nettoyage : « le meilleur comportement au non-empoussiérage sera recherché ». Enfin, le Guide technique rappelle les besoins de commande de l'éclairage artificiel (fractionnement et programmation afin d'optimiser les consommations énergétiques).

2.2.4.3.3 Interfaces avec les autres thèmes

Ce dernier chapitre concernant l'éclairage met en relation celui-ci avec les autres thèmes. En matière de sûreté, l'éclairage devra être adapté dans les zones surveillées par caméra. Le Guide pousse le souci de précision technique et d'exhaustivité très loin, comme en témoigne cette recommandation :

La baisse du facteur de transmission lumineuse engendrée par les barreaudages, les fortes épaisseurs de vitrages et autres protections doit être prise en compte lors de la conception pour la satisfaction des objectifs d'éclairage naturel. »

Concernant l'interface entre thermique et éclairage, le Guide demande à nouveau « un bilan énergétique et économique global (...) afin de déterminer une surface de vitrage optimale permettant de concilier : exigences d'éclairage, exigences thermiques (dépenditions thermiques, confort d'été) et consommations électriques de l'éclairage artificiel. »

S'agissant d'acoustique enfin, il est rappelé que « les prises de jour doivent être suffisamment isolantes vis à vis des bruits aériens extérieurs et des bruits dus aux agents atmosphériques (notamment en toiture). »

2.2.4.4 Section Immotique

Ce thème aborde « les aménagements intéressant l'ensemble des réseaux de distribution V/D/I (voix, données, images), liés aux télécommunications, à l'audiovisuel et au fonctionnement général des bâtiments ». La sonorisation fait l'objet de l'une des nombreuses sections de ce chapitre (cheminements courants faibles, câblages informatiques, câblage téléphonique, réception TV/Radio, distribution de l'heure, sécurité incendie et panique, recherche de personnes, etc.). Deux types de locaux sont concernés par cette sonorisation : les salles d'audience (la salle d'assises, les salles pénales et en fonction des besoins, les salles d'audience de plus de 450 m³), et les circulations accessibles au public.

Le Guide technique détaille ensuite les objectifs à atteindre à travers la conception des installations :

- une très bonne restitution du son,
- une écoute confortable et douce,
- l'absence d'effet Larsen en fonctionnement normal,
- l'absence de réverbération audible.
- l'absence d'échos,
- une très grande souplesse d'utilisation, adaptée aux différentes familles d'utilisateurs

Chaque salle d'audience concernée devra disposer d'une installation de sonorisation (prises micros et micros, ampli/préampli, enceintes) qui « pourra être commandée par le président d'audience depuis un pupitre spécifique inclus dans le mobilier du prétoire ».

2.2.4.5 Recommandations par types de locaux

La deuxième partie du Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice reprend les recommandations thématiques exposées ci-avant dans différentes fiches intéressant les différents types de locaux. Pour ce qui concerne les salles d'audience, les recommandations sont principalement techniques et normatives (indice global d'isolement aux bruits aériens, indice d'affaiblissement acoustique des portes, temps de réverbération, caractéristiques du réseau électrique, durabilité des revêtements de sol par exemple) mais aussi plus qualitatives et architecturales. Ainsi :

L'éclairage sera particulièrement soigné et contribuera à donner une ambiance solennelle avec un caractère quelque peu convivial et apaisant. (...) Les grandes hauteurs sous plafond pourront être mises à profit pour réaliser un éclairage naturel zénithal ou en imposte permettant d'obtenir une bonne uniformité.

Cette recommandation s'établit sur deux registres : l'un d'ordre sensible concernant l'effet de la lumière attendu dans la salle (effet ambigu : ambiance solennelle mais caractère convivial et apaisant), et l'autre d'ordre architectural préconisant deux solutions d'éclairage naturel : zénithal ou en imposte. On peut d'ailleurs relier ces solutions aux contraintes spécifiées par ailleurs précisant que les baies vitrées des salles d'audience ne doivent être ni ouvrables (sûreté) ni accessibles de l'extérieur (confidentialité). Dans ce cas, seules les impostes ou les prises de jour zénithales semblent effectivement possibles.

Comme les salles d'audience, la salle des pas perdus fait l'objet de recommandations principalement techniques (débit d'air neuf, temps de réverbération, alimentation électriques, etc.) mais aussi plus qualitatives, notamment là encore sur le thème de la lumière naturelle :

Le traitement de la lumière, naturelle et artificielle, sera réalisé avec soin :

- architecturalement, elle contribuera à la mise en valeur du volume,
- fonctionnellement, elle sera adaptée aux besoins d'accueil (repérage de la signalisation, information ...) et de sûreté (contrainte de surveillance ...).

Les bureaux enfin sont divisés en deux catégories qui diffèrent essentiellement par leur niveau de sécurité. Dans les deux cas, les contraintes d'isolement acoustique sont les plus fortes (confidentialité) tandis que l'éclairage est spécifié comme suit :

L'éclairage de ces locaux sera conçu avec les contraintes inhérentes à l'utilisation d'écrans de visualisation informatiques. Dans ce cas, le niveau maximal requis pourra être assuré par la superposition d'un éclairage général de base procurant 300 lux et d'un éclairage individuel d'appoint.

D'autres espaces sont également spécifiés du point de vue des ambiances, notamment lumineuses. On peut citer la bibliothèque (« l'éclairage et les teintes de parois contribueront à créer une atmosphère reposante »), les locaux d'attente gardée des détenus (« l'éclairage favorisera la détente »), ou encore le restaurant-cafétéria : « l'éclairage doit largement contribuer à aménager l'agrément intérieur avec un caractère d'attrait et de stimulation gustative : forte présence de la lumière naturelle, pénétration du rayonnement solaire (sans gène) » ...

2.2.4.6 Conclusion concernant le Guide technique

Le Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice se propose de guider les maîtres d'ouvrage quant à la définition d'un programme de palais de justice, et d'aider les maître d'œuvre à l'élaboration de leurs dossiers d'avant-projet. En quelque 120 pages, ce document aborde les thèmes de la sûreté des palais, des besoins et attentes en matière de thermique, chauffage et ventilation, acoustique, éclairage, immotique, ainsi que des contraintes d'exploitation et maintenance des bâtiments. Il s'agit certainement du document le plus complet pour ce qui concerne les ambiances : tous les aspects techniques des dispositions et dispositifs producteurs ou modulateurs des ambiances sont abordés, ainsi que leurs incidences qualitatives en termes architecturaux voire psychosensoriels.

De manière générale, les recommandations semblent guidées par trois grands principes : confort, économies d'énergie et facilité de gestion. Les dispositions de confort concernent le renouvellement d'air, le chauffage, la lumière naturelle, la gestion des vues et l'acoustique. La plupart des recommandations considèrent explicitement ou implicitement la question des économies d'énergie (chauffage, ventilation et éclairage notamment). Cependant, la ventilation naturelle est écartée d'emblée pour des raisons d'efficacité. Les recommandations sont précises, souvent chiffrées (éclairage par exemple) et certaines d'entre elles ont une valeur coercitive (contrôle a posteriori de l'isolement sonore des locaux suivant une norme prédéfinie).

La question de l'éclairage domine toutes les autres. Elle est traitée sous un angle qui dépasse les simples caractéristiques techniques attendues pour satisfaire les exigences de confort d'un bâtiment tertiaire. Les auteurs du Guide technique font preuve, de toute évidence, d'une sensibilité aiguë à ce thème de la lumière, et d'une grande maîtrise technique des différents aspects de l'éclairage naturel et artificiel. Les préconisations chiffrées atteignent parfois un niveau de précision qui peut sembler trop avancé pour le stade de conception générale du bâtiment (nous pensons par exemple à la question de

la prise en compte de la baisse du facteur de transmission lumineuse engendrée par les barreaudages dans les cellules des prisonniers).

Dans ce thème de l'éclairage mais aussi à travers tous les autres thèmes, les recommandations manifestent explicitement ou implicitement une orientation bioclimatique. Ainsi, le Guide technique recommande-t-il partout de trouver dans l'architecture elle-même (organisation des masses, orientations, composition des percements, matériaux, etc.) les solutions passives de maîtrise des ambiances (notamment les questions de confort d'été). Les concepteurs doivent fournir des bilans énergétiques complets de manière à juger l'efficacité de leurs propositions. Les contradictions entre les différentes recommandations sont parfois explicitées (confort d'été et éclairage naturel par exemple), auquel cas le Guide demande aux concepteurs de trouver un compromis. Il est notable que ces préconisations, écrites en 1992 avant l'avènement et la popularisation de la notion de haute qualité environnementale (HQE), soient aussi claires, précises, et d'une certaine façon engagées.

Par sa vocation même, le Guide technique se cantonne généralement aux éléments techniques objectivables des ambiances, par thèmes et par type de local. Remarquons qu'il s'aventure parfois dans le registre des recommandations architecturales, voire même psychosensorielles, comme au sujet de l'ambiance lumineuse de la salle d'audience, souhaitée « solennelle avec un caractère quelque peu convivial et apaisant ». Le Guide technique souligne par ailleurs « toute l'importance de l'esthétique par la lumière qui met en valeur la matière et l'espace pour créer l'environnement nécessaire à l'ambiance recherchée ». Il pousse assez loin ces recommandations, comme pour ce qui concerne l'aménagement de la cafétéria pour laquelle « l'éclairage doit largement contribuer à aménager l'agrément intérieur avec un caractère d'attrait et de stimulation gustative » ...

2.2.5 Programmation du projet de Nantes

Nous avons eu accès aux documents préparatoires concernant les projets de Nantes et de Bordeaux, documents généraux et programmes, que nous examinons ici. Comme précisé par ailleurs, les documents de programmation concernant spécifiquement le projet de Grasse n'ont pu être consultés.

2.2.5.1 Documents généraux

Plusieurs documents ont été élaborés par la DGPPE et remis aux concepteurs du projet de Nantes. Le premier, daté de mai 1993, propose une analyse du contexte urbain (12). Il donne d'abord une rapide présentation du site, avec un plan de situation, de vues aériennes, des « éléments d'histoire et de géographie » ainsi qu'une étude de la formation des voies. Le chapitre suivant traite du « contexte actuel ». Il offre une description générale des constructions et des activités à proximité du site, accompagnée de photographies. Le chapitre 3 est intitulé « L'environnement du site ». Il présente le Quai de la Fosse et la Petite Hollande (face au site sur la rive Nord de la Loire), puis les abords immédiats, quai Fernand Crouan, rue Lanoue-Bras-de-Fer, ainsi que l'îlot délimité par les rue Videment, Mangin et Sourdéac. Le quatrième chapitre traite la desserte du site : transport en commun, transport individuel, desserte locale, circulation piétonne. Enfin, le dernier chapitre propose des « Données particulières du site » qui recouvrent quelques précisions techniques sur le sol et le relief, les cotes d'altitude ainsi que la surface de l'îlot. Dans cet ensemble d'une trentaine de pages,

_

^{12.} Ministère de la Justice, DGPPE, « Le site de la future cité judiciaire de Nantes. Analyse du contexte urbain », mai 1993

aucune considération climatique sur le site, pourtant caractérisé par son exposition au vent d'ouest en front de Loire, n'est mentionnée. Aucune ambiance urbaine, au sens que cette expression a pris aujourd'hui, ne vient caractériser le site.

Un document plus volumineux, daté de juin 1993, produit par la DGGPE et signé Claude-Henri Aubert, architecte (il est en réalité l'architecte conseil de la DGPPE, cf. § 2.2.1), propose diverses « réflexions urbanistiques » (13). On y lit en avant-propos : « Ce recueil qui ne saurait se substituer à l'analyse personnelle du site à laquelle doit se livrer chaque candidat conduira toutefois à mieux comprendre et à mieux préparer l'insertion de l'opération décrite dans le programme. » A propos des enjeux de cet aménagement de l'Ile de Nantes et du rôle urbain du palais de justice, l'auteur rappelle que « par sa fonction, par son emplacement, par son architecture, ce projet répondra à l'enjeu qui veut intégrer l'Ile à la Cité, il est le greffon qui marque le démarrage d'un quartier. C'est un acte fondateur ». En première partie, l'étude exploratoire pour l'aménagement de l'Ile de Nantes proposée par Dominique Perrault et François Grether (1992) est copiée presque in extenso, images et textes. Les recommandations des auteurs concernant le projet de Cité judiciaire sont naturellement reprises (intentions générales et croquis). Ainsi :

L'implantation d'un équipement institutionnel important est extrêmement opportun pour remettre en valeur les potentialités de l'île de Nantes, sans que s'interpose un plan d'ensemble. Outre les qualités du programme, le projet architectural de la cité judiciaire doit apparaître comme une force à exploiter. Dans cette optique, la localisation proposée pour cette réalisation cherche à provoquer des relations dynamiques avec le centre ancien sur la rive droite, les installations industrielles, le quartier du faubourg et la Loire.

Suivent dans le document de la DGGPE les plans et descriptions du terrain choisi où l'on précise notamment que celui-ci est « particulièrement bien placé par rapport au fleuve et au Centre Ville ». Le règlement du plan d'occupation des sols est également annexé. Les règles principales sont résumées et l'auteur de l'étude remarque qu'une simulation d'application du POS démontre « la grande difficulté que l'on rencontre et la nécessité de faire évoluer les règles pour tenir compte à la fois du cas particulier d'un Palais de Justice et des intentions de l'étude Perrault, notamment à propos de la notion d'architecture ponctuelle. »

Une page est ensuite consacrée à la « stratégie de réalisation » du palais de justice où la question particulière des tranches fermes et optionnelles de l'équipement est traitée. Le « programme minimal » (effectivement construit) comprend le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal d'Instance et la Cour d'Assise. Le « programme maximal » comprend les mêmes éléments plus le Conseil des Prud'Hommes et le Tribunal de Commerce. L'étude note :

Cette dichotomie pose un problème important au niveau conceptuel car dans les deux cas de figure le projet doit se présenter comme fini, équilibré et composé. La première hypothèse ne doit pas donner lieu à un projet qui paraîtrait en attente d'un complément. La deuxième hypothèse ne doit pas davantage offrir l'aspect d'un attribut juxtaposé. Autant l'architecture s'accommode des effets d'extension quand il s'agit d'usines et même de plateaux d'hôpital, autant on est enclin à penser que la symbolique propre à un palais de justice appelle les notions de fini, de stabilité, d'équilibre, d'achevé, ce qui se concilie mal avec évolution. C'est pourtant une gageure que les candidats sont invités à soutenir.

^{13.} Ministère de la Justice, DGPPE, C-H. Aubert, « Nantes ; réflexions urbanistiques », juin 1993

Remarquons au passage que contrairement à ce qu'explique René Eladari, la DGPPE oriente ici quelque peu la symbolique du palais de justice, en spécifiant de manière évocatrice « les notions de fini, de stabilité, d'équilibre, d'achevé, ce qui se concilie mal avec évolution. » Il y a dans ces mots une image implicite de l'architecture judiciaire.

Suivent alors dans le document des questions liées à l'emprise au sol (surfaces constructibles) et d'épannelage (proposition de limiter la hauteur à 28 mètres). Le document cite les préconisations de l'étude Perrault concernant la silhouette des bâtiments à construire sur les quais de l'Île de Nantes :

Ainsi, devant les grands quais construits et les façades historiques homogènes, la meilleure réponse consiste à mettre en oeuvre des berges naturelles et des architectures qui se détachent ponctuellement.

Le document présente alors « 3 façons (entre autre) de traiter l'architecture ponctuelle » à travers les schémas reproduits dans la Figure 3 ci-dessous. On peut noter une similitude entre le projet de Nouvel, dans ses grandes masses (et notamment les percées visuelles), et la proposition intermédiaire en trois blocs aménagés dans une enveloppe commune.

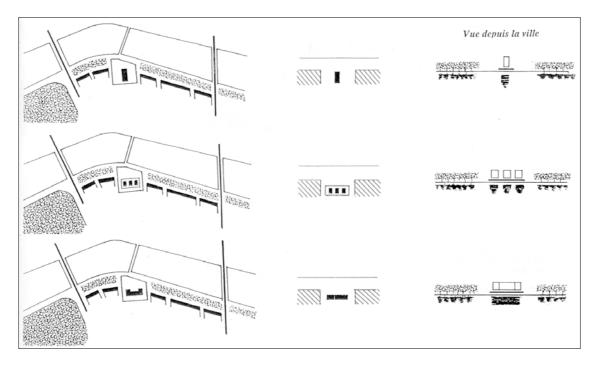


Figure 3. Trois façons de traiter l'architecture ponctuelle sur le quai de l'Ile de Nantes

Un schéma est ensuite proposé intitulé « Au titre de l'urbanisme général et global », avec une présentation de l'axe entre la Tour de Bretagne dans le centre ville et la Cité radieuse de Le Corbusier à Rezé sur la rive sud, l'axe traversant exactement le site de la Cité judiciaire. Enfin, un schéma de principe présente la succession des séquences depuis le centre ville (Figure 4 ci-dessous). Là encore, on peut noter l'adéquation du projet de Nouvel à ce schéma de principe.

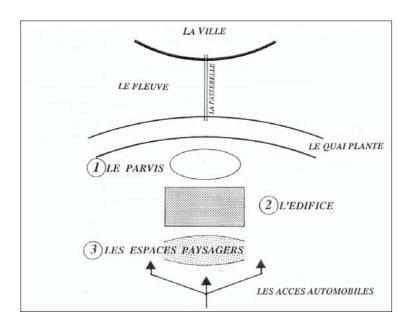


Figure 4. Schéma de principe de la succession des séquences visuelles du site du palais de justice de Nantes

Au final, dans ce document présentant les « réflexions urbanistiques » de la DGPPE a u sujet du palais de justice de Nantes comme dans celui analysé précédemment, aucune mention particulière au contexte microclimatique particulier du site n'est proposée. L'exposition aux vents dominants n'est pas précisée. Dans les diagrammes concernant « l'architecture ponctuelle », la question du contre-jour et celle du reflet de la façade nord sont également ignorées. Elles sont pourtant essentielles dans la perception urbaine de cette rive de Loire et elles auraient pu être prises en compte dans l'évaluation des résultats du concours. De même, dans la séquence visuelle en plan (Figure 4), la position de l'édifice libère deux façades nord et sud dont l'incidence, a u niveau de la localisation des usages et des protections solaires et lumineuses, ne sont pas sans conséquences.

2.2.5.2 Le programme

2.2.5.2.1 Généralités

Le programme du palais de justice s'intitule « Etude de Programmation Architecturale et technique de la Nouvelle Cité Judiciaire de Nantes ». Il se présente sous la forme de trois volumes respectivement titrés : « Présentation générale du programme », « Fiches analytiques des fonctions » et « Typologie des espaces ».

Ces documents datés de mai 1993 sont établis à l'en-tête de la DGPPE du Ministère de la Justice et signés par l'agence AGSP de Paris. L'introduction du premier dossier précise les enjeux de ce qui s'appelle alors la Cité judiciaire de Nantes, et permet aux auteurs d'expliquer leurs objectifs : « Ce cahier des charges a pour objectif de rendre compte des besoins de la future Cité judiciaire en termes d'objectifs, de surfaces, de fonctionnement et de niveaux de performances architecturales et techniques souhaités. Les futurs concepteurs de la Cité judiciaire disposeront ainsi d'un véritable outil technique de référence. »

Les auteurs précisent ensuite que la démarche d'élaboration du programme s'est effectuée en deux temps : le programme général dans un premier temps et le programme technique détaillé dans un second temps. Les trois dossiers présentés ici constituent le programme général. Il est expliqué que le programme technique détaillé (deuxième temps) sera proposé après désignation du lauréat et qu'il « affinera pour

chacun des secteurs d'activités de la cité judiciaire les prescriptions techniques du Guide technique. Seront notamment abordées à ce stade de la programmation les exigences en matière d'acoustique, de sécurité, de confort de travail et d'ergonomie. » malheureusement, nous n'avons pas trouvé de trace de ce programme technique détaillé dans les archives que nous a transmis la DGPPE.

2.2.5.2.2 Dossier n°1: Présentation générale du programme

Ce premier dossier (le plus volumineux avec 61 pages) introduit le programme. Le paragraphe « Conception générale » précise qu'en tant que « symboles de l'Institution Judiciaire, les CitéS Judiciaires sont des édifices complexes tant par leur échelle que par les nombreuses fonctions qu'elles abritent. » (...) Les différentes fonctions qu'elles abritent sont parfois difficile à concilier. » On voit déjà poindre, dans cette formulation, le débat entre justice de conciliation et justice punitive. Le paragraphe « Phasage opérationnel » décrit ensuite le découpage du projet en deux tranches « pour des raisons de stratégie d'investissements » : la tranche ferme correspondant au bâtiment construit, et la tranche conditionnelle comprenant le Tribunal de Commerce et le Conseil des Prud'Hommes (non construite). La première tranche, ferme, doit contenir les moyens techniques et les espaces d'accueil correspondant aux deux tranches. Cependant, comme il est écrit en gras italique, et suivant en cela une observation d'un rapport précédemment cité, « sur un plan architectural, le projet correspondant à la tranche ferme devra bénéficier d'une identité à part entière. La symbolique judiciaire développée par les concepteurs lors de cette première tranche devra suffire à elle seule pour rendre compte de la spécificité du projet ».

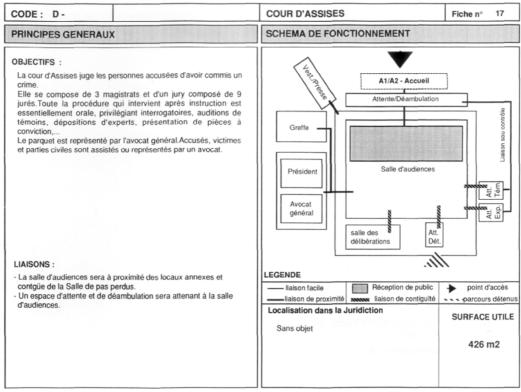
Suivent alors dans ce dossier le récapitulatif général des surfaces et des effectifs, et le programme analytique général par secteurs, pour la tranche ferme (structure d'accueil, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance, Cour d'assises, Moyens communs) et pour la tranche conditionnelle (Moyens communs, Conseil des Prud'Hommes, Tribunal de Commerce). Chaque secteur fait l'objet d'une présentation en quatre points : objectifs spécifiques, récapitulatifs des surfaces et des effectifs, schéma de fonctionnement, tableaux détaillés des surfaces et des effectifs. Notons que le paragraphe « objectifs spécifiques » introduisant chaque secteur rappelle le fonctionnement de l'institution judiciaire et les fonctions assumées par les juridictions.

On remarque qu'à ce stade du projet, la salle des pas perdus n'existe pas en tant que telle. C'est l'espace dénommé structure d'accueil qui assure la liaison avec l'espace urbain et la desserte des différents espaces judiciaires pour le public. Cette structure d'accueil est elle-même divisée entre le « Hall d'accueil » dont la surface n'est pas définie (« selon projet ») et les services immédiatement accessibles à l'entrée du palais : banque d'accueil, aide juridictionnelle, loge et poste de sécurité, etc.

On note enfin sans surprise que dans ce document programmatique général, les préoccupations qualitatives et notamment ambiantales ne font pas partie des éléments présentés.

2.2.5.2.3 Dossier n°2: Fiches analytiques des fonctions

Ce dossier décrit chacune des fonctions du palais sous forme de fiches présentant à gauche les « principes généraux » (Objectifs et Liaisons) et à droite le schéma de fonctionnement. Au total, 25 fiches décrivent la structure d'accueil, le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal d'Instance, la Cour d'assises et les moyens communs (tranche ferme). La fiche correspondant à la Cour d'assises est donnée en illustration Figure 5 ci-dessous.



AGSP . Synthèse et programme Mai 1993.

Figure 5. Fiche de synthèse de la Cour d'assises dans le programme de Nantes

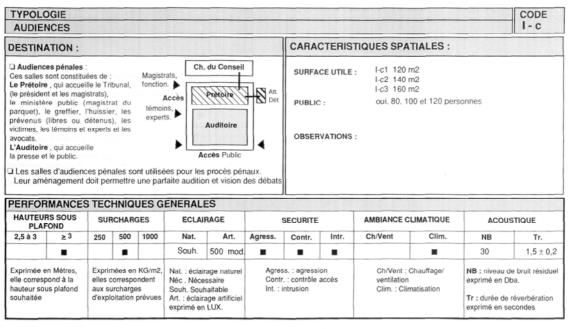
2.2.5.2.4 Dossier n°3: Typologie des espaces

Ce dossier concerne plus directement notre étude dans la mesure où il se donne pour objectif « de définir les caractéristiques spatiales, fonctionnelles et techniques des espaces les plus représentatifs de la Cité Judiciaire. » Les différents espaces du palais de justice sont classés en cinq types respectivement dénommés :

- Audiences (comprenant la salle d'audience d'assises, la salle des délibérations, les audiences pénales, civiles, des mineurs, la chambre du Conseil, les audiences des juges délégués)
- Bureaux (comprenant les bureaux individuels et collectifs de différentes fonctions)
- Réunion (salles de différents types)
- Attentes (comprenant les espaces d'attente du public, d'attente des témoins et experts, d'attente relais des détenus, d'attente des mineurs)
- Logistique (comprenant les salles de classement et reprographies, sanitaires et vestiaires).

Au total, 24 fiches sont proposées, chacune organisée en trois cadres : un cadre intitulé *Destination* en haut à gauche (rappel des fonctions), un cadre intitulé *Caractéristiques spatiales* en haut à droite (surface utile, réception de public, observations) et un cadre occupant la partie inférieure de la fiche, formant une bande intitulée *Performances techniques générales*. Un exemple de fiche est montré dans la Figure 6 ci-après.

Fiche 3



AGSP , Synthèse et programme Mai 1993.

Figure 6. Fiche typologique de la salle d'audience de la Cour d'Assises dans le programme de Nantes

Des éléments qualitatifs et quantitatifs relatifs aux ambiances apparaissent en différents endroits des fiches. Ainsi trouve-t-on la recommandation suivante dans le cadre *Destination* de deux salles d'audience (assises et pénales) : « la salle doit permettre une parfaite audition et vision des débats. » Dans le cadre *Caractéristiques spatiales* des audiences de mineurs, on note : « un soin particulier devra être porté sur l'aménagement intérieur de la salle permettant aux mineurs de s'exprimer tout en conservant une certaine ambiance solennelle dans la salle. » Le cadre *Destination* de certains bureaux précise également que « les dossiers traités dans ce type d'espace ont un caractère confidentiel », ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur les ambiances visuelles et sonores. On trouve une recommandation analogue pour ce qui concerne certaines salles de réunion (« le traitement de ces espaces devra permettre une grande confidentialité »). Concernant les espaces d'attentes du public, il est précisé que « des liaisons visuelles seront possibles entre ces espaces et les bureaux amenés à recevoir du public. »

Au delà de ces éléments ponctuels, c'est dans le cadre *Performances techniques générales* que sont exprimées, à ce stade du programme, les intentions générales du maître d'ouvrage en matière d'ambiances. Ce cadre est divisé en six colonnes décrivant successivement les hauteurs sous plafond, surcharges, éclairage, sécurité, ambiance climatique et acoustique. Chaque rubrique est découpée en deux ou trois cases qui contiennent les paramètres décrivant la performance demandée (par exemple, niveau de bruit résiduel et temps de réverbération pour l'acoustique). Le tableau ci-après reprend ces préconisations, limitées aux paramètres d'ambiances, pour l'ensemble des fiches (sauf les fiches logistiques).

On voit que les préconisations en matière ambiantale restent très pauvres et particulièrement schématiques. Globalement, l'éclairage naturel est nécessaire pour les bureaux, souhaitable pour tous les autres espaces sauf les attentes des détenus. L'éclairage artificiel demandé varie entre 350 et 500 lux. Les espaces sont chauffés/ventilés sauf les salles d'audience pour lesquelles la climatisation est

demandée ou jugée souhaitable (les deux formulations existent). L'isolement acoustique varie entre 30 et 40 DBa, avec un temps de réverbération égal à celui recommandé pour une salle de conférence ou de concert de volume équivalent.

	Eclairage		Amb. climatique		Acoustique	
	Nat.	Art.	Ch/Vent	Clim.	NB	Tr.
Audience (tous types)	Souh.	500			30	1.5 ± 0.2
Salle des délibérations	Souh.	500			30	1.2 ± 0.2
Chambre du Conseil	Souh.	500			30	1.2 ± 0.2
Bureaux (tous types)	Néc.	250			35	0.8 ± 0.2
Réunions (tous types)	Souh.	350			35	0.8 ± 0.2
Attente du public	Souh.	350			40	1.2 ± 0.2
Attente témoins, experts	Souh.	350			30	1.2 ± 0.2
Attente relais détenus	Non.	350			30	1.2 ± 0.2
Attente mineurs	Souh.	350			30	1.2 ± 0.2

Légende : Nat. : éclairage naturel

Art. : éclairage artificiel exprimé en Lux

Souh. : souhaitable

Ch/Vent: chauffage / ventilation

Clim: climatisation

NB : niveau de bruit résiduel exprimé en DBa Tr. : durée de réverbération exprimé en secondes

Tous les espaces se ressemblent si l'on s'en tient à ces préconisations. Les performances attendues, pour reprendre l'intitulé du cadre, n'atteignent pas le niveau de précision que propose le Guide technique pour la conception des palais de justice. Elles peuvent d'ailleurs apparaître contradictoires avec celles du Guide technique sur certains points, par exemple pour ce qui concerne la climatisation. Le Guide en effet préconise « de privilégier les solutions architecturales et techniques qui, tout en permettant d'assurer les conditions de confort acceptables, limitent au strict minimum le recours aux équipements spécifiques de climatisation qui ne seront en aucun cas généralisés. » Il précise également que « la mise en œuvre d'équipements spécifiques de climatisation, afin d'obtenir des conditions de confort acceptables dans certains locaux particuliers ou parties de bâtiment, devra s'appuyer sur une étude thermique. »

2.2.5.3 Conclusion concernant la programmation du projet de Nantes

Le programme soumis aux candidats du palais de justice met en avant les préoccupations fonctionnelles. Il intègre très peu d'éléments relatifs aux ambiances. Les documents préparatoires ignorent la situation mico-climatique locale, pourtant caractéristique (vents dominants dans le sillage de la Loire).

Au niveau du bâtiment, les préconisations restent très schématiques, oscillant entre des impératifs de confort assez grossiers (éclairage naturel entre 300 et 500 lux) et des préconisations qualitatives générales (« une certaine ambiance solennelle »). On remarque que le programme transpose très pauvrement les préconisations du Guide technique pour la conception des palais de justice, et qu'il s'oppose même à certaines d'entre elles, par exemple pour ce qui concerne la climatisation des salles d'audience. Les ambiances sont avant tout traitées sur le mode de la performance technique, et décrites de manière fruste.

Programmation du projet de 2.2.6 **Bordeaux**

Le projet n'est pas celui d'un palais de justice mais d'un « Ilot judiciaire » comprenant le nouveau bâtiment du Tribunal de Grande Instance (TGI), l'extension de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) avec création d'un laboratoire de recherche, ainsi que divers locaux communs à l'ensemble des équipements. Le « dossier de consultation de concepteurs » du projet dans son ensemble s'organise en trois chapitres de tailles inégales :

- un premier chapitre présente l'organisation judiciaire en France ;
- un second chapitre expose les spécificités des juridictions bordelaises (éclatement des sites justifiant le projet d'îlot judiciaire avec restructuration des équipements existants et construction d'un nouveau bâtiment pour le Tribunal de Grande Instance). Ces deux premiers chapitres forment un petit dossier d'une vingtaine de pages (14);
- un troisième chapitre correspond aux programmes des différents projets de l'îlot judiciaire. Il est développé dans trois épais volumes : le premier présente le « contexte physique et urbain » (15), le second donne le « programme fonctionnel » (16) et le troisième s'intitule « programme technique » (17). Ce dernier volume est une copie du Guide technique pour la conception des palais de justice présenté ci avant ; quelques différences, dont un suppression notable, doivent cependant être signalées. L'ensemble des trois volume recouvre environ 330 pages.

Contexte physique et urbain 2.2.6.1

Ce premier volume se présente comme un « recueil de réflexions (...) qui ne saurait se substituer à l'analyse personnelle du site à laquelle doit se livrer chaque candidat ». Le dossier comprend 5 chapitres intitulés : « Stratégies d'implantation et art urbain », « Les leçons de l'histoire », « L'approche du terrain », « Les contraintes », « Les règles d'urbanisme ».

La chapitre « Stratégies d'implantation et art urbain » tient en une page :

La volonté de regrouper sur un même îlot l'ensemble des bâtiments judiciaires, est lourde de signification. Elle exprime la cohérence dans l'exercice judiciaire, elle renforce son impact symbolique dans la 'ville'. (...) Toute la qualité du projet sera donc de savoir concilier l'unicité de la composition d'ensemble propre à la cité judiciaire, avec le respect de l'identité de chacun des composants. »

Le chapitre sur « les leçons de l'histoire » propose « de comparer et d'examiner une succession de plans explicitant l'évolution des lieux à travers le temps. (...) Sur des calques superposés aux documents, des remarques sont proposées en guise de légende;

^{14.} Ministère de la justice, DGPPE, « Ilot judiciaire de Bordeaux. Dossier de consultation des concepteurs. Présentation générale. L'organisation judiciaire en France - Les spécificités des juridictions bordelaises » (sans date)

Ministère de la justice, DGPPE, « Ilot judiciaire de Bordeaux. Dossier de consultation des

concepteurs. III-1 Programme – Contexte physique et urbain » (sans date) Ministère de la justice, DGPPE, « Ilot judiciaire de Bordeaux. Dossier de consultation des concepteurs. III-2 Programme fonctionnel », mai 1992

^{17.} Ministère de la justice, DGPPE, « Ilot judiciaire de Bordeaux. Dossier de consultation des concepteurs. III-3 Programme technique », juillet 1992

elles soulignent quelques observations couramment faites, elles rappellent quelques commentaires souvent entendus. Ces remarques sont bien évidemment adressées en particulier aux personnes connaissant moins bien que d'autres la ville et son histoire. » Nous ignorons si ces formulations sont simplement naïves ou si elles couvrent des sous-entendus concernant le projet. Suivent des plans, gravures et photographies de Bordeaux à différentes époques, dont plusieurs photographies aériennes (Figure 7 ci-dessous).



Figure 7. L'îlot judiciaire avant la construction du palais de justice : contexte urbain général (en haut) et détail (photographies extraites du Dossier de consultation de concepteurs)

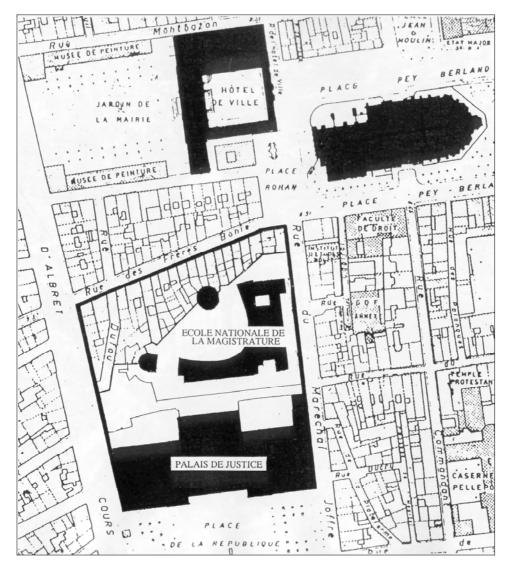


Figure 8. Plan cadastral de l'îlot judiciaire avant la construction du palais de justice (extrait du Dossier de consultation de concepteurs)

Le chapitre « Contraintes » expose les contraintes aux abords de l'îlot judiciaire, puis les contraintes à l'intérieur de cet îlot. Aux abords, un traitement des angles Nord-Ouest (ouverture créée par le croisement du Cours d'Albret et de la rue des Frères Bonie) et Nord-Est (relation à la place Rohan) est suggéré et des éléments urbains notables sont signalés (cassis dans la rue des Frères Bonie, redent rue Maréchal Joffre, grilles existantes). A l'intérieur, la conservation et la mise en valeur des deux tours (Tour des Minimes et Tour des Sorcières) est demandée, ainsi que la conservation de la mémoire du rempart (« maintien de la lisibilité de ses traces », sans devoir nécessairement conserver le mur actuel). Le rapport à la cour actuelle de l'Ecole Nationale de la Magistrature est longuement discuté. En citant l'auteur de ce bâtiment des années 1970 à la forme elliptique caractéristique (voir photographies et plan ci-dessus), le rapport note :

On peut supposer que Guillaume Gillet a composé son plan de masse en fonction des deux Tours et du mur qui l'isolait des immeubles de la rue des Frères Bonie, et que personne ne pouvait prévoir être à démolir.

Il en a résulté à l'époque un espace libre, abrité, agréable.

Il apparaît difficile de reconstituer les conditions antérieures, en effet le terrain est trop exiguë [sic] pour que l'on puisse préconiser les reculs nécessaires en arrière du mur et des Tours, de tel sorte [sic] que l'ENM ne soit pas affectée par le voisinage du futur palais.

De plus, se limiter à protéger l'emprise territoriale de la parcelle existante, n'empêcherait pas l'édification en limite de parcelle d'une façade aveugle ou percée de baies qui romprait le caractère intimiste de cette cour.

L'important est donc d'avertir le candidat de la nécessité d'apprécier les avantages que présentait la situation existante dans un passé récent, et de proposer des solutions susceptibles d'apparaître déférentes à l'égard de l'architecture de G. Gillet, et permettant de retrouver un usage privatif à un espace libre qu'il faut dans tous les cas prévoir à cet endroit.

Ce dernier paragraphe, manifestant des regrets implicites quant à la modification du caractère (ou de l'ambiance) « intimiste » de l'espace « abrité, agréable » de la cour de l'ENM, est souligné. Les autres contraintes intérieures mentionnées concernent les liaisons avec le palais ancien, le parking entre celui-ci et l'ENM, ainsi que les caractéristiques du sous-sol.

Le chapitre concernant les règles d'urbanisme introduit (18) et commente divers aspects de ces règles. L'article « Caractère du secteur » insiste sur « la Notion d'Harmonie qui s'attache au lieu » :

Il serait inexact de prétendre que le quartier est homogène puisqu'on y trouve des bâtiments de fonction et d'âge différents, mais il s'en dégage une loi d'harmonie indéniable tant par l'échelle que par l'ambiance et la couleur (celle de la pierre). Un nouvel édifice ne doit pas s'y imposer par le contraste et la rupture, mais doit s'y insérer avec équilibre. A fortiori pour un bâtiment de justice. Sur l'îlot judiciaire' viennent déjà trois architectures. Il y a place pour une quatrième en parfait accord avec les précédentes.

L'article « Cônes de vue » explicite l'un des modes d'évaluation des projets :

(...) les candidats doivent être avertis que les projets seront analysés par comparaison à l'aide de vues successives et séquentielles depuis des points d'observation communs à tous les projets et simulant la vision de visiteurs en déplacement convergent vers l'îlot et le nouveau tribunal.

(Cette analyse se fera dans l'esprit des méthodes Serial Vision Townscape de G. Cullen et Images de la Cité de K. Lynch).

Suit un plan des points de vue choisis (Figure 9 ci-après). On remarquera le caractère quelque peu pédant de ce paragraphe, tant dans la formulation même (simulation de « la vision de visiteurs en déplacement ») que dans la référence à Cullen et Lynch dont les analyses dépassent, selon nous, la simple séquence photographique autour d'un bâtiment.

candidats sur les critères retenus par le jury. » [p. 40]

^{18.} Cette introduction est par ailleurs formulée de manière assez ironique : « On trouvera en annexe l'extrait du règlement concernant cette zone. L'exégèse de ce genre de texte est en général considérée comme difficile et bien souvent insuffisante aux yeux de ceux qui cherchent la solution dans la seule application de la règle. Toutefois, en la circonstance, il est apparu nécessaire d'émettre certaines remarques qui peuvent éclairer les

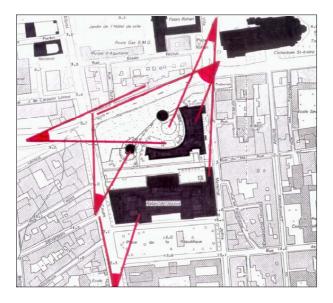


Figure 9. Points de vue pour l'évaluation des projets (extrait du Dossier de consultation de concepteurs)

L'article « Aspect extérieur » fait correspondre le traitement des façades et le point de vue des ambiances qui nous intéresse ici. Ainsi est-il noté :

Après avoir traité du caractère du secteur et de la notion d'harmonie qui s'attache au lieu, il peut être utile d'attirer l'attention du candidat sur le souci du Maître d'Ouvrage de voir établir un rapport direct de cause à effet entre les solutions de façade, de plein, de vide, de matériaux ... proposés et l'orientation géographique tant du point de vue climatique que du point de vue du confort des utilisateurs.

Suit la liste des nombreux édifices classés et inscrits situés aux abords (à moins de 500 m) de l'îlot judiciaire.

2.2.6.2 Programme fonctionnel du Tribunal de Grande Instance

2.2.6.2.1 Présentation

Le programme du Tribunal de Grande Instance s'inscrit dans le « Programme fonctionnel » qui fait l'objet d'un épais volume du « Dossier de consultation de concepteurs » pour le projet d'îlot judiciaire de Bordeaux. Ce document daté de mai 1992 et a été élaboré par l'agence DA & DU.

La table des matières affiche un chapitre de présentation générale de l'opération, un chapitre concernant les données et contraintes, un exposé des besoins et exigences divisés en sous-programmes (TGI, extension ENM, espaces communs et locaux techniques), un chapitre de prescriptions générales et enfin la mention des prescriptions techniques générales qui renvoie (dans la table des matières elle-même) au Guide technique pour la conception des palais de justice.

Le programme du TGI est la composante principale du document comprenant par ailleurs les programmes de l'extension de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) et des espaces communs et locaux techniques. Ce programme commence par une présentation du tribunal de grande instance et de ses missions permettant d'introduire les « principes généraux d'organisation » du tribunal, le tableau récapitulatif des surfaces programmées ainsi que « les liaisons fonctionnelles ». On apprend dans cette section que « les espaces doivent être agencés de manière à

rationaliser tous les circuits inhérents au fonctionnement d'un tribunal de grande instance, circuits du public et des usagers, circuits spécifiques des personnels, circuits des détenus. » Par ailleurs, dans cette même section, un paragraphe intitulé « Qualité Aménagement » précise que « l'aménagement des circulations doit aussi bien permettre le repérage et le parcours interne dans le bâtiment que les rencontres et la convivialité. Les matériaux employés seront de couleurs claires. Les revêtements de sol seront non glissants, robustes et d'entretien facile, de même les revêtements muraux seront robustes et d'entretien facile. (...) Les linéaires excessifs de circulation sont à éviter. » Nous verrons plus tard comment le projet retenu répond à cette exigence.

Suit un organigramme où la salle des pas perdus apparaît nommément (au centre du dispositif) et la présentation détaillée des différentes composantes spatiales de l'institution judiciaire, ainsi dénommées : Accueil, Audiences, Chefs de juridiction, Formations non pénales, Formations pénales, Juridiction des mineurs, Service de l'application des peines, Parquet, Service général du greffe, Bibliothèque réunion, Locaux sociaux, Avocats, Huissiers, Locaux d'attente gardée, Scellés et pièces à conviction, Stockage des archives mortes, Sanitaires, Logistique.

Le programme se termine par un ensemble de « fiches d'espaces » qui synthétisent les principales caractéristiques des différents types d'espaces : bureaux, salles d'audience, espaces d'attente du public, locaux d'attente gardée, espaces de stockage, sanitaires.

2.2.6.2.2 Accueil

Le document de programmation nomme « espaces d'accueil » l'ensemble formé du hall d'accueil, des espaces techniques d'accueil (sécurité, gardien) et des locaux de l'aide juridictionnelle :

Les espaces d'accueil, de déambulation et d'attente sont les premiers espaces perçus par le public lorsqu'il pénètre dans le tribunal de grande instance. En ce sens, l'expression architecturale de ces espaces est le premier élément signifiant de la relation entre la justice et le citoyen. (...) L'espace d'accueil ne se réduit plus à la seule image traditionnelle de la salle des pas perdus. Les espaces d'accueil doivent exprimer le rôle social de la justice, les salles d'audience conservant la charge symbolique de l'autorité et du pouvoir de la justice. Au delà des espaces d'accueil à l'entrée du tribunal de grande instance, la préoccupation d'accueil doit être prise en compte partout où le public peut aller, par le traitement des circulations, des espaces d'attente et des bureaux d'accueil-relais à l'entrée des services.

Le hall d'accueil est défini comme « le lieu de 'filtrage', d'orientation, d'accueil et d'information du public (...) également un lieu d'attente qui peut constituer l'antichambre des salles d'audience ». Il doit être accessible par l'intermédiaire d'un sas. Le programme précise par ailleurs que « l'organisation spatiale du lieu, les matériaux, la lumière, le mode de chauffage ... permettront de rendre cet espace confortable tant pour le public que pour les personnes qui seront amenées à y travailler. » On note que la salle des pas perdus apparaissant dans l'organigramme général n'est pas incluse dans la programmation des espaces d'accueil (elle apparaît plus loin dans la programmation des salles d'audience).

2.2.6.2.3 Audiences

Le programme situe la portée fonctionnelle et symbolique des salles d'audience :

L'institution judiciaire est le lieu de résolution des conflits par l'application de la loi. Celle-ci prend la forme d'un jugement rendu au terme d'un débat contradictoire entre plusieurs parties sous l'autorité du tribunal. (...) La justice étant rendue au nom du peuple, les débats préalables aux jugements sont sauf exception publics. Ils se déroulent dans les salles d'audience dont l'architecture traduit l'équilibre entre les parties et le pouvoir de la justice.

Le programme envisage l'audience comme une fonction qui s'inscrit au delà de la seule salle d'audience :

La fonction audience nécessite :

- des salles d'attente et de déambulation,
- des espaces d'audiences : correctionnelles, civiles, et des mineurs et leurs annexes.

Dans cette perspective, la salle des pas perdus fait partie des espaces d'audience sous l'intitulé « Attente déambulation » ainsi décrit :

Les espaces d'attente et de déambulation desservent les salles d'audience. Toutes les salles d'audience doivent être en liaison directe avec un espace d'attente déambulation, antichambre de l'audience, lieu d'attente avant l'audience et pendant la délibération du tribunal, lieu d'échanges, d'ultime discussion entre les parties et leurs conseils... Devant les salles d'audience correctionnelle et la plus grande salle d'audience civile, l'espace d'attente-déambulation est le prolongement du hall d'accueil, la salle des pas perdus du tribunal de grande instance.

On voit que la salle des pas perdus est définie par défaut, comme l'espace d'attente des salles d'audience les plus importantes, en prolongement du hall d'accueil. Le programme note encore à ce sujet : « la surface de la salle des pas perdus ne devra pas dépasser 500 m². Cette surface est modulable en fonction du parti architectural retenu par l'architecte. » De plus, pour accueillir les audiences solennelles de rentrée, « la forme et le volume de cet espace permettront d'accueillir 350 personnes dont une centaine de magistrats sur une estrade. »

Enfin, concernant généralement tous les espaces dit d'attente et déambulation, le programme stipule que « le traitement acoustique, le système de chauffage de ces espaces seront étudiés avec soin. Le mobilier 'meuble' comportera : des sièges robustes et confortables, des tables basses, cendriers et écritoires ... »

La suite du programme, sous le chapitre Audiences, décrit ensuite les différentes salles d'audience et leurs annexes : audiences correctionnelles, audiences civiles, audiences des mineurs.

Les salles d'audience correctionnelles sont au nombre de 3 (surfaces de 160 m 2 , 120 m 2 et 100 m 2). Le programme précise en premier lieu la hauteur sous plafond (« en proportion de leur surface ») puis leur destination et organisation :

Les salles d'audience correctionnelle sont utilisées pour les procès pénaux qui attirent généralement un public nombreux et peuvent pour certaines affaires mobiliser l'opinion publique au contraire des procès civils plus techniques. (...) Leur aménagement doit permettre une parfaite audition et vision des débats tant pour les magistrats, greffiers, avocats et prévenus (libres ou détenus) que pour le public. L'organisation de la salle d'audience repose sur des préoccupations d'ordre fonctionnel mais aussi symbolique. La salle d'audience comprend 2 zones : le prétoire et l'auditoire.

Suit l'exposé des caractéristiques du prétoire qui accueille le tribunal (« doit voir tous les intervenants en étant assis »), le ministère public (« traditionnellement, le tribunal et le ministère public sont surélevés par rapport au niveau général de la salle »), le greffier d'audience, les témoins, experts et prévenus libres, les détenus (« la localisation et l'aménagement du box permettront à tous les détenus de voir le tribunal et aux différents acteurs du procès de voir les détenus ») et les avocats.

L'auditoire et ensuite décrit. Le programme note : « que le public dans les salles d'audience correctionnelle est composé de personnes touchées de près ou de loin par l'affaire (familles, voisins, victimes) mais aussi d'un public varié (élèves ou étudiants ...). Les audiences pouvant être longues (plusieurs heures) les sièges du public seront confortables. »

Viennent ensuite trois paragraphes intitulé Eclairage, Chauffage-ventilation et Acoustique, qui concernent spécifiquement les ambiances des salles d'audience correctionnelle :

Eclairage

L'éclairage naturel, latéral ou zénithal, doit être prévu obligatoirement, ainsi qu'un équipement de protection solaire quand l'orientation l'exige. Les baies seront non ouvrantes et situées de façon à éviter d'une part tous les phénomènes de contre-jour susceptibles de gêner les magistrats, les détenus ou prévenus et le public, d'autre part les risques d'agression ...

Chauffage - ventilation

La ventilation mécanique contrôlée ou la climatisation de ces espaces doit être prévue et la plus silencieuse possible. On adoptera un système autonome pour chaque salle d'audience.

Acoustique

L'acoustique de ces espaces sera particulièrement soignée, les phénomènes de résonance et d'écho sont à proscrire.

Après les audiences correctionnelles, le programme décrit la chambre du conseil (utilisée normalement pour les délibérations du tribunal bien que d'autres usages soient possibles) et les salles d'audience civile au nombre de 5 (4 salles de 50 m 2 et une salle de 60 m 2):

Les débats civils appellent un public moins important du fait de leur technicité et du rôle prépondérant de la procédure écrite.

Leur aménagement doit en outre permettre une parfaite audition et vision des débats tant pour les magistrats, greffiers, avocats et justiciables que pour le public.

L'aménagement de ces salles est « différent de celui des salles d'audience pénale, la division entre l'auditoire et le prétoire peut être atténuée. » Deux aménagements sont proposés : « l'un traditionnel, qui repose sur une organisation plus formelle, distinguant le prétoire et l'auditoire par une différence de niveau », l'autre « plus convivial, où les avocats plaident face au tribunal autour d'une même table. » Le programme signale par ailleurs que « les audiences hebdomadaires de ventes immobilières peuvent attirer un public nombreux (100 personnes) aussi la plus grande des salles d'audience civile s'ouvre largement si nécessaire sur la salle des pas perdus. » Les préconisations en matière d'éclairage, de chauffage-ventilation et d'acoustique sont strictement les mêmes que celles indiquées plus haut et applicables aux salles d'audience correctionnelle.

Enfin, dans ce chapitre Audiences, vient la description de la salle d'audience des mineurs (7 m²):

Les procès pénaux des mineurs n'ont pas systématiquement lieu dans la salle d'audience. Ils peuvent se dérouler dans les bureaux de juge pour enfants. Cependant, pour affirmer le caractère solennel et grave de certaines affaires, les débats se déroulent dans la salle d'audience.

L'aménagement de la salle est « de type traditionnel » (division entre l'auditoire et le prétoire). Comme pour les autres salles, il doit permettre « une parfaite audition et vision des débats tant pour les magistrats, greffiers, avocats et justiciables que pour le public ». Les préconisations en matière d'éclairage, de chauffage-ventilation et d'acoustique sont les mêmes que celles des autres salles.

2.2.6.2.4 Autres composantes du Tribunal

Après les entités Accueil et Audiences, les chapitres suivant du programme décrivent les autres composantes du tribunal de grande instance : espaces des chefs de juridiction (Président du TGI et Procureur de la République), espaces dévolus aux formations non pénales (chambres civiles, chambre de la famille, tribunal des expropriations et tribunal des pensions, etc.), puis aux formations pénales, juridiction des mineurs, parquet, etc.

Les fonctions et rôles de ces composantes sont très largement précisés et commentés, ce qui confère au programme une valeur pédagogique indéniable : on apprend très clairement, à travers l'exposé des missions et attributions des acteurs, comment se déroulent les différents processus judiciaires. Il semble qu'en décrivant aussi précisément le fonctionnement de chaque composante judiciaire, les auteurs du programme aient tenté de permettre aux concepteurs d'imaginer des espaces en accord avec les usages effectifs, plutôt qu'avec des contraintes fonctionnelles à caractère plus abstrait.

L'exposé du fonctionnement de ces entités s'accompagne de spécifications fonctionnelles, de surfaces et de liaison entre les espaces. De commentaires qualitatifs, concernant les ambiances, sont également introduits. Mentionnons :

- la chambre de la famille (juge aux affaires matrimoniales), décrite comme « une entité qui reçoit un public nombreux, composé de couples et parfois d'enfants, en situation difficile. Les espaces d'attente seront accueillants, confortables et isolés visuellement des espaces de circulation pour préserver l'intimité des personnes en attente »,
- la juridiction des mineurs : « un soin particulier sera porté sur l'aménagement, l'atmosphère des espaces d'attente et des circulations à proximité des cabinets de juges, des locaux du service éducatif auprès du tribunal et de la salle d'audience. L'aménagement de ces espaces participera à la mise en confiance des personnes. Le public bénéficiera depuis ces espaces d'une vue sur l'extérieur (...). Une salle d'attente sera spécialement aménagée pour les jeunes enfants qui accompagnent leurs parents ou leurs frères et sœurs afin qu'ils puissent jouer sans déranger les adultes (jeux, tapis de sol souples ...) »
- l'espace d'attente du service de l'application des peines, qui « doit être réfléchi de façon à éviter l'énervement et l'impatience du public (...). La ventilation de ces espaces doit pouvoir être assurée naturellement. »
- de manière plus anecdotique, le programme mentionne que le logement de fonction pour le gardien du tribunal de grande instance (contigu à la loge)
 « doit être bien orienté par rapport à la course du soleil ».

2.2.6.2.5 Fiche d'espace concernant les bureaux

Les « fiches d'espace » qui suivent l'exposé des entités judiciaires, donnent les principales caractéristiques de 6 grands types d'espaces du tribunal : bureaux, salles d'audience, espaces d'attente du public, locaux d'attente gardée, espaces de stockage, sanitaires du public et du personnel. Elles sont construites sur un même ensemble de rubriques : surface utile, hauteur sous plafond, organisation et qualités, éclairage, acoustique, équipements. Certaines de ces fiches (notamment celle des salles d'audience correctionnelle et civile) sont intégrées directement dans les entités fonctionnelles dont elles dépendent et ont donc été décrites plus avant. Nous présenterons ici uniquement les fiches d'espace correspondant aux types Bureaux, Salles d'audience (générique) et Espaces d'attente du public — tous espaces qui présentent le plus de caractéristiques liées aux ambiances.

C'est donc dans l'une de ces fiches d'espace que les bureaux des différentes composantes judiciaires sont décrits. Les bureaux sont individuels ou collectifs ; leur surface varie entre $15\ m^2$ et $40\ m^2$ et leur hauteur sous-plafond est au minimum de $2,60\ m$. Selon le

texte du programme, le bureau « est bien davantage qu'un lieu seulement destiné à être décoré ou meublé. » Dès lors :

Une attention particulière sera portée sur la mise en scène des espaces de travail :

- individuels, pour lesquels la confidentialité est importante ;
- d'accueil et de réception, pour lesquels la convivialité est importante ;
- collectifs, qui correspondent à des activités où le travail est complémentaire et dans lesquels les échanges et la communication des personnes et des dossiers doivent être favorisés.

Plusieurs aspects seront pris en compte pour développer le confort du travail :

- l'ambiance : lumineuse, acoustique, thermique ;
- l'esthétique : la qualité des espaces, les couleurs et les matériaux ;
- la fonctionnalité du mobilier et des aménagements.

Le programme précise les proportions des bureaux qui « doivent respecter un rapport entre largeur et profondeur compris entre 1/2 et 1. Lorsque la surface d'un espace est restreinte (6 m²), une largeur minimale (2 m) est à respecter. »

A la rubrique Eclairage, le programme mentionne que « l'éclairage naturel et latéral de ces espaces est obligatoire. (...) Quand l'orientation des bureaux l'exige, ils sont équipés d'un système de protection solaire de préférence extérieur. (...) Un éclairage artificiel d'ambiance et un éclairage individuel sur les bureaux sont à prévoir dans tous les bureaux. »

La rubrique Acoustique stipule que celle-ci « doit être soignée. Le caractère confidentiel de certains entretiens qui peuvent se dérouler dans les bureaux des juges, les boxes d'entretien ... exige une bonne insonorisation de ces espaces par rapport aux autres espaces et aux circulations (portes d'accès insonorisées de préférence sans sas). »

2.2.6.2.6 Fiche d'espace concernant les salles d'audience

Les principales caractéristiques des salles d'audience ont été décrites plus haut. La fiche ajoute ici quelques éléments généraux introduisant la dialectique entre les visions répressive et conciliatrice de la justice. Ainsi lit-on :

Les audiences ont un caractère plus ou moins solennel. L'aménagement, les proportions, le dessin des mobiliers, les matériaux, participeront à la définition d'ambiances solennelles mais aussi plus conviviales, voire apaisantes ...

Les rubriques Eclairage, Chauffage-ventilation et Acoustique, sont conformes à ce qui est cité plus haut (cf. § 2.2.6.2.3). Une mention à l'éclairage artificiel apparaît : celui-ci « sera étudié avec soin (diffraction de la lumière dans tout l'espace, pas de zone d'ombre, pas d'éblouissements, de reflets ...) » Par ailleurs, la rubrique Equipements spécifiques précise que les salles d'audience corectionnelle seront sonorisées (prise micros à fil, micros sans fil, ampli/préampli, enceintes acoustiques).

2.2.6.2.7 Fiche d'espace concernant les espaces d'attente du public Cette fiche détaille trois différents types d'espaces d'attente :

- les « espaces d'attente avant audience », comprenant la salle des pas perdus (cf. supra) et les « espaces satellisés » aménagés devant les salles d'audience civile et la salle d'audience des mineurs ; il est précisé que ces derniers doivent être « confortables, ils doivent permettre l'attente du public devant les salles d'audience et la circulation aisée du personnel » ;
- des « espaces d'attente, dont la surface varie entre 6 et 10 m² qui peuvent être ménagés dans les circulations à proximité du bureau d'accueil des services concernés »;

 des « salles d'attente dont la surface varie entre 15 et 30 m²; ces espaces formalisés en retrait des circulations sont en liaison directe avec celles-ci mais isolés visuellement de façon à préserver la confidentialité de l'attente du public. »

Pour ces différents espaces, il est précisé qu'un « éclairage naturel, latéral ou zénithal doit être prévu dans la mesure du possible ainsi qu'un équipement de protection solaire quand l'orientation l'exige. »

2.2.6.2.8 Autres fiches d'espace

Remarquons que pour les cellules individuelles et les locaux d'attente relais, « l'éclairage naturel direct latéral est recommandé en tenant compte des risques d'agressions ». Des vitrages spéciaux sont alors prescrits.

2.2.6.2.9 Prescriptions générales

Ce dernier chapitre clôt le programme fonctionnel du dossier de consultation des concepteurs. Les prescriptions générales annoncées concernent l'ensemble de l'opération de l'îlot judiciaire, c'est-à-dire le tribunal de grande instance lui-même, mais aussi l'extension de l'Ecole Nationale de la Magistrature ainsi que les espaces communs.

Les prescriptions concernent les accès, la sécurité incendie, la structure et les matériaux, le mobilier et les espaces extérieurs. On note concernant la structure et les matériaux un souci de durabilité qui prolonge les recommandations faites par ailleurs dans le Guide technique. Ainsi :

L'optimisation des coûts de maintenance et les économies énergétiques liées au chauffage et à l'éclairage, la facilité d'entretien, la résistance à l'usure, la robustesse de l'équipement sont à prendre en compte dans le choix des matériaux destinés à la construction et aux finitions. (...) Les matériaux seront également choisis en fonction des exigences de confort (chaleur, acoustique) attendues.

Par ailleurs, les solutions passives recommandées dans le Guide technique sont également mises en avant ici :

La forme et le traitement des espaces favoriseront autant que possible un recours limité à des systèmes de régulation artificielle de la lumière, de la température et de l'hygrométrie.

2.2.6.3 Programme technique

Le programme technique fait l'objet d'un volume indépendant du « dossier de consultation de concepteurs » et semble, de prime abord, n'être qu'une copie du Guide technique pour la conception des palais de justice présenté plus haut : même introduction, même organisation entre les recommandations par thèmes et les recommandations par types de locaux, même présentation de ces dernières, etc. Les deux documents sont d'ailleurs datés de juillet 1992.

Cependant, un examen plus attentif des documents montre une différence importante entre le Guide technique à portée générale et le programme technique spécifique à Bordeaux : la disparition des mentions liées à l'éclairage naturel ! Cette disparition apparaît aussi bien dans les recommandations par thème (le thème Eclairage disparaît entièrement) que dans les recommandations par types de locaux (les rubriques Eclairage disparaissent de chaque fiche). Les seules mentions à l'éclairage des espaces concernent l'éclairage artificiel et sont incluses dans la rubrique Electricité.

Nous n'expliquons d'aucune manière ces disparitions.

Nous avons vérifié que les présentations des autres thèmes (sûreté, thermique chauffage ventilation, acoustique, électricité, immotique, exploitation maintenance) sont identiques au mot près entre les deux documents. Les mentions à l'éclairage dans les rubriques « Interface avec les autres thèmes » de chacun des thèmes, ont même été conservées ... De même, la présentation des recommandations par locaux fait apparaître les mêmes 26 fiches dans les deux documents.

2.2.6.4 Conclusion concernant le programme du projet de Bordeaux

Le « dossier de consultation de concepteurs » pour l'îlot judiciaire de Bordeaux est formé d'un ensemble de documents procédant du général au particulier. L'analyse urbaine du contexte fait une large place à l'histoire, laissant parfois regretter certaines transformations passées et mettant implicitement en garde les candidats face à une attitude trop peu respectueuse de l'environnement proche. On note ici une ambition relativement conservatrice qui laisse peu de place à l'innovation, tant en matière de composition urbaine (paysages urbains existants, analyse visuelle des projets) qu'en matière architecturale (19). Les ambiances ont une place mineure dans ce discours. Elles sont généralement oubliées (orientation des bâtiments, couleur de la pierre au soleil couchant, bruits de circulation, vents dominants, etc.), sauf lorsqu'elles peuvent servir d'alibi à la position dominante ; ainsi, lorsque le rapport regrette la disparition de la cour fermée de l'Ecole de la magistrature, il évoque « un espace libre, abrité, agréable » et appelle les concepteurs à « proposer des solutions susceptibles d'apparaître déférentes à l'égard de l'architecture de G. Gillet, et permettant de retrouver un usage privatif à un espace libre qu'il faut dans tous les cas prévoir à cet endroit ». Le nouveau Tribunal de grande instance devrait donc se faire le plus discret possible de façon à respecter une ambiance de cour d'école (fut-elle l'Ecole Nationale de la Magistrature) ! De même, on sent que la préconisation concernant les traitements de façade (« le souci du Maître d'Ouvrage de voir établir un rapport direct de cause à effet entre les solutions de façade, de plein, de vide, de matériaux ... proposés et l'orientation géographique tant du point de vue climatique que du point de vue du confort des utilisateurs ») tient autant à la volonté d'harmonie des façades (mimétisme) qu'à un souci environnemental ou ambiantal.

Le programme fonctionnel des équipements prévus dans l'îlot judiciaire offre une vision très différente. Il introduit le tribunal de grande instance par les composantes de l'organisation judiciaire ; ainsi, la salle des pas perdus devient une partie de la composante Audiences, et il n'existe pas d'espace tertiaire indépendant mais un ensemble de bureaux venant servir les différentes juridictions. L'exposé des processus judiciaires, des rôles et missions des acteurs, des usages effectifs des espaces, prend largement le pas sur les tableaux de surface ou les contraintes fonctionnelles. De ce point de vue, le programme offre une connaissance concrète de l'institution et de son fonctionnement journalier, plutôt qu'une représentation abstraite de contraintes fonctionnelles.

Dans ce programme, les indications relatives aux ambiances sont nombreuses et précises, tant du point de vue fonctionnel (éclairage naturel, acoustique) que du point de vue symbolique. Ainsi, l'aménagement, les proportions, le dessin des mobiliers et les matériaux des salles d'audience doivent participer « à la définition d'ambiances solennelles mais aussi plus conviviales, voire apaisantes ». On note même la volonté de trouver dans l'ambiance ou l'atmosphère de certains espaces les moyens d'apaiser

-

^{19.} Nous apprendrons incidemment que le document relatif au contexte urbain a été rédigé par l'Architecte des Bâtiments de France, avec qui un conflit ouvert semble avoir été engagé au sujet du palais de justice (cf. § 2.4.2.1 page 105).

les processus conflictuels. Ainsi, concernant la juridiction des mineurs, le programme attend que l'aménagement de ces espaces participe à « la mise en confiance des personnes ». De même, l'espace d'attente du service de l'application des peines « doit être réfléchi de façon à éviter l'énervement et l'impatience du public. »

Le programme montre également un souci de durabilité (coûts de maintenance et économies énergétiques), de même que des préoccupations de confort du public (espaces d'attente) et des personnels de justice. Ainsi les bureaux (« bien davantage qu'un lieu seulement destiné à être décoré ou meublé ») font l'objet d'une attention particulière quant au confort de travail auquel participe explicitement l'ambiance lumineuse, acoustique et thermique.

Seule interrogation concernant ce programme : la disparition des mentions liées à l'éclairage naturel telles qu'elles figurent dans le Guide technique pour la conception des palais de justice, copié par ailleurs in extenso dans le programme de Bordeaux. (Nous apprendrons plus loin qu'une version complète du guide, incluant l'éclairage, a finalement été remise aux 5 concurrents retenus pour la phase de concours.)

2.3 Concepteurs

2.3.1 Introduction

Le long chapitre précédent se donnait pour objectif d'analyser la nature et la position des ambiances dans l'ensemble des préconisations mises en œuvre par le maître d'ouvrage en amont des projets. Nous allons à présent interroger le « contenu ambiantal » des projets remis par les concepteurs lauréats des concours de Nantes et Bordeaux (les documents relatifs à Grasse n'étant pas accessibles).

Pour chacun des projets analysés, nous procéderons en trois étapes. Nous présenterons d'abord un aperçu des projets permettant d'en situer l'organisation générale et les fondements ; il n'est pas question à cette étape d'une analyse architecturale fouillée. Nous examinerons ensuite ce que nous appelons les positions de principe des architectes au sujet des ambiances dans leurs projets. Nous situerons brièvement, sans prétendre à l'exhaustivité, le contenu et la valeur que donnent Rogers et Nouvel et cette notion et comment leurs projets de palais de justice illustrent (ou non) ces positions de principe. Dans un troisième temps, nous examinerons dans le détail les éléments remis au concours qui comprennent les documents graphiques divers et les rapports écrits.

2.3.2 Nantes

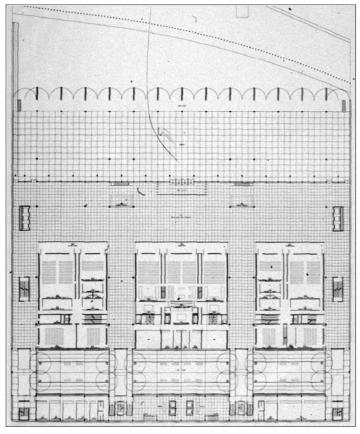
2.3.2.1 Aperçu

Le 5 octobre 1993, Jean Nouvel soumet au concours de Nantes un projet s'organisant autour d'une enveloppe transparente sur deux façades (Nord et Sud), contenant trois boites indépendantes opaques, et supportant un étage débordant sur un parvis incliné (Figure 10).

L'enveloppe transparente accueille une gigantesque salle des pas perdus ouverte au Nord sur la Loire et la ville (Quai de la Fosse), et une façade de bureaux au Sud ; celle-ci est recouverte d'un claustra métallique devant faire office de pare-soleil. Notons que le projet comprend à cette étape l'ensemble du programme, tranche ferme et tranche conditionnelle. Cette dernière est accueillie dans la bande Sud, séparée du bâtiment principal par un patio traversé de trois passages.

Les trois boites opaques, dissociées de la structure métallique supportant le niveau haut et la toiture, abritent les salles d'audience ; la boite centrale accueille la cour d'assises. Le niveau supérieur se développe en attique au dessus d'une colonnade en façade. Les bureaux des magistrats et fonctionnaires de justice y sont déployés autour de patios arborés. Ce niveau est accessible par deux colonnes d'ascenseurs, de part et d'autres de la salle des pas perdus, et par des cages d'escaliers desservant les étages de bureaux de la façade Sud.

L'ensemble de la composition s'organise à partir d'une trame carrée de 8,10 m de base se déclinant à différentes échelles, sur laquelle les mailles du brise-soleil en façade comme les gabarits des salles d'audience, viennent se plaquer (Figure 11).



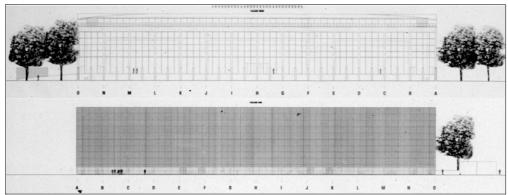


Figure 10. Plan du rez-de-chaussée (en haut), façade Nord façade Sud (en bas)

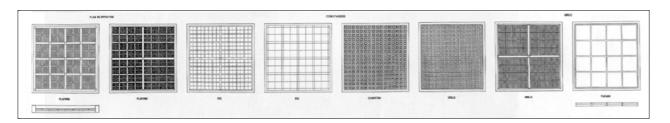


Figure 11. Trames mises en œuvre dans la composition du palais de justice

2.3.2.2 Positions de principe

Jean Nouvel n'aime pas le mot ambiance ; c'est du moins ce que rapporte un entretien avec les journalistes d'AMC (20):

AMC — Dans ces projets, l'espace et la matière semblent très légers, comme s'ils atteignaient quasiment l'état gazeux. Faire une architecture, est-ce mettre en place une ambiance ?

Jean Nouvel — Je n'aime pas ce terme mais l'architecture, c'est ça, non? De la chapelle Sixtine à la maison de verre de Charreau, c'est la création d'une atmosphère.

AMC - Ce n'est pas le but premier de bâtiments de Perret par exemple ...

Jean Nouvel — Perret travaillait sur un ordre plus établi et statique, fondé sur la recherche d'effets permanents. Moi, je suis pour la permanence des effets variants! Et je considère que la dimension émotionnelle de l'architecture est liée à l'instant, au climat, aux saisons (...).

S'il n'aime pas le mot ambiance, l'architecte se reconnaît cependant dans une définition de la finalité de l'architecte comme créateur d'une atmosphère, aux effets continûment variants (« la permanence des effets variants »). On sait qu'il développe par ailleurs une position artistique mettant en avant la disparition du contenant construit au profit du contenu sensible plus ou moins éphémère. Il semble qu'il travaille désormais en tant qu'architecte à la création de ce contenu sensible. Dans ce sens, Jean Nouvel ressemble à un plasticien des ambiances.

Dans un entretien avec François Chaslin sur France-Culture (21), Nouvel expliquait encore cette position et ses principes de conception. Ainsi, à propos d'une remarque sur le terme « Beaux-Arts » qualifiant son architecture selon certains critiques, Nouvel répond :

(...) Je sais ce que c'est que tromper quelqu'un dans la méthode beaux-arts. Je prétends que je fais l'inverse. (...) La caractéristique du dessin beaux-arts c'est avec n'importe quel projet de faire un projet qui est recevable et qui paraît-il serait beau. Ce que je fais à travers les techniques qui sont celles de l'hyperréalisme, c'est la technique la plus exigeante. Et je défis qui que ce soit à partir du moment où il fait un dessin où on voit la moindre poignée de porte, où on voit de quel matériau c'est fait, où on voit toutes les ombres de façon réaliste, la façon d'utiliser l'image 3D comme je le fais, c'est-à-dire en hyperréalisme total, à l'opposé de ce que font tous les architectes aujourd'hui, ou la plupart des architectes aujourd'hui, c'est-à-dire jouer sur les transparences de l'image, jouer sur un côté théorique, jouer sur un côté flatteur qui serait lié à la virtualité même du procédé, c'est le contraire de ce que je fais. Donc je pense qu'il n'y a pas d'approche plus anti beaux-arts que celle que j'ai proposée là.

L'hyperréalisme revendiqué par l'architecte se traduirait par une mise en œuvre sans concession des outils de simulation ; pas de simulacre, une représentation « la plus objective » selon l'architecte :

(...) Chaque projet est montré de la façon ... exactement comme si je suis en face! Evidemment je peux me tromper en ce sens que on peut dire le ciel est trop gris, le ciel est trop bleu, son arbre ne sera peut-être pas comme ça mais, dans l'ensemble, c'est des projets qui sont éclairés, c'est des images qui sont faites comme des maquettes, le soleil

20. AMC, Numéro Spécial Jean Nouvel, p. 15, à propos des projets de Nouvel présentés dans l'exposition organisée au Centre Georges Pompidou en 2002

21. F. Chaslin, Entretien avec Jean Nouvel, France-Culture, « Métropolitains », 6 mars 2002 (cf. tome 3)

est à la juste place, y a pas de trafic, on ne trafique pas les ombres, y a pas trois soleils, et cetera bon. C'est qu'une technique, qui est basée sur le fait qu'on essaie de donner à nos clients, ou quand on fait un concours à ceux qui vont nous juger, l'image la plus proche possible d'une réalité. (...) Moi je peux vous dire que c'est l'exercice le plus exigeant et le plus tendu pour se rapprocher d'une représentation la plus objective entre guillemets, c'est ce que je crois !

Ce sont les effets visuels et lumineux de l'architecture qui sont ici en jeu : « à partir du moment où je suis toujours à la recherche de l'éternisation de l'instant je dirais, je suis obligé de travailler sur des choses qui sont liées à la lumière, qui sont liées au fugace, qui sont liées à la conscience des saisons, qui sont liées à la conscience de la pluie, du temps et cetera ». Par ailleurs, à travers la question de l'« essence », Nouvel affirme une vision de l'architecture qui n'est pas sans rapport avec la notion d'ambiance :

Je défends surtout la thèse comme quoi dans la modernité d'aujourd'hui, la question essentielle est celle de l'essence. Et que cette question de l'essence est posée dans le rapport lumière matière. Et que, la plupart des paramètres aujourd'hui vont dans le sens de donner la primeur à cette essence plutôt qu'à la notion géométrique de l'espace. Et que beaucoup de paramètres vont dans le sens de la disparition de la conscience de la géométrie de l'espace au bénéfice d'une conscience de la nature profonde de l'espace dans lequel on est. C'est ce que j'appelle essence de l'architecture, au sens conscience d'être dans une autre matérialité. Donc je travaille sur l'effacement de ces notions géométriques et sur des notions de perception qui sont toujours en profondeur, donc qui participent d'une, d'un jeu sur la profondeur de champ qui sont des sortes de brouillages accélérés effectivement où on ne sait plus très bien où commence et où finit l'espace dans lequel on est.

La disparition de la forme, « l'effacement de ces notions géométriques » au profit des effets perceptifs de la lumière façonnée dans les reflets, brouillages des transparences superposées des matériaux, de telle sorte que « on ne sait plus très bien où commence et où finit l'espace dans lequel on est » : ces mots décrivent assez bien la salle des pas perdus du palais de justice de Nantes. J. Nouvel développe sa définition de l'essence comme « la nature profonde d'une matière, (...) la nature profonde d'une technique souvent, c'est quelque chose qui est à l'origine de la constitution, autrement dit c'est le contraire du simulacre, c'est en fait à la fois un jeu sur l'illusion mais sur des techniques très très précises ».

Enfin, remarquons que Jean Nouvel se reconnaît dans la problématique générale du développement durable. Dénonçant la critique architecturale absente des débats contemporains, l'architecte explique à François Chaslin :

Quand on pose une question sur éthique et esthétique, quand on voit ce que la Biennale est capable de sortir, autrement dit un certain nombre de parodies des artistes par les architectes et la critique applaudit à cela, alors que quand on pose les questions essentielles, à savoir que les architectes français et étrangers aujourd'hui se désintéressent des questions générales sur le développement durable, sur les rapports nord-sud, sur toutes les questions qu sont liées euh, aux quartiers et aux personnes les plus défavorisées, aujourd'hui alors que dans les années soixante-dix beaucoup de personnes travaillaient sur ces questions là, si on pose ça comme revendication, on n'est pas dans le thème! C'est quand même scandaleux!

Notons que Jean Nouvel signe la post-face de l'ouvrage de R. Rogers « Des villes pour une petite planète » dont nous parlerons plus loin (cf. § 2.3.3.2). Dans ce texte, J. Nouvel scinde le monde des architectes en deux catégories : celle des trop peu nombreux concepteurs soucieux de durabilité capables de donner un contenu éthique autant qu'esthétique à leur architecture (dont il fait partie), et les autres :

Nous sommes quelques-uns à considérer que l'architecte ne peut pas se désintéresser du sort du plus grand nombre d'entre nous. Qu'il doit réfléchir et qu'il doit agir. Nous

sommes trop peu à nous étonner qu'il y ait si peu d'architectes dans les débats et les rencontres sur le développement durable. Trop peu à nous exprimer pour que se créent les conditions d'un débat planétaire sur le futur proche de nos villes, réunissant les protagonistes du Sud et du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Un tiers de l'humanité vit dans des conditions précaires. Le scandale est permanent. L'urgence est permanente. Richard Rogers a été l'un des premiers à comprendre cela. A réfléchir et à proposer. Au moment où certains osent parler d'éthique dans le microcosme architectural, l'altruisme et la lucidité de Richard apportent un éclairage : celui d'un éclaireur, d'un de ces hommes courageux qui partent devant pour revenir et dire ce qu'ils ont vu, pour permettre aux autres de mieux avancer.

2.3.2.3 Eléments remis au concours

La réponse de Jean Nouvel au concours du palais de justice de Nantes se compose de divers documents graphiques comprenant les plans, coupes et rendus, complétés par 5 rapports écrits, respectivement intitulés : Notice architecturale, Descriptif sommaire, Structure gros oeuvre, Sécurité et Lots techniques (22).

2.3.2.3.1 Documents graphiques

La planche principale du projet est celle présentée ci-après (Figure 12). Deux images spectaculaires occupent le centre de la planche : celle de la salle des pas perdus et celle de la cour d'assises (salle d'audience principale dans la boite centrale). Les deux images présentent deux modes symboliques opposés. La première met en scène un espace gigantesque, très ouvert, déambulé et irradié d'une lumière multi-directionnelle (rayons provenant latéralement, devant et derrière). L'image de la salle d'audience lui est opposée : l'espace est restreint, fermé (aucune échappée visuelle vers l'extérieur), inoccupé et irradié d'un prisme solaire instantané, céleste, à l'effet quasi foudroyant.

Jean Nouvel met en avant des préoccupations lumineuses qui sont ici présentées graphiquement sur un mode assez dramatique, donnant d'emblée une image solennelle, impressionnante voire terrifiante, de l'institution judiciaire.

^{22.} Nouvel, Cattani et Associés, Nouvelle Cité Judiciaire de Nantes, 5 volumes : vol 1 : Notice architecturale, vol 2 : Descriptif sommaire, vol 3 : Structure Gros Œuvre, vol 4 : Sécurité, vol 5 : Lots techniques (sans date)

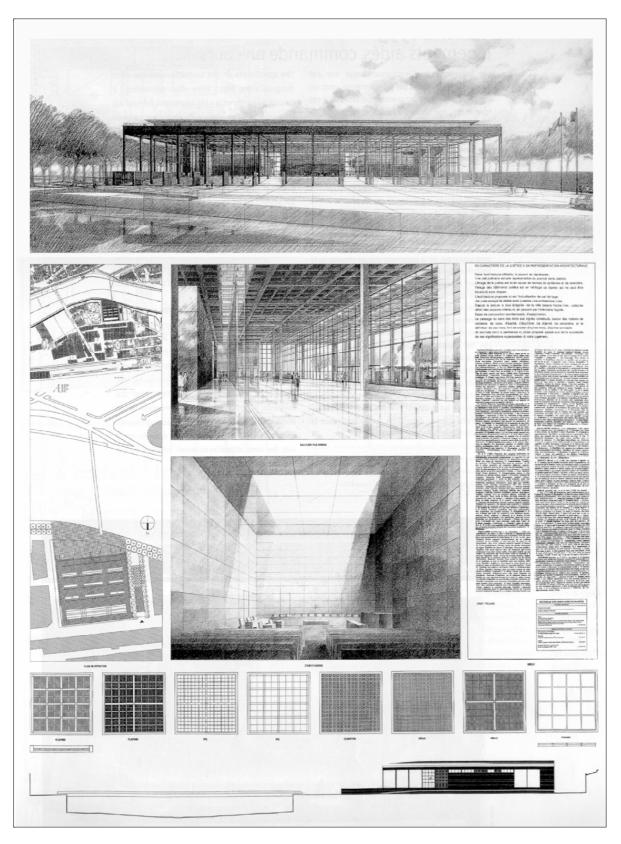


Figure 12. Planche de concours

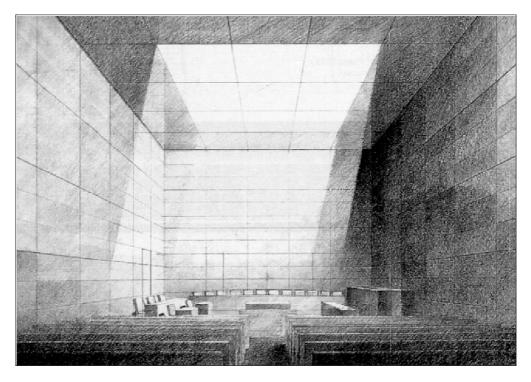


Figure 13. Projet d'éclairage zénithal des salles d'audience (détail de la planche de concours)

La mise en oeuvre de l'éclairage de la salle d'audience est par ailleurs suggérée dans les coupes du projet. Ainsi, la coupe transversale du projet dessine explicitement, en traits pointillés fins, les cônes lumineux supposés provenir des puits de lumière du dernier niveau (Figure 14). Dans cette représentation, l'ouverture zénithale pratiquée dans le plafond de la salle d'audience s'inscrit exactement dans le cône de lumière, légitimant la perspective d'ambiance.

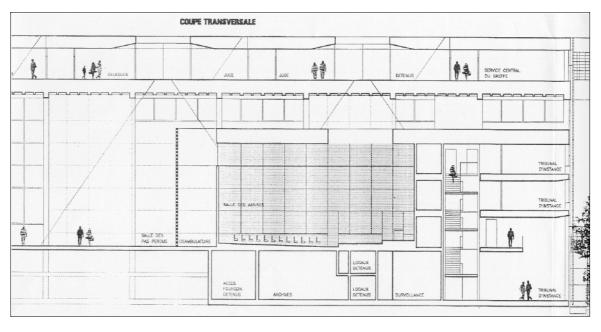


Figure 14. Extrait de la coupe transversale montrant la salle d'audience principale (au centre)

La coupe et le plan du bureau type (Figure 15) détaillent encore le dispositif envisagé : une percée asymétrique dans la dalle du niveau supérieur ouvre un cône de lumière suggéré en pointillés. On note au passage dans les bureaux, la figuration graphique du rayon lumineux pénétrant par la façade sud, et le dispositif zénithal supposé permettre au bureau exposé nord de bénéficier pareillement d'un éclairage direct.

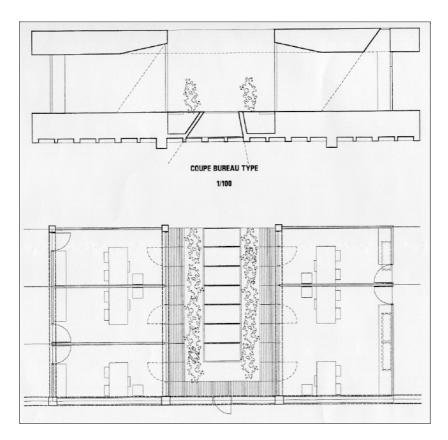


Figure 15. Plan et coupe sur le bureau type montrant le puits de lumière

C'est donc la lumière naturelle qui fait l'objet de l'expression la plus importante dans la représentation graphique du projet de Nouvel. Elle est figurée de manière particulièrement puissante dans les perspectives intérieures. Elle est également représentée sur les coupes techniques (rayons lumineux dessinés), donnant une forte vraisemblance aux images proposées.

2.3.2.3.2 Notice architecturale

La notice architecturale accompagnant les documents graphiques comprend 7 pages dont la première présente le projet sur un ton très personnel :

Dans l'architecture officielle, le pouvoir se représente.

Une cité judiciaire est une représentation du pouvoir de la Justice.

L'image de la justice est ici en cause : en termes de symboles et de caractère, l'image de s bâtiments publics est un héritage de signes qui ne peut être bousculé sans risques.

L'architecture proposée ici est l'actualisation de cet héritage.

J'ai juste essayé de définir avec justesse une architecture juste.

Depuis la lecture la plus éloignée — de la ville depuis l'autre rive — jusqu'au détail des espaces intérieurs, en passant par l'inévitable façade.

 ${\it Essai}\ de\ composition\ architecturale,\ d'objectivation.$

Le passage du sens des mots aux signes construits, autour des notions de justesse, de juste, d'équité, d'équilibre, de dignité, de caractère, et la définition de ces mots, font se croiser d'autres mots, d'autres concepts.

Je soumets donc la pertinence du projet proposé - passé aux tamis successifs de ces significations superposées - à votre jugement.

Le texte joue avec les mots formés à partir de la racine *just* pour produire des allitérations séduisantes : « juste essayé de définir avec justesse une architecture juste ». L'architecture est traitée sur le thème de la « justesse » plutôt que sur celui de la justice. Le projet serait « juste » dans le sens d'une conformité à sa destination (23), c'est-à-dire en adéquation entre une idée (nécessairement préconçue) des lieux de justice. L'architecte parle à ce sujet d'un « héritage de signes qui ne peut être bousculé sans risques ». La justesse est alors une précaution autant qu'une intention.

La suite de la notice est divisée en 6 sections successivement intitulées : Organisation spatiale et relations fonctionnelles, Structure d'accueil, Le Tribunal d'Instance, Tribunal de Grande Instance, La cour d'Assises, Deuxième Tranche. Dans les différentes sections, les mentions aux ambiances concernent la vue dont disposent les bureaux du Président, du Procureur et de leurs adjoints (« une vue générale sur la ville ») et la lumière de la Cour d'Assises (salle d'audience de la boite centrale), « éclairée zénithalement au travers du plateau haut ». Concernant la salle des pas perdus, il est seulement mentionné qu'il s'agira d'un « espace de déambulation, de rencontres et volume exprimant la solennité de la Cité judiciaire ».

2.3.2.3.3 Descriptif sommaire

Dans cette partie, les architectes précisent les principales techniques de mise en oeuvre du projet ainsi que les matériaux envisagés. Concernant plus spécifiquement les ambiances et notamment les questions solaires et lumineuses. On note la description du pare-soleil de la façade arrière :

Sur les files 1 et 4, les façades exposées au Sud recevront une grille en acier inoxydable décalée de 20 cm de la façade. Cette grille est formée d'une maille de profilés tubulaires qui assurent la protection solaire. (...) Cette grille est composée d'éléments ouvrants pour permettre le nettoyage de la façade. Dans le même but, la partie supérieure de cette grille comporte un rail pouvant permettre la mise en place de nacelles de maintenance.

Concernant l'acoustique, la description sommaire mentionne sommairement : « Ces façades [au sud] répondrons [sic] aux exigences résultantes [sic] des aménagements futur [sic] de l'île. »

Pour les façades sur terrasses et patio du dernier niveau, il est prévu que les châssis comportent des parties ouvrantes à la française pour l'accès aux terrasses et « la ventilation naturelle des locaux ». Des protections solaires sont prévues sur les façades est et ouest, par des stores en toile aluminium coulissant devant le vitrage à l'extérieur.

L'éclairage par les puits de lumière est envisagé par un verre feuilleté à l'intérieur et un « verre trempé à l'extérieur perte 4%, pris en feuillure sur la périphérie du puits de lumière et montés avec joint de silicone transversaux. » On remarque ici le souci de minimiser les pertes de lumière par le vitrage.

Les autres mentions concernent essentiellement le traitement acoustique des salles d'audience et des bureaux par des solutions standards.

23. La justesse « désigne la qualité qui rend une chose parfaitement appropriée à sa destination et au figuré, la faculté d'appréciation de l'esprit (penser avec justesse) » (Trésor de la Langue Française)

73

2.3.2.3.4 Structure Gros-Oeuvre

Le dossier Structure Gros Oeuvre, dont les schémas sont signés Ove Arup, présente l'étude des fondations et de la structure métallique de l'ensemble du bâtiment. Le système des poutres principales et poutres secondaires est présenté. C'est entre les poutres secondaires (qui ne permettent pas le passage) que sont aménagés les puits de lumière (« zone sans structure ») permettant l'éclairage zénithal des salles d'audience (Figure 16).

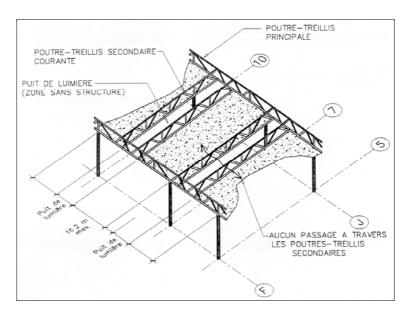


Figure 16. Schéma de principe du projet de la structure secondaire de la charpente métallique montrant les « zones sans structure » converties en puits de lumière

L'éclairage naturel zénithal des salles d'audience semble ainsi avoir été induit par les choix constructifs concernant la structure métallique. C'est d'ailleurs ce que suggère la présentation largement discutée dans le dossier Structure Gros oeuvre de la solution technique retenue pour la charpente :

Différentes options ont été étudiées pour les structures secondaires portant perpendiculairement sur les structures primaires. Des treillis entrecroisés ainsi que des vierendeels on été évalués pour des écartements différents avec la portée maximale de 32,4 m entre les structures primaires (...). L'un des objectifs principaux dans le choix du système à adopter pour la structure secondaire est de maintenir une flexibilité d'accès sans compromettre la partie économique du projet. Il est clair que les solutions à treillis sont les plus intéressantes d'un point de vue économique et que les solutions à poutres vierendeels présentent les accès les plus flexibles. Les problèmes d'accès liés à la solution à treillis ont été résolus en les positionnant de chaque côté des cours anglaises. Ce positionnement ne nécessite qu'un accès minimum, une solution économique peut donc être maintenue. Le deuxième avantage de ce système est de permettre une flexibilité totale de l'aménagement des cours, soit en puits de lumière, soit en terrasse, soit une combinaison des deux. (24)

^{24.} Le terme *vierendeels* semble faire référence au système de poutre à arcade introduit par Arthur Vierendeels (1852-1940) dans la construction des ponts.

C'est donc la structure métallique qui permet de réaliser les puits de lumière dans ce qui s'appelle alors les « cours anglaises », devenues « patios » dans la suite du projet.

2.3.2.3.5 Sécurité et Lots techniques

Le dossier Sécurité n'apporte pas d'élément intéressant directement notre problème. Au contraire, le dossier Lots techniques comprend plusieurs évaluations illustrées des dispositifs retenus et des ambiances supposées. Les points traités concernent le chauffage, la ventilation et la climatisation, l'électricité, les ascenseurs, l'éclairage naturel, l'éclairage artificiel, la maintenance et enfin, l'environnement et les points 'verts'. L'introduction du document explique que « chaque point est traité dans l'esprit du programme et fait l'objet d'un descriptif du concept proposé pour chaque système et des optons considérées ».

Concernant le premier point chauffage, ventilation et climatisation, le « concept » [sic] précise que « les systèmes proposés utilisent des éléments simples, solides et permettant d'obtenir des résultats non seulement favorables, mais également intéressants et, parfois, sophistiqués. Les solutions proposées sont le produit d'une étroite collaboration entre l'Architecte et l'Ingénieur reflétant des compromis réciproquement acceptables. » D'emblée, la proposition technique est donc revendiquée comme une proposition architecturale. Deux stratégies complémentaires sont proposées, l'une dite passive et l'autre dite active. La stratégie passive « est basée sur l'exploitation des éléments naturels et les caractéristiques thermiques et physiques du bâtiment, y compris son orientation. L'objectif principal est de réduire, dans la mesure du possible, la nécessité de recourir à des moyens artificiels pour le traitement de l'environnement des différents locaux. » A cette fin, plusieurs points sont énumérés :

- a. Les apports solaires on été réduits par la diminution des surfaces verrières, tout particulièrement dans les façades Sud et Ouest.
 Des pare-soleil sont utilisés, dans la mesure du possible, tout en respectant les contraintes architecturales et esthétiques.
- b. L'éclairage naturel a été exploité afin de réduire le besoin en éclairage artificiel. La façade Nord comprend des parois vitrées. Les solutions proposées prennent en compte l'éblouissement et le réduisent considérablement.

 Des "puits de lumière" sont créés dans la toiture afin de permettre la lumière naturelle dans le plus grand nombre de locaux possibles (figures 12, 13, 14 & 15).
- c. L'inertie thermique de la structure a été exploitée. Elle a permis d'utiliser le bâtiment comme 'modérateur' du climat intérieur dans le cas de certains locaux, notamment ceux placés en sous-sol et rez-de-chaussée.
- d. L'air neuf est utilisé comme source de 'refroidissement gratuit', tout particulièrement pendant la majeure partie de l'automne, l'hiver et le printemps (figure 5).
- e. L'utilisation de pare-soleil dans la mesure du possible.
- f. L'exploitation du principe d'acheminement de l'air chaud vers le haut dans les espaces à haut plafond.

On note ici l'ambition de produire un bâtiment de type bioclimatique (inertie, protections solaires, lumière naturelle, refroidissement par renouvellement d'air, prise en compte de la gêne visuelle). La stratégie active, complémentaire de la première, « a pour but d'obtenir des économies d'énergie non négligeables avec un coût d'investissement favorable. » Le rapport explique que l'approche « est basée sur une compréhension complète du cycle thermique du bâtiment influencé par les conditions climatiques et les charges intérieures. » Les diverses propositions dans cet objectif sont l'énumération de différentes options de systèmes de chauffage et de refroidissement.

Un paragraphe intitulé « Confort » est également intégré dans ce point :

L'objectif principal est de permettre aux occupants de maîtriser leur environnement par les procédés suivants :

a. Facilité d'ouverture des fenêtres, dans la mesure du possible et dans la limite des contraintes imposées par l'architecture, la sécurité et l'acoustique.

ดน

 Contrôle précis de la température intérieure par des thermostats placés dans chaque local. Le contrôle de base ayant déjà été effectué dans les centrales en question.

La partie sur l'éclairage naturel nous intéresse particulièrement en ce qu'elle constitue une tentative de démonstration de la pertinence du dispositif proposé. L'argumentaire écrit se présente comme suit :

La stratégie adoptée pour l'éclairage naturel est basée, en ce qui concerne l'énergie, sur la création d'espaces à la fois agréables et efficaces. Les économies obtenues par la réduction d'utilisation d'éclairage artificiel sont contrebalancées par l'énergie nécessaire pour compenser les déperditions thermiques (hiver) ou les charges frigorifiques (été - espaces climatisés).

Dans le cas de grands espaces, des 'puits de lumière' dans la toiture sont utilisés afin d'atteindre ce but. La façade Nord a été exploitée afin de contribuer à l'éclairage naturel. Des études détaillées ont été faites dans deux cas principaux :

- a. Salle d'Assises :
 - L'effet d'éclairage artificiel provenant des 'puits de lumière' dans la toiture a été analysé. Deux options ont été considérées. Les résultats obtenus sont représentés sous forme graphique en 3D (figures 12 et 13).
- b. Accueil :

L'association de lumière naturelle provenant de la façade Nord et des 'puits de lumière' en toiture a été analysée. Les résultats obtenus sont représentés sous forme graphique en 3D (figures 14 et 15).

Il est à noter que les surfaces vitrées de la façade Sud et Ouest seront traitées afin de réduire l'éblouissement et les apports solaires.

Nous reproduisons page suivante (Figure 17) les figures venant à l'appui de cette démonstration (figures 12 et 13 mentionnées dans le texte cité). Les deux solutions ne varient que par la position de la prise de jour en toiture par rapport à l'ouverture pratiquée dans le plafond de la salle. Les auteurs de l'étude montrent la « courbe de distribution de l'éclairage naturel » correspondant à chaque solution, ainsi qu'une « projection de l'effet de l'éclairage sur le mur » (mur derrière le prétoire, face a u public).

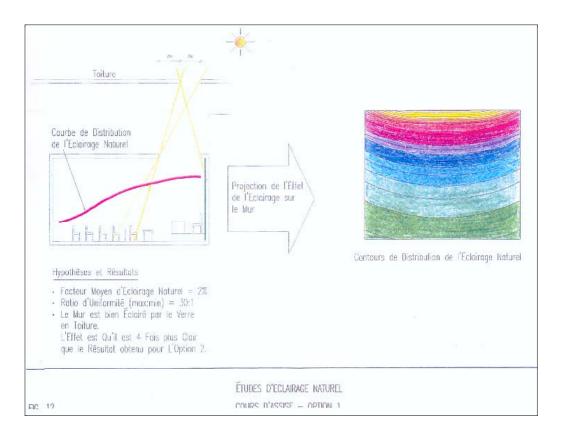
Selon les auteurs, la première solution (option 1) produit un « facteur moyen d'éclairage naturel » (facteur de lumière du jour) de 2% (soit 200 lux pour un ciel de 10 000 lux) et un « ratio d'uniformité » de 30:1 (contraste). L'analyse conclut :

Le mur est bien éclairé par le verre en toiture. L'effet est qu'il est 4 fois plus clair que le résultat obtenu avec l'option 2.

L'autre solution conduit à un facteur moyen identique pour un ratio plus faible (6:1). Les auteurs notent :

L'effet est un ratio modéré entre la plateforme du juge et l'arrière de la salle. La concentration de la lumière naturelle est décalée de la plateforme du juge.

Les couleurs utilisées pour traduire cet effet ne sont pas légendées.



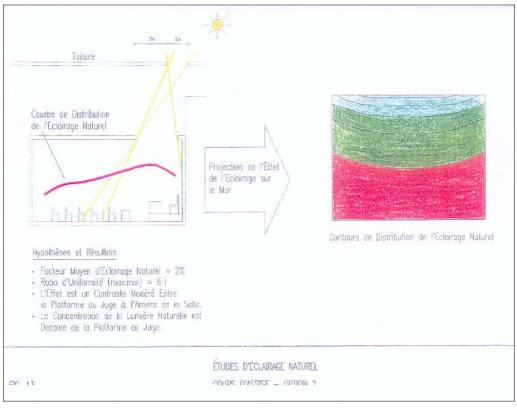


Figure 17. Projet de J. Nouvel : Etudes d'éclairage naturel, Cour d'assise. Option 1 (en haut) et Option 2 (en bas)

2.3.2.4 Conclusion sur la réponse de Nouvel à Nantes

Jean Nouvel n'aime pas le mot ambiance, mais il définit l'architecture comme « la création d'une atmosphère ». Il développe un travail plastique qui passe notamment pas la recherche d'effets lumineux et visuels continûment variants (« la permanence des effets variants »). Il se dit à la recherche « de l'éternisation de l'instant » (fugacité des impressions, conscience du climat) et définit l'« essence de l'architecture » dans le rapport lumière/matière. Son architecture tendrait à effacer le cadre géométrique a u profit de l'atmosphère (notion de dématérialisation), en utilisant notamment des effets de brouillage lumineux et visuels (transparences superposées, reflets, trames). Les représentations graphiques qu'il donne de ses recherches, à travers l'exposition de ses travaux en 2002 au Centre Georges Pompidou, visent une forme d'objectivité de l'impression, le contraire d'un simulacre, les images étant selon l'architecte non « trafiquées ». Enfin, J. Nouvel se reconnaît dans la problématique du développement durable et il met en regard les termes « étique » et « esthétique. »

Le projet pour le concours de Nantes est marqué par sa monumentalité (parvis, colonnade, attique) et par sa rigueur voire son austérité (trames, couleur noire). Concernant les ambiances, c'est la question de la lumière naturelle qui domine la proposition. Ainsi, bien que le texte de présentation du projet n'en fasse pas mention, le projet d'éclairage zénithal des salles d'audience et de la salle des pas perdus apparaît très élaboré, dès la phase du concours. La lumière est supposée infiltrer les jours laissés par la structure métallique de la charpente pour inonder les prétoires des salles d'audiences. Elle provient symboliquement de l'étage des bureaux des magistrats qui dominent ainsi, dans une sorte de ciel suspendu, les audiences terrestres. Pour la salle des pas perdus, les effets de brouillage, de transparence et de reflets qui caractérisent les dernières œuvres de l'architecte sont esquissés sur la planche de concours.

Les intentions sont ici véhiculées par une représentation graphique spectaculaire. Cette proposition d'ambiance est rendue crédible par une représentation technique des cônes lumineux sur les coupes du projet, et par la donnée de résultats de simulation d'éclairage naturel, proposant deux options concernant le dispositif zénithal, ainsi qu'une évaluation des effets lumineux induits par ces options.

Nous verrons plus loin que les intentions manifestées par l'architecte sont en grande partie irréalistes et que les rayons lumineux dessinés par Nouvel pour la salle d'audience ne peuvent pas exister dans la réalité (cf. § 4.2). De même, les simulations d'éclairage des salles d'audience apparaissent assez fantaisistes. Retenons cependant que la composition ambiantale proposée à ce stade du projet est une production proprement architecturale, qui participe au parti du projet et lui donne une force de conviction étonnante. Retenons également que la présentation que donne l'architecte de son projet et les arguments qu'il avance dans les dossiers techniques répondent en grande partie aux exigences du Guide technique pour la conception des palais de justice (éclairage naturel, apports solaires, confort d'été).

2.3.3 Bordeaux

2.3.3.1 Aperçu

Le projet proposé par Rogers à Bordeaux se développe dans un bâtiment d'emprise rectangulaire prolongeant le Cours d'Albret et laissant libre une grande partie de la parcelle. Le Tribunal est composé en deux travées séparées par un atrium et couvertes par une toiture ondulante. La travée sur le Cours d'Albret abrite plusieurs étages de bureaux tandis que la travée Est forme une vaste halle accueillant des coques au formes surprenantes contenant les salles d'audience (Figure 18 ci-dessous). L'accès au

tribunal s'effectue par une passerelle qui longe le mur de rempart fermant la cour de l'ENM, frôle la Tour des Sorcières et accède directement au niveau de la salle des pas perdus. Un escalier rejoint cette passerelle depuis la rue des Frères Bonie.

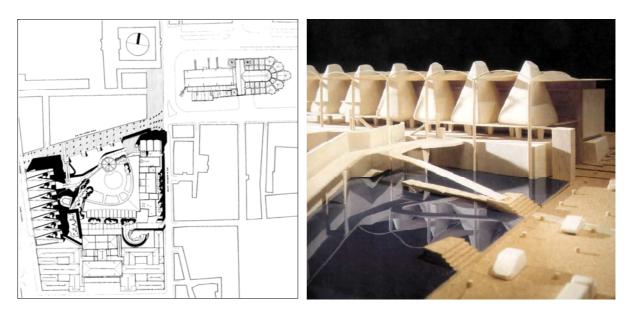


Figure 18. Plan masse et maquette du projet remis au concours, publiés par Architectural Review n° 409, mars 1993

2.3.3.2 Positions de principe

On connaît les engagements environnementaux de Richard Rogers. Il est en 1996 l'un des quatre architectes anglais signataires de la charte européenne pour l'architecture solaire (25). Son ouvrage théorique principal, *Des Villes pour une petite planète*, s'inscrit dans la perspective de l'application des objectifs du développement durable à l'architecture et à la ville (26). La quatrième de couverture de l'édition française n'annonce rien de moins qu'« un plan révolutionnaire pour le futur des villes (...); L'urbanisme durable est notre seule chance de créer des villes dynamiques idéales qui respectent à la fois la personne et l'environnement ». (27)

En introduction au chapitre 3 intitulé « Une architecture durable », Rogers se propose d'explorer « les façons dont les bâtiments peuvent enrichir l'espace public de nos villes, répondre aux besoins changeants de leurs usagers et exploiter les technologies durables plutôt que les technologies polluantes. Les bâtiments devraient être source d'inspiration et composer des villes qui célèbrent la société et respectent la nature. Notre besoin actuel de bâtiments durables offre aujourd'hui la possibilité de refonder nos ambitions et de développer de nouveaux ordres esthétiques — cela pourrait impulser la renaissance de la profession d'architecte. »

L'ambition de durabilité, chez Rogers, se mue en nouvel ordre esthétique et en refondation même de la profession.

25. European Charter for Solar Energy in Architecture and Urban Planning, Berlin 3/1996, Source: http://www.nuclear-free.com/english/charter.htm

^{26.} R. Rogers, Ph. Gumuchdjian, Des Villes pour une petite planète, Editions du Moniteur, Paris, 2000 (première édition en langue anglaise Faber and Faber, Londres, 1997)

^{27.} Rappelons que J. Nouvel signe une partie de la 4e de couverture de l'ouvrage.

2.3.3.2.1 Climatisation naturelle

Rogers ambitionne l'autosuffisance énergétique des bâtiments, par différents procédés qui renouvellent autant les modalités techniques de construction que les formes apparentes des bâtiments. La « climatisation naturelle », c'est-à-dire la capacité à réguler l'ambiance thermique des bâtiments de manière passive, sans recours à la climatisation mécanique en été ni au chauffage excessif en hiver, fait partie des stratégies mises en avant. Elle suppose un organisation générale de l'enveloppe du bâtiment et de son volume interne tirant partie des potentialités solaires en hiver et aérauliques en été.

Des Villes pour une petite planète a été publié en 1997 dans sa version en anglais, et probablement rédigé dans les trois ou quatre années précédentes, c'est-à-dire pendant le chantier de Bordeaux. L'ouvrage propose, au chapitre 3, un éclairage sur les intentions ayant présidé à la conception du palais de justice, en expliquant d'abord les principes théoriques de climatisation naturelle, puis leur application au projet de Bordeaux (28):

Les bâtiments plus minces permettent à un plus grand nombre de gens de disposer de fenêtres et réduisent le besoin d'éclairage artificiel. L'air qui pénètre par les fenêtres ouvrantes peut circuler sans l'aide de ventilateurs mécaniques si l'on donne des formes aérodynamiques aux plafonds et aux toits et si l'on connecte les étages à un espace plus vaste ou à un atrium : à mesure que l'air de l'atrium se réchauffe, l'effet de cheminée' attire l'air vers le haut, aspirant l'air vicié des espaces occupés. Les bâtiments conçus autour d'un atrium peuvent contenir de vastes niveaux, permettre de bons contacts visuels entre les gens et offrir une ventilation saine. Le toit peut être profilé pour réagir aux vents dominants et, dans certains cas, les piéger. Sous certains climats et dans certaines conditions, cela peut accroître l'aspiration de l'air hors du bâtiment et offrir un environnement confortable sans faire appel à des systèmes de refroidissement mécaniques consommateurs d'énergie.

Le palais de justice que nous concevons aujourd'hui dans le centre-ville de Bordeaux applique des principes semblables de ventilation naturelle sous un climat européen chaud. La nécessité de faire circuler de l'air frais dans les salles d'audience a influé sur leur forme. Celles-ci ressemblent à des séchoirs et fonctionnent comme tels : elles laissent pénétrer l'air par le bas, et la lumière, mais peu de chaleur, par une lucarne, petite et efficace. La chaleur du soleil en haut des salles, augmente l'effet de cheminée et produit un mouvement d'air suffisant pour se passer de ventilateurs mécaniques. Avant de pénétrer dans les salles, l'air file au-dessus d'un bassin extérieur qui le refroidit et l'humidifie. Le hall public sur lequel s'ouvrent les salles est ombragé tout en étant totalement vitré. Il surplombe le bassin et, au delà, la grande cathédrale médiévale. Il attire l'air qui passe au-dessus du bassin, mais tire aussi de l'énergie fraîche grâce à de l'eau puisée dans une nappe à température constante et propulsée à travers des échangeurs de chaleur. Ce système de climatisation naturelle fait partie intégrante d'une composition architecturale qui offre des vues et des reflets à ceux qui sont à l'intérieur mais peuvent aussi être appréciés depuis l'extérieur.

Une coupe et une photographie de maquette, reproduites ci-après (Figure 19 et Figure 20), illustrent ces principes.

_

^{28.} Des Villes pour une petite planète, Edition française, op. cit. pp 121-122

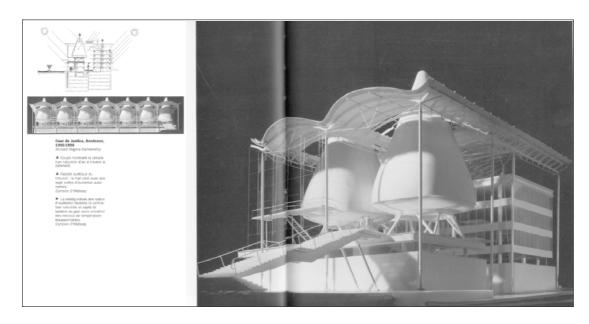


Figure 19. Double page présentant le projet de Bordeaux dans « Des villes pour une petite planète »

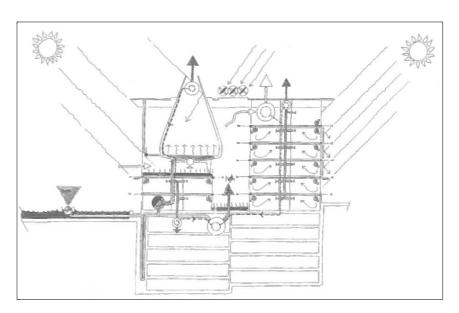


Figure 20. Détail de la figure précédente : schéma de principe de climatisation naturelle du palais de justice de Bordeaux

2.3.3.2.2 Simulation numérique

L'architecture high-tech de Rogers est le fruit d'outils de conception tout aussi avancés. Rogers fait ainsi l'apologie des outils informatiques de simulation des phénomènes physiques et leur accorde une grande confiance (29):

-

^{29.} op. cit. p. 127

La technologie informatique est une avancée qui a révolutionné le processus de conception des bâtiments basse énergie. Les programmes disponibles à ce jour permettent de produire des maquettes qui prévoient le mouvement de l'air, les niveaux d'éclairage et les augmentations de chaleur dans un bâtiment alors qu'il est encore sur la table à dessin. Cela accroît considérablement notre faculté à affiner les aspects de la conception architecturale qui peuvent utiliser l'environnement naturel afin de réduire sa consommation d'énergie.

Au final, pour Rogers, les préoccupations de durabilité et, plus généralement les ambitions d'une architecture environnementale sachant tirer partie des éléments naturels au point de devenir autosuffisante sur le plan énergétique, s'accompagnent d'une ambition esthétique forte et doit se mettre en œuvre par des outils numériques de simulation des facteurs d'ambiance.

2.3.3.2.3 Symbolique de la transparence

L'organisation générale du bâtiment conduit à proposer une façade de bureaux ouverte à l'Est sur l'atrium central. Nous n'avons pas eu accès aux documents de présentation et de justification du projet par l'architecte lors du concours, mais les commentaires à ce sujet convergent pour laisser penser que la façade transparente laissant voir les bureaux depuis la salle des pas perdus n'est pas seulement une conséquence du parti énergétique, mais aussi une mise en scène symbolique. Dans un article du Monde du 23 avril 1999, le chef de projet de l'opération pour l'agence Rogers, Ivan Harbour, explique (a posteriori) que « le grand principe était de rendre visibles les organes de la justice » (30). Une plaquette publiée en 1998 (31) donne a comprendre a posteriori le « concept » du projet, citant l'architecte : « La base du concept était d'ouvrir le fonctionnement. Ce sera tout à fait transparent. Avec toutes ces passerelles, on verra de l'activité partout, pour que tout le monde voit qu'il y a des gens qui travaillent, qu'un palais de justice ce n'est pas seulement des salles d'audiences ».

Cette idée est déclinée par tous les acteurs du projet. Dans une plaquette diffusée en septembre 1999 par la DGPPE, le projet de Bordeaux est décrit comme « une architecture contemporaine dans le centre historique de la ville, donnant à voir a u public l'activité des gens de justice et mettant en scène la solennité du procès dans le cadre majestueux des salles d'audience serties dans d'étonnantes coques gainées de cèdre rouge. » (32) Dans le cadre du colloque sur la nouvelle architecture judiciaire, Marc Saboya explique que la transparence des bureaux était « revendiquée » par l'architecte, pour à la fois observer l'administration judiciaire à l'oeuvre (les hommes au travail) et ménager des percées visuelles sur la ville (33):

Sur le cours d'Albret, Rogers a élevé un espace tertiaire, totalement banal, occupé par des bureaux. Il revendique d'ailleurs cette banalité, de même qu'il revendique la transparence qui permet de voir les hommes au travail. Bien entendu, cette dernière est parfois contestée par les occupants des bureaux. (...) Si Rogers justifie la transparence par cette mise en abîme, en miroir d'hommes au travail, il la justifie également par le fait qu'elle permet de dégager de très nombreuses vues sur la ville et sur les monuments historiques entourant le palais.

^{30.} C. Courtois, Le tribunal de grande instance de Bordeaux sur la sellette, Le Monde, 23/04/1999

^{31.} DGPPE, Construire pour la justice, un bilan à mi-parcours, plaquette conçue et réalisée par la revue Archicrée, sans date (probablement 1998)

^{32.} Ministère de la Justice, DGPPE, *Justice et Architecture*, Plaquette diffusée en septembre

^{33.} Marc Saboya, in « La nouvelle architecture judiciaire », actes du colloque du 12 mai 2000 à Nanterre, d'abord publiés sur le site Web du Ministère de la Justice, et plus récemment sous la forme d'un ouvrage, La nouvelle architecture judiciaire. Des palais de justice modernes pour une nouvelle image de la Justice, à la Documentation Française (2002)

L'article d'*Architectural Review* publié en mars 1993 (34) est le texte que nous connaissons le plus proche du concours validé fin 1992 et s'appuie sur les plans initiaux avant toute construction. Déjà, le journaliste met en évidence le ressort symbolique du projet :

The main impact of the new wing will be from outdoor public place to the north and east of the site. The courts are to be silhouetted within the huge glass box which itself is raised above ground level. So there will be a progression in spatial terms from the general life of the street, to the formal but still public events of the concourse, to the necessarily private activities within the courts. With its informality and openness, this sequence is an entirely new way of looking (literally and metaphorically) at the administration of justice in a modern democracy.

Le commentaire évoque la question de la dualité entre littéralité et métaphore dans la mise en scène de l'ouverture et de la transparence, thématique sur laquelle nous reviendrons largement en conclusion de cette recherche. Retenons à présent qu'il confirme que le thème de la transparence en tant qu'ouverture au regard, est déterminant dans la mise en scène symbolique que propose Rogers pour la justice.

2.3.3.3 Eléments remis au concours

Le règlement du concours de Bordeaux est reproduit dans l'un des rapports de la Commission technique (35). Les candidats doivent fournir 6 panneaux de format Ao (plans d'insertion, de composition et des divers niveaux, coupes significatives, vue perspective, plan d'aménagement d'un bureau type et d'une salle d'audience, une perspective d'ambiance de la salle des pas perdus et un montage photo), une maquette de volume, un mémoire et une estimation prévisionnelle. Le mémoire « explicatif et justificatif » doit préciser l'intégration du nouveau bâtiment, le parti de plan masse dans l'îlot judiciaire, le parti architectural, une notice technique, le principe de fondations, structure, etc. (prise en compte des vestiges archéologiques), un descriptif sommaire et un tableau de surfaces comparant les surfaces utiles programmées et les surfaces utiles proposées.

Nous avons consulté une copie des 6 planches remises par l'architecte, ainsi que la notice technique. Certains éléments ont été publiés en 1993 par Architectural Review (36) et Technique et Architecture (37). Les autres éléments, notamment le mémoire explicitant le parti architectural, n'ont malheureusement pu être consultés.

2.3.3.3.1 Documents graphiques

Ils comprennent le plan masse, les plans des différents niveaux, les coupes, des plans de détails, croquis de rendu et images d'insertion dans le site. Les salles d'audience sont installées dans des coques présentant des formes et des tailles diversifiées (Figure 21), bien qu'ayant des profils identiques, en façade et en coupe. On peut supposer qu'à ce stade du concours, l'architecte a surtout voulu montrer les possibilités formelles qui pouvaient être déployées à travers ces coques. Dans le bâtiment construit, toutes les salles d'audience sont logées dans des coques identiques. On note également que dans le projet, les salles sont toutes incluses dans le volume de verre côté Est ; dans le bâtiment construit, la salle à l'angle du bâtiment (rue des Frères Bonie) sera sortie du volume, en même temps que l'entrée sera modifiée (accès par un escalier débouchant sous cette salle d'audience). La coupe longitudinale montre l'organisation intérieure des salles

-

^{34. «} Open Court », The Architectural Review, n° 1153, mars 1993, pp. 48-51

^{35.} Ilot judiciaire de Bordeaux, Rapport de la Commission Technique – I. Conditions d'organisation du concours et résumé du programme (sans date)

^{36.} Op. cit.

^{37. «} L'extension du Tribunal, Bordeaux », Technique et Architecture, n° 409, aoûtseptembre 1993, pp 34-37

d'audience et notamment des dispositifs verticaux au droit de la prise de jour zénithale et des vélums suspendus à différentes hauteurs.

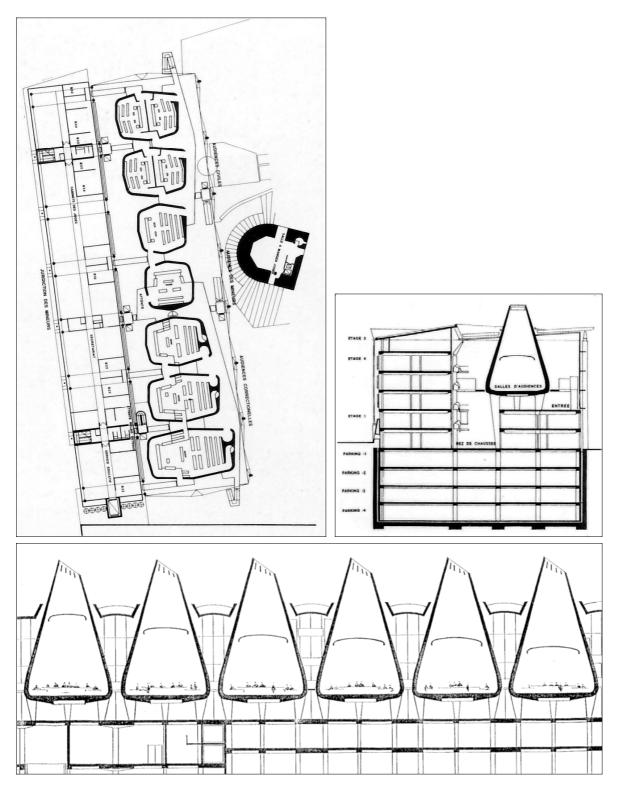


Figure 21. Plan au niveau des salles d'audience, coupe transversale et coupe longitudinale sur les salles d'audience

On peut remarquer qu'à ce stade du projet, le cloisonnement intérieur du bloc de bureaux n'est pas défini, seule la circulation centrale (long couloir) étant dessinée. La commission technique fera remarquer ce manque qui distingue les projet de Rogers des autres projets soumis au concours.

La façade Ouest Cours d'Albret (Figure 22) développe une composition avec soubassement, étages et attique. La modénature des trois niveaux de bureaux est composée à partir de brise-soleil (volets persiennés coulissants en bois). On peut noter que les coques des salles d'audience présentent leurs ouvertures zénithales vers le Nord (parties tronquées), privant de ce fait les salles d'audience de soleil direct (tache solaire). Dans le projet construit, les coques seront ouvertes vers l'Ouest.

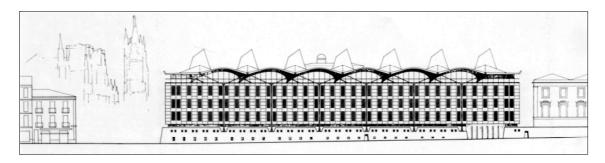


Figure 22. Façade Ouest Cours d'Albret (la cathédrale en arrière plan)

Plusieurs croquis d'ambiance s'insèrent entre les plans. Deux d'entre eux montrant la salle des pas perdus côté Est et côté atrium ont été publiés dans les revues pré-citées (Figure 23 ci-dessous). On y voit notamment le principe d'une passerelle enjambant l'atrium central pour déboucher entre deux salles d'audience. La façade des bureaux donnant sur l'atrium semble être pourvue, à chaque niveau, de bacs plantés au devant de la paroi vitrée. La coupe transversale (Figure 21) suggère également cet aménagement.

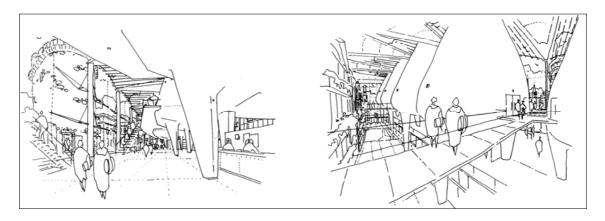
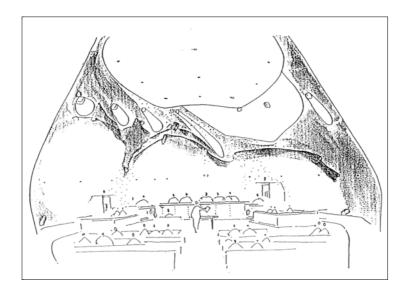


Figure 23. Croquis d'ambiance de la salle des pas perdus (à droite : une passerelle sur l'atrium, entre deux salles d'audience)

D'autres croquis sont proposés dans les planches de concours. En particulier, l'architecte imagine l'ambiance intérieure d'une salle d'audience et celle d'un bureau (Figure 24 ci-dessous). La salle d'audience, dans un volume en forme de goutte d'eau, fait penser à une grotte. Des jeux d'ombre apparaissent derrière les vélums tendus a u plafond. Le bureau d'un magistrat offre des transparences sur deux côtés au moins. Il apparaît assez spacieux.



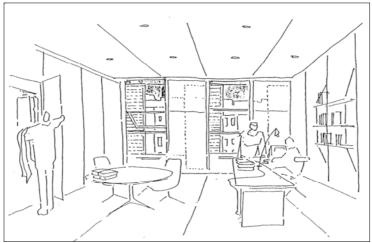


Figure 24. Croquis d'ambiance d'une salle d'audience (en haut) et d'un bureau de magistrat (en bas)

Le rendu d'insertion dans le site publié en couleur dans Architectural Review (38) est reproduit ci-dessous (Figure 25). On y voit le plan d'eau rue des Frères Bonie (au premier plan), la passerelle longeant le rempart et la Tour des Sorcières, et la façade de verre laissant voir les coques des salles d'audience. L'arrière plan urbain n'est pas figuré, ni la façade latérale de la rue des Frères Bonie.

86

38. Op. cit.



Figure 25. Rendu d'insertion dans le site

2.3.3.3.2 Notice technique

La Notice Technique du projet de Rogers se présente comme un volume d'environ 75 pages (39), divisé en 10 chapitres répondant au cahier des charges :

- Gros Œuvre
- Structure métallique couverture
- Fondations spéciales
- Aménagements extérieurs
- Notice justificative chauffage climatisation ventilation
- Chauffage ventilation climatisation désenfumage
- Electricité
- Plomberie sanitaire protection incendie
- Ascenseurs et monte-charges
- Equipements de cuisine

Divers éléments relatifs aux ambiances apparaissent dans les chapitres Gros Œuvre, chauffage, ainsi que dans le chapitre électricité où sont mentionnées les solutions d'éclairage artificiel.

Le chapitre Gros Œuvre précise la mise en œuvre technique du projet (béton armé, verre, structure métallique). Les coques des salles d'audience sont prévues en béton armé, de façon à reprendre les efforts en toiture et d'assurer l'isolement acoustique — elles seront finalement construites en bois (40). Elles sont posées sur des caissons

^{39.} Projet d'Ilot judiciaire de Bordeaux, Richard Rogers Partnership, Annexe 2: Notice Technique, Nov. 1992 (nous ignorons le contenu de l'annexe 1).

^{40.} Dans une plaquette éditée par la DGPPE et conçue par la revue Archicrée (sans date, probablement 1998), le principe des coques finalement construite est expliqué : « Chaque coque en bois, d'une emprise au sol de 13,2 par 11,2 m consiste en une charpente maîtresse composée de 16 arcs verticaux en lamellé-collé. Ils sont entretoisés par des cercles et maintenus par des feuillards métalliques. Des tasseaux sont cloués sur les cercles et recouverts de panneaux de contreplaqué. Sur un réseau de tasseaux vissés sur la première peau, des lames de western red cedar ont été posées obliquement à claire-voie ».

creux permettant de régulariser le soufflage d'air neuf. Ces caissons autorisent des porte-à-faux qui permettent de donner aux différentes coques des formes et configurations d'aménagement diverses (Figure 26 ci-dessous).

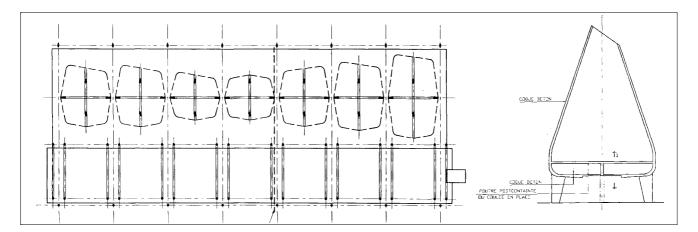


Figure 26. Plan de principe de la structure et coupe longitudinale sur une salle d'audience

Le chapitre « Notice justificative chauffage - climatisation - ventilation » expose les choix énergétiques retenus à cette étape. Pour le chauffage, l'énergie principale est le gaz pour trois raisons (« propreté d'utilisation, sécurité de fonctionnement, coût d'exploitation »).

Le parti énergétique durable est introduit :

La mise en place d'un échangeur à condensation sur les fumées nous permet d'obtenir un rendement de combustible supérieur à 1.

De même, dans la conception globale du bâtiment l'utilisation du hall comme espace tampon pour l'introduction d'air neuf permet d'obtenir un préchauffage gratuit [souligné dans le texte] grâce à la récupération statique (par les apports du bâtiment et les apports solaires) et la récupération dynamique (air neuf).

Le système de récupération d'énergie sur les fumées ainsi que sur les groupes frigorifiques (en utilisant les batteries de récupération sur l'air exact) permet d'assurer le préchauffage de l'air neuf.

Les concepteurs évaluent les économies générées par le système de récupération et le préchauffage de l'air neuf dans l'espace tampon à 304 000 kWh, ce qui correspond (pour la date du concours) à une économie représentant environ 26% du budget annuel estimé pour l'énergie gaz.

Les choix de « traitement des locaux » sont ensuite explicités. Les salles d'audience, salles de réunions et salles de restauration sont ventilées par un système par déplacement d'air justifié par les arguments suivants :

- . faible consommation énergétique du fait que seul le volume occupé est traité + possibilité de fonctionner en free-cooling une grande partie du temps d'utilisation
- . très faible niveau sonore en fonctionnement
- . confort optimal grâce aux vitesse d'air (0,2 m/s) et température de soufflage dans la zone occupée.

Pour les bureaux, « le choix du système ventilo-convecteur avec batteries chaude et froide a été retenu pour les raisons suivantes » :

- . confort individualisé pour chaque bureau
- . mise en régime rapide
- . possibilité de programmation horaire par bureau à partir du système de GTB
- . modularité pour modification ultérieure des cloisonnements

En ce qui concerne le hall central (salle des pas perdus et atrium), les concepteurs avancent les éléments suivants :

Le préchauffage de l'air neuf dans cet espace tampon nous permet d'envisager des économies d'énergie importantes (voir bilan prévisionnel).

Le fait d'utiliser cet espace comme prise d'air neuf pour l'ensemble du bâtiment nous libère des contraintes acoustiques avec le milieu urbain extérieur.

Par ailleurs, les simulations thermiques réalisées aussi bien dans le cas hiver et été montrent que l'inertie thermique des parois environnantes permet d'utiliser ce hall comme réservoir thermique.

On le voit, la composition autour d'un atrium est justifiée par des avantages décisifs en termes de contrôle d'ambiance : économie d'énergie par le système de préchauffage et de récupération d'énergie gratuite, réservoir d'air neuf permettant la fermeture complète sur l'extérieur et de ce fait l'absence de contraintes sonores, réservoir thermique par le biais de l'inertie des éléments internes.

Après cette notice justificative, le chapitre suivant aborde en détail les questions de chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage. Il précise à nouveau, en préambule, les choix mis en œuvre :

Les équipements thermiques ainsi que le parti architectural du bâtiment sont conçus dans le souci de la minimisation des dépenses énergétiques globales avec contrôle et suivi permanent de celles-ci nécessité par l'occupation intermittente des locaux en indépendance des différentes zones traitées. (...) Afin de favoriser au maximum les économies d'énergies, les moyens suivants seront mise en œuvre :

- . optimisation du fonctionnement des installations par un système de GTB
- . récupération d'énergie sur le bâtiment et installations techniques
- . optimisation des apports solaires l'hiver
- . protection contre les apports solaires l'été

Suit un exposé du système de production énergétique autour d'un circuit d'eau glacé alimentant les batteries froides des différents émetteurs (centrales de traitement d'air, ventilo-convecteurs, etc.), un circuit d'eau chaude (traitement d'air central, eau chaude sanitaire, ventilo-convecteurs), d'un circuit de récupération (sources gratuites produites par les différentes installations) et un circuit de refroidissement en cas de non besoin de récupération (source froide principale : bassins extérieurs). Deux schémas de fonctionnement hiver et été, ainsi que des courbes montrant la simulation dynamique des températures dans les deux cas, sont fournis (Figure 27 et Figure 28). On voit qu'en hiver, la température de l'atrium varie entre 10 (la nuit) et 15 °C (vers 18 heures) pour une température extérieure variant de –2 à 5 °C. En été, la courbe montre l'absence de surchauffe : les températures dans le hall sont inférieures à celles de l'extérieur, moyennant un déphasage d'environ 1 heure ; ainsi à midi, pour une température extérieure de 27 °C, le hall affiche 19 °C. La période la plus chaude prévue est entre 15 heures et 19 heures, avec une pointe à 31 °C.

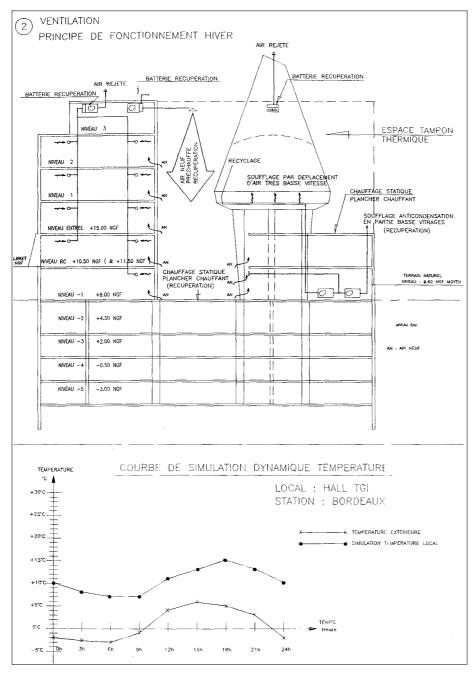


Figure 27. Principe de fonctionnement hiver et courbe de simulation des températures

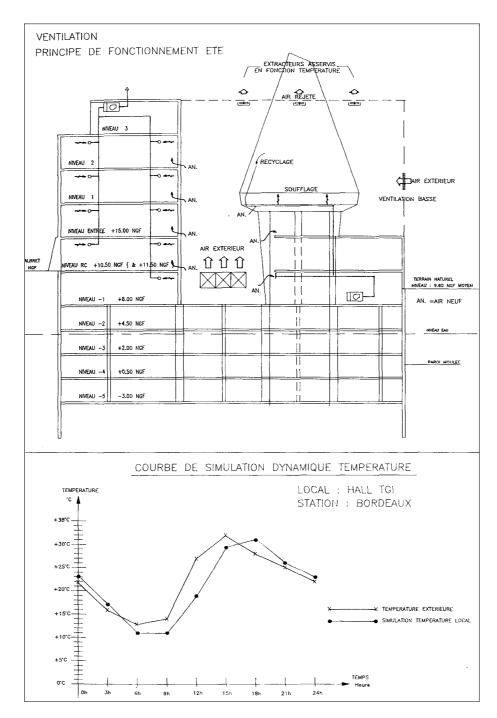


Figure 28. Principe de fonctionnement été et courbe de simulation des températures

Vient alors l'exposé du « traitement des locaux » qui aborde le hall (salle des pas perdus, atrium), les locaux à forte intermittence et forte occupation (salles d'audience, salles de réunion, salles de restauration) et enfin les bureaux. Le fonctionnement thermique du hall est à nouveau décrit en référence aux schémas ci-avant :

Le hall, du fait de sa position centrale dans le bâtiment, est utilisé comme espace tampon pour le transfert d'air neuf.

L'hiver (voir schéma), la quantité d'air neuf strictement nécessaire en fonction de l'occupation est introduite dans le hall par des centrales de traitement d'air avec réchauffage par le circuit de récupération.

Par ailleurs, l'architecture largement vitrée de ce volume permet de profiter au maximum des apports solaires. Le bâtiment bénéficie ainsi d'air neuf préchauffé gratuitement grâce aux apports solaires et aux différents systèmes de récupération d'énergie. De plus, pour améliorer le confort des occupants, il est prévu un plancher chauffant alimenté par le circuit de récupération pour le patio et les pas perdus.

Le confort d'été (voir schéma) est obtenu par surventilation et effet de cheminée permettant de bénéficier de la fraîcheur nocturne restituée grâce à l'inertie du bâtiment pendant la journée.

Les locaux à forte intermittence et forte occupation (salles d'audiences, salles de réunions, salles de restaurations) sont traités « par des centrales de traitement d'air avec diffusion par déplacement » :

Pour les salles d'audience, les diffuseurs seront implantés sous chaque siège et alimentés depuis un plénum réalisé dans la structure.

Pour les autres locaux, les diffuseurs seront verticaux, intégrés à l'architecture du volume traité.

L'air étant soufflé à des vitesses très basses (0,2 m/s), on obtiendra ainsi des performances acoustiques optimales.

Les bureaux « seront chauffés ou rafraîchis au moyen de ventilo-convecteurs équipés de batteries à eau chaude et eau glacée. Les bureaux standards seront équipés d'une ventilation simple flux (transfert de l'air neuf depuis le hall). Les bureaux nécessitant une confidentialité particulière seront ventilés en double flux ».

Après ce long exposé concernant les solutions de chauffage et ventilation, le chapitre Electricité enfin, développe les différentes installations électriques, dont l'installation d'éclairage et celle de sonorisation. Pour ce qui concerne l'éclairage, les concepteurs précisent (41):

En règle générale les bureaux individuels et collectifs sont éclairés naturellement et l'éclairage artificiel complémentaire répond à la fois au niveau d'éclairement élevé pour des tâches ponctuelles activité travail et au niveau d'éclairement plus confortable pour l'exploitation d'écran informatique avec des luminances limitées à 200 cd/m2 dans les deux plans sous un angle de 50°. Les appareils sont équipés de tubes fluorescents haut rendement.

Dans l'atrium et les salles d'audience les appareils adaptés à la volumétrie, à la décoration et aux aménagements intérieurs sont constitués de projecteurs avec lampes à décharge à forte efficacité lumineuse pour compenser les éclairages indirects et diffusants de rendement moins élevé mais tellement plus agréables, et offrant un confort visuel lumière du jour avec mise en valeur des reliefs.

Les salles recevant du public seront munies d'une deuxième source lumineuse instantanée permettant également la gradation lumineuse selon besoins et augmenter l'effet de rigueur (faisceau étroit-uniforme). L'éclairage extérieur sera constitué de plusieurs circuits pour l'activité nocturne, le balisage, la surveillance et un éclairage renforcé pour contrôle anti-intrusion par détecteur.

On voit ici que les questions énergétiques (éclairage naturel, lampes efficaces) s'accompagnent de soucis de confort lumineux (« éclairages indirects et diffusants de rendement moins élevé mais tellement plus agréables ») voire même esthétiques et

41. Le texte est reproduit fidèlement. Les imprécisions langagières résultent probablement de la traduction d'un texte conçu en anglais.

symboliques (mise en valeur des reliefs, effet de rigueur des faisceaux étroits et uniformes de certaines lampes).

Enfin, le chapitre Electricité contient une courte note sur la sonorisation qui répond aux exigences du Guide technique (« chaque salle d'audience aura son propre coffret rack de sonorisation favorisant la modularité et l'adaptation à l'acoustique »).

2.3.3.4 Conclusion sur la réponse de Rogers à Bordeaux

Richard Rogers fait de l'approche environnementale de l'architecture un credo éthicoesthétique autant que technique. Il s'agit pour l'architecte de renouveler l'esthétique architecturale voire même d'impulser une « renaissance de la profession d'architecte » à travers une architecture autosuffisante sur le plan énergétique. Cette vision prophétique passe par la mise en œuvre d'outils de conception nouveaux et notamment d'outils de simulation numérique.

Le projet de Bordeaux (qui occupe une double page dans l'ouvrage de référence écrit par Rogers) est emblématique de ces enjeux. Il propose en effet une représentation de la justice ou les questions d'esthétique techniciste, d'efficacité environnementale et de symbolique judiciaire se trouvent très étroitement mêlées. Du point de vue environnemental, la composition même du palais se justifie par la recherche d'une optimisation thermique traduite par le biais d'un l'atrium servant à la fois de tampon thermique et de réservoir d'air pour la recherche d'une climatisation naturelle des locaux. Du point de vue symbolique, la composition met en scène une façade entière de bureaux ouverte sur l'atrium et permettant de voir la justice au travail. On ne sait, a u final, si c'est cette image symbolique qui a conduit à la composition autour de l'atrium ou si c'est cette dernière qui porte en elle-même la symbolique de la façade intérieure exposée au regard.

Notons que le projet de Rogers, par ses différentes approche passive de maîtrise des ambiances, répond particulièrement bien aux recommandations du Guide technique pour la conception des palais de justice. Le parti thermique proposé est appuyé par une étude thermique relativement poussée du comportement de l'atrium en été et en hiver.

2.3.4 Conclusions concernant les concepteurs

Les éléments analysés dans cette section permettent de mettre en doute une idée reçue selon laquelle les architectes n'auraient que peu d'intérêt pour les ambiances dans les phases d'esquisse de leur projet. Au contraire, il apparaît que ce sont bien les architectes qui introduisent les dimensions ambiantales des projets, avec une approche plastique (effets lumineux, dématérialisation, brouillages proposés par J. Nouvel), ou une approche techno-environnementaliste comme celle de R. Rogers. Ces dimensions d'ambiance apparaissent même fondatrices de ces projets dans le sens où elles en déterminent le parti ; les propositions des deux architectes étudiés ont ceci de remarquable qu'elles articulent intrinsèquement les intentions ambiantales et symboliques.

Cependant, les partis ambiantaux des deux projets examinés apparaissent sur deux registres différents : à Nantes, la question de la lumière est déterminante et sa mise en œuvre technique, dans les salles d'audience et dans la salle des pas perdus participe activement de la symbolique d'une justice divinisée au sein de laquelle l'individu se trouve soumis (force supérieure de l'éclairage « céleste » des salles d'audience tombant sur les tables de justice) et confronté à lui-même (effet miroir du sol, contre-jours et éclairage latéral de la salle des pas perdus). La lumière des salles d'audience provient

symboliquement des patios ménagés entre les bureaux (dominants, dominateurs) des magistrats. Cette écriture parabolique de la lumière vient compléter une déclinaison sur le thème de la trame carrée invoquant la rigueur et la droiture. La composition du palais et tous ses éléments se trouvent soumis à cette trame. La façade Sud, recouverte entièrement d'une grille indiquant le module élémentaire de la trame — grille qui trouve sa justification organique comme pare-soleil sur les bureaux.

A Bordeaux, l'articulation entre les préoccupations énergétiques et la démonstration de l'idée de transparence de la justice, se trouve au centre de la composition du palais. La réponse aux intentions de durabilité (recours aux énergies gratuites, climatisation naturelle) se trouve dans un atrium central inappropriable, dont l'air préchauffé par le soleil ou maintenu frais par l'inertie des coques des salles d'audience, est insufflé dans les bureaux. Cet atrium organise une confrontation symbolique entre la part publique de la justice (salle des pas perdus, salles d'audience), et ses organes intimes, livrés au regard du public derrière une façade de bureaux transparente. Les passerelles suspendues dans l'atrium relient l'extérieur et l'intérieur de cette partition symbolique de la justice.

A Nantes comme à Bordeaux, les éléments d'ambiance travaillés par les architectes n'apparaissent pas comme surajoutés à un parti prédéfini : ce ne sont pas des décors qui viendraient habiller l'architecture. Ils sont intrinsèquement mêlés au parti architectural si bien que modifier les intentions ambiantales des projets change leur nature et modifie l'architecture.

Dans les deux cas également, la mise en œuvre de ces partis ambiantaux appelle des dispositifs techniques innovants : il s'agit à Nantes de conduire la lumière vers les salles d'audience à travers les patios du plancher de bureaux couvrant le palais de justice. A Bordeaux, le design des éléments de l'enveloppe susceptibles de satisfaire les intentions thermo-aérauliques pose également de nombreuses questions techniques pour lesquelles Rogers invoque le recours aux outils de simulation numérique. Dans leurs dossiers techniques, les architectes examinent tous deux avec une attention a priori remarquable les problèmes techniques soulevés par leurs propositions (étude lumineuse des salles d'audience à Nantes et étude thermo-aéraulique de l'atrium et de l'ensemble du palais à Bordeaux).

Remarquons enfin que ces réponses satisfont chacune à leur manière les recommandations du Guide technique pour la conception des palais de justice, qui appelle à trouver dans l'architecture même plutôt que dans les solutions mécaniques, les réponses aux contraintes environnementales.

2.4 Commissions techniques

En matière d'ambiances, la maîtrise technique des dispositifs constructifs est généralement un facteur déterminant de qualité ; et c'est hélas souvent au nom de cet argument que la conception d'ambiances est renvoyée vers les bureaux d'études techniques, une fois la conception dite architecturale achevée.

J. Nouvel et R. Rogers ne rentrent pas dans ce schéma: ils proposent tous deux, comme nous l'avons vu, des dispositions et dispositifs techniques producteurs d'ambiances qui sont intimement liés à l'ensemble de leur parti architectural. De plus, ces propositions apparaissent innovantes et sont justifiées par des études assez poussées pour une phase d'esquisse de projet. Il semble donc opportun d'examiner les rapports des commissions techniques mandatées par les jurys de concours et chargées d'évaluer ces propositions. Nous allons ainsi tenter de comprendre comment les ambiances ont été prises en compte dans l'appréciation générale portée sur les projets.

2.4.1 Evaluation du projet de Nantes

La commission technique mise en place pour le concours de Nantes a pour mission de proposer au jury une évaluation et un classement, selon différents critères, des quatre projets finalistes : Gaudin, Hauvette, Nouvel et Vasconi. Nous n'avons pas eu connaissance de la composition de la commission, ni des modalités exactes de son fonctionnement. Nous savons cependant qu'elle a établi au moins 4 documents auxquels nous avons eu accès :

- une analyse sécuritaire
- une analyse coût global
- une présentation générale des projets, avec analyse des surfaces et analyse fonctionnelle et spatiale
- une synthèse générale

Nous présentons ici une synthèse de ces documents de leurs conclusions en matière d'ambiances. De plus, des images de synthèse des quatre projets candidats ont été produites par une agence spécialisée indépendante. Nous montrerons celles produites pour le projet de Nantes et supposées éclairer le jury.

2.4.1.1 Analyse sécuritaire

Elle est consignée dans un document signé HDR France daté d'octobre 1993 (42). Les ambiances ne font naturellement pas partie de cette analyse, même si les auteurs qualifient la salle des pas perdus projetée par Nouvel de « volume agréable et facilement contrôlable de par le nombre limité des accès aux niveaux supérieurs ». Le projet Nouvel présente cependant des difficultés de gestion des flux sur le plancher haut ; il est classé 3eme sur 4 suivant le critère de la sécurité.

42. HDR France, Ministère de la justice, DGPPE, Analyse sécuritaire, concours de la Cité judiciaire de Nantes, octobre 1993

2.4.1.2 Coût global

L'analyse en coût global fait l'objet d'un document signé GESTEC (43). Le bureau d'étude a pour mission « l'analyse des projets des concepteurs sous l'aspect coût global » ainsi qu'une « évaluation comparative des dépenses d'exploitation-maintenance pour chaque esquisse (recherche du meilleur rapport coût d'investissement / coûts différés d'exploitation maintenance) avec indication du taux d'incertitude ». La maintenance des bâtiments concerne les installations techniques, le clos et le couvert et le second œuvre. L'exploitation concerne le nettoyage, le gardiennage, l'accueil, la gestion des énergies et fluides, etc. Les auteurs précisent que l'analyse des projets est organisée autour de quatre thèmes (énergies et fluides, maintenance des installations techniques, clos couvert et second œuvre, services et exploitation) avec une évaluation quantitative (prévision de coûts) et qualitative.

La grille d'analyse est détaillée. Un grand nombre de critères renvoyant au Guide technique pour la conception des palais de justice sont examinés (performances énergétiques, traitement de l'air, systèmes d'économie d'énergie, etc.). Les candidats sont classés dans tous les domaines et pour chaque critère étudié.

Les résultats de ces analyses sont présentés de manière synthétique avant l'examen détaillé de chaque critère renvoyé en annexe. Le projet de Nouvel est classé troisième ex-æquo avec le projet de Vasconi. En conclusion, les auteurs notent :

Le projet Nouvel se caractérise par une très bonne organisation des espaces intérieurs (80% des bureaux regroupés au dernier niveau) qui favorise les conditions d'exploitation, d'entretien et de gestion de l'utilisation des énergies. La géométrie du bâtiment est également très favorable pour l'entretien des façades. Le projet est bien pensé sous l'aspect confort des occupants. Il se pénalise vis-à-vis des autres esquisses en proposant une climatisation des bureaux. Il se caractérise également par des surfaces vitrées importantes, notamment avec la verrière verticale de la salle des pas perdus orientée au nord, ainsi que par des surfaces de terrasses et de parvis sur sous-sol très importantes.

Ces derniers point explique selon les auteurs le classement du projet. Par ailleurs, le rapport ajoute :

Il nous paraît important de préciser sous un aspect purement qualitatif, que l'équipe Nouvell [sic] offre les meilleures prestations en ce qui concerne le traitement de l'ambiance dans les bureaux. Elle propose des solutions de rafraîchissement efficace.

Le rapport fait allusion ici aux solutions de climatisation proposées par Nouvel pour les bureaux et qui distingue ce projet des trois autres : « les niveaux de prestations et de confort envisagés par cette équipe sont élevés et sont nettement supérieurs à ceux offerts par les autres candidats », note le rapport. Cette conclusion est assez différente des recommandations générales du Guide technique qui stipulait : « La nécessité de maîtriser les coûts (investissement, fonctionnement) impose de privilégier les solutions architecturales et techniques qui, tout en permettant d'assurer des conditions de confort acceptables, limitent au strict minimum le recours aux équipements spécifiques de climatisation qui ne seront en aucun cas généralisés ».

A contrario, le projet Hauvette classé premier par l'analyse en coût global, fait l'objet d'un avertissement technique concernant le mode de ventilation proposé, et n'est pas présenté sous son meilleur aspect : « la mise en œuvre des matériaux qui constituent

-

^{43.} GESTEC, Ministère de la justice, DGPPE, Nouvelle Cité judiciaire de Nantes, Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la conception en 'coût global' et la conduite de l'exploitation maintenance, novembre 1993

les façades vitrées et opaques fait appel à des technologies non traditionnelles et qui devront faire l'objet d'avis techniques. On peut également signaler l'existence de deux pignons est et ouest opaques et donc la présence de locaux aveugles ». Le projet de Nouvel présente pareillement des pignons est et ouest opaques, bien que peu de locaux soient rendus aveugles de ce simple fait.

Au final, les résultats quantitatifs techniques de l'analyse en coût global qui fait l'objet du dossier apparaissent grandement nuancés, pour ne pas dire transformés, par les éléments qualitatifs proposés en conclusion.

2.4.1.3 Analyse fonctionnelle et spatiale

La présentation générale des projets, complétée de l'analyse des surfaces et de l'analyse « fonctionnelle et spatiale » occupe un volume de 80 pages (44). Les auteurs précisent en avant-propos : « le travail d'analyse effectué dans le cadre du présent rapport tient compte tout particulièrement des critères suivants : respect des fonctions et surfaces programmées, respect des prescriptions architecturales, fonctionnelles et techniques, respect des typologies des espaces définies dans le cadre du programme ». Par ailleurs, il est indiqué que « cette analyse ne comporte aucun jugement quant à la valeur architecturale des projets ».

Cependant, en dépit de ces précautions, chacun des 4 projets analysés est introduit par un texte descriptif qui constitue à lui seul une évaluation architecturale assez nette. Une note en bas de page apprend que ces textes ont été rédigés par « l'architecte du Ministère de la Justice », c'est-à-dire un acteur dont on peut interroger l'impartialité dans la procédure de concours.

Concernant le projet de Jean Nouvel, celui-ci écrit :

La proposition se situe délibérément en termes symbolique institutionnelle [sic].

L'édifice se veut représentation objectivée de l'image de la justice. Il exprime de par sa composition architecturale, en signes construits de notions de justesse, d'équité, d'équilibre, de dignité.

L'institution se donne à voir à la ville, depuis l'autre rive, mais aussi jusque dans les moindres détails de son espace intérieur en passant par la façade.

Le volume général est de forme pure et occupe la presque intégralité de la parcelle. Seule est laissée libre une bande à l'Est en prévision d'une extension future possible.

L'organisation spatiale

La lecture se fait dès le quai, suivant trois séquences : parvis, bâtiment, jardin.

Une ceinture de fines colonnes supportant une toiture habitée par le TGI, ainsi qu'une ligne de grilles marquent l'espace du parvis.

La salle des pas perdus, espace de déambulation, sur toute la hauteur et la largeur du bâtiment, introduit aux parallélépipèdes des salles d'audiences. Trônant au milieu, au cœur du projet, la salle d'assises renforce l'axialité de la composition.

On accède au TGI, logé sur le toit et s'articulant autour de patios sur un seul niveau par des circulations verticales latérales, faciles à repérer.

Derrière les salles d'audience, le TI, sur trois niveaux, s'ouvre également sur le jardin arrière. Fermant le tout, au Sud, un bâtiment lame sur sept niveaux abrite la tranche conditionnelle (TC et CPH).

Le traitement architectural

_

^{44.} Ministère de la justice, DGPPE, Concours pour la nouvelle Cité judiciaire de Nantes, rapport de la commission technique : présentation générale des projets, analyse des surfaces, analyse fonctionnelle et spatiale (sans date)

Conçu sur la base d'une trame carrée, plans et façades expriment sur un mode classique l'équilibre et la neutralité de l'institution.

La structure en treillis métalliques toute hauteur permet de franchir, avec aisance et légèreté, les grandes portées du parvis couvert et des pas perdus.

Le monumentalisme de l'échelle ainsi obtenu souligne le caractère solennel et majestueux du lieu de la décision judiciaire.

Cette froide sobriété est accentuée par le traitement de l'éclairage zénithal en provenance de fentes en toiture des perdus [sic] et des salles d'audiences. Effet dramatique convenant au pénal lieu de la faute, mais certes, moins approprié pour le civil où il s'agit de concilier, de départager.

L'étage en toiture est constitué par l'entrecroisement perpendiculaire des structures de treillis toute hauteur qui assurent la rigidité de l'ensemble et la flexibilité du plan. Les services du TGI qui s'y logent, s'organisent dans une rigoureuse orthogonalité et dans une logique parfaite.

Néanmoins, l'excessive systématisation du quadrillage de distribution et des éléments répétitifs de bureaux et de patios éliminant tout repère nuisent à la lisibilité interne.

La clarté du plan rendue possible au rez-de-chaussée grâce à la monumentalité de l'échelle risque de déboucher, ici, par un effet de densification, sur un espace fermé et confus voire labyrinthique, tant au niveau de son appréhension par l'usager que de son vécu par l'utilisateur.

Remarquons que cette description du projet de Nouvel se déploie sur 2 pages, contre 1 page (ou moins) pour les autres projets.

La suite du rapport présente les plans (sur lesquels les grandes partitions fonctionnelles sont surlignées en couleurs distinctes), l'analyse des surfaces et l'analyse spatiale et fonctionnelle. Pour ce qui concerne les surfaces, le rapport note que le projet de Nouvel présente « une augmentation considérable des surfaces » par rapport au programme (dépassement de plus de 5000 m² deux tranches confondues) qui s'explique essentiellement par la taille de la salle des pas perdus (3400 m²). Malgré cela, un déficit de surfaces apparaît dans l'étage de toiture logeant le TGI: « en raison notamment du module constructif adopté, les espaces de ce plateau sont souvent sous dimensionnés. Ainsi, des bureaux programmés à 25 m² disposent fréquemment d'une surface de 21 m² ».

L'analyse fonctionnelle et spatiale est ensuite développée dans un tableau présentant une série de 6 critères évalués pour chacun des espaces. Les critères s'établissent comme indiqué ci-dessous :

İ	Programme	Projet - Analyse fonctionnelle			Projet - Analyse spatiale	
	Rappel des exigences fonctionnelles		Liaisons fonctionnelles internes	Observations	Volumétrie (hauteur, surface, dimensionnement)	Ambiance

On remarque la présence d'une colonne « Ambiance » qui laisse supposer que ce critère sera développé dans l'analyse. Cependant, pour les quelque 50 et plus espaces analysés, la colonne Ambiance affiche invariablement un laconique « exigences respectées » qui ne permet pas de connaître l'évaluation de la commission sur cet aspect. Lorsqu'une observation est faite, elle concerne l'éclairage naturel, comme la mention « Nombreux bureaux aveugles » dans le projet de Hauvette, ou celle plus élaborée concernant la salle des pas perdus du projet de C. Vasconi : « Vaste volume d'environ 60 000 m³ couvert par une verrière de 2 500 m². Problème d'entretien de cet ouvrage et de contrôle des conditions climatiques ». Pour le projet de Nouvel, les seules exceptions aux « exigences respectées » concernent :

 certaines salles d'audiences et annexes, pour lesquelles le rapport note: « les salles d'audiences correctionnelles ainsi que les petites salles d'audiences ne bénéficient pas d'éclairage naturel » (il s'agit des salles aveugles sans éclairage zénithal comme dans la salle d'assises);

- l'aide juridictionnelle : le rapport mentionne que « l'espace d'accueil ne bénéficie pas d'éclairage naturel » ;
- le conseil départemental d'aide juridique : « pas d'éclairage naturel » ;
- les salles de réunions bibliothèque : « l'éclairage naturel semble faible ».

La commission se livre au même exercice pour les autres projets et propose un « tableau de synthèse générale » en conclusion du rapport. Dans ce tableau tenant sur 1 page, les 4 projets sont notés pour chacune des grandes composantes fonctionnelles du palais de justice. L'échelle adoptée varie de 1 à 2 (1 : moyennement adapté, 2 : adapté) avec en pratique 3 notes utiles : 1, 1.5 et 2. Des moyennes sont proposées qui classent les projets de la manière suivante :

- Moyenne 1.9 pour le projet Nouvel (qui recueille un 2 dans la plupart des lignes)
- Moyenne 1,5 pour le projet Gaudin
- Moyenne 1,4 pour le projet Vasconi
- Moyenne 1 pour le projet Hauvette

Suivant ce mode de calcul, le projet Nouvel distance les autres projets très nettement. On peut cependant s'interroger sur la façon de passer d'un ensemble de critères qualitatifs développés dans les tableaux analytiques précédents, à une note aussi réductrice que 1, 1.5 ou 2.

2.4.1.4 Synthèse générale

Le document de synthèse générale proposé par la Commission technique (45) reprend l'ensemble des éléments détaillés ci-avant. En préambule, la Commission rappelle à nouveau que « cette analyse ne comporte aucun jugement quant à la valeur architecturale des projets ». Après quoi, elle donne un tableau général des différentes analyses.

Les notes 1, 1.5 ou 2 proposées dans le document précédent sont transformées en mention « bon » (2), « moyen » (1.5) et « faible » (1). Ainsi, sur le thème de l'adéquation au programme, le projet de Nouvel est jugé bon, ceux de Gaudin et Vasconi moyens et celui de Hauvette faible.

Les analyses du fonctionnement judiciaire et de la sûreté se réduisent également à trois mentions qui sont cette fois « satisfaisant », « moyen » et « faible ». Le projet de Nouvel est jugé satisfaisant sur le plan du fonctionnement judiciaire et moyen sur celui de la sûreté.

Les analyses des coûts conservent les classement initiaux. Ainsi, en coût d'investissement, le projet Nouvel est le plus cher (256 MF estimés contre 246 MF, 225 MF et 208 MF pour les autres) et 3ème sur 4 pour ce qui concerne les coûts d'exploitation et maintenance. Le tableau de synthèse triche ici un peu avec le rapport d'analyse qui plaçait le projet de Nouvel dernier ex-æquo avec celui de Vasconi (devenu 4ème dans la synthèse).

Après ces classements, la suite du rapport de synthèse est constitué de la copie ou du résumé des éléments étudiés dans les rapports spécifiques. Pour ce qui concerne le fonctionnement judiciaire, la salle des pas perdus du projet de Nouvel est jugée « simple et fonctionnelle ». Les salles d'audience son « bien localisées et correctement conçues ». L'image de l'institution dans le contexte urbain est « satisfaisante ». Seuls l'organisation des bureaux du plateau haut est critiquée : « dimension du plateau TGI difficile à gérer malgré trame très claire. Vis à vis entre bureaux conflictuel pour certains services. (...) Nécessité d'un rapprochement fonctionnel de certains services ».

45. Ministère de la justice, DGPPE, Concours pour la nouvelle Cité judiciaire de Nantes, rapport de la commission technique : synthèse générale, 15 novembre 1993

Enfin, remarquons que la présentation du projet de Nouvel rédigée par l'architecte du Ministère de la justice est reproduite dans une version épurée sur une seule page. Tous les éléments du texte cité plus haut sont présents sauf les paragraphes suivants :

L'édifice se veut représentation objectivée de l'image de la justice. Il exprime de par sa composition architecturale, en signes construits de notions de justesse, d'équité, d'équilibre, de dignité.

(...)

Néanmoins, l'excessive systématisation du quadrillage de distribution et des éléments répétitifs de bureaux et de patios éliminant tout repère nuisent à la lisibilité interne. La clarté du plan rendue possible au rez-de-chaussée grâce à la monumentalité de l'échelle risque de déboucher, ici, par un effet de densification, sur un espace fermé et confus voire labyrinthique, tant au niveau de son appréhension par l'usager que de son vécu par l'utilisateur.

Le texte se termine donc par le paragraphe suivant, nuancé dans sa première version par les éléments supprimés : « L'étage en toiture est constitué par l'entrecroisement perpendiculaire des structures de treillis toute hauteur qui assurent la rigidité de l'ensemble et la flexibilité du plan. Les services du TGI qui s'y logent, s'organisent dans une rigoureuse orthogonalité et dans une logique parfaite. »

2.4.1.5 Images de synthèse

A la demande du maître d'ouvrage, des images de synthèse des projets candidats ont été commandées à une agence indépendante, dans le but de donner au jury une représentation tangible des espaces proposés, de leur textures et couleurs notamment. Ainsi explique R. Eladari (46):

On avait pris un infographiste, qui a été mis en relation avec tous les concurrents, et on lui a demandé de faire une mise en valeur de ... en image de synthèse des différents projets sous le contrôle de chaque auteur de projet. C'était évidemment nécessaire dans la mesure où sur une esquisse de concours, il est très difficile d'être objectif sur le traitement des textures, des couleurs et des choses comme ça, et a fortiori de l'éclairage naturel. Donc, l'infographiste en question a fait une image numérique mais dans laquelle il n'y a pas eu de simulation d'ambiance lumineuse, ni naturelle, ni artificielle. On a fait que la restitution des couleurs et des textures ...

Les résultats de ces simulations sont compilés dans une plaquette (47) qui présente chacun des quatre projets suivant 3 points de vue imposés (une vue aérienne depuis le Sud avec et sans la tranche optionnelle, deux points de vue depuis les quais au Nord) et un point de vue libre. Une image de synthèse de la salle des pas perdus est également proposée. Les salles d'audience ne sont pas représentées.

Nous montrons ci-après (Figure 29) deux des 6 images du projet Nouvel soumises a u jury : le point de vue libre choisi par l'architecte (vue depuis la Loire, à l'approche du quai et du parvis) et la restitution intérieure de la salle des pas perdus. On peut noter sur ces deux images le rendu très appuyé de la lumière zénithale provenant des puits de lumière pratiqués dans les patios de l'étage haut. Dans la vue extérieure, la succession des faisceaux lumineux irradie la salle des pas perdus et indique, par son rythme, l'organisation des bureaux de l'étage. Les mêmes faisceaux lumineux sont représentés dans la vue intérieure. On peut noter leur caractère irréaliste par leur orientation en provenance du Nord (reprenant en cela l'orientation choisie par

46. Entretien avec René Eladari et François Maillard, cf. tome 3

^{47.} Recueil d'images de synthèse sans introduction, formant une plaquette signée DERBI INFORMATIQUE et datée de novembre 1993

l'architecte dans l'image de la cour d'assises présentée sur la planche de concours principale). Malgré leur caractère hyperréaliste, ces images de synthèse ne doivent donc pas être considérées comme des simulations lumineuses vraisemblables, comme le précise d'ailleurs le maître d'ouvrage (« il n'y a pas eu de simulation d'ambiance lumineuse, ni naturelle, ni artificielle »).

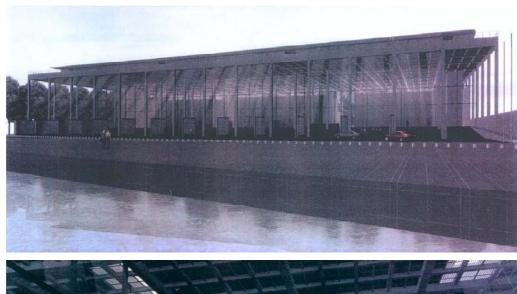




Figure 29. Images de synthèse produites pour le jury de concours de Nantes : vue extérieure et vue intérieure de la salle des pas perdus

2.4.1.6 Jury du concours

Nous n'avons pas eu connaissance des comptes-rendus des délibérations des jurys du concours de Nantes. Nous savons seulement que les représentations proposées par Nouvel, et notamment la perspective d'ambiance de la Cour d'assises, ont été déterminantes dans le choix du jury. Ainsi explique le maître d'ouvrage (48):

48. Entretien avec René Eladari et François Maillard, cf. tome 3

-

Vous avez parlé de la salle d'audience de Nouvel. Vous savez très bien que au moment du concours, la perspective qu'il a présentée avec cette, cette ambiance assez extraordinaire de l'éclairage de sa salle d'audience par le soleil, a été un des points les plus frappants de son projet puisque, je dirais à la limite que ça a joué pour cinquante pourcents dans le fait qu'il a été classé premier à l'unanimité.

2.4.1.7 Conclusion concernant la commission technique du projet de Nantes

Le rapport de la Commission technique pour le projet de Nantes fait apparaître au moins trois ambiguïtés quant à l'évaluation des projets. La première a trait aux décalages entre conclusions écrites et analyses techniques, telles qu'elles apparaissent par exemple dans l'analyse coût global : le projet de Nouvel est classé dernier par l'analyse technique, mais la lecture des conclusions laisse peu de doutes quant à la préférence des auteurs pour ce projet. Le résultats de l'analyse technique apparaît alors comme une sorte de subtile diversion menant à des conclusions moins objectives.

La seconde ambiguïté, concernant directement l'objet de notre recherche, est relative à la colonne Ambiance de l'analyse spatiale. De toute évidence, les éléments relatifs aux ambiances sont évalués de manière schématique. Seule l'absence d'éclairage naturel de certains espaces est mentionnée. Les dispositifs prévus par l'architecte, notamment pour les salles d'audience, ne sont pas interrogés, pas plus que les couleurs des matériaux ou la question de l'ensoleillement des bureaux sur la façade sud. La mention « exigences respectées » peut laisser croire qu'une analyse technique du respect des exigences (telles qu'elles figurent par exemple dans le Guide technique) a été réalisée ; a posteriori, il apparaît cependant clairement que cette mention masque au contraire l'absence d'évaluation technique objective des ambiances (nous en donnerons un exemple révélateur plus tard en montrant que la Commission n'a pas commenté le caractère irréaliste de l'éclairage naturel des salles d'audience tel qu'il figure dans les planches de concours, pas plus qu'elle n'a commenté les risques évidents si cet éclairage naturel avait été mis en œuvre). Par ailleurs, la climatisation des bureaux est présentée comme un niveau de prestation « supérieur » offert par l'équipe Nouvel et le surcoût d'exploitation se trouve justifié de ce fait. Le Guide technique pour la conception des palais de justice remis aux 4 candidats défendait une position inverse, limitant « au strict minimum le recours aux équipements spécifiques de climatisation ».

La dernière ambiguïté enfin concerne les textes de présentation des projets par l'architecte du Ministère de la Justice. La Commission précise en préambule que ses travaux ne visent « aucun jugement quant à la valeur architecturale des projets ». Pourtant, les textes de présentation tels qu'ils sont rédigés et présentés en page de garde pour l'analyse de chaque projet constituent bel et bien « un jugement quant à la valeur architecturale des projets », et ce jugement apparaît parfois sévère voire peu objectif. Ainsi, l'éclairage zénithal des salles d'audience du projet de Nouvel tel qu'il est figuré sur les planches de concours n'est pas mis en doute mais présenté comme susceptible d'accentuer leur sobriété ou de donner une « effet dramatique » convenant à la cour d'assises. Le projet concurrent de Hauvette propose également des salles d'audiences éclairées de manière zénithale. Mais selon l'architecte du Ministère, ces « salles d'audiences, par leurs proportions réduites et leur éclairage zénithal uniformément difracté, proposent une ambiance banalisée ». Les termes de ces observations relèvent plus du travail de la critique architecturale que de l'évaluation technique proprement dite.

Enfin, rappelons que la Commission se permet également quelques censures. Ainsi, les seules remarques négatives proposées par l'architecte du Ministère concernant l'organisation du plateau de bureaux du TGI du projet de Nouvel ont été simplement supprimées dans le rapport de synthèse soumis au jury. Le commentaire initial : « les services du TGI s'organisent dans une rigoureuse orthogonalité et dans une logique

parfaite. Néanmoins, l'excessive systématisation du quadrillage (...) risque de déboucher, ici, par un effet de densification, sur un espace fermé et confus voire labyrinthique, tant au niveau de son appréhension par l'usager que de son vécu par l'utilisateur » devient plus simplement : « les services du TGI s'organisent dans une rigoureuse orthogonalité et dans une logique parfaite » ...

Au final, le travail de la Commission technique sur le projet de Nantes laisse quelques doutes quant à son objectivité. On ne peut s'empêcher de remarquer, à la lecture des documents, que les conclusions de toutes les expertises tendent à classer le projet de Nouvel premier, quels que soient les arguments techniques qui les supportent. Les moyens employés apparaissent assez grossiers : absence d'analyse des points techniquement difficiles du projet (éclairage zénithal, reflets, couleurs), disparition des éléments critiques dans le rapport de synthèse remis au jury, conclusions falsifiées (coût global) ou mise en œuvre de systèmes d'évaluation simplistes transformés en qualifications schématiques de type « bon », « moyen » et « faible ». Dire que ces analyses techniques semblent avoir été orientées est sans doute exagéré ; dire qu'elles sont objectives ne l'est cependant pas moins.

2.4.2 Evaluation du projet de Bordeaux

Le rapport de la commission technique se décline en 4 volumes abordant tour à tour : les conditions d'organisation du concours et le résumé du programme, une analyse urbaine du site, l'analyse des fonctionnalités, celle des surfaces, des dispositions techniques et des coûts, ainsi qu'un document de synthèse.

Le premier document (Conditions d'organisation du concours et résumé du programme (49) rappelle l'objet du concours et son organisation. L'avis d'appel à candidatures a été publié en juin 1992. Il s'agit d'un concours sur esquisse « dont les prestations doivent permettre de juger les projets sur » :

- 1. Leur insertion dans le site à l'échelle du quartier et de l'îlot judiciaire
- 2. Leur traitement architectural
- 3. L'adéquation du programme dans tous les domaines concernant le fonctionnement général des institutions judiciaires
- 4. Les solutions techniques et l'approche financière.

76 candidatures ont été déclarées recevables sur les 78 reçues. Le vote du jury est conduit à retenir 5 équipes pour le concours : de Portzamparc, Buffi, Viguier, Rogers et Dubois. L'équipe Rogers est associée aux bureaux d'études OVE ARUP & PARTNERS et OTH Aquitaine.

La composition de la Commission Technique est mentionnée. Son rapporteur est le Chef du Service des Constructions Publiques. Ses co-rapporteurs sont deux fonctionnaires de la DGPPE. Parmi les 13 autres membres, on trouve 3 magistrats, le Greffier en chef du TGI, le Secrétaire Général de l'ENM et son adjoint, 2 fonctionnaires du Ministère de la Justice (Direction des services judiciaires, sous direction de l'action immobilière et de la logistique), un membre de la Direction des services techniques de la Ville de Bordeaux, l'Architecte des Bâtiments de France, l'Architecte Conseil du Préfet, et 2 fonctionnaires de la DDE.

Trois groupes de travail spécifiques sont créés au sein de cette commission :

-

^{49.} Ilot judiciaire de Bordeaux, Rapport de la Commission Technique – I. Conditions d'organisation du concours et résumé du programme (sans date)

Groupe 1: Vérification du respect du programme et analyse des solutions

techniques et des coûts

Groupe 2 : Analyse des fonctionnalités Groupe 3 : Urbanisme, architecture et site

Le programme est alors résumé sous la forme d'un tableau de surfaces et d'une liste des principales contraintes qui concernent principalement les liaisons et accès. Quelques éléments plus qualitatifs sont introduits, comme par exemple : « l'aménagement des circulations doit aussi bien permettre le repérage et le parcours interne dans le bâtiment que les rencontres et la convivialité. Les matériaux employés seront de couleur claire. »

Vient ensuite le règlement du concours précisant notamment la composition du jury (50), ainsi que les critères de jugement (insertion dans le site, traitement architectural, prise en compte du fonctionnement judiciaire, solutions techniques, approche financière). Les candidats reçoivent différents documents (décrits ci-avant pour la plupart) et doivent fournir 6 panneaux de format Ao (plans d'insertion, de composition et des divers niveaux, coupes significatives, vue perspective, plan d'aménagement d'un bureau type et d'une salle d'audience, une perspective d'ambiance de la salle des pas perdus et un montage photo), une maquette de volume, un mémoire et une estimation prévisionnelle. Le mémoire « explicatif et justificatif » doit préciser l'intégration du nouveau bâtiment, le parti de plan masse dans l'îlot judiciaire, le parti architectural, une notice technique, le principe de fondations et de structure (prise en compte des vestiges archéologiques), un descriptif sommaire et u n tableau de surfaces comparant les surfaces utiles programmées et les surfaces utiles proposées.

Enfin, en annexe, le document fait le compte rendu des questions écrites posées par les candidats (suivant la procédure indiquée) et les réponses données lors d'une réunion du 17 septembre 1992. Les questions concernent principalement l'implantation, le programme, certains usages propres à l'institution judiciaire ou divers détails techniques. Une question concerne l'acoustique : « Contrôle acoustique in situ : si le concepteur est mis en cause, la mise en conformité est à la charge de la maîtrise d'œuvre : Cela nous paraît léonin. La maîtrise d'ouvrage peut-elle s'expliquer ? » Ce à quoi il est répondu : « Le concepteur sera mis en cause si des performances acoustiques insuffisantes sont dues à une erreur de conception de sa part. »

Une autre question demande à ce que les niveaux d'éclairement par type de locaux soient précisés. Il est répondu qu'une « synthèse complète du guide technique complet incluant l'éclairage est remise en séance ». Cette précision répond à nos questions concernant l'absence de l'éclairage dans la version du Guide technique remise initialement au concurrents (cf. 2.2.6.4).

-

^{50.} Préfet de la région Aquitaine, Préfet de Gironde (Président), L'adjoint au maire de Bordeaux chargée de l'Urbanisme, une Chargée de mission auprès du maire de Bordeaux, le premier Président et le Procureur général de la Cour d'Appel, le Président et le Procureur du TGI, le Directeur de l'ENM, le Directeur des Services Judiciaires, le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde, le représentant du Délégué au Programme Pluriannuel d'Equipement, 2 architectes (Bernard Kohn et Roland Schweitzer), un représentant de SYNTEC-Ingénierie, l'architecte représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, un architecte Conseil du Ministère de la Justice et un architecte au Ministère de la Justice (soit 17 membres).

2.4.2.1 Urbanisme, site et architecture

Dans ce document d'une dizaine de pages (51), la commission technique évalue les projets « en fonction de la critériologie définie au programme du concours, plus particulièrement celle développée dans le document 'Contexte urbain' ainsi que les critères de réussite présentés par l'Architecte des Bâtiments de France », avec qui semble-t-il des discussions difficiles ont été engagées (52).

Les critères analysés pour chacun des 5 projets au concours s'établissent comme suit :

Urbanisme Alignements Cours d'Albret

Rue des Frères Bonie Rue du Maréchal Joffre

Relations à l'îlot Relations à l'îlot Tour des Sorcières
Tour des Minimes

Remparts
Jardin ENM

ENM

Relations au site Palais de Justice Cathédrale

Place de Rohan

Architecture Formes et lumière Modénature des façades

Porte d'entrée

Image du bâti / lisibilité fonctionnelle Caractéristiques des espaces internes

Matériaux

Conformité des documents

Les appréciations sont présentées en 5 colonnes permettant une vue comparative des projets pour chacune des rubriques. Un cahier annexe (« Document synoptique ») présente des compilations des plans, coupes et façades des projets montrés en vis-à-vis et annotés en fonction des rubriques.

_

^{51.} Ilot judiciaire de Bordeaux, Rapport de la Commission Technique – II.1. Urbanisme, Site et Architecture – Document technique (sans date)

L'architecte des Bâtiments de France, Jean-Pierre Errath, est l'auteur du document sur le contexte urbain que nous avons analysé plus haut. Il semble qu'un bras de fer se soit engagé entre M. Errath et le Ministère de la justice au sujet du projet de Bordeaux. Un article publié par Le Figaro du 19 décembre 2000 expose très clairement les enjeux de ce bras de fer et les termes de l'accord trouvé : « (...) L'enjeu portait en effet sur l'inscription de l'architecture contemporaine en lisière de quartier historique. Cette confrontation enrichissante en soi s'est très mal orchestrée dans une ville verrouillée par un ABF viscéralement attaché au secteur sauvegardé. (...) Sa position avait le mérite d'être claire : pas d'architecture contemporaine dans ce secteur et recours obligatoire à la pierre de Bordeaux. Il fut alors dessaisi du dossier, ce dernier étant arbitré par la Commission supérieure des Monuments historiques. 'Nous avions pris des précautions, confirme René Eladari (...) de façon que l'ABF ne soit pas conduit à donner un avis défavorable. Parmi les observations faites par la Commission, certaines reprenaient les prescriptions de M. Errath. Le projet de Rogers a ainsi connu quelques transformations.' Si le bâtiment principal (...) n'a pas subi d'altération, le reste du projet, en revanche — l'annexe de l'école de la magistrature — a subi de sérieux avatars. L'extension du très beau bâtiment de Guillaume Gillet avait été conçue en verre par l'architecte britannique. Au lieu de cela, les Bordelais ont hérité d'un bâtiment des plus bâtards. Et le plus incroyable est de penser que ce morceau porte la signature de Rogers! 'Il l'a fait sous la dictée d'Errath', avoue René Eladari. 'J'aurais aimé ne jamais avoir à le dessiner, déplore l'architecte britannique. J'aurais préféré que l'architecte des Bâtiments de France le fasse tout seul (...); ce bâtiment d'angle, ce n'est pas tout à fait un pastiche mais cela s'en approche'. Ce bâtiment insipide est le fruit d'un marché ; le prix à payer pour empêcher le blocage du projet. »

Les éléments relatifs aux ambiances se trouvent principalement à la rubrique Architecture. Mentionnons néanmoins quelques éléments relatifs aux percées visuelles dans les relations à l'îlot et au site pour le projet de Rogers. Ainsi, la commission note que « le projet établit une relation urbaine entre le parvis de la cathédrale, la Tour des Minimes et la Tour des Sorcières. L'éloignement de la façade Est du TGI est compatible avec la lecture du site, la transparence sur les volumes des salles d'audience produit une fragmentation rappelant la trame urbaine (sous réserve d'un éclairage zénithal). »

L'article « Formes et lumière » de la rubrique Architecture précise : « Les formes (parallélépipèdes, voûtes) sont abondamment traitées en verre, engendrant le reflet du bâti environnant. Les transparences s'opposent aux masses pleines des salles d'audience. »

Pour ce qui concerne l'image et la lisibilité fonctionnelle, la commission note :

Les volumes organiques des salles d'audiences, disposés en série, les structures apparentes de grande portée, les circulations publiques extérieures et intérieures (rejetées en façade) indique clairement la vocation publique et judiciaire de l'édifice. La façade Cours d'Albret traduit une activité de type tertiaire.

L'article « caractéristiques de l'espace interne » énumère d'abord quelques dimensions caractéristiques des espaces, puis s'intéresse à la façade de bureaux donnant sur l'atrium pour mettre en évidence le peu de vue sur l'extérieur :

La façade Est des plateaux tertiaires est éclairée depuis les façades vitrées de la nef, et les voûtes vitrées en toiture. Depuis cette façade, les vues extérieures sont réduites.

2.4.2.2 Analyse des fonctionnalités

Comme le précédent, ce rapport examine les 5 projets parallèlement, en cinq colonnes sur 35 pages (53), suivant un ensemble de critères qui abordent toutes les composantes du projet d'îlot judiciaire (TGI mais aussi extension de l'ENM et services communs dont restaurant, parkings, etc.).

L'analyse spécifique du Tribunal de Grande Instance appelle 4 groupes de critères : composition architecturale, organisation, répartition des zones fonctionnelles, circulations et liaisons. Chaque groupe comporte de 3 à 11 rubriques. Un dossier de plans, colorés suivant les fonctionnalités, accompagne le rapport.

L'examen de ces rubriques laisse voir quelques préoccupations ambiantales reprenant différents éléments du programme. Ainsi, une rubrique « éclairement des espaces » est proposée dans le groupe Organisation. Pour chacun des 5 projets, la commission technique formule un avis introduit par : « Recherche d'éclairement naturel de tous les espaces. Cependant ... » Pour le projet de Portzamparc, c'est l'éclairement en second jour de certains espaces qui justifie la réserve. Pour le projet Buffi, certains espaces « bénéficient d'un éclairage limité à travers le patio ». L'évaluation de la qualité de l'éclairage naturel nécessite un complément d'information pour le projet Viguier tandis que dans le projet Dubois, certains locaux à rez-de-chaussée ne bénéficient pas d'éclairement naturel.

Pour le projet Rogers, la commission formule l'avis complet suivant :

_

^{53.} Ilot judiciaire de Bordeaux, Rapport de la Commission Technique – III.1. Analyse des fonctionnalités (sans date)

Recherche d'éclairement naturel de tous les espaces. Cependant, on s'interroge sur la qualité de l'éclairage naturel des espaces donnant sur la rue intérieure et des services situés dans la 'partie socle' du bâtiment.

Ce sont donc les espaces donnant sur l'atrium (façade Est de bureaux et espaces sous la salle des pas perdus), qui posent question.

A la rubrique « Organisation et fonctionnement » de la salle des pas perdus, la commission remarque :

C'est un grand hall, comme une rue, bordée de services (entre les piliers des salles d'audience) et surplombée des volumes des salles d'audience. Cet espace est largement éclairé naturellement. Il domine la rue intérieure, le jardin, le bassin.

Pour ce qui concerne l'organisation spatiale des salles d'audience correctionnelles, le rapport de la commission est formulé comme suit :

Salles occupant des volumes particuliers en formes de cônes à base hexagonale. Les plans font apparaître une organisation rationnelle des aménagements intérieurs. [Hauteur sous plafond] Vélum limitant la hauteur entre 7 m pour la plus petite et 9 m pour la plus grande.

[Eclairement] Eclairage naturel diffusé par une lucarne en partie supérieure. On s'interroge sur la matière du vélum (plein ou transparent ?) et sur la qualité de l'éclairage.

La mention « Idem salles correctionnelles » est donnée à la sous-rubrique Eclairement concernant les salles d'audience civiles.

Remarquons pour la salle d'audience des mineurs les mentions « Traitement solennel de l'espace » (projets de Portzamparc, Rogers et Dubois) et « Traitement banalisé de l'espace » (projets Buffi et Viguier).

2.4.2.3 Analyse des surfaces, des dispositions techniques et des coûts

Par ses 104 pages, ce volume (54), constitue l'élément le plus imposant du rapport de la commission technique. Comme son titre l'indique, il analyse les surfaces, les aspects techniques (dispositions constructives, analyse critique comparative et conclusion), puis les coûts (analyse détaillée par poste, analyse économique comparative, maintenance et exploitation) et enfin le phasage (propositions des candidats et plannings prévisionnels par candidat). Les éléments intéressant notre recherche se situent naturellement dans l'analyse technique qui occupe 60 pages du rapport.

L'analyse des dispositions constructives des projets candidats aborde 21 lots : terrassements fondations et gros œuvre, charpente, couverture, isolation thermique et phonique, menuiseries extérieures et menuiseries intérieures), chauffage ventilation climatisation, électricité, etc. Pour chaque rubrique, les commentaires sont disposées en 5 colonnes comparant les 5 projets.

Concernant les façades (gros-œuvre) du projet Rogers, la commission note que « des volets bois persiennés protègent les façades ensoleillées ». Elle s'interroge par ailleurs sur la nature des menuiseries extérieures et demande de préciser : « châssis fixes ou

^{54.} Ilot judiciaire de Bordeaux, Rapport de la Commission Technique – IV. Analyse des surfaces, des dispositions techniques et des coûts (sans date)

ouvrant ? Profilés à rupture de pont thermique ? Profilés prélaqués ou anodisés ? » Elle exprime un doute quant au coefficient thermique G1 de la salle des pas perdus (façade vitrée : « les matériaux ne semblent pas compatibles avec un G1 réglementaire ») et soulève les problèmes phoniques inhérents à la couverture métallique prévue.

L'analyse des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation des projets est très poussée. Elle se décompose en trois rubriques abordant successivement les systèmes de traitement des locaux, les bases de calcul et spécifications techniques, et la production de froid.

Le système de traitement des locaux rappelle en premier lieu les dispositions de base du programme. Chaque type de local est ensuite examiné. Un commentaire introduit l'ensemble. Dans la colonne concernant le projet de Rogers, la commission note :

Les bases de calcul ne sont pas fournies, malgré la notice justificative. Le principe de base est contraire à la législation de l'Hygiène, de ce fait toutes les installations sont erronées.

Installation très complexe.

En dépit de ces bases « erronées », la commission émet des commentaires principalement de type « conforme » ou « possible » à l'examen des solutions proposées local par local (les commentaires pour les autres projets varient, suivant les locaux, de « non conforme » à « bon procédé » dans le meilleur des cas).

La section consacrée aux bases de calcul et spécifications techniques précise le point de vue de la commission : le principe d'aération hygiénique « depuis la salle des pas perdus » est « contraire aux règles de l'hygiène (circulaire du 09.08.78) et dangereux sur le plan sécurité ». La circulaire mentionnée est relative à la révision du règlement sanitaire départemental type (55). Le titre III porte sur les dispositions applicables aux bâtiments autres que ceux à usage d'habitation et assimilés, et la section 2 de ce titre porte sur la ventilation des locaux. Effectivement le paragraphe « Dispositions de caractère général » de l'article 63 spécifie que :

La ventilation des locaux peut-être soit mécanique ou naturelle par conduits, soit naturelle pour les locaux donnant sur l'extérieur, par ouverture de portes, fenêtres et autres ouvrants.

Dans tous les cas, la ventilation doit être assurée avec de l'air pris à l'extérieur hors des sources de pollution ; cet air est désigné sous le terme 'd'air neuf'.

Le projet de Rogers n'est pas conforme à ces dispositions dans la mesure où il propose de ventiler les bureaux par de l'air pris au niveau de l'atrium. La commission rappelle ce point de vue dans son « analyse critique comparative » des projets, où les principales remarques pour chaque famille d'ouvrage sont reprises. Elle note à ce niveau que l'installation est « sophistiquée » et propose l'inversion des flux d'air !

Notons enfin que l'analyse des coûts montre que le projet de Rogers est le plus cher (264 millions de francs recalculés contre 217 à 240 pour les autres candidats, avec un prix moyen au m2/SHO de 7802 francs contre 5747 à 6320 pour les autres) et que les délais d'étude demandés par l'architecte sont les plus longs (85 semaines contre 25 à 46 pour les autres candidats, l'écart étant principalement du à la phase de « spécifications techniques détaillées », avec 45 semaines demandées par Rogers contre 5 à 12 pour les autres). La commission conclut qu'« en tout état de cause, aucun ouvrage ne peut être

55. Circulaire du 9 Août 1978 relative à la révision du règlement sanitaire départemental type. Journal Officiel – NC du 13 septembre 1978

livré avant Septembre 1996, voire Juillet 1997 pour Rogers compte tenu de ses délais d'étude ». (56)

2.4.2.4 Synthèse

Le document de synthèse remis aux membres du jury (57) reprend l'ensemble des analyses précédentes. Les remarques relatives à l'analyse des fonctionnalités indiquent (sur le seul projet de Rogers) que « les documents graphiques ne permettent pas d'appréhender totalement l'organisation et la fonctionnalité du TGI ». Sur la même page de synthèse, la commission « s'interroge sur la qualité de l'éclairage naturel des bureaux donnant sur la rue intérieure » et « s'interroge sur la qualité de l'éclairage naturel des salles d'audience ».

S'agissant des aspects techniques, la commission rappelle ses doutes sur l'isolation phonique de la couverture métallique et stipule que le principe de chauffage ventilation est « à revoir » : « les bases de calculs de la notice justificative de sont pas fournies. La prise d'air des bureaux dans la salle des pas perdus est contraire à la législation ». Enfin, les coûts des projets sont comparés.

2.4.2.5 Délibérations du jury de concours

Nous avons eu accès au compte rendu des délibérations du jury de concours qui s'est tenu les 17 et 18 décembre 1992. Les différents projets sont présentés succinctement aux membres du jury par le rapporteur de la commission technique. Pour le projet de Rogers, le compte rendu note entre autres :

Les surfaces, telles qu'elles ont été annoncées apparaissent étonnamment compactes. Le coût annoncé est fiable mais très élevé (299 MF).

La commission technique appelle l'attention du jury sur la hauteur du bâtiment qui pourrait engendrer des difficultés lors de l'instruction éventuelle du permis de construire de ce projet

Cette dernière remarque semble pointer directement le bras de fer engagé avec l'architecte des Bâtiments de France (cf. § 2.4.2.1 page 105). Cette question est plus longuement débattue plus loin dans le compte-rendu, le problème étant de savoir si les percées des coques des salles d'audience au dessus de la toiture doivent être assimilées au bâtiment (auquel cas celui-ci dépasse de 3 m la hauteur autorisée) ou considérées comme faisant partie des volumes de toiture. Le Directeur Départemental de l'Equipement, le représentant de la DGPPE et celui du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes expriment leurs avis à ce sujet, suite à quoi le projet de Rogers n'est pas exclu du concours.

Les projets font l'objet d'une analyse comparative qui n'est pas détaillée dans le compterendu. Même si le représentant de DGPPE précise qu'il y a lieu « pour le jury de considérer le coût comme un critère important de choix », le projet de Rogers arrive premier au premier tour du vote (17 voix contre 12 pour le projet de Portzamparc, 9 pour celui de Buffi, 7 pour Dubois et 6 pour Viguier) et premier au second tour (9 voix contre 8 pour le projet de Portzamparc).

On remarque que tout au long de ce processus qui dure deux journées et pour ce que nous en savons à travers le compte-rendu de 8 pages, le parti environnemental et

56. Le bâtiment construit sera mis en service en juillet 1998 et affiche un coût total de 400 millions de francs selon les chiffres donnés par la DGPPE.

57. Ilot judiciaire de Bordeaux, Rapport de la Commission Technique au jury – Document de synthèse, 17 et 18 décembre 1992

symbolique de l'architecte retenu n'est pas mentionné, pas plus d'ailleurs que les doutes de la commission à son sujet.

2.4.2.6 Conclusion sur l'évaluation du projet Bordeaux

La Commission technique mise en place pour le projet de Bordeaux offre au jury une évaluation des projets qui semble complète et techniquement assez détaillée. Concernant le projet de Rogers, dont elle met en évidence les jeux de transparence et de reflets du bâti environnant, la Commission note la recherche d'éclairement naturel de tous les espaces et s'interroge sur « la qualité de l'éclairage naturel des espaces donnant sur la rue intérieure ». Elle s'interroge également sur la qualité de l'éclairage des salles d'audience, notamment du fait de l'existence d'un vélum à la matière non définie. Elle exprime par ailleurs un doute quant au coefficient thermique de la salle des pas perdus du fait de la façade vitrée à l'Est, et soulève les problèmes phoniques inhérents à la couverture métallique prévue.

Cependant, les critiques principales de la Commission concernent le parti même du projet, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une solution de climatisation naturelle à travers un atrium central, jouant le rôle de tampon thermique et de réservoir d'air. Les formules employées sont assez directes : « le principe de base est contraire à la législation de l'Hygiène, de ce fait toutes les installations sont erronées » ; il est également jugé « dangereux sur le plan sécurité ». En dépit de ces bases erronées, la commission émet des commentaires principalement de type « conforme » ou « possible » à l'examen des solutions proposées local par local. Ces arguments techniques semblent cependant avoir été absents dans les délibérations du jury.

La Commission évalue également les projets du point de vue des coûts ; elle montre que le projet de Rogers est le plus cher et que les délais d'étude demandés par l'architecte sont les plus longs.

2.4.3 Conclusions concernant les commissions techniques

Les commissions techniques à Nantes et à Bordeaux ont des fonctionnements et des résultats très différents. A Nantes, la commission reste assez superficielle dans son analyse technique du projet de Nouvel, ne met jamais en doute les propositions de l'architecte et formule ses conclusions d'une manière de toute évidence orientée en faveur du projet (quitte à utiliser des moyens de censure ou de falsification assez grossiers). A Bordeaux au contraire, la commission propose une analyse technique fine du projet de Rogers, voire même une contestation assez directe du parti énergétique de l'architecte ; ses conclusions semblent plus impartiales et font état de ses doutes.

On ne sait pas si la première attitude a favorisé le choix du projet de Nouvel, le maître d'ouvrage nous rappelant simplement que les images de l'architecte ont joué un rôle prépondérant. A contrario, on sait que les réserves de la commission à Bordeaux n'ont pas pesé dans le choix du jury, pour autant qu'elles aient même été mentionnées lors des délibérations.

Les travaux des commissions techniques, dans ces projets, se rapprochent donc plus de gesticulations satisfaisant les procédures plutôt que de véritables outils de décision. Qu'elles les orientent positivement ou négativement, leurs conclusions semblent rester marginales dans le choix du jury, ce que nous confirme d'ailleurs le maître d'ouvrage : « l'évaluation au moment du concours (...) cherche quand même à voir quel est le meilleur projet, au regard de tel ou tel angle d'attaque (...) mais, c'est un élément

subalterne puisque le choix final qui se fait au sein du jury se fait en donnant à ce critère là un poids extrêmement faible quand il est mesurable ».

Dans ces conditions, les qualités d'ambiance qui sont évaluées par les commissions techniques apparaissent comme un critère mineur dans le choix des projets (58). Lorsque nous demandons au maître d'ouvrage si les membres du jury de Nantes avaient conscience que la projection de la lumière naturelle dans les salles d'audience pouvait n'être pas juste, qu'elle pouvait être purement rhétorique, celui-ci nous répond très simplement : « la question n'a même pas été évoquée ».

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce déni des ambiances dans le choix des projets. D'une part la nature technique des décisions peut faire peur : les membres des jurys de concours sont en droit de faire valoir leur incompétence : comment juger dans un domaine d'expertise réputé difficile et que l'on ne connaît pas ? Les conclusions des commissions techniques peuvent sembler hermétiques, ou bien leurs enjeux peuvent ne pas être compris. Par ailleurs, le caractère innovant de certaines propositions peut également inquiéter : le manque de références quant aux solutions de ventilation naturelle proposées par Rogers à Bordeaux, ou sur les dispositions d'éclairage de Nouvel à Nantes, peut conduire à écarter l'argument technique dans un processus décisionnel délicat et potentiellement source de conflits.

Une autre raison tient à l'expression même de cette argumentation technique dans les documents de concours. Les commissions procèdent par filtres successifs, qui résument une information techniquement complexe à quelques lignes conclusives dans un rapport thématique, puis à une note ou une appréciation dans une synthèse générale. Le contenu des analyses elles-mêmes et les implications architecturales, symboliques ou ambiantales des propositions sujettes à débat, sont perdus dans ce filtrage. Le cas de Nantes est assez caricatural : on passe d'une analyse technique plus ou moins fiable, à une note établie entre 1 et 2, puis à une appréciation en termes simplistes de type bon, moyen, faible. A ce niveau de dégradation de l'information, la nature même des dispositifs étudiés a disparu : de quoi parle-t-on lorsque l'on dit que le palais de justice de Nantes est « satisfaisant » sur le plan fonctionnel ? A Bordeaux, ce phénomène apparaît moins caricatural mais l'absence de hiérarchie dans les réserves émises par la commission technique contribue à diminuer l'importance de chacune de ces réserves, si bien que des questions d'importance comme celle des bureaux transparents et de leur éclairage naturel est interrogée avec les mêmes mots que des questions comme la nature des menuiseries extérieures. Ces formulations peuvent laisser penser que 'tous ces problèmes techniques seront réglés plus tard'.

Enfin, une dernière explication tient aux outils d'évaluation des projets mis en œuvre par les commissions techniques, et qui apparaissent d'un niveau bien inférieur à ceux utilisés par les concepteurs eux-mêmes. Ainsi, lorsque Nouvel présente des simulations d'éclairement des salles d'audience, la commission technique de Nantes ne se donne aucun moyen pour en vérifier la validité et ne peut dans ce cas qu'entériner les résultats de l'architecte. Elle est conduite à faire semblant en quelque sorte. De même à Bordeaux, même si elle émet des doutes quant aux méthodes de simulation thermique utilisées par l'architecte, la commission ne propose pas d'évaluation alternative et ne peut fournir au jury que ses doutes. Dans ces conditions, les commissions peuvent-elles réellement prétendre à une évaluation technique des projets ? Leurs conclusions peuvent-elles être jugées crédibles et sont-elles susceptibles d'avoir un poids, même minime, dans les choix que doit opérer le jury ?

^{58.} De même que le coût des projets si l'on se rappelle que dans les deux cas, les projets retenus sont les plus chers, en investissement et/ou en exploitation.

3. Qualités exprimées

3.1 Introduction

Après l'analyse de la place des ambiances dans l'ensemble des qualités programmées en amont des projets de palais de justice de Nantes et Bordeaux, nous présentons dans ce chapitre les qualités d'ambiance telles qu'elles sont identifiées une fois les bâtiments construits et investis.

Nous donnerons la parole successivement à la maîtrise d'ouvrage (en faisant la part du discours public tenu par la DGPPE à travers ses différentes publications et du discours de René Eladari lui-même), aux conducteurs d'opération qui nous renseignent en particulier sur le déroulement du chantier, aux concepteurs, à travers leurs écrits ou leurs réactions lors de débats publics, et aux usagers des deux sites.

3.2 Maîtrise d'ouvrage

3.2.1 Nantes

Le discours a posteriori de la maîtrise d'ouvrage sur le palais de justice de Nantes se décline d'au moins trois manières différentes : à travers une plaquette gratuite conçue par la DGPPE, largement diffusée auprès des visiteurs, qui donne à lire et à voir en quelque sorte le discours public du maître d'ouvrage au sujet du bâtiment de J. Nouvel ; à travers l'entretien que nous a accordé R. Eladari, dans lequel le discours public cède la place à un discours privé à dimension plus critique ; à travers enfin la visite que nous a accordée le conducteur d'opération, maître d'ouvrage délégué ayant participé à l'ensemble des phases du chantier. Nous allons examiner chacun de ces discours.

3.2.1.1 DGPPE

La DGPPE a produit et diffusé auprès du public une plaquette expliquant en une trentaine de pages, rédigées par F. Fromonot et richement illustrées de photographies d'O. Wogenscky, les principes du palais de justice de Nantes (59). On peut considérer que cette plaquette expose le discours public du maître d'ouvrage quant aux qualités qu'il prête au bâtiment de Nouvel a posteriori.

La présentation est organisée en 6 rubriques successivement intitulées : les conditions d'un renouveau, une cité dans la ville, une architecture réglée au millimètre, un espace spectaculaire, les salles d'audience au cœur du palais, des lieux de travail modernes.

La salle des pas perdus est présentée comme « un espace spectaculaire » :

Démultipliée par les reflets qui jouent sur les surfaces polies, la salle des pas perdus manifeste l'autorité mais aussi le caractère public de la justice. (...) La solennité que confère à cet espace son échelle monumentale est renforcée par son traitement monochrome et par la qualité de son acoustique. (...) La surface sombre et polie du sol, qui semble disparaître par réverbération de la lumière extérieure, réfléchit la trame du plafond et le panorama pour démultiplier encore l'espace grâce à l'ambiguïté qu'instaure cette symétrie virtuelle. (...) Le climat particulier de la salle des pas perdus est dû au jeu dans la lumière de ses tonalités noires et grises, qui se conjuguent à des textures et à des matériaux variés. Le sol est dallé en granit noir du Zimbabwe, prélevé dans des bancs de coupe triés pour garantir la régularité de son grain et de sa brillance.

Sont exposées en regard du texte deux photographies prises sous le même angle, l'une de jour et l'autre de nuit (Figure 30 ci-après). La figure de jour est irradiée d'une lumière latérale quasi-horizontale qui n'est pas sans rappeler celle de l'image de la planche de concours initiale. La trace du rayon lumineux sur le dallage carré du sol nous a permis d'établir que cette photographie a été prise entre 5 et 6h du matin (heure solaire), entre le 20 avril et le 20 août, c'est-à-dire avant l'ouverture du palais (remarquons que des effets lumineux analogues peuvent être observés en fin de journée l'été, côté Ouest, avant la fermeture du palais).

59. DGPPE, Ministère de la justice, Plaquette *Palais de justice de Nantes*, Rédaction F. Fromonot, Photographies O. Wogenscky

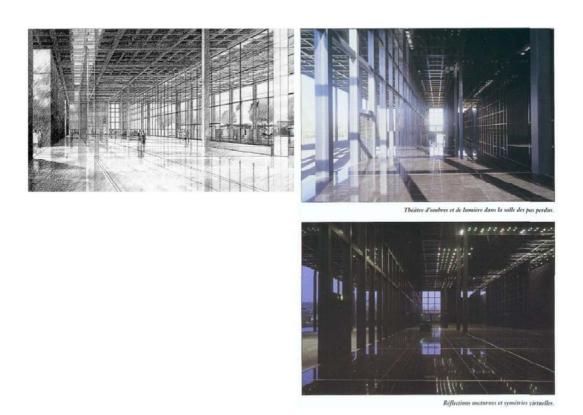


Figure 30. Photographies de la salle des pas perdus, de jour et de nuit (à gauche : rappel de l'image de concours)

Les salles d'audience sont présentées comme « des lieux protégés » bénéficiant d'un « aménagement sobre » :

Les salles d'audience du nouveau palais offrent à l'exercice de la justice un cadre dépouillé, dans lequel l'architecture tend à l'essentiel. Leur aménagement intérieur est entièrement réalisé dans des bois rouge-orangés — une ambiance qui cherche le contraste avec l'atmosphère métallique du bâtiment, tout en citant l'une des couleurs symboliques de la justice. L'homogénéité des matériaux et du ton des salles vise à créer l'illusion que les espaces intérieurs ont été sculptés dans les volumes, abstraits et mystérieux, aperçus de l'extérieur. Seules leurs dimensions et leur hauteur les différencient. Les murs sont uniformément habillés de panneaux en médium verni, perforé pour des raisons acoustiques. Le sol est revêtu de parquet collé, en padouk d'Afrique; le mobilier est réalisé dans la même teinte rouge. Dans la salle des assises et dans les salles d'audience pénales, une verrière pratiquée dans le plafond dispense une lumière naturelle zénithale complétée par un éclairage fluorescent. Les salles sont équipées d'un appareillage de pointe en matière d'informatique, de vidéo et de sonorisation, dont la présence visuelle a été minimisée pour laisser régner la sobriété du décor.

Pour le maître d'ouvrage, l'éclairage artificiel vient compléter l'éclairage naturel dans les deux salles pourvues d'éclairage zénithal (la réalité montrant généralement une situation inverse). Par ailleurs, une double page de photographies illustre cette description. Quatre vues de la salle d'assises, toutes quatre éclairées par un rayon lumineux latéral, sont exposées côte à côte (Figure 31 ci-dessous). Comme pour la salle des pas perdus, on ne peut s'empêcher de rapprocher ces vues du rayon lumineux spectaculaire de la planche de concours. Le rayon réel est de toute évidence plus ténu que celui projeté et il est orienté vers l'auditoire plutôt que vers le prétoire.

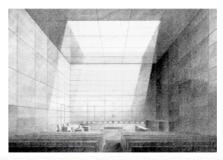




Figure 31. Photographies plaquette DGPPE « Des salles d'audience monochromes. Un décor dépouillé, une atmosphère solennelle » (en haut : rappel de l'image de la planche de concours)

Les bureaux enfin sont présentés comme « des lieux de travail modernes » :

Les dispositions originales prises par l'architecte favorisent l'organisation et le confort des services. (...) Chaque bureau donne ainsi d'un côté sur un large couloir, qui le dessert, et de l'autre sur un patio ou une terrasse, qui l'éclairent par le ciel.

Ces bureaux forment « un environnement bien pensé » :

Les bureaux sont dotés d'une généreuse hauteur sous plafond ; la tenue acoustique de leur cloisonnement assure leur confidentialité. Les bureaux du président et du procureur, avec leurs services immédiats, sont installés côté nord, ainsi que la cafétéria. Des châssis vitrés entièrement coulissants donnent accès à une large terrasse qui délivre des vues panoramiques sur les environs. La toiture de zinc se prolonge côté nord par un brise-soleil courbe dont les lames renvoient le rayonnement en fonction de son angle saisonnier. Le sol des patios plantés est en partie constitué de verrières qui apportent un complément d'éclairage zénithal aux salles d'audience et à la salle des pas perdus, à l'étage inférieur.

Les bureaux de la façade Sud sont également décrits :

Tournés vers l'arrière du bâtiment, ils bénéficient d'aperçus directs sur le paysage encore industriel de l'île et sur le jardin, planté d'une futaie de frênes à fleur disposés en rideau, qui occupe le retrait ménagé sur rue. La façade sud est protégée du rayonnement solaire par un caillebotis en acier qui la double dans sa totalité. Du dedans, l'écran métallique fait office de filtre pour la lumière et pour les vues ; du dehors, il propose une abstraction géométrique à un quartier en attente d'un urbanisme à venir.

Ces différents aspects du bâtiment sont à nouveau illustrés de nombreuses photographies, montrant par exemple les « rues intérieures » du dernier niveau inondées de soleil, ou l'interstice entre le brise-soleil et la façade au Sud.

3.2.1.2 R. Eladari

Le maître d'ouvrage ne se prononce pas directement sur la symbolique du palais de Nantes. Il reconnaît que les avis sont partagés, et qu'ils dépendent des sensibilités personnelles et des charges exercées :

A Nantes, il y a le point de vue de la majorité des usagers qui est de critiquer le projet de Nouvel en disant c'est oppressant, c'est emmerdant, c'est inhumain et cetera. Et puis vous avez le Procureur, qui dit au contraire, le palais c'est tout à fait ce qu'il me faut parce que le rôle de la justice c'est avant tout de se faire respecter, et par conséquent, dans ce projet, moi j'apprécie le fait que, il se soit exprimé en faveur de la justice pénale et par conséquent, il terrorise un peu le prévenu.

S'il n'engage pas d'opinion personnelle, R. Eladari rapporte quelques éléments qui peuvent éclairer le processus de conception. Il relate en particulier les problèmes rencontrés avec l'éclairage des salles d'audience et ceux liés aux grilles pare-soleil de la façade Sud. Dans les deux cas, c'est la maîtrise des ambiances lumineuses de l'architecte qui est mise en cause.

3.2.1.2.1 Eclairage des salles d'audience

Le maître d'ouvrage admet ainsi que l'éclairage artificiel des salles d'audience de Nantes (Figure 32) n'a été maîtrisé : « il aurait fallu pendant l'aménagement des salles d'audience que l'on fasse faire des simulations chez Mazda ou Philips (...) et on aurait euh à mon avis évité les critiques qui sont apparues ».





Figure 32. Salles d'audience de Nantes, éclairage artificiel

S'il se fait implicitement le reproche de cette situation d'échec, R. Eladari en reporte également la responsabilité vers l'architecte. Il dénonce en premier lieu le caractère irréaliste de l'image donnée au concours et dont le poids a été si important pour emporter l'adhésion du jury :

Vous savez très bien que au moment du concours, la perspective qu'il a présentée avec cette, cette ambiance assez extraordinaire de l'éclairage de sa salle d'audience par le soleil, a été un des points les plus frappants de son projet puisque, je dirais à la limite que ça a joué pour cinquante pourcents dans le fait qu'il a été classé premier à l'unanimité. Bon, vous avez bien vu que ça n'a qu'un rapport assez lointain avec la réalité [rire] et, quand vous passez à l'aspect réalisation par rapport au projet, vous verrez en plus que en fait ça a disparu et que à la place on a mis un éclairage artificiel qui, évidemment ... ne rend pas du tout le même service parce que, d'abord il est fixe et ensuite, en termes mêmes d'ambiances, en terme de température de couleurs, il est tout à fait à l'opposé de l'éclairage naturel.

S'il est avéré que le jury n'était pas conscient du caractère irréaliste de l'image, l'architecte semble lui-même quelque peu prisonnier de cette image. F. Maillard relate ainsi le moment, en juin 1999, où Jean Nouvel fait le constat du décalage entre sa conception et la construction :

Dans le processus, moi j'ai un souvenir très précis en juin 99, c'était le 14 donc pas très loin du 21, c'est un jour où Nouvel est venu sur le chantier, et René Eladari était là ce jour là, et l'évocation des couleurs, des couleurs enfin des températures de lumière, c'est un point extrêmement important parce qu'il faut savoir que dans le processus, donc on est passé donc d'un éclairage complètement naturel tel qu'il figure dans le concours à cette espèce de mix, entre une lumière, un bandeau de lumière naturel qui est de part et d'autre dans ces salles, avec des néons, bien que Nouvel s'en défende, d'autres affirment quand même que c'est lui qui a choisi la couleur des néons, parce que le blanc dur n'est quand même pas ... et il a pataugé pendant un bon moment à ce propos là, aussi est-ce que je garde ou pas ce verre opalescent parce qu'on avait, donc les néons étaient sous le pont, il y'avait dessous un verre opalescent et on percevait bien entendu les différences de couleurs de lumière, et il a eu, ce jour là il passait dans une salle d'audience qui était pas achevée au niveau de la réalisation du plafond opalescent, et il a vu ce rai lumineux qui effectivement comme on voit dans la photo, descend à peu près à moitié, tiers du mur et il a dit, c'est ça que je veux. Donc quarante-cinq [degés]. Donc et c'est d'ailleurs particulièrement intéressant de voir après son comportement et le, je dirais le côté malheureux qu'il affiche tout en disant mais ces salles d'audience il y a encore quelque chose à faire, il a joué un rôle!

3.2.1.2.2 Grilles pare-soleil

L'autre point rapporté par le maître d'ouvrage concerne les grilles pare-soleil apposées sur la façade Sud et construites en retour sur les côtés Est et Ouest du jardin (Figure 33). Les grilles Est et Ouest ont fait l'objet d'un conflit entre l'entreprise et l'architecte portant sur le dimensionnement et la tenue au vent. « On a du accepter, d'abord un renforcement de la structure de ces écrans, et d'autre part, Nouvel a du accepter qu'on réduise la profondeur des lames. Moyennant quoi, l'effet pare soleil sur les écrans ... Nord-Sud finalement a été grandement diminué », explique R. Eladari, faisant l'hypothèse que les parois latérales ont un effet sur l'écran Sud (60).

Le maître d'ouvrage explique par ailleurs que la grille Sud lui a toujours parue mal dimensionnée :

Pour ce qui concerne l'écran Sud, donc là je suis formel, bon il a, il avait bien été soumis aux mêmes critiques, mais je suis formel, l'écran Sud, même dans le dimensionnement initial de Nouvel, n'aurait pas pu jouer son rôle sur les ... lorsque le soleil est un peu plus bas sur l'horizon. (...) En dehors de l'été, le soleil étant assez bas, même au zénith, même à

^{60.} Cette hypothèse est erronée. On peut montrer que les grilles Est et Ouest ne portent ombre que très localement sur la grille Sud, essentiellement en début et en fin de journée l'été (hors des heures de travail). Quelles que soient leur forme et leur texture, leur influence sur la grille Sud peut être considérée comme négligeable.

l'apogée là, on a donc à ce moment là ce problème d'éclairement des bureaux qui est évidemment très embêtant.



Figure 33. Grilles pare-soleil sur la façade Sud et sur les côtés du jardin

F. Maillard confirme (61):

En fait [l'écran Sud] n'a qu'un rôle thermique. C'est-à-dire qu'il fonctionne bien au moment où il y a les plus gros, enfin les plus gros apports solaires puisque c'est au mois de juin, mais les problèmes d'éclairage se manifestent essentiellement à la demi saison donc où on a un soleil plus rasant, et où il fait encore relativement beau parce que ... Et donc là les apports thermiques sont quand même bien plus faibles puisque l'incidence su soleil est plus ...

La solution de correction par des stores intérieurs est décrite comme « une hérésie » sur le plan thermique : « on a même des stores intérieurs, ce qui est une hérésie, mais enfin bon, on pouvait guère faire mieux ! » Au final, c'est là encore la pratique de l'architecte qui est mise en cause :

Le fait que ce problème ait échappé à l'architecte montre à l'évidence que, il n'a pas fait une véritable étude d'ensoleillement.

_

^{61.} La protection solaire apportée par la grille Sud, distante de 4,70 mètres de la façade vitrée, est très relative. Même considérée parfaitement opaque, on constate que la grille ne porte d'ombre continue en été, en milieu de journée, que sur le tiers bas de la façade. L'ombre portée atteint au maximum le deuxième tiers de la façade (environ trois niveaux sur quatre) et ceci pour seulement la moitié du temps de la période estivale. En moyenne pendant cette période, on peut considérer que la grille pare-soleil, même parfaitement opaque, ne protège correctement que la moitié basse de la façade vitrée, soit à peu près le rez-de-chaussée et le premier niveau de bureaux. Par ailleurs, la paroi Sud n'est pas opaque mais elle forme une grille de mailles carrées de profondeur égale à la moitié du côté. Ces dimensions sont telles le fond de chaque maille est exposé pendant toute l'année, sauf la période de mai à juillet. La grille n'est donc réellement efficace que durant la période de mai à juillet, pour les deux niveaux bas de la façade Sud.

3.2.1.3 Le conducteur d'opération

La DGPPE n'assure pas elle-même la conduite d'opération des palais de justice qu'elle programme ; elle délègue ce travail aux préfectures et aux Directions Départementales de l'Equipement (DDE) des départements concernés. Nous avons interrogé le responsable du chantier (conducteur d'opération et maître d'ouvrage délégué) pour chacune des opérations analysées. Les retranscriptions complètes de ces entretiens figurent dans le tome 3 du présent rapport.

Le conducteur d'opération de Nantes nous a offert une visite technique du bâtiment nous permettant d'aborder tour à tour les qualités d'ambiance de la salle des pas perdus, des salles d'audience, des bureaux de la façade Sud, des circulations et bureaux du plateau haut. Il nous informe par là même sur le déroulement du chantier et sur les conditions de mise en œuvre des intentions initiales.

3.2.1.3.1 La salle des pas perdus

Le reflet dans le sol de la salle est jugé intéressant par le maître d'ouvrage délégué : « ça apporte une dimension supplémentaire ». Ce fut d'ailleurs un choix de chantier que d'augmenter cet effet :

Alors y a eu quand même une évolution assez ... importante du bâtiment cours de chantier, le ... sol qui est en ... granit du Zimbabwe, euh, n'était pas prévu comme tel au départ. (...) Nouvel a insisté auprès du Ministère pour que l'option qui avait été prévue dans le marché, de granite du Zimbabwe, soit intégrée au marché. Ce qui représentait une petite plus value, euh ... mais si je dis ça, c'est que en fait, avec le matériau prévu à l'origine, on n'aurait sans doute pas eu le reflet au sol qu'on a actuellement. (...) Ceci dit, quand même, le reflet ... est intéressant par le reflet qu'on voit, ça fait vraiment le miroir, et ... il y a même une partie, quand on sort des salles d'audience, on voit quasiment le ... les immeubles du quai de la Fosse ... euh, se refléter dans le ... dans le miroir du sol.

Cependant, les gênes potentielles de cet effet miroir peuvent « susciter un malaise » qui ne semble pas avoir été anticipé : « je ne sais pas si le Ministère a eu conscience que ça ferait autant miroir » s'interroge le conducteur d'opération, « à tel point d'ailleurs que les femmes juges ou avocates ou même le personnel du palais de justice s'est senti a u départ mal à l'aise de se promener en jupes sur ce revêtement ».



Figure 34. Le sol miroir de la salle des pas perdus

Les effets de contre-jour produits par le dispositif d'éclairage latéral et de parois noires peut entraîner « des situations un petit peu inconfortables » dans la direction du

soleil ; c'est un aspect qui n'a pas été débattu sur le chantier et qui ne paraît pas « bien étudié » au maître d'ouvrage délégué.

D'autres éléments de la salle ont fait l'objet de transformations en cours de chantier, notamment la position et la fermeture de la banque d'accueil :

La banque d'accueil au départ était un élément cylindrique, au centre, qui était complètement ouvert par rapport à la salle des pas perdus. (...) il y avait un sas, mais il y avait deux éléments décrochés entre la banque d'accueil et le sas. Les personnels ... qui étaient affectés à cette tache ont fait remarquer que d'une part il y avait un risque d'agression par des usagers et également un problème d'inconfort thermique possible en étant sans protection dans un grand espace qui au niveau du programme était prévu être chauffé à 14° par -5°C extérieur. Alors effectivement, être là toute la journée ça faisait un petit peu ... un petit peu court. Donc en cours de chantier, on a eu beaucoup de discussions avec l'architecte et les usagers pour essayer de trouver une solution. C'est comme ça qu'est apparue cette idée de doubler le sas par un élément qui serait utilisé comme une banque d'accueil. Avec un inconvénient, qui est que quand on rentre dans la salle des pas perdus, on ne perçoit pas immédiatement l'accueil.

Enfin, la qualité acoustique de la salle des pas perdus est jugée étonnamment bonne par le maître d'ouvrage délégué, compte tenu du sol miroir et des surfaces vitrées importantes :

Dans l'équipe de maîtrise d'œuvre y avait un acousticien, Lamoureux, qui était amené en tant que partie prenante de la maîtrise d'œuvre, à donner son avis sur un certain nombre de dispositions. (...) J'estime que le temps de réverbération qu'on a est un temps de réverbération correct, y a pas d'écho, qu'on aurait pu avoir ... avec un sol aussi lisse, je crois ... et puis aussi des parois vitrées aussi importantes. Je crois que c'est dû notamment à la conception de l'habillage des salles d'audience, avec ce qu'on a appelé pendant le chantier les carrés de chocolat, et leur relief qui permet de casser le son, c'est dû aussi à l'isolant qui est déroulé sous, sous la terrasse, et qui permet de ... d'amortir, d'absorber aussi une partie du son.

3.2.1.3.2 Ambiances des salles d'audience

La fermeture complète des salles d'audience est un élément fondamental du projet : « rajouter des ouvertures vers l'extérieur, c'était vraiment défigurer le projet » explique le conducteur d'opération. Cependant, cette fermeture et le caractère uniforme des parois semble avoir fait l'objet de débats dans les premiers mois de la réception :

(...) effectivement Nouvel ... quand il est ... une de ses dernières visites [après la livraison, juin 2000], a trouvé que c'était un petit peu raide et que le fait d'avoir ces panneaux complètement pleins ... pouvait être un peu fatiguant et donc il avait proposé de coller sur les murs des éléments en toile sérigraphiée qui pourraient représenter par exemple le quai de la Fosse ... Mais ... d'abord, techniquement, on savait pas très bien comment le faire, il nous avait montré des échantillons, mais on avait quand même des doutes quant à la tenue dans le temps de ce genre de matériau, et puis ça faisait un surcoût pas négligeable ... Et puis y avait aussi des problèmes de sécurité qui auraient pu se poser par rapport à la ... compatibilité puis qu'on est dans un établissement recevant du public où les parois doivent avoir un certain classement au feu.

La couleur rouge des salles a également été l'objet de discussions entre le maître d'ouvrage et l'architecte, le premier s'en remettant finalement « à la sagesse de l'architecte » :

Il y a eu une modification importante en cours de chantier sur la teinte du sol, comme sur la teinte des parois. En fait euh, à l'origine, c'était prévu dans le marché, l'architecte avait prévu du vengué, en sol. Le vengué qui est un bois gris, voire noir, et il était donc prévu à l'origine que ça se retourne sur les murs. Le rouge est venu euh, relativement

tard, en début de chantier, quand l'architecte a proposé de remplacer le vengué par du padouk. Parce qu'il fallait qu'il y ait un bon mariage entre le sol et les parois. Euh ... le matériau lui-même sans parler de la couleur, était connu au moment de l'appel d'offre. Donc on savait que c'était du padouk, du médium perforé, enfin, une partie perforée et une partie lisse (...). Mais donc ... il y a eu un débat long quand même entre la maîtrise d'ouvrage et l'architecte sur la couleur. Le rouge n'a pas convaincu tout de suite. Mais bon, il [le maître d'ouvrage] s'en est remis un petit peu à la sagesse de l'architecte.

Le calepinage alternant les panneaux lisses et perforés a été préconisé par l'acousticien, « de façon à ce que l'acoustique à l'intérieur de la salle soit correcte ». Le maître d'ouvrage délégué précise que « honnêtement le résultat est bon ». De manière anecdotique, il relate les réactions de l'architecte constatant que le bois n'est pas teinté dans la masse : Nouvel « ne supportait pas les petits trous en bordure, avec la bordure blanche » (Figure 35).



Figure 35. Panneaux perforés des salles d'audience

L'éclairage des salles est un autre point faisant débat. Le maître d'ouvrage délégué commente le principe des prises de jour zénithales :

Il y a effectivement neuf verrières qui sont sensées rajouter un petit peu d'éclairement dans les locaux en dessous. Euh ... faut reconnaître que c'est un petit peu trop petit, pour être effectivement efficace en matière d'apport lumineux. (...) on ne pourrait pas travailler dans une salle d'audience si il n'u avait pas la lumière artificielle.

Ce principe a-t-il évolué dans les phases d'étude et de chantier ?

Non, le dessin n'a pas changé, je pense qu'au niveau du rendu du concours, y avait sans doute un caractère un peu exagéré, de ... l'aura qui descendait sur les tables de justice. De toute façon, pour avoir l'effet qui était représenté au niveau des images de concours, il aurait fallu avoir des baies gigantesques, qui auraient été aussi beaucoup ... qui auraient aussi pu être très inconfortables.

(...) Là on est dans une salle d'audience, enfin on a trois salles d'audience qui sont percées avec ce puits de lumière et cet éclairage zénithal. Et c'est vrai que là on prend conscience que euh ... l'image donnée au niveau du concours était quand même très embellie par rapport à la réalité.

L'image de concours est ainsi jugée exagérée, embellie et ambiguë, dans la mesure où l'effet recherché aurait été, s'il avait été réalisé, source de gênes visuelles, lumineuses et thermiques importantes.

L'éclairage des salles d'audience est donc finalement principalement artificiel, par le biais de caissons lumineux installés à côté de la prise de jour zénithale (Figure 36). Un système de régulation permet de faire varier l'intensité lumineuse (les commandes sont disposées dans le pupitre du Président).



Figure 36. Prise de jour zénithale et caisson lumineux dans une salle d'audience

Le plafond des salles d'audience laisse voir distinctement les deux entrées lumineuses :

Les boîtes [salles d'audience] ont un toit intermédiaire. Donc y a un espace qui doit faire deux mètres, deux mètres cinquante, entre le toit de la boîte et le dessous, la dalle de l'étage supérieur. Et donc on a ici un ... une verrière qui permet de capter une partie de la lumière qui vient de la verrière. Donc c'est pour ça que on a ces deux trous différents.

Ce dispositif (cf. Figure 37) et notamment les dimensions de la trémie pour l'éclairage zénithal n'ont pas été modifiés en cours de chantier. Par contre, un élément important a été supprimé par l'architecte en fin de chantier : c'est le verre dépoli en sous-face de la trémie, recouvrant les parties naturelles et artificielles de l'éclairage:

Il y a eu une modification très importante, j'ai oublié de vous dire, c'est que à l'origine, Nouvel avait prévu dans les marchés d'avoir une sorte de caisson lumineux. C'est-à-dire que on avait du verre translucide qu'était dessous, qui cachait l'ensemble, et quand il ... qui cachait y compris le puits de lumière, et quand il a vu la réalisation du premier pavé, enfin du premier caisson, ça devait être ici d'ailleurs, et l'effet que donnaient ces pavés de ... enfin ces verres dépolis, il est devenu vert [rires] et il a dit c'est pas du tout ce que j'envisageais, et il a proposé au maître d'ouvrage, qui l'a accepté, de tous les supprimer. Donc c'est quand même une modification importante, parce que on aurait pas du tout eu le même aspect avec euh ... le plafond ... (...) Disons qu'on aurait eu en rouge comme c'est là, mais on aurait eu du verre dépoli autour, ici de l'ensemble luminaire et verrière comme euh ... sur la verrière toute seule là-bas.

Ce témoignage faisant état du constat par l'architecte du décalage entre sa conception et la construction, rejoint celui par celui de l'un des responsables du chantier pour la DGPPE cité plus haut.



Figure 37. Au centre : rayon lumineux dans une salle d'audience. A gauche et à droite : sur le toit d'une salle d'audience, dispositif de capture de la lumière zénithale des verrières

Ce problème d'éclairage a-t-il constitué le problème principal des salles d'audience ? D'autres aspects sont également évoqués par le maître d'ouvrage délégué, notamment les questions acoustiques et thermiques jugées « pas mal réglées ». Le soufflage de l'air en partie basse des fauteuils pose cependant un problème aux magistrates :

Vous avez des grilles perforées, et donc on a sous, sous nos pieds donc un plénum qui permet de faire l'arrivée d'air. Mais bon, il est un petit peu moins bien réglé sous les salles, sous les tables de justice, dans la mesure où on a également une fente ... (...) On a eu des plaintes par les femmes qui siègent ... parce que c'est vrai que celles qui portent des robes ou des jupes ... trouvent que ça peut être inconfortable.



Figure 38. Soufflage de l'air sous les sièges des salles d'audience

Outre les portes des salles d'audience extrêmement lourdes, l'inconfort des bancs du public est également évoqué comme un « souci » apparu après coup : « c'est vrai que c'est un peu raide, et y a une assise qui est un petit peu courte » explique le maître d'ouvrage délégué. Ces bancs ont été dessinés par JND, une filiale de l'agence de Jean Nouvel chargée du design.

La salle des délibérés, attenante à la salle d'audience, est un espace aveugle, aux murs blancs et à la moquette rouge, avec un plafond de Batiline permettant entre autres d'« adoucir un petit peu » la lumière des néons (Figure 39). Le conducteur d'opération admet que la salle peut être inadaptée à son usage, mais il refuse de croire les

témoignages selon lesquels certains jurys se tiendraient en partie dans la cafétéria du niveau haut : « un inconvénient qu'on avait repéré dès le départ, c'est effectivement son caractère aveugle. Mais c'est inhérent à la conception du bâtiment. (...) C'est vrai que ... être huit heures dans une salle comme ça fermée, c'est pas particulièrement convivial ».



Figure 39. Salle des délibérés

3.2.1.3.3 Bureaux façade Sud

La trame fondatrice du projet forme une grille uniforme, désignée comme pare-soleil et couvrant l'intégralité de la façade Sud (Figure 40).



Figure 40. Grille pare-soleil sur la façade Sud

Le maître d'ouvrage délégué explique les circonstances de la conception de cet élément soumis au vent :

Dans la mesure où on est une façade exposée carrément plein Sud, il était nécessaire d'avoir un système de protection, plutôt fixe, de façon à limiter les apports calorifiques. L'écran qu'on appelle aussi ... moucharabieh, il était dessiné dans le dossier de marché. Donc on a eu effectivement des ... difficultés de mise au point soulevées par l'entreprise générale au moment de la réalisation des plans d'exécution. En fait, il y avait de mémoire un souci de respect de différentes normes et je crois que le contrôleur technique avait demandé à ce qu'il y ait un déplacement en tête qui dépasse pas telle mesure. Que

c'était en fonction de cela que l'entreprise a du renforcer un petit peu sa structure verticale ainsi que les contreventements parce que, donc on a tout un système de bracons qui viennent prendre appui sur la façade qui permettent d'éviter les déformations qui permettent de reprendre les forces dues au vent. Bon il y a eu ... donc des essais, des discussions entre la DGPPE et l'entreprise sur la prise en charge financière du surcoût représenté par le mauvais dimensionnement et le mauvais prédimensionnement qui était indiqué dans le marché ... au départ.

Des essais en soufflerie ont été menés sur plusieurs prototypes d'écrans (profondeur et écartement des lames différents). Selon le conducteur de travaux, « le modèle qui a été mis en oeuvre, c'est celui qui présentait le meilleur compromis pour le bruit du au souffle et pour la reprise des efforts ». Ces modifications ont-elles altéré l'efficacité du pare-soleil sur la façade vitrée plein Sud ? Notre interlocuteur comprend mal que nous mettions en doute l'efficacité solaire du dispositif :

Qu'est-ce qui vous fait dire qu'elle ne protège pas très bien! Elle protège pas très bien au niveau quatre. Ca, c'est clair, et ça, on le savait dès le départ effectivement dans la mesure où effectivement, la hauteur de la grille est la hauteur du bâtiment. Donc effectivement, tout ce qu'il y a au-dessus de la grille entre dans le bâtiment et c'est bien pour ça que, au quatrième étage il y avait déjà des stores ... screen qui existaient qui étaient prévus, commandés également. Donc ... non, l'écran remplit sa fonction, il la remplit peut-être pas bien en mi saison, quand le soleil est bas. Ca c'est vrai, et on s'en est rendu compte ça n'est apparu effectivement qu'après la réception. Mais c'est vrai, c'est peut être un petit peu dommage qu'on n'ait pas eu de compétence effectivement climatique dans l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Les cartons accolés sur la façade témoignent de ce problème (Figure 41) : « ça a été réglé euh ... par l'installation de stores intérieurs, sur toute la façade Sud. C'est vrai que c'est un problème qui avait été peut-être pas assez bien appréhendé au départ ». De même, il semble que les premiers plans de disposition des bureaux aient ignoré le facteur solaire : « le problème s'est révélé après la réception. (...) Il y a eu un appel d'offre qui a été fait et la disposition des bureaux a été faite par les services du Ministère de la Justice qui n'avaient pas pris conscience en fait que la disposition de l'écran en vis-àvis de la façade allait poser un problème ergonomique important ».



Figure 41. Cartons pare-soleil sur la façade Sud (Octobre 2000)

3.2.1.3.4 Circulations du niveau haut

Les circulations sont strictement organisées par le plan de la structure ; elles sont en effet positionnées dans les poutres qui soutiennent la charpente et l'ensemble du

dernier niveau. Les portes coupe-feu initialement fermées ont été maintenues ouvertes pour des raisons pratiques mais également perceptives (Figure 42): « ils avaient des soucis de fonctionnement avec les chariots de courrier etc., et puis aussi de circulation avec les dossiers sous les bras, donc ils ont décidé de maintenir les portes en position ouverte donc avec les ventouses asservies à l'alarme. Si bien que ça change quand même la perception ». Les couleurs ont fait l'objet de débats entre les différents acteurs, et le compromis trouvé ne semble pas satisfaire les parties :

On a eu des, des grosses discussions, avec les utilisateurs et le Ministère de la justice et l'architecte, sur l'harmonie entre le sol et la peinture des murs. C'est la peinture ciel d'Italie qui a été finalement choisie, qui ... est assez critique ... critiquée. (...) La peinture, et comme la moquette d'ailleurs.



Figure 42. Circulations : enfilade de portes et salle d'attente des enfants

3.2.1.3.5 Bureaux du niveau haut

Les bureaux du dernier niveau s'organisent entre les circulations et autour de patios arborés au milieu desquels sont pratiquées les ouvertures en verrière supposées éclairer les salles d'audience en contrebas. Ces bureaux s'ouvrent sur les patios au Nord ou au Sud, les façades Est et Ouest étant libérées pour éclairer les circulations principales (Figure 43).



Figure 43. Patios du plateau haut

Des feuilles de papier collées sur les vitres au Sud témoignent de problèmes d'usage, comme l'explique le maître d'ouvrage :

Effectivement, là y a un réel problème, qui devrait être résolu par l'incorporation de rideaux intérieurs également. (...) On a des rideaux extérieurs commandés, mais le problème c'est que ... euh, ils sont asservis, et c'est normal, à un anémomètre qui permet de les relever quand y a un coup de vent important, euh mais parfois y a du soleil et du vent et donc, la situation n'est pas facile. D'autant, d'autant que même rideau baissé et là c'est sans doute une erreur de la maîtrise d'oeuvre quand elle a fait le choix de la toile, euh ... il y a sans doute une perforation qui est trop lâche et qui laisse passer trop de soleil. On a un éblouissement, un inconfort pour la personne qui se trouve en face d'un bureau, c'est effectivement ... difficile. (...) Ils protègent peut-être pas mal de la surchauffe, ils protègent mal de l'inconfort visuel.

Les bureaux de la façade Nord, les plus prestigieux, donnant sur la terrasse couronnant la colonnade de la façade principale, sont munis d'un dispositif original de « rabattage » de la lumière solaire (Figure 44). Il s'agit de réfléchir la lumière arrivant du Sud dans les bureaux orientés au Nord par un dispositif de lamelles suspendues au dessus des baies. Cependant, les vibrations de ces lamelles entraînent des situations de gêne visuelle :

C'était effectivement une idée de Nouvel et de son équipe, de reprendre le soleil qui venait bien sûr du Sud pour le rajouter dans les bureaux du Nord. Et euh donc, c'est une expérience qui est ... pas très très concluante aux dires de certains et c'est vrai que ça peut provoquer un inconfort, parce que ce qui n'avait pas été prévu c'est que, ça réverbère sur les murs qui sont blancs, enfin ça n'avait pas été envisagé, c'était prévisible [rires] ... (...) ça se réverbère et ça pose un gros problème d'inconfort. (...). Dès qu'il y a un petit peu de vent, ça se met en vibration. Donc effectivement, au départ c'était des lames qui avaient comme effet essentiellement de couper euh ... d'éviter d'avoir trop de soleil hein, enfin trop de ciel plutôt que trop de soleil, donc Nouvel a voulu en profiter pour leur ramener de la lumière. Je pense que c'était pas forcément une bonne chose.

L'architecte renvoie ce problème vers l'entreprise : « son argument c'est de dire les lames sont pas assez raides, parce que Bouyer a mal travaillé ».

Par ailleurs, l'architecte avait poussé suffisamment loin ce jeu avec le soleil dans les bureaux jusqu'à imaginer un « faux soleil » figuré par une différence de teinte dessinant une oblique dans la peinture des parois latérales. Cette option a été écartée du fait de son coût :

Un des essais que l'équipe de Nouvel avait proposé c'était d'avoir une sorte de diagonale euh, donc deux couleurs dans le mur. Une couleur un petit peu plus claire et une ... pour simuler soit une ombre, soit l'arrivée du soleil ...(...) Et quand on a vu le surcoût chiffré par l'entreprise générale, euh on s'est dit que le jeu n'en valait pas la chandelle. (...) Un faux soleil!

Ce souci du détail se retrouve également dans le choix de ne placer aucun dispositif de commande en applique dans les bureaux. Les réglages des éclairages, chauffage, climatisation et stores se font par l'intermédiaire d'une télécommande propre à chaque bureau :

Tous les bureaux ont une télécommande qui permet de commander l'éclairage puisqu'il y a deux rampes lumineuses, donc on peut une deux ou pas du tout. Ca commande également le chauffage climatisation par le rafraîchissement, on peut renforcer l'air chaud ou l'air froid. Et puis, ça commande pour les bureaux qui en ont des stores.

Cependant, ce choix de rendre invisible les organes techniques du bâtiment a des conséquences inattendues. Pour qu'elle ne soient pas visibles, les sondes de régulation

thermique ont été placées dans les faux-plafonds, ce qui constitue « une connerie » selon le conducteur d'opération :

On a fait une connerie aussi au niveau des sondes parce que, il voulait pas qu'on voit les sondes de température donc il a dit les sondes elles seront dans le faux-plafond ... (...) Et donc, ben il se trouve que, on a constaté qu'il y avait une stratification de l'air et que, puisque l'air est repris en faux-plafond, ça tourne tout seul, et il y a pas de brassage de l'air et donc là il y a un souci de ... de conception.

Ce problème est source d'inconfort thermique dans les bureaux en hiver : « du fait de la situation des sondes et de la stratification de l'air (...) il y a des bureaux où ils ont du mal à avoir dix huit degrés ». Sortir les sondes des faux plafonds est l'une des solutions possibles, mais « que l'architecte refusait au départ » :

Il y en a une autre qui coûte beaucoup plus cher c'est de faire une reprise en bas ... dans les placards. Il y a des placards dans tous les bureaux donc on peut, éventuellement, faire euh ... cacher une gaine dans l'épaisseur du placard qui permettrait d'aller, et ç a [le greffier en chef] l'a fait dans son bureau, ça permet de reprendre l'air en partie basse, ce qui évite la stratification. (...) Donc au lieu de faire la reprise de l'air dans le fauxplafond, on capte l'air en bas pour forcer la ventilation quoi.



Figure 44. Terrasse Nord (en haut) et système de lamelles de 'rabattage' solaire dans les bureaux (en bas)

3.2.2 Bordeaux

3.2.2.1 DGPPE

La DGPPE n'a pas produit de plaquette présentant le projet de Bordeaux au moment de son ouverture, comme elle l'a fait pour Nantes et Grasse notamment. Nous avons appris que la nouvelle Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (qui poursuit les missions de la DGPPE depuis janvier 2002, cf. § 2.2.1 page 17) devrait publier cette plaquette au début du troisième trimestre 2004. Le retard s'expliquerait par l'attente de la fin des travaux (notamment les abords du palais et bien entendu la façade Est du bâtiment, dont la structure a été reconstruite suite à l'éclatement de certains des raidisseurs en verre initialement posés). Selon notre interlocutrice de l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage, cette plaquette reprendrait la mise en page des plaquettes éditées précédemment. Nous ne savons pas qui en sera l'auteur.

Dans l'attente de ce document, le discours public de la maîtrise d'ouvrage peut être analysé à travers d'autres sources. En particulier, nous avons à notre disposition la plaquette « Construire pour la justice – Un bilan à mi-parcours » publiée en 1998 (62). Cette plaquette a un statut ambigu : elle a été « conçue et réalisée par la revue Archicrée » comme l'indique la page intérieure de couverture (il s'agit d'un « numéro spécial », sans date), tandis qu'elle semble avoir été produite par la DGPPE, comme l'indique la quatrième de couverture. On peut sans doute y voir une opération de communication menée par la DGPPE au moment où les premiers nouveaux palais de justice sortaient de terre. Un entretien avec R. Eladari ouvre la plaquette, dans laquelle sont également présentées 8 réalisations de la DGPPE : Nice, Aix, Caen, Lyon, Montpellier, Nanterre, Melun et Bordeaux. Ce dernier projet fait l'objet d'un article de 9 pages, richement illustrées, signé Marie Bels. Sans considérer qu'il s'agit là d'une présentation « officielle » du bâtiment de Rogers, on peut supposer que la DGPPE a sinon décidé, du moins infléchi les modalités de présentation de ce bâtiment.

L'article décrit d'abord la composition du palais comme « le face à face étrange d'un grand vitrage derrière lequel sont exposés, dans une multitude de cages en verre, des individus au travail, et l'alignement vigoureux de sept énormes alambics, juchés sur d'imposants trépieds. » Les circulations semblent frapper l'imagination :

Escaliers et passerelles suspendus dans le vide enjambent l'entre deux, dans un enchevêtrement de tuyaux, tubes, câbles et tirants métalliques. Sur l'autre bord, une longue passerelle surélevée dessert un à un les alambics. A l'opposé, on accède aux bureaux de verre par de sombre couloirs rectilignes, eux aussi parcourus par toute une tuyauterie digne d'une vision de Chris Marker.

Le bâtiment serait ainsi l'expression des « deux visages de la justice dans un face à face entre la banalité du long labeur de l'instruction et la sacralité de l'instant du procès ». Les bureaux sont décrits comme « simples et flexibles » :

Dans le rendu de concours, aucune affectation de bureaux n'était précisée, ni même le cloisonnement. 'Si on est spécifique, on risque de tomber dans les détails!' déclarait à l'époque Ivan Harbour, l'architecte chef de projet du cabinet Rogers sur cette opération. Seuls les grands services étaient vaguement signalés, étage par étage. 'Ainsi, chacun pourra s'imaginer qu'il sera là ou là.' Il a fallu plus d'un an pour définir avec les utilisateurs la localisation des services. Et encore se plaignent-ils du manque de concertation.

62. DGPPE, Construire pour la justice, un bilan à mi-parcours, plaquette conçue et réalisée par la revue Archicrée, sans date (probablement 1998)

131

Les problèmes inhérents à l'organisation de ces bureaux font l'objet d'un paragraphe titré : « Les utilisateurs, quelques griefs ». L'article fait parler le président du TGI :

Le président actuel du TGI (...) nous confia son étonnement de constater à quel point tout était figé, dans un bâtiment dont on lui avait pourtant vanté la modularité. 'Cela tient sans doute à la logique des concours, des procédures administratives et des marchés publics, toujours est-il que lorsqu'une chose a été prévue, il est quasiment impossible de la modifier. Et d'ajouter que ce qui le frappait le plus 'mais c'est peut-être inhérent au système, c'est l'énorme décalage qu'il y a entre l'œuvre d'un architecte et le besoin de base de l'utilisateur', donnant en exemple la bataille qu'il a dû mener pour que les bureaux de l'instruction, qui donnent sur l'atrium, soient pourvus de stores pour en garantir l'indispensable confidentialité.

On pourrait s'étonner de ce réquisitoire contre la procédure, dans un document dont nous avons dit qu'il est probablement une émanation du maître d'ouvrage. On comprendra mieux ce fait si l'on remarque que dans l'entretien qu'il accorde à la revue en introduction de ce même numéro, René Eladari lui-même exprime les difficultés qui résultent selon lui du processus réglementaire de la conception :

Ce qui me gêne dans la philosophie de la loi MOP c'est que la protection — trop cadrée à mon sens — du maître d'œuvre a des effets pervers. La distinction un peu rigoureuse entre tous les intervenants nous amène à un traitement séquentiel de la prescription. Actuellement, lorsque nous finalisons un programme, nous sommes dans l'obligation de travailler avec des gens qui sont indépendants du maître d'œuvre, qui, lorsqu'il est choisi, ne peut pratiquement plus revenir sur le programme.

Ainsi les propos que la revue fait tenir au président du TGI de Bordeaux peuvent-ils être compris comme une expression indirecte de la position du maître d'ouvrage : rigidité du processus et trop forte protection de l'œuvre architecturale, entraînant des « effets pervers » parmi lesquels la question de la transparence des bureaux semble devoir être placée. L'article poursuit ainsi la description des bureaux de Bordeaux en plaçant clairement ceux-ci comme objet d'opposition entre « les commanditaires » (qui peuvent désigner aussi bien le Ministère lui-même, la DGPPE ou les usagers magistrats et fonctionnaires) et « l'architecte » :

Ainsi, le cas des bureaux sera-t-il l'éternel [sic] pierre d'achoppement entre les commanditaires et l'architecte. 'La base du concept était d'ouvrir le fonctionnement, explique ce dernier. Ce sera tout à fait transparent. Avec toutes ces passerelles, on verra de l'activité partout, pour que tout le monde voit qu'il y a des gens qui travaillent, qu'un palais de justice, ce n'est pas seulement des salles d'audiences.'

Près de la moitié des 4900 m2 de bureaux, prennent donc 'le jour' à l'arrière des alambics/salles d'audiences. En dépit de l'existence de nombreux faisceaux de vue en direction de la cathédrale toute proche, les bureaux du niveau bas de l'atrium ont besoin de lumière électrique, à midi, en plein mois d'août. De plus, en raison d'un système de conditionnement de l'air dans tout le bâtiment, ces bureaux, vitrés du sol au plafond, sont complètement dépourvus d'ouvrant, ce qui peut renforcer l'effet d'enfermement. Enfin, aux fonctionnaires et magistrats qui se sont plaints d'être directement exposés aux regards, parfois plongeants, des passants qui déambulent dans la salle des pas perdus Ivan Harbour a répondu que la réciproque était aussi valable. 'S'ils vous voient, vous voyez aussi ces gens. Il suffit alors de les regarder pour qu'ils détournent le visage. Donc les effets s'annulent.' Le président, qui trouve ce parti pris intéressant, ajoute qu'on aperçoit maintenant des gens qu'on ne voyait pas auparavant. 'Tiens, il y a telle personne qui travaille.' Quel formidable système d'auto-surveillance, digne de Jeremy Bentham, maintenant qu'existe le verre 'haute sécurité'.

L'auteur de l'article fait ici référence au philosophe anglais Jeremy Bentham (1748, 1832), fondateur de la doctrine de « l'utilitarisme » et inventeur entre autres du « panopticon » (1794, projet de prison modèle disposée comme une roue autour d'un

moyeu central où se trouvaient rassemblées les instances administratives), ainsi que des « villages panoptiques » qu'il imagina en 1797 pour abriter les laissés pour compte de la société. La critique du projet de Bordeaux est donc ici plutôt sévère et les éléments rapportés du discours de Ivan Harbour ne semblent pas choisis pour rassurer !

Par opposition à ces éléments critiques, la suite de l'article met en exergue « la sérénité des salles d'audiences » :

En face de cela, bonheur soudain, les salles d'audiences sont magnifiques et si parfaitement protégées de l'extérieur qu'il y règne un calme et une sérénité remarquables. Une douce lumière céleste rebondit sur les centaines de petits panneaux recouverts d'une fine feuille d'érable vernissé formant les parois délicatement courbées de ces espaces insolites. Elles sont agrémentées de milliers de perforations assurant une acoustique, une ventilation et un éclairage d'appoint absolument impeccables.

Les espaces tertiaires « banalisés » sont alors opposés aux salles d'audience, « refuge » des concepteurs :

Cet effort de recherche, et le surcoût qui en résulte, illustrent bien la position des architectes. Si les bureaux sont banalisés, les salles d'audiences sont l'occasion d'un véritable travail sur l'espace et la matière. Il est particulièrement significatif qu'après avoir tout fait pour rendre transparente et accessible l'institution judiciaire, les concepteurs aient trouvé refuge dans les lieux de parole par excellence de cette institution. Ce sont les vestiges de sacralité. Traités ainsi, de tels espaces continuent, dans leur théâtralité même, d'affirmer la nécessité d'un espace pleinement socialisé, celui du pacte de la parole jurée.

Dans ce jeu entre bureaux panoptiques et salles d'audience refuges, la salle des pas perdus est décrite comme un interstice :

Quant à l'espace public, celui de la salle des pas perdus, il n'est plus que l'interstitiel, l'entre-deux ou l'en-dessous, dans cette logique d'objets reliés par des flux. (...) Il surplombe un véritable fossé, une faille dans toute la longueur du bâtiment, au droit du logement de bureaux, reprenant d'autres coupures fondamentales : entre accessible et réservé, matière et transparence, extraordinaire et banalité. Ce face à face est alors démultiplié par l'usage (immodéré ?) du verre au nom d'une transparence idéale.

On peut s'étonner de constater que le parti environnemental et les fondements énergétiques du projet de Rogers sont oubliés dans cette description. Si le « système de conditionnement de l'air » a été évoqué plus haut pour expliquer l'absence d'ouvrants dans les bureaux, le rôle de l'atrium dans ce système n'est pas décrit, l'aspect symbolique occultant totalement l'aspect énergétique.

3.2.2.2 R. Eladari

Le maître d'ouvrage n'est évidemment pas ignorant de ces aspects énergétiques ; il en a

même un souvenir assez net, comme il l'a démontré lors de notre entretien (63):

Je vous disais tout à l'heure que dans ses déclarations de principe à l'époque, Rogers avait parlé donc de qualité architecturale dans une logique de développement durable.

^{63.} Cf. Tome 3. Dans cet extrait, R. Eladari se trompe lorsqu'il explique que l'expression « développement durable » n'existait pas à l'époque du concours (1992). Il a cependant raison de souligner que la notion n'avait pas alors, au moins en France, la force qu'elle a acquis notamment à travers l'idée de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le mot n'existait pas encore à l'époque mais il parlait de l'approche environnementale de son projet. Et en quoi consistait cette approche environnementale, elle repose d'une part sur une évaluation de la prise en compte du facteur climatique, ce projet en tient compte, il a, sur les façades qui ont besoin de protection solaire, il a mis des persiennes [rire] de même, il a conçu son volume de la salle des pas perdus de la rue intérieure comme étant une masse dont la capacité calorifique pouvait servir de tampon en quelque sorte pour encaisser les fluctuations de température diurne. Et enfin il a fait tout un discours sur le traitement de l'air et sur les économies d'énergies, notamment avec l'intervention de son plan d'eau et du circuit, et du circuit de traitement de cette flotte qui en même temps joue un rôle dans le rafraîchissement ou dans, c'est la source froide de son système de chauffage.

Face à nos affirmations parfois péremptoires, le maître d'ouvrage en vient à détailler très précisément le fonctionnement du système proposé par l'architecte :

Non non non, c'est plus compliqué que ça, hein. Vous avez une boîte, avec un très grand volume d'air. Ce volume d'air, comme je le disais tout à l'heure, devait servir de tampon pour assurer l'inertie thermique. Donc concrètement ça veut dire quoi, ça veut dire que, dans les périodes où les maxima et les minima sont les plus importants, c'est-à-dire pour le confort c'est l'été, c'est l'écrêtement de la température diurne grâce à l'inertie, leur idée c'était de dire, on a un volume d'air, que l'on met en communication avec l'atmosphère par ventilation naturelle par les ouvertures zénithales la nuit, de façon à ce que sa température nocturne se stabilise au niveau disons moyen de la température nocturne, et ensuite, dans le système de chauffage, ils utilisaient la masse d'eau comme source froide pour une pompe à chaleur. (...) Donc pour faire le bilan thermique il fallait tenir compte à la fois de l'inertie de l'air et de l'inertie de l'eau de la masse d'eau en question, c'est-à-dire faire un bilan dynamique du fonctionnement sur 24 heures. (...) Bon théoriquement on pouvait le faire, mais avec une précision évidemment discutable, et je peux vous dire qu'on l'a pas fait. Voilà. Rogers lui considère qu'il l'a fait.

Cette dernière remarque renvoie à une critique implicite du fonctionnement du bâtiment construit par rapport au schéma projeté. Une autre critique implicite du maître d'ouvrage concerne la mise en œuvre de la transparence des bureaux et la question, que nous lui posons, du glissement sémantique entre transparence judiciaire et transparence architecturale, comme si, pour avoir une justice transparente, il faut avoir un bâtiment transparent. « C'est le contraire » explique R. Eladari :

C'est le contraire parce que, dans toutes les boîtes de verre, nous avons eu le même réflexe de la part des utilisateurs, qui consiste à dire, nous le public, on ne veut pas qu'il nous voit, et on ne veut pas le recevoir! [Rires] Moyennant quoi, de plus en plus, vous vous apercevez que la, le seul endroit où il y a cette transparence vis-à-vis de la ville et des, et du public, c'est la, la salle des pas perdus.

(...) Mais sémantiquement, je crois qu'il est important de revenir sur le sujet. Quand on parle de transparence de la justice, ça a un sens très précis, c'est la transparence des procédures. Il faut que dans ... dans l'évolution d'un dossier judiciaire, les parties aient accès à l'information, aient accès aux juges, aient accès à ... à tout ce qui concerne les, les actes de justice qui se commettent le long d'une, euh, d'une procédure. Cette transparence se traduit in fine par le fait que chaque partie a accès au dossier à travers ses avocats. Donc c'est ça la vraie transparence de la justice. Tout le reste est un malentendu.

Ce malentendu serait-il entretenu par les architectes ?

Non, il y a aussi le débat dans la société civile, quand on parle des malversations, quand on parle de la nécessaire transparence de l'administration ou des politiques, on a en vue le fait que les personnes en question doivent agir sous le regard du public. Bon ... à tort ou à raison, les architectes ont considéré que le fait de faire des bâtiments

transparents est une manière élégante d'illustrer la transparence de la justice, mais c'est une illustration, ça n'a rien de commun.

(...) Mais pour rester sur un plan très trivial, je dirais que pour le public, la transparence c'est deux choses, c'est l'accueil et c'est la signalétique. Parce que c'est la seule façon pour un citoyen de base de situer à peu près les, les gens de justice avec lesquels il a affaire et quand on a affaire avec les gens de justice, on n'est pas très à l'aise quand même ...

Sans dénoncer précisément la proposition architecturale de Rogers et sa mise en œuvre, on constate que le discours « privé » a posteriori du maître d'ouvrage sur la transparence est assez éloigné de la présentation « officiellement » développée.

3.2.2.3 Le conducteur d'opération

Comme à Nantes, le conducteur d'opération du chantier de Bordeaux nous a offert une visite technique du palais de justice, de laquelle nous pouvons déduire les qualités qu'il prête au bâtiment. Parmi les différents éléments du discours (cf. tome 3), nous dégagerons ici les points concernant le système de climatisation naturelle, l'usage des bureaux et l'ambiance des salles d'audience.

3.2.2.3.1 La climatisation naturelle

Le conducteur d'opération nous explique spontanément le fonctionnement du système de ventilation naturelle dans le bâtiment construit, en reproduisant le chemin de l'air, depuis l'escalier d'eau extérieur (prise d'air principale sous l'escalier d'eau) jusqu'aux bureaux :

L'escalier d'eau est une prise d'air. C'est la prise d'air. Bon cette prise d'air permet de récupérer l'air de l'extérieur avec une ambiance humide. Justement pour baisser la température, elle est chargée d'humidité. (...) Finalement c'est extrêmement simple ... fallait y penser, mais ... (...). Deuxième point important, vous avez cet atrium. Cet atrium vous voyez des choses qui ressemblent à des des des boîtes à ordures, des des des sortes de corbeilles. L'air qui vient de là-bas passe ici, sort ici. Et cet air là rentre donc dans cette ambiance qui sert de régulateur. (...) Cet air donc tempérise déjà cette température. C'est-à-dire qu'en fait on avait ... on a un léger chauffage au sol mais très très léger, très très léger, très léger, hein, notamment sur les façades, qui met l'air en ambiance, ok. Et une fois qu'il est en ambiance, il repart dans ces têtes de plancher. Vous voyez tous les petits trous, d'accord ? Parce que c'est un plancher alvéolaire (...). Ce sont des tubes qui descendent, qui sortent chacun dans un bureau, d'accord ? Au travers de la dalle de plancher. Donc ce qui se passe c'est quand l'air arrive dans le bureau, il est vraiment à la température du bâtiment. Il a complètement pris la température du bâtiment. Il est ni chaud ni froid. Il est frais, c'est tout. Il est frais au point de vue ... ok ? Et dedans, il y a un ventilo-convecteur, qui remet un peu plus de chaud, un peu plus de froid s'ils en ont envie, à la commande de l'utilisateur, en circuit fermé à l'intérieur des bureaux. Puis après, bouche d'extraction et la sortie. C'est extrêmement simple. Extrêmement simple, la grande astuce ça été effectivement de de de ... d'utiliser ce volume, comme, comme mise en température.

Le même principe est mis en œuvre pour les salles d'audience, mais avec une entrée d'air séparée :

Dans les salles d'audience là-haut, vous allez voir, en fait vous avez ces ... ces ... ces deux grosses gaines que vous voyez là [désigne les gaines partant du sol de l'atrium et joignant les planchers des salles d'audience] amènent l'air, comme les corbeilles là, amènent l'air directement dans le plénum, le plénum bas de la coque [désigne la coque en béton formant le plancher des salles d'audience] qui est vide, d'accord? Et vous avez 250 petites bouches intérieures et vous ne sentez quasiment pas l'air. (...) Et là-haut il y a

un extracteur. Alors au début il était prévu, au début il était prévu, que ça sorte par ventilation naturelle là-haut. Bon, y a quand même des extracteurs mécaniques.

Ces extracteurs sont la seule modification apportée au projet initial : « il y a pas eu u n iota de changement. Sauf euh, sauf le rajout en cours d'étude des ventilateurs en haut des coques (...) en cours de, de début d'étude, entre l'APS et l'APD ».



Figure 45. Cheminement de l'air depuis l'escalier d'eau (à gauche) jusqu'aux bureaux via les corbeilles de l'atrium (à droite en haut) et les prises d'air dans l'épaisseur des dalles (à droite en bas)



Figure 46. Entrées d'air dans le plancher des coques des salles d'audience (à gauche) et verrières zénithales

Selon le conducteur d'opération, le système offre une bonne régulation thermique en toute saison, par le biais du contrôle d'ensoleillement des verrières zénithales :

Vous voyez, vous avez des verrières [désigne les verrières en toiture au travers desquelles les salles d'audience pointent vers l'extérieur] qui en été sont à moitié fermées. Donc on a des brise-soleil qui viennent dessus refermer juste la moitié, ça suffit, pour tempérer ce [truc-là ?]. Bon on l'a connu [le bâtiment] au moment de la canicule, on l'a connu au moment froid, on a toujours une ambiance très agréable et il n'y a jamais jamais eu de problème (...) de surchauffe, jamais jamais. Bien qu'on soit en paroi très vitrée.

De même pour les salles d'audience, l'effet de serre est évité par un dimensionnement précis de la prise de jour :

Dans les coques ce qui est assez impressionnant, c'est effectivement de voir les ... les ... les petites fenêtres qu'on a en haut qui ne touchent jamais le sol, qui sont suffisamment petites pour pas faire effet de serre, parce qu'elles sont plein Ouest. [La tache solaire ne touche] jamais le sol. On a jamais vraiment effet de serre dans ce bâtiment, et ça c'est, c'est un point qui est tout à fait réussi.

La façade de bureaux à l'Ouest est protégée par des pare-soleil coulissants, complétés par des stores intérieurs évitant les éblouissements sur les écrans informatiques :

Il y a en principe des stores, des stores euh ... extérieurs en toile, mais dès qu'il y a un petit peu de vent, l'anémomètre les fait remonter, du coup ils réchauffent. (...) Alors on a corrigé non pas la thermique mais le le le ... la lumière, la luminosité, en rajoutant des stores intérieurs, parce qu'en fait ils arrivaient pas ... il suffit qu'il y ait un tout petit peu de vent en plein soleil, pouf, ça se remonte, hein. Donc, on a rajouté ça pour qu'ils puissent regarder sur leurs ordinateurs parce que c'était trop lumineux. Par contre on a pas refait de correction froid chaud complémentaire et ça marche ...

Les pare-soleil sont de maniement très simple : « on ouvre la fenêtre et on pousse, c'est extrêmement primaire, là ça peut pas se casser (...). Je dis ça parce que j'étais au Monde Arabe la semaine dernière encore, euh, c'est tellement compliqué qu'effectivement ça se coince ! » explique notre interlocuteur (Figure 47).





Figure 47. Façade Ouest, détails des pare-soleil coulissants

Le système se révèle finalement « très économe comme fonctionnement, c'est très astucieux, c'est très doux ». Le principe de climatisation naturelle est complété par « une toute petite correction » en chaud/froid dans les salles d'audience, et des ventiloconvecteurs dans les bureaux comme expliqué plus haut.

3.2.2.3.2 L'usage des bureaux

La question de la distribution des bureaux sur atrium en fonction de la lumière naturelle a posé différents problèmes lors des premiers temps de fonctionnement du bâtiment. Le conducteur d'opération raconte cet épisode, à partir du constat de la quantité de lumière disponible en second jour dans les parties basses de l'atrium :

Quand on voit le bâtiment en coupe, on se dit ben il y a la lumière qui va tomber dedans. Bon, c'est pas vrai que la lumière tombe pas dedans, la lumière tombe pas comme la pluie, elle tombe à 45 degrés, elle tombe pas à la verticale. Donc c'est vrai qu'en bas on a encore de la lumière, on a encore la lumière, mais quand on arrive en deuxième jour en bureaux, là on arrive, c'est effectivement très sombre. Et on s'est aperçu que tous les bureaux utilisés du bas étaient systématiquement allumés. Bon, alors, ce sont des conditions de travail qui sont quelque fois acceptables en milieu tertiaire euh, bon, quand il a fait la Lloyds à Londres, il a beaucoup travaillé comme ça, c'est des choses qui sont beaucoup plus difficiles à accepter ici, bon, et ce qui a fait que la première implantation des bureaux a soulevé un tollé vis-à-vis du personnel qui a demandé une redistribution complète des bureaux. (...) Donc en fait ce qu'il faut bien savoir, euh, c'est que les gens qui sont sur atrium surtout en niveau bas, jusqu'au deuxième étage d'ailleurs, je dirais trouvent que c'est trop sombre. Alors surtout quand en été on ramène les brise-soleil sur la serre là-haut, vous baissez encore le niveau de luminosité. Alors certains aiment bien la pénombre, d'autres l'aiment pas, voilà, c'est tout.

La transparence des bureaux est également évoquée. Pour le conducteur d'opération, cette question manifeste une incompréhension entre l'architecte et les utilisateurs :

Ce qui est assez amusant aussi à savoir, et ça pour un architecte c'est quand même vachement intéressant, c'est de voir qu'au départ, il ait conçu un espace libre très très, très, très minimaliste où il n'y a rien dedans et que la lumière au travers [désigne le bloc de bureaux] et quand on va dedans en fait, tout est cloisonné avec des placards partout et des petites alvéoles partout etc. Ca c'est l'utilisateur. Donc entre euh ... je dirais, l'architecte et puis l'utilisateur, il y a quelque fois un grand débat. Et puis c'est de toute façon l'utilisateur qui gagne à la fin. (...) Mais la transparence oui c'est ça, c'est un, c'est un drôle de, un drôle de débat cette transparence parce que bon c'est vrai que ce projet a été fait sur la transparence, l'ouverture de la justice à la ville. Or il est clair que vous prenez un homme sur deux, la première chose qu'il va faire c'est qu'il va mettre des stores, pour garder son intimité. Alors où commence l'intimité où s'arrête-t-elle ? Dans la justice où s'arrête-t-elle ? Il est évident qu'au niveau du du ... des juges d'instruction elle doit être respectée là réglementairement et sur le plan juridique, autant pour le reste, on peut se poser des questions. Alors ce qui s'est passé c'est que dès le début, les utilisateurs ont sorti, ont collé des listings sur les fenêtres à tire-larigot. Donc ce qui nous a amené très vite à reposer des stores, dès qu'on a pu. Voilà.





Figure 48. Bureaux transparents sur l'atrium (journée et soirée)

Et notre interlocuteur de conclure :

Donc il y a, entre l'idée que se fait l'architecte des utilisateurs et puis leur mode d'habiter, il y a quelque fois un schisme. Bon, on a pas vu de nain de jardin encore apparaître.

Enfin, des problèmes acoustiques sont également mentionnés ; ils tiendraient aux trop fortes normes d'isolation phonique qui conduisent à des difficultés d'usage dans les protocoles d'entrée dans les bureaux :

Vous savez qu'on a actuellement des normes, des normes d'isolation des bureaux par rapport à la circulation etc. Donc si vous voulez maintenant, quand on tape à une porte, la personne entend pas à l'intérieur. Donc on ouvre, et si la personne est en examen c'est très gênant. (...) Donc alors on nous a demandé d'imaginer un système de portier. De portier pour qu'on puisse sonner avant de rentrer. Voilà donc, je peux vous dire à l'intérieur l'acoustique est bonne.

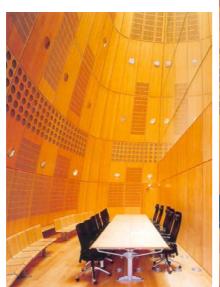
Par ailleurs, la salle de réunion du dernier niveau s'avère trop résonnante :

Dans la salle de réunion là haut, celle où il y a toutes les armoires, y a tellement de mobilier que ça absorbe bien, mais à mon avis y a un petit peu d'insuffisance au niveau de cette, au niveau de la grande salle. Dans la bibliothèque, y a tellement de bouquins que ça absorbe beaucoup, mais là haut on est un petit peu juste. Voilà. Donc ça veut dire que ... [Ca résonne pas mal et on s'entend mal?] Voilà. Enfin bon, c'est pas insupportable hein. Parce qu'on aurait vraiment apporté des corrections. Là ça se supporte. Mais on était un petit peu à la limite inférieure. (...) Donc, ce qui veut dire que uniquement la tôle perforée avec la laine de roche dessus, c'est un petit peu juste.

3.2.2.3.3 L'ambiance des salles d'audience

Lorsque nous demandons au conducteur d'opération si la climatisation naturelle constitue la qualité d'ambiance essentielle du palais de justice, celui-ci s'offusque : « Oh non, il y a plein de qualités à ce bâtiment, plein de qualités ! » Et de nous décrire l'ambiance étonnante, « de très grande qualité », des salles d'audience (Figure 49) :

Alors les ambiances, les ambiances moi ce que je vous conseille c'est d'aller voir à l'intérieur de ces coques, vous allez voir ce que c'est qu'une ambiance, moi c'est pas ... c'est une ambiance, une ambiance. Ce qu'il faut savoir c'est que dans les palais de justice, euh, comment je vais dire la ... une salle de, une salle d'audience, c'est une salle euh ... c'est équivalent à une chapelle, c'est équivalent à une église où se fait un rite, un rite euh, qu'on pourrait dire de sacré dans le sens laïc. Et vous allez voir là dedans une ambiance qui est assez étonnante. Euh, une ambiance qui est de très très grande qualité bon par les choix des matériaux bon soit, bon ça fait plaisir à l'architecte donc à moi aussi ... Euh, c'est très chaleureux ça c'est sûr, cette lumière qui vient d'en haut est très magique et puis il y a une acoustique absolument extraordinaire, ce sont des des ... y a une sono qui a été prévue dont les gens ne se servent jamais ... parce qu'ils n'ont pas besoin de sonorisation. Alors ce qui se passe, c'est que à la fois, c'est majestueux, c'est grandiose, ça en impose, et d'un autre côté, la distance vis-à-vis du prétoire est très proche, on est encore d'homme à homme mais en fait dans un système qui est qui ... est très prégnant. Et ça c'est une très très grande réussite et c'est, c'est une chose assez théâtrale et puis je pense qui est unique à Bordeaux sur tous les autres palais de justice. Les autres palais de justice sont des choses très fonctionnelles, là il y a quelque chose de de de ... vous parlez d'ambiance, c'est une ambiance architecturale qui est très étonnante. Voilà.



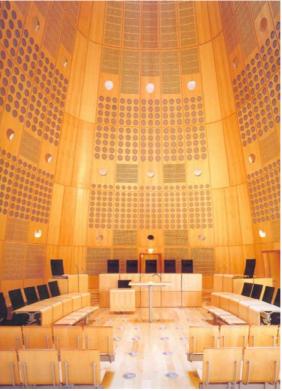


Figure 49. Intérieur de deux salles d'audience à Bordeaux. Photographies extraites de 'Construire pour la justice, un bilan à mi-parcours' (op. cit.)

Cette description enflammée n'est pas sans rappeler le Guide technique pour la conception des palais de justice, qui appelait les concepteurs à réussir le délicat dilemme d'une « ambiance solennelle avec un caractère quelque peu convivial et apaisant ». Le Guide technique mettait en oeuvre cette prescription par le biais de l'éclairage naturel. Notre interlocuteur montre que dans le cas de Bordeaux, cet objectif est atteint avec toute la gamme des facteurs d'ambiance.

3.2.3 Conclusion sur la maîtrise d'ouvrage a posteriori

La communication officielle du maître d'ouvrage s'effectue par le biais de plaquettes distribuées à l'accueil des palais de justice et mettant en avant les principales qualités supposées des bâtiments, guidant le visiteur dans sa découverte. « C'est un retour sur la manière dont les gens réécrivent l'histoire de leurs intentions initiales », explique non sans humour le maître d'ouvrage lors de l'entretien qu'il nous a accordé, expliquant que la rédactrice de ces documents « a dialogué principalement avec l'architecte, avec la Direction des Services Judiciaires et avec la DGPPE » — l'ordre des citations ayant sans doute ici son importance.

La plaquette présentant le palais de justice de Nantes, est destinée à un public non expert. De toute évidence, le bâtiment de Nouvel y est présenté sous son meilleur jour, avec des descriptions parfois approximatives ou même fictives, comme celle concernant l'éclairage des salles d'audience (« une verrière pratiquée dans le plafond dispense une lumière naturelle zénithale complétée par un éclairage fluorescent »). Mais ce qui frappe le plus fortement à la lecture de cette plaquette, est la tentative

manifeste de produire une description du bâtiment la plus fidèle possible, non pas à la réalité construite, mais aux images de concours de l'architecte. Ainsi, les quatre photographies des salles d'audience (et de leur rayon lumineux) ou celle de la salle des pas perdus, apparaissent comme autant d'essais pour imiter dans la représentation de la réalité, la fiction qu'avaient créée les planches de concours. Le public ignorant ces dernières, ne peut y voir qu'une image fortement embellie de la situation ordinaire.

Il eut été intéressant d'observer la plaquette produite par la DGPPE pour le palais de justice de Bordeaux, mais cette plaquette n'est pas éditée à l'heure où nous écrivons ce rapport. D'autres documents permettent d'entrevoir le discours « officiel » du maître d'ouvrage sur le projet de Rogers. Il en ressort en particulier une critique assez sévère de la transparence à outrance dans les bureaux et le rejet sur l'architecte et sur la rigidité des procédures, des conflits que cette transparence a occasionné lors de la mise en route du bâtiment (jusqu'à ce que des stores soient finalement posés sur certains bureaux visibles depuis l'atrium). Par ailleurs, on note que si le rôle symbolique de l'atrium central comme rupture entre les bureaux banalisés transparents et les salles d'audience sacralisées est bien décrit, son rôle thermique est négligé. Ce défaut d'explication est représentatif de la communication qui est faite autour du projet de Bordeaux, l'aspect symbolique occultant presque totalement l'aspect énergétique, quand bien même ces deux aspects étaient défendus conjointement par l'architecte lors du concours (cf. § 2.3.3.2). De ce défaut de communication résultent des commentaires étonnants, comme cette intervention au colloque sur la nouvelle architecture judiciaire : « l'organisation très originale de Rogers dans ce palais de justice consiste à avoir mis côte à côte les deux fonctions totalement différentes du palais : d'une part, l'espace privé des bureaux, et d'autre part, l'espace public des salles d'audience. Au milieu, un grand atrium profond est une sorte de rue couverte, mais qui est totalement inutile. (...) Nous aimerions nous y promener, mais nous ne pouvons pas y accéder. Il s'agit donc simplement d'une séparation symbolique très forte ». (64) Ainsi, l'ignorance des intentions de l'architecte conduit à une interprétation partielle du rôle de l'atrium. Décrit ici comme un espace « inutile » qui n'aurait d'autres rôle que symbolique, sa dimension énergétique est occultée. En conséquence, une partie des intentions du projet sont également occultées.

Le discours privé du maître d'ouvrage est plus direct. Pour Bordeaux, R. Eladari est très au fait des principes de climatisation naturelle recherchés par l'architecte, mais il en critique implicitement la conception et la mise en œuvre : « pour faire le bilan thermique, il fallait tenir compte à la fois de l'inertie de l'air et de l'inertie de l'eau de la masse d'eau en question, c'est-à-dire faire un bilan dynamique du fonctionnement sur 24 heures. (...) Bon théoriquement on pouvait le faire, mais avec une précision évidemment discutable, et je peux vous dire qu'on l'a pas fait. Voilà. Rogers lui considère qu'il l'a fait ». La question de la symbolique de la transparence des bureaux conduit également le maître d'ouvrage à une critique implicite : « quand on parle de transparence de la justice, ça a un sens très précis, c'est la transparence des procédures. (...) A tort ou à raison, les architectes ont considéré que le fait de faire des bâtiments transparents est une manière élégante d'illustrer la transparence de la justice, mais c'est une illustration, ça n'a rien de commun ».

Dans le cas de Nantes, R. Eladari regrette l'éclairage artificiel mis en œuvre et questionne la maîtrise que l'architecte a eu de sa proposition figurée au concours : « à la place on a mis un éclairage artificiel qui, évidemment ... ne rend pas du tout le même service parce que, d'abord il est fixe et ensuite, en termes mêmes d'ambiances, en terme de température de couleurs, il est tout à fait à l'opposé de l'éclairage naturel ». Un épisode de chantier éclaire cette question de la maîtrise des ambiances lumineuses ; on y voit J. Nouvel, ayant « pataugé pendant un bon moment » sur l'éclairage artificiel, s'accrocher littéralement au premier rayon de soleil pour expliciter son intention : « il passait dans une salle d'audience qui était pas achevée a u niveau de la réalisation du plafond opalescent, et il a vu ce rai lumineux qui

-

^{64.} Marc Saboya, in La nouvelle architecture judiciaire, op. cit.

effectivement comme on voit dans la photo, descend à peu près à moitié, tiers du mur et il a dit, c'est ça que je veux ». Un autre épisode rapporté par le maître d'ouvrage concerne l'ajustement des grilles dites pare-soleil en façade Sud : « le fait que ce problème ait échappé à l'architecte montre à l'évidence que, il n'a pas fait une véritable étude d'ensoleillement », commente R. Eladari.

Délégués de la maîtrise d'ouvrage centrale, les conducteurs d'opération des DDE locales offrent des témoignages particulièrement riches, notamment pour les éclairages qu'ils donnent sur les phases d'études et de chantier. De manière certes moins caricaturales que ce qui apparaît dans la plaquette de la DGPPE pour le palais de Nantes, leurs évaluations des qualités d'ambiances des bâtiments construits n'en restent pas moins assez proches des intentions initiales des concepteurs. Ainsi, à Nantes, le conducteur d'opération tente d'expliquer, en les légitimant, les propositions de l'architecte : les effets de la salle des pas perdus « apportent une dimension supplémentaire », son acoustique est jugée étonnamment bonne compte tenu des matériaux posés, la fermeture des salles d'audience se justifie comme élément fondamental sans lequel le projet serait « défiguré », la grille pare-soleil sur la paroi Sud est supposée efficace, etc. A Bordeaux de même, le conducteur d'opération juge le système de climatisation naturelle ingénieux, efficace, économe et confortable (« on a toujours une ambiance très agréable (...) c'est très astucieux, c'est très doux »). Il s'enflamme également pour les salles d'audience : « je vous conseille d'aller voir à l'intérieur de ces coques, vous allez voir ce que c'est qu'une ambiance », jugeant qu'elles témoignent d'une « très très grande réussite (...) qui est unique à Bordeaux sur tous les autres palais de justice ».

Cependant, à Nantes comme à Bordeaux, le discours de type « grand public » à travers lequel le maître d'ouvrage justifie ses choix de concours en magnifiant les intentions des architectes, quitte à embellir ou même parfois travestir la réalité, laisse une grande place aux éléments critiques a posteriori. A Bordeaux, la redistribution complète des bureaux, en raison du manque de lumière naturelle dans les niveaux bas de l'atrium, l'ajout de stores, tant pour des questions de protection solaire et lumineuse que pour le respect de l'intimité des personnes et des procédures derrière les parois vitrées, conduisent le conducteur d'opération à critiquer à demi-mot les choix de l'architecte : « c'est un drôle de débat cette transparence parce que bon c'est vrai que ce projet a été fait sur la transparence, l'ouverture de la justice à la ville. Or il est clair que vous prenez un homme sur deux, la première chose qu'il va faire c'est qu'il va mettre des stores, pour garder son intimité. Alors où commence l'intimité où s'arrête-t-elle ? Dans la justice où s'arrête-t-elle ? » Le conducteur d'opération renvoie ici l'architecte et les usagers dos à dos (« entre l'idée que se fait l'architecte des utilisateurs et puis leur mode d'habiter, il y a quelque fois un schisme ») en négligeant la responsabilité propre du maître d'ouvrage.

A Nantes la visite que nous offre le conducteur d'opération met en évidence l'étendue des problèmes rencontrés au cours du chantier et dans les premiers mois de la réception : les gênes potentielles des effets de contre-jour ou de l'effet miroir dans la salle des pas perdus (« les femmes juges ou avocates ou même le personnel du palais de justice s'est senti au départ mal à l'aise de se promener en jupes sur ce revêtement ») ; la reconfiguration de la banque d'accueil pour assurer le confort thermique réglementaire ; le caractère uniforme des parois des salles d'audience, ainsi que leur couleur qui « n'a pas convaincu tout de suite » le maître d'ouvrage (ce dernier s'en remettant finalement « à la sagesse de l'architecte ») ; les ambiguïtés de l'éclairage zénithal des salles d'audience (« l'image donnée au niveau du concours était quand même très embellie par rapport à la réalité ») qui a occasionné des modifications du projet jusqu'aux dernières phases de chantier (suppression des caissons lumineux par l'architecte) ; l'inconfort des bancs du public apparu comme un « souci » après coup ; les salles de délibérés aveugles ; l'efficacité relative de la grille pare-soleil conduisant à une reconfiguration des bureaux et à l'installation de stores intérieurs (sur le budget de fonctionnement du palais nous précisera le greffier en chef) ; la couleur des circulations du dernier niveau « assez critiquée » bien que très discutée ; la sensibilité au vent des stores extérieurs des façades Sud sur les patios (problème également rencontré à Bordeaux) et leur trop forte perméabilité à la lumière ; l'inconfort visuel lié à la vibration des dispositifs de 'rabattage' de la lumière solaire dans les bureaux sur le quai ; la volonté de l'architecte de ne voir aucun organe technique sur les parois, conduisant à une position aberrante des sondes thermiques et à un problème de confort dans les bureaux (« l'air est repris en faux-plafond, ça tourne tout seul, et il y a pas de brassage de l'air et donc là il y a un souci de ... de conception »), etc. Le palais de Nantes apparaît finalement comme un chantier difficile où les différents problèmes rencontrés, qu'ils soient d'usage ou techniques, semblent avoir été résolus sur un mode conflictuel entre l'architecte, les usagers et le maître d'ouvrage.

3.3 Concepteurs

Les concepteurs ont différentes occasions d'exprimer leurs intentions au sujet des ouvrages construits et leur analyse personnelle de leurs qualités. Les éléments les plus pertinents que nous ayons pu recueillir quant aux qualités exprimées a posteriori par Jean Nouvel se trouvent dans le débat public qui s'est tenu au palais de justice de Nantes en octobre 2000 (65). Nous en donnons une synthèse ci-après. Pour ce qui concerne Richard Rogers, nous avons choisi d'analyser les éléments figurant sur le site Web de l'architecte.

3.3.1 Discours a posteriori de Jean Nouvel

3.3.1.1 Les salles d'audience

J. Nouvel justifie la fermeture des salles d'audience par l'impératif de concentration, explique sa vision de la transparence, et dénonce une tentative de « diabolisation » lorsque l'on évoque certaines perceptions de la couleur rouge. Il donne également sa perception de l'éclairage des salles d'audience.

3.3.1.1.1 Fermeture

A une question d'un juge sur la fermeture des salles d'audience (« vous disiez à l'instant que vous avez voulu un bâtiment ouvert sur le monde, sur la ville, est-ce que vous trouvez que cette salle d'audience est ouverte sur la ville »), l'architecte explique le parti de fermeture des salles obéissant à un principe de « concentration » :

(...) pour une salle de cour d'assises, j'ai pas du tout envie que le juge commence à regarder Nantes. J'ai pas du tout envie de ça. Je pense qu'il y a une concentration absolue [appuyé] sur le sujet et que ce qui se passe ici a une dimension vitale [appuyé]. Et si ce lieu est fait dans cette scénographie, qui d'ailleurs pour une grande partie est imposée, mais si je ne l'ai pas mise (?) comme ça, c'est parce que je mets toutes les garanties [cherche] de concentration [cherche] et toutes les garanties euh ... euh ... de relation la plus directe en dehors de toute ... euh ... de toute relation externe et je pense que dans la ...

Jean Nouvel explique que le principe de transparence « quand il est appliqué jusqu'au bout, c'est de la pornographie » ; il relève par ailleurs l'ironie de la situation : « c'est assez amusant qu'une histoire comme ça m'arrive, bizarre, parce que je suis présenté souvent comme l'architecte de la transparence. Il met du verre partout il en a pas mis là ! » Pour l'architecte, la transparence ne s'applique pas aux salles d'audience, mais elles se justifie dans la salle des pas perdues pour l'ouverture sur la ville :

(...) pas de transparence sur les salles d'audience monsieur! Je veux une transparence sur la symbolique du palais de justice, sur les lieux où l'on se rencontre, mais sûrement pas sur les salles d'audience! (...) C'est pas un mausolée du tout. [Rires] Je suis tout à fait sérieux ... (...) Alors c'est pour ça que, en quelque sorte, si j'étais là et que j'étais accusé, je

65. Voir la retranscription de ce débat dans le tome 3 du présent rapport. Le caractère quelque peu improvisé de l'enregistrement du débat explique les incertitudes et lacunes dans la retranscription de certaines paroles de l'architecte (passages inaudibles ou difficilement compréhensibles).

tiendrais absolument à ce que tout le monde ne perde pas un mot de tout ce qui se dit là ! Ca alors je peux vous dire !

3.3.1.1.2 Couleur

A propos de la couleur des salles d'audience, un magistrat interroge les acteurs du projet : « j'aurais voulu savoir pourquoi toutes les salles d'audience de ce nouveau palais avaient été faites en hémoglobine ». Puis en s'énervant : « est-ce que ce rouge, est-ce que ce rouge, est un choix de l'architecte ou s'agit-il d'un choix de la Chancellerie. Car en réalité on sait que c'est une couleur violente et les palais de justice que je sache sont faits pour apaiser les conflits. Alors pourquoi les exacerber avec une telle couleur ». Nouvel répond avec arrogance :

Ben je sais pas moi, comment vous la voyez si rouge! (elle est rouge?) Moi je la vois disons d'un d'un bois rouge, quand je regarde (ce type?) de sol, quand je regarde ça, c'est pas le rouge dont vous, dont vous parlez, le rouge hémoglobine, j'espère que vous avez pas le sang de cette couleur là parce que vous êtes très malade! [Rires] C'est plutôt, c'est plutôt un brique, c'est quelque chose qui symboliquement ne peut jamais se, se rapporter à euh, à la symbolique euh, du sang, ou à la symbolique euh, du rouge qu'on connaît sur euh, sur les habits des juges! (...) Moi je crois, moi je veux bien qu'on diabolise tout, parce que pour moi ça c'est de la diabolisation! Typiquement ... Quand vous rentrez dans une autre pièce, dans un bar euh, dans une brasserie ou dans une chambre où il y a ce type de plancher, où il y a ce type de meuble, vous allez pas dire c'est rouge! Rouge c'est pas le mot! C'est bon ... ou alors c'est rouge brique, ou alors c'est, ou plutôt c'est, c'est, c'est brique ou couleur je sais pas. Mais quand on voit ça dans (ces variations?), pour aller penser au sang, il faut être mal intentionné ou alors il faut avoir des problèmes que je n'ai pas.

Quelqu'un demande si l'on « pourrait changer la couleur » :

Si c'est une demande absolument démocratique, je me ferais un plaisir de changer cette couleur si la Chancellerie me le demande. Mais si vous voulez, j'ai déjà eu des problèmes de couleur comme ça, mais c'est ce que je dis [rires] normalement, normalement un architecte est choisi par rapport à ses (?). C'est-à-dire que dans le fait démocratique et le fait culturel, il y a quand même quelques limites. Et [inaudible]. Alors pour moi, tout ce qui est d'ordre démocratique, c'est tout ce qui est de l'ordre de l'objectivité, d'un programme, de ... Tout ce qui est de l'ordre sensible, bon je vais pas remettre en cause les (?) mais je pense qu'on trouvera des personnes, effectivement qui pensent l'inverse ! On les trouvera ! Alors si à 99 % euh, dans ce, dans ce palais de justice, tout le monde pense que c'est une couleur aussi violente euh et le fait qu'elle peut influer sur, sur euh, sur la psychologie, des des (?), une fois qu'on a dit ça, je sais pas euh, dans un blanc, euh on le fait dans un blanc suédois ! Mais [inaudible]. Je le trouverais d'ailleurs moins chaud ! Dans le bon sens du terme, autrement dit moins, moins (convivial ?) ...

3.3.1.1.3 Eclairage

Lorsqu'un magistrat demande à l'architecte s'il trouve la lumière « agréable », ce dernier répond, sur un ton définitif : « La lumière est provisoire monsieur. » Le juge estime qu'« un peu de lumière naturelle n'aurait peut-être pas forcément nuit », ce à quoi J. Nouvel répond :

Vous avez une référence au jour naturel dans les principales salles [montre le plafond de la salle d'audience] mais je pense qu'effectivement c'est une option, c'est une option qui a été prise ici, c'est une option qui est ... qui est pensée, c'est une option qui a été discutée. On peut ... euh on peut être ... Toutes, toutes ces idées sur ce que doit être une salle d'assises ... ce que doit être une salle d'audience peuvent être discutées effectivement. Chacun peut avoir son opinion sur la question. (...) Là, là j'aurais pu ouvrir

en face comme ça [montre le fond de la salle devant lui]. Ca donnerait un magnifique paysage sur Nantes et sur le quai ... Mais là, pourquoi je l'ai pas fait ? [interrogatif]

3.3.1.2 Espaces tertiaires

3.3.1.2.1 Pare-soleil

Une fonctionnaire demande « à monsieur Jean Nouvel s'il pense vraiment que ces moucharabiehs cachent le soleil dans les ordinateurs et dans nos yeux », puis explique que des transformations des bureaux ont été nécessaires pour se protéger du soleil : « C'est une amélioration indéniable » répond l'architecte, « et je suis d'accord à 100 % (...) on va mettre des stores dans tous les locaux informatiques ».

3.3.1.2.2 Couloirs rouges et noirs

Un magistrate demande une explication sur « le parti pris de laisser les couloirs des bureaux en noir et rouge. Je comprends le parti pris sur l'architecture extérieure, sur la salle des pas perdus, euh ... par contre j'ai du mal à comprendre pourquoi ce noir et rouge à été imposé également dans les lieux de vie de l'ensemble du personnel ». L'architecte explique alors :

Écoutez, ces couloirs ont fait l'objet de nombreuses discussions. Ce n'est pas du tout les couloirs qui étaient prévus au départ, moi je voulais mettre une sorte de papier d'aluminium ... [inaudible] ... qui réalisait une (pénombre ?) beaucoup plus claire et beaucoup plus dynamique, on a beaucoup discuté de ces couloirs (...) longue discussion délicate et démocratique euh ... nous avons abouti à cela. Je voulais aussi mettre quelques lumières dans ces couloirs, très peu (inaudible) et donc à partir du moment où il n'y a pas les réflecteurs, à partir du moment où la lumière [inaudible] ce qui ne correspond plus [inaudible], je pense que là il y a des adaptations qui sont possibles si, si, si ... si démocratiquement vous pensez qu'il faut changer! Mais je dirais qu'ils ont déjà été changés par rapport à des discussions sur cette (inaudible).

3.3.2 Discours a posteriori de R. Rogers

La communication de l'architecte au sujet du palais de justice et de ses ambiances s'effectue notamment à travers le site Web de l'agence (66). Le site présente le palais de Bordeaux parmi un ensemble d'autres projets de l'architecte, classés par ordre chronologique (date d'entrée 1992, année du concours). Le projet fait également partie de quatre études de cas (case studies) présentées sur le site. Il semble que ces études de cas aient été établies dans le cadre d'un programme de recherche intitulé Building Energy Efficiency Research (BEER) du département Architecture de l'Université de Hong Kong (67). Entre autres actions, ce programme cherche à développer une bibliothèque de bâtiments « durables » efficaces énergétiquement.

L'étude de cas proposée par l'agence Rogers est organisée suivant cinq entrées matérialisées par une photographie, et par une ou plusieurs pages de texte. Elle sont intitulées successivement : *Title & Client, Brief, Site, Design, Construction, Environment* et *Credits*.

^{66.} http://www.richardrogers.co.uk (copies d'écran d'octobre 2003)

^{67.} Voir le site web : http://arch.hku.hk/research/BEER/

3.3.2.1 Title & Client

La planche de présentation générale (*Title & Client*, Figure 50) montre l'angle Nord-Est du palais, vu depuis la rue des Frères Bonie. Le ciel nocturne (soleil couchant, dégradé rose-bleu à l'Ouest), ainsi que l'éclairage artificiel du bâtiment mettent en évidence la toiture ondulée éclairée en sous-face, les teintes orangées des coques en bois, celles vert-bleu de la salle des pas perdus (dessous des coques bleutés) et du bloc tertiaire (bureau d'angle éclairé sur un niveau seulement, lumière verte). Le contexte urbain est absent, parce que trop lointain, non éclairé ou à contre jour (noir sur noir au premier plan). Seules, au sol, des traces rouges et blanches matérialisent le flux des véhicules (feux d'arrêt et phares opposés) ayant laissé leur trace pendant le temps de pose nécessaire à la prise de vue.

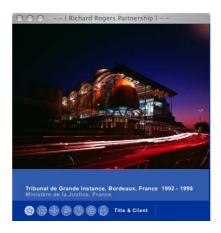


Figure 50. Planches de présentation (Title & Client, Brief)

On remarque que la photographie met en valeur l'angle du bâtiment par l'utilisation d'une forte contre-plongée. La salle d'audience extérieure et la ligne de toit de la façade Nord s'en trouvent magnifiées. De plus, la photographie fait disparaître la rue des Frères Bonie, laissant croire qu'un boulevard urbain longe la façade Nord. Dans la réalité, la rue des Frères Bonie est assez présente dans le paysage et le palais de justice s'inscrit dans un contexte urbain dense omniprésent.

3.3.2.2 Brief

Les planches intitulées *Brief* (résumé) montrent un plan accompagné d'une description succincte du programme (Figure 51). Le plan, établi au niveau du plancher des salles d'audience, illustre l'organisation générale du bâtiment, la dialectique entre les salles d'audience et le bloc tertiaire, ainsi que les connexions entre eux à travers les passerelles. La Tour des Sorcières figure également sur le plan, venant situer (et peut-être légitimer) la forme et l'échelle des salles d'audience. La salle des pas perdus (sous les salles d'audience) ainsi que l'atrium central sont assez peu lisibles sur ce plan.



Figure 51. Planches Brief

Le texte précise les conditions de la commande : « le Ministère Français de la Justice demandait un bâtiment de 25 000 m² qui pourrait suggérer, à travers son expression de transparence et d'ouverture, une perception positive de l'accessibilité du système judiciaire français. » On le voit, l'expression de transparence et d'ouverture est ici interprétée de manière littérale et directement associée à la commande initiale du maître d'ouvrage.

3.3.2.3 Site

La planche intitulée site montre une photographie où la Tour des Sorcières, en premier plan, masque en partie la façade Est du palais, laissant voir la coque de la salle d'audience à l'angle Nord-Est, et les « chapeaux » des coques de trois autres salles d'audience émergeant de la toiture (Figure 52). L'image suggère que, par leur forme et leur composition, notamment leur toitures émergentes, les salles d'audience du nouveau palais répondent à la Tour des Sorcières conservée sur le site. La suggestion est accentuée par la hauteur de la prise de vue (probablement depuis un appartement de la rue du Maréchal Joffre). Le texte précise la complexité du contexte urbain : Fort du Ha et fortifications médiévales, palais de justice néo-classique adjacent, cathédrale ...



Figure 52. Planches Site

3.3.2.4 Design

L'entrée *Design* se décompose en quatre planches (Figure 53). La photographie présente la façade Nord du bâtiment, montrant les deux travées principales de la structure métallique, posée chacune sur un soubassement, séparées par l'espace central de l'atrium, et couvertes par une même toiture suspendue. La travée Est reçoit les salles d'audience aux formes caractéristiques (c'est la salle détachée de l'angle Nord-Est qui apparaît une nouvelle fois sur cette façade), et la travée Ouest est occupée par le bloc tertiaire. Les bureaux n'ont pas de stores ; ils sont vides et inoccupés.

On pourra remarquer que la façade photographiée est éclairée par un soleil rasant venant du Nord-Est (voir l'ombre de la toiture sur la coque de la salle d'audience, l'ombre du poteau métallique sur cette même coque, les façades Est du Cours d'Albret qui sont encore dans l'ombre). Il s'agit donc d'une prise de vue réalisée de très bon matin en été, c'est-à-dire dans une situation correspondant assez mal à la perception journalière ordinaire du palais.

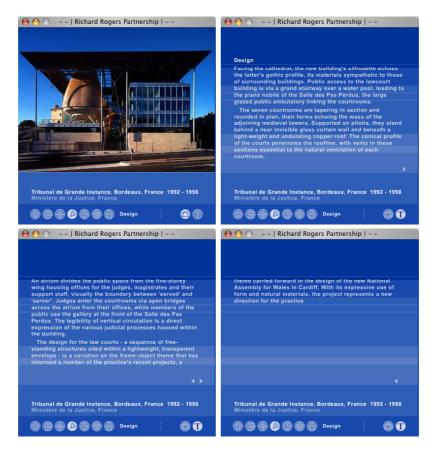


Figure 53. Planches Design

Le texte met en avant les grandes lignes du projet : la silhouette et les matériaux répondent à l'environnement urbain immédiat, l'accès du public se fait par un grand emmarchement au dessus d'un bassin d'eau, conduisant à l'étage noble (« piano nobile ») de la salle des pas perdus, décrit comme un grand déambulatoire vitré donnant accès aux salles d'audience. Celles-ci sont présentées comme effilées en coupe et rondes en plan, leur forme faisant écho à la masse des tours médiévales proches. Posées sur pilotis, elles sont derrière un rideau de verre presque invisible, sous une toiture en cuivre légère et ondoyante. Il est précisé que le profil conique des salles d'audience traverse la ligne de toit, avec des percées dans les coupes, essentielles pour la ventilation naturelle de chaque salle.

Le texte décrit ensuite l'organisation générale du bâtiment : un atrium sépare l'espace public de l'aile qui accueille les bureaux des magistrats et de leur équipe (« their support staff »). L'atrium serait la frontière visuelle entre servis et servants (« served and servers »). Les magistrats accèdent aux salles par des passerelles ouvertes traversant l'atrium depuis leurs bureaux, tandis que le public utilise la galerie au devant de la salle des pas perdus. Il est précisé que la lisibilité des circulations verticales est une expression directe des différents processus judiciaires accueillis dans le bâtiment.

Enfin, le texte situe le palais de justice de Bordeaux dans la production de l'architecte. La conception des salles d'audience, décrites comme une séquence de structures indépendantes installées dans une enveloppe légère et transparente, est une variation sur la dialectique cadre-objet (« frame-object theme ») qui a nourri plusieurs projets récents de l'agence, un thème poursuivi dans la conception de la nouvelle Assemblée Nationale du Pays de Galles à Cardiff (projet controversé qui a occasionné de nombreuses péripéties liées au dépassement des coûts de construction, voir Figure 54). Le texte précise enfin qu'avec son utilisation expressive des formes et matériaux naturels, le projet de Bordeaux représente une nouvelle direction pour la pratique de l'agence.



Figure 54. Nouvelle Assemblée Nationale du Pays de Galles à Cardiff. Image de synthèse du projet de R. Rogers, 2003 (68)

3.3.2.5 Construction

La photographie introduisant cette partie est très spectaculaire : le squelette du palais de justice en cours de construction apparaît à nu, avec les coques en bois des salles d'audience d'un côté, les planchers des bureaux et la structure métallique de la charpente de l'autre (Figure 55). C'est le bâtiment sans ses différentes enveloppes qui est montré.

Le texte explique que le bâtiment est un assemblage d'éléments distincts : « les façons dont le palais de justice fonctionnent comme institution sont rendues visibles et, en accord avec cette philosophie, les méthodes de construction sont également clairement exprimées ». Les différentes composantes du bâtiment sont explicitées. Ainsi, les aménagements de l'atrium « permettent à la lumière naturelle de pénétrer profondément dans le bâtiment ». Les prouesses technologiques sont évoquées, comme le calcul du calepinage intérieur des salles d'audience : « les développements récents en commande numérique ont été essentiel pour la production des courbes complexes et des perforations acoustiques du revêtement intérieur de panneaux d'érable ».

_

^{68.} Image extraite du site du Guardian : http://www.guardian.co.uk/uk_news/story/0,3604,524002,00.html

Remarquons que le texte mentionne un élément prévu au projet mais abandonné dans la construction : le bassin entre le rempart fermant l'Ecole de la Magistrature et la rue des Frères Bonie.

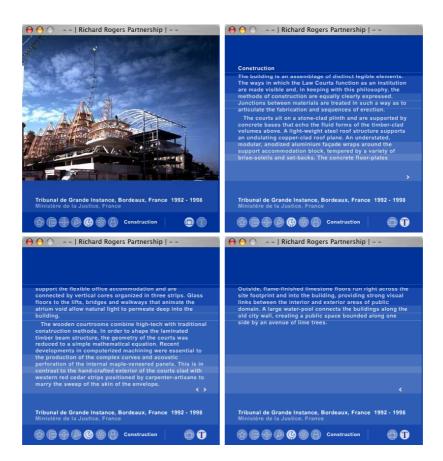


Figure 55. Planches Construction

3.3.2.6 Environnement

Le thème environnement est introduit par une image étonnante, montrant l'intérieur d'une salle d'audience, dans laquelle la tache solaire projetée par l'ouverture zénithale des coques sur les parois courbes, vient se positionner quasiment dans l'axe de la salle, suffisamment bas pour frôler les têtes du public (absent). La tache dessine comme une forme de visage doux et bienveillant, regardant frontalement les juges en embrassant les bancs du publics. Il y a dans cette image une force symbolique indéniable.

L'effet de cette image doit beaucoup à la position de la tache solaire, dans l'axe ou presque de la salle et suffisamment basse pour frôler les têtes. Une telle position n'est possible que pour un azimut quasiment Ouest du soleil, et une hauteur d'au moins 45° degrés, c'est-à-dire pour les périodes entre 15 et 16 heures solaires pendant les mois de mai à juillet. On remarque que la pendule visible sur la photographie indique une heure comprise entre 16 et 17 heures (heure légale), qui confirme notre analyse. Pour les autres périodes, la tache solaire éventuelle est plus latérale et plus haute dans la salle.

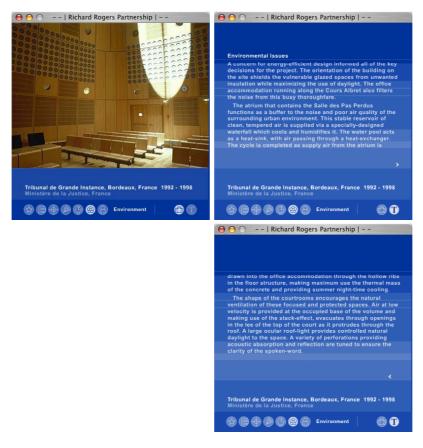


Figure 56. Planches Environnement

Le texte de cette section concernant les « problématiques environnementales » (environmental issues) du bâtiment introduit d'emblée la préoccupation énergétique :

Le souci d'une conception énergétiquement efficace a marqué toutes les décisions clés du projet. L'orientation du bâtiment sur le site protège les espaces vitrés vulnérables des expositions solaires indésirables tout en maximisant l'usage de la lumière naturelle. Les plateaux de bureaux qui courent le long du Cours d'Albret filtrent également le bruit de cette voie publique très passante.

L'atrium qui contient la salle des pas perdus fonctionne comme un tampon par rapport au bruit et à l'air de mauvaise qualité provenant de l'environnement urbain immédiat. Ce réservoir stable d'air propre et tempéré est alimenté via une chute d'eau spécialement conçue pour le rafraîchir et l'humidifier. Le bassin agit comme une source chaude, l'air passant à travers un échangeur de chaleur. Le cycle est refermé par le fait que l'air fourni par l'atrium est injecté dans les plateaux de bureaux à travers les nervures creuses de la structure de planchers, faisant un usage maximal de la capacité thermique du béton et permettant le rafraîchissement nocturne en été.

La forme des salles d'audience favorise la ventilation naturelle de ces espaces centripètes et protégés. De l'air à faible vitesse introduit à la base du volume et bénéficiant de l'effet d'inertie, est évacué à travers les ouvertures sous le vent au sommet des salles d'audience, qui émerge de la toiture. Une grande prise de jour zénithale oculaire offre à l'espace un éclairage naturel contrôlé. Différentes perforations permettant l'absorption et la réflexion acoustique sont accordées pour assurer la clarté de la parole.

Cette description aborde tous les thèmes environnementaux (thermique, ventilation, éclairage, acoustique) et fait un usage abondant de termes techniques et d'expressions

convenues dans la communauté d'architecture bioclimatique (energy-efficient design, maximizing the use of daylight, summer night-time cooling, stack-effect, etc.). Remarquons à nouveau que la description du système de climatisation naturelle met en jeu le bassin d'eau qui n'a finalement pas été construit, le long du rempart.

3.3.2.7 Credits

Cette partie du site donne les informations attendues et montre une image séduisante des maquettes des coques des salles d'audience posées sur une nappe, entre verres et soucoupes (Figure 57).

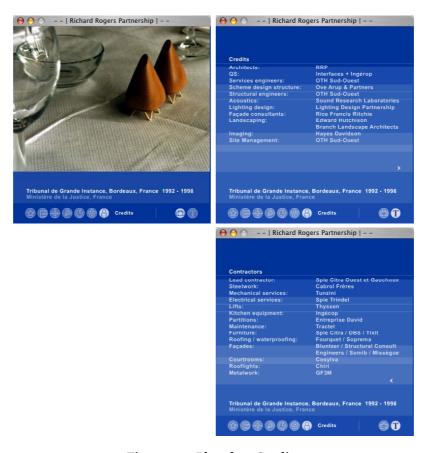


Figure 57. Planches Credits

3.3.2.8 Conclusion concernant les concepteurs a posteriori

Les architectes manifestent deux attitudes différentes une fois le bâtiment livré. Jean Nouvel transforme subtilement son discours en fonction du résultat construit. Il justifie la fermeture des salles d'audience par l'idée de concentration et dénonce une tentative de « diabolisation » lorsque l'on évoque certaines perceptions de la couleur rouge (définie non pas dans le projet de concours mais choisie par l'architecte au cours du chantier, avec l'aval réticent du maître d'ouvrage comme nous l'a indiqué le conducteur d'opération). Il donne également sa vision de l'éclairage des salles d'audience : un éclairage « provisoire », avec « une référence à la lumière du jour ». Il n'explique pas pourquoi cet éclairage est provisoire (il dure encore à l'heure où nous écrivons) ni quelles transformations il envisage. L'évolution de son discours quant à la

référence à la lumière du jour est sans doute la plus importante, comme le confirme le maître d'ouvrage qui évoque à propos de l'architecte : « le discours qu'il tient à l'arrivée, qui est non plus un discours d'éclairage naturel mais de référence au jour naturel ». Il s'agit donc de légitimer a posteriori le dispositif construit (même s'il est défini comme « provisoire »), quitte à transformer quelque peu les intentions initiales telles qu'elles apparaissaient au concours. Il faut dire que le débat dans lequel nous avons puisé la parole de l'architecte, contraignait en quelque sorte ce dernier à cette justification.

Au contraire de Nouvel, le discours de R. Rogers a posteriori apparaît très fidèle aux éléments fondateurs du projet, quitte à oublier quelque peu le bâtiment effectivement construit. L'accent est mis sur l'adéquation du projet au programme et au site, sur l'importance de la préoccupation environnementale et l'originalité de la solution de ventilation naturelle. L'argumentaire de présentation met en avant une légitimation technique et fonctionnelle du bâtiment : l'organisation générale en deux travées serait la conséquence naturelle de l'organisation judiciaire ; les circulations sont si proches des contraintes judiciaires qu'elles les illustrent à elles seules ; la forme des salles d'audience est induite par l'environnement immédiat (Tour des Sorcières notamment) et par la recherche d'une solution efficace de ventilation naturelle ; les choix principaux ont été dictés par le souci d'efficacité énergétique. Le résultat ne serait donc que pure logique symbolique, technique, et environnementale.

Cependant, certains éléments du projet initial finalement abandonnés dans le projet construit sont présentés par l'architecte (le bassin d'eau le long de la rue des Frères Bonie justifié comme élément du dispositif thermique), tandis que d'autres éléments sont oubliés, comme les extracteurs rajoutés au sommet des coques des salles d'audience par exemple (69). La façade principale sur le Cours d'Albret n'est ni mentionnée ni représentée. Comme il est souvent d'usage dans ces documents à vocation promotionnelle, les photographies sont prises suivant des angles et selon des éclairages exceptionnels par rapport à la perception ordinaire (la photographie montrant la tache solaire cadrée dans l'axe d'une salle d'audience est représentative de cette recherche d'extraordinaire). De même, la question de la transparence des bureaux n'est pas abordée directement. Incidemment, l'architecte reporte sur le maître d'ouvrage la contrainte symbolique, prise au sens littéral, de transparence et d'ouverture des nouveaux palais de justice. Suivant cette posture, le bâtiment proposé ne ferait à nouveau que répondre à une contrainte intrinsèque du maître d'ouvrage, comme s'il n'engageait pas directement les choix de l'architecte. On a vu plus haut (cf. § 3.2.3) que le maître d'ouvrage manifeste une position similaire quoique inverse : il rejette la responsabilité des problèmes d'usage liés à la transparence sur le parti initial de l'architecte.

_

^{69.} Rappelons que dans son ouvrage « Des villes pour une petite planète » publié en 1997 dans sa version anglaise, Rogers n'hésite pas à écrire que « la chaleur du soleil en haut des salles, augmente l'effet de cheminée et produit un mouvement d'air suffisant pour se passer de ventilateurs mécaniques », ce qui est de fait contraire à la réalité (cf. § 2.3.3.2.1 page 80).

3.4 Usagers

Cette partie de la recherche a pour objectif de mette en évidence l'expression des qualités d'ambiances dans les paroles des usagers des palais de justice étudiés. Les résultats complets de cette investigation sont consignés dans le tome 2 du présent rapport de recherche, qui présente en outre les principes méthodologiques et la mise en œuvre des entretiens, ainsi que l'ensemble des paroles des usagers formant la base des analyses.

Rappelons ici que les entretiens ont été menés en utilisant la méthode de réactivation du discours à partir du regard sur un support d'images (70) et à partir de l'écoute de fragments sonores (71). Une première enquête dans chacun des palais a permis d'identifier 5 configurations représentatives des espaces, des moments de vie et des trajets dans les palais : salle des pas perdus, salles d'audience, bureaux, circulation depuis la salle des pas perdus vers les bureaux et parcours d'entrée dans le palais, depuis l'extérieur jusque dans une salle d'audience. Une sélection de 23 supports visuels (photographies et images issues de revues) et de 16 fragments sonores (d'une durée variant de 1'30 à 2'14) a été constituée pour servir de base aux entretiens. Ceux-ci se sont déroulés par séances de deux à trois heures, auprès de sept à huit personnes usagers de chacun des palais de justice, les 8 et 9 juillet 2002 à Nantes et les 23 et 24 septembre 2002 à Bordeaux.

Chaque entretien démarrait à partir d'un fragment sonore. Le plus souvent, l'écoute d'un fragment concernant un espace particulier du palais de justice A était suivie de l'écoute des deux fragments concernant le même espace dans les palais B et C. Les interviewés (qui ne connaissent pas l'identité des espaces écoutés) pouvaient ainsi comparer, préciser leurs premiers propos, donner une impression esthétique. Nous les poussions à rechercher des évocations spatiales et à décrire la matière entendue. Suite à cette session d'écoute, nous proposions les images de chacun des trois lieux entendus précédemment, toutes en même temps. Le discours était alors réactivé à partir du regard. La mémoire sonore étant encore vive, les personnes revenaient sur l'écoute des fragments en apportant des compléments. Nous les engagions alors à faire des liens entre la vision et l'audition.

Les entretiens ont été enregistrés et une synthèse intégrale a été rédigée. Deux grilles d'analyse ont été mises en oeuvre : l'une pour l'ensemble des espaces sauf les bureaux (salles des pas perdus, salles d'audience, couloirs des espaces tertiaires), l'autre pour les bureaux (cf. tome 2). Dans le présent rapport, nous reproduisons les paroles de telle sorte que l'on puisse reconnaître le rôle et l'origine géographique de la personne interrogée sans reconnaître la personne elle-même. Nous utilisons ainsi le terme magistrat(e) pour désigner tous les magistrats et magistrates, y compris les Présidents et Vice-présidents des juridictions. De même, nous appelons avocat les avocates et avocats interviewés, sans distinction de sexe. Nous appelons fonctionnaire les Greffiers et greffières en chef, greffières et greffiers, agents et adjoints administratifs.

70. Cf. Chelkoff Grégoire (avec J.P. Thibaud, J.J. Delétré, J.L. Bardyn, O. Balaÿ), *La qualité de l'éclairage public à Grenoble*, CRESSON Grenoble, 1990, 128 p.

71. Cf. Augoyard Jean-François (avec O. Balaÿ, G. Chelkoff et O. Belle) Sonorité, sociabilité, urbanité, CRESSON, PUCA Grenoble 1983 — Balaÿ Olivier (avec J. Lambert, INRETS), Les indicateurs de l'identité sonore des quartiers, Contribution à la création d'un observatoire de l'environnement sonore à Lyon, INGUL, CRESSON, Grenoble, 1997

3.4.1 Nantes

3.4.1.1 La salle des pas perdus

3.4.1.1.1 Pratiques de la salle des pas perdus

A l'ouverture du palais, la salle des pas perdus avait suscité un fort sentiment de rejet : « à peine à l'intérieur des lieux, une pesante oppression soudain vous écrase, tant immédiatement vous vous sentez prisonnier » (72); « des grilles comme des portes de prison et (...) d'énormes trémies verticales augmentaient encore cette impression carcérale » (73); « j'ai ressenti cette ambiance précarcérale et ce malaise » (74); « vous qui entrez, abandonnez toute espérance » (75); « l'impression de sortir des catacombes » (76), etc. (77).

Aujourd'hui encore, nos interlocuteurs de Grasse et de Bordeaux qui ne connaissent pas la salle font état de réactions similaires : « c'est répressif, ça fait penser à Brazil ou à ce genre de films là, 1984, ce genre d'architecture totalitaire », exprime un avocat de Grasse. « Ça fait penser aux dessins de Schuitten, je suis un peu amateur de BD, ça me glace » indique un magistrat bordelais. Un avocat confirme l'impression : « cela a u n aspect complètement glacial, de type hostile (...) ça me fait penser à Brazil, un univers un peu étrange, inquiétant ». Un autre magistrat de Bordeaux exprime également le caractère carcéral :

Quelque chose de lié avec un pouvoir. Je pense à un film ... les structures de ce film étaient plutôt rondes ... où les gens devaient vivre un certain nombre d'années, puis à un moment donné ils avaient une pastille qui les désignaient à la mort certaine. Là j'ai l'impression d'un côté très carcéral, on est dans le futur, mais alors c'est carré, voilà, carré, fermé, la population est parquée. (...) C'est vraiment le côté carcéral, cette structure très ... Ça pourrait vaguement ressembler à des moucharabieh, mais ce n'est pas tout à fait ça, je vois vraiment des grilles dans tous les sens, la petite cage en fer de ce roi français qui mettait ses ennemis dans des cages en fer ...

Pour les magistrats et fonctionnaires nantais, ces premières impressions ont laissé la place à une appréciation plus nuancée et souvent admirative : « c'est la vision de la justice certainement extrêmement élaborée, extrêmement raffinée. Elle est belle, c'est beau, c'est riche, c'est noble, c'est noir, c'est noir et très clair » exprime un magistrat. « C'est très beau, au niveau de la recherche, des plafonds, le sol est magnifique » confirme un fonctionnaire. Une magistrate fait part de son enthousiasme :

C'est magnifique. Je ne sais pas si on aura l'occasion d'en reparler après: il y a un endroit que je trouve génial, magique, magnifique dans ce palais de justice et que j'adore, mon endroit préféré c'est la salle des pas perdus. (...) C'est un endroit ma-gnifique, ma-gni-fique, et parfois j'y reste, je me balade rien que pour la voir, tellement elle est belle, je la trouve superbe. Tous les matins quand j'arrive dans ce palais de justice je lève le nez et je regarde, je la trouve magnifique, même si c'est plein de place perdue, même si même si, on peut dire ce qu'on veut ... Moi je l'aime partout, je la sillonne dans tous les sens. (...) Il y a même des fois où, pour me rendre d'un endroit à un autre, je fais

^{72.} G. Forest, Courrier des lecteurs, Ouest-France, 31 mai 2000

^{73.} Un lecteur, Courrier des lecteurs, Ouest-France, 5-6 février 2000

^{74.} Un lecteur, Courrier des lecteurs, Ouest-France, 8 juin 2000

^{75.} Un lecteur, Courrier des lecteurs, Ouest-France, 17 octobre 200076. Une lectrice, Courrier des lecteurs, Ouest-France, 28-29 octobre 2000

^{77.} Architectural Review par exemple, évoque « the design of a sepulchral new Palais de Justice in Nantes » (Violet Gore, AR 1245, novembre 2000, p. 71)

exprès de passer par la salle des pas perdus, pour la traverser dans toute sa longueur, parce que je trouve ça génial.

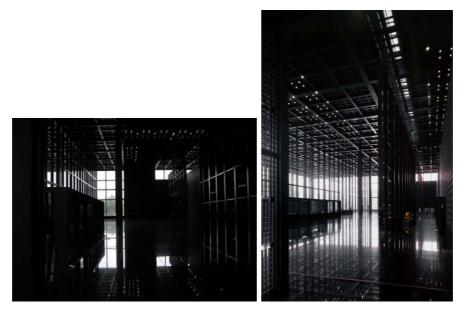


Figure 58. La salle des pas perdus de Nantes

La salle dégage une forte symbolique : « il y a quelque chose de fort qui s'y passe, et ce n'est pas la caisse de sécurité sociale, ce n'est pas la cité des congrès » témoigne un magistrat. L'image initiale serait ainsi en train d'évoluer, comme le suggère cet avocat : « pour être tout à fait objectif, il se dégage du tout une forme d'esthétisme, glaciale, rigoureuse, calculée, mais une forme d'esthétisme. Il y a des perspectives qui ne sont pas déplaisantes. (...) On s'y fera ». Cependant, le même avocat évoque une image éloignée de la justice : « ce n'est pas un palais de justice, il y a une espèce d'architecture industrielle, l'impression qu'on peut éprouver devant la verrière d'une gare du dix-neuvième par exemple, ou dans la salle des machines d'une centrale hydraulique, où les choses sont fonctionnelles et presque belles à force d'être fonctionnelles ». D'autres évoquent à un univers appartenant à la science fiction.

L'ouverture de la salle sur la ville est appréciée. Un magistrat explique : « ce qui est agréable quand même dans la salle des pas perdus, c'est finalement de ne pas être tourné vers le palais de justice, mais d'être tourné vers la ville. Etre dans la salle des pas perdus vers le fond et d'avoir tout cet espace de la salle des pas perdus, plus après l'ouverture sur la ville, c'est magnifique ». Un autre met en correspondance son appréciation de la salle avec la vision de la ville : « je l'apprécie plus quand je suis en hauteur, quand je suis dans les passerelles (...). Je sais pourquoi maintenant, je ne le savais pas avant, c'est quand je la vois de l'intérieur vers l'extérieur, parce que je vois la ville, parce que je vois la Loire ». Un fonctionnaire regrette que nos photographies ne montrent pas la ville et confirme la « puissance symbolique » de cette ouverture :

Il faut quand même évoquer aussi le rapport de la salle des pas perdus à l'extérieur, à la ville : c'est quand même le lieu de transition entre l'extérieur et le bâtiment lui-même. (...) Quand on se tourne un petit peu vers la ville, et c'est tout l'intérêt de la salle des pas perdus nantaise, c'est de redonner à voir tout le quai de la Fosse qui est en face, et de le donner en entier, parce que justement la dimension de la salle des pas perdus le permet, ou l'a permis volontairement. (...) Ce lien avec la ville, cette vue sur la ville, ce bâtiment qui est une façade sur le fleuve et sur la ville, et qui dialogue avec la ville, ça c'est formidable, ça a une énorme puissance symbolique.

Les proportions de la salle induisent des perceptions variables. « Dans la salle des pas perdus, vous vous sentez un petit peu écrasé, vous vous sentez tout petit dans cette salle, elle est tellement grande (...). On est impressionné en fait par les dimensions, la hauteur du plafond, la couleur noire également, et on se sent tout petit » dit u n fonctionnaire. Pour une magistrate : « les gens, dans la salle des pas perdus de Nantes, je les vois un peu comme des fourmis, c'est tellement grand que ce sont des petites fourmis, perdues souvent ». Un fonctionnaire développe : « on n'est pas écrasé à Nantes (...) on est simplement impressionné. En proportion de la taille du bâtiment, évidemment l'individu est ramené à peu de chose. Mais pour autant il se sent écrasé par la hauteur, par l'espace, c'est quand même une sensation qui n'est pas une sensation d'oppression. C'est plutôt de se sentir petit qui est gênant à Nantes. » Pour u n avocat, les dimensions de la salle peuvent « saisir » :

J'ai fait visiter le palais de justice au début à un certain nombre de connaissances, ils baissaient la voix quand ils rentraient. Alors que ce n'est pas une impression d'enfermement. Est-ce qu'on est saisi d'une espèce de révérence religieuse? Est-ce qu'on est étouffé par le gigantisme du lieu, est-ce qu'on prend la mesure de sa faiblesse ou de sa petitesse, je crois que c'est ce qu'il a voulu, clairement.

La couleur uniformément noire est également un élément vécu de manière ambiguë. « Je n'y mets pas de symbolique, ça ne me dérange pas. C'est noir, c'est beau, c'est tout, je ne projette rien sur le noir », indique une magistrate. Pour un fonctionnaire a u contraire : « c'est le noir qui choque beaucoup. C'est l'effet négatif du noir ». Cette vision négative est partagée par les interlocuteurs de Grasse et Bordeaux qui ne connaissent pas la salle ; ainsi cet avocat de Bordeaux :

Nantes, très sincèrement, je n'aimerais pas y être, je trouve ça noir, c'est noir quoi, avec tout ce que ça peut évoquer, foouuuuu, c'est le noir qui me choque un peu. Là il y a quand même de la lumière là. Mais le noir ça me gêne, ça me dérange vraiment. On est déjà tous en noir, déjà ce n'est pas extraordinaire pour les justiciables. Alors, j'imagine l'impression qu'ils ont quand ils entrent dedans. (...) Déjà la Justice c'est quelque chose qui leur fait peur, et que le noir c'est bien fait pour les impressionner, déjà ce n'est pas très agréable tous ces gens en noir. Mais là, ce noir ça me glace.

Le sol réfléchissant constitue un autre élément singulier de l'espace. Il met en scène le paysage urbain comme l'explique un avocat : « l'effet miroir lié au sol par exemple de temps en temps est aussi plaisant. Et une fois de plus, il est aussi puissamment aidé par la ligne architecturale assez belle du quai en face, et par la présence de la Loire ». Cependant, les reflets peuvent perturber l'équilibre, comme sur un bateau :

Ce carrelage noir quand vous avez le soleil qui réfléchit, par moments vous avez l'impression de tanguer dessus, vous ne savez plus où vous êtes ... On a l'impression d'être sur un bateau et de tanguer. C'est terrible, terrible ... Cette salle est troublante, cette salle est troublante. Et quand vous arrivez, vous en prenez plein les yeux, et puis tout d'un coup ça tangue un peu.

Les personnes fragiles semblent les plus touchées, comme en témoignent ces deux récits d'un interlocuteur :

J'ai assisté à deux scènes marrantes pratiquement dans la même journée, on rentrait depuis peu dans ce bâtiment, il y avait une petite grand mère qui s'accrochait à la banque de l'accueil, qui semblait être sur la mer de glace. Je me suis approché d'elle, parce que j'ai cru qu'elle allait mal, qu'elle avait un malaise, et elle m'a dit 'je suis complètement éblouie, je ne vois plus rien'. Pour toutes les personnes âgées qui ont une vue basse, c'est une vraie difficulté, parce que évidemment ça éblouit beaucoup plus. Mais elle s'accrochait à la banque d'accueil, elle avait le sentiment qu'elle allait glisser, que c'était de la glace, quelque chose comme ça, qu'elle était sur une patinoire, et elle était vraiment ... mais vraiment désemparée, comme si on avait pris une grand mère et

qu'on l'avait posée au milieu d'une patinoire! En lui mettant deux patins en plus, elle aurait eu la même sensation. Quelques heures plus tard, je vois une jeune maman avec son petit bébé, un enfant de deux-trois ans qui marchait à la main. Elle rentre dans la salle des pas perdus, là j'ai regardé aussi. Et là, grosse surprise: l'enfant, à peine passés quelques pas dans la salle des pas perdus, a tendu les bras à sa mère pour aller immédiatement dans ses bras, parce qu'il regardait le sol avec inquiétude. C'est amusant, parce que j'ai vu cette scène dans la même journée. Évidemment je me suis dit qu'il y avait quand même un problème! À partir du moment où vous ne repérez plus très bien ce qui est le sol, ce qui est réfléchi, etc., vous n'avez plus le sentiment d'être sur quelque chose de solide ... Du coup il y a un gros problème là. Evidemment j'ai remarqué que ça ne me le faisait pas du tout, je n'ai jamais constaté ça. Mais j'ai eu une grosse surprise en découvrant quand même que ça fonctionne très fort sur certaines personnes.

Un fonctionnaire de Grasse anticipe cet effet sans connaître la salle : « on peut avoir une angoisse. Quand on est dans un endroit où il y a beaucoup de reflets, ou même peut-être qu'on peut se voir sur le sol ... On se voit sur le sol. Ce n'est pas rassurant ».

La présence des grilles enfin (séparations des « antichambres » des salles d'audience) provoque là encore des sentiments contradictoires, comme l'exprime ce magistrat : « c'est plus difficile de ne pas projeter sur les grilles : c'est vrai que ça c'est plus gênant, là l'aspect carcéral c'est vrai que c'est embêtant. Ceci dit je trouve que c'est beau quand même, ces grilles ». Pour un avocat : « l'espèce de Moucharabieh, enfin l'espèce de structure ici qui casse un peu la profondeur entre la salle des pas perdus et l'audience, le motif répété de carreaux en haut, qui évoquent davantage des barreaux que des carreaux, tout ça donne une atmosphère d'enfermement tout de même un petit peu pénible ».

3.4.1.1.2 Aspects sonores

L'écoute du fragment sonore évoque immédiatement les dimensions de la salle. « C'est un espace immense, pharaonique. (...) On sent que c'est un grand espace, les sons portent bien, on sent qu'il y a de l'espace. Ca me fait penser un peu à un hall de gare », indique un fonctionnaire. Un autre interlocuteur confirme : « il y a cette impression de taille, de hauteur, de bruit de percussion qui se répercute un petit peu et qui donne cette impression de vastitude ».

Nos interlocuteurs remarquent la réverbération, la résonance et la profondeur de l'espace. La salle semble acoustiquement orientée : les pas que le marbre du sol fait sonner passent de la gauche vers la droite, ou inversement ; ils ne viennent pas de devant ou de derrière. « On entend à un moment quelqu'un qui s'éloigne, ce qui montre que la salle est grande, puisqu'on entend les pas qui s'atténuent progressivement, on les entend bien, c'est très distinct, il y a de la profondeur », témoigne un fonctionnaire. Un avocat de Grasse traduit son impression : « une salle des pas perdus longue ... très longue. Et cette femme qui marche avec ses talons ... Et on l'entend loin loin loin loin loin loin ... »

Le sonal de l'ascenseur est remarqué et évoque l'ambiance d'un hall de gare : « à u n moment je me suis dit 'mais suis-je dans un palais de justice ou à la SNCF?' parce que j'entendais dong-dong, ça devait être un ascenseur qui arrive », dit un magistrat nantais. « Ça fait un peu hall de gare, à un moment il y a une espèce de sonnette, de sonnerie, c'est l'ascenseur en fait. C'est un bruit qu'on entend à la SNCF » explique pareillement un fonctionnaire de Grasse.

Du point de vue de sa fonction, l'espace entendu semble tranquille, calme, vivant et sans contrainte : « elle n'est pas désagréable l'ambiance de cette salle des pas perdus ... Pas de stress particulier. C'est assez serein. Pas d'agitation superflue », nous dit u n fonctionnaire de Grasse. Cette perception sonore est en opposition avec la perception visuelle. Ainsi, lorsque l'on en présente l'empreinte sonore à plusieurs usagers de

Bordeaux et Grasse qui ne la connaissent pas, et avant d'en montrer les images, la salle des pas perdus de Nantes est reconnue et appréciée. Un magistrat bordelais décrit ainsi son écoute de la salle (78):

Les bruits de pas qui résonnent vraiment ... un peu comme dans notre ancien palais de justice, un phénomène de volume qui amplifie les bruits de pas, avec un sol dur en pierre ou quelque chose comme ça, bien sûr, un intérieur bien dur. On se sent dans un ancien palais de justice. C'est une salle des pas perdus 'normale' entre guillemets, dans la norme de ce qu'on a connu, culturellement partagé par tous.

Un avocat bordelais confirme l'impression de retrouver l'ambiance sonore des anciens palais :

Un grand espace style ancienne salle des pas perdus à Bordeaux, peut-être moins haut. Un espace vaste, où les gens marchent, on entend de façon très nette les talons, on entend même quelqu'un dire bonjour. C'est l'ambiance habituelle qu'on rencontre dans les salles des pas perdus traditionnelles.

« C'est un petit peu la même ambiance que la salle des pas perdus dix-neuvième, avec la petite musique de gare en plus », synthétise un fonctionnaire de Bordeaux. Une autre avocate exprime de même : « ça me fait vraiment penser à ce qu'on vivait dans l'ancienne salle des pas perdus, c'était vraiment un lieu d'échange ». Cette dernière interlocutrice admet le paradoxe entre l'impression sonore et visuelle : « c'est la salle des pas perdus qui m'a paru acoustiquement la plus sympathique. A la vue, je pense que je vais corriger mon jugement. C'est la photo qui donne ça? » Ce que les oreilles laissent reconnaître comme une ambiance habituelle, les yeux le rejettent de prime abord comme une ambiance hostile.

3.4.1.1.3 Aspects lumineux

Les effets de contre-jour et d'éblouissement sont « caractéristiques » de la salle, comme l'indique un fonctionnaire :

On a une sensation d'éblouissement dès que le temps est soit un petit peu ensoleillé soit blanc. Ces réverbérations, la taille des vitres : on ne reconnaît pas les gens. C'est vraiment caractéristique : on est souvent à contre-jour, on ne reconnaît pas les gens. Cette photo est assez représentative, par ce jeu de miroirs, ce sol qui est aussi miroir, on n'est pas très bien là-dedans.

« J'avoue que la luminosité me perturbe un peu », explique un autre fonctionnaire. Un magistrat confirme : « quand je rentre, j'ai du mal à la visualiser, parce qu'il y a une telle réflexion visuelle, il y a tellement de jour, il y a un tel reflet qu'on finit par ne plus rien voir ». Nous avons détaillé plus haut les effets de « tangage » que provoquent ces reflets chez certaines personnes.

La lumière du soir (lumière rasante, analogue à la lumière du matin représentée dans la photographie de la plaquette du palais, cf. Figure 30 page 116) est appréciée par les usagers qui quittent leur travail tardivement, comme l'indique un fonctionnaire : « le soir paradoxalement quand plus personne n'est là, mais quand on part tard du travail,

_

^{78.} Ce magistrat précise par ailleurs ce qu'est pour lui l'imaginaire sonore de la salle des pas perdus d'un palais de justice : « Dans mon imaginaire, une salle des pas perdus est un lieu où les avocats et les clients discutent. (...) C'est un lieu où les gens déambulent en parlant de leurs dossiers. Il doit y avoir des pas et des mots, avec le phénomène de cathédralisation du son : des mots qui apparaissent à un moment donné, et puis dans une phrase il y a un mot qui va saillir, et puis des choses un peu plus floues de part et d'autre. On ne distingue pas forcément entre les pas et les voix des phrases entières. On est témoin d'un mot qui va attirer l'oreille, et le reste va se perdre dans un magma de sons. »

c'est très beau, les éclairages sont très beaux, et en plus on a la vue sur la ville qui est également illuminée. »

La lumière plus ordinaire de la journée est également jugée « belle ». Un fonctionnaire témoigne : « dans la journée, c'est assez beau. Le sol en marbre dans lequel on peut se refléter ... C'est très beau. J'ai souvent remarqué les puits de lumière par le haut, ça correspond aux patios, c'est très agréable. Et puis également à travers les vitres, le fait que vous ayez des auvents, je ne sais pas comment on appelle ça ... quadrillés, la lumière y est belle ».

3.4.1.1.4 Aspects thermo-aérauliques

La température hivernale de la salle des pas perdus est évoquée : « 14 degrés l'hiver, pas plus », indique un fonctionnaire.

3.4.1.2 Salles d'audience

3.4.1.2.1 Pratiques des salles d'audience

Les qualifications données par les interlocuteurs de Grasse et Bordeaux qui découvrent les salles de Nantes à partir des photographies sont assez crues. A Grasse, un avocat évoque un « tribunal inquisitorial » : « ça fait un fond ... comme un tribunal inquisitorial, et on a l'impression que c'est un puits où on va jeter les gens et ils n'en sortent plus ». Un fonctionnaire poursuit l'idée en évoquant l'incidence de la salle sur le procès : « c'est violent, c'est violent, 'ça va aller mal', 'ça va chauffer', 'on est dans l'impasse'. Je préférerais être jugé à Grasse. J'ai l'impression que je pourrais plus facilement me faire entendre ... » Pour un avocat bordelais : « c'est une justice un peu inhumaine, inaccessible, trop lointaine, dure. Pas sereine la mise en scène, très carrée, très tranchante, très dure, très verticale ».

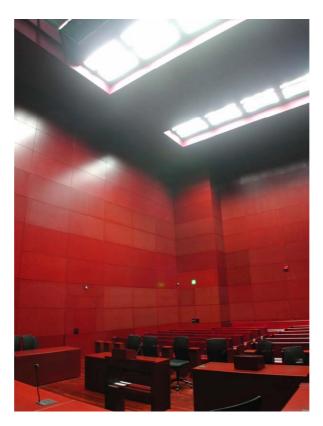


Figure 59. Une salle d'audience de Nantes

Pour les usagers nantais, l'espace génère un sentiment d'enfermement, comme le regrette un fonctionnaire : « la justice n'est pas faite pour enfermer. Si les gens la perçoivent comme ça, c'est catastrophique, elle a complètement raté son objectif. Or c'est un des ratages nantais, il faut bien le reconnaître. Il y a des aspects un peu durs, qui peut-être dans un autre espace n'auraient pas donné lieu à cette association d'idées aussi facilement que ça ». Un magistrat évoque le caractère « pesant » :

Mais en plus c'est renforcé par cet aspect bocal qui est pesant. Franchement, elles sont ratées ces salles d'audience, en clair. Quand on siège nous en Cour d'assises, c'est pendant une ou deux semaines d'affilée dans cette salle tous les jours pendant des heures et des heures : ça c'est vraiment vraiment pesant.

Les récits des usagers font état d'un fort sentiment d'être mal à l'aise qui peut aller selon les personnes jusqu'au véritable malaise. « C'est paradoxal, sachant qu'il y a beaucoup de bois, mais elles apparaissent minérales, elles apparaissent froides, elles n'ont pas de chaleur (...) elles ne sont pas consolatrices, elles ne visent pas à essayer d'arrondir les angles (...) on n'est pas à l'aise dans ces salles d'audience », exprime u n avocat. Un magistrat confirme :

Moi je ne me sens pas bien dans ces salles, je ne les trouve pas agréables, ça ne me donne pas envie d'aller bosser, mais ceci dit je n'ai aucun problème pour y travailler, s'il faut y passer six heures j'y passe six heures. (...) Franchement, objectivement, elles sont fatigantes, c'est pesant, c'est pas cool comme ambiance, c'est pas sympa. Alors déjà que par définition ce qu'on fait dans les salle d'audience ce n'est pas sympa, on parle de quoi ? de meurtres, de viols, d'horreurs en permanence. Mais ça c'est notre quotidien, nous on a l'habitude.

Les salles auraient même le pouvoir de démultiplier le mal-être intime de certains :

Il y a des gens qui, à peine arrivés dans la salle d'audience, la jouent j'ai mal à la tête', j'ai ci', j'ai ça', on a des greffières qui nous font des cinémas d'enfer, 'il faut absolument que je sorte toutes les deux heures, sinon je ne tiens pas'. Quand on veut en rajouter un peu, quand on est déjà soi pas bien, là ça donne la porte ouverte à toutes les expressions psychosomatiques dans la salle d'audience. Il y a des personnes identifiées au palais de justice qui ont décrété que ces salles d'audience les rendaient carrément mal, mal physiquement, ou mal psychologiquement, je n'en sais rien, je ne vais pas faire de grandes analyses, ils ne se sentent carrément pas bien dans ces salles.

Ce sentiment est principalement attribué à l'absence d'ouverture vers l'extérieur et de lumière naturelle. Certains usagers adhèrent pourtant à la thèse défendue par l'architecte, justifiant l'absence d'ouverture par le besoin de concentration (cf. § 3.3.1.1.1 page 144); ainsi cette magistrate:

Je pense que le fait que la salle ne soit pas ouverte sur l'extérieur est un signe de concentration sur ce qui se passe à l'intérieur. Et c'est le plus important. (...) Je vous assure que je ne regarde pas à côté, je regarde mon dossier, je regarde les gens qui sont en face, je suis ce qui se passe, je suis suffisamment concentrée, je m'en fiche de voir ou non [l'extérieur], et je vous dirais même que ça me distrait inutilement. Vancouver, les gens travaillent dans des endroits complètement fermés, il n'y a pas de vue sur l'extérieur, mais par contre l'accès pour les justiciables ce sont des fontaines de verdure dans des patios, dans des serres, c'est assez joli.

Cependant, la majorité de nos interlocuteurs font état d'une position inverse. Lors du débat de Nantes, c'est-à-dire hors du contexte de nos entretiens mais en présence de l'architecte, un magistrat expliquait que l'idée de la concentration résulte « d'une

vision théorique sur le fonctionnement des débats » (79). Dans nos entretiens, lumière naturelle et sentiment de liberté sont associés, l'absence de lumière naturelle expliquant alors le sentiment d'enfermement, comme l'indique un fonctionnaire :

L'expérience de Nantes le montre cruellement. Les gens qui n'ont pas de référence à la lumière naturelle se sentent enfermés, la lumière naturelle apporte cette sensation de liberté que la lumière artificielle n'apporte pas, il n'y a rien à faire. Et dans un palais de justice les gens sont peut-être encore plus sensibles à ça.

Les salles d'audience donnent l'impression d'être « coupés du monde » et font regretter l'ancien palais : « dans les salles d'audience de l'ancien palais de justice, on avait des fenêtres », explique un magistrat : « on ne voyait pas l'extérieur, ça c'est bien : avoir des grandes baies vitrées et voir passer les gens, pour la concentration ça ne serait pas bien du tout. Mais on avait des grandes baies en hauteur, de la lumière naturelle toute la journée, on savait quand il pleuvait, quand le jour tombait, tout ça on le savait. [Ici] on est complètement en dehors du temps, en dehors de la réalité presque. »

Bien que jugée « belle » par certains interlocuteurs, la couleur participe à l'impression de malaise : « il paraît que c'est assez désagréable d'être dans une ambiance rouge comme ça, explique un fonctionnaire, c'est ce que m'ont dit les utilisateurs. Les professionnels, les magistrats et greffiers. Ils trouvent oppressante la couleur rouge. Le rouge au mur, la couleur des murs. Le sol, c'est un bois qui est relativement rouge également, c'est un bois exotique qui est beau d'ailleurs ».

De manière générale, la couleur est jugée inadaptée : « je n'ai pas dit que c'était l'enfer, explique un avocat nantais. Mais les photographies que vous avez là sont quand même patentes au niveau de la recherche des tons, etc., on a l'impression que ce truc est fait pour s'étriper, et que les murs sont rouges du sang des gens qui s'y sont battus ». « Le débat judiciaire a besoin de sérénité. Et là, je ne la sens pas, ça fait penser à une arène, donc un lieu de combat » dit un magistrat de Bordeaux. Un avocat de Grasse poursuit la métaphore : « c'est rouge sang ou quoi ? Ça fait rouge guillotine ! » Un fonctionnaire interroge : « vous vous rendez compte, vous êtes en cour d'assises, vous risquez ... pas la mort puisque maintenant ça n'existe plus ... mais vous risquez perpétuité, et c'est rouge comme ça, carré comme ça ? Vous vous voyez déjà condamné ». Un autre interlocuteur de Grasse poursuit la même idée :

C'est quand même plus impressionnant. La couleur rouge pour tout le monde est une couleur plus difficile, plus agressive, plus violente, c'est un symbole. Le rouge, ce n'est pas innocent, c'est le cas de le dire. Le rouge quand on est là, c'est que les choses vont mal. Manifestement on est dans le rouge ! (...) C'est contraire à la présomption d'innocence. Au niveau aspect, c'est intéressant, c'est beau à voir, mais le rouge est peutêtre un peu dur. (...) L'issue on la voit mal, au sens propre comme au sens figuré. On se demande comment on va s'en sortir, quand on regarde comme ça il n'y a pas d'issue, pas de sortie possible.

Il faut ici noter que la couleur uniforme et la fermeture des salles d'audience ne constituent pas toujours un motif de rejet, ces éléments pouvant avoir des effets très

la salle aveugle qui est derrière cette salle d'audience, cela signifie encore que l'utilisateur supporte mal effectivement l'absence totale d'ouvertures sur l'extérieur. »

(Débat de Nantes, cf. tome 3)

_

^{79. «} L'idée de la concentration résulte d'une vision je dirais assez théorique sur le fonctionnement des débats. Il me semble que la lumière naturelle, sans rêver d'une pièce transparente, une lumière naturelle qui vienne quand même reposer un peu les gens qui participent à l'acte de justice, donne une respiration qui est nécessaire à la réflexion. Et je crois que lorsque l'on demande des suspensions d'audience de façon très répétée, cela signifie que l'on supporte assez mal le cadre. Lorsque l'on a des jurés, qui sont des magistrats qui sont non professionnels, qui demandent très souvent à sortir de la salle, de

contradictoires selon les situations. L'un des témoignages les plus ambigus de nos entretiens évoque ainsi ces « moments magiques » en cour d'assises :

Il faut venir assister à ce moment-là, le moment magique où la petite fille va expliquer comment son papa l'a violée quand elle avait huit ans pour la première fois. Et tout le monde est complètement tendu vers la parole de cette petite fille qui parle. Là il y a un moment magique, alors complètement renforcé, décuplé par cette salle d'audience.

Lorsqu'on demande à cette magistrate les causes de cet effet, sa réponse justifie les ambitions de l'architecte : « la fermeture complète, le fait qu'il n'y ait pas du tout d'ouverture. Et la monochromie. Ce sont les deux éléments que je retiendrais produisant cet effet multiplicateur de l'ambiance. »

Sur un plan plus trivial, le mobilier (dessiné par l'architecte) s'avère inconfortable, ce qui n'est pas sans conséquence sur le comportement du public et la concentration des débats. Ainsi interroge ce magistrat :

Vous vous êtes installés dans les fauteuils de la salle d'audience? C'est é-pou-van-table, je n'ai jamais rien vu d'aussi inconfortable que ça, c'est raté de chez raté! Le truc raté dans ce palais de justice, c'est les bancs dans les salles d'audience, ah ils sont ... mais c'est horrible, horrible! C'est vraiment d'un inconfort total. (...) Les gens on les voit: ils se lèvent, ils bougent, ils sortent, parce qu'ils n'arrivent pas à tenir assis. Ça participe à la déconcentration de la salle d'audience. On aurait des fauteuils plus confortables, les gens se tiendraient plus calmement et ils resteraient là. Là ils se lèvent, on est tellement mal assis. Même lorsqu'on fait des AG avec nous le personnel, les gens ne veulent pas rester assis tellement on est mal.

Les avis sur ce point sont assez convergents : « le mobilier n'est pas très confortable, explique une fonctionnaire. Les bancs sont très beaux également, vous avez des bancs arrondis en bois qui sont très très beaux ; j'y suis restée peu de temps en réunion, et ce n'est pas très confortable, une heure ça suffit, alors j'imagine des gens qui sont convoqués à 14 heures et dont le dossier est évoqué à 20 heures, s'ils ont passé toute l'après-midi assis là ... » Un autre interlocuteur confirme : « ils sont totalement inconfortables, je les trouve horribles, je les déteste. Et plus vous êtes grand, plus vous avez mal au dos parce qu'il y a une forme ronde qui ne vous va pas ».

Enfin, les salles de délibérés aveugles attenantes aux salles d'audience sont vécues sur un mode similaire, comme l'illustre une magistrate :

Ça fait paquebot, sous-marin, ça fait ambiance complètement confinée. (...) Franchement ça on ne s'y sent pas bien, n'importe qui, on ne peut pas se sentir bien là-dedans. (...) [Les jurés] en sortent furieux, ils disent que le palais de justice est nul, là ça ne nous fait pas de la pub! (...) [La salle des délibérés de la cour d'assises], c'est la pire, on ne va jamais là, on n'y reste pas, c'est clair, on ne peut pas travailler là-dedans, ce n'est pas possible. quand on vient de passer six heures dans une salle d'audience, quand on délibère, on a envie d'être dans un endroit cool, donc on va à la cafète, on regarde la lumière, on essaye un peu de se sortir de tout ça, parce qu'après il va falloir délibérer, on passe quand même du temps à délibérer, et on délibère sur des choses très graves. C'est ça aussi qu'il faut prendre en compte : il se passe des choses graves dans ces salles-là : là c'est la salle des délibérés de la cour d'assises, ça veut dire qu'on va mettre des dizaines d'années de prison aux gens. Donc il faut quand même être un peu bien, personnellement, être dans une ambiance sereine pour délibérer. Là, qu'est-ce que vous voulez délibérer là-dedans ? C'est épouvantable.

3.4.1.2.2 Aspects sonores

A l'écoute, le lieu paraît animé, vivant, voire sympathique et chaleureux : « j'ai eu plus une impression de foire au départ, ça brasse. (...) J'imagine un grand espace, beaucoup de monde, et c'est plutôt chaleureux. Et il y a une espèce de vie », indique un magistrat.

Certains évoquent un « brouhaha de paroles ». La salle rappelle l'ambiance de spectacle : « ici les gens sont convoqués à 14 heures, ils sont là, le Tribunal arrive à 14h01, quand ils entrent c'est un peu comme au théâtre, la salle est pleine », raconte un fonctionnaire à l'écoute du fragment sonore. Un autre confirme :

On entend la salle qui bruisse davantage que dans les autres fragments, ça peut un peu faire salle de spectacle, on entend le monde qu'il y a, on sent le monde, on sait presque qu'il y a beaucoup de monde. Alors que dans les autres salles d'audience on ne le sait pas. On sait et on perçoit qu'il y a beaucoup de monde dans la pièce. Ce qu'il faut concilier, c'est des salles d'audience qui ont beaucoup de passages et des allers et venues, il faut que le bruit du public ne soit pas gênant, parce que les portes s'ouvrent tout le temps, les gens passent, les avocats rentrent et sortent tout le temps, et on a ce ballet permanent, c'est quelque chose de terriblement agaçant, fatigant. Et si c'est amplifié par la salle d'audience, ça devient une catastrophe. Et il faut qu'en même temps on garde la solennité du lieu, et surtout le caractère parfaitement audible de ce qui se passe à la barre, parce que c'est quand même là que ça se passe, il faut que ça reste le centre de ce qui s'y passe.

La sonnerie d'annonce des audiences est déplaisante (« c'est extrêmement désagréable, on a l'impression d'un réveil matin » dit un fonctionnaire) et elle ne semble pas mettre de l'ordre : « c'est chaleureux, informel, indique un magistrat, puisque malgré la sonnette ils continuent à brasser de la même façon, ils n'ont manifestement pas peur ».

Le sol de bois qui répercute les pas et le son de la porte qui se referme sont les éléments acoustiques les plus remarqués. « Je reconnais le claquement caractéristique des portes lourdes quand elles arrivent en bout de course. On reconnaît aussi le bruit des pas sur le plancher, qui a une résonance assez particulière, les grincements également assez caractéristiques que présentent les portes après assez peu de fonctionnement » dit u n fonctionnaire. Une magistrate réagit : « les talons des nanas c'est épouvantable, c'est sûr qu'elles sont très bruyantes ». Un fonctionnaire tente d'expliquer : « ça n'a pas le mat assez agréable à entendre de marcher sur un parquet ... (...) C'est monté sur une chape cimentée avec un ciment colle ou quelque chose. Il est quand même très sonore, ce parquet, il a des effets de réfléchissement. Ce qui marque, c'est cette percussion. C'est probablement une femme avec des talons qui marche sur ce parquet, qui résonne beaucoup ». Un interlocuteur de Grasse pense que le sol est fait de marbre : « on entend des portes qui claquent, des déplacements, des chaussures qui font du bruit sur un sol en marbre, plutôt du marbre, pas du bois ».

Pour nos interlocuteurs avocats de Grasse, le sol qui fait percuter les talons n'est pas adapté à une salle d'audience :

Les sols et les bruits des pas des bonnes femmes! C'est gênant pour les autres, et pour peu qu'on ait été élevé avec un minimum de règles de politesse, etc., c'est gênant pour la personne qui marche, parce qu'elle en a conscience. (...) Ce qui est pénible pour nous aussi, c'est quand on plaide, et on doit se rapprocher du tribunal pour leur donner un dossier. Il y a un moment d'arrêt. Et bien quand on marche sur du parquet, on n'entend plus que toc-toc-toc-toc-toc-toc, et toc-toc-toc-toc-toc au retour à sa place. C'est mortel (...) ça casse vraiment le rythme. Quand on le fait en plaidant, ce n'est pas grave parce qu'on arrive un peu à couvrir le bruit des pas en parlant. (...) Ce qui est surtout gênant, c'est à la fin, quand on a fini sa plaidoirie, en plus on est le dernier à avoir parlé, donc ... quand ça fait toc-toc-toc, on a l'impression que le juge a sa concentration qui est distraite. (...) Rares sont les audiences où on n'a que ça à faire, à attendre, donc on en profite pour aller, pour sortir, 'tu me retiens mon dossier, je vais à tel endroit'. Combien de fois il nous est arrivé d'arriver en courant dans la salle d'audience ! Imaginez l'auteur des chaussures qui font du bruit là-dedans qui arrive en courant dans une audience pour plaider son dossier! Non, il faut des matériaux qui atténuent les bruits. Dans une salle d'audience idéale, il ne doit y avoir de la place que pour la voix, toute la voix.

Hormis ces bruits de pas et de porte, l'ensemble donne le sentiment d'un espace plutôt fermé, semblable à un bocal ou même « une caisse » : « j'ai dit 'bocal', ce n'est peut-être pas la bonne expression, en plus c'est vitré un bocal, oui c'est une 'caisse' comme vous dites ». Un auditeur bordelais, qui ne connaît pas le lieu, dit que les bruits ont l'air « enfermés ». Un magistrat estime que « le son est beaucoup plus noyé » que dans le palais de justice de Grasse.

L'acoustique de la Cour d'assises semble bonne pour déclamer, comme l'indique un avocat :

J'ai plaidé récemment à la cour d'assises. (...) L'acoustique ne m'a pas gêné. On pouvait assez bien captiver l'auditoire, il semble que de là où je plaidais, au beau milieu, là où est la barre normalement, j'avais une bonne vision des jurés. L'acoustique n'est pas mauvaise. Aux assises, c'est LE truc. La plaidoirie là s'apparente beaucoup à un exercice de séduction intellectuelle, mais avec aussi un rien de feeling et de captation. Il n'y a pas de problème. Quand j'ai plaidé, la qualité du silence était bonne. C'est important aussi, il ne faut pas que le simple fait de laisser tomber un stylo crée un bruit énorme dans une salle où vous cherchez à créer l'émotion. Ça m'a paru satisfaisant.

Cependant, il semble que l'art oratoire ne fasse plus partie de la culture des avocats d'aujourd'hui. Ainsi explique cette magistrate :

Ca se perd complètement, ce n'est plus du tout à la mode de déclamer. Les grands orateurs au barreau il n'y en a presque plus. Ceux qui restent j'adore, je les écouterais des heures, c'est génial. Mais il n'y en a plus des comme ça, ça ne se fait plus. Ils ne s'entraînent même plus à ça au barreau. Maintenant on considère que ce qui v a convaincre le magistrat ce n'est pas de déclamer, c'est d'avoir un bon dossier technique, et ils n'ont pas tort. Je crois aussi que c'est l'évolution de la justice. Il y a quelque temps effectivement ... il y a cent ans, peut-être qu'un avocat qui déclamait, qui parlait fort obtenait dix ans de moins pour son client. Maintenant ce n'est plus vrai. Les gens qui siègent avec nous, les jurés, ne se laissent pas impressionner par le ténor du barreau, ce n'est pas parce qu'il parlera plus fort qu'il aura raison, ce n'est plus tellement ça. Il n'y en a plus, des grands orateurs, il n'y a vraiment que les vieux avocats qui sont comme ça. Dans les jeunes ce n'est plus du tout du tout ça : c'est des techniciens, ils arrivent avec un dossier tout propre tout bien. C'est aseptisé, c'est comme la fac de Droit. Il n'y a plus d'orateurs.

Dans la pratique ordinaire de la justice, nos interlocuteurs nantais estiment tous que le public et les justiciables entendent mal et ne comprennent pas toujours ce qui est dit. Les défaillances acoustiques de la salle ne sont pas compensées par la sonorisation, jugée médiocre : « je sens bien que ce n'est pas bon, la sonorisation de la salle d'audience n'est toujours pas bonne » explique un magistrat. Les mots se perdent ainsi dans les salles, gâchant en quelque sorte « le spectacle » comme l'illustre ce témoignage d'une magistrate :

Je me rends compte quand je parle que les gens n'entendent pas bien ce que je raconte, je vois qu'il y a une déconcentration dans la salle qui n'aurait pas lieu s'ils m'entendaient bien. (...) Mardi on avait trois types qui en avaient tabassé un autre, c'était une affaire vachement intéressante : ils l'avaient foutu dans le coffre, ils l'avaient foutu à poil et tout, vraiment une belle affaire qui plaît dans le public, où il se passe des choses, c'est 'Julie Lescaut', ça plaît ça normalement. Donc ils devraient écouter. Et on voyait que les gens n'écoutaient pas, et c'est parce qu'ils n'entendaient pas ce qui était en train de se raconter. Alors que l'affaire était vraiment intéressante. (...) Il y avait des rebondissements, il y avait le méchant dans le box, en plus on avait le gentil qui était encore tout abîmé, il y avait tout pour que ce soit un bon spectacle de salle d'audience. (...) Au fil de mes questions, je levais la voix, et j'avais envie de prendre plus d'espace dans la salle pour que les gens écoutent ce qui se passait et soient avec nous : c'est très désagréable de faire un spectacle et de sentir que le public n'est pas avec vous, je n'aime pas du tout ça. (...) Je trouve que c'est grave, parce que la justice est publique, et qu'il y a

un vrai rôle pédagogique. Si les gens qui viennent à l'audience n'entendent pas ce qu'on dit, c'est nul, ça n'a plus aucun intérêt. C'est un vrai problème.

Un magistrat confirme cette dernière idée : « la diffusion est peut-être mal faite pour les gens qui sont au fond, du coup le caractère public de l'audience n'est pas assuré ».

3.4.1.2.3 Aspects lumineux

Un avocat de Bordeaux parle d'une lumière « sévère » en voyant les photos des salles d'audience de Nantes : « à moins que ce soit l'effet des photos, c'est sévère quand même, ça fait très sévère, ça ne fait pas trop justice humaine ». Pour les usagers nantais, l'éclairage artificiel plafonnier est vécu comme « une horreur », même s'il répond quantitativement à l'usage attendu, comme l'explique une magistrate :

L'éclairage artificiel c'est une horreur. Ça c'est l'horreur de nos salles d'audience. Cette espèce d'ambiance là, pas terrible. (...) Le sentiment majeur, c'est que c'est un éclairage artificiel, c'est ça qu'on sent tout de suite. Autrement il n'est pas de mauvaise qualité. quand tout est éclairé normalement on voit très bien les gens et on se voit très bien. (...) Techniquement c'est plutôt pas mal fait, c'est ce qu'on pouvait faire de mieux vu le choix.

Le caractère éblouissant de l'éclairage est mis en avant. Un magistrat rapporte ses difficultés à prendre des notes du fait de cet éblouissement. La modulation de l'éclairage (trois niveaux, commutés sur demande par le président d'audience) vient compenser la gêne ressentie. La salle, en fin de séance, peut ainsi se trouver dans une surprenante pénombre, comme en témoigne la même magistrate :

On a des petits boutons qui font que ... Je pense à une collègue en particulier : la lumière la gêne. Alors, au bout de deux heures, je ne sais pas dans quelle mesure c'est vrai ou dans quelle mesure elle en rajoute, en tout cas elle joue de ça, et au bout de quelques heures elle trouve ça pénible, alors on baisse la lumière et on est tous dans la pénombre, c'est n'importe quoi!

La qualité de l'éclairage est clairement imputée à l'architecte : « c'est ce que je reproche à ses croquis, explique une magistrate. Quand on les voit au début on a l'impression qu'on va avoir ça [la photo dans la revue]. Mais c'est faux. Ça je trouve que c'est beau [la photo] et ça pas sympa [nos photos] ». L'épisode rapporté par le maître d'ouvrage, témoignant de la difficulté qu'a éprouvé l'architecte à concrétiser la lumière attendue (cf. § 3.2.1.2), nous est également relaté par un fonctionnaire :

Je ne connais pas les détails de l'histoire. En fait il y avait un plafond opalescent qui couvrait les zones d'éclairage électrique et les zones d'éclairage naturel. C'était fermé. D'ailleurs on voit la boîte, et c'était fermé par un plafond opalescent. Puis, je crois que ce qui a gêné Nouvel, d'après ce qu'on m'a dit, je n'étais pas là quand ça s'est passé, c'était le décalage entre la lumière naturelle et artificielle, il avait probablement l'idée d'une certaine unité. Il y a eu un décalage très fort. À mon avis ça devait donner quelque chose de tellement minable par rapport à la lumière artificielle qu'il ne parlait plus d'une 'entrée de lumière naturelle', mais d'une 'référence à la lumière naturelle' ! J'en ai discuté avec les architectes, ils me disaient 'non, on n'a jamais parlé d'une lumière naturelle, mais de référence à la lumière naturelle' ... Ouais d'accord ! Ça commençait à reculer à grande vitesse. J'ai toujours eu ce sentiment, bien qu'ils aient toujours contesté. Du coup, Nouvel a fait sauter les plafonds opalescents, tous à la poubelle, et on a un résultat qui n'est pas bon, de toute façon, parce que les éclairages artificiels sont assez aveuglants, assez éblouissants ...

3.4.1.2.4 Aspects thermo-aéarauliques

Peu d'éléments sont évoqués spontanément sur ces aspects. Les magistrates ne rapportent pas d'inconfort lié au soufflage de l'air sous les tables de justice, tel que le décrit le conducteur d'opération (cf. § 3.2.1.3.2).

3.4.1.3 Les bureaux

3.4.1.3.1 Pratiques des bureaux

Les bureaux sont répartis sur la façade Sud et sur l'ensemble du dernier niveau, dans la charpente couvrant le bâtiment. Ils y sont organisés autour de patios arborés au centre desquels sont pratiquées les prises de jour supposées éclairer les salles d'audience et la salle des pas perdus. Certains bureaux de l'étage haut donnent sur une terrasse en belvédère au Nord.



Figure 60. Bureaux de Nantes : façade Sud (à gauche) et sur patio (à droite)

Les bureaux Nord et Sud sont appréciés pour les vues qu'ils dégagent. Depuis la façade Sud, ce sont les anciennes installations industrielles de l'île Sainte-Anne qui sont visibles : « j'aime beaucoup l'usine qui est derrière, témoigne un magistrat, parce que j'aime beaucoup les quais, les grues, les hangars, les usines, pour moi c'est un symbole d'activité. (...) Mon bureau m'est très agréable. » Au Nord, la Loire et ses quais forment un paysage urbain apprécié : « les gens qui sont orientés de ce côté-là, explique un fonctionnaire, ont vue sur la Loire, sur la ville, c'est vraiment une très belle vue, c'est très appréciable. Vers la ville, surtout le soir, c'est très beau, quand les bâtiments sont illuminés. » Entre ces deux façades, les bureaux donnant sur les patios n'ont pas le bénéfice de ces paysages : « je n'ai pas cette chance-là, puisque je suis sur un patio, et que c'est déjà pas mal, témoigne le même fonctionnaire. (...) J'échange mon bureau côté patio contre un bureau de ce côté-là! » Dans les patios, la végétation est entretenue de manière à obturer la visibilité entre les façades, comme l'explique un fonctionnaire en charge de ces questions :

Elles ont été bien taillées, je ne sais pas si vous avez remarqué, on les avait laissé trop monter, le pied a tendance à se dégarnir, c'est une erreur, je n'ai pas réussi à maîtriser ça. (...) L'intérêt est de ne pas voir ce qui se passe en face. On peut peut-être apercevoir sûrement la tête de quelqu'un par au-dessus, mais il ne faut pas voir. D'abord pour des raisons de confidentialité : il y a des bureaux où les gens sont déférés, sont auditionnés. Et puis, même si c'est une salle de conciliation de divorce, les gens n'ont pas envie que n'importe qui puisse passer et voir qu'ils sont là. Ça peut être du pénal, même du civil. Et puis ça peut être aussi un greffier en chef qui a convoqué un agent pour lui passer un savon, or dans le service tout le monde sait qu'il y a eu une enqueulade, mais ils ne

savent pas si le gars a été convoqué. Et s'ils passent devant et qu'ils le voient dans le bureau, ils savent qu'il a été convoqué, ça change beaucoup de choses dans le service, il s'est fait remonter les bretelles, on le sait puisqu'on l'a vu. (...) Alors que si ça avait été un bureau traité classique, personne ne l'aurait su. Il faut le savoir à l'avance, et ça on ne le maîtrise pas bien.

3.4.1.3.2 Aspects sonores

Nombreux sont les bureaux qui peuvent être ouverts côté couloir (porte) et côté patio (baies coulissantes). Le travail porte ouverte est apprécié, parce qu'il permet de surveiller le passage d'un collègue dans le couloir, et parce qu'il offre un équilibre sonore entre la concentration attendue et la perception de l'environnement, comme l'explique un fonctionnaire :

Je travaille souvent porte ouverte, c'est important aussi. Je crois que naturellement je travaillerais plutôt porte fermée, mais dans ce bâtiment je travaille porte ouverte, et beaucoup de gens sont comme moi ici, parce qu'il y a une qualité de silence qui est telle que même porte ouverte on n'entend pas grand chose. Peut-être qu'en ouvrant la porte on reprend un peu d'informations sonores qu'on n'a plus, on est complètement coupé. Mais il m'arrive de temps en temps de fermer la porte et j'apprécie énormément le fait d'être complètement coupé. C'est ça qui est intéressant. Par ailleurs j'ouvre la porte en cas normal, où j'ai des choses à faire qui sont plus simples. Et pour autant, même quand j'ouvre, je n'ai pas de volume sonore gênant, il reste suffisamment feutré encore pour ne pas gêner, donc pour apporter un peu d'éléments sonores, un peu de vie, mais sans pour autant déranger le travail. C'est intéressant.

Cependant, cette configuration pose des problèmes de confidentialité : « on entend ce que les gens disent, explique un fonctionnaire. L'autre jour, le Procureur le disait, il ne comprenait pas que les bureaux restent ouverts, pour lui c'était inadmissible. » Ces problèmes se posent avec encore plus d'acuité côté patio : « on entend moins le couloir à la limite, parce que les patios, c'est plus sonore » explique un fonctionnaire. Le caractère réfléchissant du patio « fait caisse de résonance » : « il n'y a aucune intimité avec les patios », « ça ramène le son comme s'il était à côté de nous », expliquent différents interlocuteurs. Les sons apparaissent ainsi amplifiés :

On entend quand les fenêtres sont ouvertes, on donne sur un patio. Face à moi j'ai en visà-vis quelqu'un qui est dans le dernier bloc. Quand les fenêtres sont ouvertes, au contraire, au niveau du son, on entend tout. Si les gens ont la fenêtre ouverte même à l'autre bout, et s'ils parlent fort ou rient, les sons sont augmentés et on entend tout, à ce moment-là il faut faire attention ...

De fait, la trop forte présence sonore des bureaux voisins peut s'avérer gênante et constitue un défaut du dispositif, comme l'explique un fonctionnaire « [si un voisin] est en train d'interroger une victime qui a été victime de faits très désagréables, et que cette personne, qui souvent est dans un état psychologiquement difficile, entend des gens rire à-côté ... C'est un défaut en fait. »

Au final, si le principe du patio est apprécié par son caractère convivial (« c'est sympa, ça fait un peu balcon, ça a un côté très convivial »), il semble que les difficultés sonores de confidentialité en limitent l'usage, si bien que nos interlocuteurs profitent peu des possibilités de sortie sur le patio, comme l'explique un fonctionnaire :

Parfois, ça nous arrive, pas souvent. Quand on sort c'est un peu ludique, c'est vraiment quand l'ambiance est assez gaie. On ne le fait pas au quotidien. Justement à cause de ce problème des fenêtres qui, dès qu'elles sont ouvertes, vous savez que si vous discutez sur ce patio tout le monde va entendre, donc on évite quand même par discrétion.



Figure 61. Un patio à Nantes

Portes et baies fermées, les bureaux s'avèrent parfaitement isolés : « les portes sont très bien insonorisées (...) c'est une exigence de l'instruction de ne pas entendre le bureau d'à-côté, ou que les gens dans le couloir n'entendent pas les interrogatoires ». Les bureaux forment ainsi un espace de travail « idéal » comme l'explique un magistrat :

Il ne faut pas oublier que le travail du magistrat est quand même pour une partie du temps un travail isolé. Ce matin, j'ai fermé ma porte parce que j'avais des jugements de divorce à rendre, et un jugement de divorce ça se rend la porte fermée, dans le calme, en réfléchissant à tous les arguments qu'ont évoqués l'un et l'autre, on a quand même un boulot un peu cérébral, il faut quand même qu'on soit vachement concentrés sur tout ce qui se dit, avoir bien lu et avoir bien en tête les pièces de Monsieur et de Madame, et se dire à la fin 'je vais juger, trancher', ça demande un peu de concentration, d'isolement. Là on a l'idéal pour travailler, c'est certain, c'est un très bon lieu de travail. (...) Je n'ai jamais entendu ce qui se passait, à part des éclats de voix, quand on a un magistrat qui s'énerve.

Un fonctionnaire confirme cette qualité sonore pour le travail :

On ne sait même plus si le bâtiment est habité quand on a la porte fermée, c'est une sensation assez bizarre. (...) On est là, il pourrait n'y avoir plus personne que ça serait exactement pareil. Mais il y a des avantages et des inconvénients. Les avantages c'est que ça permet de travailler dans des conditions formidables : si on veut être dans son travail et y être vraiment parce qu'on a besoin de concentration, c'est extraordinaire. quand vous voulez vous plonger dans un travail c'est extraordinaire, parce qu'à la limite vous ne savez plus quelle heure il est, s'il fait jour dehors ... C'est presque cette sensation, le silence amène ça, il amène une qualité de concentration.

Comme à Bordeaux cependant, cet isolement peut conduire à des difficultés pratiques : « quand je dis 'oui' si quelqu'un frappe à la porte, il n'entend pas, on a un très très bon isolement des bureaux ». Par ailleurs, certains interlocuteurs signalent quelques transmissions sonores entre bureaux voisins (conversation téléphonique notamment).

3.4.1.3.3 Aspects lumineux

Les bureaux sont très différenciés suivant leur configuration et leur exposition. En premier lieu, les espaces aveugles sont dénoncés : « toutes les salles de réunion sont des

pièces noires. Moi j'ai besoin de lumière, j'étouffe là où on ne voit pas le jour, où on ne voit rien » indique un fonctionnaire. Un autre interlocuteur confirme : « nous quand on va dans nos trucs pour des stages, on est toujours enfermés dans des salles, et c'est terrible ».

Les bureaux installés sur la façade Sud sont séparés du jardin et de l'espace public par une grille à maille carrée supposée protéger du soleil. La présence de la grille ellemême au devant du vitrage n'est pas toujours mal vécue : « je ne suis pas embêtée par la grille, indique une magistrate, on dit 'vous avez l'impression d'être en prison'. Moi non ». Cependant, l'inefficacité solaire du dispositif est dénoncée. La même magistrate s'emporte :

C'est nul, c'est complètement nul, et j'en veux à l'archi. Il y a des jours où je mets le store à fond, des affiches partout. Et, quand on rentre, ça fait à moitié fou, le truc complètement fermé pour essayer de se protéger du soleil tellement il y en a. Vous avez vu, tous les bureaux de la façade sud où tout le monde a collé des grands bouts de papier kraft. Alors du coup ça fait chic! (...) Tous ceux qui sont en façade sud qui ont toute leur façade vitrée, ils ont tous collé des tas d'affiches, il y en a qui l'ont fait avec plus ou moins de goût, il y en a qui l'ont fait, franchement ce n'est pas chic ... Des grands morceaux de papier kraft collés au gros scotch de déménagement, vous voyez le truc ... Alors, avoir un bâtiment comme ça pour que ça finisse deux ans plus tard avec du papier kraft, franchement c'est nul.

Un fonctionnaire confirme:

Mes collègues du JAF qui sont dans un bureau individuel au côté sud donnent sur la rue, elles ont des petits bureaux plein sud, c'est formidable, mais le problème : c'est une serre, elles ont depuis peu des stores, avant il n'y en avait pas, on estimait que les moucharabiehs devaient suffire, malheureusement ça ne suffisait pas, donc ils ont installé enfin des stores intérieurs. Mais le problème c'est qu'elles ont des grandes baies vitrées plein sud, et pour ouvrir c'est une petite baie qui ouvre à 16 cm. quand on rentre là-dedans, dans le couloir il fait peut-être 18°, et chez elles on arrive à 30°, c'est intenable dans ces bureaux-là.

Pour contrer ces problèmes solaires, les bureaux de la façade Sud ont été équipés a posteriori de stores intérieurs qui s'avèrent trop peu occultants pour travailler sur écran informatique : « malgré les stores, [les collègues] sont obligées de changer leur informatique, parce qu'il y a le soleil qui réverbère, elles ne voient plus du tout. Elles sont plein Sud, certes, mais elles ont un inconfort ... » Par ailleurs, les stores extérieurs prévus devant les vitrages des patios remontent automatiquement et ne peuvent plus être baissés lorsque le vent atteint une certaine vitesse. Les journées ensoleillées et ventées sont parfois difficiles, comme l'explique un fonctionnaire :

Les stores ont l'inconvénient de se lever dès que le vent souffle à plus de 60 km/h, et ici ça arrive quand même très souvent, et on a quand même des journées ensoleillées avec grand vent, alors là vous êtes embêtés, vous avez des collègues qui portent des lunettes de soleil pour pouvoir taper sur leur écran, pour pouvoir lire l'écran. Ou bien on s'oriente différemment, mais alors on a le soleil dans la figure. Alors la plupart des gens ont installé du papier kraft sur les fenêtres, ce qui est très moche, et ce qui du coup les empêche [d'avoir la vue]. Vous avez des gens qui ont vue sur un patio, et leurs fenêtres sont couvertes de papier kraft, donc ils ne profitent même plus de la végétation. (...) Même quand les stores ne remontent pas, ils sont rarement suffisamment occultants pour nous protéger du soleil. Ça dépend aussi de l'orientation des bureaux : vous avez des bureaux qui ne sont jamais dérangés par le soleil, où il fait très sombre ; et puis d'autres qui ont beaucoup de soleil.

Ce fonctionnaire rappelle que l'installation des stores supplémentaires s'effectue sur le budget de fonctionnement du palais et évoque également des achats personnels de certains usagers : Pour l'instant seule une façade a été pourvue de ces stores, là où le problème était le plus flagrant, c'était un problème de budget, ça a été pris en compte par le budget de cette année, c'est un projet pour l'an prochain, pour les années à venir, de doter le plus de monde possible de ces stores. Mais certaines personnes dont les bureaux ne sont pas encore dotés de stores ont acheté eux-mêmes des stores et les ont installés.

3.4.1.3.4 Aspects thermo-aérauliques

Peu de problèmes sont signalés hormis les surchauffes des bureaux en façade Sud. Les usagers savent que la climatisation est couplée à l'ouverture des baies : « moi je suis disciplinée, indique une magistrate, on m'a dit que pour que la clim marche il ne fallait pas ouvrir les fenêtres, alors je ne les ouvre pas ! Mais c'est aussi par souci de confidentialité (...). Oui, ce n'est pas très ouvert en général ». Ce dispositif de coupure est utilisé pour pallier les éventuelles déficiences du système de chauffage et de rafraîchissement :

L'été on reste rarement les fenêtres ouvertes, parce que du coup il fait très chaud dans les bureaux. C'est au niveau de la porte coulissante des fenêtres. Je crois que l'hiver ç a nous coupe automatiquement le chauffage quand on ouvre la fenêtre, ce qui est logique, c'est très bien à ce niveau-là. Si on a trop froid ou trop chaud, on ouvre la fenêtre, ça v a réguler la température.

L'ouverture des baies offre ainsi un certain degré de maîtrise du confort que n'autorise pas l'automatisation complète du système. Elle est également utilisée pour dissiper les odeurs attribuées à la climatisation : « par rapport à la climatisation, il y a une odeur particulière qui n'est pas une odeur naturelle, explique un fonctionnaire. C'est pour ça d'ailleurs souvent qu'on ouvre les fenêtres des bureaux, pour apporter un peu d'air frais ».

3.4.1.4 Les couloirs

3.4.1.4.1 Pratiques des couloirs

Les couloirs forment un dédale dans lequel les utilisateurs ont parfois du mal à se repérer, comme l'indique un magistrat :

Je pense que c'est un dédale, un dédale uniforme. C'est comme s'il fallait avoir le plan des lieux, être vraiment extrêmement initié pour pouvoir sortir du dédale. Et je trouve ç a désagréable.

Les ouvertures pratiquées au droit des patios créent des « respirations » visuelles recouvertes d'une tôle perforée. Pour voir au dehors, il faut marcher, comme le dit avec justesse un fonctionnaire :

A l'arrêt vous voyez beaucoup moins bien. Donc, si vous voulez regarder ce qui se passe dans le bureau, plus vous ralentirez, moins vous verrez. En fait celui qui veut regarder ne voit rien. Vous avez remarqué que c'est dans le mouvement qu'on voit ? (...) C'est presque cinématographique, c'est assez fascinant.



Figure 62. Un couloir de Nantes

Les couleurs (rouge et noir) provoquent des réactions contrastées : « c'est beau, je trouve ça beau, voilà ce que ça m'inspire. Moi ça me correspond particulièrement en plus, c'est droit, c'est carré, c'est net, il y a deux couleurs. Moi je me sens particulièrement bien làdedans, ça me va très bien » témoigne un magistrat. « C'est rouge. Ça ne me choque pas. Il y a plein de gens qui vous en parleront, qui vous diront que ça ne va pas du tout. Moi ça ne me gêne pas » ; « je n'ai rien contre le rouge, je m'en fous » ajoutent d'autres interlocuteurs. Pour certains cependant, le rouge est mal vécu : « tout est choquant. Le rouge d'abord, c'est quand même assez rare » dit un fonctionnaire. « C'est l'agressivité du rouge qui me dérange, c'est trop ... on en prend plein les yeux » affirme un autre. Une troisième opinion évoque la qualité du rouge mis en œuvre : « en réalité c'est un rouge qui va davantage vers l'orangé. (...) En photo c'est pas mal, c'est mieux qu'en réalité. Je n'aime pas ce rouge-là. » La même personne évoque les réflexions des justiciables a u sujet des couleurs :

Les réflexions des justiciables sont très très négatives, par rapport au rouge et au noir des couloirs, les gens nous disent souvent 'comment faites-vous pour travailler là, c'est horrible, on ne supporterait pas'. On leur explique que les bureaux sont clairs, c'est vrai qu'au niveau des bureaux c'est très agréable. Mais les gens qui patientent dans les couloirs, dans les parties communes, se plaignent tous beaucoup. (...) L'autre jour, une dame m'a dit 'ici c'est le rouge et le noir, on se croirait en enfer, les couleurs de Lucifer ...'



Figure 63. Attente dans un couloir donnant sur un patio

L'ouverture de l'espace au public semble avoir allégé le caractère « strict » des circulations, comme l'explique un fonctionnaire : « au départ, quand on est arrivés dans ce palais de justice, il y avait un côté très strict, personne ne devait accéder aux couloirs parce qu'il y avait un service d'accueil en bas, on ne devait plus avoir de public dans les couloirs, c'était un peu le côté très administratif. Puis il s'avère que maintenant la plupart des gens on les voit dans les couloirs ». Le public semble parfois mieux connaître les couloirs que les fonctionnaires eux-mêmes :

Parce que c'est ouvert au public, et parce que les heures d'accueil ne fonctionnent pas forcément avec les gens, donc il y a des gens qui après 16h30 ou 17h viennent au palais de justice, ils connaissent le palais de justice mieux que nous, ils peuvent prendre les ascenseurs, ils déambulent dans les couloirs très très bien. (...) Donc il y a eu tout un changement, au début c'était très strict, très cloisonné, et puis maintenant tout le monde peut aller dans les couloirs et tout le monde peut se balader partout dans le palais de justice.

Par ailleurs, la convivialité des couloirs serait liée aux cultures de travail comme l'indique cet interlocuteur qui oppose magistrats et fonctionnaires (80):

Ah ce n'est pas convivial du tout, tout le monde le sait bien. (...) Oui, on papote, mais ce ne sont pas des lieux où on a envie de rester trop traîner, ils ne sont pas sympas les couloirs. Ce palais de justice n'est pas convivial, il n'est pas sympa, mais il n'est pas prévu pour ça non plus. (...) Moi je ne confonds pas tout, dans les couloirs du palais de justice je ne cherche pas des amis, je cherche des collègues de travail qui sont efficaces, qui vont répondre à ma question, et puis on fera ce qu'il y a à faire. (...) Parce qu'il y a un fossé entre les magistrats et les greffiers-fonctionnaires, ce qui fait qu'il y a très peu de communication entre les deux groupes d'individus, et on ne recherche pas la même chose. Les magistrats sont plus à chercher une ambiance de travail, où on vient travailler et on y est bien et on repart faire autre chose. Les fonctionnaires et les greffiers recherchent beaucoup plus un lieu de convivialité, parce que globalement leur travail c'est plus important que pour nous dans leur tissu social et leur tissu relationnel. Les greffières sont souvent amies, elles se voient souvent à l'extérieur, elles créent des liens,

_

^{80.} Cette description des cultures de travail du palais de justice opposant des magistrats « pressés » et des fonctionnaires « volubiles » doit être relativisée. Il semble que cette appréciation traduit un positionnement personnel de l'interlocuteur plutôt qu'une situation commune des palais de justice.

font des choses entre elles. Nous magistrats beaucoup moins, on est beaucoup plus des collègues, parce que ce n'est pas ce qu'on y cherche, parce qu'on a d'autres réseaux relationnels ailleurs, ce qui fait qu'on ne vit pas de la même façon.

3.4.1.4.2 Aspects sonores

Les interlocuteurs ont du mal à définir l'espace dans lequel l'enregistrement a été effectué : s'agit-il d'un bureau ouvert sur le couloir, d'un couloir qui traverse les bureaux ou d'un couloir qui dessert des bureaux ?

On sent qu'on est dans un univers de bureaux. Avec le peu de choses qu'on entend parler au téléphone c'est très clair, extrêmement limpide, extrêmement net. Ce n'est pas désagréable. En tout cas c'est très très clair. Les bruits semblent assez amplifiés, très sonores, mais sans être désagréables. On est plus dans un bureau, on est vraiment dans un bureau, peut-être avec une porte de couloir ouverte et des gens qui passent devant, qui circulent.

L'atmosphère apparaît calme, assez feutrée, conforme à une ambiance de travail : « tout ça est assez calme, indique un magistrat, il n'y a pas de bruits trop agressifs : l a sonnerie du téléphone, les portes qui s'ouvrent, la moquette, tout ça ... Une bonne ambiance de travail ». Un fonctionnaire confirme : « c'est un bruit de travail, ça me paraît assez convivial, quelqu'un sifflote à un moment, c'est rassurant ». Du point de vue de la matière sonore entendue, les interlocuteurs pensent à des matériaux feutrés dans lesquels les vêtements qui bougent s'entendent autant que les pas :

On entend des circulations de personnes, des gens qui passent, un petit peu de grincements de portes, mais peu, et puis des bruits de pas, ça claque un peu tout en étant extrêmement feutré, presque comme une main sur la table, ce n'est pas un bruit de pas classique, on entend autant le vêtement que le pas, c'est marrant d'ailleurs. Avec une circulation rapide, ça circule vite, peut-être parce qu'il y a des grands espaces à couvrir, les gens marchent vite apparemment. Et puis on entend un bruit de clavier.

Cette intelligibilité sonore semble faire des couloirs une sorte de point d'écoute des bruits des bureaux : un panoptique sonore involontaire, une « oreille de Denys ».

Enfin, remarquons que les enregistrements dans les circulations font entendre un bruit de ventilation qui n'est pas reconnu comme ordinaire dans les bureaux : « dans votre prise de son, on sent qu'il y a cette espèce de ronronnement permanent. Mais dans la réalité, il n'y en a pas autant » explique un magistrat confirmant un sentiment général. Le problème de bruit lié au système de chauffage et de rafraîchissement ne concernerait qu'une faible partie des espaces, comme l'explique un fonctionnaire :

D'après ce que je crois savoir, je crois que dans 99% des bureaux on n'entend rien. Et il y a quelques bureaux, 5-6 peut-être sur le plateau, où le ventilo-convecteur est dans le bureau, ce qui à mon avis est une erreur, à ce moment-là c'est carrément pénible. (...) C'est des erreurs de mise en œuvre, ils ont dû rencontrer une difficulté, ils l'ont traitée comme ça (...). Il y a une salle de réunion où il y a un ventilo, la salle de réunion du Parquet, qui est sur la terrasse, où on a un bruit, un fond sonore très désagréable.

3.4.1.4.3 Aspects lumineux

Les couloirs forment un espace de circulation éclairé artificiellement (sous un voile de *batiline*) et ponctué de failles lumineuses naturelles le long des patios. Ces failles scandent et structurent la perception visuelle du couloir, comme l'explique un fonctionnaire : « les arrivées de la lumière c'est formidable, et les structures apparentes du bâtiment qui permettent de donner une plus grande lisibilité, c'est vachement agréable, avec ces entrées de lumière qui se rythment comme ça, par tranches ... »

Les failles lumineuses créent cependant des contrastes et des effets de contre-jour jugés gênants dans la mesure où ils ne permettent pas toujours de reconnaître immédiatement les personnes que l'on croise. « Le contre-jour, c'est toujours gênant parce qu'on ne voit pas les gens qui arrivent dans le couloir, on ne voit que des silhouettes, on ne sait jamais qui c'est, on ne sait pas si on doit dire bonjour ou pas » explique un magistrat. Un fonctionnaire confirme : « quand tu es dans les couloirs, tu vois des collègues, tu es là, et tu te dis 'qui c'est ?', tu n'oses pas interpeller, tu regardes encore, 'ah oui c'est peut-être lui ...' ».

La lumière artificielle diffusée par la batiline est jugée « bizarre » et « intéressante » :

La lumière au plafond est assez bizarre, on ne voit pas bien la trame, la batiline, on la distingue mal, c'est dommage, c'est intéressant la batiline dans ce palais de justice. Évidemment il y a un problème d'éclairage derrière, de perte de luminosité qui est peut-être trop importante. Mais les taches de lumière qui arrivent, c'est pas mal, c'est intéressant. Et puis les structures apparentes aussi.

3.4.1.4.4 Aspects thermo-aérauliques

La climatisation ne fonctionne pas de manière régulée : « très souvent on a trop chaud ou trop froid, ça ne marche pas très bien » indique un magistrat. Les couloirs sont cependant sans odeurs, aseptisés : « c'est très aseptisé comme ambiance, je n'ai jamais eu d'odeurs dans ce couloir ».

3.4.1.5 Conclusion concernant les qualités exprimées par les usagers à Nantes

Les appréciations portées par ses usagers donnent du palais de justice de Nantes une image éclatée. Les espaces tertiaires dont les ambiances semblent plutôt appréciées, s'opposent aux salles d'audience, décrites comme des espaces « ratés ». Entre les deux, la salle des pas perdus génère des sentiments contradictoires et semble encore en phase d'appropriation.

Les salles d'audience font l'objet d'un rejet presque général et font regretter l'ancien palais. Le sentiment d'enfermement domine et donne une image jugée regrettable : « la justice n'est pas faite pour enfermer. Si les gens la perçoivent comme ça, c'est catastrophique, elle a complètement raté son objectif », résume un fonctionnaire. Les salles sont jugées désagréables, pesantes, fatigantes ; elles génèrent un malaise et peuvent même exacerber le mal-être intime de certaines personnes : « quand on est déjà soi pas bien, là ça donne la porte ouverte à toutes les expressions psychosomatiques dans la salle d'audience », indique une magistrate.

L'absence d'ouverture et de lumière naturelle explique ce sentiment. Jean Nouvel justifie ce choix par l'idée de concentration : « je pense qu'il y a une concentration absolue sur le sujet et que ce qui se passe ici a une dimension vitale (...). Il y a des lieux qui sont des lieux protégés. Il y a des lieux qui doivent se prêter effectivement à une concentration optimale » (cf. § 3.3.1.1.1). Cette vision est contestée par la plupart de nos interlocuteurs : « l'expérience de Nantes le montre cruellement, dit un fonctionnaire. Les gens qui n'ont pas de référence à la lumière naturelle se sentent enfermés, la lumière naturelle apporte cette sensation de liberté que la lumière artificielle n'apporte pas, il n'y a rien à faire. Et dans un palais de justice les gens sont peut-être encore plus sensibles à ça ». La lumière artificielle dispensée par le plafonnier est jugée factice et parfois éblouissante. L'architecte parle de « référence à la lumière du jour » (cf. § 3.3.1.1.3), ce que ne confirment pas les propos des usagers : « le sentiment majeur, c'est que c'est un éclairage artificiel, c'est ça qu'on sent tout de suite », indique une magistrate.

La couleur dominante de la salle apparaît de plus inadaptée à la fonction. La référence au sang est présente et on évoque une arène ou même un « rouge guillotine ». Un avocat exprime brutalement : « on a l'impression que ce truc est fait pour s'étriper, et que les murs sont rouges du sang des gens qui s'y sont battus ». Certains regrettent une influence potentielle sur le jugement : « le rouge, ce n'est pas innocent, c'est le cas de le dire », explique un magistrat. Le sentiment d'arbitraire est d'autant renforcé que les choix des architectes ont été faits postérieurement au concours, outrepassant la légitimité que celui-ci peut conférer, comme l'a expliqué le conducteur d'opération : « le rouge est venu relativement tard, en début de chantier, quand l'architecte a proposé de remplacer le vengué par du padouk. (...) Le rouge n'a pas convaincu tout de suite. Mais bon, [le maître d'ouvrage] s'en est remis un petit peu à la sagesse de l'architecte » (cf. § 3.2.1.3.2) Au contraire, les usagers laissent entendre que la symbolique judiciaire aurait été mise imprudemment entre les mains des architectes. Un fonctionnaire de Nantes s'étonne : « on arrive ici à Nantes à un résultat où il semblerait que la vision de la Justice que l'architecte a est une vision complètement dépassée, un peu rétrograde, totalement répressive, et que les magistrats eux-mêmes se révoltent contre ça, en disant 'attendez, on n'est pas des bourreaux, notre rôle c'est aussi un rôle de médiation sociale, on a une fonction qui est une fonction médiatrice, qui n'est pas du tout exprimée, on ne se reconnaît pas du tout dans cette justice répressive que vous avez voulu brandir à notre place, c'est votre vision de la justice mais ce n'est pas du tout la nôtre'. Alors là il y a une espèce de conflit extrêmement violent qui se produit ».

Le confort physique des salles d'audience pose également problème. « Relisez notre programme », justifie R. Eladari : « vous verrez qu'on vous explique que dans les salles d'audience il faut pas que les sièges du public soient trop confortables, de manière à ce que d'abord les gens ne soient pas là par plaisir, et qu'ensuite ils puissent porter attention au débat. (...) Et par conséquent, la pire des critiques qu'on craignait dans ce programme, c'est qu'on nous accuse de faire des salles d'audience qui soient traitées comme des salles de spectacles. C'est une salle qui doit avoir de la solennité, mais ce n'est pas une salle où on écoute avec plaisir le discours des gens ou la musique » (81). D'après nos interlocuteurs, le spectacle de la justice (désigné comme tel) exige pourtant des conditions de mise en scène efficaces. Or, à Nantes, les fauteuils très inconfortables et l'acoustique inadaptée détournent l'attention du public. Le bruit des pas, amplifié par le sol, interfère avec la mise en scène sonore des plaidoiries. « Si j'étais là et que j'étais accusé, je tiendrais absolument à ce que tout le monde ne perde pas un mot de tout ce qui se dit là ! Ca alors je peux vous dire ! » s'exclame Jean Nouvel. Il se trouve que dans la pratique ordinaire, les mots se perdent dans les salles d'audience. Le public et les justiciables entendent mal et ne comprennent pas toujours ce qui est dit, tant du fait des défaillances acoustiques de la salle que de la sonorisation, jugée médiocre. Ces problèmes acoustiques contrecarrent les intentions initiales liées à la concentration : « je me rends compte quand je parle que les gens n'entendent pas bien ce que je raconte, je vois qu'il y a une déconcentration dans la salle qui n'aurait pas lieu s'ils m'entendaient bien », explique une magistrate qui poursuit : « je trouve que c'est grave, parce que la justice est publique, et qu'il y a un vrai rôle pédagogique. Si les gens qui viennent à l'audience n'entendent pas ce qu'on dit, c'est nul, ça n'a plus aucun intérêt. C'est un vrai problème. »

L'opposition entre les salles d'audience et les espaces tertiaires est flagrante. « Autant on est bien au quatrième, autant on n'est pas bien dans les salles d'audience, je crois que tout le monde vous dira ça, c'est banal », indique une magistrate. Le dispositif des patio est apprécié (« c'est sympa, ça fait un peu balcon, ça a un côté très convivial »), bien que les difficultés sonores liées aux impératifs de confidentialité en limitent souvent l'usage. « Quand on sort c'est un peu ludique, c'est vraiment quand l'ambiance est assez gaie. On ne le fait pas au quotidien. Justement à cause de ce problème des fenêtres qui, dès qu'elles sont ouvertes, vous savez que si vous discutez sur ce patio tout le monde va entendre, donc on évite quand même par discrétion », indique u n

^{81.} Entretien avec R. Eladari, Cf. tome 3

fonctionnaire. Par ailleurs, le couplage de l'ouverture des baies et du système de climatisation en limite encore l'usage, bien que certains utilisent cette possibilité pour une modulation personnelle du confort thermique. L'asservissement des stores extérieurs au vent pose également problème lors des journées à la fois ensoleillées et ventées, fréquentes à Nantes.

Les bureaux du niveau haut sont décrits comme un espace de travail idéal pour les magistrats : « là on a l'idéal pour travailler, c'est certain, c'est un très bon lieu de travail ». Les bureaux de la façade Sud sont plus critiqués, du fait de l'inefficacité de la grille dite pare-soleil adossée à la façade. « Vous avez vu, tous les bureaux de la façade Sud où tout le monde a collé des grands bouts de papier kraft », interroge une magistrate. La gêne visuelle empêche de travailler sur écran informatique et des problèmes de surchauffe apparaissent : « dans le couloir il fait peut-être 18°, et chez elles on arrive à 30°, c'est intenable dans ces bureaux-là », explique un fonctionnaire. Des stores intérieurs ont été installés sur le budget de fonctionnement du palais de justice.

Les circulations du dernier niveau sont également appréciées, bien qu'elles forment un dédale parfois jugé complexe. Les ouvertures pratiquées au droit des patios créent des « respirations » visuelles recouvertes d'une tôle perforée. La vue sur l'extérieur est alors liée au mouvement : « vous avez remarqué que c'est dans le mouvement qu'on voit ? (...) C'est presque cinématographique, c'est assez fascinant » indique un fonctionnaire. La couleur des couloirs provoque des sentiments contradictoires tandis que l'atmosphère sonore apparaît calme, assez feutrée, conforme à une « ambiance de travail ».

Entre les salles d'audiences et les espaces tertiaires, la salle des pas perdus constitue un espace dont l'ambivalence paraît bien résumée dans cette parole d'un interlocuteur de Grasse : « si on a une âme d'artiste, on peut regarder le côté artistique de la chose. Maintenant, si on entre avec son âme de justiciable, je ne sais pas comment on doit l'apprécier ». Fortement rejetée à l'ouverture du palais du fait de premières impressions répressives et morbides (les grilles, la couleur noire), la salle semble aujourd'hui mieux acceptée : « elle est belle, c'est beau, c'est riche, c'est noble, c'est noir, c'est noir et très clair » exprime un magistrat. Les dimensions, la mise en scène du paysage urbain et la composition en font un espace saisissant : « est-ce qu'on est saisi d'une espèce de révérence religieuse ? Est-ce qu'on est étouffé par le gigantisme du lieu, est-ce qu'on prend la mesure de sa faiblesse ou de sa petitesse », interroge un avocat. Parallèlement, la forte luminosité perturbe la vue (« il y a tellement de jour, il y a u n tel reflet qu'on finit par ne plus rien voir ») tandis que le sol en miroir semble se dérober sous les pas : « par moments vous avez l'impression de tanguer dessus, vous ne savez plus où vous êtes ... On a l'impression d'être sur un bateau et de tanguer. C'est terrible, terrible ... Cette salle est troublante, cette salle est troublante », résume un interlocuteur.

La salle des pas perdus forme une architecture éblouissante, au sens propre comme au sens figuré. Elle constitue également un lieu paradoxal, dont la matière sonore évoque une ambiance tranquille, habituelle, classique, mais dont les images renvoient à l'épouvante et au futur. L'ubiquité de l'ambiance est manifeste : salle rassurante pour les oreilles, chaleureuse et sereine même ; effrayante pour les yeux, glaciale et carcérale, faisant tanguer les personnes aux sens les moins solides. « Moi, je suis pour la permanence des effets variants ! Et je considère que la dimension émotionnelle de l'architecture est liée à l'instant, au climat, aux saisons » explique Jean Nouvel (cf. § 2.3.2.2). La salle des pas perdus de Nantes est sans doute un modèle achevé de cette position architecturale.

3.4.2 Qualités exprimées par les usagers de Bordeaux

3.4.2.1 La salle des pas perdus

3.4.2.1.1 Pratiques de la salle des pas perdus

L'espace est dit encombré (pieds obliques des salles d'audience, mobilier). Les obstacles rendent la déambulation difficile et la salle effective se réduit finalement à un couloir : « l'espace de circulation est réduit à un couloir en réalité, si on est très sincère. (...) Pour déambuler, c'est très difficile. Les poteaux là, soit on a un torticolis, soit on se ramasse une borne si on n'est pas très vigilant ».





Figure 64. Salle des pas perdus de Bordeaux

Les obstacles empêchent « de faire les 100 pas » et privent ainsi la salle de l'une de ses fonctions symboliques. Un avocat admet : « on est toujours en train de devoir faire des contorsions pour ne pas se prendre ces poteaux ». Le mobilier contribue également à l'impression de difficulté, d'obstacle, comme l'explique cet avocat :

Elle a l'allure d'un couloir. On n'a pas envie de s'arrêter. Les chaises métalliques on dirait des instruments de torture, ça ne vous invite pas à vous asseoir, c'est froid, on sent que c'est dur.

Les passerelles hautes desservant les salles d'audience ne sont pas identifiées comme des éléments de la salle des pas perdus. On évoque un hall d'embarquement d'aéroport. Un magistrat s'interroge sur les limites de la salle elle-même :

Elle est où, la salle des pas perdus ? La salle des pas perdus c'est la plus grande catastrophe que j'ai jamais vue de ma vie. Un journaliste de FR3 me posait la question 'elle est où, votre salle des pas perdus ?', c'est normalement l'espace en dessous, mais on

ne peut pas s'asseoir. En général c'est à côté des salles d'audience, on sort on vient marcher pour se détendre, donc c'est les passerelles : là les gens sortent, rentrent ...

Des problèmes fonctionnels sont induits par le système de passerelles : étroitesse de la circulation (« quand il y a beaucoup de monde cette passerelle est infranchissable, parce que les gens s'agglutinent autour des portes [des salles d'audience] »), absence de sièges : « ça ce n'est pas super bien pensé, vous avez très souvent des gens qui viennent avec des enfants, qui viennent voir quelqu'un qui passe en correctionnelle, etc. Ou le gamin s'excite dans la salle d'audience, il faudrait qu'il puisse attendre devant ».

Les avocats ne retrouvent pas ici les habitudes prises dans les salles des pas perdus de plain-pied :

La vertu que je trouvais à la salle des pas perdus de l'ancien palais de justice, c'est qu'elle se trouvait au même niveau que les salles d'audience. C'est un confort énorme pour nous, avocats : on peut parler en toute tranquillité avec le client, en sachant qu'on ne manquera pas le début de l'audience, et les magistrats verront qu'on respecte les règles de politesse. En revanche, ici on est un peu stressé parce que les salles d'audience sont soit en haut, soit déplacées à l'extérieur. Donc ça ne peut plus être ce lieu de rencontre. Et si vous regardez bien, la salle des pas perdus actuelle n'est pas tellement occupée dans l'espace par les avocats avec leurs clients. Finalement on a déplacé ces lieux d'échanges avec nos clients devant la salle d'audience particulière où on est. Avant on disait 'rendez-vous devant la statue de Montesquieu', c'était un peu le repère. Dans le nouveau palais de justice, on ne peut pas donner rendez-vous à un client à un point de rencontre facilement reconnaissable pour lui et tranquille pour nous, pour qu'on n'ait pas le stress que l'audience démarre sans nous, etc. parce que s'il y a quelque chose qu'on est obligés de respecter, c'est la ponctualité.

3.4.2.1.2 Aspects sonores

Les auditeurs entendent un espace ouvert où les sons semblent « s'en aller beaucoup plus vite » que dans les autres fragments sonores écoutés. Certains entendent un passage animé, avec un escalier. Pour d'autres, ce pourrait être un couloir assez vaste (« le lieu semble long, très long ») ou un hall d'immeuble de bureaux. On y entend les grilles qui protègent la zone magistrats de la zone publique, le *clinc* des badges qui évoque l'univers carcéral.

La salle « manque de vie », selon un magistrat, « dans le sens où on n'entend pas grand chose. (...) Elle doit être plus ouverte que les autres salles des pas perdus, donc les sons doivent s'en aller beaucoup plus vite, c'est moins cathédralisé que dans la salle des pas perdus de l'ancien palais de justice par exemple. »

Le lieu n'a pas la réverbération attendue d'une salle des pas perdus. Ainsi explique ce magistrat :

Je ne sais pas si c'est par rapport à la présence humaine, mais la rumeur, le brouhaha, on l'a moins dans votre enregistrement à Bordeaux que dans les deux autres Palais de Justice. C'est peut-être aussi parce que le volume est géré différemment, sur le plan architectural. (...) Dans mon imaginaire, une salle des pas perdus est un lieu où les avocats et les clients discutent. (...) Il doit y avoir des pas et des mots, avec le phénomène de cathédralisation du son : des mots qui apparaissent à un moment donné, et puis dans une phrase il y a un mot qui va saillir, et puis des choses un peu plus floues de part et d'autre. On ne distingue pas forcément entre les pas et les voix des phrases entières. On est témoin d'un mot qui va attirer l'oreille, et le reste va se perdre dans un magma de sons.

La circulation sur les passerelles se fait entendre : « il n'y a guère qu'ici qu'on peut entendre monter quelqu'un dans une salle des pas perdus » indique, ironique, un fonctionnaire. Pour l'un de nos interlocuteurs, le revêtement translucide de l'escalier a un son particulier presque ludique :

Ca fait un Zouk, un son comme ça ... De mémoire, il a une surface antidérapante, un peu granuleuse, les passerelles également, avec ce verre qui est strié, quadrillé. Donc si le pied frotte un peu dessus ça gratte. On a presque envie de jouer avec.

3.4.2.1.3 Aspects lumineux

Peu de commentaires apparaissent sur cette question dans la salle des pas perdus. La lumière est jugée agréable mais les reflets générés par l'ensemble des façades vitrées sont gênants et symboliquement inadéquats. Les mots employés par ce magistrat, évoquant transparence et « propreté » de la justice, sont éloquents :

Il y a des reflets partout, des reflets dans tous les sens. Après il y a d'autres soucis. La transparence, les ascenseurs qui le soir sont constamment maculés de traces de doigts apparentes. Ça entraîne une impression d'absence de netteté, qui est liée aux reflets, aux traces de tous genres. Donc la justice est peut-être transparente, mais pas forcément très propre, ce qui est un peu dommage.

3.4.2.1.4 Aspects thermo-aérauliques

Les témoignages insistent tous sur l'inconfort thermique estival dans la salle : « c'est intenable », « épouvantable », du fait du rayonnement solaire sur la façade Est et à travers la toiture partiellement vitrée : « je ne vous dis pas en été, avec des odeurs, on en a sur les passerelles, explique un magistrat. Il y avait des stores qui étaient prévus apparemment. Ça devenait faire baisser la chaleur dans cet espace. D'ailleurs c'est réfrigéré. Et le verre, tant que vous n'empêchez pas la lumière de passer, l'air chauffe à l'intérieur. »

Les avocats sont sensibles à l'inconfort de l'attente sur les passerelles qui desservent les salles d'audience, le long de la façade Est :

Quand on accède aux salles d'audience et qu'on attend, l'été c'est intenable. Donc en haut il fait très chaud, l'été il y a le soleil qui 'tape'. D'ailleurs, l'été, on rentre dans les salle d'audience pour ne pas avoir trop chaud!

Un autre avocat confirme:

Nous on a un énorme problème ici, quand il y a les clims ça va, on est bien dans les salles d'audience. En revanche, ils n'ont pas pensé à ceux qui attendent devant les salles d'audience, vous ne pouvez pas y rester, dans les passerelles : dès qu'il fait chaud, c'est é-pou-vantable.

3.4.2.2 Les salles d'audience

3.4.2.2.1 Pratiques des salles d'audience

Pour tous nos interlocuteurs, ce sont les espaces le plus réussis du palais. Les salles ont « un aspect rassurant et serein ». La forme contribue à ce sentiment : « l'essentiel c'est aussi la forme, cette forme de coupole qui ferme un peu », dit un avocat. Un magistrat confirme : « ce n'est pas l'œuf maternel, mais il n'y a pas la fusion qu'on a dans le sein maternel avant la naissance, mais ... Tout est là, il n'y a pas d'aspérités, même dans les couleurs. On est entouré de partout ». Elles définissent « un monde à part » : « c'est des ruches, c'est vraiment des ruches, ce n'est pas simplement des salles d'audience, nous on les appelle des 'ruches', ça fait bien la séparation avec l'extérieur, une fois qu'on est dedans on a l'impression d'être dans un monde à part », explique un avocat. Elles suscitent l'émotion : « j'ai ressenti une certaine émotion, une fois qu'on est dedans on se sent ... Il y a une interpellation quelque part qui fait que ... » (un fonctionnaire). Leur caractère évoque la religiosité, comme le décrit un magistrat : « pas une 'chapelle', c'est

plus général que ça, il y a un petit côté religieux, certainement, une religiosité, allez, qui s'échappe de cet édifice, mais pas 'chapelle'. 'Religiosité', oui ».

Cette solennité n'empêche pas d'être à l'aise, comme l'indique un magistrat :

Au contraire, on a même l'impression que les gens sont parfois trop à l'aise, respectueux mais à l'aise. On n'a plus le côté très solennel qu'il y a par endroits. Avec la limite que les gens chuchotent davantage qu'ils le faisaient dans les autres salles d'audience. Mais c'est un lieu où on pourrait parler de justice d'un peu plus de proximité. Cet appel de lumière aussi est assez agréable quand on y travaille. Je me sens très bien dans mes salles d'audience, je me sens très très très à l'aise.

« On se sent très bien dans les salles d'audience » indique également un avocat. L'aménagement des estrades facilite également le sentiment de proximité : « c'est vrai que ça n'a pas du tout le caractère solennel d'un tribunal. L'estrade déjà n'est pas très très haute, ça enlève toute solennité au tribunal. Je ne trouve pas ça mauvais », témoigne un fonctionnaire. « Avant il y avait cette tendance à mettre les magistrats [en hauteur] pour écraser. Là ils sont surélevés, mais juste ce qu'il faut, ils n'ont pas cette vue plongeante, quand on est debout on est quasiment les yeux dans les yeux », explique un avocat.



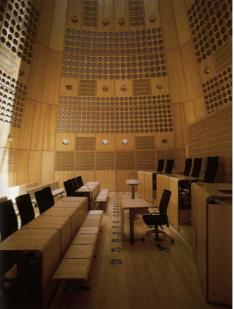


Figure 65. Salles d'audiences de Bordeaux

Cependant, les salles sont jugées trop petites, comme l'indique ce magistrat qui met en rapport la petite surface et le grand volume des salles :

Elles ont un défaut, elles sont très petites. Et dès lors qu'il y a beaucoup de monde à l'audience, la salle déborde. Autrement, elles sont vraiment belles sur le plan esthétique, je trouve cet espace magnifique, même si on peut penser qu'il y a de l'espace perdu vers le haut.

Aucune salle ne permet d'accueillir un « grand » procès, mais la petitesse relative des salles peut faciliter la justice ordinaire, comme l'explique ce fonctionnaire :

Il n'y a pas de grande salle d'audience, si bien que s'il y a une audience un tout petit peu trop importante, la juridiction n'est pas à même de l'accueillir, il faut s'expatrier, notamment sur la cour d'appel, en utilisant la cour d'assises. Mais c'est peut-être plus confidentiel pour rendre la justice. Même si la justice est publique, peut-être que le justiciable en matière pénale, même en matière civile, ne tient peut-être pas à une grande publicité de son procès.

D'autres défauts sont également signalés. Le revêtement intérieur en bois d'érable est perforé de trous de différents diamètres pour l'absorption acoustique, la ventilation et les luminaires. Pour certains, ces « petits ronds (...) qu'on a toujours en face de soi » troublent la vue et fatiguent les yeux. L'autre sentiment d'inconfort évoqué est relatif à la dimension des tables, jugées trop étroites pour déplier les dossiers.

Enfin, la disposition des demi-salles, c'est-à-dire des petites salles installées dans la moitié d'une coque et dont l'entrée se fait latéralement, entraîne quelques difficultés. Un avocat explique :

La porte des demi-salles est mal placée : une demi ruche, c'est trop petit. Vous allez certainement trouver ça ridicule, mais le fait de rentrer dans une salle d'audience et d'avoir en fait les sièges des magistrats en face, c'est beaucoup plus facile, ce qui est le cas des grandes salles d'audience. Si vous allez dans les demi ruches, vous rentrez et vous êtes de côté : c'est pas la même impression, je vous assure ça me met mal à l'aise, dans la pratique, c'est bête hein ... L'impression qu'on peut être gênés par les regards de l'extérieur, quand on plaide c'est vrai que c'est important d'être concentré et de ne pas être dérangé. Quand on plaide dans la grande salle d'audience à Bordeaux actuellement, quand quelqu'un rentre non seulement on ne le voit pas, mais on ne l'entend pas non plus. Sur le côté en revanche dans les demi-lunes, vous le voyez, ça dérange à la fois le magistrat et le confrère, vous l'entendez, ça c'est un peu dérangeant.

3.4.2.2.2 Aspects sonores

Par rapport aux autres fragments sonores enregistrés dans les salles d'audience, les interlocuteurs ont l'impression d'entendre une salle plus petite. Ils repèrent les différences de niveau de sol. Une magistrate de Nantes imagine une salle ronde. Un avocat de Grasse imagine une audience de cabinet ou de petit hall. Pour une greffière de Nantes, la salle a l'air « disciplinée », sage. Cette attitude est reconnue comme positive par beaucoup car elle semble en accord avec la manière de rendre la justice.

En pénétrant dans la salle, dit un magistrat, les gens baissent le ton, un peu comme quand on entre dans une église :

L'impression qu'on a eue quand on est arrivés au nouveau palais de justice par rapport aux anciennes salles d'audience, c'était un peu comme quand on entre dans une église, [les gens] se mettent d'un coup à parler plus bas, à voix plus basse, et heureusement parce que sinon tout deviendrait très vite cacophonique. (...) On voit les gens quand ils rentrent : ils lèvent les yeux vers le sommet et ont une attitude ... je ne dirais pas plus respectueuse, parce qu'on a eu des expériences différentes, mais en tous cas, en termes sonores, [ils montrent] davantage de calme.

Cependant, pour le même magistrat, « les gens entrent et sortent tout le temps, on ne peut pas avoir le minimum de sérénité ». De fait, les salles ont une acoustique d'une clarté rare. L'espace petit, rond et absorbant, détache admirablement les sons : « on entend même bien quelqu'un qui ouvre une serviette, on entend le clic-clac de sa serviette. C'est le [fragment sonore] qui ressemble le plus à ce que j'entends tous les jours » indique un avocat. Cette clarté n'est pas toujours appropriée à la fonction du lieu et peut nuire au déroulement du processus judiciaire. Ainsi explique un magistrat :

On entend parfaitement ce qui se dit. Et très fréquemment on prévient le président et les assesseurs quand ils chuchotent sur un délibéré ou sur une question qui se pose à eux,

parce qu'on les entend très bien, le son va très bien vers la salle. En revanche, dès qu'il y a un tout petit peu de bruit et que les gens ne sont pas extrêmement attentifs, très policés, il y a un brouhaha permanent qui devient très gênant. Bordeaux a une acoustique qui n'est pas si bonne que ca en fait.

A l'inverse, les magistrats se trouvent malgré eux auditeurs des commentaires de la salle :

On entend des tas de choses quand on préside. On entend tout très bien. Quelqu'un qui commence à chuchoter au fond on l'entend. Et c'est parfois un peu perturbant, parce que vous entendez ce que vous ne voudriez pas entendre.

Enfin, la trop grande intelligibilité des conversations peut nuire à la mise en scène sonore : « on est tellement habitués à avoir un dialogue avec le prévenu et l'avocat, sans élever la voix, lorsque le procureur parle avec les avocats (ce qui lui arrive souvent) j'ai l'impression que le son de ma voix ne couvre plus la discussion », explique un magistrat. « Bien sûr, si on veut parler avec son voisin, c'est aussi perturbant parce que ça n'intéresse pas forcément toute la salle. Alors, on a recours à un truc particulier : on le règle par signes, ou l'huissier vient voir. Ici ça se passe comme ça ».

3.4.2.2.3 Aspects lumineux

Les salles d'audience sont pourvues d'une ouverture zénithale conique formant une sorte d'oculus. La lumière naturelle est dite « remarquable » et fait lever la tête : « le regard est attiré quand vous attendez sur le banc, vous voyez tout le monde lever le nez, au moins au début », explique un fonctionnaire. La lumière met à l'aise et contribue à la sérénité du processus judiciaire, comme l'indique un magistrat : « c'est un lieu où on pourrait parler de justice d'un peu plus de proximité. Cet appel de lumière aussi est assez agréable quand on y travaille. Je me sens très bien dans mes salles d'audience, je me sens très très très à l'aise. »



Figure 66. Eclairage naturel zénithal d'une salle d'audience de Bordeaux

L'équilibre entre la perception des éléments extérieurs et la concentration nécessaire semble être trouvé dans ce dispositif. Ainsi explique ce magistrat :

Vendredi on a eu un gros orage, on lève les yeux vers le ciel pour voir ce qui se passe audessus, il y a vraiment l'immense ruche, cette espèce de chose qui monte vers le ciel, avec cette ouverture sur l'extérieur quand même. Je trouve ça très très beau. Vraiment, dès que je suis rentré, c'est les salles d'audience qui m'ont enthousiasmé. Moi j'ai toujours eu des salles d'audience fermées, même si elles avaient des vues sur le dehors ... ce n'était pas des vues, mais des ouvertures très hautes pour que les gens ne puissent pas se déconcentrer. Donc ça ne me gêne absolument pas. Qu'il y ait une ouverture lumineuse, je trouve ça agréable, mais pas qui permette une perte d'attention. À Périgueux la salle d'audience doit avoir une ouverture sur l'extérieur, et si quelqu'un se met au balcon on a toutes les têtes qui se tournent immédiatement vers le balcon.

La qualité lumineuse subjugue, même si la pratique quotidienne la fait parfois oublier, comme le décrit cette avocate :

Moi je la trouve superbe quand on lève la tête! [rire]. Même le reste, mais c'est encore plus beau quand on lève la tête. Une fois, je n'étais pas trop concentrée en Audience, j'ai regardé ça et je me suis dit 'c'est chouette!' [rire]. Mais au quotidien ... C'est très beau quand on lève la tête, mais au quotidien on ne lève pas la tête, on regarde en face de nous. C'est très joli, mais on n'en profite pas au quotidien. Oui, c'est bien, il y a la lumière, il y a cette forme comme ça, ronde, et puis cette idée encore de lumière qui vient d'en haut, dans le symbole je trouve ça super. Et puis elles sont belles.

Cependant, la symbolique implicite de la lumière céleste est jugée « archaïque » et gêne certains de nos interlocuteurs :

La lumière, à Bordeaux il n'y en a pas, il y a cette espèce de halo, que vient renforcer ce truc d'en haut quand il fait beau. Et ce truc vers le haut, on se dit 'tiens, on voudrait que la grâce divine nous tombe dessus', mais ça c'est archaïque. Ce n'est plus dans l'imagerie XIXe où on a ces dévoiements post-rafaélites qui ont tout compris! Cette lumière qui tombe, 'on va vous éclairer', c'était de droit divin. Moi qui suis un vieux républicain, j'ai du mal!

Les points lumineux disposés dans les coques pour l'éclairage artificiel ne provoquent pas de gêne visuelle. Cependant, cet éclairage artificiel est jugé insuffisant et il apparaît difficile à entretenir. Les transformateurs des ampoules grésillent, et ce bruit (bien diffusé du fait de la qualité acoustique des salles) dure car il faut monter un échafaudage spécial pour les changer. Ainsi explique un magistrat :

Dès qu'il commence à faire sombre ou nuit, c'est épouvantable, on est très très mal éclairés. On l'a vécu pendant des semaines, on est restés des mois et des mois où j'avais 16 loupiotes qui ne marchaient pas, il y a 3-4 rangées de lampes en panne. On s'est plaints, il a fallu des mois. Comme [la salle] est tronconique et circulaire, pour les changer il a fallu louer un échafaudage spécial. Ça s'est fait à une période où il n'y avait pas d'audience, parce qu'il fallait monter l'échafaudage spécial. (...) Après ça grésille, les ampoules grésillent quand elles vont mourir.

3.4.2.2.4 Aspects thermo-aérauliques

A l'ouverture du nouveau palais, les salles d'audience sentaient le bois. Cette fragrance disparue semble aujourd'hui regrettée : « quand on est arrivés ça sentait terriblement le bois, et c'était terriblement agréable. (...) Les premiers mois c'était vraiment très agréable ».

Le système de ventilation et de climatisation est peu audible et il semble bien fonctionner, du moins du point de vue des odeurs : « on n'a pas trop d'impression de confinement, explique un magistrat, la clim doit pas mal marcher, alors que les gens ne sont pas toujours d'une propreté absolue, on n'a pas trop cette impression de niche à odeurs ». Mais le confort thermique des salles reste très dépendant du système de régulation :

L'air est réfrigéré, mais si la réfrigération est en difficulté ça devient une étuve à l'intérieur. En juin il a fait 30° dans la salle d'audience [dedans], c'est cinq degrés d'écart extérieur intérieur. Le matin, hier matin par exemple, il faisait frais dans la salle d'audience, la régulation n'avait pas fonctionné de tout le week-end, il peut faire frais, ou même froid.

3.4.2.3 Les bureaux

3.4.2.3.1 Pratiques des bureaux

Nos interlocuteurs font tous, très clairement, le procès de la notion de transparence spatiale, à la fois parce qu'elle ne leur permet pas de travailler dans des conditions confidentielles et en toute sécurité, et aussi parce qu'ils se sentent constamment sous le regard de l'autre. En histoire de l'architecture, on dirait de ce bâtiment que c'est un nouveau panoptique, comme le suggérait la référence à Jeremy Bentham signalée plus haut (cf. § 3.2.1.1).

Des problèmes pratiques sont signalés : comment meubler un bureau transparent ? « Il n'y avait pas d'espace qui permettait des places de rangement adaptées à des lieux transparents ». Comment maintenir propres l'ensemble des vitres ? « Il y a des reflets partout, des reflets dans tous les sens. (...) La transparence, les ascenseurs qui le soir sont constamment maculés de traces de doigts apparentes ».

Mais c'est le confort moral qui semble le plus mis à mal dans la proposition de Rogers. Le principe de transparence, « quand il est appliqué jusqu'au bout, c'est la pornographie » explique Jean Nouvel, sans faire référence à Rogers (82). A Bordeaux effectivement, la transparence des bureaux suscite un malaise proche de l'impudeur : « j'étais comme dans un bocal, constamment sous le regard d'autres magistrats et fonctionnaires qui sont dans les bureaux en face. (...) Il y a tout le temps le regard de quelqu'un, et c'est très désagréable » se plaint un magistrat, mettant en évidence l'effet paradoxal de cette transparence qui finit par isoler les personnes. Les regards du public gênent et nuisent à la liberté :

Pour nous, régulièrement il y a des gens qui s'accoudent aux balustrades et qui regardent les fonctionnaires travailler, ça fait un peu 'je suis le singe du zoo'. (...) Ils ont peut-être le regard perdu, mais par moments ils regardent vraiment les gens vivre, et c'est un regard qui peut être énervant, on ne peut pas faire l'âne. Ils sont au-dessus et ils regardent, si on arrive on fait une blague et que tout le monde se mette à rire : 'dans ces bureaux ils ne font rien', ce qui peut être tout à fait au-delà de la réalité, mais c'est un regard gênant. Dans l'espace de travail, il y a aussi une part d'intimité que l'on crée avec les collègues, avec le lieu dans lequel on travaille, et parce qu'il y a un regard extérieur permanent on est moins libre, donc l'intimité du travail n'existe pas vraiment sur cette partie du bâtiment.

Un autre magistrat décrit le caractère sinistre de l'ambiance :

Avoir un espace sur le ciel, sur l'infini, ça fait du bien, on peut s'évader, rêver. Là, putain, vous avez une ambiance de travail en face, c'est quand même grave! Vous voulez la quitter les yeux, et paf! vous tombez sur des mecs qui travaillent! C'est un truc qui ne v a pas. Imaginez. C'est sinistre.

Certains bureaux, comme celui du président, sont tellement exposés au regard qu'il est impossible d'y rester sans stores : son bureau « est grand, bien équipé, sympa, bien mieux disposé que celui du procureur, mais il aurait dû être ailleurs : il est sous

-

^{82.} Débat de Nantes, cf. tome 3

l'escalier! À moins d'être Truffaut ou Rohmer et de regarder passer les femmes, c'est un truc de fou ça! Il est obligé de travailler en permanence avec des stores vis-à-vis de l'escalier, et réciproquement. C'est stupéfiant! » (83)



Figure 67. Un bureau de Bordeaux donnant sur l'atrium

La transparence engendre paradoxalement un sentiment d'enfermement dans « un bocal » (terme récurrent), une sorte d'aquarium. « Travailler avec son voisin de bureau, ce n'est pas pareil, parce que physiquement on peut le toucher. Là cet espace, ça fait sentiment aquarium réciproque » explique un magistrat. Ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres accentue encore l'effet et réveille la nostalgie de l'ancien palais. « C'est vrai que de quitter un ancien bâtiment où on pouvait ouvrir les fenêtres, même si au niveau du confort c'était pas terrible ... mais on pouvait ouvrir les fenêtres, il y avait une respiration quand on en avait envie », explique une fonctionnaire. « Ici vous êtes vraiment dans un bocal, c'est très pénible. » Un confort physique moindre (« c'était pas terrible ») peut être compensé par un confort moral supérieur : « il y avait une respiration quand on en avait envie ». Satisfaire l'envie de l'instant est ici la clef du confort : ouvrir et fermer les fenêtres, sentir le temps qu'il fait, laisser le regard vagabonder sur le paysage avant de redescendre sur le dossier, tempérer le climat intérieur.

Percer l'intimité individuelle est sans danger immédiat pour l'institution. Percer l'intimité de la délibération pose d'autres problèmes. La transparence s'oppose même au fonctionnement de la justice lorsqu'elle n'est pas souhaitée. Un magistrat nantais, en réponse à une remarque de C. Vasconi sur l'architecture de verre (84), explique

83. Il semble que ce magistrat fasse référence à *Vivement dimanche* de Truffaut, film où le héros allait dans un soupirail regarder les femmes passer sur le trottoir.

84. Lors du débat sur l'architecture judiciaire au palais de justice de Nantes, C. Vasconi interrogeait le principe de transparence pour la justice : « (...) j'ai une image qui m'est passée par la tête, je voyais le parlement de Bonn, qui est entièrement en verre, c'est une maison entièrement en verre, qui maintenant est à Berlin, mais disons que quand on voit le parlement, la salle du parlement de Bonn, qui est entièrement en verre. Et je m'interrogeais un moment donné, je me disais dans le fond, on pourrait tenter, dans un palais de justice, de faire une salle d'assises entièrement en verre, comme celle du parlement de Bonn je prends cet, et a priori je ne serais pas complètement choqué et ça me paraît possible. Mais, c'est une vraie réflexion, jusqu'où va l'ouverture, jusqu'où va

pourquoi « le bâtiment de verre dont on pourrait rêver (...) est effectivement du domaine du rêve (...) parce qu'il y a aussi une part de la justice qui se rend de manière confidentielle. Vous avez des cabinets qui ne peuvent pas être des cabinets de verre. Un cabinet de juge des enfants ne peut pas être un cabinet de verre. Un cabinet de juge d'instruction non plus. Une salle d'audience de cour d'assises lorsqu'on est à huis clos ». Ce point de vue général est bien illustré par un magistrat bordelais qui fait état des conséquences psychologiques « perturbantes » de la transparence :

Le public nous voit quand on délibère. Dans une audience classique, on est trois, on est plutôt congelés, à dessein, parce qu'après dans la salle de délibéré, c'est un moment aussi où on se détend, on discute, il y a pu y avoir une pression, on se lâche un peu. Et là vous ne pouvez pas vous lâcher, parce qu'il y a tous les clampins qui sont là, 'ah c'est les trois juges!' S'ils vous voient vous esclaffer alors que vous venez de dire certaines choses en audience, il y a le commun qui va rigoler de ça. C'est perturbant sur le plan psychologique.

Un autre magistrat donne quelques exemples édifiants :

Eloge de la transparence, peut-être, sauf que ça s'oppose aussi au principe de justice qui a besoin sur un certain type d'interventions de calme, de discrétion, parce que les gens n'ont pas à exposer non plus leurs conflits, leurs griefs, systématiquement sur la voie publique. La transparence est un principe que l'on peut souhaiter, mais qui s'oppose aussi aux règles de procédure et de droit. L'instruction est un lieu, une partie de l'enquête qui est secrète. Je ne sais pas si on y reviendra, mais les cabinets d'instruction sont juste au-dessus, vous avez trois cabinets d'instruction qui donnent au-dessus de ces bureauxlà, juste en face de la partie salle des pas perdus : à peine était-on arrivés, moi en juin 98, donc juste avant le déménagement, la semaine qui a suivi l'installation, à l'époque Rogers avait interdit qu'il y ait des stores aux fenêtres d'instruction, le juge d'instruction a fait une confrontation, il était le dos à la fenêtre, face à lui et à la salle des pas perdus il y avait un témoin et un prévenu, et dans le dos du magistrat il y avait la famille du gitan qui menaçait le témoin en lui faisant des signes qu'ils allaient lui couper la gorge si jamais il parlait. C'est l'exemple type par l'absurde de ce que la justice ne peut pas non plus être complètement ouverte sur le public, il faut aussi à un moment donné accepter qu'il y ait un peu de lieux clos pour que les choses qui se disent se passent dans de bonnes conditions. On aurait mis un juge des affaires familiales en libre accès : ce qui se passe dans un bureau de juge des affaires familiales avec des cris, des larmes parfois, de l'énervement, des menaces, n'est pas une bonne chose pour le reste de la population, le juge des affaires familiales, c'est quand même la sphère de l'intime. Donc pas forcément transparence à l'égard du reste de la population. C'est un concept qui me gêne. Et dans ce cadre-là, le travail de magistrat en cabinet ou d'un greffier en cabinet n'a pas à se faire sous le regard permanent de l'ensemble des autres collègues.

_

quelque part ce qu'on appelle la transparence de la justice, ou cette espèce de donnée naturelle, je veux dire, un palais de justice, jusqu'où est-il un déambulatoire où on vient passer ses dimanches ou ses soirées parce que c'est un lieu de convivialité telle qu'on y vient même en dehors du fait d'être un jour jugé ou punir dans les cas extrêmes. (...) J'imagine moi architecte, le concours que je rendrais avec un palais en verre, complètement en verre, un palais de justice entièrement en verre, les magistrats qui sont dans une verrière, qui sont dans une cage de verre. Je voudrais savoir si j'ai une chance sur deux de gagner ou une chance sur mille. (...) Donc il y a, il y a des dosages à faire mais quand même, euh on ne peut pas, on ne peut pas euh évacuer cette notion fondamentale qui est quand même avant tout la non, la non dissipation ou la non, comment dire, la non concentration qui est quand même la première des donnes dans un lieu comme celui-ci. Et certainement, il faudrait demander à nos parlementaires allemands si dans leur salle, dans leur parlement de Bonn, ils arrivaient à, à se concentrer sur le sujet. Je crois que oui, donc il y a peut-être une donne qui permettrait de bouger les choses. »

3.4.2.3.2 Aspects sonores

Les utilisateurs font état d'une bonne isolation acoustique entre les bureaux mais ils signalent des propagations sonores solidiennes (bruits en provenance des geôles notamment) dans les locaux donnant sur l'atrium.

Un problème apparaît de manière récurrente : la porte donnant sur le couloir isole bien des bruits mais la personne qui frappe n'entend pas la voix qui dit « entrez ». Les visiteurs ne savent pas s'ils sont attendus. L'effet bocal des bureaux semble alors démultiplié par le fait que la transparence visuelle se double d'une parfaite opacité sonore. Un fonctionnaire décrit ainsi la situation lorsque l'on frappe à sa porte : « j'entends, mais la personne m'entend difficilement de l'extérieur. On entend frapper, mais la personne qui frappe et attend d'entrer n'entend pas forcément. Il faut vraiment pousser la voix pour se faire entendre ». Un autre fonctionnaire explique les difficultés de fonctionnement induites :

C'est catastrophique. Et c'est encore plus catastrophique quand vous allez à l'Instruction. Normalement dans l'ancien palais de justice, il y avait un boîtier qui disait 'occupé' quand ils ont des confrontations, des interrogatoires. On savait que ce n'était pas la peine de déranger. Au jour d'aujourd'hui, si on va frapper de toute urgence chez un juge d'instruction, en général le greffier met un post'it! Dans un bât moderne ça la fout un peu mal! Un post'it 'ne pas déranger, interrogatoire'. Mais s'il n'y a rien sur la porte, on risque de se confronter à un interrogatoire et de se faire proprement engueuler, parce qu'on n'entend pas la réponse, il faut hurler. Pour solliciter un magistrat du Parquet, parce que j'ai besoin qu'il me donne une réponse, je vais frapper, je n'entends pas, donc j'entre 'veuillez m'excuser, je n'ai pas entendu votre réponse', 'ce n'est pas grave...'. Mais si vous tombez sur quelqu'un qui n'a pas envie d'être emmerdé, c'est pareil, vous vous faites proprement jeter.

Ce témoignage rejoint la description des problèmes acoustiques mentionnés par le conducteur d'opération et imputables selon lui aux normes d'isolation actuelles (cf. § 3.2.2.3.2). Sans y voir une relation de cause à effet, on peut aussi lier cet état de fait à la préconisation du maître d'ouvrage lors de la procédure de concours. Rappelons qu'à l'une des questions écrites posées par les candidats et concernant le respect des normes acoustiques, le maître d'ouvrage répondait alors : « le concepteur sera mis en cause si des performances acoustiques insuffisantes sont dues à une erreur de conception de sa part » (cf. § 2.4.2). Ce type de mise en garde peut induire chez les architectes le choix de solutions techniques surdimensionnées et inadaptées à l'usage normal d'un bureau.

3.4.2.3.3 Aspects lumineux

Bien que transparents, les bureaux donnant sur l'atrium souffrent d'une faible vue sur l'extérieur et de fortes carences lumineuses. Ceux donnant au dessus du niveau de la salle des pas perdus « ont une vague lumière », comme l'exprime un magistrat. Pour les bureaux installés sous le niveau de la salle des pas perdus, « c'est l'absence totale de lumière », c'est-à-dire qu'ils fonctionnent en lumière artificielle « du premier a u dernier jour de l'année ». Une fonctionnaire témoigne :

J'ai la passerelle qui passe à-côté de moi. J'ai un pilier, très obscur, je ne vois jamais la lumière naturelle! [Rire] Je suis très mal lotie dans ce bâtiment! Avoir de la lumière, c'est essentiel, moi j'en ai besoin pour vivre, de la lumière naturelle, parce que dans nos bureaux on a de lumière artificielle.

L'absence de lumière naturelle devient un critère d'attribution des bureaux. Une « course au soleil » est engagée :

Vous avez une course au soleil : il y a ceux qui sont sur la cour, le patio, qui ne pensent qu'à une chose : se tirer sur les bordures le plus vite possible ! Ça crée des difficultés d'attribution de bureaux.

A l'opposé, les bureaux donnant sur le cours d'Albret, à l'Ouest, sont éblouissants en fin de journée. Les protections solaires en lamelles horizontales sont alors inefficaces, comme l'explique ce magistrat :

Les jours où on a notamment des couchers de soleil plein ouest ici, on a le bureau qui est empli de lumière et les espèces de lamelles là, on a des traits de lumière très agressive, et on fatigue un peu. Il y a des bureaux au 4e et au 3e où il y a des espèces de grosses grilles bleues qui sont fixes, qui ne servent à rien, côté cour d'Albret à l'ouest. Les couchers de soleil plein ouest sont magnifiques. J'ai fait 5 bureaux en 4 ans ici, donc je commence à bien les avoir testés, j'ai eu un bureau cour d'Albret qui était en face d'une petite rue plein ouest, le soir j'étais illuminé de lumière, mais d'une lumière rouge orangée, c'est très beau, mais on en prend plein les yeux, et j'ai exigé, enfin j'ai demandé et obtenu qu'on nous pose des stores à lamelles intérieures pour pouvoir se protéger, sinon le soir on ne voyait rien sur l'écran.

Comme pour les bureaux donnant sur l'atrium, la question des stores dans les bureaux à l'Ouest est une source de conflits entre les acteurs du projets. Une fonctionnaire évoque ses collègues « qui ont eu de très gros problèmes pour travailler sur écran informatique. Je ne sais pas où elles en sont. Sur le cours d'Albret et la rue des Frères Bonie, elles ont demandé à corps et à cris des stores pour masquer la lumière, je ne sais pas où ça en est aujourd'hui ». Un magistrat met en cause le maître d'ouvrage :

Les stores, ça fait trois ans que je suis là, ils demeurent un sujet de conflits permanent avec la direction du tribunal, enfin avec le greffier en chef, 'je n'ai pas d'argent, ce n'est pas prévu, Rogers a dit non'. En fait ce n'est pas vrai, j'ai assuré l'intérim donc pendant cinq mois je me suis tapé les emmerdements ... C'est plutôt la DDE que Rogers lui-même qui fait des difficultés (...) C'est facile de déporter le problème sur le clampin qui n'est pas là. J'ai vu des archis de l'équipe de Rogers, ils ne disent pas non. (...) Il peut y avoir débat. Bonjour les dégâts! 'C'est non.' [la DDE] est plus calviniste que ... plus Rogers que Rogers! C'est un truc de fous. Ce problème de stores, ça a été une gestion terrible.

Le traitement de la lumière par l'architecte est jugé très sévèrement, comme en témoigne ce magistrat à propos de la salle de réunion à l'Ouest :

La salle de réunion à l'opposé de la bibliothèque, au cinquième étage : c'est un truc immense qui n'est pas approprié, parce que le soir ce n'est pas éclairé, il n'y a pas de lumière, il n'y a que la lumière du jour, c'est fabuleux quand même pour faire des réunions, il n'y a pas d'éclairage prévu initialement, il y avait des spots qui ont été rajoutés pour éclairer les plafonds, après. Initialement l'archi n'a rien prévu. (...) Il y a un store côté ouest pour le soleil, le seul problème c'est qu'on est quand même une façade atlantique, quand le vent souffle ouest le store ne veut pas descendre! C'est sympa pour ceux qui ont la lumière dans le dos, c'est super sympa! quand on est chef il vaut mieux se mettre là d'ailleurs, parce que tous les autres crétins ils ont la lumière en face, vous avez des ombres. C'est hallucinant! Le mot est trop fort : c'est rigolo en fait, mais conceptuellement c'est aberrant : on se fait plaisir, mais on ne pense pas à tous les crétins, on est quand même 250 à travailler là-dedans, heureusement qu'on ne se réunit pas tous les jours là-haut!

3.4.2.3.4 Aspects thermo-aérauliques

Côté atrium, les usagers ne peuvent pas ouvrir les fenêtres, ce qui renforce le sentiment de confinement et celui d'être « dans un bocal ». La situation thermique des bureaux sur l'atrium est ainsi dénoncée avec d'autant plus de violence que la façade vitrée étanche interdit toute régulation personnelle. Ainsi explique un magistrat :

Moi je n'ai pas d'ouverture possible, on est constamment sous clim, ce qui peut être extrêmement désagréable dans les bureaux sur atrium, au point qu'en cas d'angine ou de rhino-pharyngite, on s'arrête, sinon on ne guérit pas facilement.

Le système de climatisation naturelle proposé par l'architecte n'est pas distingué, pour les usagers, d'un système de climatisation classique. Il impose les mêmes servitudes d'étanchéité complète et semble provoquer les mêmes pathologies, comme l'explique un magistrat :

Tout est sous clim, avec des problèmes pour un certain nombre de fonctionnaires qui ont déclenché un certain nombre de pathologies des voies respiratoires aériennes. Le médecin du travail travaille dessus justement. Il a fallu mettre des humidificateurs dans plusieurs bureaux, parce que des sujets fonctionnaires et magistrats asthmatiques multipliaient les crises.

Une fonctionnaire confirme:

C'est dommage, aujourd'hui il y avait le médecin du travail qui aurait pu [vous en parler], elle a fait un rapport et s'est rendu compte qu'il y avait des personnes qui depuis qu'elles travaillaient ici avaient des poussées de crises d'asthme, elles étaient reconnues comme asthmatique, et en travaillant ici, ou les yeux qui piquent, le nez toujours encombré, vraiment.

La gestion thermique automatisée semblait au départ bien réglée, mais au bout d'une année, nombre de dysfonctionnements sont apparus. Aujourd'hui, c'est encore beaucoup plus inconfortable que dans les autres palais. La régulation du système est encore délicate et le confort thermique reste aléatoire. Un magistrat résume :

On a eu à l'arrivée des gros dysfonctionnements, avec des bureaux où il faisait extrêmement froid et d'autres extrêmement chaud. Ces phénomènes aigus ont été grandement régulés, moyennés. (...) Les problèmes de climatisation, on en a beaucoup souffert. A l'arrivée c'était extrêmement net, puisque entre trois bureaux on avait un bureau au centre qui était climatisé, un glacial et un très chaud.

Une fonctionnaire détaille ces variations :

Il s'est avéré quand même qu'il y avait des différences de température selon les niveaux. Les fonctionnaires et les magistrats qui travaillent au dernier étage, il y a deux ans et l'année dernière aussi il y a eu une période où il faisait très très froid, il n'y avait plus que 12-13 degrés, ces personnes travaillaient avec le manteau, les moufles, le bonnet et tout.

D'autres ont au contraire trop chaud :

Ca a été l'enfer l'année suivant en octobre quand ils ont mis le chauffage. On nous pouvait pas rester dans les bureaux tellement il faisait chaud, à se trouver mal. En mai j'ai demandé qu'on intervienne parce qu'il faisait froid! Il y a eu une intervention, alors on tombe dans le système inverse et il fait très chaud.

Les inconvénients sonores du système sont par ailleurs signalés :

J'ai un bureau qui se trouve au premier, tout à fait à l'extrémité, au bout du couloir. Techniquement c'est très difficile à ventiler, à chauffer, je suis la dernière chauffée l'hiver, la dernière ventilée l'été ... enfin à avoir la clim l'été. Parfois ça fait un bruit d'aéroport, d'avion qui décolle, c'est difficile à régler m'a-t-on dit, m'ont dit les techniciens du bâtiment. J'ai souvent le bruit de cette ventilation dans les oreilles, ça bourdonne pratiquement tout le temps. Parfois ils arrivent à régler, à mettre plus doucement, parfois on ne l'entend pas.

Outre ces problèmes de régulation thermique et la présence sonore des extracteurs, des retours d'odeurs de cigarettes par les conduits de ventilation sont également signalés.

3.4.2.4 Les couloirs

3.4.2.4.1 Pratiques des couloirs



Figure 68. Un couloir de Bordeaux

Les couloirs apparaissent exigus, uniformes et impersonnels. Ils sont jugés peu conformes à leur vocation, notamment sur le plan de la sérénité recherchée dans les phases d'attente :

Si vous êtes montés au juge pour enfants par exemple ... (...) Vous auriez en plus les gens qui attendent dans les couloirs, au juge des affaires familiales aussi les lundis matin vous verriez dans ces couloirs, c'est bondé de gens qui attendent assis par terre. Ça ne correspond pas du tout à une image d'un lieu serein. (...) Au juge pour enfants, je me souviens quand j'étais au service Mineurs, où on avait des prévenus qui étaient avec des gendarmes, les menottes, et qui étaient assis par terre, avachis dans le couloir, les gendarmes disaient 'relevez-vous', et ils ne se relevaient pas pour autant, et des familles entières qui venaient pour des conflits de familles, des problèmes de garde, de résidence d'enfants, et qui étaient très stressées : la salle devenant trop petite débordait, donc on avait les enfants qui venaient avec le petit train ou la petite voiture au milieu de ces gens attachés et qui étaient très impressionnés par ces détenus. Je trouve que ça manque complètement de sérénité dans ces couloirs d'attente. Quand on a un lieu d'attente comme ça où les gens attendent dans le couloir, c'est un lieu où l'angoisse augmente.

D'autres magistrats confirment ce point de vue. Par exemple :

Je ne vous dis pas le tribunal pour enfants où c'est des espèces de couloirs où on est tous les uns sur les autres. Le juge des affaires familiales, il y a le mari et la femme qui s e sont foutus sur la gueule un mois avant et qui se sont séparés, ils sont là, côte à côte.

Ou encore:

Le troisième, qui est le lieu du tribunal pour enfants, là on se pose des questions : l'accueil c'est des bancs de fer, un truc absolument rikiki, on ne peut même pas s'asseoir, la moitié des gens sont debout, sont explosés ... Comment est-ce qu'on peut rattraper un truc sécurisant là-dedans ? On ne peut pas ... C'est la banalité qui insécurise.

La référence à l'hôpital est présente chez l'ensemble de nos interlocuteurs de Bordeaux, Nantes ou Grasse. Ainsi par exemple pour ce magistrat bordelais :

Il y a des choses dans ce palais de justice que je trouve très belles et assez réussies, mais les couloirs je les trouve laids. Ils ressemblent à des couloirs d'hôpital ... Ce weekend, je faisais visiter le palais de justice à des amis, des collègues et des amis non magistrats qui le découvraient. Tous ont ressenti quelque chose de très aseptisé, très hôpital. L'étage fait « usine pas finie ». Donc je ne me sens pas dans un palais de justice. J'hésite entre une entreprise et un hôpital qui n'a pas eu les moyens de finir les travaux.

Un fonctionnaire confirme:

C'est typi ... Ça fait vraiment hôpital franchement hein! C'est très couloir d'Hôpital! Vous [montrez la photo à] quelqu'un, vous lui demandez si c'est un hôpital ou un palais de justice, on vous dit 'c'est un hôpital'!

Certains évoquent également la prison ou l'hôpital psychiatrique : « ça pourrait être ce que vous voulez à la limite, une prison propre, sauf que les couloirs sont plus larges pour des raisons de sécurité, un hôpital, certains hôpitaux psychiatriques ressemblent à ça ». Les installations techniques au plafond, ainsi que la couleur participent à ce sentiment : « c'est le côté très blanc, avec ces portes ... je ne sais pas en quoi elles sont ... mais avec ce placage blanc, ça manque complètement de chaleur ». Ce serait même « pire que l'hosto » comme l'exprime un interlocuteur : « on a toujours dit que c'était pire que l'hosto, parce que selon les étages de l'hôpital vous avez des couleurs, ici non ! [rire]. Et puis, comme il est interdit de mettre quoi que ce soit ... » Cette uniformité « hygiénique » (le mot est employé par un magistrat nantais) et l'absence de possibilités de personnalisation conduisent à un certain dépit, comme l'exprime ce magistrat bordelais :

Pfftttt, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ... Il faut savoir que c'est tellement mal foutu qu'en face il y a les gens qui sont là en attente, la salle d'attente c'est le couloir qui a été élargi. J'en pense le plus grand mal, c'est totalement absurde, en plus ce sont des sièges où on ne peut pas faire asseoir tout le monde. Ceci est un détail! Autrement, uniformité, on ne peut même pas y apporter des touches, à part en collant ou en fixant des affichettes, des dazibaos, un temps on a vu ça fleurir sur nos murs. Pffttt, on ne peut même pas mettre deux fleurs, parce que c'est la largeur minimale pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation incendies, attentats, etc. Comme les Twin Towers! Donc on ne peut même pas décorer, on ne peut pas mettre de fleurs, c'est prohibé par la commission de sécurité parce que ça gêne le passage. Le seul moment où c'est décoré, c'est quand il pleut, et vous avez des corolles multicolores, que sont les parapluies, ils sont là, ils sèchent dans les couloirs.

3.4.2.4.2 Aspects sonores

La matière sonore est confuse, pâteuse, plutôt réverbérante : « quelque chose de désagréable du type 'désordre' ou 'brouhaha', vraiment quelque chose qui n'est pas structuré, ni structuré ni serein » explique un magistrat bordelais.

Les interlocuteurs reconnaissent mal l'espace à l'écoute. Une personne pense à une cage « avec des résonances de partout ». Certains hésitent sur les dimensions, évoquant une petite salle d'audience, un hall de gare, un accueil ou encore un tout petit couloir. Le contexte même reste imprécis (« on est dehors ou bien dedans ? »), y compris pour les bordelais. Un fonctionnaire nantais écoutant l'enregistrement des couloirs évoque « une impression de cage avec des résonances de partout ».

La majorité des auditeurs entendent la matière plastique du sol en contact avec les semelles ; ainsi explique ce magistrat : « à Bordeaux, les linoléums font vraiment des souic-souic-souic. Ici les bruits de chaussures quand les gens marchent entre la semelle et le linoléum ça fait vraiment des crissements très désagréables ».

Notons qu'à l'écoute du parcours entre la salle des pas perdus et les bureaux, les clacclac générés par l'ouverture des portes badgées surprend les auditeurs qui imaginent un espace carcéral :

On entre dans le couloir où on n'entend plus que les chuintements et les différents sas. On entend les fameuses grilles qui protègent la zone magistrats de la zone publique, avec le badge, le Clinc qui fait prison, ce sont des grilles à tous les étages. C'est vraiment carcéral au regard de ces bruits de clenches qu'on retrouve dans les Maisons d'arrêt et qui, quand on est arrivés, nous a tous gênés, vraiment on a l'impression d'entrer dans un lieu clos carcéral. C'est un phénomène sonore extrêmement violent à Bordeaux, et qu'on a tous ressenti : ce bruit de portes qui rappelle la Maison d'arrêt.

3.4.2.4.3 Aspects lumineux

L'éclairage aux tubes fluorescents est jugé agressif. Il rappelle l'usine et accentue le sentiment d'un espace non fini. La coupure automatique de l'éclairage (à midi par exemple) gène, même si l'utilisateur peut rallumer immédiatement.

L'absence de lumière naturelle est fortement ressentie, dans les couloirs comme dans d'autres parties du palais. « Moi je suis complètement en manque de lumière naturelle dans ce bâtiment » témoigne un interlocuteur. Cette situation engendre des réactions de rejet, comme exprime un fonctionnaire :

C'est une horreur. Bon je n'ai pas de jugement de valeur à apporter, mais c'est une lumière agressive de néons. C'est agressif. C'est suffisamment éclairé, mais ça s'éteint à midi, après il faut rappuyer sur le bouton pour avoir de l'éclairage. Et je vous dis rien ne vaut la lumière naturelle, je hais ce bâtiment à cause de ça.

3.4.2.5 Conclusion concernant les qualités exprimées par les usagers à Bordeaux

L'opposition symbolique, revendiquée par l'architecte, entre les salles d'audience sacralisées et les bureaux banalisés, se trouve exacerbée dans l'appréciation que font les usagers des différents espaces. Les qualités des salles d'audience semblent en effet unanimement appréciées, tandis que les bureaux et les espaces tertiaires, par leur configuration transparente et leurs différents inconforts, sont unanimement rejetés.

Il est ainsi étonnant de constater à quel point les qualités exprimées au sujet des salles d'audience de Bordeaux rejoignent l'ambition tant revendiquée, en amont du processus, d'une justice tout à la fois solennelle et conciliante. Les salles d'audience de Bordeaux représenteraient ainsi, selon leurs usagers, une réponse presque parfaite a u Guide technique pour la conception des palais de justice qui projetait une salle où l'éclairage « particulièrement soigné » contribuerait « à donner une ambiance solennelle avec un caractère quelque peu convivial et apaisant » (cf. § 2.2.4.5 page 42). Les usagers utilisent des termes très semblables lorsqu'ils expriment le caractère à la fois « rassurant et serein » de l'espace. Les salles définissent « un monde à part » et provoquent une émotion : « il y a une interpellation quelque part qui fait que... » tente d'expliquer une fonctionnaire. Ce n'est pas une chapelle dit un magistrat, « c'est plus général que ça, il y a un petit côté religieux, certainement, une religiosité, allez, qui s'échappe de cet édifice ». La solennité n'empêche pas le sentiment d'être à l'aise et l'appropriation des salles par les usagers : « au contraire, on a même l'impression que

les gens sont parfois trop à l'aise, respectueux mais à l'aise. (...) Je me sens très bien dans mes salles d'audience, je me sens très très très à l'aise », exprime un magistrat.

Certes, leur taille est jugée trop petite, les perforations acoustiques des panneaux de parement peuvent fatiguer les yeux, l'acoustique elle-même est jugée parfois trop claire (ce qui entraîne des difficultés d'usage symbolique de la parole) et les ampoules s'avèrent difficiles à changer sans échafaudage spécial ... Pourtant, au delà de ces contingences, les salles d'audience semblent l'objet d'une appréciation unanimement positive de la part de leurs usagers. On peut noter que cette impression est partagée par le conducteur d'opération (cf. § 3.2.2.3.3) et, indirectement, par le maître d'ouvrage luimême si l'on admet que la plaquette « Construire pour la justice » traduit son opinion (cf. § 3.2.2.1). Les différents acteurs utilisent ici les mêmes registres sémantiques articulant les notions de transcendance (sacralité, magie, religiosité), de solennité (majesté, émotion) et de bien-être (apaisement, sérénité, douceur, calme). Ces convergences d'appréciation entre les acteurs sont d'autant plus étonnantes que l'architecte ne semble avoir manifesté aucune intention explicite au sujet de l'ambiance des salles d'audience, si ce n'est pour ce qui concerne leur forme, supposée faciliter la ventilation naturelle. On peut d'ailleurs remarquer que l'intérieur des salles construites est assez différents des dessins de la planche de concours, dans lesquels la présence d'un vélum donnait une impression de grotte plus qu'une impression de chapelle (cf. Figure 24 page 86). Nous savons également que l'ouverture zénithale des salles a été déplacée du Nord vers l'Ouest, permettant de ce fait d'étonnants jeux de taches solaires sur les formes courbes.

Pour le reste, la composition symbolique et environnementale conduisant à la mise en œuvre d'une façade de bureaux transparents donnant sur un vaste atrium servant de poumon au système de climatisation naturelle, est fortement rejetée par les usagers. La transparence des bureaux est mal vécue, tant pour les problèmes pratiques qu'elle pose que pour le sentiment qu'elle génère. Travailler sous le regard des autres et sous la surveillance du public crée un fort malaise et met à mal la liberté au travail : « parce qu'il y a un regard extérieur permanent on est moins libre, donc l'intimité du travail n'existe pas vraiment sur cette partie du bâtiment » explique un magistrat. Le regard extérieur perce l'intimité des personnes et vient même s'immiscer dans le processus judiciaire, des exemples frappants étant rapportés par les magistrats. Transparence visuelle et sérénité du processus judiciaire s'avèrent ici incompatibles ; des stores ont dû être installés sur les parois vitrées les plus exposées au regard panoptique.

Parallèlement, les bureaux donnant sur l'atrium, livrés à la vue du public, n'offrent aucune échappatoire visuelle à leurs usagers : quand le regard cherche une vue sur l'extérieur, il ne la trouve pas ; c'est toujours « sur des hommes au travail (...) qu'il tombe ». L'impression d'enfermement « dans un bocal » est récurrente et la transparence produit cet effet paradoxal d'isoler les personnes. « Travailler avec son voisin de bureau, ce n'est pas pareil, parce que physiquement on peut le toucher. Là cet espace, ça fait sentiment aquarium réciproque » rapporte un magistrat.

Le manque de lumière naturelle dans les bureaux sur l'atrium participe également à ce sentiment d'enfermement. Les bureaux au dessus du niveau de la salle des pas perdus « ont une vague lumière » tandis que les autres sont éclairés artificiellement toute la journée. La « course au soleil » devient un critère d'attribution des bureaux. Sur le plan sonore, la très forte isolation conduit à des situations aberrantes où la personne qui frappe n'entend pas la voix qui dit 'entrez', occasionnant toute sorte de difficultés d'organisation du travail. Drôle de sentiment : être vu quand on ne voudrait pas, ne pas être entendu quand on le voudrait ; transparence visuelle et opacité sonore, quand l'opacité visuelle et la transparence sonore seraient plutôt de mise.

Les aléas de la climatisation naturelle font l'objet du même rejet. Nous avons signalé que le maître d'ouvrage ne communique pas, publiquement, sur le caractère innovant du système et sur ses ambitions écologiques (cf. § 3.2.2.1). Pour les usagers, rien ne semble différencier cette climatisation « naturelle » d'une climatisation ordinaire, en particulier parce qu'elle impose les mêmes servitudes d'étanchéité complète et semble provoquer les mêmes pathologies des voies respiratoires. La situation thermique des

bureaux est dénoncée avec d'autant plus de violence que la façade vitrée étanche sur l'atrium interdit toute régulation personnelle. « Moi je n'ai pas d'ouverture possible, on est constamment sous clim », explique un magistrat : « ce qui peut être extrêmement désagréable dans les bureaux sur atrium, au point qu'en cas d'angine ou de rhinopharyngite, on s'arrête, sinon on ne guérit pas facilement ».

Les mots employés par nos interlocuteurs à propos des bureaux sont d'une rare violence et le sentiment de dépit est très sensible. Des trois bâtiments étudiés, c'est celui dans lequel animosités et rancœurs sont le plus souvent apparues dans les récits. On pourra se rappeler le programme de Bordeaux dans lequel le bureau est décrit comme « bien davantage qu'un lieu seulement destiné à être décoré ou meublé », avec l'invitation faite aux architectes de porter une attention particulière à la mise en scène des espaces de travail et aux ambiances lumineuses, acoustiques et thermiques (cf. § 2.2.6.2.5). De toute évidence, la mise en scène imaginée par l'architecte et ses conséquences ambiantales sur les plans lumineux, acoustiques et thermiques, ne satisfont pas les attentes de travail dans un palais de justice.

Les espaces communs, couloirs et salle des pas perdus, sont également décrits très négativement. Les couloirs sont dits « aseptisés » et la référence à l'hôpital vient à l'esprit de tous nos interlocuteurs : « ça pourrait être ce que vous voulez à la limite, une prison propre, sauf que les couloirs sont plus larges pour des raisons de sécurité, un hôpital, certains hôpitaux psychiatriques ressemblent à ça ». Ils apparaissent exigus, uniformes et impersonnels ; ils semblent en outre inadaptés aux fonctions d'attente qu'ils doivent remplir pour les décisions qui se rendent dans les bureaux plutôt que dans les salles d'audience. Au tribunal pour enfants, « l'accueil c'est des bancs de fer, un truc absolument rikiki, on ne peut même pas s'asseoir, la moitié des gens sont debout, sont explosés ... Comment est-ce qu'on peut rattraper un truc sécurisant làdedans ? » s'interroge un magistrat. Rappelons que le programme du palais invitait les concepteurs à trouver dans l'atmosphère des espaces d'attente, à proximité des cabinets des juges, les moyens d'apaiser les processus conflictuels et de favoriser « la mise en confiance des personnes » (cf. § 2.2.6.4). A posteriori, un interlocuteur définit a u contraire les couloirs de Bordeaux comme « un lieu où l'angoisse augmente ».

La salle des pas perdus quant à elle, est décrite comme un « couloir » du fait des obstacles à la déambulation que forment les piliers des salles d'audience et le mobilier. Ses limites ne sont pas clairement identifiées : « elle est où, la salle des pas perdus ? » demande un magistrat : « en général c'est à-côté des salles d'audience, on sort on vient marcher pour se détendre, donc c'est les passerelles ». L'étroitesse de ces dernières pose des problèmes fonctionnels (circulation, engorgements), tandis que leur exposition le long de la façade Est rend l'attente « intenable » en été. Les avocats sont sensibles à cet inconfort et ils évoquent les odeurs corporelles résultant de l'entassement et de la chaleur.

4. Eléments de discussion

La recherche se proposait de reconstituer le voyage des ambiances dans les processus de conception de deux bâtiments représentatifs de la production architecturale contemporaine : les palais de justice de Nantes et Bordeaux. Nous avons tenté d'apporter la plus grande précision dans cette reconstitution, compte tenu des éléments partiels qui nous sont parvenus de ces situations volatiles et éphémères que sont les processus de conception. Nous avons ainsi rapporté de manière la plus minutieuse possible l'ensemble des éléments relatifs aux ambiances dans les documents produits en amont des projets (rapport Sompairac, Guide technique pour la conception des palais de justice), dans les dossiers de programmation des bâtiments, dans les planches et dossiers techniques remis par les architectes au concours (en élargissant parfois le champ à d'autres écrits des concepteurs) et dans les dossiers d'évaluation des commissions techniques. En aval, nous avons recueilli les propos du maître d'ouvrage, des conducteurs d'opération locaux et des usagers. Nous avons également interrogé les discours tenus a posteriori par les architectes à travers différentes publications ou lors de débats publics.

Cette reconstitution ramène très clairement le projet d'ambiance dans l'ensemble des prérogatives des architectes, qui savent proposer et mettre en oeuvre des situations sensibles vécues avec plaisir ou parfois même jugées exceptionnelles. Dans les deux cas, ce sont les architectes qui proposent des ambiances originales et qui développent des dispositions et dispositifs architecturaux supposés les faire advenir. Des qualités d'ambiances indéniables apparaissent ainsi dans les palais de Nantes et de Bordeaux. Assez curieusement, dans les deux cas, ces qualités ne rejoignent pas celles que les concepteurs mettent explicitement en avant. Ainsi, à Bordeaux, ce sont les ambiances des salles d'audience, pour lesquelles l'architecte n'a, à notre connaissance, décrit aucune intention explicite, qui sont quasi unanimement célébrées. Formes informes sans référence et souvent moquées dans leur aspect extérieur (les œufs, ruches, marmites ou chaudrons sur leur trépieds ...), ces salles d'audience provoquent un élan

presque unanime qui témoigne de qualités d'ambiances exceptionnelles, tant chez les usagers, le maître d'ouvrage, le conducteur d'opération ou les critiques. A Nantes, les bureaux de l'étage haut sont également fortement appréciés et la salle des pas perdus, après une longue période d'appropriation, semble désormais approchée par son caractère « sublime » plus que par l'impression oppressante et morbide qu'elle peut dégager au premier abord.

Ces empathies pour les ambiances restent cependant occasionnelles dans les discours des usagers de Nantes et Bordeaux. Plus souvent, ce sont les défauts des espaces qui sont dénoncés, parfois de manière violente, faisant ainsi ressortir les difficultés qu'ont les concepteurs à mettre en oeuvre les fictions d'ambiances qu'ils présentent au concours. Ainsi à Bordeaux, la transparence des bureaux est fortement mise en cause, entraînant le rejet des espaces incriminés et la condamnation d'une architecture vécue comme arbitraire. A Nantes, ce sont les salles d'audience aveugles, rouges et baignées d'une lumière artificielle crue qui provoquent un malaise. On note que ces récriminations s'appliquent à des espaces ayant fait l'objet d'intentions explicites de la part des architectes, dès les premières esquisses de concours.

Ces deux situations posent la question des déterminants des qualités d'ambiances dans le processus de conception. Plusieurs éléments peuvent être mis en avant pour expliquer les échecs constatés, notamment l'ambiguïté même des ambiances, entre symbolique et technique, et la difficulté qui en résulte en matière de conception. D'autres causes spécifiques doivent cependant être interrogées à partir des éléments compilés dans cette recherche. C'est l'objet de ce dernier chapitre que de discuter certains de ces éléments. Nous allons ainsi tenter de montrer qu'à Bordeaux, ce sont les amalgames de la transparence, entre transparence judiciaire et transparence architecturale qui entraînent les acteurs dans des enchevêtrements de discours et d'intentions conduisant à une impasse ; l'ambiance est ici prisonnière d'un concept. A Nantes, ce sont les illusions graphiques des images de concours, sorte d'ambiance-fiction des salles d'audience, qui emprisonnent les acteurs dans une intention chimérique. Dans les deux cas, c'est la confrontation avec la réalité, une fois les bâtiments investis, qui dénoue l'écheveau des amalgames et des illusions, mettant en évidence les conséquences d'un projet d'ambiance mal maîtrisé.

4.1 Les amalgames de la transparence à Bordeaux

Dans le nouveau palais de justice de Bordeaux, le désarroi des usagers au sujet de la transparence des bureaux donnant sur l'atrium est très vif (cf. § 3.4.2.3). Comment, dans un processus de conception complexe comme celui d'un palais de justice, en est-on arrivé à sacrifier le confort des lieux de travail sur l'autel de la symbolique au point de façonner une aversion des usagers envers leurs bureaux ? A si mal comprendre le fonctionnement même de la justice au point de déstabiliser les magistrats dans leur office ? D'où vient cette exigence absolue de transparence et sa mise en œuvre si impérieuse qu'aucune raison fonctionnelle ni humaine ne puisse réfréner ?

A posteriori, c'est l'analogie qui semble avoir été faite entre transparence judiciaire et transparence architecturale qui doit être questionnée. Nous allons montrer ici comment s'est progressivement installé ce glissement sémantique, et quelles positions rhétoriques (enchevêtrement d'incompréhensions et d'illusions), il entraîne chez des acteurs du projet.

4.1.1 De la transparence judiciaire à la transparence architecturale

Les discours successifs des acteurs des projets d'architecture de la justice montrent un glissement sémantique manifeste de la transparence judiciaire vers la transparence architecturale, l'une justifiant l'autre. De fait, il faut se rappeler qu'au tout début du processus de conception des nouveaux palais de justice, avant même la rédaction des programmes de Nantes et Bordeaux, le rapport Sompairac suggérait déjà de trouver dans la transparence des façades une expression nouvelle pour la justice. L'auteur proposait alors (cf. § 2.2.2.1):

Il serait utile de profiter du débat actuel sur la transparence pour nourrir cette interrogation plutôt que de le voir cantonner dans la seule expression de la performance technique. Sans épuiser à lui seul la complexité des usages du palais de Justice, ce thème architectural pourrait trouver là une occasion bien réelle de venir étayer une signification essentielle.

Pourtant, la notion de transparence judiciaire recouvre un ensemble de principes d'action propres au fonctionnement de l'institution judiciaire et qui ont peu à voir avec la construction : lutte contre l'opacité de certaines procédures, motivation des décisions des juridictions d'assises, ouverture aux justiciables, etc. « Quand on parle de transparence de la justice, ça a un sens très précis » explique le maître d'ouvrage : « c'est la transparence des procédures. Il faut que dans l'évolution d'un dossier judiciaire, les parties aient accès à l'information, aient accès aux juges, aient accès à tout ce qui concerne les actes de justice qui se commettent le long d'une procédure. (...) C'est ça la vraie transparence de la justice » (cf § 3.2.2.2 page 133). Pourtant, le même reconnaît dans la foulée que, « à tort ou à raison les architectes ont considéré que le fait de faire des bâtiments transparents est une manière élégante d'illustrer la transparence de la justice, mais c'est une illustration, ça n'a rien de commun. »

Les implications architecturales de cette notion dépassent de fait la façade : « sur un plan très trivial, je dirais que pour le public, la transparence c'est deux choses, c'est l'accueil et c'est la signalétique » explique encore le maître d'ouvrage. Un magistrat précise (85):

La justice doit s'ouvrir sur l'extérieur, au travers de son fonctionnement. Cette transparence se manifeste par la place accrue aux usagers, à la victime. Nous avons ce souci permanent d'accueillir dans des conditions dignes, acceptables, tous ceux qui veulent faire appel à la justice, qui ont besoin d'être accueillis, et bien sûr les victimes.

Cependant, la confusion semble bien s'installer et l'institution judiciaire cultive ellemême l'analogie entre transparence fonctionnelle et symbolique. Ainsi, Bernard de Gouttes, Directeur des services judiciaires à l'époque, conclut-il son introduction au Colloque sur la nouvelle architecture judiciaire (86):

Il serait très prometteur que le colloque d'aujourd'hui nous permette de découvrir quels sont les nouveaux symboles de la Justice qui doivent être le cœur de la construction des palais de justice. Certains disent qu'il faut arriver à trouver dans la construction de palais de justice la notion d'ordre, de pureté et de vérité. Cette symbolique doit pouvoir conjuguer à la fois l'expression de l'autorité de la justice et l'expression des droits de l'homme. C'est dans cette tendance de transparence, de clarté et de monumentalité que — je le crois — les palais de justice de demain doivent s'inscrire.

La glissement du symbolique à l'iconique se fait ici sans mégarde. On passe en quelques lignes du mot à l'image ; le problème de la transparence iconique devient alors central dans l'incarnation architecturale de la justice. Dans le même colloque, le Président du tribunal de grande instance de Nice voit dans la transparence et la lumière les prémisses de nouveaux symboles pour la justice :

Il faut retrouver des symboles et il faut également, au-delà des symboles, que la justice moderne soit une justice accueillante, qui montre à la fois sa distance à la ville, mais aussi une certaine sérénité. Dans les deux chantiers que j'ai pu suivre, cette recherche de symboles était constante. Pour autant, fallait-il rester accroché aux symboles classiques ? Je ne le crois pas. L'importance de la lumière et de la transparence est tout à fait essentielle et nous avons, par ailleurs, inventé des choses nouvelles.

La transparence peut prendre des formes diverses et tout aussi bien participer au décor, comme l'explique Laurence Depambour-Tarride, analysant les aspects du 1 % décoratif et la symbolique judiciaire :

A Montpellier, Monsieur Keïchi Tahara, spécialiste du travail à partir de la lumière, devrait réaliser dans le hall principal le 'Spectre Arc-en-Ciel'. Il s'agit de prismes fixés à la verrière et renvoyant le spectre de la lumière. Ces prismes sont motorisés sur un axe leur permettant de suivre le mouvement du soleil au fil des heures de la journée et des saisons. Une sculpture d'eau initialement prévue ne sera pas édifiée pour des raisons techniques ; il s'agissait d'un aquarium en perpétuel mouvement donnant l'impression de la transparence, image de la justice.

Les invocations à la transparence comme image de la justice, en complément de la lumière, se multiplient. Laurence Depambour-Tarride conclut ainsi son exposé :

^{85.} Jean-Claude Chilou, Premier Président de la Cour d'appel de Caen à l'époque, à propos du nouveau palais de justice de Caen, in *La nouvelle architecture judiciaire*, op. cit.

^{86.} La nouvelle architecture judiciaire, op. cit.

La symbolique de la lumière paraît parfaitement subsister. Bien entendu, elle est d'abord le fruit de l'architecture. Nous pouvons même dire que cette symbolique se renforce : l'idée actuelle de transparence est très présente. (...) Nous avons remarqué tous les efforts des architectes, comme des artistes, pour évoquer la transparence.

La question de la transparence s'insinue là où elle à le moins de sens. Ainsi à propos de la réhabilitation du palais Monclar à Aix-en-Provence (ancienne prison devenue palais de justice), on explique pourquoi il serait « paradoxal » de délivrer une justice transparente dans un bâtiment opaque (87):

Quelle solution sera adoptée pour la Cour d'appel d'Aix-en-Provence en termes de représentation et de monumentalité ? Comment les architectes résoudront-ils le paradoxe qui, au moment où la Justice aspire à la transparence et à la clarté, choisit d'implanter la nouvelle Cour aixoise au cœur d'une enceinte fermée, voire quasi aveugle

Un bâtiment présentant peu d'ouvertures (ou des ouvertures nombreuses et étroites comme celles d'une prison) serait impropre à rendre une justice transparente. Du symbole de la transparence, on passe bien à l'image de la transparence et, insensiblement, à la façade transparente, de telle sorte que la plupart des architectes revendiquent et justifie cette dernière par la première, gage symbolique de l'ouverture de la justice à la société. A Grasse, la salle des pas perdus, arbore un verre « extra blanc, très transparent (...) pour une transparence maximum » (88). Les exemples sont multiples mais c'est à Bordeaux que l'analogie a été poussée le plus loin, Richard Rogers donnant une vision très littérale de l'analogie suggérée initialement par A. Sompairac.

4.1.2 Positions des acteurs

4.1.2.1 L'architecte

Faut-il incriminer l'architecte de ces dérives analogiques ? Lorsqu'il présente a posteriori le palais de Bordeaux, R. Rogers reporte implicitement la question de la transparence sur la commande du maître d'ouvrage. Ainsi écrit-il : « le Ministère Français de la Justice demandait un bâtiment de 25 000 m² qui pourrait suggérer, à travers son expression de transparence et d'ouverture, une perception positive de l'accessibilité du système judiciaire français » (cf. § 3.3.2.2 page 147). L'expression de transparence et d'ouverture est ici interprétée de manière littérale, comme « expression » du bâtiment susceptible de donner une perception positive de l'accessibilité du système judiciaire, c'est-à-dire un gage de transparence judiciaire, au sens premier de l'expression. On note également que l'architecte attribue cette demande au maître d'ouvrage (« le Ministère Français de la Justice »), donnant du coup la caution de ce dernier à ses propres propositions architecturales. Il évacue de manière assez grossière le problème soulevé par les usagers qui se plaignent d'être exposés aux regards de la salle des pas perdus : « s'ils vous voient, vous voyez aussi ces gens. Il suffit alors de les regarder pour qu'ils détournent le visage. Donc les effets s'annulent », aurait argumenté le chef de projet Ivan Harbour (propos rapporté par la revue ArchiCrée, cf. § 3.2.2.1 page 131).

^{87.} Jean Loup Roubert, Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, in *La nouvelle architecture judiciaire*, op. cit.

^{88.} Comme l'explique la représentante de l'architecte, in La nouvelle architecture judiciaire, op. cit.

Cependant, on a noté que dans le projet soumis au concours, les façades des bureaux sur l'atrium sont munies d'allèges sur lesquelles des bacs plantés semblent accrochés (cf. § 2.3.3.3.1 page 83). Cette conception initiale pouvait créer un écran symbolique entre l'intimité des bureaux et le regard des passants depuis la salle des pas perdus, et diminuer sans doute fortement l'impression panoptique. D'où vient l'abandon de ces dispositifs ? Est-il imputable à la recherche d'un éclairage naturel plus favorable (rappelons que l'éclairage naturel obtenu avec des façades entièrement transparentes est jugé médiocre) ? Ce point n'a été évoqué aucun des acteurs du projet.

On doit également rappeler que la symbolique de la transparence des bureaux est assez difficilement dissociable du parti énergétique basé sur l'idée de climatisation naturelle (cf. § 2.3.3.2). Cette idée détermine le parti architectural du projet dans la mesure où elle impose un volumineux atrium qui fait office de tampon thermique et de réservoir d'air pour les bureaux, de ce fait rendus parfaitement étanches. La définition même de l'atrium implique que des façades intérieures soient ouvertes sur un espace fermé. Dès lors, la transparence visuelle sur les espaces de bureaux pourrait être vue, si elle n'était pas elle-même revendiquée par l'architecte a posteriori, comme une conséquence du système de climatisation naturelle et du parti écologique mis en œuvre dans le palais.

Dans son ouvrage théorique (89), R. Rogers envisage d'ailleurs la composition autour d'un atrium pour tous types d'ouvrages : « les bâtiments conçus autour d'un atrium peuvent contenir de vastes niveaux, permettre de bons contacts visuels entre les gens et offrir une ventilation saine », écrit-il, avant de présenter le projet de Bordeaux (cf. § 2.3.3.2.1 page 80). Ces « bons contacts visuels » font de toute évidence référence a u fonctionnement d'un bâtiment de type tertiaire ou scolaire ; ils n'impliquent pas de symbolique panoptique, laquelle ne prend son sens que dans le contexte particulier d'un bâtiment où le regard peut devenir intrusif et inopportun. Au final, tout se passe comme si R. Rogers avait saisi au bond les glissements sémantiques de la transparence, pour justifier d'une manière biaisée, et de façon très littérale, la pertinence de sa composition écologique autour de l'atrium. C'est bien cette dernière qu'examine d'ailleurs la commission technique, en faisant part de son caractère non réglementaire (prise d'air neuf dans l'atrium) et des problèmes potentiel d'éclairage naturel des bureaux (cf. § 2.4.2).

4.1.2.2 Le maître d'ouvrage

R. Eladari n'est pas dupe des dérives analogiques entre transparence architecturale et transparence judiciaire, comme on l'a montré plus haut. Il s'avère cependant moins crédible lorsqu'il explique que la symbolique d'un palais de justice pourrait se limiter à ses parties publiques, laissant les bureaux (« le back-office ») indemnes (cf. § 2.2.3.1 page 26):

Donc, on a renvoyé en fait au projet architectural le soin de reconstituer à partir du programme ce besoin de symbolique pour les lieux que sont, le monument dans son ensemble, le traitement de son entrée et de son rapport avec la ville, le traitement de la salle d'audience et le traitement de la salle des pas perdus. Tout le reste est totalement libre, banalisé en quelque sorte, puisque le reste c'est le back office, c'est le fonctionnement de bureaux.

A posteriori, cette vision paraît assez naïve dans la mesure où, dans le projet de Rogers, c'est ce « back-office » lui-même qui est utilisé comme support de la symbolique de la justice. Celle-ci a comme échappé à la salle des pas perdus (difficile à identifier en tant que telle et sans lecture symbolique forte, cf. § 3.4.2.1) pour se plaquer sur les façades des bureaux. En se collant ainsi à des espaces dont le maître d'ouvrage voudrait qu'ils

^{89.} Des Villes pour une petite planète, Edition française, op. cit.

soient « banalisés » (ce que revendique également, mais pour d'autres raisons, l'architecte), la transparence architecturale agit à contre-pied de la transparence judiciaire : elle éloigne, elle oppose, elle stigmatise, elle enferme, et se résout finalement en images peu glorieuses. Un magistrat, faisant s'entrechoquer involontairement les mots, laisse entendre que la transparence sale peut salir la justice elle-même : « une impression d'absence de netteté, qui est liée aux reflets, a ux traces de tous genres. Donc la justice est peut-être transparente, mais pas forcément très propre. » Les bureaux transparents sur l'atrium ont « une vague lumière (...) c'est transparent, mais pas clair », nous dit une fonctionnaire. Justice sale et sombre, impure et obscure ? Comble des symboles !

La position du maître d'ouvrage au sujet de la transparence peut aussi être interrogée à travers les propos qu'il tenait aux premiers moments de fonctionnement du bâtiment. Ainsi expliquait-il en 1998 (90):

Le dialogue avec les usagers que sont les magistrats et les services administratifs n'est jamais simple. L'institution judiciaire est composée d'individualités qui raisonnent, en général, à l'échelle de leur bureau et de leur service. Quand nous leur présentons un projet architectural, nous essayons de faire en sorte qu'ils se l'approprient et d'une manière générale la perspective d'avoir un nouveau palais de justice leur convient tout à fait. Quand on approche la remise des clefs, nous affrontons un brusque éveil des positions individuelles, commence alors une mauvaise période pour notre service : nous faisons souvent face à une violence irrationnelle qui ne porte pas sur le projet architectural mais sur sa fonctionnalité et ses commodités. Ce n'est pas la même échelle. A la limite, pendant un temps, on peut dire que le débat sur l'architecture n'intéresse personne. Les mois passent et permettent une appropriation des lieux, il se crée un esprit de collectivité. Les usagers, dans la majorité des cas, sont contents que leur palais de justice représente quelque chose. Cela ne nous a pas empêché de juger recevables certaines doléances en ce qui concerne les modalités de fonctionnement. A Bordeaux par exemple, le projet de Rogers est basé sur la transparence à l'intérieur du bâtiment, qui permet de voir travailler les gens dans les bureaux. C'est un parti qui se répand beaucoup dans le monde du tertiaire et que tout le monde trouve normal. Mais à Bordeaux, une des façades de la barre administrative donne sur l'intérieur de l'atrium. Les usagers se sont aperçus que le public, qui se trouve au niveau de la salle des pas perdus, est en visibilité directe, à 8 m des bureaux de l'instruction qui, eux, demandent une certaine confidentialité. Dans ce cas particulier, il est certain que cela ne peut pas fonctionner. Le changement d'implantation n'étant plus possible, nous avons opté pour la mise en place de stores pour isoler ce département.

On peut s'étonner des idées soutenues dans ces propos. D'une part, dans le cas de Bordeaux, il semble bien que la violence des manifestations des usagers soit liée a u projet architectural lui-même, c'est-à-dire au parti de la transparence, plus qu'aux simples aspects de « commodités ». D'autre part, l'aveu concernant les défauts de fonctionnalité des bureaux transparents peut sembler étonnant dans la bouche du maître d'ouvrage ; n'était-il pas de son ressort, éventuellement de son devoir, de garantir l'adéquation du bâtiment à ses usages ? Mais on a vu plus haut que ni la commission technique ni les membres du jury, entraînés dans le sillage de la transparence judiciaire, n'avaient anticipé les problèmes que pose la transparence architecturale.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage assure que « tout le monde trouve normal » les façades transparentes dans « le monde du tertiaire » (reprenant en cela l'argument de l'architecte évoquant les « bons contacts visuels » permis par les bâtiments avec atrium). Nous ne savons pas si cette assertion s'appuie sur une connaissance précise du monde en question ; nous pouvons par contre remarquer que les espaces de bureaux

^{90.} Entretien avec R. Eladari, in « Construire pour la justice – Un bilan à mi-parcours », n° spécial de la revue ArchiCrée / DGPPE, op .cit.

des entreprises ne sont pas exposés au devant d'un espace public accessible à tous comme l'est une salle des pas perdus d'un palais de justice ; d'autre part, les activités des bureaux d'un palais de justice ne sont pas toutes d'ordre administratif et pour certaines d'entre elles (affaires familiales, tribunal pour enfants, instruction), le respect de l'intimité des situations est une condition du fonctionnement. Le maître d'ouvrage reconnaît ce problème particulier a posteriori et dit y répondre par l'installation de stores sur les façades des bureaux de l'instruction. Plusieurs de nos interlocuteurs donnent de cet épisode une vision un peu différente, mettant en cause directement la volonté du maître d'ouvrage à cet égard (cf. § 3.4.2.3.3).

Enfin, on remarquera que, à la différence de l'architecte, le fait que le maître d'ouvrage n'explique pas a posteriori les intentions environnementales du projet et le rôle de l'atrium, ne facilite pas la compréhension qu'en ont les usagers (cf. § 3.2.1.1). La composition du palais n'est comprise que dans son aspect symbolique, et celui-ci est d'autant plus contesté qu'il apparaît inadapté aux usages de la justice.

4.1.3 Conclusion

Au final, l'on voit que la transparence des bureaux de Bordeaux résulte d'une sorte enchevêtrement d'incompréhensions et d'illusions. L'idée de transparence a envahi l'ensemble des discours, s'appuyant sur un glissement insensible entre transparence judiciaire et transparence architecturale, de telle sorte que la plupart des architectes revendiquent et justifient cette dernière, transposition iconique de la transparence en façade, par la première, gage symbolique de l'ouverture de la justice à la société.

Ce glissement trouve son origine en amont des projets eux-mêmes, dans le rapport que le Ministère commanda à A. Sompairac en 1992. S'en suivent des débats d'architecture qui, s'appuyant et ignorant ces confusions, prennent des allures parfois saugrenues. L'idée n'est pas au centre de la proposition de R. Rogers, mais ce dernier semble la reprendre à son compte en ce qu'elle lui permet de justifier d'une manière biaisée la pertinence de sa composition environnementale autour d'un atrium. La transparence poursuit son chemin, jusqu'à sa confrontation avec la réalité, une fois le bâtiment investi. Le maître d'ouvrage, qui n'est pas dupe de ces dérives analogiques, se trouve comme pris au piège des différentes positions et ne se donne pas les moyens de justifier simplement la composition du bâtiment auprès des usagers. La crispation devient alors très forte. La transparence littérale est rejetée : « je trouve que c'est une hérésie, explique un interlocuteur, je ne devrais pas dire ça, mais c'est une hérésie que de mettre un cabinet d'instruction complètement transparent (...). La transparence c'est dans les actes, oui, bien sûr, il faut que la justice soit transparente. Mais dans le bâtiment ... »

En contrecoup, le sentiment d'arbitraire s'installe dans les esprits et les usagers se vivent comme les victimes d'une symbolique non maîtrisée. Comble de l'amalgame des transparences : la transparence iconique agit à contre-pied de la transparence symbolique, et la transparence architecturale prend en otage les acteurs mêmes de la transparence judiciaire. Ce dilemme se résout assez piteusement par l'installation de stores sur les parties de la façade les plus exposées, les boites noires remplaçant les boites de verre — substitution qui ne peut qu'accentuer a posteriori le sentiment d'une mauvaise conception.

En 1999, Stéphane Gruet approchait assez bien ce sentiment dans un plaidoyer qui mettait en évidence le « grand trouble » qui traverse le palais de justice de Bordeaux et le « mépris du réel » dont semble témoigner l'architecte (91). Nous reproduisons ici cet article en ce qu'il montre comment les intentions énergétiques de l'architecte,

^{91.} Stéphane Gruet, « Le palais de justice de bordeaux - Le mépris du Réel », in Poiesis, Feuilles Libres (site web), mai 1999

inconnues de l'auteur bien que très « réelles », se trouvent du coup elles-mêmes sacrifiées sur l'autel de la transparence.

On dit souvent d'une œuvre architecturale qu'il faut attendre dix ans pour la juger. Le Palais de Justice de Bordeaux, œuvre du Londonien Richard Rogers, par nombre de ses aspects, réclame un jugement immédiat qui nous serve de leçon.

Qui n'a entendu parler de ces murs transparents, dont les raidisseurs de verre cassent un à un, tandis que les vitres explosent, au-dessus de la salle 'des pas perdus' et de têtes anonymes qui attendent que la justice tranche ? Qui n'a entendu ces juges se plaindre d'avoir été 'mis en boîte' tels l'arroseur arrosé, dans des cages de verre, exposés au jugement d'un public dont les pas se perdent mais non pas les regards ; on conçoit la fureur de ces derniers, prisonniers de cet idéal panoptique dont ils n'avaient pas imaginé qu'un jour il leur serait destiné. Et on les voit se défendre chacun comme ils le peuvent des regards indiscrets ; les uns baissant des stores improvisés pour se mettre définitivement à l'ombre dans leur second jour, d'autres se cachant derrière des feuilles de papier collées sur les parois de verre de leur cellule, comme ces enfants qui croient qu'on ne les voit pas dès qu'ils se cachent les yeux. Ainsi aussitôt leur installation les hommes se mettent à habiter de la plus détestable manière ces beaux et purs concepts qui ont été pensés sans eux.

Quand aux justiciables, aux présumés innocents, ils jouissent d'une attention particulière : on les fait s'asseoir sur ce qui sans nul doute possible est un grill (c'est ainsi d'ailleurs que tout le monde nomme ces tabourets d'un design bien particulier et pour le moins ascétique ...). Ceux alors qui ne veulent ou qui ne peuvent semer leurs pas sous les glaces qui tombent, restent 'sur le grill', comme grillent ceux qui attendent l'audience du juge, dans une cage de verre, peut-être pour les odeurs ?

Et ces boîtes dans d'autres boîtes de verre, et ces murs transparents qui se multiplient en tout sens nous font perdre toute idée de l'intérieur ou de l'extérieur, et avec elle, le sens même de l'espace. Ceci pourrait être légitime si l'on sentait un propos et une maîtrise qui manifestement n'y sont pas ; l'architecte lui-même semble s'être perdu dans son palais des glaces.

De même que la musique naît de la séparation des sons et des silences, l'architecture meurt ici de tant de confusions, des pleins et des vides, de l'ombre et de la lumière, là où la justice au contraire s'efforce toujours de les séparer. Car en fait de la clarté et du discernement que requiert tout jugement, un grand trouble traverse ces lieux que l'on voudrait sereins et dignes.

Mais le ridicule ne tue plus les architectes aujourd'hui, pour qui, grâce à une technologie qui peut tout, le champ du possible s'étend au-delà de toute raison, et ces faits en eux-mêmes ne suffiraient pas à condamner leurs rêves, s'ils ne trahissaient un profond mépris du réel qui entretient et justifie à lui seul toutes les défiances nourries envers les architectes qui 'se font plaisir' et ne font plaisir qu'à eux-mêmes.

C'est que l'élite de nos fonctionnaires est là qui trie d'en haut le bon grain de l'ivraie et qui, comme elle administre la justice, choisit chaque fois (à Bordeaux, comme à Toulouse, mais aussi à Lyon et à Tours, les équipes locales ont été d'une façon ou d'une autre écartées par le Ministère) celui qui lui donnera un nouveau visage, car il faut que la justice ait un nouveau visage. Et pour cela il lui faut un air transcendantal et non pas local, la justice sinon ne serait plus la justice. Il faut une comète, une star descendue du ciel des magazines.

Ainsi la justice, transparente en façade et qui montre ses organes (selon l'expression du maître d'œuvre lui-même 'Le grand principe était de rendre visible les organes de la Justice' citation d'Ivan Harbour, directeur de l'équipe Rogers chargé de l'opération - Le Monde du 23/04/99) n'en est pas pour autant plus proche de nous, il lui faut un caractère sacré, inaccessible, il lui faut produire un ineffable spectacle, comme ces petits oratoires suspendus dans une cage de verre que seuls de mauvais esprits compareront à des oeufs à la coque rangés dans leur boîte transparente. Ces oratoires sont, il est vrai, la seule exception dans ce vaste palais des illusions perdues, une vraie réussite, de l'intérieur ; à la fois intimes et dignes, avec cette lumière zénithale qui vous inspire un

sentiment élevé de la justice, impartiale et pleine d'espoir ... des œufs, vivants encore à l'intérieur, rangés dans cette grande armoire de glaces.

Rogers a fait ici dans l'esthétiquement correct, les organes qu'il montre ne sont plus cette tripaille de la LLoyds à Londres, ni même de Beaubourg ; Bordeaux après tout, a hérité de l'élégance anglaise d'une époque révolue et l'on a toujours le respect de sa propre histoire. Mais comment voulez-vous qu'il mette de l'âme là où il n'a pas mis de corps ...

Comme un satellite tombé du ciel, habitué aux grands espaces inhabités, à une altitude d'où les gens paraissent si petits, cette nef sidérale et immatérielle n'était manifestement pas faite pour la terre ; cette terre où la gravité règne, où le vent souffle et fait craquer les murs, où le soleil chauffe ou ne chauffe pas, où les nuages passent imprévisibles, et la pluie qui coule n'importe où, et les courants d'air qui n'obéissent à personne, et les gens partout qui se promènent et manquent de tomber ; certains même roulent sur des fauteuils automatiques (les juges handicapés n'ont pas accès aux salles d'audience) ; c'est que tout est vraiment compliqué sur la terre, rien n'obéit à des lois claires, comme là-haut dans le vide, les ascenseurs marchent quand ils le veulent, les portes coincent, la matière résiste (voir la liste dressée par Le Monde du 23/04/99 qui résume au delà des problèmes majeurs certains autres dysfonctionnements bien sensibles sur place: 'ascenseurs capricieux, portes automatiques récalcitrantes, fuites d'eau, alarmes intempestives, passerelles enjambant le vide aux rambardes sans protection ...'), et les hommes aussi, mais il faut bien faire avec ...

Seule cette nouvelle forme de sur-réalisme que développent nos super-stars, architectes virtuels pour architectures virtuelles, peut encore servir d'alibi à cet absolu manque de sagesse, comme si la sagesse n'avait plus d'avenir en ce monde comme si elle ne concernait plus les architectes. C'est que les jugements et la pédagogie assomment tandis que les futilités provocantes et les monuments absurdes nous distraient. C'est encore et toujours la distraction qui gagne, jusqu'aux fronts des Palais de Justice, jusqu'aux tours des grandes bibliothèques, jusqu'à l'absurde qui se vend bien.

Mais la sagesse n'est plus de mise aujourd'hui où tous les bénéfices de l'âge doivent être reniés, et nous sommes consternés par cette inconséquence des architectes proportionnelle toujours à leurs ambitions médiatiques, comme si la liberté prise à l'égard du réel était un signe de grandeur alors qu'il ne s'agit que d'une grandeur virtuelle, un simulacre de grandeur.

Sir Richard Rogers renouvelle ainsi notre imaginaire collectif, il rêve l'image d'une justice transparente, et réinterprète pour nous Kafka et Foucault (voir 'Le procès' de Kafka et 'Surveiller et punir' de Foucault). Car ces transparences si elles nous rapprochent des hommes qu'elles exposent à nos regards curieux, nous laissent le sentiment étrange d'une justice qui se dérobe sans cesse à nos regards : on a ouvert la boîte, imposante et opaque du vieux Palais de Justice, et nous voyons qu'elle est vide. Où est passée la Justice ? Se serait-elle envolée par la cheminée des oratoires, se serait-elle cachée sous les planchers, ou dans les ordinateurs qui gardent ces secrets inaccessibles au commun des mortels ? La justice a bien changé de visage : tel l'homme invisible défaisant ses bandelettes, elle n'a plus de visage. Et nous voyons aujourd'hui clairement ce que nous avons toujours redouté : à force de se désincarner, de se dématérialiser, la justice en son nouveau palais se révèle inhumaine.

4.2 Les illusions graphiques du projet de Nantes

Les principales salles d'audience de Nantes se distinguent par une maigre prise de jour zénithale, complétée par un éclairage artificiel plafonnier vécu comme « une horreur ». Cette situation lumineuse participe au sentiment de malaise et au rejet que provoque les salles d'audience (cf. § 3.4.1.2).

On peut supposer que ni le maître d'ouvrage, ni l'architecte n'aient sciemment souhaité provoquer de tels sentiments. L'ambiance construite semble ainsi résulter d'une succession d'échecs plutôt que de choix argumentés. Le moyen de comprendre ces échecs se trouve selon nous dans l'analyse du processus de conception et dans l'observation d'un phénomène particulier : l'enfermement des acteurs du projet dans l'image si particulière des salles d'audience présentée au concours. Nous allons montrer ici le caractère fictionnel de l'ambiance proposée initialement pour les salles d'audience, et nous verrons ensuite de quelle manière chacun des acteurs semble s'être laissé aveuglé par cette étonnante fiction lumineuse.

4.2.1 Ambiance-fiction

L'illustration d'ambiance proposée par J. Nouvel pour la Cour d'assises est saisissante. Elle renvoie à l'imaginaire architectural d'un Boullée (Figure 69) et au thème lumineux de la clairière (92) dont le mot évoque en lui-même l'image de la clarté (Figure 70). La fermeture de la scène (sans ciel visible), la symétrie de l'espace rompue par la dissymétrie d'un éclairage zénithal violent exprimant le dehors absent (le ciel transcendant), la verticalité latérale de la composition (parois, colonnes, troncs des arbres) et son point de mire central accusé par la perspective, le contraste lumineux entre la zone éclairée et les parties à l'ombre voire en contre jour, la réduction du nombre de tonalités et l'importance de la couleur noire, sont autant d'éléments caractérisant cette image archétypale. L'image véhicule un symbolisme religieux et possède en elle-même une connotation dramatique. La scène est comme suspendue dans l'équilibre instable et incertain d'un rayon lumineux franchissant la barrière de l'espace. Un événement est attendu, qui va changer le cours des choses (93).

-

^{92.} Sur cette question des types référentiels des ambiances lumineuses et notamment de la clairière, cf. G. Lassance, « Analyse du rôle des références dans la conception : éléments pour une dynamique des représentations du projet d'ambiance lumineuse en architecture », Thèse de doctorat, Université de Nantes, Ecole d'Architecture de Toulouse (GRECO), 1998

^{93.} Le thème a été utilisé par Walt Disney en 1937 : dans le dessin animé Blanche-Neige, une clairière, avec un prisme lumineux oblique assez semblable à celui figuré dans la planche de concours de Nantes, figure le mausolée de la princesse, devant lequel se prosternent les nains, juste avant l'arrivée du prince ...

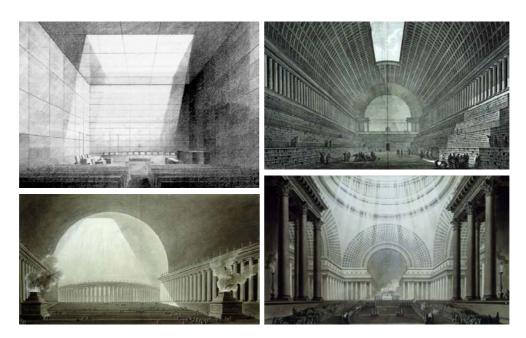


Figure 69. La cour d'assises projetée par Jean Nouvel en regard de trois projets extraits de l'Essai sur l'art de E-L. Boullée (1792) : En haut à droite : « Vue intérieure de la nouvelle salle projetée pour l'agrandissement de la bibliothèque du Roi » – En bas à gauche : « Vue intérieure d'un Muséum » – En bas à droite : Basilique (« Vue intérieure de la Métropole au temps des ténèbres ») (Source : BNF)



Figure 70. L'archétype lumineux de la clairière. Deux images récoltées sur Internet avec le mot-clé 'clairière' (Source : Google-Images, mars 2004)

Pourtant, ce dispositif d'éclairage est une pure illusion. En premier lieu, le faisceau de lumière zénithale directe dessiné provient d'une position de l'hémisphère Nord parfaitement imaginaire (cf. Figure 71). Quand bien même on tenterait de restituer le même effet avec le rayon le plus vertical de l'année solaire, celui-ci darderait vers les bancs du public, plus ou moins ébloui, laissant le prétoire en contre-jour.

Par ailleurs, le dispositif technique d'éclairage zénithal conduisant la lumière en second jour dans les salles d'audience apparaît très chimérique, comme le montre la Figure 72 ci-dessous. La complexité et la difficulté du parcours du rayon lumineux sont flagrantes : le rayon doit d'abord traverser l'épaisseur de l'étage de bureaux et atteindre la verrière au centre des patios ; il tombe alors sur la dalle servant de plafond aux salles d'audience ; sous certaines conditions d'orientation et d'inclinaison, il peut atteindre la verrière pratiquée dans ce plafond pour tomber sur les bancs du public, dans une direction opposée à celle dessinée par l'architecte.

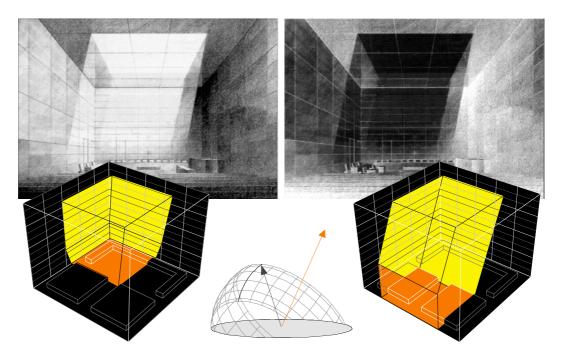


Figure 71. Le rayon dessiné provient d'une position imaginaire (à gauche). Quand bien même on tenterait de restituer le même effet avec le rayon le plus vertical de l'année solaire, celui-ci darderait vers les bancs du public, plus ou moins ébloui, laissant le prétoire en contre-jour (à droite).

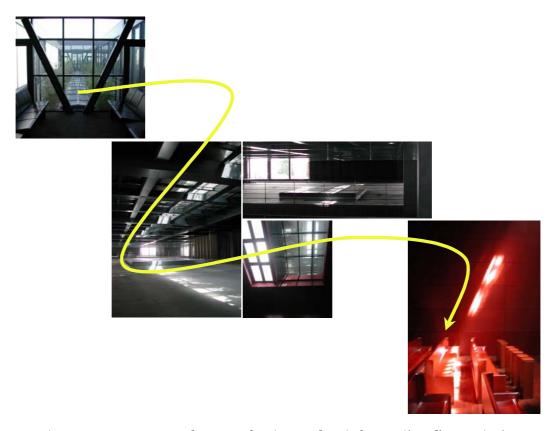


Figure 72. Le parcours du rayon lumineux, depuis la verrière d'un patio (en haut à gauche), tombant sur la verrière pratiquée dans la dalle plafond des salles d'audience (au milieu), jusque sur les bancs du public

4.2.2 Positions des acteurs

Le poids excessif des images dans la prise de décision des concours est un phénomène bien connu. Nous en avons à Nantes un exemple extrême qui a trait directement aux ambiances suggérées par l'image : l'analyse du processus de conception montre que les acteurs du projet (le jury, la commission technique, le maître d'ouvrage, l'architecte et même les futurs usagers) sont tous, à différents moments, les victimes d'une sorte d'enfermement dans l'illusion de l'image du concours.

4.2.2.1 Le jury du concours

Le jury du concours de Nantes semble avoir été fasciné par la proposition graphique de l'architecte : « vous savez très bien que, au moment du concours, la perspective qu'il a présentée avec cette ambiance assez extraordinaire de l'éclairage de sa salle d'audience par le soleil, a été un des points les plus frappants de son projet puisque, je dirais à la limite que ça a joué pour cinquante pourcents dans le fait qu'il a été classé premier à l'unanimité » explique le maître d'ouvrage (cf. § 2.4.1.6 page 101). Ce dernier admet que le bien-fondé de l'image de concours n'a pas été mis en question au moment du jury : « la question n'a même pas été posée ».

La commission technique mandatée par le jury commente l'image et les schémas qui la justifient, sans en mettre en cause les fondements techniques ; elle évoque un « effet dramatique convenant au pénal lieu de la faute » (cf. § 2.4.1.3 page 97). A aucun moment la commission ne s'interroge sur le dispositif d'éclairage lui-même. Elle ne voit pas que le soleil est dessiné venant du Nord. Aucun des acteurs du projet ne semble d'ailleurs avoir observé ce subterfuge. Pire, l'image de synthèse de la salle des pas perdus, commandée par le maître d'ouvrage à un agence indépendante, renforce l'idée en montrant pareillement un faisceau solaire factice venant du Nord à travers les verrières pratiquées entre les patios (cf. Figure 29 page 101).

Non seulement la commission technique ne remarque pas le caractère improbable de la proposition graphique de l'architecte, mais elle ignore également les problèmes inhérents à cette proposition. Le conducteur d'opération note ainsi avec justesse que si le projet avait été construit comme l'image de concours le suggère, la puissance du rayonnement dans la salle aurait été insupportable : « pour avoir l'effet qui était représenté au niveau des images de concours, il aurait fallu avoir des baies gigantesques (...) qui auraient aussi pu être très inconfortables ».

4.2.2.2 Le maître d'ouvrage

Le Ministère de la Justice reporte a posteriori le choix de l'éclairage zénithal vers l'architecte : « le choix d'avoir des salles d'audience avec ou sans ouvertures est un choix architectural. Le programme lui est parfaitement ouvert. Je dirais même qu'on souhaite plutôt avoir des ouvertures sur l'extérieur, que ce soit des fenêtres ou zénithales », explique un représentant de la Direction des Services Judiciaires (94).

Pourtant, les contraintes inhérentes au programme rendraient difficile le percement d'ouvertures dans les salles d'audience, comme l'explique M-C. Gangneux, qui s'est essayée sans succès à la conception d'un palais de justice (95): « Jean Nouvel a répondu très exactement au programme. On a fait le même, la même salle, pour les mêmes raisons: une salle centripète, fermée, lumière zénithale, la nôtre était naturelle parce que, on était tout à fait en sommet ... Ceci étant, c'est exactement le

^{94.} Débat de Nantes, op. cit

^{95.} Idem

programme fonctionnel qui nous est dicté ». Un autre architecte confirme : « s'il n'est pas dit dans les programmes que les salles d'audiences doivent être très fortement introverties, il y a par contre une somme de contraintes autres, d'autre nature, qui sont les dessertes périphériques en particulier, les différents circuits, les livraisons des tenues magistrats, public, témoins, etc., il y a les notions de sécurité, de sûreté, etc., suffisamment de choses exprimées qui renvoient à peu près immédiatement à des salles d'audiences fermées » (96). Le maître d'ouvrage lui-même nous explique comment les architectes en arrivent à concevoir « des boites aveugles dans des boites en verre » (97):

Lorsqu'on commence à faire les projets, évidemment chaque architecte se retrouve face à ce problème. Pour la plupart d'entre eux, comme en général ils proposent une grande boite en verre, la préoccupation de ne pas avoir un éclairage latéral trop important, surtout pour des questions de co-visibilité si vous voulez, on ne veut pas que dans la salle d'audience on voit passer les gens dans la salle des pas perdus, on a systématiquement des écrans aveugles, donc des boites aveugles dans des boites en verre, et ensuite on traite la boite aveugle suivant le cas, soit avec un éclairage zénithal, soit avec des éclairages latéraux, soit enfin comme Portzamparc l'a fait, par des éclairages indirects.

A Nantes cependant, le débat sur les salles d'audience entre le maître d'ouvrage et l'architecte semble s'être installé sur des bases moins claires. « Il y a eu peu après l'installation dans ce bâtiment un débat avec des architectes, avec Jean Nouvel, et on a eu un petit colloque » révèle un fonctionnaire :

Et j'ai été surpris de voir que les architectes nous disaient 'vous seriez contents qu'il y ait de la lumière naturelle dans les salles d'audience : dont acte, on le découvre, parce que pour nous une salle d'audience ça ne devait pas être ouvert sur l'extérieur, parce qu'on pensait qu'il s'y passait des choses confidentielles etc.' Alors on leur a dit : 'c'est vrai qu'il s'y passe des choses confidentielles, mais en même temps ça n'interdit pas la lumière naturelle pour autant'. On le voit à Grasse, d'ailleurs. Il y avait, semble-t-il, un décalage considérable entre ce que les magistrats et l'idée qu'ils se faisaient à la fois de ce que la Justice doit représenter, ce qu'il est possible aussi de faire techniquement, 'est-ce qu'on peut mettre de la lumière naturelle dans les salles d'audience, est-ce qu'on peut mettre des fenêtres ou pas dans une salle d'audience', c'est une question. Eh bien personne semble-t-il n'avait réfléchi sur ces questions-là! Il faudrait des séminaires, parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait un décalage qui était monstrueux, énorme.

Ce décalage entre les attentes et les présupposés que se font les architectes demeure d'autant plus difficile à comprendre que les préconisations en matière d'éclairage naturel constituent un élément central du Guide Technique pour la Conception des Palais de Justice produit par la DGPPE (cf. § 2.2.4.3). Le texte d'introduction de la section éclairage précise d'emblée « la volonté forte de favoriser l'usage de l'éclairage naturel au travers d'une conception architecturale adaptée. L'éclairage artificiel n'intervenant qu'en complément, en remplacement la nuit, voire en enrichissement de l'environnement visuel avec le souci permanent de cohérence technico-économique globale du projet d'éclairage. » Il s'agit bien ici d'inciter les concepteurs à favoriser l'éclairage naturel à travers l'architecture elle-même. En ce qui concerne les salles d'audience, les prescriptions du Guide technique sont principalement normatives (niveaux d'éclairement) mais aussi qualitatives. On peut ainsi rappeler cette étonnante recommandation : « l'éclairage sera particulièrement soigné et contribuera à donner une ambiance solennelle avec un caractère quelque peu convivial et apaisant. (...) Les grandes hauteurs sous plafond pourront être mises à profit pour réaliser un éclairage naturel zénithal ou en imposte permettant d'obtenir une bonne uniformité »

-

^{96.} Idem

^{97.} Entretien avec René Eladari et F. Maillard, cf. tome 3

(cf. § 2.2.4.5 page 42). Cette prescription a été appliquée notamment à Bordeaux où l'ambiance des salles d'audience est décrite de manière si étrangement fidèle aux intentions du Guide technique (cf. § 3.4.2.2 page 181).

Par ailleurs, l'expérience des salles d'audience fermées n'est pas propre à Nantes. Ecoutons ce magistrat rencontré à Grasse qui ne connaît pas le palais de Jean Nouvel mais dont le témoignage est à comparer presque mot pour mot avec ceux des actuels magistrats nantais (98):

J'ai longtemps travaillé au TGI de Draguignan, qui est un tribunal aussi assez récent, de 1983-84, le parti pris architectural était de mettre les salles d'audience en rez-dechaussée et tous les bureaux dans les étages, et les salles d'audience étaient entièrement fermées, notamment les salles d'audience correctionnelles, certaines salles d'audience civiles aussi, on n'avait aucune lumière du jour. Dans la grande salle d'audience correctionnelle, la seule lumière du jour il y avait un Velux au milieu du plafond de la salle, haut hein, elle était très haute, un carré, un Velux de 40 par 40, qui évidemment vous l'imaginez ne donnait quasiment aucune lumière extérieure. Donc on était au néon, enfin une espèce de néon, toute la journée. Je sortais de là j'étais comme un zombie. Des fois on y passait de quatorze heures à vingt-deux heures. La salle d'assises, c'était quasiment à peu près la même chose, là on y passait la journée. Vous sortez de là vous ne savez pas quel temps il a fait dehors, il a plu ? il a fait soleil ? On sort de là vraiment comme un zombie. J'avais horreur de ça, ça m'agaçait beaucoup. Ça ne contribue pas en tout cas à vous donner une sérénité de travail. Cette absence de lumière extérieure, de fenêtre sur l'extérieur ... Peut-être que l'architecte s'est dit 'si on met des fenêtres sur l'extérieur, ça peut faire rêver les gens, parce qu'on va regarder le paysage ou les fleurs, on va moins travailler', moi ce n'est pas ma démarche. (...) Moi je dis l'inverse. J'ai vécu des salles d'audience fermées pendant sept huit ans, et je l'ai assez mal vécu.

Le maître d'ouvrage admet a posteriori que l'image proposée au concours de Nantes « n'a qu'un rapport assez lointain avec la réalité. (...) A la place on a mis un éclairage artificiel qui, évidemment, ne rend pas du tout le même service parce que, d'abord il est fixe et ensuite, en termes mêmes d'ambiances, en terme de température de couleurs, il est tout à fait à l'opposé de l'éclairage naturel ». René Eladari reconnaît également que lors du jury, les éléments proposés par la commission technique ont « un poids extrêmement faible quand il est mesurable ». Parlant des questions d'ensoleillement, il admet qu'« il est certain que si on avait fait attention à cet aspect là dans le jugement du concours de Nantes, on aurait vu que Nouvel a vendu de la fausse monnaie ... et que les autres ne faisaient peut-être guère mieux ! »

Le maître d'ouvrage reporte les choix relatifs aux ambiances sur l'architecte : « ces choix là ne sont pas les choix du maître d'ouvrage. C'est le maître d'œuvre qui doit les susciter et les proposer » (cf. § 2.2.3), rejetant par principe le rôle de la maîtrise d'ouvrage à la seule préconisation technique : « prenez un bon architecte et un bon projet architectural, par définition les qualités de ce projet architectural sont les outils qui permettent d'atteindre les objectifs en matière de symbolique, d'ambiance, de confort ». Cependant, il n'est pas dupe de la compétence de l'architecte du palais de Nantes lorsqu'il nous précise que « l'approche de la qualité d'ambiance de Nouvel est entièrement subordonnée à son choix architectural et à la manière dont il perçoit l'éclairage naturel de son architecture, dans son architecture. Il ne sort pas de ce champ très très restreint de ce qui lui est propre en terme de conception architecturale ». Et d'illustrer ce propos par l'exemple de la Fondation Cartier :

_

^{98.} La cité judiciaire de Draguignan dont parle ce magistrat est un projet de Yves Lion (concours 1978, construction achevée en 1983) qui obtint pour cette œuvre une mention spéciale du prix de l'Equerre d'Argent.

La preuve en est que, au moment où on jugeait le concours [de Nantes], je suis allé voir la Fondation Cartier qui se terminait. Et quand je suis monté dans le bureau du dessus, mon premier réflexe a été de dire mais bon dieu, pourquoi vous avez fait cette espèce de solarium, dans lequel les problèmes de confort solaire des bureaux vont être absolument impossibles à gérer. Et je me suis aperçu que dans, dans la façon d'être avec Cartier, cette question n'a même pas été soulevée ! Elle n'a même pas été soulevée et à la même époque, je crois que c'est pas propre à Nouvel, à la même époque, on pouvait faire la même critique à la Grande Bibliothèque ! Si vous vous en souvenez, c'était à cette époque là qu'on s'était aperçu que les quatre tours étaient impropres à l'accueil des bouquins [rires] et qu'il fallait leur créer une double peau, leur mettre des volets intérieurs et les climatiser ...

La position du maître d'ouvrage apparaît ainsi ambiguë et cette ambiguïté rejaillit dans la communication qu'il établit auprès du public, une fois le bâtiment construit. On a noté en effet que dans une plaquette largement diffusée, la DGPPE s'enferme elle aussi dans une tentative assez désespérée de capturer l'illusion du rayon solaire caractérisant l'image de concours (cf. § 3.2.1.1), comme si le maître d'ouvrage voulait légitimer a posteriori le choix d'un « bon architecte » et d'un « bon projet architectural ».

4.2.2.3 L'architecte

Jean Nouvel exprime son architecture de manière lyrique, par des mots et des images saisissants. Peut-on invoquer dans le cas de Nantes une image qu'il s'agirait de ne pas comprendre de manière trop littérale au stade de l'esquisse, une sorte d'allégorie qui représenterait moins un dispositif qu'une idéalité ? On ne peut sérieusement s'appuyer sur cette idée dans la mesure où l'architecte propose, en complément de cette illustration, une étude détaillée du dispositif d'éclairement des salles d'audience, coupes et simulations graphiques à l'appui (cf. § 2.3.2.3). Deux variantes sont même proposées et les niveaux d'éclairement correspondant sont évalués. Il semble donc difficile de ne pas prendre l'esquisse de l'architecte pour ce qu'elle prétend être : un système d'éclairage naturel basé sur un dispositif architectural étayé par une étude technique avancée, si l'on s'en tient à la demande du maître d'ouvrage à ce stade du projet.

Par ailleurs, l'architecte se décrit comme un spécialiste de la lumière : « dans son discours quand même, Jean Nouvel se pose comme un, enfin il dit ça fait trente ans que je gère la lumière, je suis un spécialiste de la lumière », témoigne l'un des responsables de la maîtrise d'ouvrage pour le chantier de Nantes (99). L'architecte explique par ailleurs que dans ses projets récents, les images hyperréalistes ne font l'objet d'aucun travestissement graphique : « le soleil est à la juste place, il n'y a pas de trafic, on ne trafique pas les ombres, (...) autrement dit c'est le contraire du simulacre » (cf. § 2.3.2.2).

Cependant, c'est bien le même architecte qui s'emporte lorsqu'il constate que l'image projetée ne s'est pas concrétisée dans la forme construite. Nous avons recueilli trois témoignages indépendants qui rapportent cet épisode du chantier, en juin 1999, où l'architecte s'accroche littéralement au premier rayon de soleil venu pour légitimer son dessin. L'un des témoins directs se rappelle ainsi la scène (100):

J'ai un souvenir très précis en juin 99, c'était le 14 donc pas très loin du 21, c'est un jour où Nouvel est venu sur le chantier, et René Eladari était là ce jour là, et l'évocation des couleurs, des couleurs enfin des températures de lumière, c'est un point extrêmement important parce qu'il faut savoir que dans le processus, donc on est passé donc d'un

-

^{99.} Entretien avec René Eladari et François Maillard, cf. tome 3 100. Ibid.

éclairage complètement naturel tel qu'il figure dans le concours à cette espèce de mix, entre une lumière, un bandeau de lumière naturel qui est de part et d'autre dans ces salles, avec des néons, bien que Nouvel s'en défende, d'autres affirment quand même que c'est lui qui a choisi la couleur des néons, parce que le blanc dur n'est quand même pas ... et il a pataugé pendant un bon moment à ce propos là, aussi 'est-ce que je garde ou pas ce verre opalescent 'parce qu'on avait, donc les néons étaient sous le pont, il y avait dessous un verre opalescent et on percevait bien entendu les différences de couleurs de lumière, et il a eu, ce jour là il passait dans une salle d'audience qui n'était pas achevée au niveau ... de la réalisation du plafond opalescent, et il a vu ce rai lumineux qui effectivement comme on voit dans la photo, descend à peu près à moitié, tiers du mur et il a dit, 'c'est ça que je veux'.

Au final, l'architecte sort assez piteusement de son impuissance, en transformant l'entrée de la lumière naturelle en référence au jour naturel. A un magistrat qui l'attaque brusquement sur le thème : « un peu de lumière naturelle n'aurait peut-être pas forcément nuit ! », Jean Nouvel répond en désignant le plafond de la salle d'audience : « vous avez une référence au jour naturel dans les principales salles mais je pense qu'effectivement c'est une option, c'est une option qui a été prise ici, c'est une option qui est ... qui est pensée, c'est une option qui a été discutée ». A un autre magistrat qui lui demande s'il trouve la lumière des salles d'audience « agréable », l'architecte se fait pathétique : « la lumière est provisoire monsieur (...) elle n'est pas réglée » (cf. § 3.3.1.1).

Un interlocuteur nous dit ne pas être dupe de ce glissement sémantique a posteriori entre lumière naturelle et « référence au jour naturel » :

Je crois que ce qui a gêné Nouvel, d'après ce qu'on m'a dit, je n'étais pas là quand ça s'est passé, c'était le décalage entre la lumière naturelle et artificielle, il avait probablement l'idée d'une certaine unité. Il y a eu un décalage très fort. À mon avis ça devait donner quelque chose de tellement minable par rapport à la lumière artificielle qu'il ne parlait plus d'une entrée de lumière naturelle, mais d'une référence à la lumière naturelle! J'en ai discuté avec les architectes, ils me disaient 'non, on n'a jamais parlé d'une lumière naturelle, mais de référence à la lumière naturelle'... Ouais d'accord! Ça commençait à reculer à grande vitesse. J'ai toujours eu ce sentiment, bien qu'ils aient toujours contesté. Du coup, Nouvel a fait sauter les plafonds opalescents, tous à la poubelle, et on a un résultat qui n'est pas bon, de toute façon.

Par ailleurs, on peut interroger le dialogue entre l'architecte et les bureaux d'études. « Quelle que soit la qualité de nos architectes, à ma connaissance, aucun d'eux (...) n'a vraiment consulté un spécialiste pour leur faire une simulation de l'ambiance d'éclairage naturel qu'ils proposent », explique R. Eladari qui poursuit (cf. § 2.2.3) :

Dans la pratique courante, notamment avec les grands ténors de l'architecture, ce dialogue là est faible lors de la remise d'un concours. (...) Je sais qu'il y a eu des dialogues un peu plus en amont mais, mais, dans lesquels finalement, le bureau d'études est toujours respectueux des options de l'architecte et en général il cherche simplement à le convaincre qu'il y a quelques erreurs à ne pas commettre, mais il ne v a jamais très loin dans les propositions positives, c'est-à-dire quelque chose de concret, de dynamique en tant que choix d'ingénieur. Dans les phases de synthèse et d'études d'exécution des entreprises, c'est-à-dire la phase où finalement les enjeux commencent à être palpables, la plupart des architectes que, enfin ces trois architectes là en tout cas, ont une vision assez restrictive du rôle du bureau d'études. Bien sûr, ils leur laissent les lots techniques, mais dans certains choix fondamentaux qui ressortent de l'architecte, en général, le poids du bureau d'études est assez faible, est assez faible.

René Eladari explique encore (101):

De toute façon avec la règle du jeu actuelle, imaginez que, dans le cas de Nantes, on ait décidé, pendant le chantier de dire 'bon euh, tout votre problème de lumière du jour... n'est pas bon, on sollicite un spécialiste de la question, on vous le met à disposition, on vous le parachute', alors imaginez qu'on l'ait fait. Nouvel ne l'aurait pas utilisé. Parce que, à juste titre, il considère que dans sa mission, il y a cette tache là.

4.2.3 Conclusion

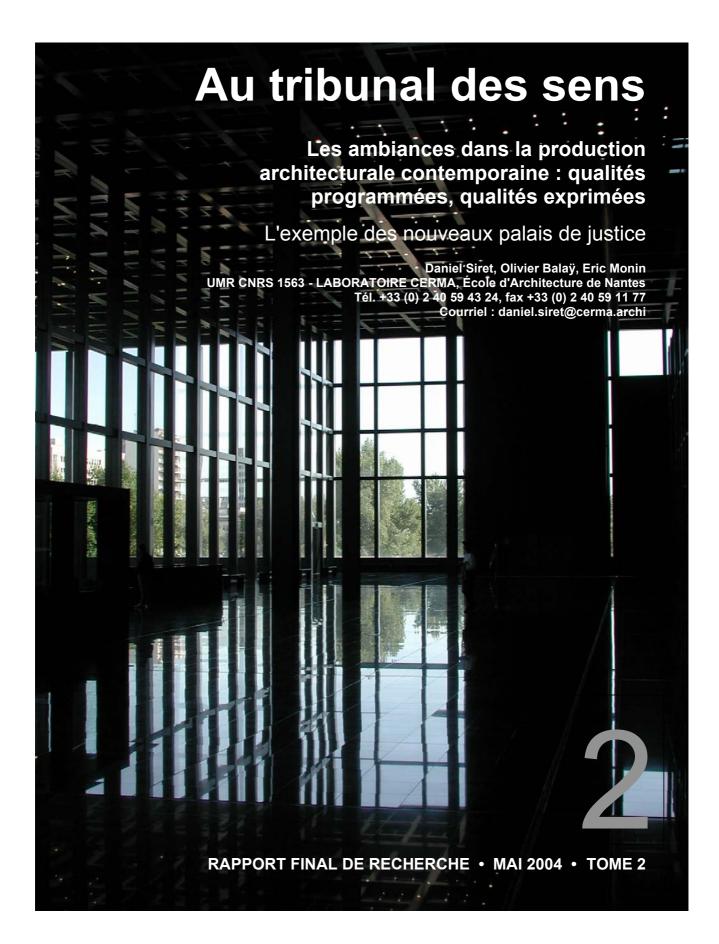
Si l'ambiance a besoin d'images pour se représenter dans ces moments de pure fiction que sont les concours, l'exemple de Nantes montre qu'une image, par l'illusion qu'elle induit, peut nuire à la mise en œuvre de l'ambiance elle-même. La vraisemblance de cette image n'a pas été interrogée par les acteurs, ce qui aurait pu avoir comme effet de diminuer sa puissance et d'éviter les impasses auxquelles elle conduit. C'eût été, à notre sens, le rôle de la commission technique ou de tout autre expertise mandatée par le maître d'ouvrage et le jury, que d'opérer cette interrogation. Sans porter préjudice à l'ensemble du projet, le désamorçage rapide des effets de cette image aurait permis a ux acteurs de se concentrer positivement sur une solution d'éclairage alternative, plutôt que de s'arc-bouter sur la réalisation d'une ambiance chimérique. Au final, la solution mise en œuvre, dite « provisoire » par l'architecte, dénoncée par les usagers, non revendiquée par le maître d'ouvrage, présente aux yeux de tous une défaillance de l'architecture.

L'entêtement de l'architecte n'est pas compris des usagers qui y voient un caprice ou u n aveu d'impuissance. Ceux parmi les usagers qui avaient connaissance de l'image de concours font état du sentiment d'un artifice, d'une illusion : « c'est ce que je reproche à ses croquis » explique une magistrate à propos des esquisses de concours : « quand on les voit au début, on a l'impression qu'on va avoir ça, mais c'est faux ». Le décalage peut même être ressenti comme une duperie ; ainsi cet avocat qui regrette de « s'être fait avoir » par les images du projet.

Cette fiction du concours est d'autant plus regrettable, a posteriori, qu'elle met en cause directement l'image de la justice. « L'expérience de Nantes le montre cruellement », explique l'un de nos interlocuteurs : « les gens qui n'ont pas de référence à la lumière naturelle se sentent enfermés, la lumière naturelle apporte cette sensation de liberté que la lumière artificielle n'apporte pas, il n'y a rien à faire. Et dans un palais de justice, les gens sont peut-être encore plus sensibles à ça ».

101. Ibid.

215



Vécu des palais de justice : analyse des entretiens conduits à Nantes, Bordeaux et Grasse

Méthodologie et analyse des entretiens : Olivier Balaÿ

Conduite des entretiens : Olivier Balaÿ et Jean-Luc Bardyn Retranscription des entretiens : Olivier Balaÿ et Jean-Luc Bardyn Mise en forme : Olivier Balaÿ et Daniel Siret

Le présent volume constitue le deuxième tome du rapport final de recherche intitulée « Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées. L'exemple des nouveaux palais de justice. »

1. Sommaire

2. Méthodologie et déroulement des entretiens

2.1	Méthodologie	
	2.1.1 Contexte	11
2.2	Déroulement des entretiens	
	2.2.1 Dates et panels des enquêtes	

	2.2.2.4.3 Parcours Nantes (1'34)	17
	2.2.2.5 Parcours des salles des pas perdus jusqu'aux bureaux	17
	2.2.2.5.1 Parcours Bordeaux (1'29)	
	2.2.2.5.2 Parcours Grasse (1'38)	
	2.2.2.5.3 Parcours Nantes (1'34)	18
	2.2.2.6 Ancien palais de justice de Bordeaux	
	2.2.2.6.1 Bordeaux : salle des pas perdus du XIXe siècle (1'40)	
	2.2.3 Supports visuels	18
2.	3 Restitution	
	2.3.1 Retranscriptions	21
	2.3.2 Analyses	21
	2.3.2.1 Salles d'audience, les salles des pas perdus et les couloirs	
	2.3.2.2 Bureaux	
	2.3.2.3 Parcours	
3. Sa	alles d'audience	
3.	1 Les salles d'audience du palais de justice de Nantes	
	3.1.1 Synthèse	26
	3.1.2 Fragments de récits sur les salles d'audience de Nantes : voir	
	3.1.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	3.1.2.1.1 Espace	
	3.1.2.1.2 Mobilier et matériaux	
	3.1.2.1.3 Fonction	
	3.1.2.1.4 Eclairage	
	3.1.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse	33
	3.1.2.2.1 Espace	
	3.1.2.2.2 Mobilier et matériaux	33
	3.1.2.2.3 Fonction	
	3.1.2.2.4 Eclairage	
	3.1.2.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	35
	3.1.2.3.1 Espace	35
	3.1.2.3.2 Eclairage	35
	3.1.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Nantes : entendre	35
	3.1.3.1 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	3.1.3.1.1 Espace	35
	3.1.3.1.2 Fonction	36
	3.1.3.1.3 Acoustique	
	3.1.3.2 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	3.1.3.2.1 Espace	
	3.1.3.2.2 Mobilier et matériaux	
	3.1.3.2.3 Fonction	
	3.1.3.2.4 Acoustique	40
	3.1.3.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	
	3.1.3.3.1 L'espace	
	3.1.3.3.2 Fonction	
	3.1.3.3.3 Acoustique	42
3.	2 Les salles d'audience du palais de justice de Bordeaux	
	3.2.1 Synthèse	
	3.2.2 Fragments de récits sur les salles d'audience de Bordeaux : voir	46
	3.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	46
	3.2.2.1.1 Espace	
	3.2.2.1.2 Mobilier et matériaux	
	3.2.2.1.3 Fonction	
	3.2.2.1.4 Eclairage	48
	3.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Nantes	49

	3.2.2.2.1 Espace	49
	3.2.2.2.2 Mobilier et matériaux	49
	3.2.2.2.3 Eclairage	50
	3.2.2.3 Paroles des utilisateurs de Grasse	50
	3.2.2.3.1 Espace	
	3.2.2.3.2 Mobilier et matériaux	50
	3.2.2.3.3 Fonction	
	3.2.2.3.4 Eclairage	
	3.2.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Bordeaux : entendre	
	3.2.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	
	3.2.3.1.1 Espace	_
	3.2.3.1.2 Fonction	
	3.2.3.1.3 Acoustique	
	3.2.3.2 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	3.2.3.2.1 Espace	
	3.2.3.2.2 Fonction	
	3.2.3.2.3 Acoustique	
	3.2.3.3 Paroles des utilisateurs de Grasse	54
	3.2.3.3.1 Espace	
	3.2.3.3.2 Fonction	55
	3.2.3.3.3 Acoustique	
	3.2.4 Fragments de récits sur les salles d'audience de Bordeaux : sentir	
	3.2.4.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	
	3.2.4.1.1 Odeurs	
	3.2.4.1.2 Température	
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
3∙3	Salles d'audience du palais de justice Grasse	
	3.3.1 Synthèse	57
	3.3.2 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : voir	58 58
	3.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	3.3.2.1.1 Espace	
	3.3.2.1.2 Mobilier et matériaux	
	3.3.2.1.3 Eclairage	
	3.3.2.2 Paroles Bordelaises	60
	3.3.2.2.1 Espace	
	3.3.2.2.1 Espace	nn
	9 9 9 9 9 Mighilier et materialiv	60
	3.3.2.2.2 Mobilier et matériaux	60
	3.3.2.2.3 Eclairage	60 60
	3.3.2.2.3 Eclairage	60 60
	3.3.2.2.3 Eclairage	60 60 61
	3.3.2.2.3 Eclairage	60 61 61
	3.3.2.2.3 Eclairage	60 61 61 61
	3.3.2.2.3 Eclairage	6061616162
	3.3.2.2.3 Eclairage	606161616262
	3.3.2.2.3 Eclairage	606161626262
	3.3.2.2.3 Eclairage	606161626262
	3.3.2.2.3 Eclairage	60616162626262
	3.3.2.2.3 Eclairage	6061616262626264
	3.3.2.2.3 Eclairage	6061616262626464
	3.3.2.2.3 Eclairage	6061626262646464
	3.3.2.2.3 Eclairage	6061626262646464
	3.3.2.2.3 Eclairage 3.3.2.3.1 Espace 3.3.2.3.2 Eclairage 3.3.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : entendre 3.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse 3.3.3.1.1 Espace 3.3.3.1.2 Fonction 3.3.3.1.3 Acoustique 3.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux 3.3.3.2.1 Espace 3.3.3.2.2 Mobilier et matériaux 3.3.3.2.3 Fonction 3.3.3.2.4 Acoustique 3.3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes	606162626264646464
	3.3.2.2.3 Eclairage 3.3.2.3.1 Espace 3.3.2.3.2 Eclairage 3.3.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : entendre 3.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse 3.3.3.1.2 Fonction 3.3.3.1.3 Acoustique 3.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux 3.3.3.2.1 Espace 3.3.3.2.1 Espace 3.3.3.2.2 Mobilier et matériaux 3.3.3.2.3 Fonction 3.3.3.2.4 Acoustique 3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes 3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes 3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes	60616262626464646465
	3.3.2.2.3 Eclairage	60616262626464646565
	3.3.2.2.3 Eclairage 3.3.2.3.1 Espace 3.3.2.3.2 Eclairage 3.3.3.5 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : entendre 3.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse 3.3.3.1.1 Espace 3.3.3.1.2 Fonction 3.3.3.1.3 Acoustique 3.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux 3.3.3.2.1 Espace 3.3.3.2.2 Mobilier et matériaux 3.3.3.2.3 Fonction 3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes	6061626262646464656565
	3.3.2.2.3 Eclairage	6061626262646464656565
	3.3.2.3 Eclairage 3.3.2.3 Paroles Nantaises 3.3.2.3.1 Espace 3.3.2.3.2 Eclairage 3.3.3.1 Paroles des récits sur les salles d'audience de Grasse : entendre 3.3.3.1 Espace 3.3.3.1.2 Fonction 3.3.3.1.3 Acoustique 3.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux 3.3.3.2.1 Espace 3.3.3.2.2 Mobilier et matériaux 3.3.3.2.3 Fonction 3.3.3.2.4 Acoustique 3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes	60616162626264646465656666
	3.3.2.2.3 Eclairage	60616162626264646465656666

4. Salles des pas perdus

4.1	La salle des pas perdus de l'ancien palais de justice de Bordeaux	
	4.1.1 Synthèse	
	4.1.2 Fragments de récits sur l'ancienne salle de pas perdus : voir	
	4.1.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	
	4.1.2.1.1 Espace	
	4.1.2.1.2 Eclairage	71
	4.1.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	4.1.2.2.1 Espace	
	4.1.2.2.2 Fonction	72
	4.1.2.3 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	4.1.2.3.1 Espace et fonction	
	4.1.3 Fragments de récits sur l'ancienne salle de pas perdus : entendre	73
	4.1.3.1.1 Espace	
	4.1.3.1.2 Fonction	
	4.1.3.1.2 Fonction	
	4.1.3.2 Paroles des utilisateurs de Grasse	/ პ შე
	4.1.3.2.1 Espace	
	4.1.3.2.2 Acoustique	
	4.1.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	4.1.3.3.1 Espace	
	4.1.3.3.2 Fonction	
	4.1.3.3.3 Acoustique	
4.9	La salle des pas perdus du palais de justice de Nantes	., .
4.2		
	4.2.1 Synthèse	76
	4.2.2 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Nantes : voir	70
	4.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	4.2.2.1.2 Eclairage	
	4.2.2.1.3 Mobilier et matériaux	
	4.2.2.1.4 Fonction	
	4.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	
	4.2.2.2.1 L'espace	
	4.2.2.2.2 Mobilier et matériaux	
	4.2.2.2.3 Eclairage	
	4.2.2.3 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	4.2.2.3.1 Espace	
	4.2.2.3.2 Mobilier et matériaux	
	4.2.2.3.3 Fonction	
	4.2.2.3.4 Eclairage	84
	4.2.3 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Nantes : entendre	
	4.2.3.1 Paroles des utilisateurs de Nantes	85
	4.2.3.1.1 Espace	85
	4.2.3.1.2 Fonction	
	4.2.3.1.3 Acoustique	86
	4.2.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux	
	4.2.3.2.1 Espace	
	4.2.3.2.2 Acoustique	
	4.2.3.3 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	4.2.3.3.1 Espace	
	4.2.3.3.2 Fonction	
	4.2.3.3.3 Acoustique	
	4.2.4 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Nantes : sentir	
	4.2.4.1 Paroles des utilisateurs de Nantes	
	4.2.4.1.1 Température	ชช

4.3	La salle des pas	perdus du palais de justice de bordeaux	
	4.3.1 Synthèse		.89
		e récits sur les salles de pas perdus de Bordeaux : voir	
		es des utilisateurs de Bordeaux	
		Espace	
		Fonction	
		Mobilier et matériaux	
		Eclairagede Cresse	
		es des utilisateurs de Grasse Espace	
		Fonction	
	4.3.2.2.2 4.2.2.2 Parol	es des utilisateurs de Nantes	•94 •04
		Espace	
	4.3.3 Fragments d	e récits sur les salles de pas perdus de Bordeaux : entendre	. 95
		es des utilisateurs de Bordeaux	
		Espace	
	4.3.3.1.2	Mobilier et matériaux	.95
		Fonction	
		Qualités acoustiques	
		es des utilisateurs de Grasse	
		Espace	
		Fonction	
		es des utilisateurs de Nantes	
	4.3.3.3.1	Espace	.97
		Perception de la fonction sociale du lieu	
	4.3.4 Sentir	es des utilisateurs de Bordeaux	.98
		Température	-
		-	.90
4.4	La salle des pas	perdus du palais de justice de Grasse	
	4.4.1 Synthèse		.99
		e récits sur les salles de pas perdus de Grasse : voir	
		es des utilisateurs de Grasse	
	4.4.2.1.1	Espace	100
		Mobilier et matériaux	
		Fonction.	
		Eclairage	
		es des utilisateurs de Bordeaux	
		Espace	
		Eclairage	
		es des utilisateurs de Nantes	
		Espace Eclairage	
		Fonction.	
		e récits sur les salles de pas perdus de Grasse : entendre 1	
		es des utilisateurs de Grasse	
		Espace	
	4.4.3.1.2	Mobilier et matériaux	103
		Fonction	
		Acoustique	
		es des utilisateurs de Bordeaux	
		Acoustique	
		es des utilisateurs de Nantes	
		Espace	
	4.4.3.3.2	Fonction	105
		e récits sur les salles de pas perdus de Grasse : sentir	
		es des utilisateurs de Grasse	
		Odeurs	
	4.4.4.1.2	Températures	105

5. Couloirs

5.1	Couloirs du pala	is de Justice de Nantes	
	5.1.1 Synthèse		.108
	5.1.2 Fragments de	e récits sur les couloirs de Nantes : voir	.109
	5.1.2.1 Parol	es des utilisateurs de Nantes	.109
	5.1.2.1.1	Espace	.109
	5.1.2.1.2	Matériaux	. 110
	5.1.2.1.3	Culture de travail	. 110
	5.1.2.1.4	Eclairage	111
	5.1.2.2 Parol	es des utilisateurs de Grasse	. 112
	5.1.2.2.1	Espace	. 112
		Matériaux	
	5.1.2.2.3	Eclairage	. 112
		es des utilisateurs de Bordeaux	
		Espace	
		Matériaux	
		Culture de travail	
		Eclairage	
		e récits sur les couloirs de Nantes : entendre	
		es nantaises	
		Espace	
	0 0	Matériaux	
		Culture de travail	
		Acoustique	
		es des utilisateurs de Grasse	
		Espace	
		Acoustique	
		es des utilisateurs de Bordeaux	
		Espace	
		Matériaux	
		Culture de travail	
		Acoustique	
		e récits sur les couloirs de Nantes : sentir	
		es des utilisateurs de Nantes	
	5.1.4.1.1	Températures	
	5.1.4.1.2	Odeurs	
	• .		,
5.2	Couloirs du pala	is de justice de Bordeaux	
	5.2.1 Synthèse		. 118
	5.2.2 Fragments de	e récits sur les couloirs de Bordeaux : voir	. 119
	5.2.2.1 Parol	es des utilisateurs de Bordeaux	. 119
	5.2.2.1.1	Espace	. 119
	5.2.2.1.2	Matériaux	.120
	5.2.2.1.3	Culture de travail	.120
	5.2.2.1.4	Eclairage	.121
	5.2.2.2 Parol	es des utilisateurs de Nantes	. 121
	5.2.2.2.1	Espace	.121
		Eclairage	
	5.2.2.3 Parol	es des utilisateurs de Grasse	.122
	5.2.2.3.1	Espace	.122
	5.2.2.3.2	Matériaux	.122
	5.2.2.3.3	Eclairage	.122
		e récits sur les couloirs de Bordeaux : entendre	
		es Bordelaises	
		Espace	
		Matériaux	
		Culture de travail	
		Acoustique	
		=	_

5.2.3.2 Parol	les des utilisateurs de Nantes	123
5.2.3.2.1	Espace	123
	Matériaux	
	Culture de travail	
5.2.3.2.4	Acoustique	124
	les des utilisateurs de Grasse	
	Espace	
	Culture de travail	
5.2.3.3.3	Acoustique	125
5.3 Couloirs du pala	ais de justice de Grasse	
	e récits sur les couloirs de Grasse : voir	
	les des utilisateurs de Grasse	
	Espace	
	Matériaux	
	Culture de travail	
5.3.2.1.4	Eclairage	129
	les des utilisateurs de Nantes	
	Espace Eclairage	
	les des utilisateurs de Bordeaux	
	Espace	
	Eclairage	
	le récits sur les couloirs de Grasse : entendre	
	les des utilisateurs de Grasse	
	Espace	
	Matériaux	
	Culture de travail	
	Acoustique	
	les des utilisateurs de Nantes	
	Espace	
	Matériaux	
	Culture de travail	
5.3.3.2.4	Acoustique	133
	les des utilisateurs de Bordeaux	
	Espace	
	Culture de travail	
5.3.4 Fragments of	le récits sur les couloirs de Grasse : sentirles des utilisateurs de Grasse	134
	Températures	
	Odeurs	
3.3.4.1.2	Odeurs	100
6. Bureaux		
6.1 Les bureaux du	palais de justice de Nantes	
	ntaises	
	ort spatial	
6.1.2.1.1	Dispositions	139
	ort visuel et lumineux	
	Dispositions	
	Dispositifs	
	ort acoustique	
	Dispositions	
	ort thermique	
0.1.2.4.1	Dispositifsort olfactif	144
0.1.2.5 Colli	JIL OHACHI	144

	6.1.2.5.1 Dispositions	.144
	6.1.2.5.2 Dispositifs	
	6.1.2.6 Confort de travail	.144
	6.1.2.6.1 Dispositions	.144
	6.1.3 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	6.1.3.1 Confort spatial	
	6.1.3.1.1 Dispositions	
	6.1.3.2 Confort visuel et lumineux	
	6.1.3.2.1 Dispositions	
	6.1.3.2.2 Dispositifs	
	6.1.4.1 Confort spatial	
	6.1.4.1.1 Dispositifs	
	6.1.4.2 Confort visuel et lumineux	
	6.1.4.2.1 Dispositions	
	6.1.4.2.2 Dispositifs	
6 2	Les bureaux du palais de justice de Grasse	
0.2	-	_
	6.2.1 Synthèse	
	6.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse	
	6.2.2.1 Confort spatial	.149
	6.2.2.1.1 Dispositions	
	6.2.2.1.2 Dispositifs	150
	6.2.2.2.1 Dispositions	150
	6.2.2.2.2 Dispositifs	
	6.2.2.3 Confort acoustique	
	6.2.2.3.1 Dispositions	
	6.2.2.4 Confort thermique	
	6.2.2.4.1 Dispositions	
	6.2.2.4.2 Dispositifs	
	6.2.2.5 Confort de travail	.153
	6.2.2.5.1 Dispositions	
	6.2.3 Paroles Nantaises	.154
	6.2.3.1 Confort visuel et lumineux	.154
	6.2.3.1.1 Dispositions	154
	6.2.4 Paroles Bordelaises	155
	6.2.4.1 Confort visuel et lumineux	
	6.2.4.1.1 Dispositions	
	6.2.4.1.2 Dispositifs	
60	-	00
0.3	Les bureaux du palais de Justice de Bordeaux	
	6.3.1 Synthèse	
	6.3.2 Paroles Bordelaises	.157
	6.3.2.1 Confort spatial	.157
	6.3.2.1.1 Dispositions	.157
	6.3.2.2 Confort visuel et lumineux	.158
	6.3.2.2.1 Dispositions	
	6.3.2.2.2 Dispositifs	
	6.3.2.3.1 Dispositions	160
	6.3.2.4 Confort thermique	
	6.3.2.4.1 Dispositions	
	6.3.2.5 Confort olfactif	
	6.3.2.5.1 Dispositions	
	6.3.2.6 Confort de travail	.162
	6.3.2.6.1 Dispositions	
	6.3.3 Paroles Nantaises	
	6.3.3.1 Confort de travail	.165

6.3.3.1.1 Dispositions
6.3.4.1 Confort spatial
6.3.4.1.1 Dispositions
6.3.4.2 Confort visuel et lumineux
6.3.4.2.1 Dispositions
6.3.4.3 Confort de travail
6.3.4.3.1 Dispositions
7. Parcours
7.1 A l'écoute des parcours
7.1.1.1 Synthèse
7.1.2 Des espaces extérieurs vers la salle des pas perdus et vers les audience 169
7.1.2.1 Parcours dans le Palais de Justice de Grasse
7.1.2.1.1 Paroles des utilisateurs de Grasse
7.1.2.1.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux170
7.1.2.2 Parcours dans le Palais de Justice de Nantes
7.1.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes
7.1.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux171
7.1.2.3 Parcours dans le Palais de Justice de Bordeaux
7.1.2.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux
7.1.3 De la salle des pas perdus vers les espaces tertiaires
7.1.3.1 Parcours de Bordeaux
7.1.3.1.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux 172 7.1.3.1.2 Paroles des utilisateurs de Nantes 173
7.1.3.1.2 Faroies des utilisateurs de Nantes
7.1.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes
7.1.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux
7.1.3.2 A propos du parcours de Grasse
7.1.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse
7.1.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux
/

2. Méthodologie et déroulement des entretiens

2.1 Méthodologie

2.1.1 Contexte

Le présent volume constitue le tome 2 du rapport de recherche intitulé : « Au tribunal des sens. Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées. L'exemple des nouveaux palais de justice. » La recherche propose de reconstituer le « voyage des ambiances » dans les processus de conception des trois nouveaux palais de justice de Nantes, Bordeaux et Grasse. Il s'agit pour ce faire de confronter les qualités d'ambiance programmées en amont des constructions de ces bâtiments, avec celles exprimées en aval par leur usagers (1). Nous présentons ici les résultats concernant ces dernières.

La recherche a été conduite au sein de l'unité mixte de recherche (UMR) CNRS/MCC « Ambiances architecturales et urbaines », qui associe le laboratoire CERMA de l'école d'architecture de Nantes, et le laboratoire CRESSON de l'école d'architecture de Grenoble. L'expertise sur le vécu des ambiances a été confiée aux chercheurs du CRESSON, tandis que le CERMA avait quant à lui la mission de rapprocher cette expertise des programmes et propos en amont de la construction des palais de justice.

2.1.2 Principes

Pour avoir déjà abordé ce type d'expertise sur de nombreux terrains, notamment dans le domaine des ambiances sonores et lumineuses (2), l'équipe du CRESSON savait que les remarques que les usagers font en général sur les ambiances tournent autour du constat des défauts de la construction. Ce qui est vécu d'une façon positive arrive rarement au niveau de la conscience, ceci moins par désintérêt pour cette question (tous les utilisateurs des espaces sont au contraire très soucieux d'habiter dans des conditions d'ambiances confortables) que par manque de notions pour en parler : nommer et repérer les qualités sensibles dans un espace construit n'est pas toujours facile. Pourtant, ces qualités sont fondamentales dans le vécu; les formes construites et habitées génèrent des comportements et les phénomènes sensibles sont repérés comme un facteur important de l'émotion et du sentiment de confort.

Aussi, pour obtenir des informations sur ce sujet, nous avons eu recours à une méthode propre au CRESSON : la réactivation du discours à partir du regard sur un support d'images (3) et à partir de l'écoute de fragments sonores (4). Concernant les flux odorants et les flux thermiques, faute de supports capables de réactiver l'émotion et le senti dans des conditions d'enquêtes ordinaires, nous avons recueilli les paroles des usagers à partir de simples questions posées lors des entretiens.

^{1.} Cf. tome 1 du rapport final de recherche.

^{2.} Cf. la bibliographie du CRESSON et plus particulièrement : Augoyard Jean-François (avec Olivier Balaÿ, Grégoire Chelkoff et Olivier Belle) *Sonorité*, *sociabilité*, *urbanité* CRESSON, PUCA Grenoble 1983, 155 p

^{3.} Chelkoff Grégoire (avec J.P. Thibaud, J.J. Delétré, J.L. Bardyn, O. Balaÿ), *La qualité de l'éclairage public à Grenoble*, CRESSON Grenoble, 1990, 128 p.

^{4.} Cf. note 1 et Balaÿ Olivier (avec Jacques Lambert, INRETS), Les indicateurs de l'identité sonore des quartiers, Contribution à la création d'un observatoire de l'environnement sonore à Lyon, Contrat de plan Etat Région Rhône Alpes, INGUL, CRESSON, 2 tomes, Grenoble, 1997, 86 et 108 p.

2.1.3 Description de la méthode

Une première visite de deux jours sur chacun des sites a été nécessaire pour préparer les supports sonores et visuels destinés aux entretiens. Une enquête experte a d'abord permis de définir, dans un premier temps, le potentiel des ambiances générées par chacun des bâtiments. Dans un second temps, le point de vue de quelques usagers locaux sur les ambiances « réussies » dans chaque palais a été recueilli. Il s'agissait là d'une première enquête, rapide, menée auprès de cinq à six utilisateurs de chaque site (magistrats, membres du personnel administratif, avocats, utilisateurs).

Partant de cette première investigation, nous avons identifié cinq configurations identiques et représentatives des espaces, des moments de vie et des trajets dans les palais. Ces lieux et parcours ont été choisis, avec nos interlocuteurs, comme étant les plus caractéristiques et les plus expressifs des ambiances sonores et lumineuses locales : la salle des pas perdus, les salles d'audience, les bureaux, une circulation depuis la salle des pas perdus vers les bureaux et le parcours d'entrée dans le palais, depuis l'extérieur jusque dans une salle d'audience.

A partir des photos et des prises de sons faites sur place (135 photos, 81 prises de sons), une sélection d'images et de fragments sonores a été menée dans un troisième temps (36 photos + 3 issues de revues, 16 fragments sonores). Cette sélection a constitué le support pour mener les entretiens réactivés (cf. paragraphe 2.2).

Les entretiens (de deux à trois heures parfois) ont été conduis auprès de sept à huit personnes travaillant dans, ou habitués de chacun des palais de justice, au mois de juillet 2002 (à Nantes et à Grasse) et en septembre 2002 (à Bordeaux). Le nombre et la qualité des personnes interviewées avaient été définis avec trois responsables du fonctionnement des palais. Ils ont été parfois modifiés, notamment à Bordeaux et Nantes, en fonction des aléas des présences et des occupations des personnes présentes sur place.

D'une façon générale, nous avons toujours été très bien accueillis et les personnes enquêtées, pendant plus de deux heures, se sont prêtées à l'exercice avec beaucoup de curiosité d'abord, puis d'intérêt ensuite au fur et à mesure de l'avancement de la séance.

Chaque entretien a démarré à partir de l'écoute d'un fragment sonore. Le plus souvent l'écoute d'un enregistrement concernant, par exemple, une salle des pas perdus dans le palais de justice A était suivie de l'écoute des deux fragments sonores concernant le même espace dans les palais B et C. Les interviewés pouvaient ainsi comparer, préciser leurs premiers propos, donner une opinion esthétique. Comme ils ne savaient jamais ce qu'ils écoutaient, ils cherchaient à deviner. A ce moment précis nous les poussions à rechercher des évocations spatiales et chaque fois à décrire la matière sensible entendue.

Suite à cette première session d'écoute, nous proposions les images concernant chacun des trois lieux entendus précédemment (par exemple celles des trois salles des pas perdus) toutes en même temps. Le discours était donc cette fois réactivé à partir du regard. Et comme la mémoire sonore était encore vive, les personnes revenaient sur l'écoute des fragments précédents en apportant des compléments. Nous les poussions alors à faire des liens entre la vision et l'audition (5).

^{5.} Cette tentative, qui ne constituait pas l'objectif de la recherche, n'a pas été développée dans l'analyse des entretiens. Elle s'est révélée parfois fructueuse. L'ambiance du lieu se traduit-elle mieux par tel ou tel sens demandions-nous à nos interlocuteurs ? Souvent, ces derniers étaient capables de dire que telle ambiance sonore semblait propice à la représentation qu'il se faisait du lieu, mais qu'en revanche l'image qu'ils voyaient ne correspondait plus à cette représentation, ou inversement. Leurs sens les amenaient à des perceptions contradictoires (par exemple pour la salle des pas perdus de Nantes ou le couloir administratif de Grasse.) C'est un premier constat. Y a t'il correspondance entre ce que vous avez écouté et ce vous voyez leur demandions-nous alors ? C'est notamment

Les fragments sonores étaient proposés l'un après l'autre dans un ordre qui n'était pas toujours le même pour mieux embrayer le discours des usagers. Pour relancer le débat, une photo et une séquence illustrant les flux lumineux et sonores de la salle des pas perdus du palais de justice de 1848 de Bordeaux ont été utilisées.

Au cours de ces réactivations, les séquences sonores ont plongé l'auditeur dans un vécu en général difficile à faire émerger. Les auditeurs décrivaient chaque fois la situation entendue, parlaient des qualités, évoquaient des associations avec le vécu d'autres lieux. Il reconnaissaient parfois le lieu, et disaient alors s'ils correspondaient à leur écoute, pourquoi ils aimaient ou n'aimaient pas la séquence, etc.

La réactivation du regard sur les flux lumineux et les matériaux informaient ensuite autrement le vécu sensible local. Là aussi, les utilisateurs décrivaient la situation lumineuse et les matériaux vus. Ils tentaient des associations avec leurs regards portés sur d'autres lieux. Ils disaient alors si l'image proposée correspondait à leur regard, expliquaient pourquoi ils aimaient ou n'aimaient pas. La comparaison avec les images des deux autres palais leurs offrait l'opportunité d'approfondir sur les critères d'appréciation d'un matériau et d'une lumière réussie ou inconfortable. Enfin, a u cours des entretiens, les informations sur les données thermiques et olfactives ont été recueillies à partir de questions posées sur la perception de ces deux types de flux.

sur trois espaces du palais de justice de Bordeaux que ces correspondances ont parues vraisemblables : le couloir administratif, la salle d'audience et la salle des pas perdus.

2.2 Déroulement des entretiens

2.2.1 Dates et panels des enquêtes

Les entretiens ont eu lieu à Nantes les 8 et 9 juillet 2002, à Grasse les 15 et 16 juillet 2002, à Bordeaux les 23 et 24 septembre 2002. Les qualités des personnes interviewées se présentent comme suit :

- à Nantes, deux magistrates, une greffière, deux agents administratifs (entretien à deux), le greffier en chef, le bâtonnier des avocats ;
- à Grasse, un magistrat, deux greffières, le greffier en chef, un agent administratif, une avocate et un avocat (entretien à deux) ;
- à Bordeaux, deux magistrats, une avocate et un avocat, un greffier, la greffière en chef, un adjoint administratif.

2.2.2 Supports sonores

Un ensemble de 16 fragments d'une durée variant de 1'30 à 2'14, ont été réalisés et mis en oeuvre. Nous en donnons ci-après la liste ordonnée, ainsi qu'une brève description, en les regroupant par types d'espace.

Fragment	01	Bordeaux : Couloir des juges aux affaires familiales	1'30
Fragment	02	Grasse: Parcours dans les couloirs	1'51
Fragment	03	Nantes: Couloir	1'46
Fragment	04	Bordeaux : Salle d'audience	1'41
Fragment	05	Grasse : Salle d'audience	2'14
Fragment	06	Nantes : Salle d'audience	1'32
Fragment	07	Bordeaux : Salle des pas perdus	1'30
Fragment	08	Grasse : Salle des pas perdus	1'31
Fragment	09	Nantes : Salle des pas perdus	1'48
Fragment	10	Bordeaux : Parcours vers salle d'audience	2'03
Fragment	11	Grasse: Parcours vers salle d'audience	1'26
Fragment	12	Nantes: Parcours vers salle d'audience	1'34
Fragment	13	Bordeaux : Parcours de la salle des pas perdus aux bureaux	1'29
Fragment	14	Grasse : Parcours de la salle des pas perdus aux bureaux	1'38
Fragment	15	Nantes : Parcours de la salle des pas perdus aux bureaux	1'34
Fragment	16	Bordeaux : Salle des pas perdus XIXe siècle	1'40

2.2.2.1 Support sonores dans les couloirs

2.2.2.1.1 [Fragment 01] Bordeaux : parcours dans le couloir des juges aux affaires familiales (1'30)

Parcours (couinements des chaussures du preneur de son sur le revêtement plastique du sol), puis point fixe dans le couloir des juges aux affaires familiales. Plusieurs plans de conversations (une proche à voix basse, une très proche à l'ouverture d'une porte, d'autres distantes dans l'espace salon des juges aux affaires familiales). Léger bourdonnement électrique à droite (ventilation ou climatisation). Manipulation de dossiers et tapotements de stylo.

2.2.2.1.2 [Fragment 02] Grasse: parcours dans les couloirs administratifs (1'51)

Point fixe dans le couloir administratif : ventilation climatisation, passage de plusieurs personnes (« bonjour ! », « ça speede, c'est l'efficacité ! »), nombreux claquements des portes assistées, sonal de l'ascenseur derrière la porte.

Puis passage sur la mezzanine. L'acoustique est plus vaste ; les cris et les rires d'enfants dans la cour de l'école et les sons de la circulation au nord du palais passent par des vitrages entrouverts.

Traversée du bloc de bureaux suivant, puis descente des escaliers (pas du preneur de sons, voix distantes).

2.2.2.1.3 [Fragment 03] Nantes: couloir administratif (1'46)

Point fixe dans le couloir devant des bureaux ouverts. Fort souffle de la ventilation climatisation. Sonnerie et conversation au téléphone à droite (« je lui dirai, ne vous inquiétez pas »), activité de secrétariat à gauche (saisie informatique, sonnerie d'un fax ou d'une photocopieuse).

Plusieurs personnes passent devant nous : frottement des vêtements plus que ses pas pour l'une, claquement de ses chaussures à deux reprises pour une autre, une dernière frappe très délicatement à la porte d'un bureau, on ne l'a pas entendue arriver.

Grincements de porte distants.

2.2.2.2 Support sonores dans les salles d'audience

2.2.2.2.1 [Fragment 04] Bordeaux : salle d'audience (1'41)

Quelques instants avant une audience correctionnelle, au fond de la salle (côté entrée du public). L'ambiance sonore est « contenue », « retenue » : les conversations se font à voix basses, murmurées ou chuchotées ; les couinements et les claquements de chaussures sur le parquet sont contrôlés ; le froissement des vêtements et la respiration des personnes présentes sont souvent très perceptibles, ainsi que les sons de manipulation d'une sacoche.

L'huissier enregistre les justiciables convoqués. Une personne est surprise en entrant (« C'est ici ? »). L'entrée du tribunal est annoncée. « Asseyez-vous, l'audience est ouverte », dit la présidente.

2.2.2.2 [Fragment 05] Grasse: salle d'audience (2'14)

Avant l'audience depuis le milieu de la salle. Ronronnement léger et continu de la ventilation. Une grille d'aération (derrière à droite) grince parfois, notamment chaque fois que la porte d'entrée des juges (à gauche) claque.

Plusieurs discussions sont intelligibles. Deux personnes sortent de la salle, on les entend encore dans le sas (à droite). D'autres ont lieu vers la barre ou le justiciable

prend place. Plusieurs justiciables et professionnels passent et s'installent (pas). L'huissier vient enregistrer les justiciables convoqués.

À la sonnerie : « Levez-vous, Messieurs Dames », dit l'huissier. « Le tribunal. » « L'audience correctionnelle est ouverte. »

2.2.2.3 [Fragment o6] Nantes: salle d'audience (1'32)

Important brouhaha de conversations plus ou moins contenues et de nombreux pas (talons quelquefois très présents) sur le parquet. Tout ceci se passe avant l'audience correctionnelle, enregistré depuis le milieu de la salle. Les acteurs s'installent : nombreuses salutations, ouverture de sacoches et de porte-documents, fermetures éclair. Pleurs d'un enfant. Claquements fréquents des portes du sas.

Puis c'est la sonnerie (qui précède l'annonce de l'huissier et l'arrivée du tribunal, non présentés dans le fragment).

2.2.2.3 Support sonores dans les salles des pas perdus

2.2.2.3.1 [Fragment 07] Bordeaux : salle des pas perdus (1'30)

Point fixe sous les salles d'audience. Passages et montées par les escaliers vers la passerelle. Brouhaha léger des conversations distantes locales et sur la passerelle. On entend le souffle lointain de la fontaine extérieure et le bruit de la circulation automobile de la rue des Frères Bonie qui entrent par la porte d'entrée du palais souvent ouverte.

2.2.2.3.2 [Fragment 08] Grasse: salle des pas perdus (1'31)

Point fixe à l'entrée de la salle (vers le bâtiment elliptique). On entend des conversations au niveau de l'Accueil (à gauche). Roulement d'un chariot d'entretien. Nombreux passages de personnes. La porte automatique coulissante du palais couine (à droite). Quand elle est ouverte, elle laisse passer des bouffées de circulation automobile (avenue Pierre Sémard).

2.2.2.3.3 [Fragment 09] Nantes: salle des pas perdus (1'48)

Point fixe enregistré au milieu de la salle, en milieu de matinée ; les micros sont orientés vers les salles d'audience.

La circulation se manifeste par de nombreux claquements de talons sur le sol en pierre lisse. Elle révèle aussi les grandes dimensions de l'espace (durée de leur présence, mouvement panoramique et durée de la réverbération qui les accompagne).

Des conversations distantes sont concentrées devant les salles d'audience de gauche (bloc C).

On entend à plusieurs reprises les sonneries des ascenseurs (à gauche) et, à la fin, un fort cliquètement de clés.

On entend un léger bruit de fond continu, constitué de la rumeur urbaine et de la ventilation. Un véhicule automobile émerge à une occasion.

2.2.2.4 Parcours vers les salles d'audience depuis l'extérieur

2.2.2.4.1 [Fragment 10] Parcours Bordeaux (2'03)

L'enregistrement évoque un parcours depuis la rue des Frères Bonie jusqu'à l'intérieur d'une salle d'audience : circulation locale au départ, puis recul progressif du drone et forte élévation du niveau de la fontaine quand on monte les escaliers.

À l'entrée dans le palais, les signaux extérieurs s'atténuent et laissent la place aux échanges à l'accueil, puis à un calme relatif sous les salles d'audience. La fontaine réapparaît discrètement quand on passe devant la porte ouverte (passerelle vers la cafétéria). Pas et conversations de personnes croisées. Une serrure à badge (accès aux bureaux) claque.

Montée sur la passerelle et entrée dans une salle d'audience correctionnelle. Couinement des chaussures du preneur de sons.

2.2.2.4.2 [Fragment 11] Parcours Grasse (1'26)

Depuis le parvis du palais (jardins sur l'avenue Pierre Sémard) jusqu'à l'intérieur d'une salle. C'est d'abord le drone de la circulation automobile, très présente sur ce site, qui apparaît, avec plus ou moins d'émergences. Une moto démarre devant le bâtiment, un avion monomoteur passe. En entrant, les portes coulissantes couinent et les sons extérieurs sont immédiatement atténués. L'ambiance locale est réverbérée (conversations à l'accueil et bruissement des personnes croisées). Les chaussures du preneur de sons sont très audibles, surtout dans le sas qui possède un temps de réverbération court, dans lequel on entend également la ventilation. Après le claquement des portes du sas, on accède à la salle, où domine un léger bourdonnement de la ventilation (grincement intermittent d'une grille), et dans laquelle on entend une conversation entre collègues vers la barre.

2.2.2.4.3 [Fragment 12] Parcours Nantes (1'34)

Depuis le parvis (quai François Mitterrand) jusqu'à l'intérieur d'une salle.

Le drone urbain est renforcé par la couverture du parvis où se tient le preneur de son et le vitrage du lieu. L'ensemble se comporte comme un véritable résonateur sonore (marteau-piqueur éloigné, petite circulation locale). On entre progressivement dans la salle des pas perdus : léger brouhaha, sonnerie des ascenseurs à gauche. Les claquements des talons et les conversations éloignées révèlent les dimensions de l'espace et son temps de réverbération élevé.

Les portes du sas, tout en claquant, font entendre la gomme de leurs joints. L'acoustique révèle un espace rétréci (on peu entend la hauteur du lieu qui est pourtant immense). Puis on entre dans une salle avant l'audience, remplie des conversations à voix douce entre collègues.

2.2.2.5 Parcours des salles des pas perdus jusqu'aux bureaux administratifs

2.2.2.5.1 [Fragment 13] Parcours Bordeaux (1'29)

La séquence traduit un trajet depuis l'espace situé sous les salles d'audience jusque dans les couloirs des bureaux du 2^e niveau (passerelle).

Au début : brouhaha léger de conversations et passages distants dans le hall. Puis coupure par paliers de cette ambiance chaque fois qu'on franchit une porte, dont les gâchettes commandées par badge claquent. On franchit la passerelle, puis on entre dans le bloc des bureaux. On entend un avertisseur [police, pompiers, ambulance ?] sur le cours d'Albret. Les couinements des chaussures du preneur de sons émergent sur le calme des couloirs. Le fragment se termine dans un claquement de gâchette.

2.2.2.5.2 [Fragment 14] Parcours Grasse : de la salle des pas perdus jusqu'au salon (l'antichambre) d'accueil de la Présidence au 3 e étage (1'38)

Dans la salle des pas perdus quasiment vide, la chargée d'accueil informe au téléphone. L'ascenseur est annoncé par sa sonnerie ; en y pénétrant, on remarque la ventilation et le grincement des portes. On en sort dans l'espace intermédiaire dont les

panneaux vitrés sont ouverts (cris dans la cour de l'école, passage d'une voiture sur le boulevard au nord du palais). L'ambiance sonore se rétrécit (absorption) à nouveau lorsqu'on franchit les portes du couloir (réduction de l'espace et présence de moquette qui amortit considérablement l'impact des pas), puis la porte de la Présidence. On s'installe dans le salon. Une personne entre, dialogues plus loin.

2.2.2.5.3 [Fragment 15] Parcours Nantes (1'34)

Le preneur de sons circule depuis la salle des pas perdus jusque dans un couloir du plateau supérieur où sont situés la majorité des bureaux.

L'espace, au temps de réverbération élevé, est rempli par la sonorité des pas pressés que l'on croise et par quelques conversations. L'ascenseur se manifeste par sa sonnerie et le roulement de sa porte ; son fonctionnement durant le temps de la montée est peu discret. En sortant de l'ascenseur, on se rapproche de la vie des bureaux et des échanges entre collègues, dans une ambiance feutrée dominée par le souffle de la climatisation.

2.2.2.6 Ancien palais de justice de Bordeaux

2.2.2.6.1 [Fragment 16] Bordeaux : salle des pas perdus du XIXe siècle (1'40)

Point fixe depuis le milieu de cette salle au temps de réverbération élevé. De nombreux passages révélés par les pas et les discussions, s'engagent en direction du nouveau palais (passerelle à gauche), ou au fond (vers l'entrée de la cour d'assises).

La circulation urbaine se manifeste, avec un moteur continu et des coups de freins.

2.2.3 Supports visuels

Pour chacun des trois palais de justice, les supports suivants ont été sélectionnés :

- pour la salle des pas perdus : une image et une bande sonore illustrant une configuration diurne ordinaire (jamais en début de soirée par exemple) ;
- pour les salles d'audience : une image de grande salle et une séquence sonore, deux ou trois images de cette même salle illustrant des configurations d'éclairage différentes ou des salles d'audience plus petites ;
- pour les couloirs administratifs : une image (ou deux images selon les terrains) et une bande sonore (enregistrée en point fixe ou au cours d'un trajet) ;
- pour les bureaux : une image montrant les conditions de vue sur le dehors et une image montrant les dispositifs de filtrage de la lumière et du soleil proposés aux utilisateurs. Nous n'avons pas eu besoin d'utiliser des bandes sonores enregistrées dans les bureaux, car les images suffisaient pour recueillir les propos sur ce sujet ;
- pour les trajets menant de l'extérieur à la salle d'audience en passant par la salle des pas perdus, une séquence sonore (et une image montrant l'entrée du bâtiment) ;
- pour les trajets menant de la salle des pas perdus aux bureaux, une séquence sonore et des plans d'état des lieux pour les explications (mais pas d'image).

Un ensemble de 23 supports visuels ont ainsi été constitués. Nous en donnons ici un aperçu sous forme de vignettes :



Image 01 - Bordeaux

Salle des pas perdus : une salle des pas perdus ou bien un hall d'embarquement ?



Image o6 - Nantes

Salle des pas perdus : on marche entre ciel et terre



Image 02 - Bordeaux

Salle des pas perdus : un espace bien encombré



Image o7 - Bordeaux

Salle d'audience entrée : une simple porte



Image o3 - Bordeaux

Salle des pas perdus des assises : un carrefour de pas et de voix

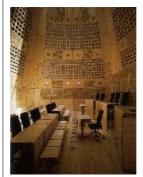


Image o8 - Bordeaux

Petite salle d'audience : une ruche, un œuf, une chapelle ... (photo Jean-Marie Monthiers, AMC n° 90, juin juillet 1998)



Image 04 - Grasse

Salle des pas perdus : l'attente devant le paysage



Image 09 - Bordeaux

Salle d'audience trémie : « la lumière fait lever la tête »



Image o5 - Nantes

Salle des pas perdus : reflets et éblouissements



Image 10 - Grasse

Salle d'audience : combinaison entre lumière naturelle et lumière artificielle (photo O. Wogensky, Plaquette DGPPE)



Image 11 - Grasse

Salle d'audience : rigueur et sacralité « protestantes »



Image 16 - Grasse

Couloir administratif : un hôpital ?



Image 12 - Grasse

Accès à la salle d'audience : un sas long



Image 17 - Nantes

Couloir administratif : un palais crétois ?



Image 18 - Bordeaux

Bureau : filtrage de la

lumière

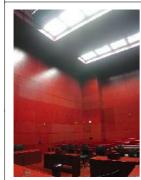


Image 13 - Nantes

Salle d'audience : la « vraie » ambiance lumineuse, artificielle et éblouissante



Image 19 - Bordeaux

Bureau : vue sur le

dehors



Image 20 - Grasse

Bureau : vue sur le

dehors

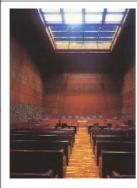


Image 14 - Nantes

Salle d'audience : la « fausse » ambiance lumineuse, (photo Serge Demailly, TA n° 451, Déc. 2000 - janv. 2001, p. 98)



Image 21 - Grasse

Bureau : filtrage de la

lumière



Image 22 - Nantes

Bureau : filtrage de la

lumière



Image 15 - Bordeaux

Couloir administratif : la lumière est devant le pas



Image 23 - Nantes

Bureaux et

circulations : vue sur le

dehors

2.3 Restitution

2.3.1 Retranscriptions

Les entretiens ont été enregistrés et une synthèse intégrale a été faite par écrit. La retranscription dans le présent rapport a été thématisée pour chacun des palais de justice par types d'espace. Nous avons rédigé, pour chacun d'entre eux, une synthèse et un « texte développé » reprenant sous la forme d'un seul propos l'ensemble des remarques des interviewés. L'ensemble dresse donc une représentation éclatée des expressions sur les ambiances vécues.

Dans le présent rapport, nous avons modifié les codes de telle sorte que l'on puisse reconnaître le rôle et l'origine géographique de la personne interviewée sans reconnaître la personne elle-même. Nous utilisons le terme *Magistrat* pour désigner tous les magistrats et magistrates, y compris les Présidents et Vice-présidents des juridictions. De même, nous appelons *Avocat* les avocates et avocats interviewés, sans distinction de sexe. Nous appelons *Fonctionnaire* les greffiers et greffières en chef, greffières et greffiers, agents et adjoints administratifs.

Au final, l'analyse met en oeuvre 818 fragments répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les fragments sélectionnés apparaissent assez équilibrés entre les trois sites (252 provenant de Grasse, 265 de Bordeaux et 301 de Nantes). A Nantes et à Grasse, les fragments de récits proviennent majoritairement des paroles des fonctionnaires (67% à Nantes, 65% à Grasse), tandis qu'à Bordeaux, ce sont les paroles des magistrats qui dominent (49%). Les avocats sont bien représentés à Bordeaux et à Grasse (25% à Bordeaux, 21 à Grasse), beaucoup moins à Nantes (3% des fragments).

	Nantes	Bordeaux	Grasse
Magistrat(e)s	90	130	31
Fonctionnaires	202	69	166
Avocat(e)s	9	66	55
	301	265	252

2.3.2 Analyses

Deux grilles d'analyse ont été utilisées : l'une pour l'ensemble des espaces sauf les bureaux (salles des pas perdus, salles d'audience, couloirs des espaces tertiaires), l'autre pour les bureaux.

Les analyses sont proposées sous une forme synthétique pour chaque espace (synthèse en tête du chapitre correspondant), puis sous forme détaillée par la retranscription de l'ensemble des paroles des usagers recueillies. Ces paroles sont éventuellement introduites par des commentaires ou notes diverses (en noir sur fond gris).

2.3.2.1 Grille d'analyse pour les salles d'audience, les salles des pas perdus et les couloirs

Les différentes situations analysées, sauf les bureaux, ont été analysées en croisant les trois grands registres sensibles (vision, audition, sensations thermiques et olfactives) avec les caractéristiques architecturales des lieux : espace, mobilier et matériaux, fonction, ambiances. Le tableau ci-dessous détaille ces différents critères d'analyse.

	Voir	Entendre	Sentir	
Espace	Perception visuelle et lumineuse du lieu	Perception sonore du lieu	Perception thermo- aéraulique et olfactives du lieu	
Mobilier et matériaux	Perception des incidences visuelles et lumineuses de l'aménagement du lieu (mobilier et matériaux), notamment en termes ergonomiques (praticité, adéquation aux usages) et symboliques (couleurs et textures, évocations)	Perception des incidences sonores des matériaux et du mobilier	Perception des incidences thermo-aérauliques et olfactives des matériaux et du mobilier	
Fonction	Reconnaissance des fonctions du lieu dans l'institution judiciaire, expression symbolique pour les justiciables Pour les espaces tertiaires (couloirs), les éléments liés à la fonction renvoient également à la culture de travail	Perception sonore du lieu, reconnaissance de ses fonctions dans l'institution judiciaire, expression symbolique	Perception thermo- aéraulique et olfactives du lieu, expression symbolique éventuelle	
Ambiances	Perception des dispositifs et dispositions producteurs des ambiances visuelles et lumineuses spécifiques du lieu : ouvertures, cadrage des vues, lumière naturelle et artificielle, dispositifs d'occultation, etc.	Perception des dispositifs et dispositions producteurs des ambiances sonores spécifiques du lieu	Perception des dispositifs et dispositions producteurs des ambiances thermo- aéraulique ou olfactives spécifiques du lieu	

2.3.2.2 Grille d'analyse pour les bureaux

Les bureaux ont été analysés en croisant les types de conforts avec les dispositions et dispositifs spécifiques à chaque situation.

	Dispositions	Dispositifs	
Confort spatial	Perception des qualités spatiales des bureaux (dimensions de l'espace, matières et matériaux)	Perception des dispositifs éventuels de confort spatial (ameublements)	
Confort visuel et lumineux	Perception des qualités visuelles et lumineuses, (cadrage des vues, lumière naturelle, gestion passive de l'ensoleillement) propres aux bureaux et à leurs organisation spatiale	Perception des dispositifs éventuels de confort visuel (moucharabieh), lumineux (pare-soleil, stores) et d'éclairage artificiel	
Confort acoustique	Perception des qualités acoustiques propres aux bureaux et à leurs organisation spatiale	Perception des dispositifs éventuels de confort sonore	
Confort thermique	Perception des qualités thermiques propres aux bureaux et à leurs organisation spatiale	Perception des dispositifs éventuels de confort thermique	
Confort olfactif	Perception des qualités olfactives propres aux bureaux et à leurs organisation spatiale	Perception des dispositifs éventuels de confort olfactif (ventilation, climatisation)	
Confort de travail	Confort de travail Vécu des bureaux, incidences des ambiances sur le travail, culture collective		

2.3.2.3 Grille d'analyse pour les parcours

En plus de l'analyse des espaces eux-mêmes, une analyse des parcours sur le plan sonore a été entreprise. Les résultats sont développés suivant une grille d'analyse en deux séquences : des espaces extérieurs vers la salle des pas perdus et vers les salles d'audience d'une part ; des salles de la salle des pas perdus vers les espaces tertiaires d'autre part.

3. Salles d'audience

3.1 Les salles d'audience du palais de justice de Nantes

3.1.1 Synthèse : un espace pesant, une lumière qui fait illusion et une acoustique théâtrale inadaptée aux usages vocaux d'aujourd'hui

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	Instantanément, quand ils y sont rentrés la première fois, ou à la vue des photos, nos interlocuteurs disent que c'est un bel espace. La salle est « éblouissante ». Mais dans la pratique quotidienne, cet espace s'avère vite pesant, à cause de la violence de la lumière artificielle, des dysfonctionnements acoustiques et de l'inconfort du mobilier. La hauteur du lieu impose. La couleur ne laisse pas indifférent et irrite parfois. Certains ont un sentiment « d'enfermement ». Un magistrat dit que ce lieu « agit sur les gens qui ne vont pas bien ».	Le sol de bois qui percute les pas et le son de la porte lourde qui se referme sont les éléments acoustique les plus remarqués. L'ensemble donne le sentiment d'un espace plutôt fermé, semblable une « caisse ». Un auditeur bordelais, qui ne connaît pas le lieu, dit que les bruits ont l'air « enfermés ».	
Mobilier et matériaux	Le mobilier est jugé très inconfortable. De plus, quand on se penche sur les tables, le reflet de la lumière au plafond « éblouit » nous disait un magistrat nantais. C'est dire combien l'oeil doit s'acclimater. D'une façon générale, les gens ne peuvent pas rester assis « tellement c'est inconfortable ». La teinte rouge de l'ensemble (sol, murs, plafonds et mobilier) n'est pas toujours mal vécue.	A l'écoute du fragment, un avocat de Grasse réagit immédiatement. Pour lui, le sol qui fait percuter les talons est un mauvais sol pour une salle d'audience : il gêne la concentration de l'audience. En fin de plaidoirie, dit-il, c'est un vrai problème de s'entendre marcher jusqu'à son banc quand on veut que les dernières paroles restent un peu figer dans la l'esprit des l'auditeurs.	

« C'est beau mais pas sympa ».
L'espace est en effet jugé
inconfortable, pesant. Il donne
« l'image du châtiment » pour
les uns, évoque la présence de
l'enfer pour les autres, et pour
tous génère un « mal être ».
Quand on en sort, c'est un peu
comme au cinéma : on se dit « ça
y est : le monde existe autour de
nous » dit un magistrat.

Le lieu paraît très animé, vivant, voir sympathique et chaleureux. C'est comme au théâtre dit un nantais. La sonnerie, jugée désagréable, ne semble pas mettre de l'ordre, ce qui semble un comble pour les interlocuteurs des palais de Grasse et de Bordeaux.

La lumière naturelle forme un très faible halo. Pour compenser, la lumière artificielle est abondante. Elle tombe du plafond, de manière violente. Seuls les usagers les plus concentrés au travail arrivent à la « gommer » de leur perception. Parce qu'elle éblouit énormément (l'éblouissement : un effet lumineux toujours présent dans les bâtiments de Jean Nouvel), les magistrats souffrent et baissent l'intensité lumineuse. La salle, en fin de séance, se trouve alors parfois dans une surprenante pénombre.

L'acoustique est bonne pour déclamer, mais uniquement pour déclamer. Or, comme cet art oratoire ne fait plus partie de la culture des avocats d'aujourd'hui, le lieu ne convient pas. D'une façon générale, tous nos interlocuteurs nantais disent que le public et le justiciable entendent mal, c'est à dire ne comprennent pas ce qui est dit. Quand à la sonorisation, elle n'apporte pas plus de confort. Il y a donc un vrai problème sonore dans les salles d'audience.

3.1.2 Fragments de récits sur les salles d'audience de Nantes : voir

3.1.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

3.1.2.1.1 Espace

Sentiment d'enfermement

La justice n'est pas faite pour enfermer. Si les gens la perçoivent comme ça, c'est catastrophique, elle a complètement raté son objectif. Or c'est un des ratages nantais, il faut bien le reconnaître. Il y a des aspects un peu durs, qui peut-être dans un autre espace n'auraient pas donné lieu à cette association d'idées aussi facilement que ça. (Fonctionnaire Nantes)

La salle d'audience agit sur les gens qui ne vont pas bien

Il y a des gens qui, à peine arrivés dans la salle d'audience, la jouent « j'ai mal à la tête », « j'ai ci », « j'ai ça », on a des greffières qui nous font des cinémas d'enfer, « il faut absolument que je sorte toutes les 2 h, sinon je ne tiens pas ». quand on veut en rajouter un peu, quand on est déjà soi pas bien, là ça donne la porte ouverte à toutes les

expressions psychosomatiques dans la salle d'audience. il y a des personnes identifiées au palais de justice qui ont décrété que ces salles d'audience les rendaient carrément mal, mal physiquement, ou mal psychologiquement, je n'en sais rien, je ne vais pas faire de grandes analyses, ils ne se sentent carrément pas bien dans ces salles. (Magistrat Nantes)

Effet bocal, boites

Mais en plus c'est renforcé par cet aspect bocal qui est pesant. Franchement, elles sont ratées ces salles d'audience, en clair. quand on siège nous en Cour d'assises, c'est pendant une ou deux semaines d'affilée dans cette salle tous les jours pendant des heures et des heures : ça c'est vraiment vraiment pesant. C'est le président de la Cour d'assises qu'il faudrait entendre là-dessus, qui lui y passe des semaines d'affilée [...] C'est épuisant : d'ailleurs on se le dit lorsqu'on part manger le midi : « ahhh », dès qu'on est sur la passerelle on se dit « ça y est », le monde existe autour de nous. Il y a cet effet bocal qui est très très fort quand même dans les salles d'audience. (Magistrat Nantes)

C'est aussi parce que j'ai suivi la construction, mon cabinet se trouve Quai de la Fosse juste en face, j'étais aux premières loges pour voir l'édification, on a vraiment eu le sentiment d'abord quand la partie béton a été faite de ces trois blocs qui étaient des boîtes encore avant qu'on ait créé l'ossature tout autour ... « Boîte », « blockhaus » extérieurement. Cette impression a été un peu gommée maintenant que ces boîtes ont été habillées. (Avocat Nantes)

C'est beau

Je trouve ça très beau d'ailleurs, je trouve les salles d'audience très belles. (Fonctionnaire Nantes)

3.1.2.1.2 Mobilier et matériaux Rouge

À Nantes, à l'usage, il paraît que c'est assez désagréable d'être dans une ambiance rouge comme ça, c'est ce que m'ont dit les utilisateurs ® Les professionnels, les magistrats et greffiers. Ils trouvent oppressante la couleur rouge. Le rouge au mur, la couleur des murs. Le sol, c'est un bois qui est relativement rouge également, c'est un bois exotique qui est beau d'ailleurs. (Fonctionnaire Nantes)

Je n'ai pas dit que c'était l'enfer. Mais les photographies que vous avez là sont quand même patentes au niveau de la recherche des tons, etc., on a l'impression que ce truc est fait pour s'étriper, et que les murs sont rouges du sang des gens qui s'y sont battus. (Avocat Nantes)

Cette dominante rouge. On aurait des choses plus blondes, plus dorées. Je pense que c'est cette dominante rouge qu'on retrouve sur la peinture qui orne les couloirs dans les salles de délibéré. À quoi pense-t-on quand on peint en rouge une salle de délibéré de cour d'assises ? Dans laquelle des jurés qui viennent déjà de se taper 1 ou 2 journées d'audience sont peut-être un peu fatigués ? Je ne suis pas spécialiste de ces matières, mais le rouge n'est pas spécialement une couleur qui incite à la sérénité. (Avocat Nantes)

Mobilier inconfortable : déconcentration

Les fauteuils sont inconfortables. Cela déconcentre les auditeurs. Et puis, s'il y a un truc à dire sur les salles d'audience : vous vous êtes installés dans les fauteuils de la salle d'audience ? C'est é-pou-van-table, je n'ai jamais rien vu d'aussi inconfortable que ça, c'est raté de chez raté! : le truc raté dans ce palais de justice, c'est les bancs dans les salles d'audience, ah ils sont... mais c'est horrible, horrible! C'est vraiment d'un inconfort total. ® [Fait peut-être partie du jeu, il faut se tenir droit...] Là ce n'est même pas se tenir droit, les gens on les voit : ils se lèvent, ils bougent, ils sortent, parce qu'ils

n'arrivent pas à tenir assis. Ça participe à la déconcentration de la salle d'audience. On aurait des fauteuils plus confortables, les gens se tiendraient plus calmement et ils resteraient là. Là ils se lèvent, on est tellement mal assis. Même lorsqu'on fait des AG avec nous le personnel, les gens ne veulent pas rester assis tellement on est mal. (Magistrat Nantes)

Par contre, le mobilier n'est pas très confortable. Les bancs sont très beaux également, vous avez des bancs arrondis en bois qui sont très très beaux ; j'y suis restée peu de temps en réunion, et ce n'est pas très confortable, 1h ça suffit, alors j'imagine des gens qui sont convoqués à 14h et dont le dossier est évoqué à 20h, s'ils ont passé toute l'aprèsmidi assis là... (Fonctionnaire Nantes)

Ce qui est un petit peu agaçant dans la façon de traiter les salles d'audience, c'est qu'il faut forcément que les gens soient mal assis, je trouve ça un peu dur, je ne vois pas pourquoi. quand je vois les bancs de Grasse, quand on les voit [on a l'impression] qu'ils ne sont pas très confortables, le dossier est à 90°... ® [Mais il y a du cuir...] Ah!!! Ah on n'a pas les mêmes valeurs! Ils sont totalement inconfortables, je les trouve horribles, je les déteste. Et plus vous êtes grand, plus vous avez mal au dos parce qu'il y a une forme ronde qui ne vous va pas. (Fonctionnaire Nantes)

Alors que nous [Nantes] [(Fonctionnaire Nantes) tape sur la table], c'est du bois brut de brut. (Fonctionnaire Nantes)

Le bois perforé fatigue les

Beaucoup de gens invoquent le côté désagréable sur le plan visuel, la fatigue, ces petits trous-là sont très fatigants visuellement. À la longue c'est fatigant. Vous n'avez pas eu d'échos là-dessus ? C'est étonnant, parce que ça a beaucoup été critiqué. Ça se dit toujours. (Fonctionnaire Nantes)

L'emplacement en ligne du mobilier où siège la cour pose problème

À Nantes, ça a été mal traité, la plupart des magistrats apprécient très peu le système de la ligne. Il est vrai que c'est la courbe qui est généralement plébiscitée, parce que ça permet au Président de voir ses assesseurs, et c'est le système idéal en fait, le Président dirige les débats, et c'est utile pour lui de pouvoir voir ses assesseurs, parce que certains s'interrogent ou ont des mimiques qui montrent qu'ils sont dans la perplexité, ou qu'ils se posent des questions. Et c'est peut-être le moment de se tourner vers eux en leur disant « est-ce que vous avez une question à poser ? » pour faire préciser quelque chose. Donc le président a besoin de les voir, s'il les voit c'est bien mieux pour lui, c'est meilleur. Et sur la ligne, on ne voit rien en fait. ® [Forme idéale de salle d'audience, serait l'amphithéâtre ?] Oui. Et aux Assises c'est encore plus vrai, que le président puisse bien voir les jurés, ça lui donne une perception de ce qui se passe, il y a un niveau d'information beaucoup plus important. On les voit et on sait ce qui se passe. Un simple coup d'œil permet de voir ce qui leur arrive : ils ne comprennent plus rarement, ils sont perdus. Et on réajuste en fonction. Si on ne les voit pas, on ne peut pas s'en servir. [...] (Avocat Nantes)

C'est FON-damental que le juge soit à la hauteur de l'avocat, c'est très important, il ne s'imagine pas qu'il est 3 pieds plus haut, ce n'est pas la justice divine immanente, la conviction ça ne suffit pas, il faut aussi des preuves, il faut que ce débat judiciaire ait lieu. Et ça se passe aussi dans les yeux, et dans le regard. Là [Nantes] ça passe bien, les avocats je crois sont assez contents du résultat, et notamment à la Cour d'assises. De toute façon la configuration en termes de hauteur est la même partout. (Avocat Nantes)

3.1.2.1.3 Fonction

Une ambiance pesante

Du fait des matériaux, des gens qui ne sont pas très bien assis ou qu'ils ne supportent pas la lumière, tout ça génère du mouvement... génère de l'inconfort de manière générale : on n'est pas très bien dans ces salles d'audience. (Magistrat Nantes)

Moi je ne me sens pas bien dans ces salles, je ne les trouve pas agréables, ça ne me donne pas envie d'aller bosser, mais ceci dit je n'ai aucun problème pour y travailler, s'il faut y passer six heures j'y passe six heures. Il faut savoir que quand on est en cour d'assises, on peut y être de neuf heures le matin à minuit le soir! On peut y passer de très très longues périodes horaires. Donc c'est vrai que c'est une expérience à mener, être très très longtemps dans ces salles c'est vraiment très fatigant, même quand on ne se la joue pas c'est très fatigant. Franchement, objectivement, elles sont fatigantes, c'est pesant, c'est pas cool comme ambiance, c'est pas sympa. Alors déjà que par définition ce qu'on fait dans les salles d'audience ce n'est pas sympa, on parle de quoi? de meurtres, de viols, d'horreurs en permanence. Mais ça c'est notre quotidien, nous on a l'habitude. (Magistrat Nantes)

L'image du châtiment

Ce n'est pas vraiment inadapté. Une fois de plus, c'est paradoxal, sachant qu'il y a beaucoup de bois, mais elles apparaissent minérales, elles apparaissent froides, elles n'ont pas de chaleur, encore qu'on ne vient pas chercher non plus forcément de la chaleur. Simplement les gens qui sont là sont confrontés à une situation qui est désagréable pour eux, qu'ils soient convoqué parce qu'ils ont commis une infraction, parce qu'ils vivent un moment de leur existence difficile lié à la séparation ou à des problèmes, peu importe. Malgré le caractère chaleureux — mais faussement chaleureux — des couleurs, des matériaux, ces salles d'audience ne dégagent pas de... elles ne sont pas consolatrices, elles ne visent pas à essayer d'« arrondir les angles ». On sent qu'elles sont là davantage pour renforcer l'image du châtiment, ou à tout le moins l'image de rigueur que veut se donner la justice. Rigueur qui peut d'ailleurs présenter une connotation efficace et souhaitable : on tranche un litige en toute objectivité, l'institution trône, on a quand même voulu mettre un petit peu les magistrats sur une estrade, je connais des salles d'audience dans lesquelles ils sont absolument à la hauteur des gens. Le mobilier a des formes plaisantes, il est fait d'un bois et de nuances agréables. Néanmoins on n'est pas à l'aise dans ces salles d'audience. Les couleurs y sont sans doute pour beaucoup, cette dominante rouge que présente le parquet et les panneaux perforés qui sont sur les côtés. (Avocat Nantes)

3.1.2.1.4 Eclairage

Coupés du monde, faute de lumière naturelle et de vues sur l'extérieur

On est coupés du monde. Je ne suis pas spécialement claustrophobe, ça ne me gêne pas. Mais c'est un peu dommage. L'atmosphère ça va, on respire, il y a un petit rafraîchissement. À ma connaissance on n'a pas eu à subir d'étés très chauds depuis que ce palais de justice a été inauguré, et puis le climat est assez modéré par ici. Mais ce n'est pas agréable. La hauteur, les coloris, la sonorité, le plancher. Cela étant, on y travaille comme on travaillerait ailleurs, mais ça n'a pas le caractère un petit peu chaleureux de Grasse par exemple. (Fonctionnaire Nantes)

Un regret : il manque la lumière naturelle et des vues sur l'extérieur. Dans les salles d'audience de l'ancien palais de justice, on avait des fenêtres. On ne voyait pas l'extérieur, ça c'est bien : avoir des grandes baies vitrées et voir passer les gens, pour la concentration ça ne serait pas bien du tout. Mais on avait des grandes baies en hauteur, de la lumière naturelle toute la journée, on savait quand il pleuvait, quand le jour tombait, tout ça on le savait. [Ici] on est complètement en dehors du temps, en dehors de la réalité presque. (Magistrat Nantes)

L'expérience de Nantes le montre cruellement : les gens qui n'ont pas de référence à la lumière naturelle se sentent enfermés, la lumière naturelle apporte cette sensation de liberté que la lumière artificielle n'apporte pas, il n'y a rien à faire. Et dans un palais de justice les gens sont peut-être encore plus sensibles à ça. (Fonctionnaire Nantes)

[Est-ce que la lumière vous paraît vraie ?] Je ne sais pas si c'est une photo directe ou retouchée, mais elle fait maquette, projet infographique, effet infographique. Les autres aussi, mais elles sont surexposées en haut, c'est difficile de dire si c'est volontaire ou pas. (Fonctionnaire Nantes)

Je pense que le fait que la salle ne soit pas ouverte sur l'extérieur est un signe de concentration sur ce qui se passe à l'intérieur. Et c'est le plus important. Autant quand on travaille en solo, c'est agréable de voir les arbres, la Loire, parce qu'on est tout seul et qu'on a besoin de temps en temps de se reposer les yeux. Mais quand on est concentré... je vous assure que je ne regarde pas à côté, je regarde mon dossier, je regarde les gens qui sont en face, je suis ce qui se passe, je suis suffisamment concentrée, je m'en fiche de voir ou non [l'extérieur], et je vous dirais même que ça me distrait inutilement. Vancouver, les gens travaillent dans des endroits complètement fermés, il n'y a pas de vue sur l'extérieur, mais par contre l'accès pour les justiciables ce sont des fontaines de verdure dans des patios, dans des serres, c'est assez joli. (Magistrat Nantes)

Un éclairage artificiel factice, une horreur

L'éclairage zénithal est quasiment factice, il est en fait remplacé par des néons extrêmement blancs, enfin « lumière du jour ». La hauteur des salles d'audience contribue sans doute également à cette sensation de... pas de malaise, il ne faut pas exagérer... mais on n'est pas bien dans ces pièces, on n'a pas envie d'y rester. Absence de fenêtre, mais ça c'était un parti pris architectural, mais c'est difficile. (Fonctionnaire Nantes)

L'éclairage artificiel c'est une horreur. Ça c'est l'horreur de nos salles d'audience. Cette espèce d'ambiance là, pas terrible. Ça (les photos CRESSON) c'est plus la réalité de ce qu'on vit, c'est complètement enfermé, c'est « tristoune ». Le sentiment majeur, c'est que c'est un éclairage artificiel, c'est ça qu'on sent tout de suite. Autrement il n'est pas de mauvaise qualité. quand tout est éclairé normalement on voit très bien les gens et on se voit très bien. Après, si quelqu'un demande à baisser la lumière parce qu'elle est trop aveuglante, alors là effectivement on ne sait même plus si on a la victime ou l'accusé en face de nous ! ® [Comment qualifieriez cet éclairage ?] Artificiel... ® [Couleur, intensité...] Techniquement c'est plutôt pas mal fait, c'est ce qu'on pouvait faire de mieux vu le choix. ® [Gens qui se laissent berner par la lumière ?] Ah non, ce n'est pas possible. (Magistrat Nantes)

[OB : Un vice-président nous avait raconté qu'il était ébloui chaque fois qu'il se mettait à la table dans la salle d'audience par la lumière artificielle très inconfortable pour prendre des notes ou écrire...]

Lumière difficile à vivre

Il y a des magistrats qui souffrent de la lumière. ® [Les gens baissent la lumière ?] Oui. ® [Un juge peut la moduler ?] Oui, on a des petits boutons qui font que ... Je pense à une collègue en particulier : la lumière la gêne. Alors, au bout de deux heures, je ne sais pas dans quelle mesure c'est vrai ou dans quelle mesure elle en rajoute, en tout cas elle joue de ça, et au bout de quelques heures elle trouve ça pénible, alors on baisse la lumière et on est tous dans la pénombre [rire], c'est n'importe quoi! [bis] ® [Qui fait ce réglage ?] Le président d'audience, c'est lui qui a les boutons. On ne peut pas tout moduler, il ne faut pas exagérer, on n'est pas dans une boîte, mais il doit y avoir 3 niveaux. ® [Donc on fait la demande au président] Oui. (Magistrat Nantes)

Il y a aussi la lumière aussi qui est très difficile à vivre. J'ai quand même une collègue qui est complètement [exagère]... : au bout de 2h dans la salle d'audience, « il faut

baisser la lumière, parce qu'elle n'est pas bien du tout » [murmuré]. Donc, si on se la joue comme ça, c'est vraiment des ambiances qui poussent les gens à exprimer leur côté pénible. Avant, les gens ne s'exprimaient pas comme ça dans l'ancien palais de justice, et maintenant ils nous la jouent [expressif]. (Magistrat Nantes)

Simulacres

C'est beau sur la photo mais ce n'est pas cette lumière qu'on a dans la réalité : Je dirai comme tout à l'heure : c'est beau. C'est très esthétique. Ça j'aime. Et ça [lumière du plafond] c'est faux ! Ça donne l'impression d'être de la lumière naturelle, et ce n'est pas vrai. C'est ce que je reproche à ses croquis [de J. Nouvel]. Quand on les voit au début on a l'impression qu'on va avoir ça [photo]. Mais c'est faux. Ça je trouve que c'est beau [la photo dans la revue archi] et ça pas sympa [nos photos]. (Magistrat Nantes)

Décalages

La Justice ne sait pas ce qu'elle veut ! Il y avait, semble-t-il, un décalage considérable entre l'idée que les magistrats se faisaient de ce que la Justice doit représenter, ce qu'il est possible aussi de faire techniquement, « est-ce qu'on peut mettre de la lumière naturelle dans les salles d'audience », « est-ce qu'on peut mettre des fenêtres ou pas dans une salle d'audience ? », c'est une question. Eh bien personne semble-t-il n'avait réfléchi sur ces questions-là! Il faudrait [des séminaires ?], parce qu'on s'est aperçus qu'il y avait un décalage sui était monstrueux, énorme. Ce qui est étonnant, c'est qu'on arrive ici à Nantes à un résultat où il semblerait que la vision de la Justice que l'architecte a est une vision complètement dépassée, un peu rétrograde, totalement répressive, et que les magistrats eux-mêmes se révoltent contre ça, en disant « attendez, on n'est pas des bourreaux, notre rôle c'est aussi un rôle de médiation sociale, on a une fonction qui est une fonction médiatrice, qui n'est pas du tout exprimée, on ne se reconnaît pas du tout dans cette justice répressive que vous avez voulu brandir à notre place, c'est votre vision de la justice mais ce n'est pas du tout la nôtre ». Alors là il y a une espèce de conflit extrêmement violent qui se produit, il faudrait impérativement que la Direction des services judiciaires, à mon avis dans ses programmes, elle n'est pas obligée de dicter sa conduite à l'architecte, il laisser l'archi libre de sa création, mais quand même qu'elle lui donne quelques indications. J'ai l'impression que la Justice n'est pas bonne là-dessus. On a effectivement un service qui représente le maître d'ouvrage, maintenant, mais on n'a personne, on n'a que des techniciens, même si on a des techniciens de haut niveau. (Fonctionnaire Nantes)

® [Vrai que Nouvel avait débarqué dans le chantier en râlant comme un fou parce qu'il n'y avait pas assez de lumière naturelle à l'intérieur de sa salle d'audience ?] C'est vrai. Je ne connais pas les détails de l'histoire. En fait il y avait un plafond opalescent qui couvrait les zones d'éclairage électrique et les zones d'éclairage naturel. C'était fermé. D'ailleurs on voit la boîte, et c'était fermé par un plafond opalescent. Puis, je crois que ce qui a gêné Nouvel, d'après ce qu'on m'a dit — je n'étais pas là quand ça s'est passé —, c'était le décalage entre la lumière naturelle et artificielle, il avait probablement l'idée d'une certaine unité. Il y a eu un décalage très fort. À mon avis ça devait donner quelque chose de tellement minable par rapport à la lumière artificielle qu'il ne parlait plus d'une « entrée de lumière naturelle », mais d'une « référence à la lumière naturelle »! J'en ai discuté avec les architectes, ils me disaient « non, on n'a jamais parlé d'une lumière naturelle, mais de « référence »à la lumière naturelle »... Ouais d'accord! Ça commençait à reculer à grande vitesse. J'ai toujours eu ce sentiment, bien qu'ils aient toujours contesté. Du coup, Nouvel a fait sauter les plafonds opalescents, tous à la poubelle, et on a un résultat qui n'est pas bon, de toute façon. parce que les éclairages artificiels sont assez aveuglants, assez éblouissants... (Fonctionnaire Nantes)

3.1.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

3.1.2.2.1 Espace

Un espace strict

C'est strict, c'est carré. Les bancs sont carrés, tout est carré. Ça me fait comme dans le hall de [Grasse], vous avez vu les meubles qu'on a mis ? Carrés ... [négatif] (Fonctionnaire Grasse)

3.1.2.2.2 Mobilier et matériaux

Un espace impressionnant, qui impose par son allure générale et sa couleur

® [Nantes] La salle est très bien, le mobilier aussi, il va d'ailleurs avec les couleurs. Mais ce sont surtout les couleurs qui m'attirent, ces rouges, il y a du vert, ça se marie bien. C'est dommage, c'est un peu voilé. Je ne sais pas quel effet le rouge doit faire sur les gens, il paraît que c'est agressif. C'est peut-être l'éclairage qui y fait aussi. (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] Pas de lumière naturelle et tonalité rouge : je pense qu'elle est plus impressionnante. Pour quelqu'un qui entre pour se faire juger dans une salle comme ça, ça doit [marquer ?], non ? [rire] Déjà, le fait qu'il n'y ait pas de lumière directe, et le fait que ce soit rouge, ahhh... (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] Ça c'est Nantes, parce qu'elles est rouge! [rire] J'aime bien. Ce n'est pas forcément agressif, du rouge, c'est chaud, pas forcément agressif. (Fonctionnaire Grasse)

Vous vous rendez compte, vous êtes en cour d'assises, vous risquez... pas la mort puisque maintenant ça n'existe plus... mais vous risquez perpétuité, [et c'est] rouge comme ça, carré comme ça ? Vous vous voyez déjà condamné. ® Le rouge c'est un peu le sang. (Fonctionnaire Grasse)

Ce qui m'impressionne le plus, c'est le rouge [Nantes]. C'est quand même plus impressionnant. La couleur rouge pour tout le monde est une couleur plus difficile, plus agressive, plus violente, c'est un symbole. Le rouge, ce n'est pas innocent, c'est le cas de le dire. Le rouge quand on est là, c'est que les choses vont mal. Manifestement on est dans le rouge ! ® [±] C'est impressionnant. ® [Faut-il jouer avec ce genre de symbolique ?] Je pense que non, très sincèrement. D'abord il y a des personnes qui comparaissent et qui peuvent être considérées comme innocentes, qui peuvent être relaxées. C'est contraire à la présomption d'innocence. Au niveau aspect, c'est intéressant, c'est beau à voir, mais le rouge est peut-être un peu dur. Je ne suis pas du tout favorable. Mais [Nantes] l'issue on la voit mal, au sens propre comme au sens figuré. On se demande comment on va s'en sortir, quand on regarde comme ça il n'y a pas d'issue, pas de sortie possible. (Fonctionnaire Grasse)

C'est rouge sang ou quoi ? Ça fait rouge guillotine! [rire] (Avocat Grasse)

3.1.2.2.3 Fonction

Un tribunal inquisitorial

Celle-là [Nantes], elle fait un peu inquisitoriale. Ça fait un fond ... comme un tribunal inquisitorial, et on a l'impression que c'est un puits où on va jeter les gens et ils n'en sortent plus. (Avocat Grasse)

[Nantes] c'est violent [bis], « ça va aller mal », « ça va chauffer », « on est dans l'impasse ». Je préférerais être jugé à Grasse. J'ai l'impression que je pourrais plus

facilement me faire entendre là [Grasse] qu'à [Nantes], où j'aurais l'impression que tout est joué. (Fonctionnaire Grasse)

Une ambiance d'arène

Ce mélange de noir et de rouge, ça me fait tout de suite penser à la corrida, à une ambiance espagnole. ® [Une arène], oui, une ambiance [d'arène]. ® [Pourquoi pour cette photo?] parce que là le noir des fauteuils est plus prégnant, je vois du noir en bas. ® [/ justice, positif?] Oui. quand je vous dis une arène, ce n'est pas une image négative, ça peut correspondre effectivement au travail [faena] quelque part. Il y a presque un côté corrida dans nos audiences. (Magistrat Grasse)

3.1.2.2.4 Eclairage

L'éclairage artificiel est plus impressionnant

[Pas de lumière du jour au Tribunal pour enfants de Nantes...] C'est des gros néons ? A h ouais [déçue]. ® Je pense que c'est toujours un peu plus impressionnant, on se sent plus enfermé quand même que quand on a une vue vers l'extérieur par exemple, ça impressionne plus de rentrer dans une salle où il n'y a pas du tout de lumière du jour. Pour tout ce qui est affaires familiales il est indispensable qu'il y ait des lumières, des lumières du jour, qu'il y ait des fenêtres. Vous avez vu chez les salles d'audience du juge des affaires familiales ? Qui ne ressemblent pas du tout à une salle d'audience, et c'est très bien. C'est un grand bureau en fait, avec plein de fenêtres. C'est bien d'avoir la [?] entre des audience comme ça [classiques] et le juge des affaires familiales. (Fonctionnaire Grasse)

L'absence de lumière du jour : souvenirs de Draguignan

A priori j'ai horreur des éclairages artificiels, j'adore la lumière du jour. J'ai longtemps travaillé au TGI de Draguignan, qui est un tribunal aussi assez récent, de 1983-84, le parti pris architectural était de mettre les salles d'audience en rez-de-chaussée et tous les bureaux dans les étages, et les salles d'audience étaient entièrement fermées, notamment les salles d'audience correctionnelles, certaines salles d'audience civiles aussi, on n'avait aucune lumière du jour. Dans la grande salle d'audience correctionnelle, la seule lumière du jour il y avait un Velux au milieu du plafond de la salle, haut hein, elle était très haute, un carré, un Velux de 40x40, qui évidemment vous l'imaginez ne donnait quasiment aucune lumière extérieure. Donc on était au néon, enfin une espèce de néon, toute la journée. Je sortais de là j'étais comme un zombie. Des fois on y passait de 14h à 22h. La salle d'assises, c'était quasiment à peu près la même chose, là on y passait la journée. Vous sortez de là vous ne savez pas quel temps il a fait dehors, il a plu ? il a fait soleil ? On sort de là vraiment comme un zombie. J'avais horreur de ça, ça m'agaçait beaucoup. Ça ne contribue pas en tout cas à vous donner une sérénité de travail. Cette absence de lumière extérieure, de fenêtre sur l'extérieur... Peut-être que l'architecte s'est dit « si on met des fenêtres sur l'extérieur, ça peut faire rêver les gens, parce qu'on va regarder le paysage ou les fleurs, on va moins travailler », moi ce n'est pas ma démarche. ® [Îl y a des magistrats qui le disent...] Moi je dis l'inverse. J'ai vécu des salles d'audience fermées pendant 7-8 ans, et je l'ai assez mal vécu. (Magistrat Grasse)

3.1.2.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

3.1.2.3.1 Espace

Un espace généreux mais écrasant

On retrouve des salles qui sont plus impressionnantes, avec beaucoup plus de recul entre la place du tribunal et le fond de la salle. Ce sont des salles de 120 places assises maximum. (Magistrat Bordeaux)

Je trouve que ça fait un peu assemblée parlementaire. Et les images du TPI [tribunal pénal international], ça fait un peu ça. (Avocat Bordeaux)

[Nantes] C'est pas trop bon non plus d'écraser, c'est une justice un peu inhumaine, inaccessible, trop lointaine, dure. Pas sereine la mise en scène [de Nantes], très carrée, très tranchante, très dure, très verticale. (Avocat Bordeaux)

Couleur agressive

Je n'aime pas la couleur. ® [Symbolique...?] Absolument. Incontestablement je préfère les teintes des salles de Grasse et Bordeaux. A Nantes, la couleur est agressive. C'est intellectuel, je ne sais pas si c'est vrai dans les faits : elle aurait tendance à m'énerver. Le débat dans une salle d'audience a besoin d'être serein au maximum. Même si les choses qu'on a à dire sont parfois dures et douloureuses, je préfère un espace plus clair, plus lumineux, plus tamisé peut-être aussi, avec des teintes plus faciles, pour qu'on ait un minimum de sérénité. Le débat judiciaire a besoin de sérénité. Et là [Nantes] je ne la sens pas, ça fait penser à une arène, donc un lieu de combat. C'est Nantes que j'ai le moins aimé, par la couleur. J'aime le puits de jour qui arrive par au-dessus. Mais, v u les effets que ça fait (Faux puits de jour...) (Magistrat Bordeaux)

Nantes : c'est beau ça. Par contre on voit bien que la Justice est à sa place et que les justiciables sont à leur place. Le rouge, c'est beau, mais je ne suis pas certaine que quotidiennement ça soit facile. [Photo du Tribunal pour enfants de Nantes] (Avocat Bordeaux)

Le rouge ce n'est pas heureux du tout. Oh la la, vous vous rendez compte les justiciables qui rentrent là-dedans ? C'est agressif. (Fonctionnaire Bordeaux)

3.1.2.3.2 Eclairage

Lumière sévère

Ca doit être gênant cette lumière artificielle, à moins que ce soit l'effet des photos. C'est sévère quand même, ça fait très sévère, ça ne fait pas trop justice humaine. (Avocat Bordeaux)

3.1.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Nantes : entendre

3.1.3.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

3.1.3.1.1 Espace

Une caisse

J'ai dit « bocal », ce n'est peut-être pas la bonne expression, en plus c'est vitré un bocal, oui c'est une « caisse » comme vous dites. (Magistrat Nantes)

Ce bâtiment est une boîte dans lequel il y a trois boîtes à l'intérieur desquelles il y a des boîtes, c'est un concept adéquat : il n'est pas fait pour être plaisant. On a le sentiment en tout cas que l'architecte n'a pas fait en sorte que ce soit plaisant. Et il n'a pas souhaité que ce soit une partie de plaisir pour les gens qui viennent ici passer un moment de leur vie qui n'est pourtant pas facile. (Fonctionnaire Nantes)

Un parquet percutant

Elles sont bruyantes, les salles d'audience [bis], les talons des nanas c'est épouvantable, c'est sûr qu'elles sont très bruyantes. Ceci dit, j'ai l'impression que les gens se sont adaptés : même moi quand je vais dans la salle d'audience je fais attention à ne pas mettre des chaussures qui font du bruit ! Le parquet est très très bruyant. (Magistrat Nantes)

Les pas sur le parquet, qui est assez sonore. Je pense qu'il est monté en flottant, et il y a beaucoup de résonance, il y a un bruit particulier, ça n'a pas le mat assez agréable à entendre de marcher sur un parquet... ® [OB: sur lambourdes?] Par ex, ou le sable, ou bois sur bois. Là je ne sais pas du tout quel est le montage, c'est monté sur une chape cimentée avec un ciment colle ou quelque chose. Il est quand même très sonore, ce parquet, il a des effets de réfléchissement. Ce qui marque, c'est cette percussion. C'est probablement une femme avec des talons qui marche sur ce parquet, qui résonne beaucoup. (Fonctionnaire Nantes)

La sonorité des portes lourdes

C'est Nantes, je reconnais le claquement caractéristique des portes lourdes quand elles arrivent en bout de course. On reconnaît aussi le bruit des pas sur le plancher, qui a une résonance assez particulière, les grincements également assez caractéristiques que présentent les portes après assez peu de fonctionnement. (Fonctionnaire Nantes)

On entend les portes qui claquent ... enfin la porte qui s'ouvre et qui se ferme, on ne peut pas dire qu'elle claque, le bruit n'est pas désagréable d'ailleurs, une porte assez lourde. Les personnes qui s'installent visiblement ce sont des avocats qui s'installent, qui posent leur sac sur le pupitre. Le bruit du sol est agréable également. On a une impression de clarté relative, mais c'est moins apaisé qu'à Bordeaux. (Fonctionnaire Nantes)

3.1.3.1.2 Fonction

Une ambiance sonore vivante

« C'est la vie ». ! Ici on a l'impression que les gens parlent beaucoup plus. C'est très sympa. Ça c'est une salle d'audience avant l'arrivée du tribunal. Là, c'est la vie, tout le monde papote, les avocats qui installent les dossiers, disent les 3 derniers mots à leur client, les gens qui s'installent, il y a un bébé à un moment, c'est la vie quoi, la vraie vie d'une salle d'audience. Contrairement à ici [couloirs du plateau de Nantes] où c'est feutré, où on travaille. quand on est en bas, ça y est, c'est la vraie vie qui débarque, c'est les gens... Ce côté ruche, d'agitation de début d'audience. J'ai du mal à imaginer à quoi ça peut correspondre ailleurs. Je suis tellement immergée dans ce milieu-là. C'est ça que je vois, je vois très bien, avec les sons, j'imagine très bien les gens en train de s'installer, de discuter avec leur avocat, les avocats arriver avec leurs dossiers, demander à leurs collègues à quelle heure ils vont passer, toute cette ambiance propre à un palais de justice. Je ne sais pas s'il y a ailleurs ces espèces de moments d'agitation avant le Top, je ne sais pas si c'est comme ça ailleurs. (Magistrat Nantes)

On entend la salle qui bruisse davantage que dans les autres fragments, ça peut un peu faire salle de spectacles, on entend le monde qu'il y a, on sent le monde, on sait presque qu'il y a beaucoup de monde. Alors que dans les autres salles d'audience on ne le sait pas. On sait et on perçoit qu'il y a beaucoup de monde dans la pièce. Ce qu'il faut concilier, c'est des salles d'audience qui ont beaucoup de passages et des allers et

venues, il faut que le bruit du public ne soit pas gênant, parce que les portes s'ouvrent tout le temps, les gens passent, les avocats rentrent et sortent tout le temps, et on a ce ballet permanent, c'est quelque chose de terriblement agaçant, fatigant. Et si c'est amplifié par la salle d'audience, ça devient une catastrophe. Et il faut qu'en même temps on garde la solennité du lieu, et surtout le caractère parfaitement audible de ce qui se passe à la barre, parce que c'est quand même là que ça se passe, il faut que ça reste le centre de ce qui s'y passe. (Fonctionnaire Nantes)

Ici les gens sont convoqués à 14h, ils sont là, le Tribunal arrive à 14h01, quand ils entrent c'est un peu comme au théâtre, la salle est pleine. (Fonctionnaire Nantes)

C'est beaucoup plus sonore, il y a beaucoup plus de sons ?. On a l'impression qu'il y a beaucoup de monde, beaucoup beaucoup de monde, plus que tout à l'heure. ® [Monde a u repos ?] Ah non, ça brasse, ils ont l'air de bouger, on entend toujours des talons, vraiment la présence des femmes est extrêmement [majoritaire dans les palais de justice]! [...] Là j'ai eu plus une impression de foire au départ, ça brasse. Il y a un son qui m'a plu, au début quelqu'un a dit « bonjour bonjour! », j'ai trouvé ça sympa, tout d'un coup on voit que c'est des gens qui se reconnaissent. J'imagine un grand espace, beaucoup de monde, et c'est plutôt chaleureux. Et il y a une espèce de vie. C'est chaleureux, informel, puisque malgré la sonnette ils continuent à brasser de la même façon, ils n'ont manifestement pas peur. Ou je confonds avec l'autre... Mais c'est plutôt plus vivant. C'est tellement plus vivant que la sonnette retentit et que ça continue comme si de rien n'était. (Magistrat Nantes)

Nécessité d'une sonnette

Chez nous tout le monde s'agite, il y a la sonnette d'audience, le tribunal qui arrive, et là c'est fini, là on ne discute plus. Et là les gens se lèvent, il y a un moment très solennel. Jean Nouvel ne nous avait pas mis de sonnettes, on les a fait mettre après. C'est indispensable, c'est le passage du moment où... on arrête de papoter, on ne discute plus, le tribunal arrive. toujours le côté solennel. Là il n'y a pas de sonnette : on entend les magistrats qui arrivent, et l'huissier d'audience qui dit « le tribunal, levezvous... », il n'y a pas eu de moment où on a dit « le tribunal arrive ». ® [L'huissier ne vaut pas pour la sonnerie ?] Ah non. Il faut la sonnette. Et dans tous les vieux palais de justice il y a des sonnettes, il y a toujours eu des sonnettes. ® Moi je n'ai pas connu la cloche. Mais dans tous les vieux palais de justice réaménagés où j'ai travaillé, il y avait une sonnette. (Magistrat Nantes)

La sonnerie de reprise d'audience, c'est extrêmement désagréable, on a l'impression d'un réveil-matin. Ça n'a pas commencé, donc ils ne dorment pas encore! [rire] (Fonctionnaire Nantes)

3.1.3.1.3 Acoustique

Des problèmes avec la sonorisation

[Est-ce que vous utilisez le micro?] Oui. Nous magistrats c'est très bien, on entend très bien ce qui dit, il n'y a pas de problème. Mais apparemment le public lui est très mécontent, il n'entend pas bien. ® [Pas de micros à Bordeaux et Grasse] C'est normal, c'est tout petit. Ici il y a une impression de volume qui donne envie d'avoir quelque chose pour amplifier, on se dit « si je parle toute seule là-dedans, on ne va pas m'entendre ». ® [Vous entendez-vous bien quand vous parlez dans une salle d'audience ?] J'ai l'impression de bien m'entendre. Par contre je me rends compte quand je parle que les gens n'entendent pas bien ce que je raconte, je vois qu'il y a une déconcentration dans la salle qui n'aurait pas lieu s'ils m'entendaient bien. S'ils entendaient bien, ils écouteraient ce que je dis. Mardi je voyais que les gens n'écoutaient pas, et c'est parce qu'ils n'entendaient pas ce qui était en train de se raconter. Alors que l'affaire était vraiment intéressante. Moi j'ai tendance à élever la voix pour prendre l'espace. Au fil de mes questions, je levais la voix, et j'avais envie de prendre plus d'espace dans la salle pour que les gens écoutent. ® [Réglage de micro...] Je ne sais pas . En tout cas, ça ne relève pas de nous, peut-être qu'un réglage est possible, mais nous en tout cas on n'en a

pas la maîtrise. ® [Donc amplification pas toujours adaptée ?] Non, je sens bien que ce n'est pas bon, la sonorisation de la salle d'audience n'est toujours pas bonne. (Magistrat Nantes)

® [Vous utilisez le micro?] Oui, quand je peux, quand il marche! [rire] [Il est parfois en panne] ® [Est-ce qu'on entend bien?] Les justiciables disent que non. Mais comme je les fais venir devant moi, je les entends bien. La diffusion est peut-être mal faite pour les gens qui sont au fond, du coup le caractère public de l'audience n'est pas assuré. Mais il nous appartient aussi de rendre plus audible ce qu'on dit, ça nous revient aussi. (Magistrat Nantes)

C'est du ressenti seulement, je n'y suis allée qu'en réunion simplement, seulement dans le cadre de réunions, on ne siège pas au Audience, je ne quitte jamais mon bureau. Je n'y suis simplement allée dans le cadre de réunions, et j'ai remarqué qu'on a toujours des problèmes avec les micros, ce qui m'a fait penser que ce n'était pas [Nantes]. (Fonctionnaire Nantes)

C'est une atmosphère beaucoup plus métallique paradoxalement, alors que pourtant il y a pas mal de bois. Je pense que l'acoustique est assez sèche. C'est probablement une salle d'audience, je ne sais pas laquelle c'est, peu importe. C'est moins agréable que [salles d'audience Grasse]. (Fonctionnaire Nantes)

Oralité et solennité : ce n'est plus du tout à la mode de déclamer

Je crois qu'il faut donner un aspect solennel, donc quand je préside une audience, je préside d'une manière solennelle, j'ai tendance effectivement à parler plus lentement, à déclamer peut-être un peu plus, à utiliser un vocabulaire solennel, il faut forcément... parler fort peut-être. ® [Pour marquer son territoire, son pouvoir...] Le [pouvoir], je n'en sais rien... L'avocat a sa place, le magistrat a sa place. Mais c'est vrai que chacun doit s'exprimer clairement, pour qu'on s'entende bien. Et c'est vrai, et c'est ça le problème, c'est que c'est peut-être plus un lieu fait pour les professionnels que pour le public. Le public se sent moins bien, souvent on leur dit « parlez plus fort! », parce qu'on sent qu'ils sont impressionnés par les lieux, ils ont tendance à parler tout doucement, ils sont tout petits! Mais c'est vrai aussi de certaines greffières et de certains fonctionnaires. En fait ils aiment bien être en haut : ce sont des espaces [normaux], « c'est un bureau normal, c'est une taille normale, là je suis bien ». Et puis quand elles sont dans les salles d'audience, on sent qu'elles sont moins bien, parce que c'est trop grand, elles n'arrivent pas à se sentir bien dans un espace qui est plus grand. Pour parler, tout comptes faits, il y a beaucoup de gens qui ne se sentent pas très bien dans les grands espaces [déclamation]. Ça se perd complètement, ce n'est plus du tout à la mode de déclamer. Les grands orateurs au barreau il n'y en a presque plus. Ceux qui restent j'adore, je les écouterais des heures, c'est génial. Mais il n'y en a plus des comme ça, ça ne se fait plus. Ils ne s'entraînent même plus à ça au barreau. Maintenant on considère que ce qui va convaincre le magistrat ce n'est pas de déclamer, c'est d'avoir u n bon dossier technique, et ils n'ont pas tort. Je crois aussi que c'est l'évolution de la justice. Il y a quelque temps effectivement... il y a 100 ans, peut-être qu'un avocat qui déclamait qui parlait fort obtenait 10 ans de moins pour son client. Maintenant ce n'est plus vrai. Les gens qui siègent avec nous, les jurés, ne se laissent pas impressionner par le ténor du barreau, ce n'est pas parce qu'il parlera plus fort qu'il aura raison, ce n'est plus tellement ça. Il n'y en a plus, des grands orateurs, il n'y a vraiment que les vieux avocats qui sont comme ça. Dans les jeunes ce n'est plus du tout du tout ça : c'est des techniciens, ils arrivent avec un dossier tout propre tout bien. C'est aseptisé, c'est comme la fac de Droit. Il n'y a plus d'orateurs. ® [Autrefois cours d'art oratoire?] Il y en avait au XIXe, peut-être au début du XXe. ® [Critère de choix de l'avocat...] Oui, notamment pour être pénaliste. On choisissait d'être pénaliste quand on était bon orateur, parce que c'était la cour d'assises, le crime de sang. Sinon on est civiliste, technicien un peu laborieux, on fait des dossiers... C'est un peu pareil pour les magistrats. [On choisit] civil ou pénal en fonction de ça. Pour présider une audience pénale, il faut aimer ça quand même. Et il faut être capable d'écouter des tas

d'horreurs, et d'utiliser un vocabulaire un peu cru, il faut être capable de tout ça. Il y a des gens pour qui c'est difficile, il y a des greffières qui ont beaucoup de mal à entendre tout le vocabulaire utilisé en cour d'assises. ® [Est-ce qu'un juge est encore libre de se lâcher dans un tribunal ?] Moins, il y a moins de personnalités. On disait qu'il y a moins de ténors au barreau, il y a aussi moins de personnalités dans la magistrature. C'est un peu nivelé. ® Je crois que c'est l'évolution de la société et des études et du recrutement qui fait qu'on est tous [nivelés ?] ® [Moins fatigant de ne pas jouer avec l'art oratoire ?] Je ne crois pas. Je crois que le goût s'en est perdu. Et puis ce n'est plus quelque chose de valorisé. Et puis il y a moins de personnalités. Il y a plus de personnalités dans les vieux magistrats que dans les jeunes. Dans les magistrats plus âgés, on sent encore des gens qui sont un peu décalés, qui sont différents, alors que les gens de ma génération on est tous les mêmes : c'est le thème de la « Pensée unique » et du « personnage unique ». On est tous pareils, vous nous voyez dans les couloirs, on est tous les mêmes magistrats, on a tous fait les mêmes études, on est tous pareils. Donc ça c'est moins rigolo. Et quand on a justement une personnalité différente et qu'on a envie de mener ses audiences un peu plus à sa façon, et qu'on veut avoir un contact avec les gens un peu différent de celui d'à-côté, c'est peu mal perçu quand même. C'est la mainmise... Donc il faut se fondre dans le moule pour être bien vu [rire]. (Magistrat Nantes)

Silence de qualité

J'ai plaidé récemment à la Cour d'assises. La Cour d'assises est celle qui est au milieu, naturellement! Et c'est la plus grande! L'acoustique ne m'a pas gêné. On pouvait assez bien captiver l'auditoire, il semble que de là où je plaidais, au beau milieu, là où est la barre normalement, j'avais une bonne vision des jurés. L'acoustique n'est pas mauvaise. Aux Assises, c'est LE truc. La plaidoirie là s'apparente beaucoup à un exercice de séduction intellectuelle, mais avec aussi un rien de feeling et de captation. Il n'y a pas de problème. Quand j'ai plaidé, la qualité du silence était bonne. C'est important aussi, il ne faut pas que le simple fait de laisser tomber un stylo crée u n bruit énorme dans une salle où vous cherchez à créer l'émotion. Ça m'a paru satisfaisant. La Cour d'assises ça va. On peut déplorer qu'elle n'ait pas été prévue pour accueillir la session d'appel, il manque des places pour des jurés supplémentaires. Mais je n'ai jamais entendu non plus mes confrères se plaindre d'un quelconque problème acoustique qui aurait freiné ou qui entraverait la parole.

3.1.3.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

3.1.3.2.1 Espace

Un grand espace

La salle est plus grande que dans le fragment précédent (Bordeaux). Il y a des clés, il y a beaucoup de fermetures de sacoches d'Avocats, il y avait beaucoup d'Avocats. (Fonctionnaire Grasse)

Cet espace-là est relativement grand. (Avocat Grasse)

3.1.3.2.2 Mobilier et matériaux

Un sol très sonore

Là le sol est bruyant, ça peut être du marbre, ce n'est pas de la moquette! (Fonctionnaire Grasse)

Ici aussi on entend énormément les bruits de pas, on avait l'impression qu'il y avait du bois par terre, un sol très [TOC TOC, il tape sur la table] sonore. Le bois, c'est vrai qu'on l'a encore dans certains vieux palais de justice ou dans des cours d'appel, ils ont parfois des parquets en bois magnifiques, mais le bois c'est quand même très sonore, en tout cas au niveau des pas. ® [plus accueillant que le marbre ?] Ah oui, le bois est beaucoup plus chaleureux, c'est évident, par rapport au marbre. La salle des pas perdus de Grasse

qui est en marbre blanc, c'est magnifique mais extrêmement froid. ® [Le sol des salles d'audience est aussi en pierre noire...] C'est froid. Mais c'est peut-être aussi un choix climatique, comme on est un pays où il fait chaud, parfois très chaud, ça donne un sentiment... une sensation de fraîcheur, c'est un contraste, ici le choix n'est pas forcément mauvais. (Magistrat Grasse)

3.1.3.2.3 Fonction

Un brouhaha de pas et de voix

On entend des talons, des gens qui se disent bonjour. Ça sonne. Je pense que ce sont les pas qui font le plus de bruit. Mais il y a un bruit de fond, un brouhaha quand même de paroles. C'est une salle d'audience, pas forcément très grande, par ce qu'apparemment il n'y a pas énormément de monde. (Fonctionnaire Grasse)

Ça me paraît être très bruyant pour une salle d'audience, j'ai plutôt pensé à une salle d'attente avant la salle d'audience. Et c'est la sonnette qui retentit pour inviter le public à pénétrer dans la salle d'audience. On entend des portes qui claquent, des déplacements, des chaussures qui font du bruit sur un sol en marbre, plutôt du marbre, pas du bois. Il y a un brouhaha, c'est l'agitation commune qu'on rencontre avant l'audience. (Fonctionnaire Grasse)

La qualité sonore n'est pas mal non plus, un peu moins bonne [que Grasse], le son est beaucoup plus noyé, il y a beaucoup plus de gens qui discutent, on sent qu'il y a pas mal de gens dans la salle d'audience, et tous les gens bavardent entre eux. Ça reste assez feutré. (Magistrat Grasse)

Nécessité de la sonnette

Je ne vois pas ce qu'on peut mettre autrement, il faut une alarme sonore. ® [Non...] La sonnette c'est bien. Une [alarme visuelle] il faut regarder pour voir. Je pense à l'huissier : il a peut-être d'autres choses à faire que d'aller récupérer les justiciables dans la salle des pas perdus. Ce n'est pas drôle de récupérer les justiciables, quelquefois ils n'attendent pas forcément pour cette audience-là. En plus ils doivent être présents à l'intérieur de la salle d'audience. Le tribunal s'impatiente en se demandant ce que fait l'huissier, alors qu'il est en train de récupérer les justiciables. La sonnette est un moyen très pratique, purement pratique. ® [Pas de symbolisme derrière... ?] Non. ® [Où la mettre ?] Elle est à l'extérieur pour aviser le public que l'audience va commencer. [Nantes et Grasse : dedans, Bordeaux = Ø] (Fonctionnaire Grasse)

3.1.3.2.4 Acoustique

Pour l'avocat, s'entendre marcher ou entendre marcher les autres pendant la plaidoirie est une gêne

plaidant, ce n'est pas grave parce qu'on arrive un peu à couvrir le bruit des pas en parlant. Il y a des styles différents, il y en a qui bougent, d'autres pas. E : Moi j'ai tendance à beaucoup bouger quand je plaide, surtout en correctionnelle, donc ma voix couvre mes pas, et en plus je fais attention quand je choisis une paire de chaussures je vérifie qu'elles ne font pas de bruit, pour ça. L: Ce qui est surtout gênant, c'est à la fin, quand on a fini sa plaidoirie, en plus on est le dernier à avoir parlé, donc... E : ... il y a u n silence et vous rejoignez votre banc. Alors, pour peu que... L: ... quand ça fait TOC-TOC-TOC, on a l'impression que le juge a sa concentration qui est distraite. ® [Impression ou le public vous en a parlé ?] L : Moi c'est pour moi, je n'ai pas eu de réflexions. E : Moi j'en ai eue une fois où le client m'a dit « elle ne peut pas faire attention, cette Avocate, avec ses talons hauts », on n'entendait qu'elle, c'était une Niçoise... que je connais et qui a effectivement toujours de très hauts talons et qui fait beaucoup de bruit. Et en plus elle est comme moi : elle a tendance à taper du talon quand elle marche, et elle ne fait pas attention, et c'était [chiant], c'est plus que gênant, c'est inopportun dans une salle d'audience. E : Si c'est moi qui plaide, je me retourne et j'envoie un regard foudroyant [à la personne aux talons], parce qu'elle m'emm..., elle me casse les pieds. parce que le juge va faire comme moi : il va entendre, il ne va plus écouter ce que je lui dis mais il va entendre le bruit des talons. Et j'ai envie qu'il m'écoute, je n'ai pas envie qu'il écoute le bruit de ces talons. Et la porte, c'est pareil. ® [Avons remarqué que certains Avocats retenaient la porte en entrant] É: Bien sûr, et j'en fais partie! C'est exactement la même chose que lorsque j'achète une paire de chaussures et que je vérifie sur du sol dur si elles font du bruit. L : Moi ça me gêne beaucoup : je n'arrive pas à rester tout le temps dans la salle d'audience, je suis toujours sorti, rentré, sorti, rentré. E : Rares sont les audiences où on n'a que ça à faire, à attendre, donc on en profite pour aller, pour sortir, « tu me retiens mon dossier, je vais à tel endroit ». Combien de fois il nous est arrivé d'arriver en courant dans la salle d'audience ! Imaginez l'auteur des chaussures qui font du bruit là-dedans qui arrive en courant dans une audience pour plaider son dossier! Non, il faut des matériaux qui atténuent les bruits. Dans une salle d'audience idéale, il ne doit y avoir de la place que pour la voix, toute la voix. (Avocats Grasse)

3.1.3.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

3.1.3.3.1 L'espace

Un petit espace, des bruits enfermés

Une salle qui me paraît plus petite, plus enfermée. J'ai l'impression que c'est une salle en bois, avec beaucoup de bois partout. Je la sens vraiment plus petite, les bruits ont l'air très enfermés dans un volume réduit. Des bruits de porte violents, qui ne sont pas des claquements, mais plutôt une porte qui est lourde et qui rebondit vraiment sur sa fermeture. Je ne sais pas à quelle position vous étiez par rapport à l'autre site pour prendre les bruits [...]. (Magistrat Bordeaux)

[Espace] Ça n'a pas l'air très grand. (Avocat Bordeaux)

Ça fait très intime par rapport à Grasse. Il y a beaucoup de monde ... Oui, mais je me suis demandé si c'était parce qu'il y avait plus de monde ou si c'est que la salle était plus petite, et du coup les bruits plus renfermés. Impression de lieu plus clos, avec u n volume plus étroit, plus réduit. (Magistrat Bordeaux)

Le bracelet, une espèce de bracelet qui clique, qui tinte, on a l'impression qu'on est vraiment dans une salle qui est très réduite. (Magistrat Bordeaux)

3.1.3.3.2 Fonction

Brouhaha

Quel brouhaha! On entend tout, des clés... En même temps, on distingue les [gens?] les plus près, quelques voix, et derrière c'est le murmure typique d'un brouhaha. Impression aussi qu'on descend des marches. (Magistrat Bordeaux)

Sonnerie

la sonnerie a sonné et d'un seul coup on a l'impression qu'on est dessus directement. C'est vrai que son volume pourrait être réglé différemment... (Magistrat Bordeaux)

3.1.3.3.3 Acoustique

C'est peut-être aussi l'habillage de la salle qui fait que les sons sont [plus mats]. Il y a des fois dans certains palais de justice où l'acoustique est telle qu'on ne s'entend pas. Il se peut que le prévenu ou le président n'aient pas une voix très puissante ou très projetée, il y a vraiment un problème de compréhension de l'un et de l'autre. (Magistrat Bordeaux)

Les sons sont détachés

On entend vraiment tout, les feuilles d'un dossier qui sont tombées. (Avocat Bordeaux)

3.2 Les salles d'audience du palais de justice de Bordeaux

3.2.1 Synthèse : les conséquences proxémiques d'un tout petit volume

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	Pour tous les interviewés, c'est l'espace le plus réussi du palais de justice. C'est «beau », disent-ils, mais « c'est petit ». La salle « déborde » quand il y a du monde. Les interlocuteurs s'y sentent comme dans un œuf, une ruche, une chapelle, c'est dire la proxémie vécue. Tous insistent et disent que c'est un « trop petit espace ».	Par rapport aux autres fragments sonores enregistrés dans les salles d'audience, les interlocuteurs ont l'impression d'entendre une salle plus petite. Ils repèrent les différences de niveau de sol. Une magistrate de Nantes imagine une salle ronde. Un avocat de Grasse imagine une audience de cabinet ou de petit hall. Ce petit volume a-t-il de l'intérêt ? Dans une petite salle d'audience, dit un magistrat de Grasse, le justiciable est si près du juge qu'il peut ne pas se sentir libre.	
Mobilier et matériaux	Les salles rondes sont toutes de bois revêtues (érable). Ce revêtement « blond » est perforé de « trous » de différents diamètres pour l'absorption acoustique, l'accueil des ventilations et des luminaires. Pour certains, ces « petits ronds () qu'on a toujours en face de soi » (on ne peut pas y échapper) troublent la vue et fatiguent les yeux. L'autre sentiment d'inconfort évoqué est relatif à la dimension des tables, jugées trop petites pour déplier les volumineux dossiers.	La nature du sol n'est pas toujours reconnue (une interlocutrice de Grasse a l'impression d'un carrelage). Mais pour les utilisateurs de Bordeaux, le sol de bois fait « couiner » les chaussures. Les portes, qui « sont lourdes à ouvrir » (de fait, elles restent souvent ouvertes) ne claquent pas (parce que leur montage laisse peu d'espacement entre le dormant et l'ouvrant : la compression d'air freine la porte).	

Fonction

Dans la salle d'audience, les utilisateurs se sentent proches les uns des autres. On y est comme « dans un monde à part ». Dans le vécu de la salle d'audience donne l'image d'une justice qui a moins d'emphase qu'au XIXème, d'une justice de proximité. Certains évoquent même l'ambiance d'une salle de recueillement. D'un point de vue pratique, les avocats sont gênés par la porte d'accès, située sur le côté, des petites salles en demi-lune.

En pénétrant dans la salle, dit un magistrat, les gens baissent le ton, un peu comme quand on entre dans une église. Ils chuchotent. Pour une greffière de Nantes, la salle a l'air « disciplinée », sage. Cette attitude est reconnue comme positive par beaucoup car elle semble en accord avec la manière de « rendre la justice ».

Ambiance

Il n'y a qu'une ouverture lumineuse dans la salle d'audience conique, un oculus zénithal. La lumière naturelle « fait lever la tête » comme dans une chapelle disent certains interlocuteurs de Bordeaux. D'une couleur blonde du fait du matériau qui la propage, cette lumière met l'audience « à l'aise » et ne gêne pas la concentration des magistrats. En revanche, l'éclairage artificiel (qui compense le manque de lumière naturelle certains jours et en soirée) est jugé insuffisant et peu commode pour l'entretien. Souvent, les transformateurs des ampoules grésillent, et ce bruit peu accommodant dure car il faut monter un échafaudage dans la salle (ce qui se fait rarement dans l'année) pour les changer.

L'acoustique est d'une clarté rare, mais elle n'est pas appropriée à la fonction du lieu : « C'est comme dans un théâtre », l'espace semble recouvert de « feutre » et en même temps « le son est clair » dit un Bordelais. De fait, l'espace petit, rond et absorbant, « détache » admirablement les sons, (celui de la fermeture éclair d'un porte document par exemple). « On voit les femmes qui marchent » dit une interlocutrice de Grasse. Estce positif? Un magistrat de Bordeaux rapporte qu'un président qui chuchote avec ses assesseurs est très bien entendu de l'audience. De même, il suffit que deux personnes soient un peu dissipées pour qu'un brouhaha s'installe dans la salle de façon permanente. Ce qui fait dire à deux magistrats locaux « que l'acoustique n'est pas si bonne que cà en fait », c'est-àdire qu'elle n'est pas adaptée à la fonction. Cela tient évidemment à l'espace, rond et petit : l'audience en fond de salle entend parfois mieux que le prévenu. Autre aspect négatif : les échanges vocaux dans la salle ne correspondent pas à la pratique habituelle : « on est tellement habitué à avoir un dialogue avec le prévenu et l'avocat, sans élever la voix ...» que la salle n'est plus attentive, qu'elle « n'est plus dirigée » dit un magistrat.

Au début du fonctionnement, les salles sentaient le bois. Aujourd'hui, cette fragrance n'existe plus. Le système de ventilation et de climatisation semble bien fonctionner. Il est peu audible. Mais s'il tombe en panne, « c'est tout de suite l'étuve » dit un magistrat, ou alors il fait tout de suite très froid, preuve que la salle n'a pas beaucoup de résistance au changement de température.

3.2.2 Fragments de récits sur les salles d'audience de Bordeaux : voir

3.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

3.2.2.1.1 Espace

Beau, serein mais trop petit

Elles ont un défaut, elles sont très petites. Et dès lors qu'il y a beaucoup de monde à l'audience, la salle déborde. Autrement, elles sont vraiment belles sur le plan esthétique, je trouve cet espace magnifique, même si on peut penser qu'il y a de l'espace perdu vers le haut. C'est un lieu que je trouve à la fois un peu confiné et, avec beaucoup de bois, un peu chaleureux. Je n'ai pas grand chose à lui reprocher, sinon le bruit de la porte, le fait qu'elle soit un peu trop petite pour les grosses audiences, notamment les audiences correctionnelles collégiales, avec des dossiers de stupéfiants où il peut y avoir une dizaine ou une quinzaine de prévenus. Quand il y a les familles qui viennent accompagner les prévenus, la salle est remplie. (Magistrat Bordeaux)

La porte des demi-salles est mal placée: Une demi ruche, c'est trop petit. Vous allez certainement trouver ça ridicule, mais le fait de rentrer dans une salle d'audience et d'avoir en fait les sièges des magistrats en face, c'est beaucoup plus facile, ce qui est le cas des grandes salles d'audience. Si vous allez dans les demi ruches, vous rentrez et vous êtes de côté: c'est pas la même impression, je vous assure ça me met mal à l'aise, dans la pratique, c'est bête hein... L'impression qu'on peut être gênés par les regards de l'extérieur, quand on plaide c'est vrai que c'est important d'être concentré et de ne pas être dérangé. quand on plaide dans la grande salle d'audience à Bordeaux actuellement, quand quelqu'un rentre non seulement on ne le voit pas, mais on ne l'entend pas non plus. Sur le côté en revanche dans les 1/2 lunes, vous le voyez, ça dérange à la fois le magistrat et le confrère, vous l'entendez, ça c'est un peu dérangeant. (Avocat Bordeaux)

Elles sont un peu petites. quand le tribunal veut organiser des audiences solennelles ou des grosses affaires, c'est un peu just. [Bordeaux] ça rappelle des univers moins chargés, ça fait penser à un bateau, à des intérieurs, parce que c'est du bois, du cuir, il y a de la lumière, il y a ce traitement ajouré qui est également rassurant, il y a un aspect rassurant et serein. [Bordeaux] Et l'essentiel c'est aussi la forme, cette forme de coupole qui ferme un peu. (Avocat Bordeaux)

Par contre ce qui est dommage pour les salles d'audience notamment pour l'utilisation de la justice : il n'y a pas de grande salle d'audience, si bien que s'il y a une audience u n tout petit peu trop importante, la juridiction n'est pas à même de l'accueillir, il faut s'expatrier, notamment sur la cour d'appel, en utilisant la cour d'assises. Mais c'est peut-être plus confidentiel pour rendre la justice. Même si la justice est publique, peut-être que le justiciable en matière pénale, même en matière civile, ne tient peut-être pas à une grande publicité de son procès. (Fonctionnaire Bordeaux)

L'œuf ou la ruche ?

Ce n'est pas l'œuf maternel, mais il n'y a pas la fusion qu'on a dans le sein maternel avant la naissance, mais... Tout est là, il n'y a pas d'aspérités, même dans les couleurs. On est entouré de partout. (Magistrat Bordeaux)

Les salles d'audience sont jolies, esthétiques, les petites ruches d'abeilles. Mais elles sont toutes petites, ce ne sont pas de salle d'audience bien fonctionnelles à mon avis non plus. Mais c'est super quand on rentre [dans une salle d'audience], le puits de jour

là, c'est très bien fait. C'est un petit peu original. Sauf que les salles d'audience sont petites (Fonctionnaire Bordeaux).

Un monde à part

En même temps, c'est des ruches, c'est vraiment des ruches, ce n'est pas simplement des salles d'audience, nous on les appelle des « ruches », ça fait bien la séparation avec l'extérieur, une fois qu'on est dedans on a l'impression d'être dans un monde à part, c'est un peu ça. (Avocat Bordeaux)

J'ai ressenti une certaine émotion, une fois qu'on est dedans on se sent... Il y a une interpellation quelque part qui fait que... (Fonctionnaire Bordeaux)

[Bordeaux] : pas une « chapelle » [OB], c'est plus général que ça, il y a un petit côté religieux, certainement, une religiosité, allez, qui s'échappe de cet édifice, mais pas « chapelle ». « Religiosité », oui. (Magistrat Bordeaux)

3.2.2.1.2 Mobilier et matériaux

Le bois perforé fatigue les vues fragiles

Celui qui est le plus travaillé avec ça, c'est Bordeaux, c'est plus sympa, plus esthétique [que Grasse]. ® [Pas dérangeant ?] Pas du tout. Au niveau esthétique, Bordeaux est très agréable. On se sent très bien dans les salles d'audience. (Avocat Bordeaux)

J'aime bien Bordeaux. ® [Les points ne gênent pas ?] Non. (Fonctionnaire Bordeaux)

C'est un décor que je connais bien, pour y passer 12h par semaine. Pour le myope et astigmate que je suis, les petits machins, ces petits ronds qu'on a en face dans la salle d'audience, à la fin de l'audience c'est très fatigant. On est plusieurs à être myopes et astigmates, on se fatigue les yeux, ce n'est pas net, cette impression de pas net est troublante! C'est agaçant en tout cas. parce qu'on les a à la hauteur de la tête du bonhomme. (Magistrat Bordeaux)

Je préfère nettement l'ambiance de [Bordeaux], avec ce bois naturel, blond, chaud. Le mobilier est peut-être plus sympa à Bordeaux, j'aime mieux, avec ces séparations qui sont mieux marquées. Le [traitement de surface], c'est plus élaboré. (Avocat Bordeaux)

Chaire trop étroite

Et puis on a le comptoir qui est très étroit [chaire d'audience]. Dès qu'on doit déplier des plans avec des parties, des avocats, etc., c'est impossible. Le greffier est peut-être u n peu loin aussi. Mais peut-être qu'on ne peut pas faire autrement en termes d'équilibre esthétique. ® [On ne peut rien accrocher aux murs, mais ça ne se fait peut-être pas...] On n'a pas de poste de télé. Si à un moment donné vous voulez visionner des cassettes pour certaines confrontations, on ne peut pas, il faut aller chercher une télé, c'est u n peu compliqué. [Sur la disposition du mobilier] C'est un peu gênant pour communiquer avec le greffier, il n'est pas en perpendiculaire comme on l'était dans les vieilles salles d'audience. Mais on s'y fait, ce n'est pas grave. (Magistrat Bordeaux)

L'estrade moins haute enlève la solennité

La photo donne l'impression que les gens sont les uns près des autres. Ç'est vrai que ça n'a pas du tout le caractère solennel d'un tribunal. L'estrade déjà n'est pas très très haute, ça enlève toute solennité au tribunal. Je ne trouve pas ça mauvais. (Fonctionnaire Bordeaux)

Avant il y avait cette tendance à mettre les magistrats [en hauteur] pour écraser. Là ils sont surélevés, mais juste ce qu'il faut, ils n'ont pas cette vue plongeante, quand on est debout on est quasiment les yeux dans les yeux. (Avocat Bordeaux)

3.2.2.1.3 Fonction

Un espace réussi pour une justice de proximité

J'avais très peur au départ... enfin j'étais inquiet de cette proximité-là, et finalement ça se passe plutôt bien, pas d'incident notable depuis que nous y sommes, on n'a pas trop d'incidents. Au contraire, on a même l'impression que les gens sont parfois trop à l'aise, respectueux mais à l'aise. On n'a plus le côté TRÈS solennel qu'il y a par endroits. Avec la limite que les gens chuchotent davantage qu'ils le faisaient dans les autres salles d'audience. Mais c'est un lieu où on pourrait parler de justice d'un peu plus de proximité. Cet appel de lumière aussi est assez agréable quand on y travaille. Je me sens très bien dans mes salles d'audience, je me sens très très à l'aise. (Magistrat Bordeaux)

3.2.2.1.4 Eclairage

Lumière remarquable

[Les salles d'audience] Je les trouve réussies. L'acoustique est bonne, la lumière est agréable, on reçoit la lumière par le haut, c'est pas mal, ça change. Le mobilier est clair, il est agréable, en bois clair. Elles sont plutôt réussies. Ce qui est remarquable c'est cette lumière qui vient d'en haut. (Avocat Bordeaux)

La lumière fait lever la tête

[Bordeaux] Ah! Moi je la trouve superbe quand on lève la tête! [rire]. Même le reste, mais c'est encore plus beau quand on lève la tête. Une fois, je n'étais pas trop concentrée en Audience, j'ai regardé ça et je me suis dit « c'est chouette! » [rire]. Mais au quotidien... C'est très beau quand on lève la tête, mais au quotidien on ne lève pas la tête, on regarde en face de nous. C'est très joli, mais on n'en profite pas au quotidien. Oui, c'est bien, il y a la lumière, il y a cette forme comme ça, ronde, et puis cette idée encore de lumière qui vient d'en haut, dans le symbole je trouve ça super. Et puis elles sont belles. (Avocat Bordeaux)

Le regard est attiré quand vous attendez sur le banc, vous voyez tout le monde lever le nez, au moins au début. (Fonctionnaire Bordeaux)

Il y a de la clarté dans les couleurs, il y a de la lumière. J'aime bien cette salle d'audience. (Avocat Bordeaux)

Une symbolique archaïque

La lumière, à Bordeaux il n'y en a pas, il y a cet espèce de halo, que vient renforcer ce truc d'en haut quand il fait beau. Et ce truc vers le haut, on se dit « tiens, on voudrait que la grâce divine nous tombe dessus », mais ça c'est archaïque. Ce n'est plus dans l'imagerie XIXe où on a ces dévoiements post-rafaélites qui ont tout compris! Cette lumière qui tombe, « on va vous éclairer », c'était de droit divin. Moi qui suis un vieux républicain, j'ai du mal! (Magistrat Bordeaux)

Le regard sur le dehors

Vendredi on a eu un gros orage, on lève les yeux vers le ciel pour voir ce qui se passe audessus, il y a vraiment l'immense ruche, cette espèce de chose qui monte vers le ciel, avec cette ouverture sur l'extérieur quand même. Je trouve ça très très beau. Vraiment, dès que je suis rentré, c'est les salles d'audience qui m'ont enthousiasmé. Moi j'ai toujours eu des salles d'audience fermées, même si elles avaient des vues sur le dehors... ce n'était pas des vues, mais des ouvertures très hautes pour que les gens ne puissent pas se déconcentrer. Donc ça ne me gêne absolument pas. Qu'il y ait une ouverture lumineuse, je trouve ça agréable, mais pas qui permette une perte d'attention. À Périgueux la salle d'audience doit avoir une ouverture sur l'extérieur, et

si quelqu'un se met au balcon on a toutes les têtes qui se tournent immédiatement vers le balcon. (Magistrat Bordeaux)

La lumière artificielle est insuffisante

[Points lumineux gênants dans les salles d'audience de Bordeaux ?] Non. Au départ on s'est dits que ça allait nous gêner, et puis non, plus du tout. (Magistrat Bordeaux)

La salle d'audience est très mal éclairée, quand il fait jour et soleil, pas de problème. Dès qu'il commence à faire sombre ou nuit, c'est épouvantable, on est très très mal éclairés. On l'a vécu pendant des semaines, on est restés des mois et des mois où j'avais 16 loupiotes qui ne marchaient pas, il y a 3-4 rangées de lampes [en panne ?]. On s'est plaints, il a fallu des mois. Comme [la salle d'audience] est tronconique et circulaire, pour les changer il a fallu louer un échafaudage spécial. Ca s'est fait à une période où il n'y avait pas d'audience, parce qu'il fallait monter l'échafaudage spécial. Et vous avez un projecteur qui doit être au moins à 18m, il y a 3 projecteurs là destinés à éclairer le tribunal et le parquet, ils sont en triangle. Pour monter là-haut on ne peut y accéder que par l'intérieur. R [Pas possible avec une échelle ?] Non, il y a un problème de sécurité. Et ça [l'oculus], ça ne s'ouvre pas, il n'y a rien de prévu pour le nettoyer non plus. Et la petite loupiote qu'on a aussi de nous, une espèce de bras articulé avec une lampe, je ne sais pas à quoi ça peut servir. ® [Éclairage reste insuffisant, même réparé ?] Si, mais... Après ça grésille, les ampoules grésillent quand elles vont mourir. ® [En plus, comme l'acoustique est bonne...] un grésillement permanent. (Magistrat Bordeaux)

3.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

3.2.2.2.1 Espace

Tout petit

C'est tout petit. Les salles d'audience sont toutes petites. Par contre il y a de la lumière naturelle. Ça correspond plus à l'idée que j'ai de la justice. Oui, c'est tout petit. C'est tout petit, franchement. Là du coup on perd le caractère monumental de la justice, qu'on a complètement dans celui de Nantes. (Magistrat Nantes)

Des rondeurs originales

Pour Bordeaux, le côté bleuté je ne sais pas si c'est réel, mais c'est très beau, l'avantage c'est qu'il y a des courbes, des ronds, cette forme en ogive, je trouve ça formidable, j'aime bien, c'est tellement original. Bien sûr il y a cet aspect cheminée qui est peut-être inquiétant, mais c'est la lumière du jour qui arrive, donc c'est rassurant. Et puis ces couleurs de bois sont chaudes. C'est peut-être assez uniforme, c'est peut-être le défaut, le sol est traité de la même couleur que les murs, c'est peut-être un peu uniforme. C'est le cas aussi à Nantes. (Fonctionnaire Nantes)

La proximité

Je préfère les salles d'audience rondes, parce qu'il y a une espèce de proximité dans la rondeur [salle d'audience Bordeaux]. Ça tient aussi au rôle que je joue, à la fonction que j'occupe, du fait que je suis quand même un juge de proximité et que j'aime les gens, en gros. Ça ne me gêne pas qu'ils m'entourent et qu'ils soient proches de moi, je n'aime pas forcément les distances, même s'il faut en mettre. (Magistrat Nantes)

3.2.2.2. Mobilier et matériaux

Le bois chaud

J'aime bien. C'est une question de ton, c'est plus chaud, ce bois. [Trous perturbateurs ?] Ah non, pas du tout. Au contraire, [j'aime bien] le bois. (Fonctionnaire Nantes)

Forme lentille, futuriste

Il y a un traitement phonétique considérable à Bordeaux ? [Phonique » !] C'est un studio d'enregistrement pour la Deusche Grammophon, ce truc ! « 2001 Odyssée de l'espace » ! Une vision futuriste, ça me fait penser à la science fiction ® [plus que Nantes ?] Oui. Là c'est futuriste. La forme lentille, c'est futuriste. Extérieurement, c'est « œuf », ovoïde en tout cas. (Fonctionnaire Nantes)

3.2.2.2.3 Eclairage

Divin, religieux

Ça c'est divin. C'est religieux. ® Ce n'est plus monastique, c'est religieux avec une autre dimension, avec une astuce qui consiste à mettre en lumière des divinités. (Fonctionnaire Nantes)

3.2.2.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

3.2.2.3.1 Espace

Nid d'abeilles, entonnoir

[Titre?] L'essaim d'abeilles. Ce qui me gêne c'est le volume, pas les matériaux, j'adore le bois, [les perforations] ça ne me gêne pas du tout, on retrouve ça un petit peu dans nos salles d'audience à Grasse, j'aime bien. (Magistrat Grasse)

Ca fait un peu nid d'abeilles. (Fonctionnaire Grasse)

Pour moi c'est un entonnoir, vous rentrez et vous ne pouvez plus en sortir. Je vous assure que je ne pourrais pas travailler dans cette ambiance. (Avocat Grasse)

Eglise, mauvaise image

[Bordeaux] Ca fait un peu comme une église. (Fonctionnaire Grasse)

Ça fait église. ® Cette impression de hauteur. Je n'aime pas. [Négatif ?] J'ai perdu un enfant, donc les églises maintenant je n'y crois plus trop, ça ne m'a pas rapproché de Dieu, au contraire... (Fonctionnaire Grasse)

3.2.2.3.2 Mobilier et matériaux

Le bois, joli

J'aime bien ces couleurs [Bordeaux]. C'est joli [les perforations] et les couleurs. (Fonctionnaire Grasse)

[Bordeaux] C'est du bois partout ? J'aime bien. Du bois c'est toujours joli. En plus c'est du bois clair. Ça fait toujours penser à une école, c'est très sobre. ® [« École »] Les tables, c'est sobre. C'est très droit. Mais à la limite c'est bien adapté aussi à une salle d'audience.

Celle-ci [Bordeaux] serait [chaleureuse] en fait, le fait d'être tout en bois (Fonctionnaire Grasse)

3.2.2.3.3 Fonction

Oppressant, manque de distance, de volume

C'est certainement très beau sur un plan esthétique, mais je trouve que c'est oppressant, ça manque de volume, le volume est en hauteur, ce sont des espèces d'œufs, on a un énorme volume en l'air, en altitude, par contre le volume au sol [au vu des

photos a l'air petit]. Mais celle-ci c'est la Correctionnelle ? ® [Oui] Je comprends mieux que mes collègues de Bordeaux hurlent, c'est extrêmement petit, vous imaginez quand ils ont des grosses affaires, je ne sais pas comment ils font, les gens [doivent rester] dehors. La principal critique pour Bordeaux, ce n'est pas forcément ce choix architectural un peu original, extérieurement et intérieurement, mais c'est le volume des salles d'audience, on a quand même besoin d'avoir de l'espace. Là je me sentirais particulièrement oppressé. quand vous avez les gens sous le nez... La [distance] c'est important. ® [La distance sociale doit être là...] Ce n'est pas forcément une [distance sociale], c'est une distance physique, c'est physique en fait : si vous avez vraiment les gens sous le nez, on se sent automatiquement oppressé, quelle que soit la relation professionnelle que vous pouvez avoir avec eux. (Magistrat Grasse)

3.2.2.3.4 Eclairage

[D'où vient la lumière ?] Elle doit venir d'en haut. Ça éclaire suffisamment ? C'est assez esthétique.

3.2.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Bordeaux : entendre

3.2.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

3.2.3.1.1 Espace

Tous les bruits s'entendent, couinements nombreux

® [Enregistrement qui correspond à ce que vous vivez ?] Oui, absolument, c'est une salle qui est petite, où tous les bruits s'entendent très vite. Ici ce sont surtout les bruits de pas des gens qui ont des semelles dures plutôt que des semelles en cuir. Je ne sais pas à quelle saison vous avez fait ça, parce que l'hiver on a le sol couine beaucoup plus que ça quand on a des semelles de crêpe, là c'est plutôt des sons heurtés, [d'impact], sinon ce sont plutôt des couinements nombreux. (Magistrat Bordeaux)

Fermer la porte

Elle reste ouverte. L'huissier va souvent la fermer, sinon on entend trop de bruit. Il faut obligatoirement qu'on la ferme si on veut être dans un climat serein. Ce qui me surprend, c'est qu'on n'entend pas la porte publique se refermer dans la bande sonore, parce qu'elle a un problème, le même problème que dans la séquence 05, quand elle se referme on entend BOUM, avec une espèce de vibration qui prend tout le monde. On ne l'a pas du tout entendue là. quand elle se ferme en cours d'audience, ça fait vraiment beaucoup de bruit. L'avantage, c'est que la porte se bloque très vite ouverte, elle reste ouverte. Mais s'ils font en sorte qu'elle se referme et qu'ils la lâchent, on entend effectivement ces claquements. (Magistrat Bordeaux)

Les portes, elles sont lourdes à ouvrir, mais elles ne claquent pas. Je ne me souviens pas d'un bruit de porte [salle d'audience Bordeaux]. Je cherche le souvenir d'un bruit de porte, et non. On a du mal à les ouvrir parce qu'elles pèsent un âne mort, mais on les lâchent parce qu'elles sont avec des grooms. Dans [salle d'audience Nan] on entend la porte, pas dans [salle d'audience Bordeaux]. À Bordeaux, la porte ne me dit rien. Je ne fais pas attention à la porte, c'est un truc feutré, Pfffff. (Magistrat Bordeaux)

Il m'est arrivé de regarder autour des portes pour voir s'il n'y avait pas du feutre justement [pour amortir]. Il m'est arrivé d'ouvrir, ça se ferme et ça fait comme s'il y

avait du feutre quelque part, et je me suis dit à X reprises « je rechercherai pour voir s'il n'y a pas de feutre [quelque part] ». (Fonctionnaire Bordeaux).

3.2.3.1.2 Fonction

Entrer dans une église

L'impression qu'on a eue quand on est arrivés au nouveau palais de justice par rapport aux anciennes salles d'audience, c'était un peu comme quand on entre dans une église, se mettent d'un coup à parler plus bas, à voix plus basse, et heureusement parce que sinon tout deviendrait très vite cacophonique. Mais les gens entrent et sortent tout le temps. On ne peut pas avoir le minimum de sérénité. J'ai l'impression de me retrouver en début d'audience lundi dernier. Et chaque fois je trouve que c'est un peu désordonné, donc désagréable. On voit les gens quand ils rentrent : ils lèvent les yeux vers le sommet et ont une attitude ... je ne dirais pas plus respectueuse, parce qu'on a eu des expériences différentes, mais en tous cas, en termes sonores, [ils montrent] davantage de calme. En revanche, ils viennent de plus en plus, comme au théâtre ou au cinéma, avec le pop-corn et les sodas, ce qui n'était pas le cas dans l'ancien palais de justice, il faut les rappeler régulièrement à l'ordre sur le fait qu'on n'est pas [n'importe où]. (Magistrat Bordeaux)

Chuchotements

On chuchote. On chuchote. (Avocat Bordeaux)

On a l'impression que les gens s'installent, qu'ils s'assoient, on a des froissements comme si ils s'asseyaient, ils avancent et il y a des froissements. Après on entend un avocat qui chuchote avec je ne sais qui. (Magistrat Bordeaux)

Un peu étouffant

Le fait d'être un peu les uns sur les autres et d'entendre les conversations, que ça soit petit, confiné, c'est un peu étouffant. (Fonctionnaire Bordeaux).

3.2.3.1.3 Acoustique

Clarté

Bonne. Il n'y a pas d'écho, de réverbération, on a le sentiment que c'est les voix naturelles. C'est plus feutré, et en même temps le son est plus clair. (Magistrat Bordeaux)

Comme dans un théâtre. (Fonctionnaire Bordeaux)

On entend même bien quelqu'un qui ouvre une serviette, on entend le clic-clac de sa serviette. C'est le [fragment] qui ressemble le plus à ce que j'entends tous les jours (Avocat Bordeaux).

Nos clients dans certains cas qui sont au fond de la salle se plaignent de ne pas entendre, c'est sûr, en fond de salle, parfois ils nous disent « on n'a pas entendu, ça ne résonne pas bien, on n'entend pas... », etc. (Avocat Bordeaux)

Parfois, rarement, on demande aux prévenus de parler plus fort. ® Je n'ai jamais v u par ex un prévenu me demander de répéter la question, jamais. Ce n'est pas pour autant qu'il répondra... ® [Et vous, entendez bien le prévenu ?] Ça dépend. Il y en a qui sont assis, parce qu'ils sont handicapés, un truc comme ça, on ne va pas les laisser debout, on les entend. Mais il y en a qui ont des filets de voix... on ne sait pas s'ils sont intimidés ou pas, à un moment on leur demande de parler plus fort. [...] quand ça va trop fort, je dis « là c'est jour de marché ou quoi ? Qui vend les bestiaux là ? » Cette interpellation, ce hélement fait que je reprends mon dialogue.

Une acoustique pas si bonne que ça

On entend parfaitement ce qui se dit. Et très fréquemment on prévient le président et les assesseurs quand ils chuchotent sur un délibéré ou sur une question qui se pose à eux, parce qu'on les entend très bien, le son va très bien vers la salle. En revanche, dès qu'il y a un tout petit peu de bruit et que les gens ne sont pas extrêmement attentifs, très policés, il y a un brouhaha permanent qui devient très gênant. Bordeaux a une acoustique qui n'est pas si bonne que ça en fait. ® Le président on l'entend très bien de partout, il entend très bien les bruits de la salle, mais le prévenu qui est à la barre est moins bien entendu parfois que les gens en fond de salle ® [OB Normal vue la forme, focalisations diverses...] Le président très régulièrement n'entend pas le prévenu, il faut lui dire « parlez plus fort, parlez dans le micro... ». ® [Vous utilisez le micro à Bordeaux ?] c'est très variable, ça dépend des présidents. Si on a vraiment du mal à comprendre le prévenu, ou à l'entendre, il n'est pas rare qu'on dise « écoutez, on met le micro et parlez dedans ». ® [Dans quelle salle d'audience ?] H et I, les deux du bout [opposée à l'entrée] ® Ce sont les plus grandes, ce sont deux grandes salles correctionnelles, avec le box des accusés détenus en verre. (Magistrat Bordeaux)

On entend des tas de choses quand on préside. On entend tout très bien. Quelqu'un qui commence à chuchoter au fond on l'entend. Et c'est parfois un peu perturbant, parce que vous entendez ce que vous ne voudriez pas entendre. [rires]. ® Le public quand il en a marre il peut chuchoter ou commenter, et vous l'entendez, c'est désagréable. On est tellement habitués à avoir un dialogue avec le prévenu et l'avocat, sans élever la voix : lorsque le procureur parle avec les avocats (ce qui lui arrive souvent) j'ai l'impression que le son de ma voix ne couvre plus la discussion. C'est perturbant parce que le micro vous permet en général de couvrir tout ça. ® [Ce « retour » de la salle vous gêne à Bor ?] Bien sûr, si on veut parler avec son voisin, c'est aussi perturbant parce que c'a n'intéresse pas forcément toute la salle. Alors, on a recours à un truc particulier : on le règle par signes, ou l'huissier vient voir. Ici ça se passe comme ça. (Magistrat Bordeaux)

3.2.3.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

3.2.3.2.1 Espace

Petit nid

J'ai l'impression que c'est une salle d'audience, qui me paraît petite. On a l'impression qu'il y a plusieurs surfaces, comme si quelqu'un montait à une estrade. J'imagine des murs clairs, quelque chose de reposant. ® J'ai entendu comme un bruit de bois à un moment, comme un parquet. 2 revêtements, une estrade peut-être en bois, et puis un sol qui amortissait bien les sons. (Fonctionnaire Nantes)

J'imagine une salle d'audience où il y a du bois et où les sons sont un peu étouffés. ® [Forme] J'aurais tendance à imaginer une forme ronde. J'ai l'impression que c'est un petit nid où se passent plein de choses. (Magistrat Nantes)

[...] J'ai noté « espace clos », ça m'est venu comme ça sous la plume je ne sais pas pourquoi. C'est Bordeaux je pense. C'est clairement ... [il claque dans ses doigts], ce n'est pas le son de Nashville, mais c'est le son de Bordeaux ! (Fonctionnaire Nantes)

3.2.3.2.2 Fonction

Impression d'ordre, de discipline des gens

Les gens chuchotent et tout, alors qu'à Nantes moins, c'est plus le bazar chez nous. Bizarre, parce que c'est dans le sud, pourtant. ® [C'est l'espace ?] Oui, qui donne envie de chuchoter ou pas, peut-être le fait qu'on ne s'approprie pas de la même façon les choses et l'espace selon la taille qu'ils ont. (Magistrat Nantes)

Ils m'ont l'air très disciplinés ! [rire] Disciplinés. ® Ils paraissent relativement silencieux, peu de gens parlent. Impression d'ordre, de discipline. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a des bruits de fauteuils, de cuir qui grince un petit peu. Je ne sais pas pourquoi les gens parlent à voix basse. (Fonctionnaire Nantes)

Cette espèce de chaleur, de contact. Après, il y a des chuchotements qui montrent que les gens sont assez impressionnés, ils doivent être assis dans la salle d'audience, ils se parlent tout doucement. Il y a toujours ces talons qui claquent de temps en temps qui me font dire que c'est dur, c'est quelque chose d'assez dur, mais c'est comme la réalité. LE chuchotement, cet espèce de respect. Après, le rituel classique : le tribunal, etc. (Magistrat Nantes)

Une salle d'audience de palais de justice d'aujourd'hui

[Correspond à une salle d'audience de palais de justice d'aujourd'hui ?] Oui, complètement là. En même temps il y a un côté respectueux de l'institution judiciaire, par la retenue des personnes, la discipline, mais en même temps on n'a pas cette dimension un petit peu Ancien régime qu'on peut retrouver dans certains palais de justice où on a une impression vraiment de justice très distante et très à l'ancienne. Ça me paraît très représentatif d'une justice moderne, avec à la fois un respect des justiciables dans la façon dont on s'adresse à eux, et puis également un respect des justiciables pour l'institution judiciaire, qui s'exprime par leur discipline et leur retenue. (Fonctionnaire Nantes)

Manque la sonnette

Il n'y a pas de sonnette dans la salle d'audience !!! Ce n'est pas bien du tout. Sonnette : indispensable. (Magistrat Nantes)

3.2.3.2.3 Acoustique

Clarté

Le son est très clair. [Intelligible ?] Oui, et surtout c'est moins confus, impression de clarté, on entend des bruits de pas. (Fonctionnaire Nantes)

Là on l'entend, on entend beaucoup de mouvement, sans que ce soit gênant. Et ce qui est assez étonnant, c'est que la qualité sonore doit être bonne, parce que les gens chuchotent, parlent à voix basse, sans doute qu'ils perçoivent que l'acoustique est importante, qu'elle redonne beaucoup, qu'elle renvoie beaucoup. Ça me paraît essentiel. C'est la conséquence : puisque l'acoustique est bonne, les gens chuchotent parce qu'ils veulent garder la confidentialité de ce qu'ils se disent. Donc plus l'acoustique est bonne, plus les gens vont chuchoter. Là il semble que les gens chuchotent beaucoup ! (Fonctionnaire Nantes)

C'est assez fin, assez subtil, il y a des différences de niveaux, et on les mesure bien, il y a le niveau du chuchotement, la voix qui porte, les talons, notamment les bruissements du début c'est assez fin, l'acoustique est très bonne. (Magistrat Nantes)

3.2.3.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

3.2.3.3.1 Espace

Un petit espace

Manifestement on est dans une salle d'audience, pas grande, petite, le sol est en bois, on l'entend qui craque un petit peu, on entend des mallettes, des cartables qui sont posés

voire projetés sur des pupitres, des vêtements que l'on froisse. La salle d'audience est très sonore apparemment. ® Il y a une bonne acoustique. (Fonctionnaire Grasse)

Je n'avais pas reconnu une salle d'audience. Je pensais que c'était genre Prudhommes, une audience de cabinet, pas une grande salle. J'avais l'impression que c'était petit. Je n'avais pas l'impression que c'était une salle d'audience, c'était plutôt une espèce de petit hall. (Avocat Grasse)

3.2.3.3.2 Fonction

Un espace plutôt petit. Plus il y a d'espace et plus les gens ont le sentiment de ne pas être entendus. Et puis plus on est loin du magistrat plus on se sent libre, alors que si on est vraiment près de lui c'est plus difficile. (Magistrat Grasse)

On sent la tension

Là on sent la tension. D'où la nécessité, on en revient à ce que je disais tout à l'heure, de cette respiration qui est la salle des pas perdus. Dans la salle des pas perdus on est encore dans le monde commun. (Avocat Grasse)

Je trouve que c'est moins tendu à Grasse, les gens arrivent ils sont un peu plus tranquilles, un peu plus cool, je ne retrouve pas vraiment cette ambiance-là même au début d'une correctionnelle. (Avocat Grasse).

3.2.3.3.3 Acoustique

Clarté

On entend même à un moment donné une fermeture éclair d'un porte-documents qui doit s'ouvrir. On entend le bruit de dossiers, on sent que ça bouge, ça s'installe. On entend clairement. C'était net, on entendait mieux les voix (que dans les autres salles d'audience). (Fonctionnaire Grasse)

Là il n'y a déjà pas de moquette, on entendait les talons des femmes, ça devait être du carrelage par terre. Il devait y avoir le greffier qui faisait l'appel des causes. On n'entend pas de voix, on entend des murmures. Les avocats, la fermeture éclair, tout ça. ® [Murmures?] Ça ne doit pas être une audience, ça doit être une audience de mise en état, quelque chose comme ça. ® [Espace] Ça résonne beaucoup, mais c'est peut-être dû au carrelage, on voit les femmes qui marchent. (Fonctionnaire Grasse)

Sur l'acoustique des salles d'audience XIXe

Par contre, la Salle d'audience la pire salle au niveau acoustique, c'est toujours à Aix, dans l'ancien palais, c'est la salle de la 1e chambre ! E : Tu n'entends rien ! L : C'est monstrueux ! E Tu n'entends même pas l'appel des causes. L : Elle est immense, les magistrats sont... E : ...très hauts... L : ...assez hauts, et au milieu de la salle : c'est-à-dire que derrière eux il y a autant d'espace que devant. E : Donc vous ratez votre appel des causes à chaque fois ! Vous n'entendez pas quand on vous appelle. L : On est très loin d'eux quand on plaide. ® E : quand on s'aperçoit que le magistrat n'appelle plus de dossiers et que le vôtre n'a pas été appelé : vous vous précipitez en disant « excusezmoi ! ». Alors en général, comme ils savent [qu'il y a ce problème d'acoustique], et pour peu que vous ayez montré que vous étiez néanmoins attentive, alors ils ne vous disent rien. Mais c'est une horreur ! (Avocats Grasse)

3.2.4 Fragments de récits sur les salles d'audience de Bordeaux : sentir

3.2.4.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

3.2.4.1.1 Odeurs

Au début, l'odeur du bois

Le bois. Chez nous c'était le bois. Moins maintenant, mais quand on est arrivés ça sentait terriblement le bois, et c'était terriblement agréable. ® [Regret...] Les premiers mois c'était vraiment très agréable.

Pas d'odeurs corporelles, ventilation efficace

On n'a pas trop d'impression de confinement, la clim doit pas mal marcher, alors que les gens ne sont pas toujours d'une propreté absolue, on n'a pas trop cette impression de niche à odeurs. ® [Tout monte en haut...] (Magistrat Bordeaux)

[Odeurs dans les salles d'audience] Je ne trouve pas. C'est dans les geôles des détenus [qu'il y en a] ! [urine]. Il n'y a pas d'odeurs particulières, à part celles des gens qui vont évoluer dans certains cas. (Avocat Bordeaux)

3.2.4.1.2 Température

Régulation thermique difficile

Il y fait très vite très chaud. On a eu un magistrat l'année dernière qui n'a pas supporté, qui a eu un malaise. En plus, il y a l'ambiance qui peut régner... (Fonctionnaire Bordeaux)

L'air est réfrigéré, mais si la réfrigération est en difficulté ça devient une étuve à l'intérieur. En juin il a fait 30° dans la salle d'audience [dedans], c'est cinq degrés d'écart extérieur / intérieur. Le matin, hier matin par exemple, il faisait frais dans la salle d'audience, la régulation n'avait pas fonctionné de tout le week-end, il peut faire frais, ou même froid. (Magistrat Bordeaux)

[Il fait chaud], il y a eu des problèmes avec la climatisation. Elles sont très souvent ouvertes. Après, quand il y a du brouhaha qui vient de l'extérieur, les magistrats demandent à ce que ça soit fermé. (Avocat Bordeaux)

3.3 Salles d'audience du palais de justice Grasse

3.3.1 Synthèse : élégance et simplicité, de l'espace (volume), de l'équilibre (dans la lumière et l'acoustique) et de l'harmonie (dans les matériaux)

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	C'est « joli » et rigoureux (un interlocuteur évoque un temple Protestant). De façon générale, la sobriété et l'échelle « juste » du lieu sont des éléments qui reviennent fréquemment dans les discours.	L'espace s'entend. Les temps de déplacement des acteurs donnent l'échelle du lieu. Certains pensent à une salle d'audience ancienne.	
Mobilier et matériaux	Nos interlocuteurs parlent soit de la douceur des matières et des couleurs sous la lumière, soit d'un ensemble cohérent et « froid », mais sans jugement négatif, c'est à dire que la « froideur » est en correspondance avec la fonction du lieu. Seul aspect négatif : le pupitre des avocats est trop petit pour étaler des dossiers.	Les éléments négatifs remarqués sont les claquements des portes des sas (très présents) et l'acoustique du sol (qui fait un peu trop sonner les pas pour beaucoup de nos interlocuteurs).	L'odeur du cuir des fauteuils, perceptible dès l'entrée dans la salle, reste remarquable encore aujourd'hui. A noter aussi que les sas d'entrée des salles d'audience sont souvent des lieux dans lesquels les justiciables et leurs avocats discutent. Et comme ce ne sont pas des espaces ventilés (ou suffisamment ventilés), les fragrances humaines stagnent un peu.

Ceux qui ne connaissent pas A l'oreille le lieu paraît les salles disent tout de suite solennel. La sonnerie, jugée désagréable, est vécue comme qu'ils s'y sentiraient bien et qu'elle est en correspondance un élément utile et normal avec l'image qu'ils ont des pour marquer la fonction de salles d'audience. Pour eux, la l'institution judiciaire en rigueur et l'apaisement ressentis n'ont rien à voir avec A noter que l'enquête a permis la « sévérité » de la salle de recueillir de très d'audience de Nantes par intéressants propos sur exemple. l'évolution de l'oralité dans la pratique judiciaire d'aujourd'hui. La lumière naturelle arrive Excellente acoustique d'après par des ouvertures murales. les usagers locaux, elle est Par rapport à Bordeaux et à jugée moins « précise » que celle de Bordeaux pour ceux qui Nantes, c'est le point fort de la salle d'audience de Grasse. Ces ne connaissent pas les lieux. prises de jour donnent de la Dans la réalité, l'usage des rigueur, de l'austérité. La micros a été abandonné. lumière donne du plaisir et Certains de nos interlocuteurs elle apaise. La combinaison pensent même qu'ils ont été avec l'éclairage artificielle, à démontés (ce qui est faux). Or, plusieurs options, permet aux si les magistrats qui parlent Ambiances utilisateurs de construire leur face au public se font très bien propre cadre lumineux. entendre, les avocats et les justiciables (qui parlent en lui tournant le dos) sont audibles mais difficilement compréhensibles. Il est vrai que faire sonner sa voix ne fait plus partie de la culture du métier d'avocat (certains avocats disent même que si l'audience est public, ce n'est pas une raison suffisante pour donner à entendre à tout le monde le contenu d'une plaidoirie - qui devient du coup très confidentielle).

3.3.2 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : voir

3.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

3.3.2.1.1 Espace

Espace sobre, à bonne échelle, harmonieux

En fait ce serait nos salles d'audience [Grasse] les plus sobres. (Fonctionnaire Grasse)

Ça c'est quand même une salle importante, une « vraie » salle. Et c'est clair, c'est sobre. (Fonctionnaire Grasse)

Je préfère [Grasse]. Il y a une plus grande neutralité. (Fonctionnaire Grasse)

Au niveau du volume aussi, le plafond n'est pas trop haut ni trop bas, on ne se sent pas oppressé par la salle d'audience, il y a suffisamment d'espace. (Magistrat Grasse)

[Titre pour la photo de Grasse] « Espace équilibre harmonie », c'est très harmonieux tout ça. « Confort ». (Fonctionnaire Grasse)

Décorum neutre

Il faut qu'elle garde sa solennité. Il faut qu'elle soit à l'image de la loi — tu me contrediras peut-être —, c'est-à-dire générale, impersonnelle et abstraite. Il faut un minimum de décorum, il faut un maximum presque de froideur j'allais dire. Si on veut garder à la justice sa solennité. Là, elles sont peut-être un peu trop générales, impersonnelles et abstraites, et peut-être pas assez décorées au sens un peu grandeur. (Avocat Grasse)

Le regret que j'ai aussi, ça me choque un peu, c'est qu'il n'y a plus ni la Marianne, ni les devises républicaines, on cherche. Il n'y a pas « Liberté, Égalité, Fraternité », même pas à l'entrée ni quoi que ce soit. (Avocat Grasse)

3.3.2.1.2 Mobilier et matériaux

Je parle de l'intérieur des salles d'audience, les matériaux qui ont été utilisés à Grasse pour faire les salles d'audience c'est joli, c'est moderne, il faut aimer, ce n'est pas inintéressant. (Fonctionnaire Grasse)

Ce beige, ce marron clair, et noir, je n'aime pas ces couleurs. Le noir oui, mais marié avec d'autres teintes. Il y aurait eu une autre teinte, oui. Mais pas ces couleurs-là. C'est moderne, c'est beau, mais c'est très froid, très impersonnel, il ne se dégage rien. (Fonctionnaire Grasse)

® [Quand les matériaux sont variés comme ici à Grasse, est-ce meilleur comme ambiance de la justice que si matériau unique ?] L : Je verrais une justice plus ouverte. E : plus variée. La justice ce n'est pas uniforme. Le juge n'est pas une machine à distribuer les sanctions. L : plus tolérante. Là on a l'impression que c'est vraiment monolithique [Nantes ?]. (Avocat Grasse)

Le cuir aussi est un très beau matériau. Par contre le bois sur le mur des salles d'audience me paraît excellent, toutes ces salles d'audience en bois, en contreplaqué, je trouve ça très beau. ® [Les petites salles d'audience de Grasse sont en plâtre...] Les trois ou quatre salles d'audience civiles au fond c'est du bois! C'est le même principe que la correctionnelle, c'est du contreplaqué perforé, c'est très très beau, c'est un très bon choix, ce sont des couleurs très chaudes, c'est très doux, et ça contribue vraiment à apaiser l'ambiance. (Magistrat Grasse)

Mobilier pas toujours adaptés

Je plaide du bureau, parce que le problème qu'on a dans ces salles d'audience c'est qu'on ne sait pas d'où plaider, on n'a pas de place. L'avantage de là où L. plaide, c'est qu'elle a une table qui est grande, donc on peut s'étaler, etc., tandis que nous on a un truc grand comme ça [petit] et on ne peut pas étaler son dossier, on ne peut rien faire. L'inconvénient c'est qu'on n'est pas effectivement face au tribunal. Dans l'ancien palais c'était l'idéal, parce qu'on était face au tribunal, on avait le banc plaidoirie, on avait un grand espace à la bonne hauteur. Ici, et c'est une tendance générale qui nous fait râler énormément nous les avocats, c'est que dans les salles d'audience on est très très mal lotis : ceux qui les conçoivent... on a un petit pupitre comme ça comme si on venait plaider à la Edgar Faure sur un ticket de métro. Alors que ce n'est pas ça : on a

toujours des dossiers, des trucs, des machins, etc. C'est très très pénible. (Avocat Grasse)

3.3.2.1.3 Eclairage

Le bon compromis entre lumière naturelle et lumière artificielle

Au niveau de la lumière, la meilleure ça reste Grasse. Je prêche pour ma paroisse! C'est un excellent compromis lumière extérieure / intérieure. Ces éclairages indirects en plus sont très chaleureux, très chauds, avec ce bois, et il y a quand même pas mal d'apport de lumière extérieure, le mélange est un des meilleurs compromis que j'ai jamais vus. (Magistrat Grasse)

Souvenirs de Nanterre

Je suis allé aux salles d'audience correctionnelles de Grasse. Elles sont très bien, là encore elles ont la lumière du jour. J'ai travaillé au palais de justice de Nanterre (1975), là c'était une horreur, il y avait beaucoup d'éclairage au néon, et les salles d'audience sans fenêtre, les murs blancs, du marbre blanc et des néons blancs. 25ans plus tard on a corrigé pas mal d'erreurs en réalisant Grasse. (Fonctionnaire Grasse)

3.3.2.2 Paroles Bordelaises

3.3.2.2.1 Espace

Un espace simple

C'est un peu plus simple; c'est un peu minimal, le rectangle et le plafond qui est banal. Il y a plus de simplicité. (Avocat Bordeaux)

[Grasse] c'est plus marqué, les angles... ou alors c'est la photo qui joue... C'est plus carré, les choses sont plus marquées, il y a des bancs, des ruptures. (Magistrat Bordeaux)

Aspect classique

C'est très classique. Ça rappelle une grande salle [dans l'ancien palais de justice] [Grasse] serait plus empreinte de cette rigueur qu'on attend. C'est plus classique comme formes, c'est ce qu'on connaît, avec un truc carré, plus ou moins décoré, avec des lumières sur les côtés, ou artificielles. (Magistrat Bordeaux)

3.3.2.2.2 Mobilier et matériaux

[A Grasse], il y a pas mal de bois aussi, les couleurs sont plutôt chaudes. (Avocat Bordeaux)

Conformité des couleurs

[Les couleurs] Elles sont déjà beaucoup plus en conformité avec l'ambiance qu'il doit y avoir dans un palais de justice, dans une salle d'audience. Il y a du clair, une idée de clarté, on est là pour avoir la justice, il faut que ça soit clair aussi. C'est moins agressif que ce rouge [que Nantes]. Cette salle d'audience me plaît bien, je pense que je m'y sentirais bien. Il y a suffisamment d'espace pour tout le monde, et en même temps c'est moins sévère que [Nantes], je l'aime bien cette salle d'audience. (Avocat Bordeaux)

3.3.2.2.3 Eclairage

[Grasse] Ah oui, sympa, pas mal! Donc c'est avec un plafond plat éclairé avec des rails de lumière, avec un [bandeau lumineux]. Et là, c'est? ® [Une prise de jour] Elle est carrée? ® [Rectangle] Et ce grand panneau blanc? Ah c'est aussi une [prise de jour]? Elle n'est pas mal du tout. (Avocat Bordeaux)

[Grasse] Ça reste classique. J'aime bien l'apport de lumière naturelle, et artificielle dans les rampes, qui sont cachées, je trouve ça très joli. [Grasse] C'est bien, c'est très élégant, c'est esthétique, c'est bien. (Fonctionnaire Bordeaux).

C'est un écran ? ® [prise de jour] Ce truc blanc au fond ? (Magistrat Bordeaux).

3.3.2.3 Paroles Nantaises

3.3.2.3.1 Espace

Une mise en scène théâtrale

[Grasse] C'est une salle de cinéma! Ça me paraît tout artificiel, et on a l'impression qu'on est au cinéma. C'est un puits de lumière naturelle? ® [Une prise de jour...] Il y a une mise en scène des acteurs de la scène, les acteurs sont mis en scène et sont éclairés. On est comme au théâtre, et il y a les projecteurs. En plus il y a dans la salle une alternance de sombre et de clair [les bancs]. Mais c'est joli, c'est rigoureux...(Magistrat Nantes)

Un espace religieux

Un temple ? L'idée qui me vient est entourée de religiosité, mais il y a une sérénité qui se dégage de ce lieu, un équilibre, plus que ça, oui, sérénité. C'est sans doute ça qui conduit à des comparaisons religieuses. Apaisement. (Fonctionnaire Nantes)

Peut-être un peu austère quand même..., je la trouve terriblement austère, on dirait un temple protestant. Ouh la la, fiouuuuu... ® C'est parce qu'il n'y a rien, c'est le dénuement parfait. (Fonctionnaire Nantes)

3.3.2.3.2 Eclairage

La lumière naturelle est apaisante

C'est plus sympa, c'est plus clair. Et c'est de la lumière naturelle aux fenêtres ? ® Ça c'est bien. Et c'est quoi, derrière, ça ? ® [Une prise de jour naturel...] C'est sympaaaa ça. Ce n'est pas une fenêtre ? C'est vachement bien. Je trouve ça mieux [que les deux autres ?] Ça ne ressemble pas un petit peu aux salles d'audience de Lyon ® [Si] Ça m'évoque celles de Lyon, elles sont claires comme ça, elles ont à peu près la même harmonie de couleurs. (Magistrat Nantes)

Celle de Grasse, je la trouve assez étonnante, très agréable, elle a un point fort, c'est qu'elle a la lumière naturelle sur les côtés, elle est très claire. (Fonctionnaire Nantes)

La lumière est discrète, elle est régulière, elle est presque monastique, mais au sens architectural du terme, on a une impression de rigueur, mais aussi de plaisir, c'est quasiment sensuel. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a de la lumière naturelle quand même. ® [Oui] C'est apaisant, ça. (Fonctionnaire Nantes)

3.3.3 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : entendre

3.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

3.3.3.1.1 Espace

C'est une petite salle. ® [Taille de la salle où a lieu l'entretien], parce qu'on sent nettement la voix du magistrat. (Fonctionnaire Grasse)

On a ces portes, cette sonnette, ce sol qui résonne un peu, qui fait un bruit sec. Le 1er [Bordeaux] est plus petit et feutré. [Nantes et Grasse] on a l'impression que les déplacements sont plus importants, ce qui peut laisser penser que l'espace est plus grand. (Fonctionnaire Grasse)

Les claquements de portes : Les portes claquent ! Qu'est-ce qu'on entend les bruits de portes ! Ce n'est pas la porte de la salle d'audience ? C'est le sas ? [Oui] Elles claquent beaucoup. (Fonctionnaire Grasse)

3.3.3.1.2 Fonction

Indiscipline

Ça ce sont les Avocats avant l'audience à Grasse, qui discutent entre eux avant l'arrivée du tribunal, qui font beaucoup de bruits. ® [Nombreux?] Pas forcément, mais ils sont toujours aussi indisciplinés! [rire]. ® Partout. Il n'y a que lorsqu'ils entendent la cloche... Moi j'ai déjà vu des magistrats en reprendre certains, « le portable vous l'éteignez », « le journal vous le lirez après ». Il y en a toujours, des mouvements, Pendant les plaidoiries ou les rendus de jugement, on est assez concentré et on arrive à oublier les gens qui marchent, les portes qui claquent, etc. ? Ce n'est pas toujours évident, parce que des fois ça déconcentre. On entend toujours ces fameuses portes qui claquent, on dirait les portes de la Maison d'arrêt. (Fonctionnaire Grasse)

Sonnerie

[Sonnerie importante?] Ça fait venir les gens, parce que ils vont fumer leur cigarette, ils discutent avec leur Avocat. J'ai toujours connu ça [sonnerie], c'est très bien. (Fonctionnaire Grasse)

3.3.3.1.3 Acoustique

Excellente pour les magistrats

Oui, la qualité sonore des salles d'audience est très bonne, on entend absolument tout, et même des gens qui chuchotent à voix basse on les entend. ® [Impression que votre voix porte suffisamment ?] Oui. D'ailleurs même la grande salle d'audience Correctionnelle, c'est très flagrant, elle est sonorisée, il y a des micros, personne ne les utilise, les micros on les a enlevés, il n'y a quasiment plus de micros. Pour vous dire que le son est excellent, même avec des magistrats qui n'ont pas de voix, enfin qui n'ont pas une voix forte. ® [N'avez jamais demandé à un Avocat de parler plus fort ?] On le dit parfois à des justiciables, mais parce qu'ils font un peu exprès de parler très bas, à la limite ils n'ont pas envie qu'on les entende, là on les reprend « parlez plus distinctement on ne vous comprend pas ». Là c'est voulu, ils marmonnent, ils parlent dans leur barbe pour ne pas être entendus. (Magistrat Grasse)

Moins bonne pour les avocats

Peut mieux faire. C'est pas mauvais, mais peut mieux faire. (Avocat Grasse)

Ça va, ça va. La meilleure acoustique que j'ai vue, c'était à Aix-en-Provence, la chambre correctionnelle dans le nouveau palais, l'ancienne prison. J'ai trouvé que c'était là le mieux. (Avocat Grasse)

Sur l'usage du micro

[Dans une salle d'audience], il faut absolument que tout le monde puisse se faire entendre sans micro : le micro déforme, il n'est jamais bien réglé forcément, on n'est pas des ingénieurs du son, ça dénature... ® [Ça casse l'effet...] Non, il n'y a pas d'effet. Ça casse le naturel d'une voix. On n'est pas des artistes de cinéma qui savons faire passer des émotions au travers de la voix même à travers un micro. On peut faire passer des émotions au travers d'une voix à condition que notre voix soit naturelle. (Avocat Grasse)

Sur l'oralité

Ça me fait penser à l'ancien cérémonial à l'église, Pie V, où on avait l'ancien autel où le prêtre était dos aux fidèles, il racontait son histoire face à l'autel, donc personne n'entendait rien dans la salle, et on a renversé les autels, maintenant on dit « pas du tout, le prêtre doit officier face au public », on va le voir déclamer sa messe. C'est la même réflexion que je me fais en correctionnelle : on a toujours systématiquement le prévenu en face de nous, donc il est dos à la salle. Ça veut dire que si on ne sonorise pas un minimum ce qu'il dit, personne n'entend rien, dans la salle en tout cas ils sont incapables de savoir ce qui se dit, c'est une évidence. On devrait, ce qu'on ne fait pas, utiliser les micros, il y aurait vraiment une confession publique, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. ® [Pourquoi ne le faites pas ?] Je ne sais pas, je ne sais pas, j'ai du mal à vous l'expliquer. C'est prévu pour, le pupitre a un micro. Même chose pour l'huissier, le procureur, tout est sonorisé avec des micros. À Grasse on a tout enlevé. C'est peut-être symptomatique : personne n'utilise les micros. [...] Si vous êtes derrière un prévenu, vous n'entendez rien, c'est inaudible. C'est peut-être aussi une culture de magistrats : on n'est pas des habitués du micro. D'abord on n'est pas forcément des orateurs. Au Parquet, oui, là ils ont plus cette oralité. Au Siège, on n'a pas cette culture de la parole. Mais on n'est pas des hommes de micro, on n'aime pas trop ça en fait. C'est pour ça que, dès qu'on peut s'en débarrasser, on les enlève. « Vous m'entendez ? Oui ? », allez hop, on enlève les micros et on est peut-être plus à l'aise. C'est dommage : cette publicité de l'audience, ce côté cérémonial a beaucoup disparu, à mon avis à tort, je suis persuadé qu'on a tort quelque part. Surtout en matière pénale. Même en matière civile on est censés prononcer nos décisions à l'audience, même en mat de divorce à l'audience on devrait prononcer nos décisions. On ne le fait plus depuis des lustres, le dossier est rendu, c'est-à-dire que on envoie le dossier à l'avocat, le jugement est adressé à l'Avocat qui en prend connaissance, qui convoque son client... [...] En matière pénale, vous êtes censés prononcer également en audience l'intégralité du jugement, et donc de sa motivation. dans des affaires extrêmement sensibles, ou médiatiques, je trouve choquant qu'on ne prenne pas le temps, que le président ne prenne pas le temps de vider son délibéré et de dire « voilà, telle affaire... », même si ça prend 1h ou 1h30 de litanies, de lire effectivement 10-15 pages de jugement, de faire convoquer les prévenus et de leur dire « Monsieur, voilà le jugement : vu... vu... au vu de l'ensemble de ces éléments et de toute cette motivation, le tribunal vous reconnaît coupable des faits qui vous sont reprochés et vous condamne à la peine de... ». Il y a cet aspect pédagogique, on ne l'a plus [bis]. Même à l'audience, en général, on condamne « vu que les faits qui vous sont reprochés sont établis, point, en répression on vous condamne à la peine de tant. Au revoir Monsieur, à la prochaine. » Ça touche une activité brûlante, vous l'avez vu comme moi, l'arrêt récent qui a été rendu par la cour d'appel de Paris sur le sang contaminé, ils ont fait un non-lieu, ils n'ont poursuivi personne, il y avait 30-40 personnes qui étaient des directeurs, des hauts personnels de la Santé, des fonctionnaires, etc. Ils ont dit « on n'a rien à leur reprocher, non-lieu général ». Mais la seule chose qu'on a retenue, qui a fait réagir les gens, « comment ? C'est un scandale, u n non-lieu! On ne comprend pas! ». Pourquoi? parce que quand ils ont rendu leur décision comme ça à la cantonade, ils ont dit « Non-lieu! », mais ils n'ont pas donné d'explications! Et les gens étaient frustrés [...] On a tort. Mais c'est aussi un manque de temps criant pour nous, le problème est là, on a trop de travail. Vous imaginez, si on

devez effectivement lire les jugements, notamment en matière pénale, à l'audience, au lieu d'avoir 30 dossiers il faudrait en avoir cinq. (Magistrat Grasse)

® [Ça nous a semblé limite dans le public... La voix de l'Avocat passe mieux que celle du prévenu, mais pas toujours ...] E : Le fait de baisser la voix, ça peut être un blanc : la seule manière d'attirer l'attention de quelqu'un, c'est de se taire. L'autre moyen, c'est de baisser le ton. ® [Impression parfois qu'une syllabe ou un mot complet saute...] E : Il y a aussi des fois où, par courtoisie, par délicatesse, moi ça m'est arrivé et ça nous arrive à tous, on dit quelque chose [tout] bas, [atténué], tout simplement par délicatesse. L: De toute façon, c'est vrai que notre discours ne s'adresse pas au public, il s'adresse uniquement au juge. Il y a trois personnes à convaincre. Et les gens derrière, peu importe. À la rigueur que la salle soit vide ou pleine, ça ne doit faire aucune différence, parce qu'il n'y a que trois personnes à convaincre. Les autres, s'ils ne nous entendent pas, ce n'est pas notre problème. ® [La publicité n'est pas votre préoccupation ?] L: Non. ® [Alors que le juge aurait plutôt tendance à vouloir au contraire que tout le monde entende...] E = L: Oui, peut-être. E: Mais en revanche lui doit se faire entendre, parce que c'est lui la justice. (Avocats Grasse)

3.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

3.3.3.2.1 Espace

Un volume moyen

Ce n'est pas un immense volume, par rapport à certaines salles d'audience qu'on a connues où il y avait un brouhaha énorme avec des phénomènes de réverbération importants. Je dirais un volume moyen, une salle de 200 places, quelque chose comme ça, pas une immense salle. Je serais incapable de vous dire, entre un sol en bois et u n sol en béton. (Magistrat Bordeaux)

La salle d'audience est peut-être plus grande. En même temps on entend bien ce qui se passe au comptoir, à la barre. (Magistrat Bordeaux)

3.3.3.2.2 Mobilier et matériaux

Il est important que le sol ne résonne pas trop pour éviter que la multiplication des bruits parasites n'entache l'écoute ou l'attention du président et des avocats et du prévenu surtout. (Magistrat Bordeaux)

3.3.3.2.3 Fonction

On retrouve le sentiment de brouhaha qui me gêne toujours un peu en début d'audience, mais qui est propre à tous les palais de justice, où les gens attendent, l'huissier se déplace pour faire l'appel et voir les gens qui sont convoqués pour les identifier, les avocats qui échangent sur les dossiers, donc cette espèce de mouvement permanent dans un lieu qui me paraît clos. Une salle d'audience correctionnelle, puisqu'on entend la traditionnelle sonnerie qui annonce l'arrivée du Tribunal. (Magistrat Bordeaux)

Tension

C'est une correctionnelle. Mais là on sent que c'est plus tendu que précédent (Nantes). C'est marrant mais ça fait beaucoup plus tendu, on rigole moins, ce n'est pas pareil! [rire], ne serait-ce que le bruit des portes. Ça coupe, c'est marqué. (Avocat Bordeaux)

Sonnette

Déjà je sais que ce n'est pas Bordeaux, parce qu'il n'y a pas de sonnerie à Bordeaux. A l'origine on voulait que le brouhaha cesse dès avant l'arrivée du tribunal ou de la cour, et surtout que les gens se lèvent, naturellement. C'est aussi pour marquer la solennité, on dit « attention », un peu comme dans une cérémonie religieuse où on a à un moment

donné des sonneries ou des moments qui sont marqués par des événements sonores qui doivent sérier un peu les différentes séquences, notamment quand il y a une séquence plus importante, là ça devient plus solennel. La sonnerie, c'est vraiment pour dire « attention, on se calme, il va se passer quelque chose », c'est le côté théâtralité de la justice, qui a toujours été théâtrale, par le fait du costume, la robe d'audience, qui est un symbole, mais qui est aussi un attribut de scène, des rôles très définis de chacun, des positionnements dans l'enceinte judiciaire très définis pour chacun des membres du tribunal, le positionnement aussi du tribunal par rapport au reste de la population, tout ça ce sont des phénomènes qui ont été très bien travaillé par un certain nombre de chercheurs, notamment par Antoine Garapont (magistrat qui a beaucoup travaillé sur l'institution judiciaire, la structure des palais de justice, la place de chacun dans l'institution judiciaire. Et je pense que la sonnerie a pour objet de marquer vraiment le passage du temps de la vie quotidienne à celui de l'institution judiciaire. (Magistrat Bordeaux)

Il y a le couperet qui arrive avec la sonnette. (Avocat Bordeaux)

- ® [Sonnette importante?] C'est l'annonce que le tribunal entre dans la salle et qu'on doit arrêter les parlotes, c'est un rappel au respect dû à la juridiction. Ça n'existe pas partout, pas à Bordeaux. ® [Choix?] Je croyais que ça n'existait plus que dans les Cours. (Magistrat Bordeaux) Dans l'ancien palais de justice, il y avait au moins une sonnette, je me souviens où elle se trouvait, mais je ne l'ai jamais entendue fonctionner. Elle était près du bureau du président. (Fonctionnaire Bordeaux) ® [Tradition avec des sonnettes?] Il y avait les cloches avec un grelot, les clochettes. (Magistrat Bordeaux)
- ® [Pratiques d'annonce devant la salle autrefois ?] J'ai toujours vu annoncer le tribunal dans la salle d'audience, jamais dans la salle des pas perdus. (Fonctionnaire Bordeaux) C'est vrai. Je réfléchis à la sonnette dans l'ancien palais de justice où j'étais, à Saint-Pierre [de la Réunion], il y a à peine 3 ans. On avait une sonnette uniquement pour les audiences correct, pas pour les audiences civiles puisque le public n'est composé que d'avocats (Magistrat Bordeaux).

3.3.3.2.4 Acoustique

Les sons sont moins clairs qu'à Bordeaux. Il m'a semblé que la voix était moins nette, moins claire. (Magistrat Bordeaux)

C'est plus confus. (Fonctionnaire Bordeaux)

3.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

3.3.3.3.1 Espace

Plus ancien, plus rigoureux, plus solennel

Espace plus ancien, ça fait davantage penser aux vieux palais de justice, avec du sol en marbre, le bruit des pas, et puis les sons résonnent davantage. ® [Aux murs] Ça m'évoque des hauts plafonds, de la hauteur. Là ça me paraît être une plus grande salle (que Bordeaux). (Fonctionnaire Nantes)

C'est plus rigoureux, ça me semble carré ou rectangulaire. Un espace en tout cas plus solennel, moins convivial, où les gens ont un petit peur. (Magistrat Nantes)

Degré de reconnaissance

C'est une salle d'audience correctionnelle, je ne m'en suis pas rendu compte tout de suite. Il a fallu que j'entende le Tribunal pour que je comprenne que c'était une salle d'audience. (Fonctionnaire Nantes)

3.3.3.2 Mobilier et matériaux

Matériaux enveloppants

J'ai le sentiment de matériaux modernes assez enveloppants, assez absorbants. Il n'y a pas cette résonance. Je dirais qu'il y a du tissu, du liège, ou des matériaux assez absorbants dans cette pièce. (Fonctionnaire Nantes)

Pas sur le sol

On entend trop les pas sur le sol. (Fonctionnaire Nantes)

On entend beaucoup les pas, ça résonne énormément, par contre on n'entend pas beaucoup de gens parler, on entend les voix. Ça m'étonne que les pas soient retransmis aussi fort... À moins que les gens aient été silencieux, ça se passe peut-être avant l'audience, on entend l'audience qui démarre avec cette sonnerie. La porte qui claque très fort, d'ailleurs. L'espace sonore n'est pas agréable. (Fonctionnaire Nantes)

3.3.3.3 Fonction

C'est plutôt soft, les niveaux sonores sont plaisants, les voix sont agréables, notamment celle du magistrat qui parle avec une pointe d'accent du Midi. Les gens ne semblent pas stressés. (Fonctionnaire Nantes)

Ça correspond plus à la vision traditionnelle qu'on a des palais de justice, mais ce n'est plus adapté à notre époque, le précédent fragment (Bordeaux) était plus adapté à une justice contemporaine, avec un côté moins solennel, mais plus humain. (Fonctionnaire Nantes)

3.3.3.4 Acoustique

On entend bien quand même. C'est assez clair, parce qu'il semble que les gens ne parlent pas fort. Ça a l'air de bien sonner, d'être assez clair. (Fonctionnaire Nantes)

L'acoustique ne me semble pas désagréable, elle est assez feutrée. En revanche les claquements de portes sont très désagréables, mais peut-être parce que je vous avais demandé d'augmenter un peu le son. Mais ils font sursauter, du moins pour l'auditeur qui est un petit peu attentif à ce qui se dit. (Fonctionnaire Nantes)

Sonnette

La sonnette qui annonce le début ou la reprise de l'audience a une stridence assez désagréable, tant en cadencement qu'en fréquence. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a une sonnette. ® [Habituel?] Oui, ici on en a. On ne le fait pas [tout le temps]. Ça peut servir pour faire taire les gens. Ça ne me choque pas parce que je pense que quand même c'est une institution, on arrive, on a droit à un certain [respect], on n'est pas à la foire ni au marché, on est à l'audience et il va se passer des choses graves : s'il se passe des choses graves, on demande l'attention des gens. (Magistrat Nantes)

3.3.4 Fragments de récits sur les salles d'audience de Grasse : sentir

3.3.4.1 Parole des utilisateurs de Grasse

3.3.4.1.1 Odeurs

Odeurs dans les sas d'entrée des salles d'audience

® [Quand nous étions venus en sept 2001, nous avions repéré une odeur de cuir dès le sas] ? Lui : Peut-être, surtout dans la salle du JEX, pas la grande, la plus petite des deux. Peut-être que l'odeur du cuir est plus prononcée là. ® [Odeur des sas ?] Elle : Oui, vous avez raison. Il y a une odeur particulière. L: Une odeur de peinture vinyl ou je ne sais pas quoi, chimique un peu. ® [Pas odeur corporelle ?] E : C'est possible, parce que, me semble-t-il mais je ne suis pas spécialiste de la chose, lorsqu'on est stressé on dégage des odeurs comme en aurait l'animal. Et c'est vrai que ça ne sent pas très bon. (Avocat Grasse et Avocat Grasse)

4. Salles des pas perdus

4.1 La salle des pas perdus de l'ancien palais de justice de Bordeaux (XIXe siècle)

4.1.1 Synthèse : l'ambiance perdue d'autrefois

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	Le charme des palais de Justice du XIXe est toujours ancré dans les mémoires.	Sentiment de grandeur, de vastitude. Les interlocuteurs reconnaissent tous l'ambiance des salles des pas perdus qu'ils ont connues.	
Matériaux	Le marbre impressionne toujours « les plus impressionnables ».		
Fonction	C'est surtout la fonction de rencontre qui est rappelé comme étant un facteur positif des salles de pas perdu d'autrefois.	Sentiment de bruissement, d'un renouvellement des activités, avec des pauses. Impression d'une ambiance à peu près identique à celle de Nantes mais avec moins de bruits de pas, de sons de déplacement, et plus de paroles, de verbalisations, de mots et de voix.	

Ambiances	Aucune remarque.	La ressemblance acoustique avec l'actuelle salle des pas perdus de Nantes est repérée. Il y a une réverbération « plus molle » que celle de Nantes disent les plus attentifs. Ils parlent souvent d'un écho. Pour eux, les anciennes salles de pas perdus sont des carrefours de parcours, et non des salles qui orientent les parcours. Les auditeurs ont l'impression d'un mélange, une sorte de vrombissement, de ronronnement.	
-----------	------------------	--	--

4.1.2 Fragments de récits sur l'ancienne salle de pas perdus de Bordeaux XIXe : voir

4.1.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.1.2.1.1 Espace

Plus d'espace

Là je me sens plus à l'aise déjà. (Magistrat Bordeaux)

[Ancien palais de justice, on attendait dans la salle des pas perdus pour ces audiences ?] Oui, il y avait une salle, des couloirs, il y avait quand même des espaces, plus d'espace, on pouvait s'isoler, on pouvait marcher. (Avocat Bordeaux)

Bel espace

[Salle des pas perdus Bordeaux XIXe] Elle est belle. J'aime bien les palais de justice anciens. (Fonctionnaire Bordeaux)

4.1.2.1.2 Eclairage

Assez sombre

L'autre [XIXe] est trop sombre, sauf l'été, les belles journées d'été ou au printemps. En temps normal c'est assez sombre. (Avocat Bordeaux)

4.1.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.1.2.2.1 Espace

Nostalgie : le charme des salles des pas perdus d'antan

Ah voilà ! Ah ça c'est joli. Ça rappelle un peu [Bastia]. Je préfère celle-ci. Cela a beaucoup de charme (Fonctionnaire Grasse)

L'ancien palais de justice, à Grasse! C'était un appartement déguisé! On est beaucoup à le regretter, à regretter l'ambiance. Vous savez, quand vous êtes tous dans le même bain, où il faut enjamber les cartons d'archives pour aller rejoindre une greffière et que 9/10 fois quand vous êtes dégourdi comme moi et que vous vous prenez les pieds dans le truc, ça contribue à faire l'ambiance. Et on était tous dans la même, pardonnez-moi l'expression, « pétaudière », et tout le monde essayait de ramer, il valait mieux le prendre en riant que de se braquer. Et donc tout le monde était j'allais dire « de bonne humeur », parce que de toute façon on était condamnés à travailler, à vivre là. (Avocat Grasse)

4.1.2.2.2 Fonction

Un lieu de rencontre, tout était mélangé

Normalement c'est un lieu de rencontre. Les anciens palais de justice avaient des salles des pas perdus plus petites, sauf celle de Paris. Autrement, c'était des salles où on ne pouvait pas se louper, quand on arrivait une salle des pas perdus c'était vraiment un lieu de rencontre. C'est vrai que quand c'est très grand et qu'il y a plein de portes d'entrée, ça n'a plus tout à fait le même rôle. (Fonctionnaire Grasse)

[À Bordeaux], j'aurais l'impression d'étouffer. ® Les piliers, perte de place. Là ils devaient être en travaux puisque je vois des barrières. (Fonctionnaire Grasse)

Mais on compare beaucoup à l'ancien palais de justice aussi. Ils n'ont rien à voir, mais on se réfère toujours à l'ancien palais de justice. Au niveau ambiances, on vous dira tous que l'ambiance était bien meilleure dans l'ancien palais de justice, parce qu'on était les uns sur les autres. Tout était mélangé en fait. C'était vraiment la foire, mais tout était mélangé. Et ce n'est plus le cas maintenant. Des fois on peut venir au palais, et y être en même temps qu'un confrère, et ne pas le rencontrer du tout, alors que c'était impossible dans l'ancien. (Avocat Grasse)

4.1.2.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.1.2.3.1 Espace et fonction

La salle des pas perdus d'antan

Ah voilà, ça c'est notre truc classique, habituel. Mais vous voyez, je troque volontiers [pour la salle des pas perdus actuelle], je n'ai pas de nostalgie. Il y a beaucoup de magistrats nostalgiques. (Magistrat Nantes)

Pour moi dans mon imaginaire, la salle des pas perdus c'est le palais de justice du XIXe siècle. ® [Donc les archi contemporains ne sont pas bons...] Ah non, ce n'est pas ça, non non [peur d'avoir vexé...] C'est l'image classique qui est inscrite, c'est comme ça qu'on image un palais de justice. Ce n'est pas du tout une hostilité à l'architecture moderne. (Fonctionnaire Nantes)

4.1.3 Fragments de récits sur l'ancienne salle de pas perdus de Bordeaux XIXe : entendre

4.1.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.1.3.1.1 Espace

Une vraie salle des pas perdus

C'est vaste. Un peu d'écho, bruit qui monte, qui se diffuse. Il y a des pas et des gens qui échangent. ® [Espace] Peut-être la salle des pas perdus. On entend que les plafonds sont hauts, plus hauts que ceux d'aujourd'hui. On attend une orientation, dans la salle des pas perdus, en même temps on est dans un lieu où on peut échanger en dehors des salles d'audience. (Magistrat Bordeaux)

Très hall de gare, ça ! [rire] Ça résonne. C'est aussi une salle des pas perdus sûrement. Ça résonne bien, c'est une VRAIE Salle des Pas Perdus !, comme avant. La nouvelle salle des pas perdus de Bordeaux est plus agréable. Il y a moins de résonance, ça ne résonne pas du tout, c'est agréable. (Fonctionnaire Bordeaux)

4.1.3.1.2 Fonction

Sociabilité entendue

On entend des gens, des groupes qui peuvent échanger, d'autres qui marchent, qui passent. [...] (Magistrat Bordeaux)

4.1.3.1.3 Acoustique

Mélange, vrombissement, ronronnement

J'ai l'impression d'une ambiance à peu près identique à la nôtre, avec moins de pas et plus de réverbération de paroles, plus les sons de la verbalisation, de mots et de voix, que les sons de déplacement. Là il y a un mélange de beaucoup de choses, c'est moins net que dans la salle des pas perdus de Nantes]. On a l'impression d'un mélange de beaucoup de choses, une espèce de vrombissement, de ronronnement.

Ambiance sonore liée à l'imaginaire du palais de justice

Une réverbération plus molle que celle de Nantes (qui est très dure). Ça c'est vraiment une ambiance sonore qui, pour moi, est lié à l'imaginaire du palais de justice, ce son qui résonne, qui tourne, avec de bouts de voix, des bouts de phrases qui sortent, des bruits de pas, pour moi c'est un palais de justice. (Magistrat Bordeaux)

4.1.3.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.1.3.2.1 Espace

Une salle des pas perdus. Une salle des pas perdus : Ce n'est pas un temple, mais ce n'est pas non plus le hall de gare, comme on en a l'impression [ici]. Je me suis retrouvée à Grasse effectivement les matins de référé, où il y a tout le monde qui court. (Avocat Grasse)

Hall de gare

Ca m'évoque un peu les halls de gare. (Avocat Grasse)

4.1.3.2.2 Acoustique

Peut-être plus feutré que Grasse et Nantes. ® Plus assourdi. Mais il y a moins de bruit en fait, il y a moins de pas, il se passe moins de choses. (Fonctionnaire Grasse)

Réverbération

Ce qui me dérange toujours un peu, c'est l'écho qu'il y a [réverbération], mais au niveau des voix, on entend les conversations des gens, on entend des gens qui se parlent un peu fort à l'autre bout de la salle. ® [C'est le cas ?] Oui, j'entends des échos de gens qui parlent fort. (Avocat Grasse)

4.1.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.1.3.3.1 Espace

Impression d'être dans une salle des pas perdus de Nantes : l'actuelle et l'ancienne

On dirait un peu l'actuelle salle des pas perdus de Nantes. J'avais vraiment l'impression d'y être. (Fonctionnaire Nantes) Moi aussi. (Fonctionnaire Nantes)

J'ai un drôle de sentiment : ce n'est pas une des salles des pas perdus de Paris ? On a l'impression de voûtes, de couloirs, d'une architecture ancienne, ça me faisait penser un peu au brouhaha... Il n'y a pas vraiment de salle des pas perdus à Paris, sauf à droite en rentrant. Ou le palais de justice de Bruxelles, un truc de fou. (On donne la réponse). Cette salle des pas perdus de Bordeaux XIXe ressemble beaucoup à celle de Nantes. Cet extrait sonore m'était très sympathique. C'est très lié au fait que ça donne l'impression d'un endroit sur lequel débouchent des accès, pas un endroit fermé, [un carrefour], et c'est exactement l'architecture de l'ancien palais de justice de Nantes. (Fonctionnaire Nantes)

4.1.3.3.2 Fonction

Rencontre

[Fragment] Familier et convivial, l'impression que les gens se rencontrent, se parlent « salut, tu vas à quelle [salle d'audience] ?], etc. C'est le fragment que je préfère. (Fonctionnaire Nantes)

C'est l'ambiance type d'une salle des pas perdus, quand les gens sortent d'une audience, par exemple d'une Correctionnelle ou des Assises, ils sont là, ils discutent et tout, des fois il y a X audiences qui se retrouvent en même temps, donc tous ces gens sont ensemble. C'est un environnement sonore habituel... (Fonctionnaire Nantes)

4.1.3.3.3 Acoustique

Bruissement intense, résonance, profondeur

Ça résonne beaucoup, on a l'impression qu'il y a de la pluie, il y a un bruissement important. Je ne dirais pas les arbres. Une espèce de bruissement intense. Et puis ça résonne, tout pratiquement est en double ® [Écho ?] Je n'ai pas vérifié, mais ça me donne cette impression. Oui, d'écho, j'ai pensé à la montagne [écho entre versants]. (Magistrat Nantes)

C'est la résonance, on sent que c'est quelque chose d'assez volumineux, on entend des pas, à part celui qui passe devant le micro, ce n'est pas criard, ça ne résonne pas, c'est un bruit normal. Si la pièce est grande, c'est supportable, on sent bien qu'il y a de la profondeur, c'est un peu hall de gare. (Fonctionnaire Nantes)

4.2 La salle des pas perdus du palais de justice de Nantes

4.2.1 Synthèse : une cathédrale éblouissante qui fait tanguer les passants

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	L'espace est dit « magnifique », « raffiné ». Certains utilisateurs Nantais le parcoure exprès ou à temps perdu. L'une par exemple a repéré « la vue en contre plongée » sur la salle et elle emprunte régulièrement le même cheminement. Aujourd'hui, après quelques années de pratiques, beaucoup y trouvent quelque chose de beau ou d'émouvant. Même les plus récalcitrants finissent par y trouver un intérêt, et c'est sans doute là la plus grande réussite de l'architecte. Est-ce pour autant un espace en accord avec l'image de la justice ? Les utilisateurs pensent à un univers appartenant au domaine de la science fiction, d'autres à une « espèce d'architecture industrielle » qui a une beauté fonctionnelle : « une belle salle des machines d'une centrale hydraulique ou d'une gare du XIXème ». Un agent administratif dit « qu'il a toujours l'impression de prendre un avion » quand il arrive au Palais. C'est « hard » disent deux avocats de Grasse.	C'est « pharaonique, vaste, immense ». Les signaux de l'ascenseur évoquent l'ambiance d'un hall de gare ou celle d'un hall d'aéroport. Mais l'écoute des pas génère aussi ce sentiment. La salle est en effet acoustiquement « orientée » : les pas passent de la gauche vers la droite, ou inversement. Ils ne viennent pas de devant ou de derrière. Ce n'est pas l'espace « carrefour des parcours » qu'on rencontre dans les anciens palais de justice (cf. synthèse des enquêtes Salle pas perdus de Bordeaux XIXème).	

Mobilier et matériaux	L'ensemble de la salle est noir. La couleur « chiffonne » les utilisateurs, mais « ce n'est pas parce que c'est noir que c'est vilain » dit l'un d'entre eux. Le sol reflète la lumière venant des façades vitrées ainsi que les éclairages au plafond, si bien qu'on a l'impression de marcher entre deux univers, ce qui déstabilisent les personnes qui ne voient pas très bien ou qui ont mal aux yeux. Un interlocuteur de Grasse semble n'apprécie pas « l'ambiance métal » du lieu.	Le sol est un matériau dur qui fait sonner le pas. Le sonal de l'ascenseur est remarquée et, dans l'imaginaire, évoque la gare.	
Fonction	L'espace impressionne, « écrase » un peu. Il est difficile de s'y rencontrer et on peut rater un rendez-vous dit un avocat. Certains se sentent isolés, d'autres, les plus nombreux, se sentent tout petit. Le sentiment d'entrer dans un lieu de justice pénal domine sur celui de pénétrer dans un espace de justice familiale ou conviviale.	L'espace semble tranquille et calme, vivant et sans contrainte (à contrario de la perception visuelle). Les débuts et reprises d'audience sont annoncés à la voix, près de la porte d'accès des salles d'audience. A noter que certaines personnes évitent de parler fort parce qu'elles ont l'impression que leur voix va porter loin.	
Ambiances	Si on résume les propos recueillis : c'est noir, très clair, et pleins de reflets. L'ouverture vers la ville est superbe. Les grilles, même si elles renvoient à l'image de l'espace carcéral, ne sont pas rejetées. Cependant, la lumière qui se reflète sur le sol et éblouie fortement perturbe un peu et génère un effet de tangage : les personnes âgées par exemple sont complètement déstabilisées ; elles longent les murs ou se tiennent aux gardes corps. Comme pour les salles d'audience les gens « fragiles » ont du mal à s'acclimater au lieu.	Tous nos interlocuteurs remarquent la réverbération, la résonance, la profondeur de l'espace, notamment du fait de la longue écoute de la circulation d'un pas qui traverse la salle en donnant l'échelle du lieu (forte latéralisation).	« 14 ° l'hiver, pas plus ».

4.2.2 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Nantes : voir

4.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.2.2.1.1 Espace

Magnifique

C'est magnifique. Je ne sais pas si on aura l'occasion d'en reparler après : il y a un endroit que je trouve génial, magique, magnifique dans ce palais de justice et que j'adore, mon endroit préféré c'est la salle des pas perdus. parce que vous me parlez de marbre, je pense à ça, et ce n'est pas du marbre... ® [Si ! Du Zimbabwe] C'est un endroit ma-gni-fique [bis], et parfois j'y reste, je me balade rien que pour la voir, tellement elle est belle, je la trouve superbe. Tous les matins quand j'arrive dans ce palais de justice je lève le nez et je regarde, je la trouve magnifique, même si c'est plein de place perdue, même si même si, on peut dire ce qu'on veut... Moi je l'aime partout, je la sillonne dans tous les sens. En plus je fais partie des gens qui circulent beaucoup dans le palais de justice, qui voient beaucoup de gens. parce qu'il y a des gens qui ont un parcours, ils se rendent toujours au même endroit et puis ils vont toujours dans leur bureau et puis point. Moi je me balade beaucoup dans le palais de justice ; et il y a même des fois où, pour me rendre d'un endroit à un autre, je fais exprès de passer par la salle des pas perdus ! pour la traverser dans toute sa longueur, parce que je trouve ça génial. (Magistrat Nantes)

C'est très beau, au niveau de la recherche, des plafonds, le sol est magnifique. (Fonctionnaire Nantes)

Raffinée, riche, noble

Bien sûr c'est toute une construction architecturale qui est belle, il n'y a pas de problème. C'est la vision de la justice certainement extrêmement élaborée, extrêmement raffinée. Elle est belle, c'est beau, c'est riche, c'est noble, c'est noir, c'est noir et très clair. (Magistrat Nantes)

Pour moi, la meilleure façon de contempler, d'apprécier la salle des pas perdus, c'est en hauteur et en contre-plongée. (Magistrat Nantes)

Quelque chose de fort

Un Européen (...) se dit : peut-être n'est-ce pas un palais de justice, mais en tout cas qu'il y a quelque chose de fort qui s'y passe, et ce n'est pas la Caisse de sécurité sociale, ce n'est pas la Cité des congrès, ce n'est pas un [musée des sciences et techniques]. (Magistrat Nantes)

Une image en évolution

[L'image que donnait la salle des pas perdus commence à changer ?] Oui. Pour être tout à fait objectif, il se dégage du tout une forme d'esthétisme, glaciale, rigoureuse, calculée, mais une forme d'esthétisme. Il y a des perspectives qui ne sont pas déplaisantes. L'effet miroir lié au sol par exemple de temps en temps est aussi plaisant. Et une fois de plus, il est aussi puissamment aidé par la ligne architecturale assez belle du quai en face, et par la présence de la Loire. On s'y fera. On se dit aussi que c'est un bel ouvrage. C'est presque un beau bâtiment, on a cette espèce de révérence aussi... pas divine, il ne faut pas exagérer, on se dit après tout que ce sont des hommes qui ont conçu et fabriqué ça, mais ce n'est pas un palais de justice, il y a une espèce d'architecture industrielle, l'impression qu'on peut éprouver devant la verrière d'une gare du XIXe par exemple, ou dans la salle des machines d'une centrale hydraulique, où les choses sont fonctionnelles et presque belles à force d'être fonctionnelles. A u

surplus, je suis né à Nantes, mon père travaillait dans la métallurgie, on se dit que quelque part c'est aussi assez nantais, les grues, c'est presque eiffelien aussi, bien que ce soit droit. Il y a de ça, cette atmosphère, ce treillis métallique. On a cousu un petit peu tout ça. Ça me rappelle les pièces que je voyais construire dans les usines métallurgiques de la région, les poteaux HT, les grues, les bateaux. Il y a peut-être u n rappel là de construction industrielle. Mais c'est très perso... (Avocat Nantes)

Un univers futuriste

Un peu la science-fiction. Ça tombe bien, j'adore [la SF]. Je suis bien là-dedans. ® [Renvoie à une BD, un film ?] Pas une BD en particulier, je ne m'y connais pas assez, mais c'est cette ambiance graphique là, ça fait dessin. Ça fait aussi film de SF, ça peut faire Starwars, des choses comme ça, j'aime bien cet univers-là. (Magistrat Nantes)

Carré, net

Nantes, c'est bien carré, c'est bien net, il n'y a rien qui dépasse. (Fonctionnaire Nantes)

Le regard sur la ville

Si, ce qui est agréable quand même dans la salle des pas perdus, c'est finalement de ne pas être tournée vers le palais de justice, mais d'être tournée vers la ville. Être dans la salle des pas perdus vers le fond et d'avoir tout cet espace de la salle des pas perdus, plus après l'ouverture sur la ville, c'est magnifique [bis]. C'est beau. Après vous aurez tous les autres gens qui vont dire « c'est triste, c'est carcéral, c'est noir, c'est machin... », il y en aura plein pour vous dire ça. (Magistrat Nantes)

Il faut quand même évoquer aussi le rapport de la salle des pas perdus à l'extérieur, à la ville : c'est quand même le lieu de transition entre l'extérieur et le bâtiment lui-même. Et à Nantes, et c'est ce que je reprocherais à cette photo, elle n'est pas du tout parlante de ce que la salle des pas perdus redonne de la dimension de la ville. Il manque la ville ! Quand on se tourne un petit peu vers la ville, et c'est tout l'intérêt de la salle des pas perdus nantaise, c'est de redonner à voir tout le quai de la Fosse qui est en face, et de le donner en entier, parce que justement la dimension de la salle des pas perdus le permet, ou l'a permis volontairement. Je trouve que ça c'est fabuleux, ça permet un lien entre la ville et le bâtiment à Nantes, qu'on ne voit pas sur cette photo, et qu'on voit en revanche un peu à Grasse. C'est amicalement que je dis ça. Ce lien avec la ville, cette vue sur la ville, ce bâtiment qui est une façade sur le fleuve ET sur la ville, et qui dialogue avec la ville, ça c'est FOR-midable, ça a une ÉNORME puissance symbolique, que cette photo n'évoque pas du tout. On est juste DANS la salle des pas perdus, et on ne se préoccupe pas de ce qu'il y a à l'extérieur. (Fonctionnaire Nantes)

4.2.2.1.2 Eclairage

Très belle lumière le soir

Le soir paradoxalement quand plus personne n'est là, mais quand on part tard du travail, c'est très beau, les éclairages sont très beaux, et en plus on a la vue sur la ville qui est également illuminée. Autrement, dans la journée, c'est assez beau. Le sol en marbre dans lequel on peut se refléter... [OB: on est un peu entre 2 mondes, entre le ciel et la terre...] C'est très beau. J'ai souvent remarqué les puits de lumière par le haut, ça correspond aux patios, c'est très agréable. Et puis également à travers les vitres, le fait que vous ayez des auvents, je ne sais pas comment on appelle ça... quadrillés, la lumière y est belle. (Fonctionnaire Nantes)

Eblouissements

On a une sensation d'éblouissement dès que le temps est soit un petit peu ensoleillé soit blanc. Ces réverbérations, la taille des vitres : on ne reconnaît pas les gens. C'est vraiment caractéristique : on est souvent à contre-jour, on ne reconnaît pas les gens. Cette photo est assez représentative, par ce jeu de miroirs, ce sol qui est aussi miroir, on n'est pas très bien là-dedans [bis]. (Fonctionnaire Nantes)

Quand je rentre, j'ai du mal à la visualiser, parce qu'il y a une telle réflexion visuelle, il y a tellement de jour, il y a un tel [reflet] qu'on finit par ne plus rien voir. C'est u n [éblouissement, —]. J'ai essayé, puisque j'y travaille, de trouver la meilleure façon de voir les choses, il faut bien s'habituer aux choses, puisque c'est quelque chose de nouveau. (Magistrat Nantes)

J'avoue que la luminosité me perturbe un peu. Donc, prendre cet escalier, parfois on en prend plein les yeux. (Fonctionnaire Nantes)

Tangage

Ce qui est dérangeant au tribunal de Nantes : ce carrelage noir quand vous avez le soleil qui réfléchit, par moments vous avez l'impression de tanguer dessus, vous ne savez plus où vous êtes... On a l'impression d'être sur un bateau et de tanguer. C'est terrible, terrible... Cette salle est troublante [bis]. Et quand vous arrivez, vous en prenez plein les yeux, et puis tout d'un coup ça tangue un peu. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a une perte de repères. J'ai assisté à deux scènes marrantes pratiquement dans la même journée, on rentrait depuis peu dans ce bâtiment, il y avait une petite grand mère qui s'accrochait à la banque de l'accueil, qui semblait être sur la mer de Glace. Je me suis approché d'elle, parce que j'ai cru qu'elle allait mal, qu'elle avait un malaise, et elle m'a dit « je suis complètement éblouie, je ne vois plus rien ». Pour toutes les personnes âgées qui ont une vue basse, c'est une vraie difficulté, parce que évidemment ca éblouit beaucoup plus. Mais elle s'accrochait à la banque d'accueil, elle avait le sentiment qu'elle allait glisser, que c'était de la glace, quelque chose comme ça, qu'elle était sur une patinoire, et elle était vraiment... mais vraiment désemparée, comme si on avait pris une grand mère et qu'on l'avait posée au milieu d'une patinoire! En lui mettant 2 patins en plus, elle aurait eu la même sensation. Quelques heures plus tard, je vois une jeune maman avec son petit bébé, un enfant de 2-3 ans qui marchait à la main. Elle rentre dans la salle des pas perdus, là j'ai regardé aussi. Et là, grosse surprise : l'enfant, à peine passés quelques pas dans la salle des pas perdus, a tendu les bras à sa mère pour aller immédiatement dans ses bras, parce qu'il regardait le sol avec inquiétude. C'est amusant, parce que j'ai vu cette scène dans la même journée. Évidemment je me suis dit qu'il y avait quand même un problème! À partir du moment où vous ne repérez plus très bien ce qui est le sol, ce qui est réfléchi, etc., vous n'avez plus le sentiment d'être sur quelque chose de solide... Du coup il y a un gros problème là. Évidemment j'ai remarqué que ça ne me le faisait pas du tout, je n'ai jamais constaté ça. Mais j'ai eu une grosse surprise en découvrant quand même que ça fonctionne très fort sur certaines personnes. (Fonctionnaire Nantes).

4.2.2.1.3 Mobilier et matériaux

Le noir chiffonne

Je n'y mets pas de symbolique, ça ne me dérange pas. C'est noir, c'est beau, c'est tout, je ne projette rien sur le noir. (Magistrat Nantes)

Mais c'est le noir qui choque beaucoup. C'est l'effet négatif du noir. (Fonctionnaire Nantes)

Il se dégage une espèce de beauté glaciale. Le noir contribue certainement à tout ça. De toute façon on ne pouvait pas imaginer ça autrement que noir. Les barreaux sont rarement peints en bleu blanc rouge ou bleu avec des petits nuages. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a un gros travail, parce que cette pierre qui est noire reflète le ciel, la Loire, la ville, c'est noir et c'est beau, ce n'est pas parce que c'est noir que c'est vilain. (Magistrat Nantes)

Grilles ambiguës

[Les grilles] C'est plus difficile de ne pas projeter sur les grilles : c'est vrai que ça c'est plus gênant, là l'aspect carcéral c'est vrai que c'est embêtant. Ceci dit je trouve que c'est beau quand même, ces grilles. (Magistrat Nantes)

4.2.2.1.4 Fonction

Un espace qui impressionne, écrasant

A Nantes: la salle des pas perdus est tellement grande qu'on a l'impression que l'individu est un peu [isolé?]. Nantes, dans la salle des pas perdus, vous vous sentez un petit peu écrasé, vous vous sentez tout petit dans cette salle, elle est tellement grande, on n'a pas du tout ce genre d'ambiance. Même quand vous êtes à 2 ou 3 à la limite à marcher ensemble, la salle des pas perdus est tellement grande qu'on n'a pas ce sentiment de communication, on est plus isolé. ® On évite de parler trop fort parce qu'on a l'impression que ça va [porter?], [retenue], on est impressionné en fait par les dimensions, la hauteur du plafond, la couleur noir également, et on se sent tout petit [même si on vient tous les jours]. (Fonctionnaire Nantes)

Les gens, dans la salle des pas perdus de Nantes, je les vois un peu comme des fourmis, c'est tellement grand que ce sont des petites fourmis, perdues souvent, et il n'y a que nous qui arrivons à nous trouver un espace, parce que c'est très haut. (Magistrat Nantes)

Sur cette sensation d'écrasement, on n'est pas écrasé [à Nantes] au sens où là on l'est [à Bordeaux], parce qu'on n'a pas un plafond au-dessus de la tête, on est simplement impressionné. En proportion de la taille du bâtiment, évidemment l'individu est ramené à peu de chose. Mais pour autant il se sent écrasé par la hauteur, par l'espace, c'est quand même une sensation qui n'est pas une sensation d'oppression. C'est plutôt de se sentir petit qui est gênant à Nantes. (Fonctionnaire Nantes)

® [Psychologie, inhabituel, inédit] J'ai l'impression que l'architecte n'a vu que l'aspect pénal de la justice : c'est l'aspect effectivement pour le grand public, la justice c'est l'aspect pénal. Mais en définitive, en réalité, si vous regardez les statistiques, le gros du travail de la justice, ce n'est pas le pénal, c'est le civil en fait, c'est l'aspect « famille », c'est l'aspect « logement ». Et ça c'est un aspect qui est méconnu par les médias, parce que ça ne fait pas vendre du papier, ce n'est pas très intéressant pour eux. D'ailleurs c'est l'image qu'on vous donne quand vous voyez un film dans un palais de justice, c'est toujours l'aspect pénal. Mais il y a les gens qui viennent pour régler des conflits personnels, des conflits de Droit de la famille, des problèmes d'enfants, les problème avec les propriétaires. C'est un aspect qui a été complètement occulté, et on n'a vu que l'aspect « justice sanction ». J'avais lu un petit texte de J. Nouvel où il insistait beaucoup sur l'aspect « la justice qui s'impose, qui doit se faire respecter », tout ça. Et je trouve qu'il est à-côté de la plaque, parce qu'il n'en a vu qu'un aspect. Or le juge n'est pas là que pour sanctionner, il est là aussi pour résoudre des conflits entre particuliers. Même si évidemment l'un des deux risque de perdre, il y a aussi l'aspect du juge qui essaye de concilier, quelquefois il arrive à concilier aussi ... (Fonctionnaire Nantes)

Gigantisme

J'ai fait visiter le palais de justice au début à un certain nombre de connaissances, ils baissaient la voix quand ils rentraient. Alors que ce n'est pas une impression d'enfermement. Est-ce qu'on est saisi d'une espèce de révérence religieuse ?, est-ce qu'on est étouffé par le gigantisme du lieu, est-ce qu'on prend la mesure de sa faiblesse ou de sa petitesse, je crois que c'est ce qu'il a voulu, clairement. Cela étant, on s'y fait, et il se dégage de ça un certain esthétisme, et puis on se dit « ah il est quand même atypique », les gens qui viennent de l'extérieur « vous avez un palais de justice, mon vieux, il est vachement grand ! ». C'est un peu trouble, il y a une espèce de fierté nantaise aussi d'avoir un truc qui sorte vraiment de l'ordinaire. C'est assez mêlé. Mais ça fait punition, carcéral. Les petits carreaux en métal sur les portes d'entrée, ça fait prison.

L'espace de Moucharabieh, enfin l'espèce de structure ici qui casse un peu la profondeur entre la salle des pas perdus et l'audience, le motif répété de carreaux en haut, qui évoquent davantage des barreaux que des carreaux, tout ça donne une atmosphère d'enfermement tout de même un petit peu pénible. On est dans une cellule. (Avocat Nantes)

J'ai toujours l'impression de venir prendre un avion quand je viens ici. (Fonctionnaire Nantes)

Mieux animer le lieu?

On n'anime pas ces espaces, on peut le faire d'ailleurs, c'est de notre faute. Mais c'est tout un boulot, il faudrait mettre un chargé de communication qui s'occupe de ça, on pourrait faire des expos, utiliser ces grilles devant les salles d'audience pour faire des tas d'expos, des tas de trucs, on pourrait rendre ça vivant si on le voulait. On n'a pas le temps en fait. On pourrait faire vivre ce lieu. On devrait le faire. Il y a des artistes d'ailleurs qui nous ont proposé d'exposer, mais le chef de juridiction a été réticent làdessus. (Fonctionnaire Nantes)

Comment donner rendezvous à quelqu'un làdedans ?

Donc on dit aux gens « rendez-vous zone B salle C, vous trouverez bien, vous demanderez à l'entrée », on parle comme d'un quartier d'HLM! Un rendez-vous salle des pas perdus, on peut se manquer. Le gigantisme. (Avocat Nantes)

4.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.2.2.2.1 L'espace

Evocation de la justice

C'est sûr que lui [palais de justice de Nantes], contrairement aux autres, il évoque plus quelque chose qui est en relation avec la justice.

Glacé, glacial

Ça fait penser aux dessins de Schuitten. Je suis un peu amateur de BD. Ça me glace. Ça fait penser à ce qu'on trouve dans les halls au-dessus d'une scène de théâtre, ce quadrillage où il y a tous les éclairages [cintres ? grils ?]. (Magistrat Bordeaux)

Cela a un aspect complètement glacial, de type hostile. Si j'étais le simple justiciable moyen, je me [demanderais] « qu'est-ce qu'on me veut ? ». C'est vrai qu'au XIXe on a voulu marquer des ruptures en cherchant le côté imposant, le côté solennel, ces poutres etc., ces grandes colonnes. On est allé beaucoup trop loin, de mon point de vue. Si l'objectif était de marquer, on a appuyé beaucoup trop fort. Ça me fait penser à « Brazil », un univers un peu étrange, inquiétant. ® [L'archi doit marquer ?] Là il y a trop de [mise en scène], la rupture est beaucoup trop marquée. (Avocat Bordeaux)

Impression carcérale

Oh la ! Celle-là est étonnante. Dans l'esprit carcéral... Et celui-là très sec. C'est étonnant. ® [Lumière] Elle est très latérale. Le peu de lumière qu'on voit là est quasiment inexistant. Ça donne une impression quasiment carcérale, c'est étonnant. C'est un lieu un peu futuriste peut-être déjà, mais futuriste [négatif ?]. ® [Quel univers futuriste ? Quel film ?] Je ne suis pas très fan de cinéma futuriste ! Quelque chose de lié avec un pouvoir. Je pense à un film... les structures de ce film étaient plutôt rondes...où les gens devaient vivre un certain nombre d'années, puis à un moment donné ils avaient une pastille qui les désignaient à la mort certaine. Là j'ai l'impression d'un côté très carcéral, on est dans le futur, mais alors c'est carré, voilà,

carré, fermé, la population est parquée. J'ai un peu de mal, j'ai beau être magistrat du parquet, j'ai un peu de mal sur le côté carcéral, qui me gêne aussi à Bordeaux dans les couloirs. Là je me sens très très très enfermé. Vous avez compris qu'elle ne me plaisait pas du tout. ® C'est vraiment le côté carcéral, cette structure très... Ça pourrait vaguement ressembler à des moucharabieh, mais ce n'est pas tout à fait ça, je vois vraiment des grilles dans tous les sens, la petite cage en fer de ce roi français qui mettait ses ennemis dans des cages en fer... (Magistrat Bordeaux)

[salle des pas perdus Nantes] Ahhhh !!! C'est très étrange ! [rire] Ah ouais. Ça fait un petit peu cage, non ? [rire] C'est spécial, c'est encore plus spécial que chez nous. ® [Effet] Ça ne me plairait pas tellement. (Fonctionnaire Bordeaux)

4.2.2.2.2 Mobilier et matériaux

Noir choquant, dérangeant

C'est la salle des pas perdus qui m'a paru acoustiquement la plus sympathique. A la vue, je pense que je vais corriger mon jugement. C'est la photo qui donne ça? On a l'impression que c'est noir... [...] Foouuuuu. Nantes, très sincèrement, je n'aimerais pas y être, je trouve ça noir, c'est noir quoi, avec tout ce que ça peut évoquer, foouuuuu, c'est le noir qui me choque un peu. Là il y a quand même de la lumière là. Mais le noir ça me gêne, ça me dérange vraiment. On est déjà tous en noir, déjà ce n'est pas extraordinaire pour les justiciables. Alors, j'imagine l'impression qu'ils ont quand ils entrent dedans. ® Déjà, quand on est en noir, ils nous disent qu'on est quand même des corbeaux, que déjà la Justice c'est quelque chose qui leur fait peur, et que le noir c'est bien fait pour les impressionner, déjà ce n'est pas très agréable tous ces gens en noir. Mais là, ce noir ça me glace. (Avocat Bordeaux)

C'est noir [le sol ?] ® [Oui] Ouhhhh! On dirait un film d'anticipation, c'est dur, c'est très dur, ça fait un peu univers deshumanisé. Et puis cette couleur, noir comme ça, c'est « maman j'ai peur ! » quand j'arrive ici, [rire], on a envie de dire « maman ! », Oufff, c'est vraiment dur, Ouhhhh, comme sentiment quand on entre là-dedans. Et c'est noir, en bas et en haut, les ouvertures ne compensent pas ce côté un peu lugubre, un peu sinistre, Oufff. Oui, il y a des ouvertures, d'accord, mais ça n'y fait pas. (Avocat Bordeaux)

4.2.2.3 Eclairage

La lumière est bloquée à la grille extérieure sur les côtés. (Magistrat Bordeaux)

4.2.2.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.2.2.3.1 Espace

Il faut voir ...

Il faut aimer. Il faut voir, il faut y aller et voir, il faut se rendre compte soi-même. Je voudrais voir ce que ça donne, une fois qu'on est à l'intérieur, l'impression qu'on a en y entrant. ® [Attraction sur photo] C'est le sol et la luminosité, et la hauteur, la perspective. Et là il y a les couleurs aussi, il faut voir. (Fonctionnaire Grasse)

Ça doit être grand, être immense, c'est sûr. [l'interviewée trouve qu'il y a correspondance entre le volume entendu et le volume vu] Mais, si un jour j'y vais, il faudra que je m'en rende compte par moi-même. Si un jour je passe dans le coin, pourquoi pas. (Fonctionnaire Grasse)

Un espace qui semble peu engageant

Et l'entrée se situe où exactement ? [ELLE EST PERDUE ?] On a envie d'y entrer à reculons, non ?[rire] En réalité ce n'est peut-être pas comme ça, mais sur la photo ça ne fait pas engageant quand même. (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] ça ne m'évoque rien d'extraordinaire. Ça pourrait être un musée. ® De peinture, d'art moderne. (Fonctionnaire Grasse)

C'est « hard ». Et par terre aussi c'est [noir] ? [confirmation] Ah oui, c'est un sol noir qui réfléchit le plafond. C'est répressif, ça fait penser à « Brazil » ou à ce genre de films là, « 1984 » ce genre d'architecture totalitaire. (Avocat Grasse)

E : Ça me fait plus penser effectivement aux entrées de camps de concentration, tu sais où on les parquait, on les faisait circuler entre des barreaux. (Avocat Grasse)

4.2.2.3.2 Mobilier et matériaux

Métal

C'est joli aussi, mais c'est beaucoup de métal. Je ne vais pas dire de la ferraille... (Fonctionnaire Grasse)

C'est tout métallique ? C'est très froid comme accueil, quand même, l'ambiance ça donne, c'est froid. Le fait que tout se trouve quadrillé avec du métal, ça fait un peu barreaux. (Fonctionnaire Grasse)

Du noir au rouge

C'est aussi sombre ? [Confirmation] Ah bon! Oufff! En plus, on dirait des barreaux de prison, c'est « regardez ce qui vous attend! » [rire] (Avocat Grasse)

Et après, ils rentrent dans du rouge ? Ce n'est pas criminogène, ça ? Noir et rouge. Si j'ai envie de changer de barreau, avant je vais faire le tour des palais de justice [de France], parce que si on nous fait travailler dans des horreurs comme ça... Tu te rends compte, un type de la Zaïne [cité ? camp de Gitans ?], tu dois le défendre là-dedans, il passe du noir au rouge, quand tu sors il te plante le couteau entre les deux omoplates... (Avocat Grasse)

4.2.2.3.3 Fonction

Pas rassurant

Je ne me vois pas me promener là-dedans [Nantes]. ® Ça me rend malheureux. Il y a trop de reflets [Nantes]. (Fonctionnaire Grasse)

On peut avoir une angoisse. Quand on est dans un endroit où il y a beaucoup de reflets, ou même peut-être qu'on peut se voir sur le sol... On se voit sur le sol. Ce n'est pas rassurant. (Fonctionnaire Grasse)

Si on a une âme d'artiste, on peut regarder : le côté artistique de la chose. Maintenant, si on entre avec son âme de justiciable, je ne sais pas comment on doit l'apprécier. (Fonctionnaire Grasse)

4.2.2.3.4 Eclairage

On a essayé de cacher la luminosité... [?] Mais elle est jolie, elle est bien diffusée quand même.

Le contraste entre le sombre et le [lumineux ?] Le jour où il y a du soleil, il faut les lunettes de soleil ! [Rire] (Fonctionnaire Grasse)

Les reflets sont jolis

® [Il n'y a pas de couleurs à Nantes, ce sont des reflets] Justement, les reflets sont jolis.
C'est juste une question de couleurs. (Fonctionnaire Grasse)

4.2.3 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Nantes : entendre

4.2.3.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.2.3.1.1 Espace

Un espace immense, cathédrale vide

C'est un espace immense, pharaonique. Ça c'est la salle des pas perdus du TGI de Nantes! Déjà c'est un sol minéral, on l'entend bien. Et puis on sent que c'est un grand espace, les sons portent bien, on sent qu'il y a de l'espace. Ça me fait penser un peu à un hall de gare. (Fonctionnaire Nantes)

[Salle des pas perdus de Nantes] C'est pharaonique. Il y a cette impression de taille, de hauteur, de bruit de percussion qui se répercute un petit peu et qui donne cette impression de vastitude. (Fonctionnaire Nantes)

On entend bien quand même qu'on est sur un grand volume. On entend qu'on est dans un espace immense, ça s'entend. (Fonctionnaire Nantes)

« Visite de la cathédrale vide », on a l'impression qu'on va entendre un guide vous dire « nous nous trouvons maintenant au centre de la cathédrale de machin ou du château ou de la salle de réception du château de machin ». J'étais à Fontevrault la semaine dernière ! [Pas la même acoustique], mais que Reims ou Strasbourg vides, oui. J'ai reconnu les sons. J'ai noté « obsédante présence des bruits des pas, dont le temps de venue et d'éloignement révèle la taille ». (Fonctionnaire Nantes)

4.2.3.1.2 Fonction

Un lieu vivant et sans contrainte

Ça c'est la salle des pas perdus. ® [Qualités] quand on l'écoute comme ça, elle est assez bruyante en fait, parce qu'il y a beaucoup de monde, le côté BDF, certainement amplifié par le fait que ce soit très grand je suppose. C'est assez bruyant, mais c'est vivant aussi. Dans une salle des pas perdus on bouge, on marche, enfin il y a beaucoup de pas. C'est grand, on marche beaucoup. Et puis c'est un lieu d'échanges, un lieu où on rencontre les gens. (Magistrat Nantes)

C'est plus une ambiance d'aéroport, avec des allers et venues. C'est moins feutré que tout à l'heure au début de l'audience dans la salle d'audience, on sent bien que c'est u n autre moment. Ici c'est le tout venant, les gens qui viennent. Ici c'est un lieu sans contraintes. Dans la salle des pas perdus tout le monde se mélange, le public, le pénal, les professionnels et les non-professionnels. ® [On discute beaucoup dans la salle des pas perdus ?] Oui, peut-être plus que dans les couloirs. ® Ça c'est une pratique des palais, la salle des pas perdus c'est toujours un lieu stratégique dans les palais de justice. Et c'est aussi un lieu où les magistrats et les avocats peuvent se rencontrer, c'est presque le seul lieu [où ils peuvent le faire]. Ici [plateau], ce ne sont que les magistrats professionnels, dans les salles d'audience on est déjà séparés par toute

l'institution, alors que dans la salle des pas perdus on peut aller discuter avec l'avocat librement. (Magistrat Nantes)

« La ruche », cette impression de gens qui vont qui viennent, qui ont beaucoup de choses à faire, qui marchent... (Magistrat Nantes)

4.2.3.1.3 Acoustique

Souvenir de Marrakech

« Salle des pas perdus la bien nommée ». À un moment je me suis dit « mais suis-je dans un palais de justice ou à la SNCF? », parce que j'entendais DONG DONG, ça devait être un ascenseur qui arrive. Un brouhaha, et de temps en temps il y a un « bonjour » qui s'échange encore, c'est des gens qui se reconnaissent. Et à la fin c'est un petit tintement, ça m'a fait penser à mon enfance quand j'étais à Marrakech sur la place Djama Efna, il y avait quelqu'un qui vendait de l'eau, dans sa vache à eau il faisait DING DING DING, il appelait le chaland, j'ai pensé à ça. J'ai refoulé cette image, mais j'ai pensé à ça. (Magistrat Nantes)

Présence sonore de la sonnerie de l'ascenseur

Et j'ai eu comme une sensation de soufflerie, alors que je ne m'en suis jamais rendu compte dans la salle des pas perdus, on a cette soufflerie en arrière-plan qui est assez désagréable, mais moins accentuée que tout à l'heure [pour les couloirs de Nantes]. C'est quelque chose dont je ne me rends pas compte au quotidien, ou rarement, et que je trouve désagréable à entendre. ® [Signaux] C'est un Bruit de sonnerie d'ascenseur. L'ascenseur, c'est un signal qui est assez agréable, qui est doux, ça donne le sentiment de présence. (Fonctionnaire Nantes)

Réverbération et profondeur

On entend à un moment quelqu'un qui s'éloigne, ce qui montre que la salle est grande, puisqu'on entend les pas qui s'atténuent progressivement, on les entend bien, c'est très distinct. Il y a de la profondeur. (Fonctionnaire Nantes)

Une acoustique conforme à celle d'une salle des pas perdus traditionnelle

C'est [la même] ambiance de salle des pas perdus que [celle que je connaissais ailleurs].
® [Bien de retrouver ce même genre d'acoustique ?] C'est important : c'est les codes, c'est les codes de fonctionnement du milieu judiciaire. ® [Il n'y a pas une acoustique à inventer pour le palais de justice ?] Non. Par contre, ne pas avoir [cette ambiance] me semblerait très embêtant. (Magistrat Nantes)

4.2.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.2.3.2.1 Espace

Le sentiment d'être dans un ancien palais de justice

Les bruits de pas qui résonnent vraiment ... un peu comme dans notre ancien palais de justice, un phénomène de volume qui amplifie les bruits de pas, avec un sol dur en pierre ou quelque chose comme ça, bien sûr, un intérieur bien dur. On se sent dans un ancien palais de justice. C'est une salle des pas perdus « normale », entre guillemets, dans la norme de ce qu'on a connu, [culturellement] partagé par tous. Les ascenseurs réverbèrent aussi, c'est un bruit plus aigu. (Magistrat Bordeaux)

C'est un petit peu la même ambiance que la salle des pas perdus XIXe. Avec la petite musique de gare en plus, TING-DING-DING! [rire] Ce sont les [ascenseurs] qui font ça? parce que parfois il y a des panneaux avec les messages sur panneaux déroulants dans les gares [télépancartage]. On entend très bien les pas [elle tapote la table avec ses doigts]. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Espace] Une salle des pas perdus, un grand espace style ancienne salle des pas perdus à Bordeaux, peut-être moins haut. Un espace vaste, où les gens marchent, on entend de façon très nette les talons, on entend même quelqu'un dire bonjour. C'est l'ambiance habituelle qu'on rencontre dans les salles des pas perdus [traditionnelles]. (Avocat Bordeaux)

J'ai du mal à savoir si c'est un espace ouvert ou un couloir large. (Magistrat Bordeaux)

4.2.3.2.2 Acoustique

Acoustique et sociabilité

C'est bien, quand les gens discutent, qu'on ne puisse pas les entendre. La voix ne se propage pas, on est un petit peu protégés par la distance et la configuration de l'espace qui protège. (Avocat Bordeaux)

Il y a de la sérénité dans le pas, les gens marchent tranquillement, il n'y a pas de hâte, on n'a pas l'impression que les gens hésitent, ils savent où ils vont. Pour aller je ne sais où. Un justiciable peut hésiter. Il n'a pas de barrière. (Magistrat Bordeaux)

Là pareil, c'est une salle des pas perdus. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a un échange entre 2 avocats, avec un petit ton d'humour « Bonjour Maître... », ça me fait vraiment penser à ce qu'on vivait dans l'ancienne salle des pas perdus, c'était vraiment un lieu d'échange. (Avocat Bordeaux)

4.2.3.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.2.3.3.1 Espace

Grand espace, long

Je pense qu'il doit être plus grand que [Grasse], et la sonorisation n'est pas la même [l'acoustique]. ® Il y a plus de bruit au niveau des gens qui vont et qui viennent [plus de monde], les ascenseurs sont moins bruyants, et je pense que la salle des pas perdus est grande. (Fonctionnaire Grasse)

Une salle des pas perdus longue... très longue. Et cette femme qui marche avec ses talons... Et on l'entend loin loin loin loin loin... ® [On mesure l'espace en pas entendus...] Non, on compte en temps pendant lequel on entend cette femme marcher. (Avocat Grasse)

Il y a une femme qui se déplace avec des talons sur du marbre, et on a le sentiment qu'on peut la suivre jusqu'à une centaine de mètres rien que par le bruit qu'elle fait, on l'entend très longtemps. ® [Espace] Ça fait un peu hall de gare, à un moment il y a une espèce de sonnette, de sonnerie, c'est l'ascenseur en fait. C'est un bruit qu'on entend à la SNCF. (Fonctionnaire Grasse)

4.2.3.3.2 Fonction

Sérénité

Des pas, que des pas, mais ça doit être grand parce qu'on a l'impression que les gens marchent longtemps. Ça pourrait être... un hall... Un hall de gare, non, parce que les gens ne se parlent pas, là on entend, les gens se disent bonjour, échangent deux mots et tout, dans un hall de gare on ne se parle pas. ® [Espace grand] Oui, ça résonne. (Fonctionnaire Grasse)

Elle n'est pas désagréable l'ambiance de cette salle des pas perdus... Pas de stress particulier. C'est assez serein. Pas d'agitation superflue. On bosse. C'est grand et c'est plus en longueur. (Grasse)

Tranquillité

[Cette ambiance] est certainement plus [tranquille que Grasse]. (Fonctionnaire Grasse)

4.2.3.3.3 Acoustique

Il y a un phénomène de résonance. (Fonctionnaire Grasse)

4.2.4 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Nantes : sentir

4.2.4.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.2.4.1.1 Température

Il y a 14 degrés l'hiver, pas plus. (Fonctionnaire Nantes)

4.3 La salle des pas perdus du palais de justice de bordeaux

4.3.1 Synthèse : un espace non fini et bien trop encombré

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	Est-ce bien une salle des pas perdus se demandent nos interlocuteurs bordelais? Séparée en deux entités distinctes reliées par un escalier, la salle des pas perdus de Bordeaux n'offre en effet ni l'unité attendue ni l'identité d'une salle des pas perdus. Les gens évoquent un lieu d'embarquement d'aéroport, l'entrée d'une médiathèque ou d'un immeuble de standing. Ce qui paraît choquant, ce qui surprend et même déçoit, c'est l'entrée dans la salle des pas perdus. Il faut passer sous une structure qui semble « s'écraser » et dans un espace qui donne l'impression « d'être en chantier ».	A l'écoute, ce ne paraît pas être une salle des pas perdus. Certains auditeurs entendent un passage animé, avec un escalier. Pour d'autres, ce pourrait être un couloir, assez vaste (« le lieu semble long, très long ») ou un banal hall d'immeuble de bureaux. Il restent qu'on y entend sans arrêt les fameuses grilles qui protègent la zone magistrats de la zone publique, avec le badge, le CLINC (qui fait prison pour les utilisateurs locaux).	Les témoignages sur l'inconfort thermique du lieu sont éloquents : « c'est intenable », « épouvantable ». Le soleil « tape » derrière les vitres. Il y a de gros contraste de température entre les salles d'audience et la passerelle qui les dessert.

Mobilier et matériaux	C'est une architecture de constructeur. Les structures porteuses de l'espace construit interviennent tellement dans le volume qu'elles gênent la déambulation. Derrière les vitrages, il fait très chaud sur la passerelle d'accès aux salles d'audience. La transparence sur les bureaux met les utilisateurs en situation inconfortable pour travailler car tous les passants peuvent les regarder. Nota : La structure en verre de la façade vitrée sera remplacée par une structure métallique qui n'était pas posée au moment de notre enquête.	Le revêtement translucide de l'escalier a un son très particulier qui donne « presque envie de jouer avec » dit un magistrat bordelais.	
Fonction	Les gens disent ne pas pouvoir s'asseoir. Les poteaux obliques sont toujours dans leurs pieds quand ils circulent, ou alors ils se tapent la tête dessus. Ce n'est donc pas une salle pour déambuler.	Le lieu est vécu comme un espace animé pour ceux qui ne le connaissent pas. Dans la réalité, c'est un couloir de circulation qui relie l'ancien et le nouveau palais. Il y a peu de discussions. Celles-ci se déroulent au dessus sur les passerelles, devant les portes des salles d'audience. Une avocate qualifie cet espace de « statique ». Peut-être voulaitelle dire qu'en y passant les gens ne s'y rencontre jamais.	
Ambiances	Peu de commentaires sur ce sujet. La lumière est jugée agréable mais la vue est encombrée de plein de reflets lumineux (du fait des réflexions sur les verres). Et comme le verre est sali, on voit des traces de doigt partout quand on regarde dehors.	Les auditeurs entendent un espace ouvert où les sons semblent « s'en aller beaucoup plus vite » que dans les autres fragments. « C'est moins cathédralisé que dans la salle des pas perdus de l'ancien Palais de Justice par exemple » dit un magistrat. En fait, ce lieu n'a pas la réverbération attendue.	

4.3.2 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Bordeaux : voir

4.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.3.2.1.1 Espace

Un espace qui s'écroule

Dans la cour d'appel de Bordeaux [l'ancien TGI datant du XIXe], l'entrée dans la salle des pas perdus était carrément caricaturale, avec la volée de marches, les grosses colonnes, une porte, et puis une grande salle de pierre avec des colonnes. Dans le nouveau palais de justice, on a gardé la volée de marches, mais il n'y a de colonnes. On a l'impression que les salles d'audience pèsent sur les piliers qui arrivent tassées sur le sol de la Salle des pas Perdus. Ils sont un peu écroulés ou affaissés. Pour les gens qui ont travaillé à Bordeaux depuis l'origine, on n'a jamais vraiment vu ce que la salle des pas perdus, ce qu'elle devait être, puisqu'il y a eu le problème des raidisseurs dès l'origine, qui ont toujours été en partie enveloppés dans ces voiles de plastique [...] Plusieurs ont explosé... ou implosé, je ne sais pas ce qu'il faut dire, en répandant du verre partout. Depuis l'origine tous les raidisseurs sont enveloppés dans du filet vert et des toiles plastique blanches. On n'a pas vu encore ce que pourrait être la salle des pas perdus. Je ne trouve pas que ça fait salle des pas perdus telle qu'on l'imagine. Elle n'est pas vaste du tout. (Magistrat Bordeaux)

Deux espaces bien identifiés qui ne font pas la salle des pas perdus

L'autre élément, c'est que l'accès aux audiences se fait par les escaliers et une passerelle qui est étroite, or quand il y a beaucoup de monde cette passerelle est infranchissable, parce que les gens s'agglutinent autour des portes, et je ne trouve pas qu'il y ait ce lieu d'attente. (Magistrat Bordeaux)

® [Les passerelles font bien partie de la salle des pas perdus ?] Non, on les distingue! Ce n'est pas évident. C'est deux espaces bien identifiés.

C'est en biais, on est toujours en biais pour voir. Un, il y a cet escalier, pour moi la tache c'est l'escalier, je partage votre sentiment, M. Girard. PAF vous avez cet escalier qui vient se mettre en travers. (Magistrat Bordeaux)

Elle est où, la salle des pas perdus ? La salle des pas perdus c'est la plus grande catastrophe que j'ai jamais vue de ma vie. Un journaliste de FR3 me posait la question « elle est où, votre salle des pas perdus ? », c'est normalement l'espace en dessous, mais on ne peut pas s'asseoir. En général c'est à-côté des salles d'audience, on sort on vient marcher pour se détendre, donc c'est les passerelles : là les gens sortent, rentrent... [Pas de place ?] (Magistrat Bordeaux)

Hall d'embarquement

Ca pourrait effectivement être un hall d'embarquement d'aéroport. Le palais de justice de Bordeaux, avec la transparence que ça donne, c'est quand même réussi. (Avocat Bordeaux) [Bordeaux] ça pourrait être Roissy. (Magistrat Bordeaux)

Vous savez comme moi que l'environnement influe sur les comportements, l'environnement induit des comportements. Et lorsque l'endroit est trop neutre, — c'est une préfecture ? c'est une mairie ? c'est un palais de justice ? — je suis favorable à ce que le palais de justice porte en lui un certain symbolisme, on n'est pas n'importe où. La passerelle, on dirait très exactement un passage d'accès à un avion, c'est exactement le même [accès]. (Avocat Bordeaux)

Un espace non fini

On a envie de se dire « quand est-ce qu'ils vont la terminer ? », ça fait quatre ans, je n'arrive pas à m'y habituer. (Avocat Bordeaux)

La salle des pas perdus n'est pas vraiment une salle des pas perdus, parce qu'elle est encombrée de ça [piliers, bancs ?], donc l'espace de circulation est réduit à un couloir en réalité, si on est très sincère. (Avocat Bordeaux)

4.3.2.1.2 Fonction

Je ne trouve pas la salle des pas perdus fonctionnelle. Là on ne la voit pas vraiment parce qu'on est au-dessus. Je n'aime pas les piliers obliques, pour les individus de grande taille ils sont parfois un peu dangereux. Mais encore : quand on discute avec quelqu'un il suffit qu'on ne fasse pas attention et régulièrement on se prend les pieds dedans. (Magistrat Bordeaux)

On est toujours en train de devoir faire des [contorsions] pour ne pas se prendre ces poteaux. (Avocat Bordeaux)

® [Qualités de la salle des pas perdus à Bordeaux ?] Pas beaucoup. Pour déambuler, c'est très difficile. Les poteaux là, soit on a un torticolis, soit on se ramasse une borne si on n'est pas très vigilant. Et puis l'entrée, l'accueil... ils ont mis l'accueil juste à l'entrée du pylône. S'ils l'avaient déplacé de deux-trois mètres contre la vitre, on aurait pu passer. Ce n'est vraiment pas commode. La salle des pas perdus est assez loupée à mon sens. Elle ne permet pas ce passage, cette circulation, cette déambulation. Et puis en plus pour les justiciables et les gens qui y vivent, que ce sont les confrères, les greffiers, les agents techniques, les magistrats : la circulation à l'intérieur du palais de justice est un véritable problème. Déjà les ascenseurs, les accès aux audiences. Au 4e il y a l'audience qui reçoit le plus de monde, c'est la chambre de la famille : il y a 2 ascenseurs pour desservir tout ça, en plus ils sont capricieux, ça monte, ça descend, ça s'arrête quand ça veut ... Et puis ce n'est pas commode de prévoir deux ascenseurs pour la ch de la famille où il y a... je n'ai pas de chiffre très très précis en tête, mais il me semble qu'à chaque audience il doit y avoir une centaine d'affaires à peu près, et les gens viennent, obligatoirement une ou deux fois, donc ils sont là. Ça il me semble que ca a été un loupé quand même. [Mauvais accueil] (Avocat Bordeaux)

Là on ne peut pas marcher en parlant, il faut toujours veiller à ne pas se foutre un truc en travers, ça manque. Une salle des pas perdus comme celle-là [Grasse], on parle on devise on échange, on peut déambuler on ne craint pas de se heurter. Si on se rate, c'est dur : il y a des machins en métal, des bords, des coins... C'est un bel objet esthétique, u n beau monument, au sens propre du terme. J'aime bien. Mais fonctionnellement, non. On s'adapte, mais cette stratégie du millefeuilles, ces marmites... ces encombrements... les escaliers... même là il y a des impedimenta partout. On n'est jamais cool pour se promener sous les [salles d'audience], ou il faut passer très vite. Ou si vous êtes sur la passerelle vous êtes sur un espace en bordure... (Magistrat Bordeaux)

Travail et transparence sur les bureaux

Et puis l'autre côté de ça, pour nous, régulièrement il y a des gens qui s'accoudent aux balustrades et qui regardent les fonctionnaires travailler, ça fait un peu « je suis le singe du zoo ». [...] quand vous êtes [là], vous voyez très régulièrement des gens qui se mettent là et qu passent 1/4h à vous regarder en train de travailler. Ils ont peut-être le regard perdu, mais par moments ils regardent vraiment les gens vivre, et c'est un regard qui peut être énervant, on ne peut pas faire l'âne. Ils sont au-dessus et ils regardent, si on arrive on fait une blague et que tout le monde se mette à rire : « dans ces bureaux ils ne font rien », ce qui peut être tout à fait au-delà de la réalité, mais c'est un regard gênant. Dans l'espace travail, il y a aussi une part d'intimité que l'on crée avec les collègues, avec le lieu dans lequel on travaille, et parce qu'il y a un regard extérieur permanent on est moins libre, donc l'intimité du travail n'existe pas vraiment sur cette partie du bât. (Magistrat Bordeaux)

4.3.2.1.3 Mobilier et matériaux

Le mélange du gris et du bois me plaît beaucoup, mais c'est à peu près tout. Les structures métalliques jaunes et orangées [—]. ® [Escaliers?] [—] Vraiment, quand je parle des salles d'audience, c'est l'intérieur qui me plaît. (Magistrat Bordeaux)

Ce qui est un peu dommage aussi, c'est qu'à cet endroit des passerelles, devant les salles d'audience, il n'y a pas un siège. Ça ce n'est pas super bien pensé : vous avez très souvent des gens qui viennent avec des enfants, qui viennent voir quelqu'un qui passe en correctionnelle, etc. Ou le gamin s'excite dans la salle d'audience, il faudrait qu'il puisse attendre devant. (Avocat Bordeaux)

Couleur antirouille

La couleur, on pensait que c'était de l'antirouille et qu'ils allaient changer, et en fait c'était la couleur définitive. Les poteaux très vite on a compris que très vite ça allait constituer une gêne pour les déplacements. Finalement la salle des pas perdus se ramène à ça [entre les poteaux], la preuve c'est que tout le monde circule ici et que vous ne voyez personne ici. Elle a l'allure d'un couloir. On n'a pas envie de s'arrêter. Les chaises métalliques on dirait des instruments de torture, ça ne vous invite pas à vous asseoir, c'est froid, on sent que c'est dur. (Avocat Bordeaux)

4.3.2.1.4 Eclairage

Reflets et saleté

Il y a des reflets partout, des reflets dans tous les sens. Après il y a d'autres soucis. La transparence, les ascenseurs qui le soir sont constamment maculés de traces de doigts apparentes. Ça entraîne une impression d'absence de netteté , qui est liée aux reflets, aux traces de tous genres. Dons la justice est peut-être transparente, mais pas forcément très propre, ce qui est un peu dommage. (Magistrat Bordeaux)

4.3.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.3.2.2.1 Espace

Une salle des pas perdus ratée, déceptions

C'est dommage, ça ne fait pas salle des pas perdus, bizarre. C'est drôle. C'est pas moderne, c'est ultra-moderne. Je ne dis pas que ça ne soit pas beau, mais je préfère l'ancien palais. Cela me laisse indifférente, je ne craquerai pas. Je serai capable d'apprécier, sans plus. (Fonctionnaire Grasse)

Ça ne ressemble pas à une salle des pas perdus en fait. Ça ne fait pas du tout penser à un palais de justice par contre. ® [Fait penser] à un musée. ® [Station d'embarquement spatial ...] Oui, on dirait la soucoupe qui est déjà au-dessus! C'est curieux. En fait ça fait deux couloirs de chaque côté [de la salle des pas perdus]. Les gens ne traversent que de ce côté-là [Gauche], ils ne vont pas par là [Droite] [Possible] De toute façon ce n'est pas très haut, on ne peut pas longer à cause des poteaux, ou on se [cogne] la tête. Ça entraîne des accidents. (Fonctionnaire Grasse)

[Espace] Bordeaux [impression de bas], on dirait une soucoupe volante [bis], ça n'a rien à voir avec un tribunal. (Fonctionnaire Grasse)

[Bordeaux] C'est curieux quand même. Ce n'est pas terrible. (Fonctionnaire Grasse)

La signalétique d'une gare ou d'une aérogare

Ça fait penser à une gare TGV. Et puis on a ces panneaux en hauteur qui font penser à des arrivées de trains. On imagine que de l'autre côté on peut voir les horaires, et on

pourrait imaginer qu'il y a les trains qui arrivent là... Ça ne me plaît pas. [Bordeaux] ça fait penser à une gare SNCF, en tout cas pas à un palais de justice. (Fonctionnaire Grasse)

Ça fait un peu aéroport, avec les escaliers qui montent comme ça, Roissy ou Orly ? [Les petits poteaux], ça fait penser à des aéroports. (Avocat Grasse)

Non fini

Eh bien « je suis en construction ! », hein ! ® On n'a pas encore enlevé les échafaudages. (Avocat Grasse)

4.3.2.2.2 Fonction

Les obstacles à la déambulation

Ce n'est pas une salle des pas perdus. Une salle des pas perdus, pour moi, elle est vide. C'est ça [Grasse], c'est ça [Nantes], c'est ça [Bordeaux XIXe], mais ce n'est pas ces obstacles [Bordeaux actuel].

Oui, il y a beaucoup d'obstacles, on bute un peu dans les poteaux, les escaliers, les trucs... E : Une salle des pas perdus, c'est un endroit où on se rencontre, où on perd des pas, où on fait les 100 pas, et où on circule. Il ne doit pas y avoir d'obstacles. L : Oui, là on ne fait pas les 100 pas. (Avocats Grasse)

4.3.2.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.3.2.3.1 Espace

C'est un couloir

Je me trompe ? Il y a une salle des pas perdus ? Oui, c'est cette espèce de couloir là. Il est raté ce palais de justice de Bordeaux ! [bis] [murmuré] Je ne l'aime pas du tout ! [murmure]. Je le connais parce qu'il est accolé à l'école, où on va souvent en Formation continue. C'est pour ça que beaucoup de magistrats connaissent le palais de justice de Bordeaux, quand je suis rentrée pour la première fois dans le palais de justice de Bordeaux, la première chose qui m'ait choquée, c'est qu'il n'y ait pas de salle des pas perdus. Il est moche ce palais de justice. Qui est l'architecte ! ® [Celui de Beaubourg] A h ouais ? Je n'aime pas du tout, je ne le trouve pas beau du tout. Il me semble que dans le nouveau palais de justice de Bordeaux [Elle est allée à plusieurs reprises à l'Ecole de magistrature depuis que le nouveau palais de justice est livré], ou je n'ai pas bien compris ou je n'ai pas tout vu, mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas de salle des pas perdus : ça m'a chiffonnée, c'est bizarre on arrive là-dedans c'est comme une administration, il y a juste un hall d'entrée et puis après on va directement dans les salles, c'est horrible. Un palais de justice ça doit avoir une salle des pas perdus, ne serait-ce que ce mot « salle des pas perdus », c'est tellement génial ! Ça fait partie du petit aspect poétique de nos professions ! (Magistrat Nantes)

On est écrasé, complètement...(Fonctionnaire Nantes)

Déception ? [Un peu] En fait c'est ça, les escaliers ça correspond bien à ça. Simplement ça ce n'est pas très joli. (Fonctionnaire Nantes)

Pas fini

Une impression de chantier. Ça m'a l'air un petit peu confus quand même. Et puis ici vous avez des barrières, c'est pas très beau tout ça, ça fait un petit peu travaux, on a l'impression que c'est en [chantier]. Une impression de chantier. (Magistrat Nantes)

Bordeaux, pour y avoir été quelque fois, j'ai l'impression que c'est un chantier permanent, « attention danger », c'est le chantier permanent, c'est l'usine, ils sont toujours en réfection. (Magistrat Nantes)

Evocations diverses : aéroport futuriste, usine à gaz, salle de spectacle

Quel est l'espace évoqué ? Un aéroport futuriste. Un lieu d'embarquement, de départ, d'envol. (Fonctionnaire Nantes)

Soucoupe volante. Au Futuroscope. Des salles de spectacle là. [Médiathèque] (Fonctionnaire Nantes)

Bordeaux on dirait qu'on est en train de visiter une usine à gaz, à peu près, on passe et on entend des turbines, on a l'impression que c'est hyper utilitaire. Bordeaux comme MST [musée des sciences et techniques] pourquoi pas, je suis influencée par le Musée Pompidou. (Magistrat Nantes)

Salles de spectacle où finalement ce qui se passe à l'intérieur est important, mais ce qui se passe dans les espaces extérieur est un peu [négligé ? à négliger ?] (Fonctionnaire Nantes)

4.3.3 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Bordeaux : entendre

4.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.3.3.1.1 Espace

Dérision

Il n'y a guère qu'ici qu'on peut entendre monter quelqu'un dans une salle des pas perdus. (Fonctionnaire Bordeaux)

Perception de la longueur

On sent des distances plus ou moins longues. ® [Espace allongé ?] Il me semble, il y a une distance, les choses se mettent en place spontanément comme ça. (Avocat Bordeaux)

4.3.3.1.2 Mobilier et matériaux

Sonorité de l'escalier

Le revêtement translucide de l'escalier a un son très particulier, ça fait un ZOUK, un son comme ça... De mémoire, il a une surface antidérapante, un peu [granuleuse], les passerelles également, avec ce verre qui est strié, quadrillé. Donc si le pied frotte un peu dessus ça gratte. On a presque envie de jouer avec. (Magistrat Bordeaux)

4.3.3.1.3 Fonction

Manque de vie

Je ne sais pas si c'est par rapport à la présence humaine, mais la rumeur, le brouhaha, on l'a moins dans votre enregistrement à Bordeaux que dans les deux autres Palais de Justice. C'est peut-être aussi parce que le volume est géré différemment, sur le plan architectural. ® [Dans la salle des pas perdus?] Oui. Dans mon imaginaire, une salle

des pas perdus est un lieu où les avocats et les clients discutent. Vont parler à voix haute ou basse ? C'est un lieu où les gens déambulent en parlant de leurs dossiers. Il doit y avoir des pas et des mots, avec le phénomène de cathédralisation du son : des mots qui apparaissent à un moment donné, et puis dans une phrase il y a un mot qui va saillir, et puis des choses un peu plus floues de part et d'autre. On ne distingue pas forcément entre les pas et les voix des phrases entières. On est témoin d'un mot qui va attirer l'oreille, et le reste va se perdre dans un magma de sons. (Magistrat Bordeaux)

Elle manque de vie, dans le sens où on n'entend pas grand chose. On va voir un collègue dire bonjour, un avocat dire bonjour, mais les gens ne parlent pas très fort, ils chuchotent davantage. Elle doit être plus ouverte que les autres salles des pas perdus, donc les sons doivent s'en aller beaucoup plus vite, c'est moins cathédralisé que dans la salle des pas perdus de l'ancien palais de justice par ex. En réfléchissant avec vous, je m'aperçois qu'il y a beaucoup moins de réverbération que dans les autres salles des pas perdus. (Magistrat Bordeaux)

- ® [Présence humaine dans une salle des pas perdus, que des pas et/ou des voix ?] On entend beaucoup de voix dans [05 et 06], c'est sans doute ici [06] qu'on en entend le plus. Le fait d'entendre des voix est de nature à rassurer. On sent qu'il y a plusieurs points de conversation. (Avocat Bordeaux)
- ® [On discutait dans les anciennes salles des pas perdus ?] Ah oui, et les confrères se rencontraient, on discutait beaucoup. Ce qui ne se fait plus ici, on a perdu ça, en déménageant on a perdu cette convivialité, un contact direct qu'on avait. ® [Ne peut pas se recréer autrement ?] Difficilement. L'accès aux salle d'audience est sur la passerelle, c'est sur la passerelle qu'on attend notre tour. Alors que dans l'ancienne salle des pas perdus, les accès donnaient sur la salle des pas perdus, on marchait, on déambulait, on savait, on jetait toujours un coup d'œil sur la salle d'audience, quand l'huissier sortait on lui faisait signe, et on n'avait pas peur de louper l'audience. Ici on n'ose pas trop descendre. ® [L'huissier ne peut pas descendre ?] Si, mais on plaide en correctionnelle à l'autre bout, j'ai le sentiment et je crois qu'il est assez partagé que c'est risqué de descendre dans la salle des pas perdus, parce qu'on ne sait jamais. On le fait moins volontiers qu'on le faisait avant. On reste accrocher sur cette passerelle qui est étroite, on ne peut pas se réunir à 4 sur cette passerelle, ou alors on est obligés de s'aligner comme des rangs d'oignons pour discuter, ça ne facilite pas la discussion. (Avocat Bordeaux)

Monter vers les salles d'audience pose problème

La vertu que je trouvais à la salle des pas perdus de l'ancien palais de justice, c'est qu'elle se trouvait au même niveau que les salles d'audience. C'est un confort énorme pour nous, avocats : on peut parler en toute tranquillité avec le client, en sachant qu'on ne manquera pas le début de l'audience, et les magistrats verront qu'on respecte les règles de politesse. En revanche, ici [salle des pas perdus actuelle] on est un peu stressé parce que les salles d'audience sont soit en haut, soit déplacées à l'extérieur. Donc ça ne peut plus être ce lieu de rencontre. Et si vous regardez bien, la salle des pas perdus actuelle n'est pas tellement occupée dans l'espace par les avocats avec leurs clients. Finalement on a déplacé ces lieux d'échanges avec nos clients devant la salle d'audience particulière où on est. Avant on disait « [RDV] devant la statue de Montesquieu », c'était un peu le repère. Dans le nouveau palais de justice, on ne peut pas donner rendez-vous à un client à un point de rencontre facilement reconnaissable pour lui et tranquilles pour nous, pour qu'on n'ait pas le stress que l'audience démarre sans nous, etc. parce que s'il y a quelque chose qu'on est obligés de respecter, c'est la ponctualité. (Avocat Bordeaux)

4.3.3.1.4 Qualités acoustiques

Une réverbération différente

Comme dans les autres séquences sonores, il y a des gens qui passent et qui parlent, mais avec une impression sonore extrêmement différente. [...] La différence, c'est la réverbération qui est très très différente. (Magistrat Bordeaux)

C'est un peu plus confiné. Les gens sont plus près. Les escaliers montés. Un ronflement. C'est Bordeaux! (Fonctionnaire Bordeaux) Moi je n'ai pas dit que c'était une salle des pas perdus. Je préférais [salle des pas perdus Nantes], avec un peu d'ampleur. (Magistrat Bordeaux)

4.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.3.3.2.1 Espace

A l'écoute, ce n'est pas forcément une salle des pas perdus

On entend même bien quelqu'un qui monte ou qui descend, qui monte des escaliers. On entend plus de bruit. C'est dans les couloirs, dans les bureaux. Ce n'est pas forcément une salle des pas perdus, on a l'impression que c'est moins grand. Et souvent dans une salle des pas perdus il n'y a pas d'escaliers qui sont proches. Là on entend quelqu'un monter, donc c'est près d'un couloir. (Fonctionnaire Grasse)

Comme un grand palier

L: Ce n'est pas une salle des pas perdus. Au niveau de l'ambiance, ça m'évoque plus l'attente qu'il y aurait devant le juge des affaires familiales, même si ce n'est pas cette salle-là, parce qu'il n'y a pas ces sons-là : ça n'a pas l'air très haut de plafond, ça a l'air d'un endroit où on attend. ® [Autre lieu que le JAF] Ou alors le bout de la salle des pas perdus quand ça revient vers les petites salles d'audience, c'est un espace qui est à l'écart, il y a du monde... E : C'est ce que je pensais aussi. Mais quand j'ai entendu, je pensais avoir été faussée par la personne qui monte les escaliers. Ceci étant, je le verrai comme un lieu d'attente, même s'il y a des gens qui circulent, et un peu comme un grand palier. Ou un espace un peu comme l'entrée de l'ancien palais de justice [de Grasse] L : En haut des escaliers ? E : Voilà, une espèce de salle carrée comme on en a dans les anciens palais de justice ou les anciens châteaux, ces espèces de coursives, qui ne sont pas forcément des coursives. (Avocats Grasse)

4.3.3.2.2 Fonction

Trop sérieuse, statique

® [C'est une salle des pas perdus qui ne correspond pas à une image de salle des pas perdus ?] E : Non. Elle est presque trop sérieuse ! L : Et puis elle est statique. ® [« Trop sérieuse »] C'est toujours cette histoire d'équilibre qu'il faut trouver. (Avocats Grasse)

4.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.3.3.3.1 Espace

Un lieu de passage

Un lieu de passage, visiblement, avec un escalier, on entend quelqu'un qui monte ou descend des escaliers assez rapidement. C'est un lieu très vivant, beaucoup de passage, assez bruyant. Quelque chose d'assez vaste, d'assez ouvert. (Fonctionnaire Nantes)

C'est une salle des pas perdus, que je n'identifie pas d'ailleurs pour l'instant. Elle n'est pas gigantesque. Je n'ai pas l'impression d'une vastitude. Ça pourrait même être u n couloir assez vaste, pas forcément une salle des pas perdus. (Fonctionnaire Nantes)

C'est plutôt une salle qui est en bas d'un escalier, une salle moyenne, pas forcément une grande salle des pas perdus, moins grande que la précédente, où il y avait une impression de résonance. C'est plus réduit, avec un escalier. ® Ça doit être Bordeaux, où il y a des escaliers partout. (Magistrat Nantes)

® [Ambiance qui pourrait exister ailleurs ?] Oui, dans un immeuble, dans une grande société, l'entrée de l'immeuble d'une grande société, vraiment l'entrée là où passent tous les salariés, un grand [hall], tout à fait. (Fonctionnaire Nantes)

4.3.3.3.2 Perception de la fonction sociale du lieu

Un espace sonore convivial

Bordeaux : je la trouvais plus conviviale. Une salle des pas perdus c'est un lieu d'échanges, c'est là où les avocats communiquent beaucoup avec leurs clients, c'est un lieu de dialogue, donc il faut quand même faciliter le dialogue. Et c'est normal que ce soit bruyant à la limite, parce que les gens parlent, ils se retrouvent là, c'est un lieu de passage, un lieu de vie. C'est important que le dialogue soit favorisé. Et c'est peut-être le fragment de [Bordeaux] qui me l'évoquait davantage. (Fonctionnaire Nantes)

4.3.4 Sentir

4.3.4.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.3.4.1.1 Température

Effet de serre

Il fait tellement chaud sous la verrière (en fait, ce n'est pas une verrière, mais une façade vitrée). Et je ne vous dis pas en été, avec des odeurs, on en a sur les passerelles. Il y avait des stores qui étaient prévus apparemment. Ça devenait faire baisser la chaleur dans cet espace. D'ailleurs c'est réfrigéré. Et le verre, tant que vous n'empêchez pas la lumière de passer, l'air chauffe à l'intérieur [OB : effet de serre]. Et comme on réfrigère à l'intérieur en fonction de ce qu'il y a à l'extérieur de la salle. Si vous laissez la porte ouverte, c'est l'horreur, mais on est bien calfeutrés. Mais on est des journées à 35-36°, vous marinez pendant des heures. Pour ceux qui y travaillent c'est important. Pas exemple les filles qui sont à l'accueil se sont plaintes de ce qu'il n'y avait pas de sas et « qu'elles se caillaient les miches » pour être trivial mais clair, parce qu'elles sont en plein vent. (Magistrat Bordeaux)

Problèmes sur les passerelles

Nous on a un énorme problème ici, quand il y a les clims ça va, on est bien dans les salles d'audience. En revanche, ils n'ont pas pensé à ceux qui attendent devant les salles d'audience, vous ne pouvez pas y rester, dans les passerelles : dès qu'il fait chaud, c'est É-pou-vantable. (Avocat Bordeaux)

® [Aspects thermiques de la salle des pas perdus] J'entends souvent des commentaires sur les passerelles : quand on accède aux salles d'audience et qu'on attend, l'été c'est intenable. Donc en haut il fait très chaud, l'été il y a le soleil qui « tape ». D'ailleurs, l'été, on rentre dans les salles d'audience pour ne pas avoir trop chaud ! (Avocat Bordeaux)

4.4 La salle des pas perdus du palais de justice de Grasse

4.4.1 Synthèse : un espace à l'échelle humaine

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	Pour nos interlocuteurs, l'espace semble à l'échelle humaine, sobre, et c'est ce critère là qui distingue la salle des pas perdus de Grasse des autres salles du même type.	Peu de remarques intéressantes sur l'espace audible, mis à part le fait que le fragment sonore évoque un passage, relativement vaste, en connexion sonore avec la ville.	Satisfaction générale. Cette salle ayant deux accès, il arrive que le personnel de l'accueil situé entre les deux portes ressente les courants d'air.
Matériaux	Les matériaux évoquent le luxe. Le sol blanc réfléchit tellement la lumière l'hiver que s'en est aveuglant.	Peu de remarques sur ce sujet.	
Fonction	Une impression de sérénité émerge chez les interlocuteurs qui ne connaissent pas le lieu. Tous les interlocuteurs de Grasse reconnaissent que l'espace est généralement vide. Notre observation : au sortir d'une audience, les gens ouvrent les portes qui donnent sur le jardin.	L'aspect dominant tient dans les rythmes d'occupation : il y a des jours où c'est calme et des jours où il y a une foule terrible dit une Greffière, mais cela ne dure jamais longtemps. Globalement, les gens ne restent pas dans la salle des pas perdus. Ce que dira, autrement, un interlocuteur de Nantes : « Les gens ont l'air perdu ». A noter l'existence d'une sonnerie d'annonce et de reprise des audiences audible depuis la salle des pas perdus (sonnerie jugée désagréable par ailleurs).	

Ambiances

L'ouverture sur le dehors et la vue sur la nature sont appréciées par les interlocuteurs nantais et bordelais. Les utilisateurs locaux notent que le défaut de la salle tient à la quantité de lumière qui y pénètre. Elle aveugle.

Au dire des utilisateurs de Grasse, l'espace est fait pour une discussion à deux ou trois, mais jamais plus, car la réverbération est importante (quoique bien plus faible que celle de Nantes). Mais n'est-ce pas là ce qu'on attend de l'acoustique d'une salle des pas perdus ?

4.4.2 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Grasse : voir

4.4.2.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.4.2.1.1 Espace

Sobriété

J'aime bien la sobriété de Grasse. Ça fait [plus justice]. (Fonctionnaire Grasse)

Là [Grasse], ça fait aseptisé, ça fait sanatorium, c'est très aseptisé, elle est froide, c'est froid. Peut-être que maintenant en mettant ces îlots [mobilier] sur le côté ça la remplirait un petit peu... (Avocat Grasse)

4.4.2.1.2 Mobilier et matériaux

® [Espace adapté pour le public ?] Oui, je pense, surtout que maintenant il y a les tables et les chaises. Au départ ce n'était pas disposé de cette façon-là, ça faisait penser à une aire de repos, alors les gens avaient les pieds sur la table, il y avait la bouteille d'eau! [rire] Vous avez vu comment elles sont, les tables ? (Fonctionnaire Grasse)

4.4.2.1.3 Fonction

Un lieu de passage, une autoroute ...

Ce n'est pas une [promenade]. (Avocat Grasse et Avocat Grasse)

Le déambulatoire, on se met sur les plots qu'il y a à la sortie pour aller fumer une cigarette quand on attend. Après, c'est un lieu de passage, c'est l'autoroute. (Avocat Grasse)

... ou une aire de repos

Et on a envie de s'y installer comme pour un pique-nique, ça fait aire de repos. Donc je pense que les justiciables doivent bien s'y sentir! [rire]. (Fonctionnaire Grasse)

Le vide

[Grasse] c'est vide, c'est vrai que c'est vide. (Avocat Grasse)

Puisque vous êtes dans le palais depuis quelque temps, vous avez dû voir que dans les audiences correct, la plupart des gens n'attendent pas dans le hall, ils sont dehors. Ce n'est pas forcément parce qu'il est interdit de fumer à l'intérieur, c'est parce qu'ils ont

besoin d'air. C'est [psychologique], il faut qu'elle soit grande, parce que c'est un dégagement, mais il faut qu'elle ait des accès directs à l'air. Il y a des malaises régulièrement. S'il y a besoin d'allonger quelqu'un, on va plutôt l'allonger dehors que dedans, sauf s'il pleut des cordes bien sûr. Les gens, quand ils sortent de là, ils sont tellement oppressés... c'est un peu ce qu'on ressent lorsqu'on sort des maisons d'arrêt : « de l'air, je suis libre ! ». (Avocat Grasse)

4.4.2.1.4 Eclairage

La quantité plus que la qualité

C'est vrai qu'il y a beaucoup de lumière. J'avoue qu'elle est jolie, je ne veux pas dire le contraire, ce n'est pas mal tout le long les verrières, les fameuses pagaies, la vue sur le jardin, je ne parle pas du bassin où il devait y avoir des canards, il n'y a rien du tout, à part les feuilles des arbres qui [y pourrissent]. Je l'appelle « piscine olympique »] On avait dit que, comme la cafète n'est pas loin, ils auraient pu nous mettre des chaises longues, parasols et tout! Elle a son style à elle, point. Mais elle est très lumineuse, c'est vrai, le fait qu'elle ait vue sur le jardin, ce n'est pas désagréable. En tout cas il y a de la lumière. (Fonctionnaire Grasse)

Ce n'est pas pour être chauvin, mais je préfère quand même Grasse. ® Déjà on voit la verdure, on est entourés d'un beau jardin, on a une belle vue, on a des arbres, quand on peut sortir on respire, on a les mimosas quand c'est la période des mimosas. Il y a la clarté. Il y a quand même une luminosité. (Fonctionnaire Grasse)

La lumière réfléchit sur le sol blanc et fatique

Les collègues de l'accueil ont le souci de la luminosité. Elles souffrent beaucoup, surtout l'hiver quand le soleil est bas, elles ont le soleil [en face], vous avez vu comme elles sont installées. Elles ont des problèmes avec le soleil l'hiver. Elles sont obligées de mettre des lunettes de soleil, elles ont le soleil en plein. ® [Le sol blanc aussi ?] Oui, qui est très très lumineux. Quand on traverse ça, là c'est très agréable, mais pour celles qui y restent toute la journée ce n'est pas facile quand même. (Fonctionnaire Grasse)

Il y a un peu trop de réverbération [lumière], sur le blanc, justement parce qu'il est trop exposé. (Fonctionnaire Grasse)

Il y a un problème avec la lumière l'hiver, parce que le soleil est bas et qu'il pénètre dans la salle des pas perdus, c'est gênant notamment pour les personnels de l'accueil. (Fonctionnaire Grasse)

Moi qui ai les yeux bleus et qui suis très sensible à la lumière du jour, il n'est pas rare que je mette mes lunettes de soleil dans la salle des pas perdus, pca ça m'éblouit, ça me fait mal aux yeux. Mais bon j'y suis particulièrement sensible. Des fois le soleil est violent. (Avocat Grasse)

Aveuglement au passage du noir à la lumière

Où on est aveuglé. Ça s'explique : on vient d'une zone noire, de la salle d'audience, et on débouche dans une zone inondée par la lumière. (Avocat Grasse)

4.4.2.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.4.2.2.1 Espace

Démodé

Là ça fait dépassé, démodé aussi. Années 70. Je trouve ça complètement dépassé. (Magistrat Bordeaux)

La [salle des pas perdus] c'est tristounet. (Magistrat Bordeaux)

L'aspect d'une galerie

Très « colonnes ». Ça ce sont des vitres ? [Oui] J'aime bien, elle est très jolie. (Fonctionnaire Bordeaux)

Sans dire que c'est une « galerie », il y a un véritable espace. C'est apaisant, rassurant, en même temps ça a un côté imposant qui convient très bien à l'œuvre de justice. (Avocat Bordeaux)

[Grasse] Ce qui manque, c'est la hauteur. (Magistrat Bordeaux)

4.4.2.2.2 Eclairage

[Grasse] Il y a la lumière qui est là, c'est présent. C'est vrai que la région [s'y prête], c'est quand même le Sud, il y a de la clarté, un certain côté imposant, mais en même temps on n'est pas écrasé, il y a un équilibre, ce n'est pas banal, ce n'est pas n'importe quoi. (Avocat Bordeaux)

La mise en vue sur le jardin dehors

Grasse, je trouve ça super [bis]. Contrairement à ce que je vous ai dit [qu'il fallait vraiment séparer intérieur et extérieur dans le fonctionnement], là je trouve que c'est génial, le fait de voir l'extérieur, la campagne comme ça, un peu de végétation, c'est super chouette, et puis c'est clair, c'est blanc, ça donne une impression de lumière. En même temps c'est ce qu'il faut : quand on rentre, il faut qu'on ait l'impression qu'on va voir la lumière quelque part, que la Justice va nous aider ! [rire]. (Avocat Bordeaux)

4.4.2.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.4.2.3.1 Espace

Beau mais inadapté

C'est grand aussi. C'est plus clair, c'est moins recherché que Nantes. C'est très beau, la salle des pas perdus est très belle objectivement, mais peut-être pas pour un Tribunal. Ça serait plus adapté pour un musée ou une salle de spectacles, je verrais plutôt ça à l'entrée d'un opéra plus que dans un palais de justice. (Fonctionnaire Nantes)

A taille humaine

[Grasse] Peut-être que là on est plus à taille humaine, au fond. Bien qu'on n'ait pas de personnage pour se repérer, on est quand même plus dans des choses qui sont à taille humaine. Je ne sais pas quelle est la hauteur, c'est grand, ça a déjà suffisamment d'amplitude pour être assez agréable. on n'est pas dans un univers surdimensionné comme on peut l'être à Nantes. (Fonctionnaire Nantes)

Tout le monde dit que le palais de justice de Grasse est super. [Photo du salle des pas perdus] Franchement, je ne veux pas être chauvine, je ne veux pas défendre mon palais

de justice, mais je trouve que ma salle des pas perdus est vachement mieux ! [rires]. Il n'y a pas photo. C'est certainement la nôtre la mieux. (Magistrat Nantes)

Luxueux

C'est beau aussi, c'est la même chose, c'est un choix différente de teinte, c'est assez luxueux. C'est bien que ce soit luxueux. (Magistrat Nantes)

4.4.2.3.2 Eclairage

Image de la justice moins lisible

Cet éclairage, cette luminosité, c'est superbe! (Fonctionnaire Nantes)

J'aimerais bien mettre une chaise longue : Oh que c'est joli ! parce qu'il y a le ciel. La vision que j'ai là maintenant, c'est la nature, j'aimerais bien mettre une chaise longue... [Grasse] dans cette vision-là, l'image d'un palais de Justice est moins lisible, il y a un côté trop chaleureux, que j'aime par ailleurs, on a l'impression qu'on donne sur des champs, c'est la nature. Mais je ne me dis pas spontanément « je suis dans un palais de justice ». (Magistrat Nantes)

On a une vision sur l'extérieur qui prend les arbres, qui prend quand même pas mal de choses. (Fonctionnaire Nantes)

4.4.2.3.3 Fonction

[Grasse] On a quand même une impression de sérénité. (Magistrat Nantes)

4.4.3 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Grasse : entendre

4.4.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.4.3.1.1 Espace

Ca ne doit pas être [petit]. (Fonctionnaire Grasse)

4.4.3.1.2 Mobilier et matériaux

Le pas sur le marbre domine dans le fragment sonore. Mais ce n'est pas gênant. (Fonctionnaire Grasse)

4.4.3.1.3 Fonction

Rythmes

Il y a des jours où c'est calme et des jours où il y a une foule terrible. Il y a certains jours d'audience corrects et d'autres où il y a vraiment [la foule]. (Fonctionnaire Grasse)

Il y a des jours où il y a beaucoup de monde, mais il y a jamais plus de bruit ou d'impression de foule par rapport à l'immensité de cette salle des pas perdus. En fait il peut y avoir beaucoup de monde, mais ça ne se voit pas, et ça ne s'entend pas. (Avocats Grasse)

Les gens ne restent pas longtemps dans la salle des pas perdus.® [Salle des pas perdus plutôt calme ou active ?] Plutôt [calme] [bis], ce n'est pas le palais de justice de Paris quand même, où c'est plus speed. [Grasse]C'est bien comme ça, mais il y a quand même moins de vie, même dans les moments où ça bouge, ça ne dure pas longtemps, il peut y

avoir un peu d'effervescence, mais ça doit durer 1/4h avant l'audience. Ou lorsque les portes du palais de justice s'ouvrent, là il y a un afflux de public, mais ça se règle assez rapidement. ® [Climax] Soit à l'ouverture à 8h15, ou alors à 13h à l'ouverture des bureaux [?]. ® [Calme maxi] À partir de 16h. C'est la correctionnelle qui fait surtout du mouvement, le civil c'est quand même plus feutré.

Cette salle des pas perdus n'est pas angoissante quand on rentre. Je pense qu'on est très protégés maintenant par rapport à l'ancien palais de justice. On ne voit pas les détenus, on ne les voit plus. Ils ont une entrée particulière, ils ont un ascenseur qui leur est réservé, ils vont directement dans la salle d'audience, on ne les voit plus, on ne voit jamais de détenu dans la salle des pas perdus, chose qu'on voyait dans l'ancien palais de justice. Là ce qu'on voit, c'est les familles qui sont éventuellement dans la salle des pas perdus. On est beaucoup plus protégés qu'on ne l'a été, c'est sûr. (Fonctionnaire Grasse)

Sonnette

® [À Grasse on ne fait pas d'annonce dans les salles d'audience, mais il y a la sonnette dans la salle d'audience et dans la salle des pas perdus] L: Oui, ils font sortir les gens de la salle d'audience, donc la sonnette leur donne le signal de revenir. E: Et pour nous c'est un bon repère : on sait quelles sont les audiences où on doit aller, on connaît. Et c'est un appel, c'est indispensable. E : Des fois [cette sonnerie] nous gonfle, elle nous fait sursauter... ® [Quand ?] E : quand on ne s'y attend pas dans la salle des pas perdus, vous êtes en train de discuter tout ça... Mais d'un autre côté, quand vous êtes ici, c'est-à-dire à l'autre bout par rapport à la salle d'audience, vous l'entendez, ça vous fait dire « il faut que j'y aille » ou « je prends mes dispositions pour faire retenir ce dossier-là, je vais vite là-bas », alors que la voix on ne l'entendrait pas forcément, vous imaginez... Ou alors il faudrait vraiment un aboyeur... (Avocats Grasse)

4.4.3.1.4 Acoustique

J'ai l'impression que les sons sont amplifiés [par rapport à ce que je connais]. En réalité les bruits sont plus discrets, c'est moins bruyant. On n'a jamais autant de bruits me semble-t-il. Cette amplification ne me semble pas correspondre à la réalité.

Une acoustique adaptée

La voix ne porte pas tellement, l'acoustique n'est pas bonne dans cette salle des pas perdus et c'est tant mieux. Il y a quelque temps nous avons fêté le départ d'un magistrat, l'acoustique était très mauvaise, on avait une amplification et on n'entendait rien. Mais c'est normal, c'est souhaitable. En tête-à-tête on s'entend, on se comprend, c'est suffisant, la voix ne porte pas. (Fonctionnaire Grasse)

4.4.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

4.4.3.2.1 Acoustique

Points de vue contrastés sur la connexion sonore avec la ville

Pour les gens qui y travaillent, peut-être pas. Pour le justiciable, c'est peut-être rassurant d'entendre le monde extérieur. (Fonctionnaire Bordeaux)

Une réverbération banale

Là c'est plus plat, il n'y a pas cette réverbération, on entend les bruits extérieurs de temps à autre. Elle n'a pas l'air immense. Elle a un accès direct sur l'extérieur, à deuxtrois reprises on entend les bruits de voitures. Pas de [coupure]. Ça peut être n'importe où. ® [Au niveau archi, principe à poursuivre ?] C'est moins solennel, moins écrasant,

mais en même temps c'est plus banal, ça peut être n'importe où. Je préfère Nantes. (Avocat Bordeaux)

4.4.3.3 Paroles des utilisateurs de Nantes

4.4.3.3.1 Espace

Un lieu de passage en connexion avec la ville

On voit que c'est un espace plus réduit [que Nantes]. Ça je ne pense pas que ce soit Nantes, j'en suis sûre. Ici c'est beaucoup plus amorti. Les portes qui claquent assez violemment au début. ® J'avais du mal à la voir comme une salle des pas perdus. ® Plutôt un lieu de passage, mais pas vraiment une salle des pas perdus. (Fonctionnaire Nantes)

Ça me semble plus vaste, impression d'un grand volume, il y a des rumeurs de ville caractéristiques, on entend des voitures, des camions, on sent que c'est en ville. (Fonctionnaire Nantes)

C'est une ambiance assez bruyante, on entend par contre les bruits de la ville. (Fonctionnaire Nantes)

® [On doit entendre la ville ?] ? Non. Qu'on la voie, oui [bis]. Qu'on l'entende, non, ça peut nuire. En plus les bruits de la ville sont davantage des nuisances que des choses plaisantes. (Fonctionnaire Nantes)

4.4.3.3.2 Fonction

J'ai l'impression que ça représente vraiment bien les gens qui sont perdus dans un univers mécanique et qui vont enfin s'adresser à un homme ou à une femme pour avoir la clé [du fonctionnement], et ça reflète bien la réalité des choses : à cause d'une signalétique mal fichue, etc, les gens sont paumés, et heureusement qu'ils rencontrent d'autres personnes. L'homme au sens générique du terme sauve les palais de justice ! Heureusement qu'il y a des gens ! C'est beaucoup plus parlant, parce que la difficulté dans les palais de justice c'est que ce n'est pas adapté aux gens qui n'y connaissent rien. C'est peut-être bon pour les professionnels, mais les justiciables sont perdus. (Magistrat Nantes)

4.4.4 Fragments de récits sur les salles de pas perdus de Grasse : sentir

4.4.4.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

4.4.4.1.1 Odeurs

[Odeurs, petit jardin] Non. Par contre, au niveau visuel ce jardin est très agréable. (Fonctionnaire Grasse)

4.4.4.1.2 Températures

Confort d'été

J'ai le sentiment qu'elle est climatisée, il n'y fait pas trop chaud. Pas de problème particulier, la température me paraît correcte, il n'y a pas de plaintes. Paraît-il qu'en hiver il y fait froid, c'est ce que les femmes de l'accueil m'ont dit. (Fonctionnaire Grasse)

[Salle des pas perdus pas trop chaudes l'été?] Non. Je n'ai pas l'impression. C'est quand même en haut qu'il fait le plus chaud [patios], là où c'est vitré. (Fonctionnaire Grasse)

Mais c'est vrai que du point de vue de la température il n'y a rien à redire. (Avocat Grasse)

Courants d'air

Entrée Nord toujours interdite au public avec Vigipirate. Elle posait problème, d'ailleurs, quand les gens rentraient par là, ça faisait des courants d'air pour l'accueil, elles n'étaient pas bien quand les portes ne se refermaient pas, beaucoup de courants d'air. Alors, entre le soleil et les courants d'air, c'est vrai qu'à l'accueil elles n'ont pas toujours la bonne place! ® Elles ont souvent froid, parce qu'il y a le courant d'air quand les portes étaient ouvertes derrière. (Fonctionnaire Grasse)

5. Couloirs

5.1 Couloirs du palais de Justice de Nantes

5.1.1 Synthèse : un dédale feutré dans des failles lumineuses et végétalisées

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	C'est « magnifique », dit un interlocuteur. On dirait un « palais crétois » dit un autre. Ceux qui aiment le disent tout de suite, et d'une façon spontanée. (A noter que nous n'avons jamais relevé un tel engouement esthétique pour les deux autres Palais de justice). Le cadrage des vues sur l'extérieur végétalisé est proposé à chaque passage devant un patio. Pour voir le dehors, il faut marcher car sinon le regard à travers le revêtement de type « casque d'escrimeur » (une tôle perforée) ne passe pas.	Les interlocuteurs hésitent sur l'espace dans lequel l'enregistrement a été effectué : s'agit-il d'un bureau ouvert sur le couloir, d'un couloir qui traverse les bureaux ou d'un couloir qui dessert des bureaux ?	
Matériaux	Le rouge plaît, amuse (souvent) ou bien inquiète (peu souvent). Il déconcerte. Peu de nos interlocuteurs imaginent qu'il peut déclencher un sentiment d'agressivité.	Du point de vue de la matière sonore entendu, les utilisateurs pensent à des matériaux feutrés, type moquette au sol, etc.	
Fonction	C'est aussi un dédale dans lequel les utilisateurs ont du mal à se repérer, notamment le public qui aujourd'hui peut y accéder d'une façon plus ou moins contrôlée (ces deux aspects laissent présager que dans un avenir proche ces circulations administratives seront beaucoup plus animées qu'actuellement).	Quand ils passent devant les portes des bureaux laissés ouverts, les occupants ne les entendent qu'au dernier moment. On n'entend qu'au dernier instant, on ne reconnaît qu'au dernier moment : la présence de l'autre se remarque dans l'instant, pas dans la durée.	

C'est un espace de circulation éclairé artificiellement (sous un voile de « batiline ») bénéficiant de poches de « respiration » éclairées naturellement. Les failles lumineuses scandent et structurent la perception visuelle du couloir, ce qui est un premier élément positif dans le vécu, le second étant relatif à la présence de cette source de lumière dans la circulation éclairée artificiellement. Les utilisateurs n'ont ainsi jamais l'impression « d'être dans du sombre ». Toutefois, le contre jour leur déplait : ils ne reconnaissent qu'au dernier moment la personne qui arrive en face, tant et si bien que ce ne sont pas des lieux « où l'on a envie de traîner ». Dans les couloirs, la présence visuelle des gens est furtive.

Ce qui domine dans les récits, hors l'attention portée au bruit incessant de la ventilation (qui agace tous les auditeurs), c'est « qu'on entend très bien », comme le dit un interlocuteur de Bordeaux, « on entend tout très bien », même si c'est feutré. Cette distinctibilité permet à un agent technique de reconnaître le style sonore d'un tel sur le clavier, le type de chaussure portée par tel autre, les gens « qui passent derrière », etc. Tout est feutré mais claire. Le couloir est comme une sorte de point d'écoute de tous les bruits des bureaux: un panoptique sonore involontaire, une « oreille de Denys ».

Couloir sans odeurs, « aseptisé » pour une interlocutrice. Mais d'autres ont l'impression que le parfum d'un collègue est très présent, (renforcé?) au moment ou il passe (matériaux qui n'absorbe pas les odeurs, mais qui réfléchissent). même si cela dure peu longtemps (du fait de la ventilation). Odeurs fugaces, donc, peu « insistantes », mais bien remarquables durant un moment. Là encore, la présence de l'autre se remarque dans l'instant, pas dans la durée.

5.1.2 Fragments de récits sur les couloirs de Nantes : voir

5.1.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

5.1.2.1.1 Espace

Un dédale avec des respirations

À Nantes, ce couloir-là, on a l'impression qu'il donne des respirations, avec ces passages de lumière. Moi qui connais le décor, quand on voit le ciel, le soleil, c'est formidable, on est plus du tout en sensation d'enfermement. (Fonctionnaire Nantes)

Mais je pense que c'est un dédale, un dédale uniforme. C'est comme s'il fallait avoir le plan des lieux, être vraiment extrêmement initié pour pouvoir sortir du dédale. Et je trouve ça désagréable. L'unité est dans la carapace, on est tous dans le même

immeuble, mais imaginez que, si on est une grande famille, on a le droit individuellement d'avoir des chambres décorées de façon [?]. Et c'est pour ça que j'ai affirmé mon individualité par rapport au Tribunal d'Instances [statue plus tapis], parce que c'est une juridiction [?], donc il fallait que ce soit [?] (Magistrat Nantes)

Réception esthétique

C'est beau, je trouve ça beau, voilà ce que ça m'inspire. Moi ça me correspond particulièrement en plus, c'est droit, c'est carré, c'est net, il y a deux couleurs. Moi je me sens particulièrement bien là-dedans, ça me va très bien. (Magistrat Nantes)

On ne voit bien que quand on est en mouvement

À l'arrêt vous voyez beaucoup moins bien. Donc, si vous voulez regarder ce qui se passe dans le bureau, plus vous ralentirez, moins vous verrez. En fait celui qui veut regarder ne voit rien. Vous avez remarqué que c'est dans le mouvement qu'on voit ? [...] Je trouve ça rigolo. [C'est un des trucs de JN..., liaison avec le pas, grille aussi dans la salle des pas perdus]. C'est presque cinématographique, c'est assez fascinant. (Fonctionnaire Nantes)

Sur les distances

On est moins tentés de descendre pour mettre un dossier dans une case, c'est trop loin, on évite, et on bouge moins, parce qu'il y a tellement de distance ... Traverser ces couloirs ... (Fonctionnaire Nantes)

5.1.2.1.2 Matériaux

Contrastes autour du rouge

Ouais, c'est rouge. Ça ne me choque pas. Il y a plein de gens qui vous en parleront, qui vous diront que ça ne va pas du tout. Moi ça ne me gêne pas. (Magistrat Nantes)

La photo améliore, parce que le rouge est beaucoup plus beau qu'en réalité, en réalité c'est un rouge qui va davantage vers l'orangé. Là [photo] c'est un rouge qui est beaucoup plus beau. En photo c'est pas mal, c'est mieux qu'en réalité. Je n'aime pas ce rouge-là [réel]. Les réflexions des justiciables sont très très négatives, par rapport au rouge et a u noir des couloirs, les gens nous disent souvent « comment faites-vous pour travailler là, c'est horrible, on ne supporterait pas ». On leur explique que les bureaux sont clairs, c'est vrai qu'au niveau des bureaux c'est très agréable. Mais les gens qui patientent dans les couloirs, dans les parties communes, se plaignent tous beaucoup. (...) L'autre jour, une dame m'a dit « ici c'est le rouge et le noir, on se croirait en enfer, les couleurs de Lucifer... ». (Fonctionnaire Nantes)

Tout est choquant. Le rouge d'abord, c'est quand même assez rare. (Fonctionnaire Nantes)

Je n'ai rien contre le rouge, je m'en fous. (Magistrat Nantes)

C'est l'agressivité du rouge qui me dérange, c'est trop ... on en prend plein les yeux. (Fonctionnaire Nantes)

5.1.2.1.3 Culture de travail

Des attentes différentes

Ah ce n'est pas convivial du tout, tout le monde le sait bien... ® [Pourtant dans la BS, on se dit bonjour...] Oui, on papote, mais ce ne sont pas des lieux où on a envie de rester trop traîner, ils ne sont pas sympas les couloirs. Ce palais de justice n'est pas convivial, il n'est pas sympa, mais il n'est pas prévu pour ça non plus. Au travail on est censés être sympas, mais on n'est pas censés y créer des liens de copinage ou d'amitié. Moi je ne

confonds pas tout, dans les couloirs du palais de justice je ne cherche pas des amis, je cherche des collègues de travail qui sont efficaces, qui vont répondre à ma question, et puis on fera ce qu'il y a à faire. (...) parce qu'il y a un fossé entre les magistrats et les greffiers-fonctionnaires, ce qui fait qu'il y a très peu de communication entre les deux groupes d'individus, et on ne recherche pas la même chose. Les magistrats sont plus à chercher une ambiance de travail, où on vient travailler et on y est bien et on repart faire autre chose. Les fonctionnaires et les greffiers recherchent beaucoup plus un lieu de convivialité, parce que globalement leur travail c'est plus important que pour nous dans leur tissu social et leur tissu relationnel. Les greffières sont souvent amies, elles se voient souvent à l'extérieur, elles créent des liens, font des choses entre elles. Nous magistrats beaucoup moins, on est beaucoup plus des collègues, parce que ce n'est pas ce qu'on y cherche, parce qu'on a d'autres réseaux relationnels ailleurs, ce qui fait qu'on ne vit pas de la même façon. Dans la cafète, vous voyez des tablées ... de greffiers !, de fonctionnaires!, ce sont toujours eux qui se mettent dehors, qui prennent le café, parce que c'est ce qu'ils cherchent. Vous ne verrez jamais une tablée de magistrats, les magistrats ils s'en foutent, ils prennent leur sandwich ils bossent ils repartent. On ne recherche pas la même chose. (Magistrat Nantes)

Les couloirs sont devenus accessibles au public

Au départ, quand on est arrivés dans ce palais de justice, il y avait un côté très strict, personne ne devait accéder aux couloirs parce qu'il y avait un service d'accueil en bas, on ne devait plus avoir de public dans les couloirs, c'était un peu le côté très « administratif ». Puis il s'avère que maintenant la plupart des gens on les voit dans les couloirs. (Fonctionnaire Nantes) C'est ouvert au public, d'ailleurs ... (Fonctionnaire Nantes) parce que c'est ouvert au public, et parce que les heures d'accueil ne fonctionnent pas forcément avec les gens, donc il y a des gens qui après 16h30 ou 17h viennent au palais de justice, ils connaissent le palais de justice mieux que nous, ils peuvent prendre les ascenseurs, ils déambulent dans les couloirs très très bien. Et maintenant aussi, depuis le mois de janvier [2002], depuis les 35h, on nous a demandé à nous de faire un service d'accueil, que tous les gens le midi et tout [prennent le relais de l'Accueil ?], donc les gens sont appelés maintenant, ils ont l'autorisation de monter dans les couloirs pour qu'on les reçoive. Donc il y a eu tout un changement, au début c'était très strict, très cloisonné, et puis maintenant tout le monde peut aller dans les couloirs et tout le monde peut se balader partout dans le palais de justice. (Fonctionnaire Nantes)

5.1.2.1.4 Eclairage

C'est génial, c'est super, j'insiste beaucoup là-dessus. C'est d'ailleurs pour ça que les salles d'audience ne sont pas bien, elles n'ont pas de lumière naturelle. (Magistrat Nantes)

Contraste et contre-jour

Il y a du contraste, mais on n'a pas pour autant l'impression d'être dans du sombre. C'est fait au niveau des failles sur les patios, c'est normal, ça ramène beaucoup de lumière. Les arrivées de la lumière c'est formidable, et les structures apparentes du bâtiment qui permettent de donner une plus grande lisibilité, c'est vachement agréable, avec ces entrées de lumière qui se rythment comme ça, par tranches ... (Fonctionnaire Nantes)

Regarde, c'est joli comme ça quand même, tu as de la lumière naturelle. Tu ne vas pas me dire qu'il est moche, à côté de [Grasse ou Bordeaux], franchement. (Fonctionnaire Nantes)

Le contre-jour. c'est toujours gênant parce qu'on ne voit pas les gens qui arrivent dans le couloir, on ne voit que des silhouettes, on ne sait jamais qui c'est, on ne sait pas si on doit dire bonjour ou pas. Je suppose que ce n'est pas ingérable. (Magistrat Nantes)

Et quand tu es dans les couloirs, tu vois des collègues, tu es là, et tu te dis « qui c'est ? », tu n'oses pas interpeller, tu regardes encore, « ah oui c'est peut-être lui... ». (Fonctionnaire Nantes) Mais ça ça ne vient pas du rouge, c'est le contraste. (Fonctionnaire Nantes)

Les couloirs avec lumière artificielle, ça ne remonte pas le moral

C'est d'abord au niveau des Affaires familiales que ça s'est beaucoup vu, les gens qui viennent en tentative de conciliation dans le cadre d'un divorce, ça ne leur remonte pas le moral hein, on entend souvent des réflexions négatives à ce niveau-là. Et puis le problème c'est que dans les couloirs il n'y a pas du tout de lumière. quand vous êtes dans un couloir comme celui-là à patienter, la lumière n'est qu'artificielle. En plus il y a des problèmes d'éclairage [pannes], donc on est très souvent dans l'obscurité. (Fonctionnaire Nantes)

La lumière au plafond est assez bizarre, on ne voit pas bien la trame, la Batiline, on la distingue mal, c'est dommage, c'est intéressant la Batiline dans ce palais de justice. Évidemment il y a un problème d'éclairage derrière, de perte de luminosité qui est peut-être trop importante. Mais les taches de lumière qui arrivent, c'est pas mal, c'est intéressant. Et puis les structures apparentes aussi. (Fonctionnaire Nantes)

5.1.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

5.1.2.2.1 Espace

C'est magnifique : C'est magnifique. Peut-être pas la couleur rouge, ça m'est tout à fait personnel, mais c'est ces puits de lumière qui sont peut-être plus nombreux qu'ici. (Avocat Grasse)

5.1.2.2.2 Matériaux

C'est peint en rouge ? [Oui] Ça fait palais crétois ... (Avocat Grasse).

C'est joli [Nantes], j'aime beaucoup. ® La dominante du rouge, puis il y a un gris bleu, c'est plus gai, c'est plus gai. C'est peut-être parce que j'aime les couleurs. (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] J'aime bien en fait, le fait qu'il y ait de la couleur, il y a des entrées de lumière sur les côtés, il y a des fenêtres. C'est plus spacieux, plus aéré, il y a plus d'espace. (Fonctionnaire Grasse)

L'ambiance la plus chaleureuse, c'est quand même [Nantes], au niveau des teintes, des couleurs ... La plus feutrée je veux dire. Ça dégage. (Magistrat Grasse)

5.1.2.2.3 Eclairage

Ce que j'aime [à Nantes], c'est ces zones, un peu d'ombre où on se calme, et puis ces zones de lumière où ca fait des jolis passages. (Avocat Grasse)

5.1.2.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

5.1.2.3.1 Espace

Les volumes ressortent bien, ça s'enchaîne bien.

La vue sur le dehors

Le principe « bureaux et couloirs sur patio de Nantes me plaît beaucoup. Pour attendre, ces conditions-là sont plus agréables. Les gens vont attendre dans les parties patio, je présume. Obligatoirement ça crée des lieux où ils ne sont pas complètement enfermés sur un lieu... Les gens qui viennent sont stressés par rapport à l'enjeu. Je crois a u besoin d'espace où ils pourront se rassurer, ou du moins ne pas être trop agressés par la structure. Les couleurs grise et rouge évoquent les robes des magistrats. Il ne faut pas se fixer sur le rouge, qui est la couleur de la chambre d'appel. (Nantes), incontestablement, ça m'irait mieux, ça a un côté plus apaisant. (Magistrat Bordeaux)

5.1.2.3.2 Matériaux

La couleur déconcertante

Sur le plan de l'architecture pure, c'est celui qui m'amuse le plus, qui me plaît le plus. La couleur rouge moins, même si j'aime les couleurs en général. Mais c'est une architecture plus intéressante, comme ça à l'œil. Si je dois choisir entre les trois couloirs, c'est vers celui-là que j'irais plutôt. ® [Couleur?] Le rouge je le trouve un peu violent, c'est quand même une couleur agressive. Mais pourquoi pas? Et puis l'ensemble a l'air plus fini. (Magistrat Bordeaux)

C'est pas mal. C'est dommage que ce soit rouge, parce que pour un palais de justice le rouge c'est connu comme étant une couleur agressive. (Fonctionnaire Bordeaux)

J'aime bien le rouge, mais ce n'est pas très apaisant pour [un palais de justice ?]. C'est joli. Le rouge c'est un peu agressif, mais moi j'aime bien. (Fonctionnaire Bordeaux)

J'aime moins. Rouge, c'est assez dur aussi. [Relativisant :] Ce n'est pas non plus [intolérable ?] (Avocat Bordeaux)

Par rapport au public, si le tribunal est considéré comme un lieu d'apaisement, le rouge et le noir ça ne me paraît pas être des couleurs apaisantes. On peut peut-être déconcerter, mais pas agresser. Là on déconcerte probablement, pour un lieu, par rapport à une administration de justice. Il y a une recherche évidente sur le plan de l'esthétisme, cette alternance de noir et de rouge, sur le plan de l'esthétique ça ne me choque pas. Simplement c'est nu, c'est très dépouillé. (Magistrat Bordeaux)

5.1.2.3.3 Culture de travail

Ce qui me surprend, c'est qu'il n'y a aucun panneau, aucune indication. Si j'arrive, si on me plante là, je ne sais pas si tous les étages sont pareils ou pas, je ne peux pas me situer dans un lieu du palais de justice, je ne sais pas si c'est un lieu de passage pour les usagers professionnels ou pour les justiciables. Je pense que les justiciables sont intéressés parce qu'il y a des bancs plantés, j'aperçois une amorce de banc sur cet espace. Là j'aime bien aussi parce que c'est large. J'avais le même genre de chose sur la Réunion, on avait des trucs larges, on peut passer, et on peut avoir 4 personnes, 2 groupes de 2, on peut passer. (Magistrat Bordeaux)

5.1.2.3.4 Eclairage

[Nantes] Ça c'est joli, c'est de la lumière naturelle qui passe, je suppose, c'est l'extérieur là. Il n'y a rien qui remplace la lumière naturelle. (Fonctionnaire Bordeaux)

La lumière normale arrive, il y a des espaces sombres, à des jonctions de sécurité, apparemment il y a des portes pare-feu, mais il y a un souci que la lumière rentre. (Magistrat Bordeaux)

5.1.3 Fragments de récits sur les couloirs de Nantes : entendre

5.1.3.1 Paroles nantaises

5.1.3.1.1 Espace

Ambivalence

Ensuite on sent qu'on est dans un univers de bureau. Avec le peu de choses qu'on entend parler au téléphone c'est très clair, extrêmement limpide, extrêmement net. Ce n'est pas désagréable. En tout cas c'est très très clair. Les bruits semblent assez amplifiés, très sonores, mais sans être désagréables. On est plus dans un bureau, on est vraiment dans un bureau, peut-être avec une porte de couloir ouverte et des gens qui passent devant, qui circulent. (Fonctionnaire Nantes)

Je crois que j'ai reconnu notre couloir! J'ai reconnu les bruits, les portes ... (Fonctionnaire Nantes). On est dans un bureau ? (Fonctionnaire Nantes)

Non, c'est le couloir, on entend X qui va à la photocopie, qui claque la porte des archives. (Fonctionnaire Nantes)

5.1.3.1.2 Matériaux

Les sols

Des bruits de pas également, sur un sol qui amortit relativement les sons. (Fonctionnaire Nantes)

5.1.3.1.3 Culture de travail

Une ambiance de travail, une ambiance assez feutrée

Tout ça est assez calme, il n'y a pas de bruits trop agressifs : la sonnerie du téléphone, les portes qui s'ouvrent, la moquette, tout ça ... Une bonne ambiance de travail. Je crois que ce palais de justice est propice au travail. ® Une ambiance de travail. Les claviers, les papiers : on est là pour travailler. (Magistrat Nantes)

Cela m'a paru [positif pour travailler], sauf si on excepte [la clim]. C'est un bruit de travail, Ça me paraît assez convivial, quelqu'un sifflote à un moment, c'est rassurant, en même temps une dame répond à quelqu'un au téléphone, lui dit « ne vous en faites pas, je lui dirai ça », elle est assez bienveillante en fait. (Fonctionnaire Nantes)

Ce fragment correspond à l'ambiance des couloirs ici ? Je trouve. ® [Titre] « Ambiance de travail ». (Magistrat Nantes)

5.1.3.1.4 Acoustique

La distinctibilité

Et puis on entend des circulations de personnes, des gens qui passent, un petit peu de grincements de portes, mais peu, et puis des bruits de pas, ça claque un peu tout en étant extrêmement feutré, presque comme une main sur la table, ce n'est pas un bruit de pas classique, on entend autant le vêtement que le pas, c'est marrant d'ailleurs. Avec une circulation rapide, ça circule vite, peut-être parce qu'il y a des grands espaces à couvrir, les gens marchent vite apparemment. Et puis on entend un bruit de clavier. (Fonctionnaire Nantes).

La ventilation

Le bruit incessant là de la ventilation. Mais il est plus fort là que dans la réalité. Dans votre prise de son, on sent qu'il y a cette espèce de [ronronnement ?] permanent. Mais dans la réalité [il n'y en a pas autant]. (Magistrat Nantes)

Il y a un bruit qui m'a un petit peu fait penser à ici [Nantes] : on a l'impression qu'il y a une ventilation, on entend un bruit de fond qui est assez désagréable. Il arrive qu'on l'entende effectivement ici quand on est en dessous de la climatisation, mais c'est encore plus bruyant dans l'enregistrement, un bruit de ventilation ou de climatisation je ne sais pas.

On entend un bruit qui semble être une ventilation extrêmement élevée en niveau sonore. Impression que ce niveau est surélevé, parce que le micro cherche à capter des sons, et comme il n'a que ça, on a l'impression d'avoir vouuuuuu, ça me semble très important [en niveau], c'est la première chose qu'on remarque. (Fonctionnaire Nantes)

D'abord il y a des bureaux où on ne l'entend pas du tout, là on est dans ce cas [salle de l'entretien]. D'après ce que je crois savoir, je crois que dans 99% des bureaux on n'entend rien. Et il y a quelques bureaux, 5-6 peut-être sur le plateau, où le ventilo-convecteur est dans le bureau, ce qui à mon avis est une erreur, à ce moment-là c'est carrément pénible. ® Ces [ventilo-convecteurs] ne devraient pas y être. [Ça a dû être rajouté] [OB Problèmes de place dans les faux plafonds] C'est des erreurs de mise en œuvre, ils ont dû rencontrer une difficulté, ils l'ont traitée comme ça [...] Il y a une salle de réunion où il y a un ventilo, la salle de réunion du Parquet, qui est sur la terrasse, où on a un bruit, un fond sonore très désagréable. (Fonctionnaire Nantes)

5.1.3.2 Paroles des utilisateurs de Grasse.

5.1.3.2.1 Espace

On est dans un bureau, la réception d'un appel téléphonique, la personne qui répond, qui va voir une autre personne apparemment pour lui parler, qui revient et qui fait la commission. (Fonctionnaire Grasse)

Ça fait penser à un service d'accueil, on entend des gens passer derrière, qui marchent longtemps. (Fonctionnaire Grasse)

5.1.3.2.2 Acoustique

Calme, pas et grincements

Une porte qui grince. Une porte peut claquer, mais ça ne doit pas grincer. (Fonctionnaire Grasse)

Ça grince un peu par moments. On entend bien les pas. Mais ça reste quand même supportable, ce n'est pas choquant. ® [Mieux avec moins de pas et de grincements ?] Oui, j'aime bien les ambiances un peu feutrées. Mais ça reste très raisonnable, assez feutré. ça reste une ambiance relativement calme, ce sont de bonnes conditions de travail, on ne sent pas un stress, que la personne est bousculée, on sent une certaine qualité de travail. (Magistrat Grasse)

Là c'est calme, c'est même très calme. Ça ne doit pas être une période d'affluence, ou alors ce sont vraiment des bureaux isolés [du public]. Ou alors, à ce moment-là c'était vraiment calme. (Fonctionnaire Grasse)

La ventilation

Un bruit de ventilation permanente. (Fonctionnaire Grasse)

On entend un sifflement à un moment donné, c'est peut-être le fax. Et puis au début il y a un bruit de fond. (Fonctionnaire Grasse)

Désagréable, à cause du souffle permanent. Je ne voudrais pas travailler dans une ambiance pareille. On dit qu'on s'habitue au B, mais en fait ça génère une fatigue, même si on ne l'entend plus on le subit. (Fonctionnaire Grasse)

5.1.3.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

5.1.3.3.1 Espace

Un lieu ambivalent

[Dans un bureau ?] Oui. A cause du bruit de frappe sur le clavier (il est quand même relativement proche) je m'imagine dans un bureau porte ouverte, avec des gens qui circulent sur un couloir qui est devant la porte. Après, il y a des bruits que je n'ai pas reconnus. Je pense aussi à des [couloirs], parce qu'il y a moins de brouhaha que dans le fragment couloir bordeaux, et il y a moins de présence humaine. Espace ? je dirais u n greffe, un secrétariat en tout cas, avec les bruits typiques de machines, enfin de claviers, porte ouverte puisqu'on entend des pas qui arrivent et qui s'éloignent. Un cabinet plutôt de secrétariat par rapport au bruit. Le téléphone qui sonne et le commentaire qui va avec, avec une porte ouverte. (Magistrat Bordeaux)

[Espace grand ou petit ?] C'est assez [grand]. ® [L ou l ?] dans la longueur peut-être, parce que la personne semble se déplacer. Celle qui répond au téléphone ensuite se déplace, elle a un nombre de pas quand même assez grand. (Fonctionnaire Bordeaux)

C'est apparemment un lieu de passage. Je n'ai pas très compris si c'était sur le même lieu. On répond au téléphone au départ. Si c'est l'accueil ou un standard. On entend marcher, je pensais à un couloir. Un standard qui doit être planqué près des souffleries, de la clim, ça doit être un sous-sol, un truc comme ça. (Magistrat Bordeaux)

5.1.3.3.2 Matériaux

[Revêtements de sol] Ici il n'y a pas le crissement du fragment. J'avais pensé à un revêtement de bois. Mais en fait, c'est un son plus « mat », plus sec, un revêtement dur. Je n'entends pas de chuintement non plus. (Magistrat Bordeaux)

® [Matériaux sur lesquels on marche?] Il me semble que ça étouffe un peu les pas, mais pas aussi bien que si c'était de la moquette. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Sol] Il est feutré, donc doit y avoir de la moquette. (Fonctionnaire Bordeaux)

5.1.3.3.3 Culture de travail

Panoptique sonore

Une sorte de panoptique sonore, soft, mais panoptique tout de même : Ici ce sont des gens qui se déplacent d'un point éloigné vers un autre point éloigné rapidement et d'un pas un peu vif. Il y a un côté un peu plus feutré. (Magistrat Bordeaux)

5.1.3.3.4 Acoustique

Un point de convergence de tous les sons, d'une grande « distinctibilité »

Ce qui est caractéristique, c'est qu'on entend très bien, en dehors de ce grondement constant, de ce bruit de fond, la voix de la personne qui répond au téléphone, la porte qui claque, c'est très très audible, dans tous les coins de la pièce c'est très distinct. Plus que dans les autres fragments où c'est plus diffus, plus brouhaha. (Fonctionnaire Bordeaux)

La personne a peut-être des mules, les mules ça ne retient pas les pieds. (Fonctionnaire Bordeaux)

Le bruit de la ventilation

Pffffouuu! Si c'est une truc [clim] comme ça qu'on entend! (Fonctionnaire Bordeaux)

Ce bruit de fond est peut-être dû au matériel, il y a un grondement, un truc comme ça... ® [Ventil ?] Oui, une [ventilation]. ® [Gênant] Un petit peu. (Fonctionnaire Bordeaux)

Ce bruit de souffle c'est normal ? C'est une soufflerie ? C'est horrible. (Magistrat Bordeaux)

5.1.4 Fragments de récits sur les couloirs de Nantes : sentir

5.1.4.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

5.1.4.1.1 Températures

C'est super! À part que ça ne marche pas une fois sur deux... Très souvent on a trop chaud ou trop froid, ça ne marche pas très bien. (Magistrat Nantes)

[Ouvrez parfois votre fenêtre ?] Oui, mais pas quand il fait chaud, il ne faut pas l'ouvrir quand il fait chaud, autrement ça coupe la clim. (Magistrat Nantes)

5.1.4.1.2 Odeurs

Alors là, rien de particulier, c'est très aseptisé comme ambiance, je n'ai jamais eu d'odeurs dans ce couloir. (Magistrat Nantes)

5.2 Couloirs du palais de justice de Bordeaux

5.2.1 Synthèse : l'enfilade des portes blanches d'un hôpital

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	Au regard, ce couloir évoque l'hôpital ou encore l'espace ce circulation banalisé par excellence. Il ne correspond pas en tout cas à l'identité d'un palais de justice. Certains pensent au couloir d'un sous sol, à un espace non fini (qualificatif qui revient aussi souvent), à celui d'une usine ou d'un espace « déjà vieux », « très bas de gamme ». L'aspect du couloir donne à imaginer les bureaux derrière les portes : des « boxes », des « cellules ».	Les interlocuteurs ne reconnaissent pas ou reconnaissent mal l'espace à l'écoute. Les gens hésitent sur les dimensions (certains évoquent une petite salle d'audience, un autre un hall de gare, un autre encore un accueil ou un tout petit couloir) ou sur le contexte (« on est dehors ou bien dedans ? »), y compris les bordelais.	
Matériaux	L'aspect technique du plafond, la couleur blanc des murs et des portes donnent le sentiment d'un espace froid, sans chaleur et surtout sans identité. L'ensemble participe au sentiment d'un couloir d'hôpital non fini.	La majorité des auditeurs entendent la matière plastique. C'est soit la matière au sol qui est repéré, soit la nature de la semelle de la chaussure.	
Fonction	Espace « stressant » pour les bordelais, et même insécurisant (« on ne sait pas trop où l'on va dit un nantais »). Les interlocuteurs locaux affichent tous un sentiment de dépit en comparant avec les photos des couloirs des autres palais de justice, et insistent sur le fait qu'ils ont le sentiment d'être les uns sur les autres dans le TGI de Bordeaux. Les autres interlocuteurs auraient envie de travailler portes fermées tellement « c'est sinistre ».	Un magistrat de Bordeaux parle d'un effet de ruche, un greffier de Grasse évoque la densité humaine. Nos interlocuteurs parlent d'un endroit où passent beaucoup de gens et où il n'y a pas beaucoup de confidentialité. Beaucoup évoque une entrée de cinéma ou de théâtre.	

« C'est clair, certes, mais ce n'est pas chaud ». L'absence de lumière naturelle dans les couloirs engendre des réactions de rejet chez nos interlocuteurs locaux (« c'est une horreur », « je hais ce bâtiment à cause de cela ») et d'incompréhension chez les autres. L'éclairage aux néons (en réalité des tubes fluorescents) est jugé agressif. Il rappelle l'usine et accentue le sentiment d'un espace non fini. La coupure automatique de l'éclairage (à midi par exemple) gène beaucoup, même si l'utilisateur peut rallumer immédiatement.

La matière sonore est confuse, pâteuse, plutôt réverbérante. Une personne pense à une cage « avec des résonances de partout ».

5.2.2 Fragments de récits sur les couloirs de Bordeaux : voir

5.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

5.2.2.1.1 Espace

Un espace banal

Bordeaux, c'est banal, ça fait même « cheap » un peu. (Avocat Bordeaux)

C'est totalement impersonnel, à part les trucs [techniques] là-haut. Mais depuis le musée Pompidou il y a eu 30 ans passés! Là il n'y a que dalle, c'est d'une banalité..., c'est affligeant. Si c'est ces machins [technique] qui doivent donner un certain charme, bon ben [—]. Et ça ça pourrait être ce que vous voulez à la limite, une prison propre, sauf que les couloirs sont plus larges pour des raisons de sécurité, un hôpital, certains hôpitaux psychiatriques ressemblent à ça, vous allez à Charles-Perez [? Hôpital] ici, vous avez des secteurs, c'est ça. Alors imaginez si vous êtes au 2e ou au 3e avec des grilles [en plus]! Le 3e, qui est le lieu du tribunal pour enfants, là on se pose des questions: l'accueil c'est des bancs de fer, un truc absolument rikiki, on ne peut même pas s'asseoir, la moitié des gens sont debout, sont explosés... Comment est-ce qu'on peut rattraper un truc sécurisant [apaisant] là-dedans? On ne peut pas... C'est la banalité qui insécurise. Tous les collègues se perdent en arrivant. Bordeaux, c'est caractéristique dans sa banalité. (Magistrat Bordeaux)

Un espace exigu

Je ne vous dis pas le tribunal pour enfants où c'est des espèces de couloirs où on est tous les uns sur les autres. Le juge des affaires familiales, il y a le mari et la femme qui se sont foutus sur la gueule un mois avant et qui se sont séparés, ils sont là, côte à côte. (Magistrat Bordeaux)

L'effet hôpital

Le palais de justice de Bordeaux est celui que je connais le mieux. Je n'aime pas du tout les couloirs administratifs. Il y a des choses dans ce palais de justice que je trouve très belles et assez réussies, mais les couloirs je les trouve laids. Ils ressemblent à des couloirs d'hôpital... Ce week-end, je faisais visiter le palais de justice à des amis, des collègues et des amis non magistrats qui le découvraient. Tous ont ressenti quelque chose de très aseptisé, très hôpital. L'étage fait « usine pas finie ». Donc je ne me sens pas dans un palais de justice. J'hésite entre une entreprise et un hôpital qui n'a pas eu les moyens de finir les travaux. (Magistrat Bordeaux)

[Bordeaux] C'est typi ... Ça fait vraiment hôpital franchement hein! C'est très couloir d'Hôpital! Vous [montrez la photo] quelqu'un, vous lui demandez si c'est un hôpital ou un palais de justice, on vous dit « c'est un hôpital »! (Fonctionnaire Bordeaux)

5.2.2.1.2 Matériaux

C'est le côté très blanc, avec ces portes... je ne sais pas en quoi elles sont... mais avec ce placage blanc, ça manque complètement de chaleur... (Magistrat Bordeaux)

On a toujours dit que c'était pire que l'hosto, parce que selon les étages de l'Hôpital vous avez des couleurs, ici non ! [rire]. Et puis, comme il est interdit de mettre quoi que ce soit [Rogers] ... (Fonctionnaire Bordeaux)

5.2.2.1.3 Culture de travail

Manque de sérénité

Si vous êtes montés au juge pour enfants [Bordeaux] par exemple ... La photo ce n'est pas l'étage du juge pour enfants. Vous auriez en plus les gens qui attendent dans les couloirs, au juge des affaires familiales aussi les lundis matin vous verriez dans ces couloirs c'est bondé de gens qui attendent assis par terre qu'on appelle. Ca ne correspond pas du tout à une image d'un lieu serein. ® [OB Ça fait collège, avec quelques avocats qui viennent en robe...] Oui. Au Juge pour enfants, je me souviens quand j'étais au service Mineurs, où on avait des prévenus qui étaient avec des gendarmes, les menottes, et qui étaient assis par terre, avachis dans le couloir, les gendarmes disaient « relevez-vous », et ils ne se relevaient pas pour autant, et des familles entières qui venaient pour des conflits de familles, des problèmes de garde, de résidence d'enfants, et qui étaient très stressées : la salle devenant trop petite débordait, donc on avait les enfants qui venaient avec le petit train ou la petite voiture au milieu de ces gens attachés et qui étaient très impressionnés par ces détenus. Je trouve que ça manque complètement de sérénité dans ces couloirs d'attente. Quand on a un lieu d'attente comme [Bordeaux] où les gens attendent dans le couloir, c'est un lieu où l'angoisse augmente. Je préfère nettement Nantes. (Magistrat Bordeaux)

Personnel dépité

Pfftttt, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ... Il faut savoir que c'est tellement mal foutu qu'en face il y a les gens qui sont là en attente, la salle d'attente c'est le couloir qui a été élargi. J'en pense le plus grand mal, c'est totalement absurde, en plus ce sont des sièges où on ne peut pas faire asseoir tout le monde. Ceci est un détail! Autrement, uniformité, on ne peut même pas y apporter des touches, à part en collant ou en fixant des affichettes, des dazibaos, un temps on a vu ça fleurir sur nos murs. Pfftttt, on ne peut même pas mettre deux fleurs, parce que c'est la largeur minimale pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation incendies, attentats, etc. Comme les Twin Towers! Donc on ne peut même pas décorer, on ne peut pas mettre de fleurs, c'est prohibé par la Commission de sécurité parce que ça gêne le passage. Le seul moment où c'est décoré, c'est quand il pleut, et vous avez des corolles multicolores, que sont les parapluies, ils sont là, ils sèchent dans les couloirs. (Magistrat Bordeaux)

5.2.2.1.4 Eclairage

Manque de lumière naturelle

Moi je suis complètement en manque de lumière naturelle dans ce bâtiment. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Nantes] c'est la mieux. [Grasse], c'est dommage que l'éclairage artificiel ne soit pas plus dense, je ne peux pas juger. (Fonctionnaire Bordeaux)

Eclairage artificiel, agressif

[Bordeaux] C'est une horreur. Bon je n'ai pas de jugement de valeur à apporter, mais c'est une lumière agressive de néons. C'est agressif. [Bordeaux] c'est suffisamment éclairé, mais ça s'éteint à midi, après il faut rappuyer sur le bouton pour avoir de l'éclairage. Et je vous dis rien ne vaut la lumière naturelle, je hais ce bâtiment à cause de ça. (Fonctionnaire Bordeaux)

5.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

5.2.2.2.1 Espace

Une impression d'inachevé, de bricolage

Je ne pensais pas que c'était un palais de justice récent. Il est récent ? On a l'impression que ce sont des locaux qui ont été aménagés sous les combles, avec tous ces tuyaux là, ça donne une impression d'inachevé ou de bricolage. L'aspect positif, c'est la clarté des murs. Mais le haut c'est vraiment très moche, agressif. L'impression d'un cloisonnement, donc petits bureaux. (Fonctionnaire Nantes)

C'est bas de gamme, C'est bas de gamme, hein! (Fonctionnaire Nantes)

Ca c'est un vieux bât... (R) Non ? Ah bon ? (Fonctionnaire Nantes)

On dirait un hôpital

Ça fait un peu hôpital, ambiance d'hôpital, ou même de prison à la limite, avec des tuyaux comme ça... Ça ne fait pas des cellules, j'exagère, mais ça a un côté clinique. (Fonctionnaire Nantes)

Ce qui me gêne, c'est cette enfilade de portes, ça me paraît très impersonnel et beaucoup trop classique, c'est affligeant, ça pourrait être un hôpital, des services administratifs, n'importe quoi, un collège, un lycée, c'est complètement impersonnel, c'est rien, ça n'a pas d'identité. On imagine qu'il y a des milliers de portes, donne la sensation d'être devant des boxes, une succession de boxes, c'est assez pénible, c'est presque des cellules. On ne sait pas trop où on va. (Fonctionnaire Nantes)

On dirait un hôpital. Il manque juste la barre [contre le mur] pour empêcher les chariots [de les abîmer]. C'est vraiment nickel, c'est trop propre, c'est hygiénique. (Magistrat Nantes)

Il m'a paru vieux, parce qu'avec les tubes en haut. C'est fade. C'est clair mais ce n'est pas chaud. Il fait usine. (Fonctionnaire Nantes)

Même couloir de prison. Les couleurs aussi, ce beige est un peu désuet. Là, sur la photo : le palais de justice était-il terminé ? (Fonctionnaire Nantes)

Un univers administratif très impersonnel

Cette [ambiance] est trop classique et trop cellule, trop cellulaire, comme conception, qui renvoie à un univers administratif très impersonnel. Et les tubulures apparentes n'apportent rien, si ce n'est que de dépersonnaliser encore un peu plus, elles ne donnent pas de lisibilité de l'architecture en soi. (Fonctionnaire Nantes)

5.2.2.2 Eclairage

Ici on retrouve pas mal de lumière. Bien que ce ne soit pas une lumière naturelle elle semble assez proche de la lumière naturelle, ce n'est pas désagréable. (Fonctionnaire Nantes)

5.2.2.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

5.2.2.3.1 Espace

Mais c'est dans les sous-sols ? ® [Non] Ah bon, c'est très laid (Fonctionnaire Grasse).

Ça c'est tristounet. Ça fait plus penser à des couloirs de lycée. C'est neuf également ? [Oui] [elle est surprise] Tous ces tuyaux, c'est les ventilations aussi ? Pour faire comme à Beaubourg! Ce sont des bureaux ? Ils sont très rapprochés en fait, ça fait comme des classes, on a l'impression d'être dans un couloir [de lycée]. [Bordeaux] ça fait tellement sobre que ça me fait penser à une école, à un collège. (Fonctionnaire Grasse)

® [Évocation] Une usine, non, on dirait une clinique, un hôpital avec des chambres, il ne manque plus que les numéros. (Fonctionnaire Grasse). Cela me fait penser à un hôpital, ces longs couloirs, l'architecture hospitalière. (Magistrat Grasse); à une usine. (Avocat Grasse) ; et c'est sinistre. (Avocat Grasse)

5.2.2.3.2 Matériaux

Tous ces tuyaux, on se croirait à Beaubourg. (Fonctionnaire Grasse)

Tous ces tuyaux, ça me donnerait le cafard de voir toute la journée (Fonctionnaire Grasse)

5.2.2.3.3 Eclairage

Il y a de la luminosité, c'est vrai, mais rien ne vaut la lumière naturelle. (Fonctionnaire Grasse)

5.2.3 Fragments de récits sur les couloirs de Bordeaux : entendre

5.2.3.1 Paroles Bordelaises

5.2.3.1.1 Espace

Un lieu mal reconnu

[Espace] Je suis incapable de dire si on est [dedans] ou [dehors]. J'étais plutôt parti sur un [intérieur] d'audience. Au tout début de la séquence, les bruits de pas rappellent ceux qu'on entend dans les salles d'audience de Bordeaux, où les bruits des pas sur le parquet sont très particuliers, surtout si on a des chaussures en crêpe. À la réflexion, c'était plutôt du lino. (Magistrat Bordeaux)

C'est un endroit où passent beaucoup de gens, où il n'y a pas beaucoup de confidentialité, on entend des réponses aux uns et des réponses aux autres. On dirait un bureau où il y a X fonctions et où chacun raconte sa petite histoire à des demandeurs. ® [Dans un bureau ?] Oui. Sinon ça pourrait être un pôle d'accueil, dans ce cas il n'y a pas de confidentialité entre le demandeur et le répondeur. (Fonctionnaire Bordeaux)

Ce n'est peut-être pas une salle d'audience. C'est un lieu d'accueil. Un espace d'accueil dans lequel quelqu'un serait rentré, style magistrat pour donner du travail, pour convoquer à telle audience. Ou alors une salle d'audience, une audience civile. Ce n'est pas du pénal, c'est sûr, ça n'a pas le caractère solennel des audiences correctionnelles, c'est une affaire civile ou une affaire de mise en état. (Fonctionnaire Bordeaux)

C'est un couloir de sortie d'audience, quelque chose comme ça, ou une sortie de cabinet. (Magistrat Bordeaux)

5.2.3.1.2 Matériaux

Crissements désagréables

À Bordeaux, les linoléums font vraiment des SOUIC-SOUIC. Ici les bruits de chaussures quand les gens marchent entre la semelle et le linoléum ça fait vraiment des crissements très désagréables. (Magistrat Bordeaux)

5.2.3.1.3 Culture de travail

A Bordeaux, on a plutôt affaire à des gens qui piétinent dans des déplacements brefs entre 2 bureaux ou entre 2 personnes assez proches. On est sur un lieu avec de la pop humaine, qui bouge, se déplace, parle, un phénomène un peu de ruche. (Magistrat Bordeaux)

5.2.3.1.4 Acoustique

Matière sonore entendue

Quelque chose de désagréable du type « désordre » ou « brouhaha », vraiment quelque chose qui n'est pas structuré, ni structuré ni serein. (Magistrat Bordeaux)

Une impression de désordre, ça me rappelle un début d'audience. Cela manque de sérénité. (Magistrat Bordeaux)

Un brouhaha. (Fonctionnaire Bordeaux)

5.2.3.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

5.2.3.2.1 Espace

Espace inadapté

Hall de gare, ou quelque chose d'assez bruyant, avec de nombreuses personnes. Espace complètement inadapté pour la justice . Moi-même qui suis professionnelle de la justice, j'ai eu du mal à comprendre si on était en salle d'audience, à l'extérieur d'une salle d'audience, dans une salle des pas perdus, c'était très confus. (Fonctionnaire Nantes)

Il me semble qu'on est dans une salle d'audience, mais je n'en suis pas bien sûr. Il y a un aspect hall quand même, il y a des circulations multiples. On ne peut pas dire que c'est un hall de gare parce qu'on n'est pas tout à fait là, mais on est quand même dans une sensation d'espace public avec des allers et venues importants. (Fonctionnaire Nantes)

Cela ne fait pas palais de justice. On a l'impression d'arriver dans un endroit style cinéma ou théâtre, il y a un brouhaha ... (Fonctionnaire Nantes)

Des gens qui attendent dans un couloir. Des couloirs. Des petits couloirs. (Fonctionnaire Nantes)

5.2.3.2.2 Matériaux

Sol en carrelage. (Fonctionnaire Nantes)

5.2.3.2.3 Culture de travail

Je n'ai pas [apprécié] l'ambiance sonore. (Fonctionnaire Nantes)

Pas agréable, parce que de toute façon on ne peut pas suivre. (Fonctionnaire Nantes)

C'est lourd. ® C'est pénible pour les gens. Au bout d'1h, si c'est le même lieu, je trouve que ça doit être très pénible. (Fonctionnaire Nantes)

5.2.3.2.4 Acoustique

Un brouhaha très confus

J'imagine que c'est dans une salle d'audience ou dans un couloir, on ne sait pas trop si c'est en sortant d'une audience ou en y entrant, c'est peut-être l'avocat qui explique des choses à son client. C'est très confus. (Fonctionnaire Nantes)

Dans la séquence on entend une espèce de brouhaha, il semble qu'il se passe X choses en même temps, on ne sait pas très bien finalement où est la scène centrale dans cette affaire-là, c'est extrêmement flou, c'est assez sonore, assez réverbérant, et c'est assez brouillon au fond, on entend une multitude de choses, et finalement on ne sait pas à quelle conversation s'attacher, puisqu'elles sont toutes d'un niveau à peu près équivalent, on n'a même pas envie de faire l'effort parce que de toute façon ça va se perdre dans les multiples conversations qu'on entend. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a de tout, c'est assez confus. (Fonctionnaire Nantes)

Cage

Une impression de cage avec des résonances de partout. (Fonctionnaire Nantes)

5.2.3.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

5.2.3.3.1 Espace

Un couloir difficilement reconnaissable, mal identifié

[Pendant l'écoute] C'est l'accueil ! Une audience ! [ter] Des bureaux. J'entendais des gens discuter, après je me suis dite non, c'est probablement une audience, par rapport au bruit, le magistrat qui discute, probablement avec des Avocats, donc je dirais « audience ». (Fonctionnaire Grasse)

Certainement une audience de mise en état. (Fonctionnaire Grasse)

Initialement j'ai pensé à une salle d'audience, et après à une salle des pas perdus. Ça fait forcément penser à un palais de justice puisqu'on évoque des affaires, des rôles d'audience et on parle de magistrats, c'est très clair qu'il s'agit d'un palais de justice. Pour situer les bruits, tantôt salle d'audience, tantôt salle des pas perdus, plutôt salle des pas perdus. Il y a un mélange, il y a beaucoup de monde. (Fonctionnaire Grasse)

® [Espace] C'est une salle d'audience, ou un bureau de conciliation. Manifestement ce n'est pas une immense salle d'audience, ce n'est pas une salle correctionnelle. Je vois plutôt une salle d'audience civile, un juge d'instance peut-être, d'après ce qu'ils se disent. (Magistrat Grasse)

5.2.3.3.2 Culture de travail

Ça donne l'impression de rentrer dans une salle de spectacle, avec un brouhaha, un fond. Il n'y a qu'à la fin qu'on entend mieux ce qui se dit. Mais au départ on ne comprend pas, on n'entend que du bruit de fond, on entend une conversation qu'on ne peut pas suivre. (Fonctionnaire Grasse)

5.2.3.3.3 Acoustique

Brouhaha particulier

A Grasse, les bureaux sont moins sonores. (Fonctionnaire Grasse)

Pas spécialement [agréable], il y a un sentiment de brouhaha quand même. (Fonctionnaire Grasse)

Ca résonne. C'est désagréable (Fonctionnaire Grasse)

Il y a un brouhaha particulier, qu'on entend moins dans les bureaux ici (Fonctionnaire Grasse)

Sur un déplacement sur 10-15m. J'entends les semelles en caoutchouc sur le sol non moquetté. (Fonctionnaire Grasse)

5.3 Couloirs du palais de justice de Grasse

5.3.1 Synthèse : une circulation à vestibules successifs et ambiances variées

	Voir	Entendre	Sentir
Espace	La circulation à vestibules successifs est appréciée par les utilisateurs du palais de justice de Grasse (sentiment de sérénité dans les couloirs, de tranquillité dans les bureaux). Pour nos autres interlocuteurs, qui se posaient beaucoup de questions sur les contrastes de lumière (que la photo, il est vrai, avait tendance à exagérer), il a fallu expliquer le principe de distribution, qui a séduit bon nombre d'entre eux.	L'espace, ce n'est pas un couloir banal, mais un passage, tout de suite reconnue par les utilisateurs du lieu comme par nos interlocuteurs de Bordeaux et de Nantes. Il est constitué de plusieurs sous espaces cloisonnés entre eux et possédant des ambiances très différentes (un usager de Nantes évoque même l'existence d'un espace « secret », « mystérieux ». Un autre évoque un palais de justice ancien du XIXème siècle).	Les contrastes thermiques sont très marqués (galeries sur patio « suffocantes » l'été, « gelées » l'hivers). Mais, curieusement, cela ne génère pas de mal être.
Matériaux	Parmi nos interlocuteurs, certains font le lien entre lumière et matériaux au sol : ampoules avec moquette et couleurs sombres ; vitrage avec sol minéral et couleurs claires. L'éclairage dans l'antichambre des bureaux est jugé très « intime », en adéquation avec la fonction du lieu. A noter que la porte entre le couloir et le vestibule d'accès est remarquée parce qu'elle est dessinée : cela « fait quelque chose » dit un Nantais.		

Pour les utilisateurs de Grasse, Nos interlocuteurs pensent à le principe des vestibules un lieu de passage dans un univers de travail, dans une successifs (c'est nous qui nommons) permet à celui qui sociabilité affairée. Ce qui les est dans le couloir de ne pas surprend, c'est cette dominante être en lien direct avec les de bruits produits par des bureaux. Les antichambres personnes qui s'affairent, qui entre bureaux et couloir poussent les portes, qui permettent de s'isoler, de se semblent s'empresser d'un mettre à l'écart (sans compter bureau à l'autre. Les bruits provenant du dehors vont qu'ils assurent la confidentialité des dossiers, ce donner pourtant une tonalité qui n'est ni le cas à Bordeaux, humaine cet univers, ni à Nantes). Les circulations, « utilitaire » : un auditeur de elles, permettent d'échapper au Grasse évoque ainsi l'idée d'une rythme de travail des autres. « ambiance de gens qui se Elles créent un temps pour soi. baladent ». Dans le temps du parcours, les usagers bénéficient ainsi d'un temps d'échappement au lieu et au travail. Et ceci est d'autant plus valorisé que la circulation a des fenêtres qui ouvrent sur un extérieur végétalisé, et que les changements d'ambiances (lumière, son et thermie) dans le parcours sont remarquables. La matière sonore évoquée Pour la plus part, le principe de scansion lumineuse est un touche principalement les principe fort d'émotion : un bruits de transition: interlocuteur nantais dit ainsi claquement de portes (Boung qu'il a l'impression « d'aller Boung Boung est le « jingle » du vers la lumière », un autre, fragment sonore), pas sur le sol minéral, sur la moquette, bordelais (à propos du sombre),

5.3.2 Fragments de récits sur les couloirs de Grasse : voir

le dehors.

marches d'escalier, ascenseur,

et surtout fenêtres ouvertes sur

5.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

5.3.2.1.1 Espace

« de rentrer dans une

pyramide égyptienne ».

Un dispositif avec antichambres bien repéré

À Grasse, je ne sais pas si vous avez remarqué, vous rentrez on dirait un bureau, mais c'est partagé à beaucoup plus de bureaux, il y a une antichambre. Il n'y a pas d'éclairage trop fort, ça fait même salon intime. (Fonctionnaire Grasse)

On a à chaque fois un sas d'accès [Grasse], donc on ne subit pas les bruits des couloirs. Là on a le sentiment que, même si on a sa porte ouverte on peut encore continuer à travailler. Alors que si on est dans son bureau et dans la situation antérieure [Bordeaux], on est gêné par le bruit. (Fonctionnaire Grasse)

[Grasse], il y a des [antichambres], il y a des sas. C'est bien [comme principe], parce qu'on a une certaine sérénité dans ces espaces de circulation, il n'y a pas de B, on est beaucoup plus serein, on peut se promener dans le palais de justice sans être agressé par des bruits de travail à droite, à gauche. (Magistrat Grasse)

Ce n'est pas très grand en fait, c'est vite traversé. quand on va du bâtiment A au D, on ne met pas 5'. Ça paraît grand, mais c'est très vite traversé. (Fonctionnaire Grasse)

5.3.2.1.2 Matériaux

C'est triste, j'aurais aimé des couleurs plus gaies. ® [À Grasse, vous avez quand même des couleurs qui changent] (Fonctionnaire Grasse)

Très ou trop sobre, un peu froid

[Couleur] C'est trop sobre, à la limite je préfère du rouge. (Fonctionnaire Grasse)

[Grasse] C'est plus froid. Les matériaux et les teintes choisis par l'architecte, que ce soit le béton brut ou ces peintures vernies qui sont magnifiques au demeurant, il y a quand même un aspect un peu froid. Ce qui n'est pas désagréable dans un pays où il fait très chaud ! (Magistrat Grasse)

J'aime bien, c'est agréable, c'est très sobre. ® [Changements de revêtements de sol?] Oui, il n'y a pas de la moquette partout. Dans les grandes galeries où il y a des vitres, c'est du marbre. Et après on passe sur la moquette. (Fonctionnaire Grasse)

On a à chaque fois un sas d'accès [Grasse], donc on ne subit pas les bruits des couloirs, en plus on a de la moquette. Et du marbre dans les grandes parties communes. (Fonctionnaire Grasse)

5.3.2.1.3 Culture de travail

Conditions de visibilité

[Vous vous voyez bien quand vous vous croisez ?] Oui. On se fait coucou à travers la passerelle. (Fonctionnaire Grasse)

Vivement la cafétéria

Il faut aller les uns vers les autres, on n'a pas l'occasion autrement si on ne fait pas l'effort. On ne se voit pas beaucoup autrement. [Sinon] on pourrait ne pas se voir d'un bâtiment à l'autre. C'est pour ça que des fois je vais porter mon courrier, pas tous les jours parce que [travail ?], mais je vais exprès pour voir, pour faire la démarche de rencontrer un petit peu les gens. ® [Comment vos collègues vivent-ils le palais de justice / ça ?] On est tous à dire qu'on ne se rencontre pas assez. Et comme on n'a pas de vraie cafétéria, on n'a pas beaucoup de lieux de rencontre. Il faut vraiment le vouloir et faire la démarche de se voir. ® On se voit à l'extérieur. On a une cafétéria quand même, on peut éventuellement manger sur la terrasse, amener son sandwich et puis manger ensemble. Mais on n'a pas de point de rencontre ® [Cafétéria] Le local existe, il y a u n frigidaire, 2 micro-ondes, des tables, des chaises, un évier, mais il faut qu'on s'apporte de quoi manger. Il n'y a pas de distributeur de boissons non plus. En fait on ne se voit pas plus, ce qui est assez étonnant. Je ne sais pas à quoi ça tient, d'ailleurs. Pourtant on a plusieurs entrées, on a le parking, il y en qui passent par la salle des pas perdus, d'autres qui prennent directement par les ascenseurs, on n'a pas forcément non plus toutes les mêmes horaires. On ne se voit pas plus que dans l'ancien palais de justice. Certains disent même « moins ». Je ne sais pas si c'est moins... (Fonctionnaire Grasse)

Pour moi ces couloirs ne traduisent rien au niveau olfactif, visuel, auditif, rien : c'est l'autoroute. (Avocat Grasse)

Confidentialité

[Couloir adapté pour la confidentialité des dossiers ?] À Grasse on est mieux organisés pour la [confidentialité]. [Sas, portes], et beaucoup de petits bureaux, on n'est pas très nombreux par bureau. (Fonctionnaire Grasse)

On préserve une certaine confidentialité, on choisit la confidentialité, mais elle n'est pas obligatoire. Si je veux qu'on m'entende, on peut m'entendre, ça n'a pas d'importance. Et si je sais que je ne veux pas être entendu, je ferme ma porte. (Fonctionnaire Grasse)

5.3.2.1.4 Eclairage

La photo ne me plaît pas. Mais lorsque je traverse les couloirs, je ne trouve pas que ce soit aussi sombre que là. En fait ils sont très courts, en quelques pas c'est bien on arrive dans un couloir où c'est complètement différent, où c'est complètement lumineux. (Fonctionnaire Grasse)

[Importance de la lumière du jour dans les circulations] Ah oui, moi je trouve ça fabuleux. (Magistrat Grasse)

La vue sur le dehors

Ce qui me plaît, c'est les autres parties où il y a les fenêtres. (Fonctionnaire Grasse)

En tout cas le couloir du 3e, au dernier niveau, il y a une vue absolument fantastique, c'est un plaisir quand on passe dans ces couloirs de regarder dehors, des 2 côtés, que ce soit du côté vieille ville de Grasse ou du côté mer. Ça aurait été dommage de ne pas profiter de ce paysage. (Magistrat Grasse)

J'aime bien parce qu'ils sont grands et il y a des grandes baies vitrées. Donc un petit coup d'œil sur la mer quand on passe, c'est agréable. J'aime bien, c'est aéré, c'est grand. (Fonctionnaire Grasse)

5.3.2.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

5.3.2.2.1 Espace

Un couloir qui mène à la lumière

On va vers la lumière, alors qu'à Bordeaux on n'y va pas. C'est plus agréable d'aller vers la lumière, on préfère emprunter le couloir comme ça [vers la lumière]. Et on va vers la lumière en fait. (Fonctionnaire Nantes)

On a l'impression qu'on va plus vers la lumière que [Nantes]. (Fonctionnaire Nantes)

La porte

Ce que je trouve très beau c'est la porte, elle est vraiment belle, c'est joli. Est-ce que ça symbolise le palais de justice, je ne sais pas. C'est joli, il y a quelque chose, dans l'éclairage il y a une espèce de chemin comme si la justice finalement était là pour ramener les gens dans le droit chemin quelque part. (Magistrat Nantes)

5.3.2.2.2 Eclairage

C'est assez triste en fait, il y a un puits de lumière, mais je trouve les murs sombres, je n'apprécie pas. (Fonctionnaire Nantes)

C'est intéressant, ce qui est renvoyé comme lumière est plus doux. [L'éclairage] c'est chouette. Il y a l'effet perspective qui est intéressant aussi, c'est original. Pas désagréable.

Sentiment contrasté

Ça c'est horrible. Ce n'est pas accueillant. À l'arrière ça me paraît beaucoup plus clair, derrière la porte. (Fonctionnaire Nantes)

Moi je ne suis pas [hostile], il y a peut-être quelque chose [derrière]. Ça me paraît très clair derrière. (Fonctionnaire Nantes)

5.3.2.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

5.3.2.3.1 Espace

Il y a des respirations

Là je ne sais pas comment c'est fichu, mais j'aime bien les espaces un peu avec des bosses, des creux et des recoins, où on puisse s'arrêter. (Magistrat Bordeaux)

Le principe de distribution des bureaux est intéressant

[Explications] Ce que vous m'expliquez me plaît davantage, dans l'esprit. [Grasse]. Les plans montrent des couloirs où les gens peuvent se détendre éventuellement un tout petit peu avant de passer, et s'isoler de la foule, du brouhaha, des commentaires, de la tension (c'est le magistrat qui imagine). Et si vous me dites que [le couloir] n'est pas si noir que ça, ça irait beaucoup mieux. (Magistrat Bordeaux)

Les petits vestibules? Le principe est pas mal, mais les gens dans les bureaux ne sont pas directement sur les couloirs. ® [Donc plus cloisonnement des services...] ® [Passage par le dehors], c'est agréable. Ici [Bordeaux] le dehors on ne le voit pas du tout. On est en manque d'extérieur. Il y a des jours où je ne sais pas s'il a fait beau, pas beau. C'est intéressant ces petits patios, pour pouvoir mettre le nez dehors ne serait-ce que 5' [Grasse]. (Fonctionnaire Bordeaux)

La disposition des bureaux m'intéressent à Grasse. (Magistrat Bordeaux)

5.3.2.3.2 Eclairage

Le contraste ombre/lumière

Je trouve cette photo très sombre dans cette partie-là. Donc, derrière, ça doit être plus clair. Le couloir est très très très sombre. Ca fait un peu prison. Je n'arrive à voir les revêtements au mur [stucco]. (Magistrat Bordeaux)

[Grasse] Ça a l'air bien éclairé. On voit bien le 2e plan, et un 3e, qui a l'air clair aussi. C'est assez agréable, cette façon de scander comme ça les espaces clairs, un peu moins clairs ... (Avocat Bordeaux)

On dirait qu'on va rentrer dans une pyramide égyptienne. C'est sombre. (Magistrat Bordeaux)

[Grasse] C'est un peu sombre. ® [En fait c'est très contrasté] Ça me paraît agréable aussi comme lieu de vie. (Fonctionnaire Bordeaux)

5.3.3 Fragments de récits sur les couloirs de Grasse : entendre

5.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

5.3.3.1.1 Espace

Un espace secret

Moi, la première idée de toutes ces portes qui s'ouvrent et qui claquent un peu vite, c'est une notion de secret, ça fait un lieu un peu mystérieux, une porte ouvre elle se referme on a l'impression qu'on ne peut pas y aller, c'est très très cloisonné, très secret. (Avocat Grasse)

C'est à Grasse (...) quand on arrive le matin, le bruit de l'ascenseur, l'ouverture des bureaux, c'est ça. ® [Dominante sonore] beaucoup de bruit de serrures, de métal, des serrures, l'ascenseur, beaucoup de métal. (Fonctionnaire Grasse)

C'est dans les couloirs de Grasse. Les portes qui claquent, un ascenseur qui arrive, des gens qu'on croise et qui ont dit bonjour, beaucoup de portes ! [rire] C'est vrai que dans certains de nos bureaux il y a des sas, et à l'intérieur il y a plein de portes, et les portes sont très bruyantes, j'ai l'impression que quand on est dans la réalité on les entend moins que là. Elles sont très bruyantes [dans le fragment]. Est-ce que c'est parce qu'on est habitués et qu'on n'y fait pas attention [dans la réalité]... Cela donne l'impression d'être très bruyant, alors que je n'ai pas cette impression quand je le vis. (Fonctionnaire Grasse)

5.3.3.1.2 Matériaux

Quand il n'y a pas de frein à la porte [pas de groom], les gens n'ont aucune retenue, ils ouvrent la porte, ils rentrent et ils laissent la porte qui bat BOUNG BOUNG. Moi, je ne vous le cache pas, je deviens fou, il y a des moments je dis « arrêtez, retenezmoi cette porte », ou alors carrément on l'ouvre, comme ça elle ne bat plus, j'ouvre en grand, les gens rentrent sortent, mais il n'y a plus cette porte qui tape. (Magistrat Grasse)

5.3.3.1.3 Culture de travail

Mouvement, vie

Cela traduit une espèce de... « il y a des gens qui travaillent ». Donc c'est à la fois vivant, il y a des gens qui travaillent, qui vont qui viennent, des portes qui s'ouvrent, etc., ça donne effectivement une bonne ambiance de gens, qui sont même affairés. D'un autre côté, ce n'est pas forcément ce dont peut-être le justiciable a besoin : on peut être aussi affairé sans avoir autant de bruit. parce que des pas, ça évoque des gens qui travaillent, mais ça évoque aussi des gens qui se baladent. (Avocat Grasse)

On entend clairement une femme se déplacer, on entend ses pas sur un sol qu'on peut imaginer en marbre. Les paroles sont feutrées ou éloignées. Il y a de la moquette, ça c'est clair. On a encore de l'espace, on entend une personne qui descend les escaliers. C'est ce qu'on pourrait appeler les « locaux communs » du palais de justice, des voies de circulation. Une porte qui claque, c'est la manifestation d'un mouvement, de la vie. On sait que quelqu'un est entré dans son bureau. Le silence absolu n'est pas forcément quelque chose de souhaitable partout. Et si on entend une porte qui claque ce n'est pas forcément gênant. (Fonctionnaire Grasse)

Oui, des greffes, des couloirs où il y a des greffes. Les pas du fond me semblent être les pas d'un Avocat qui court de greffe en greffe, et la voix féminine me semble être la voix d'une greffière. (Avocat Grasse)

Le matin à l'arrivée on se voit, alors « comment vas-tu, nanana... ». Après, dans la journée, on se croise, mais on ne se parle pratiquement plus, on est là tous ou toutes affairés. (Fonctionnaire Grasse) La [vie sociale], pas trop, on est beaucoup éloignées les unes des autres. [Elle se déplace beaucoup], et le soir, surtout le jambes... quand vous faites quatre fois les couloirs... Là on marche beaucoup, on fait beaucoup de sport. (Fonctionnaire Grasse)

[Fragment fiable ?] Oui. C'est mon étage. C'est certainement dans les bureaux, au 3e. Au Parquet en tout cas. Les portes, on en manipule beaucoup. ® quand vous êtes énervée, elles claquent tout seules. quand vous êtes bien lunée, vous les accompagnez. Mais comme en général on est toujours pressés... (Fonctionnaire Grasse)

5.3.3.1.4 Acoustique

Connexions avec le dehors, sons donneur de temps

On entendait aussi des bruits d'école à un moment, donc je me suis dit « c'est peut-être ici ». (Avocat Grasse)

® [l'école] Ça indique l'heure, on sait que les enfants sortent en principe à 10h le matin. D'ailleurs je vois [la séquence] plutôt le matin, je ne sais pas pourquoi. C'est une indication du temps qui passe, un rappel à la vie extérieur. Il y a le palais de justice, on est très pris par son travail, mais c'est important de savoir aussi qu'on vit à l'extérieur, qu'il y a des enfants qui chahutent qui jouent dans une cour de récré, c'est sympa. (Fonctionnaire Grasse)

On entend des portes qui claquent. En clair, on est dans les couloirs d'un palais de justice, et à un moment on entend les bruits d'une cour de récréation, il y a une cour de récré à l'extérieur, il y a sans doute une fenêtre qui est ouverte, ce qui est sympa, parce qu'on rapproche le palais de justice de la vie extérieure, c'est sympathique à un moment donné, à un instant T, de pouvoir entendre des cris d'enfants dans une cour de récré. C'est un point très intéressant. la cour de récréation, et ça m'a rappelé ici [Grasse].

Sur la qualité du fragment

La qualité sonore est remarquable, à telle enseigne que j'ai cru à un moment que ça se passait ici [immersion]. Je ne sais pas ce que vous utilisez comme matériel, il doit être très haut de gamme. Je me suis retourné parce que j'ai cru qu'il y avait quelqu'un derrière moi. Je ne regrette pas d'être venu. C'est bien. (Fonctionnaire Grasse)

5.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

5.3.3.2.1 Espace

Impression d'un vieux bâtiment

Au début j'avais l'impression que c'était une pièce avec des portes qui s'ouvrent et se ferment, d'un vieux bâtiment, avec des sols en parquet. Puis peut-être à la fin quelque chose de plus moderne. De plus [mou], on sent que le bruit des pas est amorti. Espace assez étroit. (Fonctionnaire Nantes)

Espace diversifié. Oui, plus de choses. Plus petit, plus étroit, il me semble qu'il y a un escalier ou un couloir, des univers moins vastes que [dans le fragment Bordeaux]. (Fonctionnaire Nantes)

Ça faisait plus étouffé, ça faisait presque vieux bâtiment, un palais de justice plus ancien, avec ou des parquets ou des sols moins bruyants, mais avec des grosses portes qui claquent. Un vieux bâtiment 19e. (Fonctionnaire Nantes)

Le passage à l'extérieur

A un moment on entend qu'il y a un passage par l'extérieur, assez bref. Ce que j'ai retenu de positif, c'est plutôt la fin du passage, ça m'a paru plus agréable à ce moment-là. (Fonctionnaire Nantes)

Par contre il y a un gros problème de porte, ces CLAC c'est des bruits très violents, ça claque sans arrêt. Par contre les pas étaient beaucoup plus étouffés. (Fonctionnaire Nantes)

5.3.3.2.2 Matériaux

On entend des sons différents par rapport aux surfaces sur lesquelles il marche. Au départ c'est assez violent, les portes sont assez violentes, le sol est assez dur aussi au niveau du son. Par contre à la fin c'est beaucoup plus agréable, le sol amortit beaucoup plus les sons. (Fonctionnaire Nantes)

On entend surtout les pas, comme s'il y avait la volonté de rechercher quelque chose, et il me semblait que les micros avaient été posés au niveau du sol. un effet, comme on peut le voir dans les [films]. (Fonctionnaire Nantes)

5.3.3.2.3 Culture de travail

Convivialité

Le deuxième paraît beaucoup plus convivial. Quelqu'un dit « Bonjour » en passant, je ne sais pas si c'est simplement par politesse, mais ça paraît beaucoup plus convivial. (Fonctionnaire Nantes)

5.3.3.2.4 Acoustique

Clarté sonore

C'est beaucoup plus clair que le fragment précédent (Bordeaux). (Fonctionnaire Nantes)

La 1e [partie] est marrante, on entend bien les détails, ça humanise un petit peu la scène. Puis moment avec des enfants [très fugitif], qui est toujours un apport de vie et de gaieté, forcément, des voix d'enfants ça s'associe toujours à quelque chose d'agréable. (Fonctionnaire Nantes)

Ensuite les sons sont mats. Je ne me souviens pas avoir perçu beaucoup de conversations. Quelque chose de pas désagréable du tout, un environnement plutôt agréable. (Fonctionnaire Nantes)

5.3.3.3 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

5.3.3.3.1 Espace

Un lieu de passage, un confluent

Je le vois comme un lieu de passage. Il y a ce [changement d'ambiance] où on a l'impression que la personne est sortie et a capté les sons de l'extérieur. (Fonctionnaire Bordeaux)

On a l'impression d'être un peu à un confluent, peut-être un sas. La partie hall, on l'entend un peu au début, après on n'entend plus rien, donc on se dit qu'il y a un prolongement. Non, c'est un lieu de passage, un lieu de croisement. (Magistrat Bordeaux)

5.3.3.3.2 Culture de travail

Un couloir efficace qui évoque des gens affairés : Celui-là est amusant ! [rires] Il m'a beaucoup amusé sur le côté « efficacité », avec le bruit des portes qui claquent sans lien, on a l'impression qu'elles claquent dans le vide. La seule phrase qu'on entend, c'est le mot « efficacité ». Je trouve ça amusant. quand on écoute comme ça à froid, on se dit « c'est sans but précis », sans raison. (Magistrat Bordeaux)

On entre, on sort, on n'entend rien, on n'a rien à faire là, manifestement c'est un truc complètement utilitaire, et j'espère qu'il n'y a pas d'usager qui passe par là. (Magistrat Bordeaux)

5.3.4 Fragments de récits sur les couloirs de Grasse : sentir

5.3.4.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

5.3.4.1.1 Températures

Les changements thermiques identifiés

L'été c'est vrai certaines passerelles sont hyper chaudes, quand on traverse certaines passerelles. Mais on ne reste pas, donc ça ne me gêne pas plus que ça. Mais il y a des zones beaucoup plus chaudes que d'autres. Il y a des passages où on ne fait vraiment que passer, parce qu'il y a des températures très différentes d'un bâtiment à l'autre. Même l'hiver : il y a des endroits où c'est froid. ® [Bien ou non dans le parcours ?] Moi ça ne me gêne pas. quand les portes ne sont pas fermées entre les 2 passerelles, toute la chaleur rentre dans le bâtiment où il y a de la moquette. À mon étage, entrez dans le TI si les portes ne sont pas fermées, il fait une chaleur, c'est épouvantable. Donc on veille bien à ce que les portes soient fermées. Il suffit de les fermer et on retrouve une température correcte. Je préfère que tout ne soit pas climatisé, qu'il y ait comme ça des endroits qui réchauffent un peu. ® [Allez souvent d'un bloc à l'autre ?] Oui, quand j'ai du courrier à donner, si c'est un peu urgent, au lieu de descendre en bas, ou pour dire de dire bonjour aux collègues, parce qu'on ne se rencontre pas forcément beaucoup. Donc au lieu de passer par le Courrier, je vais directement le porter, et ça me permet justement de traverser ces couloirs, j'aime bien.

Mais il n'y a qu'un seul inconvénient : l'été c'est invivable, vous entrez vous avez la ventilation, et en sortant [passerelle] Rahhh, vous suffoquez. Mais c'est pratique quand même. On ne fait que traverser, on n'y vit pas. ® [Chocs thermiques qu'il faudrait éviter ?] Ça surprend un peu, mais ça ne me dérange pas. ® [C'est une erreur ?] Non, pas forcément. Ça serait ridicule de mettre une ventilation là alors que ce n'est qu'un lieu de passage. (Fonctionnaire Grasse)

Il y a de grosses ? thermiques quand on passe des bureaux climatisés aux parties communes, à ces espaces où il y a les ascenseurs, mais curieusement ça ne génère pas un mal-être : je ne comprends pas, parce que a priori [ça devrait]. quand on passe des espaces climatisés aux espaces non climatisés, on constate qu'il y a une grosse ? thermique, mais personnellement ça ne me génère pas d'inconfort. ® Moi ça me paraît agréable, c'est un rappel de la saison, de la réalité. C'est intéressant : moi j'ai fait [3 saisons à Grasse], c'est bien quand on arrive dans cette partie plus éclairée de sentir la chaleur, la saison. [référence, donneur de temps qu'il fait]. (Fonctionnaire Grasse)

® [Autres phénomènes sensibles ?] Il y a des problèmes de température. Il y en a [couloirs] qui sont relativement climatisés, il fait bon, on a envie de s'y arrêter et d'y discuter. Par contre il y a toute la partie qui donne dans l'entrée du palais de justice,

toute la passerelle entre [les deux entrées du palais de justice], entre la partie ovoïde et l'autre, où il fait une chaleur absolument torride, torride là-haut c'est infernal, on n'a pas envie d'y rester, on passe le plus vite possible et puis on va ailleurs. La température est importante. ® [Comme si on sortait dehors...] Un peu, on a un peu la température extérieure ... Il y a un écart énorme de température. Ça vous déstabilise un petit peu. (Magistrat Grasse)

Par contre, au niveau de la température, il y a de gros écarts. quand on arrive dans les passerelles notamment, l'été il fait très chaud, l'hiver il fait plutôt froid, donc on passe vraiment de ces blocs, qu'il y a entre les passerelles, qui sont vraiment eux en général bien aérés, à la bonne température. (Grasse)

Le cas particulier du couloir des juge des Affaires familiales et du tribunal pour enfants

On a le même phénomène d'inconfort thermique au niveau des Affaires familiales, l'architecte ne l'a sans doute pas vu : on a un hall au 1er qui dessert nos salles d'audience d'Affaires familiales, et on est en bout de la salle des pas perdus, pratiquement au niveau du toit de la salle des pas perdus. On a un escalier qui monte, et, comme on est en bout de chaîne, ça fait un appel d'air là-haut, et toute la chaleur se concentre chez nous, et il n'y a aucune clim prévue dans notre hall, à ma connaissance. Comme on a des concentrations de personnes relativement importantes puisqu'on arrive à avoir 50-60 personnes dans un espace quand même assez confiné, certaines matinées, à jeun, où il fait quand même assez chaud, on frise le malaise, vraiment. On siège à 3, il y a au moins 3 juges qui siègent en même temps, c'est un problème. Par exemple, des divorces amiables, où vous avez les couples et au moins un Avocat par couple, quand ce n'est pas 2. Une quinzaine d'affaires... Ça fait de suite 40-45 personnes. Parfois on doit même dépasser 50-60 personnes. On est en train d'y travailler et de faire les convocations à horaire décalé pour avoir moins de monde au même moment. Cet espace dessert les 3 salles d'audience que vous voyez [sur le plan]. On n'a pas eu trop trop de malaises, mais ça nous arrive. Comme on n'arrive pas à maîtriser cette donnée de chaleur, et qu'apparemment on n'a pas de solution au niveau de l'installation, a u niveau archi on ne peut pas mettre une clim ou modifier la structure, on s'est dits « on va essayer de trouver une solution en régulant les flux de justiciables pour qu'on ait moins de monde ». Surtout quand se surajoute à la chaleur le stress, qui est très très important aux Affaires familiales, où on a peut-être plus de stress qu'ailleurs. Pas plus qu'en Correctionnelle, il ne faut pas exagérer, mais ça se gère ?, dans le mesure où en Correct vous avez des prévenus qui gèrent leur propre stress par rapport à l'institution, à la condamnation qui peut tomber sur leur tête. Nous on a un stress de couple : les protagonistes sont là, et ils sont l'un en face de l'autre, en plus dans un espace très réduit. Je suis même étonné qu'on ait aussi peu d'incidents, ça tient du miracle, des fois on ne comprend pas. ® [Comment savez-vous qu'on ne peut pas corriger la clim?] Au niveau de la structure, on a une entreprise qui gère ça en permanence. À ma connaissance aujourd'hui, je ne crois pas qu'on ait de solution technique efficace à ce problème. ® [Ouvrez les fenêtres pour ces odeurs ?] dans les salles d'audience on est climatisés, on évite d'ouvrir.

Pas de fenêtre dans les espaces d'attentes

[Dans les espaces d'attente] Il n'y a pas de fenêtre, c'est ça le drame : côté sud il y a des bureaux, en plus c'est des bureaux de magistrats... La seule solution qu'on a, c'est qu'ici on a une salle de réunion qui donne sur l'extérieur avec une fenêtre, donc on ouvre la fenêtre et la porte de la salle de réunion pour faire courant d'air, on essaye de faire des courants d'air comme ça. Et les salles d'attente qui sont ici on ne peut pas les ouvrir, il n'y a aucune fenêtre. ® On a le même phénomène à l'étage au dessus, au tribunal pour enfants. Mais eux ils ont de la lumière naturelle dans le hall, il n'y a pas de bureau. Ils ont un espace beaucoup plus lumineux, qui est ouvert sur l'extérieur, alors que nous on est beaucoup plus enfermés. ® Nous on gère beaucoup plus de monde en permanence,

on a 4 grosses matinées par semaine, avec beaucoup de monde. Eux [Enfants], ils ont des flux quand même beaucoup plus réduits : il n'y a que 2 magistrats, nous on est 4. Et puis eux convoquent des familles en cabinet, et à des heures données. Donc il n'y a pas afflux, sauf quand il y a audience du tribunal pour enfants. Là ils ont géré le problème ?ment : pour éviter les incidents, pas forcément liés à la chaleur, ils laissent les gens dans la salle des pas perdus et on vient les chercher, ils ont régulé ?ment le problème, ils ont trouvé une autre solution.

Nos salles d'audience aux Affaires familiales ne sont pas équipées d'interphones avec l'extérieur, c'est dommage. Dans les divorces amiables, on est censés recevoir les couples séparément, et ensemble après. Comme on a rien [pas d'espace pour faire attendre la personne et l'Avocat qui vont revenir], ça vous oblige, vous ou votre greffière, à partir du bureau, aller à la porte de la salle d'audience, et dire à tout le monde « venez... ». À Draguignan on avait un portier avec des touches lumineuses « attendez », « entrez », « sortez ». [...] Dès que j'appuyais « entrez », l'Avocat rentrait avec le 2e conjoint, les Avocats étaient rodés au système. Ça nous évitait toutes ces allers et venues en permanence. C'est dommage qu'ils n'y aient pas pensé [à Grasse], c'est un détail, ce n'est rien à faire, c'est un vague boîtier électronique avec un fil, c'est très classique. Ils ont souvent ça [portier] aux cabinets d'Instruction. Ici personne n'en a, même pas au niveau des cabinets du président et du procureur. Ils ont un secrétariat efficace, on passe par la secrétaire, mais eux n'en ont pas dans leur bureau. (Magistrat Grasse)

Le juge des affaires familiales, où c'est facteur de stress encore plus, parce que là il y a tout le ressentiment, etc., outre le stress, il faut que les gens aient de l'espace pour s'aérer, ce qui n'est pas le cas là. Il n'y a pas assez d'espace en hauteur. Donc on sent cette tension qui vous retombe dessus. Ce n'est pas aéré, il n'y a pas d'échappatoire, et c'est trop petit. C à d qu'on a régulièrement des époux qui se tapent dessus parce qu'on n'arrive pas à les séparer géographiquement suffisamment. Il y a des pôles comme ça où il faut tenir compte du stress provoqué chez le public et leur prévoir du large. (Avocat Grasse)

5.3.4.1.2 Odeurs

Il n'y a pas d'odeurs particulières, sauf quand on fait le ménage, quand la femme de ménage met du produit dans les ascenseurs. Pas d'odeur particulière. ® [Quand vous croisez les gens, odeurs, parfums ?] Oui, la transpiration surtout ! [rire] C'est ce qui est le plus désagréable. dans les ascenseurs souvent il y a des restants d'odeurs. Les parfums aussi. Je connais les parfums de certaines collègues. quand je prends l'ascenseur le matin je sais qui vient de monter. ® [Cigarettes...] Il n'y a pas d'odeur de cigarettes dans les couloirs. Il y a des bureaux où les gens fument, mais on ne voit pas les gens avec des cigarettes, parce qu'il n'y a pas de cendrier nulle part, donc les gens ne se promènent pas avec la cigarette à la main. quand ils fument, je pense qu'ils restent dans leur bureau. (Fonctionnaire Grasse)

® [Odeur en entrant dans la salle de formation ?] Je fume, donc [je ne sens pas] ® [Ça sent le plâtre] et l'espace est semi enterré. (O. Balaÿ)

6. Bureaux

6.1 Les bureaux du palais de justice de Nantes

6.1.1 Synthèse : le travail délicat autour d'un patio sensible

	Dispositions	Dispositifs
Confort spatial	Le principe du patio est apprécié pour les cadrages de vues qu'il permet et le confort lumineux. Mais il s'avère contraignant pour l'acoustique (confidentialité). Les salles aveugles sont fortement décriées.	
Confort visuel et lumineux	Les salles aveugles sont décriées. Les phénomènes d'éblouissement invoqués à propos de la salle des pas perdus et des couloirs de distribution ne sont pas cités par les utilisateurs des bureaux donnant sur les patios, mais ils réapparaissent comme un élément négatif dans le vécu des bureaux situés en façade sud. Du fait de la situation (en belvédère par rapport à l'environnement) de la majorité des bureaux (sur un seul plateau), certains, situés en périphérie, bénéficient d'une vue lointaine sur le dehors (Quai de la Fosse notamment), et les autres d'un cadrage sur la végétation disposé dans les patios.	La grille pare-soleil sur la façade Sud ne protège pas les bureaux. Au dernier niveau, la gestion de la lumière et de l'ensoleillement fait l'objet de peu de remarques négatives, sauf pour les bureaux donnant au Sud. Le problème est bien connu : le vent fréquent localement empêche de descendre les stores. Ceux-ci filtrent par ailleurs insuffisamment le soleil ou la luminosité extérieure pour travailler sur écran informatique.
Confort acoustique	Les bureaux sont bien isolés entre eux. Les utilisateurs laissent les portes ouvertes au choix, c'est-à-dire côté couloir ou côté patio. Mais ils relèvent tous des problèmes de confidentialité et d'intimité. Un problème toutefois : quand la porte est fermée, le visiteur ne sait jamais si on lui a permis d'entrer ou pas. L'occupant du bureau doit alors élevé la voix ou venir ouvrir.	

Confort thermique	Des problèmes de réglage du chauffage ou de la climatisation sont signalés (différence de température entre les couloirs et les bureaux, notamment en façade sud). Il n'y a pas de possibilité de régler la température à l'envie (tout est automatique). De plus, l'ouverture d'une porte coupe la climatisation (sans doute de tout un secteur, car sinon les utilisateurs le feraient volontiers).	
Confort olfactif		La climatisation a une odeur qui n'est pas une odeur naturelle et qui n'est pas de « l'air frais ». Certaines salles « sentent le renfermé ». Parfois, il y a des retours d'odeurs de cigarettes entre les bureaux (effet paradoxaux de la ventilation).
Confort de travail	Nombreux sont les bureaux qui peuvent être ouverts côté couloir et côté patio. Visuellement, ce principe est un point fort de la conception du Palais de Justice de Nantes. Mais pour ce qui concerne la dimension acoustique, ce dispositif ne garantie pas, portes ouvertes, la confidentialité d'une discussion. Toutefois, les utilisateurs en ont pris conscience et ils veillent à fermer portes et portes fenêtres, surtout côté patio : celui-ci est en effet plus réverbérant et meilleur conducteur sonore que le couloir (plus absorbant). A noter que la porte laissée ouverte côté couloir permet de surveiller le passage d'un collègue.	

6.1.2 Paroles nantaises

6.1.2.1 Confort spatial

6.1.2.1.1 Dispositions

Sortir dans le patio

® [Sortez parfois dans le patio ?] Parfois, ça nous arrive, pas souvent. Quand on sort c'est un peu ludique, c'est vraiment quand l'ambiance est assez gaie. On ne le fait pas au quotidien. Justement à cause de ce problème des fenêtres qui, dès qu'elles sont ouvertes, vous savez que si vous discutez sur ce patio tout le monde va entendre, donc on évite quand même par discrétion. (Fonctionnaire Nantes)

Salles de réunion aveugles

Ce qui est reprochable, c'est que toute les salles de réunion sont des pièces noires. Moi j'ai besoin de lumière, j'étouffe là où on ne voit pas le jour, où on ne voit rien. Il n'y a pas une salle [avec lumière]. (Fonctionnaire Nantes) Si, la salle de réunion du Parquet sur la terrasse (Fonctionnaire Nantes). Ah oui, le Parquet ... (Fonctionnaire Nantes) Il faut être privilégié. Un jour ça sera un bureau, à mon avis! [rire] (Fonctionnaire Nantes)

Nous quand on va dans nos trucs pour des stages, on est toujours enfermés dans des salles, et c'est terrible. (Fonctionnaire Nantes)

6.1.2.2 Confort visuel et lumineux

6.1.2.2.1 Dispositions

Cas des salles des délibérés

[Photo salle délibérés]. Ça fait paquebot, sous-marin, ça fait ambiance complètement confinée. Moi je ne me sens pas bien là-dedans. Pourtant je n'enquiquine pas le peuple avec mes états d'âme. Mais franchement ça on ne s'y sent pas bien, n'importe qui, on ne peut pas se sentir bien là-dedans. C'est nul, c'est complètement nul. Je ne comprends pas qu'on puisse faire ça. ® [Les jurés sont avec vous dans la salle de délibérés ?] Oui. Qui ne connaissent pas le milieu judiciaire et qui sont à un moment fort de leur vie, il y a vachement de tension, ils savent qu'ils vont avoir des responsabilités importantes à prendre, et on les met dans un truc immonde... Alors eux ils en sortent furieux, ils disent que le palais de justice est nul, là ça ne nous fait pas de la pub! C'est affreux, ça doit être la salle des délibérés de la cour d'assises. C'est la pire, on ne va jamais là, on n'y reste pas, c'est clair, on ne peut pas travailler là-dedans, ce n'est pas possible. quand on vient de passer 6h dans une salle d'audience, quand on délibère on a envie d'être dans un endroit cool, donc on va à la cafète, on regarde la lumière, on essaye un peu de se sortir de tout ça, parce qu'après il va falloir délibérer, on passe quand même du temps à délibérer, et on délibère sur des choses très graves. C'est ça aussi qu'il faut prendre en compte : il se passe des choses graves dans ces salles-là : là c'est la salle des délibérés de la cour d'assises, ça veut dire qu'on va mettre des dizaines d'années de prison aux gens. Donc il faut quand même être un peu bien, personnellement, être dans une ambiance sereine pour délibérer. Là, qu'est-ce que vous voulez délibérer là-dedans ? C'est épouvantable. ® [Mobilier qui est resté tout neuf...] On n'a pas abîmé, puisqu'on ne s'en sert pas... (Magistrat Nantes)

Nombreuses autres salles aveugles

® [Salles d'attente des témoins aveugles] Oui, c'est un peu confiné. ® [Que disent les témoins?] Je ne sais pas, on ne les a jamais interrogés. C'est vrai qu'il ne faut pas que ça dure trop longtemps. C'est le problème. ® [Pas d'impression de certains espaces délaissés dans ce palais de justice?] Moins bien traités? Oui, quelque part oui. Mais d'un autre côté, c'est comme dans les salles de bain aveugles, les architectes il faut bien qu'ils trouvent de l'espace à certains endroits, donc il y a des choix qui sont faits, ça ne me choque pas plus que ça. D'un autre côté, une salle comme celle-ci, c'est aussi une salle de recueillement, on n'est pas distraits, et ce n'est pas épouvantable. Un espace de recueillement, de concentration. Vous allez dans une église, vous n'avez pas la vue sur la nature. ® [Si, les vitraux...] Les vitraux sont quand même un filtre. (Magistrat Nantes)

Cadrage des vues

Et j'aime beaucoup l'usine qui est derrière, parce que j'aime beaucoup les quais, les grues, les hangars, les usines, pour moi c'est un symbole d'activité. Là c'est une usine comme ça, comme dans les images, et c'est bien. Mais il me manque une grue et une cheminée qui fume! En plus j'ai un jardin en bas, donc j'ai quand même de la verdure, et puis c'est joli. Mon bureau m'est très agréable. (Magistrat Nantes)

Je n'ai pas de vue sur le lointain. Je n'ai pas cette chance-là, puisque je suis sur un patio, et que c'est déjà pas mal. Les gens qui sont orientés de ce côté-là [nord] ont vue sur la Loire, sur la ville, c'est vraiment une très belle vue, c'est très appréciable. Vers la ville, surtout le soir, c'est très beau, quand les bâtiments sont illuminés, j'échange mon bureau côté patio contre un bureau de ce côté-là! (Fonctionnaire Nantes)

Avec la vue sur les patios, on sent qu'on a de l'espace de l'autre côté, alors qu'on n'a jamais connu ça avant, c'est important de pouvoir ouvrir une fenêtre. (Fonctionnaire Nantes)

6.1.2.2.2 Dispositifs

Les tôles perforés donnent une lumière qui conserve sa couleur

Ça apporte un confort visuel, ça tamise tout ça, ça adoucit. Ça ne me dérange pas, c'est agréable, parce que ce n'est pas frontal. Ce que je vois, c'est que c'est moins agressif comme lumière, donc c'est agréable, plus doux. C'est beaucoup mieux ça que des matériaux teintés, parce que dès qu'on teinte, on perd une fois de plus cette vraie couleur inimitable de la lumière naturelle, qu'on n'arrive pas à imiter dans les salles d'audience. Ici on a bien la tonalité de cette lumière, on a la bonne couleur, mais adoucie. (Magistrat Nantes)

Stores et vent pour les bureaux donnant sur patio

On est dans nos bureaux, on a beaucoup de clarté, on a ces grandes baies vitrées qu'on peut ouvrir à volonté. On peut jouer avec la lumière aussi, quand les stores ne remontent pas avec le vent on peut les descendre à la hauteur souhaitée, on peut moduler la lumière, c'est très agréable. (Fonctionnaire Nantes)

Les grilles perforées donnent sur les patios depuis les salles d'attente, et dans les bureaux ce sont des stores qui descendent. Bon ils ne sont pas descendus tout le temps. Pour couper la chaleur, ça va. C'est pour la luminosité, ce n'est pas assez occultant. (Fonctionnaire Nantes)

On en a déjà installés à l'intérieur au Sud, parce que les stores ont l'inconvénient de se lever dès que le vent souffle à plus de 60 km/h, et ici ça arrive quand même très souvent, et on a quand même des journées ensoleillées avec grand vent, alors là vous êtes embêtés, vous avez des collègues qui portent des lunettes de soleil pour pouvoir taper sur leur écran, pour pouvoir lire l'écran. Ou bien on s'oriente différemment, mais alors on a le soleil dans la figure. Alors la plupart des gens ont installé du papier kraft sur les fenêtres, ce qui est très moche, et ce qui du coup les empêche [d'avoir la vue]. Vous avez des gens qui ont vue sur un patio, et leurs fenêtres sont couvertes de papier kraft, donc ils ne profitent même plus de la végétation. ® [Stores] Ce sont des stores roulants électriques qu'on fait baisser ou lever avec la même télécommande. Dans une toile qui n'est pas très opaque en plus [microperforée]. Donc même quand les stores ne remontent pas [à cause du vent], ils sont rarement suffisamment occultants pour nous protéger du soleil. Ça dépend aussi de l'orientation des bureaux : vous avez des bureaux qui ne sont jamais dérangés par le soleil, où il fait très sombre ; et puis d'autres qui ont beaucoup de soleil. Certaines personnes maintenant ont des stores intérieurs également, manuels, qu'on descend... ® Pour l'instant seule une façade a été pourvue de ces stores, là où le problème était le plus flagrant, c'était un problème de budget, ça a été pris en compte par le budget de cette année, c'est un projet pour l'an prochain, pour les années à venir, de doter le plus de monde possible de ces stores. Mais certaines personnes dont les bureaux ne sont pas encore dotés de stores ont acheté eux-mêmes des stores et les ont installés. (Fonctionnaire Nantes)

> Efficacité de la grille paresoleil des bureaux en façade sud

[Vécu dans votre bureau au sud] J'aime bien le côté sud pour X raisons. D'abord j'ai le soleil quand il y en a, c'est très important pour moi, dès qu'il y a un rayon de soleil je l'ai. Je ne suis pas embêtée par la grille, on dit « vous avez l'impression d'être en prison ». Moi non. (Magistrat Nantes)

Là aussi : bémol de ne pas avoir pensé à mettre des stores du côté Sud, c'est quand même une énorme bêtise, un architecte ne doit pas faire ces bêtises-là. Moi mon ordinateur je ne peux pas le mettre où je voudrais le mettre dans mon bureau parce que j'ai la lumière en direct toute l'après midi, donc j'ai été obligée de mettre mon ordinateur directement contre la baie vitrée. Et même avec le store qui est prévu, qui est nul, qui n'est pas efficace, en plus il n'a pas le droit de se baisser quand il y a trop de vent, je ne sais pas quoi, enfin il y a des tas de trucs qui [ne marchent pas]: conclusion, c'est nul, c'est complètement nul, et j'en veux à l'archi. Il y a des jours où je mets le store à fond, des affiches partout. Et, quand on rentre, ça fait à moitié fou, le truc complètement fermé pour essayer de se protéger du soleil tellement il y en a. Vous avez vu, tous les bureaux de la façade sud où tout le monde a collé des grands bouts de papier kraft. Alors du coup ça fait chic! Ça ne fait plus du tout futuriste, ça fait vraiment minable, les gens ont été scotcher des tas de choses. ® Moi c'est moins direct, j'ai le patio. Mais tous ceux qui sont en façade sud qui ont toute leur façade vitrée, ils ont tous collé des tas d'affiches, il y en a qui l'ont fait avec plus ou moins de goût, il y en a qui l'ont fait, franchement ce n'est pas chic... Des grands morceaux de papier kraft collés au gros scotch de déménagement, vous voyez le truc... Alors, avoir un bâtiment comme ça pour que ça finisse 2 ans plus tard avec du papier kraft, franchement c'est nul. [...] Ils sont furieux, tous les gens de la façade sud... (Magistrat Nantes)

Moi aussi plein sud j'ai une espèce de voile que j'utilise quand il y a trop de soleil [l'hiver], mais je ne le fais qu'exceptionnellement, quand il y a beaucoup beaucoup de soleil. (Magistrat Nantes)

Mes collègues du JAF qui sont dans un bureau individuel au côté sud donnent sur la rue [au sud], elles ont des petits bureaux plein sud, c'est formidable, mais le problème : c'est une serre, elles ont depuis peu des stores, avant il n'y en avait pas, on estimait que les moucharabiehs devaient suffire, malheureusement ça ne suffisait pas, donc ils ont installé enfin des stores intérieurs. Mais le problème c'est qu'elles ont des grandes baies vitrées plein sud, et pour ouvrir c'est une petite baie qui ouvre à 16 cm. quand on rentre là-dedans, dans le couloir il fait peut-être 18°, et chez elles on arrive à 30°, c'est intenable dans ces bureaux-là. ® [Moucharabiehs à l'extérieur], mais c'est inefficace [bis]. Et malgré les stores, elles sont obligées de changer leur informatique [de place], parce qu'il y a le soleil qui réverbère, elles ne voient plus du tout. Elles sont plein sud, certes, mais elles ont un inconfort... (Fonctionnaire Nantes)

6.1.2.3 Confort acoustique

6.1.2.3.1 Dispositions

Convivial, sympa, balcon

Mais par exemple s'il est en train d'interroger une victime qui a été victime de faits très désagréables, et que cette personne, qui souvent elle est dans un état psychologiquement difficile, entend des gens rire à côté ... C'est un défaut en fait. Même si par contre c'est très convivial, on peut communiquer, souvent quand on veut parler à quelqu'un qui est de l'autre côté surtout l'été on ouvre la fenêtre et puis on se fait signe et on discute, c'est vrai que c'est sympa, ça fait un peu balcon, ça a un côté très convivial. (Fonctionnaire Nantes)

Mais aucune intimité

Il n'y a aucune intimité avec les patios. (Fonctionnaire Nantes) Je ne le vis pas [mal], c'est très rare. (Fonctionnaire Nantes) Ça fait écho [bis]. (Fonctionnaire Nantes)

Ça ramène le son comme s'il était à-côté de nous. (Fonctionnaire Nantes) Peut-être que dans les bureaux où ils sont 2 c'est plus difficile (d'avoir une ouverture sur patio), quand on est amené dans le travail à discuter. Mais pour le moment je ne suis pas gênée par ça, pas sur mon patio. Mais si c'était tous les jours et 3-4 personnes comme ça qui téléphonent, ça serait insupportable, c'est vrai. Nous on ne la laisse pratiquement

jamais ouverte. Mais des fois, le midi, pour aérer, on entend les conversations quand il fait beau de Pierre Paul et Jacques. Il y a des gens qui ont le verbe haut, donc tout de suite... (Fonctionnaire Nantes) Et ça fait caisse de résonance. (Fonctionnaire Nantes) ® On entend moins le couloir à la limite, parce que les patios, c'est plus sonore. (Fonctionnaire Nantes)

[Ouvrez les fenêtres?] Non, parce que moi je suis disciplinée, on m'a dit que pour que la clim marche il ne fallait pas ouvrir les fenêtres, alors je ne les ouvre pas! Mais c'est aussi par souci de confidentialité : je n'ai pas envie qu'on entende ce que je dis a u téléphone ou avec les gens, parce que dès que les fenêtres sont ouvertes on entend vachement bien ce que disent les autres. ® [Tout le monde fait pareil ?] Oui, ce n'est pas très ouvert en général. On a le confort de la clim : s'il fait chaud on a moins le réflexe d'ouvrir la fenêtre, puisqu'on aura du frais avec la clim. ® [Isolement pas gênant pour vous ?] Non, je ne suis pas trop isolée, puisque moi j'ouvre ma porte, elle est quasiment tout le temps ouverte, sauf les moments où je reçois les gens par exemple. Et quand j'ai un coup de fil et je n'ai pas envie qu'on entende ce qui se dit. Sinon, dans le quotidien, mes coups de fil n'ont rien de secret, c'est du boulot. J'essaie d'ouvrir la porte justement pour éviter cet aspect « tout petits bureaux tous fermés », l'aspect un peu cloîtré qu'on a tous dans notre petite cellule. Mais il ne faut pas oublier que le travail du magistrat est quand même pour une partie du temps un travail isolé. Ce matin, j'ai fermé ma porte parce que j'avais des jugements de divorce à rendre, et un jugement de divorce ça se rend la porte fermée, dans le calme, en réfléchissant à tous les arguments qu'ont évoqués l'un et l'autre, on a quand même un boulot un peu cérébral, il faut quand même qu'on soit vachement concentrés sur tout ce qui se dit, avoir bien lu et avoir bien en tête les pièces de Monsieur et de Madame, et se dire à la fin « je vais juger, trancher », ça demande un peu de concentration, d'isolement. ® [Ce palais de justice vous permet ca?] Oui. Là on a l'idéal pour travailler, c'est certain, c'est un très bon lieu de travail. ® [Êtes sûre de cet isolement de la porte?] J'en suis quasiment sûre, parce que, même quand je dis « oui » si quelqu'un frappe à la porte, il n'entend pas, on a un très très bon isolement des bureaux. ® [Et entre bureaux ?] Je n'ai jamais entendu ce qui se passait, à part des éclats de voix, quand on a un magistrat qui s'énerve. (Magistrat Nantes)

- ® [Entendez vos voisins depuis votre bureau ?] Les portes sont très bien insonorisées. Je suis au service de l'instruction, je crois que les portes sont pareilles partout, mais c'est une exigence de l'instruction de ne pas entendre le bureau d'à-côté, ou que les gens dans le couloir n'entendent pas les interrogatoires. Donc on n'entend rien du tout. Par contre on entend quand les fenêtres sont ouvertes, on donne sur un patio. Face à moi j'ai en vis-à-vis quelqu'un qui est dans le dernier bloc. quand les fenêtres sont ouvertes, au contraire, au niveau du son, on entend tout. Si les gens ont la fenêtre ouverte même à l'autre bout, et s'ils parlent fort ou rient, les sons sont augmentés et on entend tout, à ce moment-là il faut faire attention... parce que c'est vrai que l'été on apprécie d'ouvrir la fenêtre même si ça coupe la climatisation, ça fait un peu de bien d'avoir un peu de l'air frais. Et si vous avez un juge d'instruction qui est en interrogatoire et que vous vous êtes dans votre bureau en train de rigoler avec une collègue, ça peut être un peu embêtant quand même. (Fonctionnaire Nantes)
- ® [Entendez d'autres choses quand ouvrez ?] Par rapport au bruit urbain, c'est très silencieux sur les patios. [Mais] c'est vrai que si quelqu'un parle au téléphone, on entendra bien, ça résonne un petit peu, exact. (Fonctionnaire Nantes) Un peu beaucoup... (Fonctionnaire Nantes) Ça n'arrive pas souvent, parce que sur le patio où je suis, c'est assez tranquille, mais des fois si M. X est au téléphone et qu'il parle fort... Je ne lui ai jamais dit non plus qu'il parlait très fort, mais j'entends comme s'il était à-côté de moi. (Fonctionnaire Nantes)

[On n'entend] quasiment pas les gens qui passent dans le couloir, il faut déjà avoir la porte grand ouverte, porte fermée vous savez bien qu'on n'entend rien, on ne sait même plus si le bâtiment est habité quand on a la porte fermée, c'est une sensation assez bizarre. C'est assez rare [étonnant] d'ailleurs cette sensation : on est là, il pourrait n'y avoir plus personne que ça serait exactement pareil. Mais il y a des avantages et des inconvénients. Les avantages c'est que ça permet de travailler dans des conditions formidables : si on veut être dans son travail et y être vraiment parce qu'on a besoin de

concentration, c'est extraordinaire. quand vous voulez vous plonger dans un travail c'est extraordinaire, parce qu'à la limite vous ne savez plus quelle heure il est, s'il fait jour dehors... C'est presque cette sensation, le silence amène ça, il amène une qualité de concentration. (Fonctionnaire Nantes)

6.1.2.4 Confort thermique

6.1.2.4.1 Dispositifs

[Régulation thermique par l'ouverture de la fenêtre.] Ca bloque la clim, ça la coupe. Mais l'été on reste rarement les fenêtres ouvertes, parce que du coup il fait très chaud dans les bureaux. ® C'est au niveau de la porte coulissante des fenêtres. Je crois que l'hiver ça nous coupe automatiquement le chauffage quand on ouvre la fenêtre, ce qui est logique, c'est très bien à ce niveau-là. Si on a trop froid ou trop chaud, on ouvre la fenêtre, ça va réguler la température. (Fonctionnaire Nantes)

6.1.2.5 Confort olfactif

6.1.2.5.1 Dispositions

Odeur d'étable

[Mémoire des odeurs ?] Oui. Je voulais vous en parler. Les salles de délibéré [derrière les salles d'audience] quand on accède aux salles d'audience, ça sent l'étable! Ça sent le renfermé, je ne sais pas ce que ça sent, mais ça me fait penser à une odeur d'étable. dans les couloirs, quand quelqu'un s'est mis du parfum, on le sent bien, je suis sensible à ça, je trouve ça très agréable, dans l'ascenseur aussi. quand ça sent mauvais, c'est pareil. Les odeurs sont peut-être bien réfléchies, c'est peut-être les matériaux. On les sent bien. Dans le bureau de ma secrétaire, ça jouxte le bureau d'un collègue qui fume dans son bureau, eh bien j'ai l'impression qu'elle fume elle aussi, parce qu'à cause de la ventilation il y a une propagation de l'odeur de cigarette. (Magistrat Nantes)

6.1.2.5.2 Dispositifs

Odeurs et climatisation

Par rapport à la climatisation, il y a une odeur particulière qui n'est pas une odeur naturelle. C'est pour ça d'ailleurs souvent qu'on ouvre les fenêtres des bureaux, pour apporter un peu d'air frais. (Fonctionnaire Nantes)

Ce qui est très drôle, c'est qu'on a notre petit bureau des archives à-côté, il faudrait presque des fois le col roulé et tout pour faire des photocopies, mais ma collègue qui a son bureau juste à côté elle a 25-30°. Les problèmes de réglage du chauffage, ce n'est pas au point. (Fonctionnaire Nantes).

6.1.2.6 Confort de travail

6.1.2.6.1 Dispositions

Un problème récurrent : le contrôle de la confidentialité

En fin de compte les gens travaillent porte ouverte, et ce n'est peut-être pas normal quelque part, il y a un problème de confidentialité, et on entend ce que les gens disent. L'autre jour, le Procureur le disait, il ne comprenait pas que les bureaux restent ouverts, pour lui c'était inadmissible. C'est vrai qu'on ne se rend pas compte qu'on a des fois à dire des choses [confidentielles]. (Fonctionnaire Nantes)

Il y a beaucoup de gens qui laissent les portes ouvertes. toujours pareil : les bureaux que vous trouverez fermés sont ceux des magistrats, ceux que vous trouverez ouverts sont les bureaux des greffiers et des fonctionnaires. Là par exemple [photo], la cellule de justice, c'est toujours ouvert. À côté de moi, la vice-présidente, c'est toujours fermé. C'est parce qu'on ne fait pas le même travail. Question de feeling aussi : il y a aussi des gens qui n'aiment pas avoir la porte ouverte, qui n'aiment pas qu'on voie ce qu'ils [font]. (Magistrat Nantes)

Je travaille souvent porte ouverte, c'est important aussi. Je crois que naturellement je travaillerai plutôt porte fermée, mais dans ce bâtiment je travaille porte ouverte, et beaucoup de gens sont comme moi ici, parce qu'il y a une qualité de silence qui est telle que même porte ouverte on n'entend pas grand chose. Peut-être qu'en ouvrant la porte on reprend un peu d'informations sonores qu'on n'a plus, on est complètement coupé. Mais il m'arrive de temps en temps de fermer la porte et j'apprécie énormément le fait d'être complètement coupé. C'est ça qui est intéressant. Par ailleurs j'ouvre la porte en cas normal, où j'ai des choses à faire qui sont plus simples. Et pour autant, même quand j'ouvre, je n'ai pas de volume sonore gênant, il reste suffisamment feutré encore pour ne pas gêner, donc pour apporter un peu d'éléments sonores, un peu de vie, mais sans pour autant déranger le travail. C'est intéressant. (Fonctionnaire Nantes)

[Protection des bureaux d'à-côté?] Ah oui [elle murmure presque], c'est impeccable, impeccable! ® [Laissez votre porte ouverte?] Ça m'arrive, mais c'est rare. J'ai un assez grand bureau, j'ai ma secrétaire qui a un bureau attenant, elle laisse sa porte ouverte, donc j'ai toujours sa présence, sauf quand je reçois quelqu'un. Quand je guette un juge — on est tous dans le même couloir, donc quand je guette quelqu'un qui revient de l'audience et que je veux lui parler —, je laisse la porte ouverte, autrement je ferme, je suis bien. (Magistrat Nantes).

D'ailleurs on a un peu le même problème à Nantes, mais c'est très largement atténué par les végétations, et puis ça va se développer, elles ont été bien taillées, je ne sais pas si vous avez remarqué, on les avait laissé trop monter, le pied a tendance à se dégarnir, c'est une erreur, je n'ai pas réussi à maîtriser ça. On a eu une succession de contrats de nettoyage, on a viré le 1er prestataire qui ne faisait pas affaire ... On a eu une période transitoire où on a mal entretenu les jardins. L'intérêt est de ne pas voir ce qui se passe en face. On peut peut-être apercevoir sûrement [en tendant le coup] la tête de quelqu'un par au-dessus, mais il ne faut pas voir. D'abord pour des raisons de confidentialité : il y a des bureaux où les gens sont déférés, sont auditionnés. Et puis, même si c'est une salle de conciliation de divorce, les gens n'ont pas envie que n'importe qui puisse passer et voir qu'ils sont là. Ça peut être du pénal, même du civil. Et puis ça peut être aussi un greffier en chef qui a convoqué un agent pour lui passer un savon, or dans le service tout le monde sait qu'il y a eu une engueulade, mais ils ne savent pas si le gars a été convoqué. Et s'ils passent devant et qu'ils le voient dans le bureau, ils savent qu'il a été convoqué, ca change beaucoup de choses dans le service, il s'est fait remonter les bretelles, on le sait puisqu'on l'a vu [...] Alors que si ça avait été un bureau traité classique, personne ne l'aurait su. Il faut le savoir à l'avance, et ça on ne le maîtrise pas bien. (Fonctionnaire Nantes)

Même si on est proches, on n'a aucune visibilité des bureaux en face, avec les arbres. Si on entend, en tout cas on ne voit pas. C'est beaucoup plus intime, puisque je le vis. (Fonctionnaire Nantes).

6.1.3 Paroles des utilisateurs de Grasse

6.1.3.1 Confort spatial

6.1.3.1.1 Dispositions

[Nantes], ça fait trop prison. (Fonctionnaire Grasse)

6.1.3.2 Confort visuel et lumineux

6.1.3.2.1 Dispositions

Verdure

Là il y a de la verdure. Qu'est-ce que c'est que ça ? ® [Des patios, un petit puits de jour...] Ce que je pourrais préférer, c'est la verdure [Nantes]. ® [Même si elle est complètement reconstituée ?] Ça ne fait rien, un peu de verdure c'est ce qu'il faut. L'environnement c'est énorme, et il faut le préserver. Nous en Corse on se bat pour ça. (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] Ah oui, ça c'est très joli. Chaque bureau donne sur le [patio]. Ça c'est en étage ? [Oui] Ça doit être plutôt agréable. Les fenêtres peuvent s'ouvrir ? [Oui] (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] C'est une salle d'audience ? ® [Non, salle d'attente]. C'est pas mal, ça. ® [Vue sur le dehors] Le [rapport à la nature] est [recherché], sans hésiter. Si vous voulez avoir le contact avec l'autre, il ne faut pas l'imposer, il faut le choisir. Pour ça vous avez les espaces de convivialité, comme un espace de restauration entre midi et 14h, une cantine, un restau d'entreprise, ou une petite cafétéria où on peut s'accorder 5' de break pour prendre un café ou un croissant. Ce qui est intéressant, c'est ça [vue sur l'extérieur]. (Fonctionnaire Grasse)

[Nantes] Donc les bureaux sont très lumineux. J'aime assez Nantes, c'est pas mal. Je suis très « nature », ces patios sont assez sympathiques, c'est très très lumineux, ça fait un peu feutré. C'est des grillages ? ® [Des grilles à trous] C'est pour filtrer la lumière ? (Magistrat Grasse)

6.1.3.2.2 Dispositifs

Dispositifs fixes

Si c'est fixe, c'est embêtant quand même. ® quand il fait un peu gris. Il ne fait pas toujours plein soleil. Et puis des fois on aime bien avoir du vrai soleil qui rentre dans le bureau. Là c'est vraiment se condamner tous les jours à être un petit peu dans la pénombre, c'est un petit peu dommage. ® [Intéressant de pouvoir moduler la lumière ?] Ah oui. Même dans la même journée. Avoir à un moment donné plein soleil dans le bureau, puis après moins, puis après tout fermer, pouvoir changer dans la journée. (Fonctionnaire Grasse)

6.1.4 Paroles Bordelaises

6.1.4.1 Confort spatial

6.1.4.1.1 Dispositifs

Cohérence

La cohérence d'un ensemble bâti : Ce sont les vitres qui sont teintées et qui ont un grain ? ® [Tôle microperforée] Ça me paraît cohérent, si c'est métallique. Puisque là c'est apparemment du métal [structure], il y a une cohérence absolue. (Magistrat Bordeaux)

6.1.4.2 Confort visuel et lumineux

6.1.4.2.1 Dispositions

Cadrage des vues

Si on se met face à la fenêtre et qu'on regarde la verdure on peut éventuellement retrouver une part de sérénité. Quand on commence à fatiguer un peu, on jette un œil par une fenêtre, et si on va vers le lointain, on peut un peu se reposer. Je préfère, incontestablement. (Magistrat Bordeaux)

[Nantes] Il y a de la verdure aussi, la perspective n'est pas [?], mais enfin il y a de la verdure. Le patio comme filtre visuel, ben c'est génial! (Fonctionnaire Bordeaux)

[Nantes] J'aime la verdure, c'est vrai. Pour moi, l'essentiel c'est d'avoir une vue sur l'extérieur, une perspective, même si c'est pour avoir une vue sur des toits. Avoir une impression d'espace à l'horizon. [Nantes] c'est quand même étouffé, même s'il y a de la verdure c'est un peu mieux. Ça serait mieux s'il y avait de la verdure [à Bordeaux]. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Nantes sur patio] On retrouve ce parti pris métallique. Mais il y a du végétal pour tempérer. (Magistrat Bordeaux)

6.1.4.2.2 Dispositifs

Une tôle perforée fixe et des stores en toile à enrouleurs : sentiments opposés

Les grilles je n'aime pas du tout, ça oblitère tout. Ce n'est même plus une prison, c'est bunker, j'ai l'impression d'être un rugbyman américain avec la grille devant les yeux [rire], ça ne me va pas du tout. ® [Mais il y a des échappées...] Ça fait escrimeur, je n'aime pas. (Magistrat Bordeaux)

[Nantes] C'est assez sympa. Il doit y avoir des petits rais de lumière. Ça doit être sympa. Esthétiquement j'aime bien ça, ça doit donner des petits rais sympas, une fantaisie dans la lumière. (Fonctionnaire Bordeaux)

Ces nids d'abeille, ce n'est pas heureux comme effet [double grille]. Sinon [simple grille] c'est bien. (Fonctionnaire Bordeaux)

6.2 Les bureaux du palais de justice de Grasse

6.2.1 Synthèse : le plaisir du travail à distance perceptive

	Dispositions	Dispositifs
Confort spatial	Les dimensions sont généreuses et, du fait de la disposition des bureaux sur un plan général en forme de U (par secteur d'implantation), les distances entre ces locaux sont courtes. Cette disposition permet ainsi aux usagers d'avoir le sentiment d'être à une certaine distance perceptive de l'autre, par la vue comme par l'audition.	
Confort visuel et lumineux	La lumière naturelle est abondante dans tous les bureaux. Les bureaux ont tous une vue sur le dehors. Certains ont même bénéficié d'une attention très particulière de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a parfois pris soin de dessiner l'ouverture sur un paysage extérieur recomposé (cas de la grande salle commune située au RDC bas du bâtiment).	Tous les bureaux ont des stores intérieurs en toile, jugés très esthétique mais insuffisamment efficace vis à vis de la luminosité extérieure. Presque tous les utilisateurs se plaignent de l'éblouissement quand ils travaillent sur les écrans de leurs postes informatiques. Ils aiment pouvoir baisser et remonter leurs stores selon la course du soleil. Plusieurs systèmes d'éclairage des bureaux sont proposés au choix des travailleurs (éclairage partiel ou total des plafonniers, lampe de bureau en appoint).
Confort acoustique	Les utilisateurs notent que la bonne isolation acoustique entre les bureaux est un élément positif dans leur vécu quotidien. La configuration des accès aux bureaux (antichambres ou longues coulisses) les protège des bruits de couloirs ou diminue leur impact, si bien que nos interlocuteurs laissent volontiers leurs portes ouvertes. Le principal problème phonique évoqué touche à la circulation automobile autour du bâtiment. Relativement bruyante, elle ne permet pas de laisser les fenêtres ouvertes très longtemps.	

Confort thermique	Il est modulable dans chacune des pièces de travail (4 réglages de climatisation). Les employés peuvent ouvrir leurs fenêtres pour ventiler, brancher ou débrancher la climatisation ou le chauffage. Ils sont très satisfaits de ce principe.	Un bémol à cette satisfaction : les appareils ne sont pas très esthétiques.
Confort olfactif	Aucune information.	
Confort de travail	« C'est quasi le bonheur de travailler » ici dit l'un de nos interlocuteurs (le seul parmi toutes nos personnes interviewées des trois Palais de Justice). Cela mérite d'être noté : ce palais semble en effet très chaleureux pour tous ceux qui le pratiquent, même si la nostalgie des contacts « plus humains » qui régnaient dans l'ancien palais est encore vivace dans les mémoires.	

6.2.2 Paroles des utilisateurs de Grasse

6.2.2.1 Confort spatial

6.2.2.1.1 Dispositions

[Ici] tout est beau tout est propre! Tout est grand, on a de la place, on a des placards, du rangement. C'est 2 mondes. On a changé de siècle quand on a déménagé. (Fonctionnaire Grasse)

On travaille mieux

Évidemment on travaille mieux, nettement mieux ici. On est moins dérangés. dans l'ancien palais de justice il y avait 50 personnes qui passaient pour aller voir ... [QUOI ?]; parce que c'était tout accolé comme ça. On est quand même moins dérangés, on travaille mieux, et il y a un service Accueil, les avocats viennent moins. On [produit] plus, mais l'ambiance [-]. (Fonctionnaire Grasse)

Le déplacement pour aller d'un bureau à l'autre n'est pas trop long : de toute façon on a un bureau où on voit les bureaux en face. De notre bureau on voit nos collègues qui sont en face, et souvent on se fait coucou [rire]. À Grasse, les bureaux sont plus éloignés. Visuellement, il y a beaucoup plus de distance (...) et pourtant les bureaux ne sont pas loin si on fait le tour par les couloirs, mais la distance entre les 2 bâtiments oui. Alors que ce n'est pas si loin que ça finalement. (Fonctionnaire Grasse)

® [Votre bureau est confortable ?] Ah oui, le nôtre est très bien. (Fonctionnaire Grasse)

6.2.2.1.2 Dispositifs

Quasiment le bonheur de venir travailler. Il n'y a pas d'inconfort. C'est l'espace, la vue, la qualité de la clim, la possibilité d'ouvrir les fenêtres, très peu d'éclairage fluo, sauf ici mais c'est acceptable, c'est temporaire [salle de l'entretien], un éclairage qui est bien traité, pas d'excès, la possibilité d'avoir des éclairages indirects. Je n'utilise jamais le fluo dans le bureau, toujours les lampes de bureau, et c'est largement

suffisant, même l'hiver, même la nuit. Le fluo est très fatigant, quoi qu'on en dise, a u niveau oculaire ça scintille. dans mon bureau je gère parfaitement ma lumière. Je gère le bruit, je gère tout, je suis le maître. Je peux gérer l'espace, c'est un grand bureau, mais je suis privilégié, il y a des personnes qui ont des petits bureaux malgré tout et il ne faut pas les oublier. ® Ce sont les bureaux des magistrats qui sont tout petits, paradoxalement. Il y a des bureaux au sous-sol aussi, qui sont peut-être un peu moins bien. (Fonctionnaire Grasse)

6.2.2.2 Confort visuel et lumineux

6.2.2.2.1 Dispositions

Il y a des bureaux, quand elles sont en angle et qu'il y a le soleil en plein, il y a des bureaux où il y a des fenêtres de chaque côté en angle. quand il y a du soleil en plein, il y a un petit souci quand même pour travailler. ® [Postes qui ont bougés ?] Oui, il y a des postes qui ont été tournés, des tables qui ont été tournées. Et en attendant d'avoir les bons rideaux, il y en a qui ont mis du papier de couleur avec du scotch [à l'intérieur]. (Fonctionnaire Grasse)

Eblouissement sur l'écran et fatique oculaire

® [Équipement de Grasse suffisant pour gérer la lumière ?] Oui, j'y arrive. Et puis on a les supports pour protéger les écrans. C'est vrai qu'on souffre pas mal des yeux, mais bon... On a fait un stage de secourisme chez les pompiers, nous sommes secouristes de formation, ils nous ont dit qu'il fallait faire une pause toutes les 2h pendant 20', nous on n'en fait pas, ou rarement. Alors je ne vous dis pas les yeux à la fin de la journée. (Fonctionnaire Grasse)

Mais cette lumière est quand même gênante, parce que le tribunal de Grasse est tout informatisé, on est tous sur ordinateur. Quand vous avez énormément de luminosité, au niveau du travail sur écran c'est très fatigant. C'est pour ça qu'on a râlé. Et on a tous fait en sorte évidemment d'avoir nos écrans d'ordinateur dos à la fenêtre, parce que vous ne pouvez pas travailler avec le reflet de la fenêtre sur l'écran, c'est impossible. Et c'est très différent de trouver un compromis entre le rideau qui ne soit pas trop occultant non plus, je reconnais que ce n'est peut-être pas facile. Et c'est certainement onéreux de changer tous les rideaux du palais de justice, il y en a un certain nombre ... (Magistrat Grasse)

Cadrage des vues

De mon bureau, on voit la colline Rothschild, de temps en temps je la regarde, elle est jolie, selon le temps, c'est apaisant, ça détend. (Fonctionnaire Grasse)

Ici il y a des contraintes architecturales, il n'y a pas beaucoup de lumière du jour, mais c'est une salle de réunion, on n'y est pas longtemps, et en plus on a une vue ensoleillée sur des fleurs qui sont agréables à regarder. C'est bien pensé, c'est intéressant. (Fonctionnaire Grasse)

Il y a le problème du bruit et le problème de la vue. Dans mon bureau j'ouvre assez rarement les fenêtres pour ne pas être gêné par le bruit de la ville, par contre je suis assez ravi d'avoir des fenêtres au niveau de la vue, avec la vue que j'ai: l'est de Grasse, vers Opio, ces collines c'est un émerveillement, et ça ne m'empêche pas de travailler. Par contre, dès qu'on veut se détendre un peu et sortir de son dossier, on a de suite une vision qui vous apaise et qui sort de votre dossier, ça permet de suite de faire un break. (Magistrat Grasse)

6.2.2.2. Dispositifs

Gérer la lumière naturelle

Gérer la lumière dans un bureau : C'est très important. [Grasse] Tout en étant [voilage], on voit quand même à l'extérieur. (Fonctionnaire Grasse)

Eclairage artificiel insuffisamment modulable

Possible de moduler la lumière électrique ? Oui [possibilité de faire fonctionner tout ou partiel]. Ils ont réglé ça en fonction de l'intensité de l'éclairage. ® [Important de pouvoir moduler la lumière dans son bureau ?] Oui. ® [Automatique ou manuel ?] Nous, soit on allume les néons, ou nous avons des lampes sur notre bureau. Moi, dans la mesure du possible, j'essaye de profiter au maximum de la lumière naturelle. (Fonctionnaire Grasse)

[Lumière artificielle de votre bureau ±] Très bien. ® [Modulable?] Non, c'est peut-être un inconvénient. On n'a pas de va-et-vient. Par contre on a des petites lampes de bureau. Et on l'allume très peu. On l'allume quelquefois l'hiver, mais dès qu'il y a le soleil Hop on éteint, parce que ça fait trop. (Fonctionnaire Grasse)

Gestion de la lumière et de l'ensoleillement : protection insuffisante

Rais de lumière naturelle intéressant, pas mal à Grasse, avec des changements plus brutaux (qu'à Nantes) mais acceptables, ça ne génère pas d'inconfort. Moi qui suis myope je peux vous dire que je suis très sensible à l'éclairage, et ici je ne supporte aucun désagrément. Même quand je dis que j'ai trop de lumière, c'est simplement parce que j'ai des espaces vitrés très importants, une très bonne exposition, et on n'a pas encore de rideaux assez occultants pour régler la question. Mais ce n'est pas une critique négative. (Fonctionnaire Grasse)

[Grasse] Là ce sont des rideaux qui ne protègent pas beaucoup en fait, ça dépend comment est l'exposition. Chaque bureau c'est très personnel. Chaque bureau étant exposé tous différemment, il y en a qui souffrent beaucoup, qui ont été obligés de coller des papiers de couleur sur les fenêtres. Et d'autres qui n'en ont pas besoin du tout. C'est perçu d'une façon très très différente [selon les expositions], et selon les gens. Il y en a également qui sont plus gênés par la lumière que d'autres. ® [Stores intérieurs insuffisants?] Les blancs comme ça, oui. Il était prévu d'en mettre des plus occultants, un peu argentés. Il y a des essais je crois dans le bureau de la secrétaire du Président, elle doit en avoir un. Et ça devait être livré dans pas mal de bureau pour pas mal de personnes. Je crois que ce n'est toujours pas fait. Ceux-ci sont esthétiques, ils sont plutôt jolis, mais ils ne protègent pas suffisamment. (Fonctionnaire Grasse)

[Au 2e] je suis très bien situé, j'ai un très très beau bureau, extraordinaire. Il y a un peu trop de lumière, au sud-ouest, c'est très très lumineux. Mais il vaut mieux avoir trop de lumière que pas assez. J'ai des espaces vitrés très importants, une très bonne exposition, et on n'a pas encore de rideaux assez occultants pour régler la question. Aucune efficacité l'hiver parce que le soleil est bas, et le soleil pénètre en plein dans les bureaux, et là c'est infernal, c'est IN-tenable. L'été ça va, paradoxalement c'est plus facile l'été que l'hiver. Mais encore une fois, c'est du détail, il suffirait d'avoir des rideaux suffisamment occultants pour ne plus avoir aucun inconvénient. Il faudrait que ce soit plus occultant, moi j'ai mis des feuilles de papier sur les vitres, c'est quand même dommage sur le plan esthétique, mais c'était obligé. [Pas envisagé à l'extérieur, à cause de l'architecte]. Par contre, des rideaux plus occultants ont été commandés. (Fonctionnaire Grasse)

Nous on a des voilages. Leur défaut, c'est qu'ils ne sont pas efficaces, ils ne filtrent pas suffisamment la lumière. On l'a signalé quasiment dès le départ, on a dit « ce n'est pas

possible... ». On devait nous les changer [rire] ça fait 2 ans, on n'a rien vu venir, on a toujours les mêmes stores. (Magistrat Grasse)

® [Manipulez souvent vos rideaux ?] Oui, comme mon bureau est plein est, le matin je les baisse ; dès que je passe le milieu de journée et que le soleil a tourné et que je ne l'ai plus en face, je les ouvre, je tiens absolument à voir mon paysage ! [APPROPRIATION]. (Magistrat Grasse)

6.2.2.3 Confort acoustique

6.2.2.3.1 Dispositions

D'où je suis, on n'entend rien, on est loin des ascenseurs. C'est très calme et on n'a affaire qu'à des gens calmes. (Fonctionnaire Grasse)

[N'entendez jamais voix dans les couloirs?] J'entends un peu les Avocats parce que je suis à côté de la bibliothèque. Sinon je ne les entends pas discuter. Je suis dans un endroit peut-être un peu confiné, j'ai peut-être moins de bruit... [Chicane pour entrer dans son bureau] ® [Entendez vous d'autres sons dans le couloir?] Oui. En plus j'ai l'ascenseur à-côté, donc j'entends l'ascenseur, j'entends les gens de la bibliothèque [par la porte ouverte]. Ça j'aime bien. Il y a une vie quand même. J'entends quand [l'ascenseur] monte et GLING. ® [Bureau d'à-côté, M. Prot] Je ne l'entends pas du tout. (Fonctionnaire Grasse)

Ouverture des fenêtres, bruits extérieurs

Ouverture des fenêtres sur le dehors ? Oui, j'ai une école maternelle et primaire. Je peux ouvrir ma fenêtre par le haut, ou, en grand, comme elle est très grande, mais je l'ouvre rarement en grand. Donc j'ai le bruit de dehors, des enfants, et j'aime bien. ® [Personnes qui ne peuvent pas ouvrir la fenêtre dans certains bureaux] Oui, c'est vrai. Presque tous les problèmes ont pu être résolus je crois. Peut-être dans ce bâtiment au niveau de l'Aide juridictionnelle, mais je crois que tout va pouvoir se faire. Au départ on n'avait pas pu, parce que ça donnait sur un distilloir, il y avait des risques d'incendie ou quelque chose comme ça, c'est pour des règles qu'on n'avait pas pu ouvrir toutes les fenêtres. Mais maintenant je crois que le problème ne se posait plus. Il ne doit plus en rester beaucoup à faire à déverrouiller. Etant ici, je n'imaginais pas du tout ne pas ouvrir une fenêtre. (Fonctionnaire Grasse)

On entend très peu l'extérieur, sauf si on ouvre les fenêtres, parce qu'on peut les ouvrir malgré la clim, on ouvre quand même assez peu. Par contre si on ouvre c'est assez bruyant, parce qu'on a la rue qui passe devant le palais de justice qui est une rue quand même assez passante, devant et derrière. Mais si on ferme, on est vraiment isolés. (Magistrat Grasse)

Ce qui est intéressant, c'est ça [vue sur l'extérieur]. ® [Si c'est la ville], la difficulté c'est qu'il ne faut pas en avoir le bruit, la ville c'est le bruit, c'est surtout l'automobile. Ici on entend quand même un peu les voitures, mais c'est fatal. Les voitures on les entend. Je ne sais pas à quoi c'est dû, mais dès qu'on ouvre la fenêtre, peut-être qu'on est habitués au silence, et dès qu'on a un petit peu de perturbation on le ressent par contraste. Dès qu'on ferme la fenêtre, on est au calme. ® Généralement je travaille la fenêtre fermée, mais j'aime bien avoir la faculté le matin quand j'arrive, ne serait-ce que pour le principe, de dire « on va renouveler l'air », même si c'est climatisé. Et puis ici on n'est pas dans un milieu urbain dense, donc il y a la mer pas loin... L'inconvénient c'est qu'on la referme quand même rapidement parce qu'il y a du trafic et ça résonne. C'est bien d'avoir des bureaux climatisés et de pouvoir ouvrir les fenêtres. (Fonctionnaire Grasse)

Porosités acoustiques

® [Si vous fermiez la porte, entendriez le voisin?] Non. (Fonctionnaire Grasse)

Chez nous dans les bureaux c'est très très calme. (Fonctionnaire Grasse)

Bruits de ventilation

Dans mon bureau je travaille toute seule, donc je n'ai pas énormément de bruit, mais j'ai une ventilation au-dessus de ma tête, je ne l'entends pas dans la journée, puisque je travaille avec. Mais si je pars un peu tard, vers 17h30-18h, à un moment donné elle s'arrête toute seule. Et c'est là que je me rends compte comme ça avait été bruyant toute la journée. Autrement, je ne l'entends pas. Elle ne me dérange pas, mais je fais la différence quand elle s'arrête! (Fonctionnaire Grasse)

6.2.2.4 Confort thermique

6.2.2.4.1 Dispositions

Ouverture des fenêtres

Il nous arrive souvent d'enlever la clim et d'ouvrir les fenêtres. ® C'est un choix. Par ex, hier matin, je suis arrivée, il faisait un froid! [MAIS IL FAISAIT FROID DEHORS AUSSI!] On a arrêté la clim. Et très souvent, quand il faisait beau, qu'on avait envie d'avoir de l'air ou de la chaleur, on stoppait la clim ou on ouvrait nos fenêtres. Quand la clim n'était pas encore en fonction totalement et qu'on avait chaud, on ouvrait, on apprécie.

6.2.2.4.2 Dispositifs

Les gens exposés n'ont pas trop chaud ? Il y a quand même la clim. quand on la pousse, on peut avoir [la bonne température]. On ne doit pas souffrir de chaleur dans les bureaux si on veut vraiment la clim. Si on a vraiment trop chaud, qu'on ferme sa porte et qu'on met la clim, je pense que [on n'aura plus chaud ?] ® [Chacun peut moduler la régénération de l'air ?] Oui. ® [Bouton ou potentiomètre ?] On a 3-4 positions, plus u n autre bouton pour aller plus ou moins, je crois qu'il y a une variation de 2° de chaque côté. On s'en sert pareil pour l'hiver. ® [Positions plus bruyantes que d'autres ?] Plus on met fort, plus on a du bruit ! ® [Ça va ?] Oui. Et dans les bureaux plus grands, ça ne reste pas collé à la chaise : dans les grands bureaux il y a 2 appareils. On peut même n'en faire fonctionner qu'un. Ça ne pose pas de problème. (Fonctionnaire Grasse)

6.2.2.5 Confort de travail

6.2.2.5.1 Dispositions

Portes ouvertes

Portes toujours ouvertes entre bureaux? Oui. Le Corse, s'il ferme sa porte, c'est qu'il met une barrière entre lui et l'extérieur. On travaille avec nos portes ouvertes. On forme une équipe, nous, on s'entend tous très bien. Il n'y a vraiment que le collègue qui s'occupe de la cellule de gestion qui lui ferme sa porte, parce que le pauvre il y a des jours il est tellement [occupé?], avec tous ces chiffres, le budget, il vaut mieux qu'il ait sa porte fermée pour être plus tranquille, comme ça nous arrive à nous aussi quand on est à la bourre dans les jugements, on ferme la porte. Autrement c'est ouvert. (Fonctionnaire Grasse)

® [Pouvez laisser votre porte ouverte?] Oui, la mienne est toujours ouverte. ® [Cas général?] Non, il y a beaucoup qui ferment leur porte, quand même. Déjà pour la clim, en cette saison [juillet 2002 — pluie], le fait de la laisser ouverte on a moins [froid]. La

mienne est ouverte toute l'année, par principe, on sait comme ça que je suis là, ma porte est ouverte et on me voit. (Fonctionnaire Grasse)

[Vous laissez votre porte ouverte ?] Toujours, sauf si j'ai besoin d'être vraiment tranquille, c'est à contrecœur je ferme ma porte, c'est parce que j'ai besoin d'isolement, de travailler, de me concentrer, ou de ne pas être entendu au téléphone. (Fonctionnaire Grasse)

® [Laissez votre porte ouverte ?] Oui, pratiquement tous [on fait pareil]. C'est rare qu'on ferme. On ferme quand on a un coup de téléphone un peu plus intime à passer. Tout le personnel travaille porte ouverte. On est 2 magistrats dans le couloir, au fond. Tous les autre bureau ce sont des greffières, elles travaillent toutes porte ouverte toute la journée. C'est assez sonore, on entend tout le monde. Je travaille dans le bruit, c'est clair, on est nombreux, on est une grosse dizaine dans le couloir qui n'est pas immense, il y a de l'ambiance, et en plus on a des Méridionaux qui ont à la fois de l'accent et de la voix. C'est assez chaleureux. Ça ne me gêne pas, ça ne me gêne pas trop. On s'y habitue. Par moments quand même je ferme ma porte, quand le niveau sonore s'élève trop ou que je suis dans un dossier un peu plus compliqué qu'un autre, quand je dois un peu plus réfléchir, pour avoir plus de calme, je vais fermer. (Magistrat Grasse)

Si je travaillais sur Bordeaux, j'aurais ma porte fermée beaucoup plus facilement, je serais gêné par le passage. (Fonctionnaire Grasse)

Travailler à plusieurs dans un bureau

® [Plusieurs dans votre bureau ?] 2. ® [Grand ?] Oui, très plein d'ailleurs ! [rire] [Elle est dans ce bureau depuis 10 jours] J'ai personnalisé un peu mon côté : il y a un panneau, il y a des cartes de Corse. Et puis à Grasse nous avons la possibilité de travailler en musique, sur notre ordinateur ils ont prévu la mise de Cds sur chaque poste, à nous [de mettre des disques]. ® [Vous en mettez ?] Ça nous arrive. Pas en période de bourre, on n'a même pas le temps d'écouter. Mais là c'est un peu plus calme, donc [on peut]. (Fonctionnaire Grasse)

Mais des fois ça arrive, nous sommes trois dans le bureau. S'il rentre une collègue, u n Avocat qui rentre, une personne qui vient me voir, et ça fait de suite [brouhaha ?]. Je préfère être trois dans un bureau qu'on s'entend bien que 10, alors là, comme on dit chez nous, c'est le poulailler. ® [Seule ?] Je n'aime pas travailler seule dans un bureau. Vous avez des personnes qui tapent très doucement et qui vont aussi vite que celles qui [tapent vite]. J'en connais une qui est très bonne au clavier, mais qui vous stresse, le soir vous êtes stressée parce que c'est des BING des BANG... On a énormément de placards, et PING, PANG, POUG! C'est son caractère. Des fois c'est dur à supporter, mais on se fait à tout. (Fonctionnaire Grasse)

6.2.3 Paroles Nantaises

6.2.3.1 Confort visuel et lumineux

6.2.3.1.1 Dispositions

Celui-là est clair, ça j'adore! (Fonctionnaire Nantes)

Cadrage des vues

Là c'est plus classique, on a une vue partielle sur un bâtiment de l'autre côté et sur des arbres. (Fonctionnaire Nantes)

6.2.3.1.2 Dispositifs

Gestion de la lumière et de l'ensoleillement

Les stores [en toile] comme ça c'est très bien. C'est ce qu'on va nous installer, parce que nos stores extérieurs fonctionnent mal (à Nantes). (Fonctionnaire Nantes)

6.2.4 Paroles Bordelaises

6.2.4.1 Confort visuel et lumineux

6.2.4.1.1 Dispositions

Cadrage des vues

Pour moi c'est quasiment l'idéal, une belle ouverture sur l'extérieur, la lumière naturelle, la possibilité normale d'avoir des stores pour pouvoir lire un écran d'ordinateur sans être dérangé par la luminosité. C'est très bien. (Magistrat Bordeaux)

[Grasse] [Elle inspire] On aperçoit un coin de verdure, ouais. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Grasse] Ce qui est fondamental, c'est qu'on voit de la verdure, et non pas des bâtiments. J'aime avoir un peu des vues sur les verdures et autres. Je préfère ça, c'est plus ouvert, j'aime bien les trucs profonds ... (Magistrat Bordeaux)

6.2.4.1.2 Dispositifs

Gestion de la lumière et de l'ensoleillement

Dans l'esprit je préfère les stores que l'on peut baisser ou monter, ce sont des stores bateau en fait, qui filtrent davantage la lumière. ® [OB Non, c'est moins efficace] Oui, mais à Bordeaux on n'a pas la même lumière, et n'est pas aussi blanche qu'elle peut l'être dans le Midi. Ici c'est plus souvent nuageux. (Magistrat Bordeaux)

6.3 Les bureaux du palais de Justice de Bordeaux

6.3.1 Synthèse : l'inconfort du travail dans un espace transparent

	Dispositions	Dispositifs
Confort spatial	« Le bureau est comme un bocal ». Les interlocuteurs font ainsi tous, très clairement, le procès de la notion de transparence spatiale, à la fois parce qu'elle ne permet pas de travailler dans des conditions confidentielles et en toute sécurité, et aussi parce qu'ils se sentent tous constamment sous le regard de l'autre. En histoire de l'architecture, on dirait de ce bâtiment que c'est un espace panoptique d'une nouvelle génération.	
Confort visuel et lumineux	Dans les bureaux, la transparence visuelle des vitrages n'amène pas une lumière confortable. Soit elle est trop faible (dans l'atrium, il faut éclairer les locaux toute la journée), soit elle est pleine de reflets (dans les bureaux paysagés du dernier étage), soit elle est trop violente (le système de protection en façade Ouest). Les bureaux ont une « vague lumière ». « C'est transparent, mais pas clair ». La vue sur le dehors est vécue comme un manque. Quand le regard la cherche, il ne la trouve pas. C'est toujours « sur des hommes au travail () qu'il tombe ».	Les protections solaires en façade Ouest (cours d'Albret) s'avèrent insuffisantes. A écouter nos interlocuteurs, ce bâtiment accumule beaucoup de problèmes de gestions des flux lumineux. Les stores sont plus utilisés pour se protéger de la vue des autres que pour gérer la luminosité. Quel paradoxe!
Confort acoustique	Les utilisateurs font état d'une bonne isolation acoustique entre les bureaux mais signalent des propagations sonores solidiennes (bruits provenant des geôles notamment) dans les locaux donnant sur l'atrium. Dans leur vécu, un problème apparaît de manière récurrente : la porte donnant sur le couloir isole bien des bruits mais la personne qui frappe n'entend pas la voix qui dit « entrez ». Les visiteurs ne savent jamais s'ils sont attendus ou pas. A noter enfin que certains utilisateurs ont demandé un traitement acoustique interne des bureaux après la livraison du bâtiment. L'architecte a dessiné à cette fin un panneau perforé cachant un absorbant phonique.	

Confort thermique	La gestion automatisée prévue au départ était plutôt bien réglée. Mais au bout d'une année, il n'y a eu que des dysfonctionnements. Aujourd'hui, c'est encore beaucoup plus inconfortable que dans les autres palais. Côté atrium, les usagers ne peuvent pas ouvrir les fenêtres, ce qui renforce le sentiment de confinement et celui « d'être dans un bocal ». La température est réglée pour tout le monde. Les gens disent avoir des problèmes d'asthme et ne pas pouvoir guérir facilement d'un rhume. Certains ont évoqué qu'ils devaient s'habiller pour travailler confortablement l'hiver (ou se rhabiller l'été). Enfin, la ventilation est parfois très bruyante, et cela fatigue les oreilles de celui qui travaille à son bureau.	
Confort olfactif	Des retours d'odeurs de cigarettes par les conduits de ventilation.	
Confort de travail	Nos interlocuteurs de Bordeaux sont dépités, malheureux, voire malades. Des trois bâtiments étudiés, c'est de loin celui dans lequel animosités et rancœurs pour travailler sont le plus souvent apparues dans les récits.	

6.3.2 Paroles Bordelaises

6.3.2.1 Confort spatial

6.3.2.1.1 Dispositions

Enfermement

Ce n'est pas depuis tous les bureaux qu'on a cette vue là. Mais c'est vrai qu'une grande majorité d'entre eux « ouvre » sur l'atrium. Je crois même que la photo c'est en face de mes anciens bureaux, on doit être au niveau 1, au niveau du Parquet, là où je travaillais avant. J'avais vraiment une impression d'enfermement complet. (Magistrat Bordeaux)

Dans notre blockhaus, dan l'aquarium, on n'entend rien. (Fonctionnaire Bordeaux)

Travailler avec son voisin de bureau, ce n'est pas pareil, parce que physiquement on peut le toucher. Là cet espace, ça fait sentiment aquarium réciproque, et je crois que c'est partagé, c'est la particularité spécifique des juges d'instruction. (Magistrat Bordeaux)

Les bureaux en bas dans l'atrium, ce n'est pas un lieu... on ne descend pas. (Magistrat Bordeaux)

Les bureaux du 5° (espace paysagé au début) : j'ai vécu la couverture de ces bureaux. Pour des questions d'isolation phonique, ce sont devenus des bocaux, on a recouvert le

plafond de verre, puisqu'il y a des bureaux paysagers en alternance. Esthétiquement ça ne me choque pas, mais c'est pour ceux qui sont dedans... Un exemple : pour ouvrir les portes de ces aquariums, il y a une clé en bas! Il fallait ouvrir en bas. Pratique quand vous avez des dossiers à la main! Mais c'est vrai qu'on ne fait rien, qu'on passe les mains dans les poches! [ironique]. C'est du bric-à-brac. Pour des raisons esthétiques, on n'a pas mis de poignées! C'est absurde. (Magistrat Bordeaux)

6.3.2.2 Confort visuel et lumineux

6.3.2.2.1 Dispositions

La salle de réunion à l'opposé de la bibliothèque, au 5e étage : c'est un truc immense qui n'est pas approprié, parce que le soir ce n'est pas éclairé, il n'y a pas de lumière, il n'y a que la lumière du jour, c'est fabuleux quand même pour faire des réunions, il n'y a pas d'éclairage prévu initialement, il y avait des spots qui ont été rajoutés pour éclairer les plafonds, après. Initialement l'archi n'a rien prévu. Il y avait la lumière du jour, l'espace était suffisant, il pensait que ça suffisait. Il y a un store côté ouest pour le soleil, le seul problème c'est qu'on est quand même une façade atlantique, quand le vent souffle ouest le store ne veut pas descendre ! C'est sympa pour ceux qui ont la lumière dans le dos, c'est super sympa ! quand on est chef il vaut mieux se mettre là d'ailleurs, parce que tous les autres crétins ils ont la lumière en face, vous avez des ombres. C'est hallucinant ! Le mot est trop fort : c'est rigolo en fait, mais conceptuellement c'est aberrant : on se fait plaisir, mais on ne pense pas à tous les crétins, on est quand même 250 à travailler là-dedans, heureusement qu'on ne se réunit pas tous les jours là-haut ! (Magistrat Bordeaux)

Vague lumière

Le manque de luminosité, c'est le second problème. Pour les bureaux qui sont placés côté boulevard ça va un peu mieux parce que la Salle des pas perdus les éclaire un peu (...) Ils ont une vague lumière. Mais sous la salle des pas perdus, c'est l'absence totale de lumière. (Magistrat Bordeaux)

Transparent mais pas

Je travaille sur ce qu'on appelle l'atrium. Lorsque nous travaillions ici [lieu de l'entretien], on ne pouvait pas éteindre la lumière, c'était du premier au dernier jour de l'année lumière artificielle. Je vous garantis qu'au niveau de l'acuité visuelle j'ai terriblement perdu. ® [Changements de luminosité énormes selon le soleil en quelque instants] C'est impressionnant! Et le paradoxe c'est que les bureaux qui donnent sur le cours d'Albret — maintenant les filles se sont outillées comme elles pouvaient, avec des grandes feuilles, des machins — nous on était dans le noir, il y avait eu une interview télévisuelle, j'avais dit « le bâtiment est transparent, mais pas clair ». Mais il y avait des bureaux où les filles ne voyaient plus rien l'après-midi sur leur écran, tellement elles étaient éblouies par le soleil. Transparent, mais pas clair! (Fonctionnaire Bordeaux)

J'ai la passerelle qui passe à-côté de moi. J'ai un pilier, très obscur, je ne vois jamais la lumière naturelle! [Rire] Je suis très mal lotie dans ce bâtiment! Avoir de la lumière, c'est essentiel, moi j'en ai besoin pour vivre, de la lumière naturelle, parce que dans nos bureaux on a de lumière artificielle [mais rien à voir ?]. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Dans le personnel du palais de justice] vous avez une course au soleil : il y a ceux qui sont sur la cour, le patio, qui ne pensent qu'à une chose : se tirer sur les bordures [le plus vite possible] ! Ça crée des difficultés d'attribution de bureaux.

Les reflets

Il y a un collègue qui vient d'arriver, le bureau voisin, sa porte est constamment ouverte : il vient de coller des 29x27. C'est peut-être parce qu'il travaille sur ordinateur, une question de lumière. Je ne sais pas si c'est le fait d'avoir quelqu'un en vis-à-vis, parce qu'il n'y a pas grand monde à cet endroit-là, à part Mme Gillet et M. Cavaillé, les deux secrétaires généraux. Ou alors c'est parce qu'il a des reflets, c'est possible que le matin, comme il arrive très tôt comme moi, la lumière peut arriver par l'est. Entre deux marmites Schtroumpf vous avez la possibilité d'avoir de la lumière, c'est peut-être ça. (Magistrat Bordeaux)

Cadrage des vues

Avoir un espace sur le ciel, sur l'infini, ça fait du bien, on peut s'évader, rêver. Là, putain, vous avez une ambiance de travail en face!, c'est quand même grave! Vous voulez la quitter les yeux, et paf! vous tombez sur des mecs qui travaillent! C'est un truc qui ne va pas. Imaginez. C'est sinistre. Et le souci de pouvoir avoir, en dehors de la lumière, un peu de lumière du jour, vraie, de temps en temps. (Magistrat Bordeaux).

6.3.2.2.2 Dispositifs

Gestion de la lumière et de l'ensoleillement

Là vous avez pris les très très beaux bureaux, les bureaux magnifiques d'esprit, qui sont très aérés. Je ne suis pas sûr qu'en termes de gestion de la lumière ce soit très efficace : les jours où on a notamment des couchers de soleil plein ouest ici, on a le bureau qui est empli de lumière et les espèces de lamelles là, on a des traits de lumière très agressive, et on fatigue un peu. Il y a des bureaux au 4e et au 3e où il y a des espèces de grosses grilles bleues qui sont fixes, qui ne servent à rien, côté cour d'Albret à l'ouest. Les couchers de soleil plein ouest sont magnifiques. J'ai fait 5 bureaux en 4 ans ici, donc je commence à bien les avoir testés, j'ai eu un bureau cour d'Albret qui était en face d'une petite rue plein ouest, le soir j'étais illuminé de lumière, mais d'une lumière rouge orangée, c'est très beau, mais on en prend plein les yeux, et j'ai exigé... enfin j'ai demandé et obtenu qu'on nous pose des stores à lamelles intérieures pour pouvoir se protéger, sinon le soir on ne voyait rien sur l'écran. (Magistrat Bordeaux)

Certains collègues qui travaillent un petit peu plus haut et qui ont eu de très gros problèmes pour travailler sur écran informatique. Je ne sais pas où elles en sont. Sur le cours d'Albret et la rue des Frères Boni, elles ont demandé à corps et à cris des stores pour masquer la lumière, je ne sais pas où ça en est aujourd'hui. Il faudrait voir le registre d'hygiène et de sécurité, qui vous renseignerait bien. Nous, donnant sur l'atrium, on n'a pas ce problème-là, puisqu'on ne voit pas la lumière, on n'a pas ce phénomène de reflet sur l'écran. (Fonctionnaire Bordeaux)

Les stores, ça fait 3 ans que je suis là, ils demeurent un sujet de conflits permanent avec la direction du tribunal, enfin avec le greffier en chef, « je n'ai pas d'argent, ce n'est pas prévu, Rogers a dit non ». En fait ce n'est pas vrai, j'ai assuré l'intérim donc pendant 5 mois je me suis tapé les emmerdements... C'est plutôt la DDE [Maître d'ouvrage délégué] que Rogers lui-même qui fait des difficultés [...] C'est facile de déporter le problème sur le clampin qui n'est pas là. J'ai vu des archis de l'équipe de Rogers, ils ne disent pas non. [...] Il peut y avoir débat. Bonjour les dégâts! « C'est non », [la DDE] est plus calviniste que ... plus Rogers que Rogers! C'est un truc de fous. Ce problème de stores, ça a été une gestion terrible. (Magistrat Bordeaux)

6.3.2.3 Confort acoustique

6.3.2.3.1 Dispositions

Ouverture des fenêtres, bruits extérieurs

® [Est-ce qu'on peut ouvrir les fenêtres de ces bureaux ?] Côté cour d'Albret oui, côté atrium non, toute cette partie là est bloquée, aucune ouverture. ® [Pourquoi ?] NSP. Mme Gillet peut ouvrir dans son bureau je pense. Côté rue d'Albret, c'est très bruyant, très circulant. Il y a des travaux, des embouteillages, et donc des avertisseurs sonores facilement déclenchés. En revanche, le palais de justice a une qualité énorme, notamment pour tous les bureaux qui donnent sur le cours d'Albret, une fois les fenêtres fermées on n'entend pas un bruit. L'insonorisation par rapport à l'extérieur est très bien faite, rien à dire là-dessus. (Magistrat Bordeaux)

C'est vrai que de quitter un ancien bâtiment où on pouvait ouvrir les fenêtres, même si au niveau du confort c'était pas terrible ... mais on pouvait ouvrir les fenêtres, il y avait une respiration quand on en avait envie. Ici vous êtes vraiment dans un bocal, c'est très pénible. Je ne suis pas Anglaise, j'ai besoin de voir le ciel! Si vous voyez ce que je veux dire ... Les fenêtres qui peuvent ouvrir, à part au 3e où il y a une passerelle qui mène aux audiences où il y en a quelques unes qui peuvent ouvrir sur l'atrium, il n'y a que le 1er étage qui a des fenêtres qui peuvent ouvrir sur l'extérieur, mais si on ouvre ça dérègle la clim, et de toute façon ça ouvre sur le cours d'Albret ... [Bruit]. Ah si, de l'autre côté, les fenêtres qui donnent sur l'ENM peuvent ouvrir, et là où il y a la fameuse fontaine, on a le bruit de la fontaine. Mais ça ne fait beaucoup de fenêtres qui s'ouvrent par rapport au nombre que nous sommes. Dans l'ancien palais de justice, nos fenêtres donnaient sur la place de la République. De temps en temps ça nous permettait de voir les feuilles qui poussaient, il y avait les boulistes un petit peu plus loin qui jouaient aux boules, ça ne nous a jamais [déconcentrés]. (Fonctionnaire Bordeaux)

Vous savez que vous avez des bureaux qui ne s'ouvrent nulle part, il n'y a que la porte qui s'ouvre et qu'il n'y a pas de fenêtre extérieure, on ne peut pas ouvrir sur l'extérieur ? Même sur les couloirs, au 3e aussi. On ne peut pas aérer. (Magistrat Bordeaux)

Porosités acoustiques intérieures

Par contre, lorsque nous sommes arrivés ici, moi j'assurais l'accueil du Parquet et je travaillais là [lieu de l'entretien ?], et on avait le bruit des gens qui attendaient de passer aux audiences ou devant un magistrat du Parquet, dans les cellules, et qui tambourinaient, et je l'entendais, et il y avait des filles un peu plus loin dans les bureaux qui l'entendaient également. Ça jouxte complètement là à-côté [les cellules]. Les portes à l'époque n'étaient pas ... d'ailleurs ils ont tout changé, c'était défoncé, le matériel n'était pas assez solide, ils ont changé les portes, ce qui fait que ça a étouffé [les sons]. (Fonctionnaire Bordeaux)

[Mme Gillet disait que si on frappait à la porte on n'entendait pas la réponse...] Chez le président, chez évident. Moi j'ai pris l'habitude de le dire fort, ça m'agace de dire « Entrez ». Mais je m'entends éternuer, et mon voisin aussi! [rires], et on se souhaite ce qu'on se souhaite habituellement en pareil cas!, à très haute voix. J'ai gardé ces panneaux troués qui amortissent, alors que mon voisin les a enlevés. En revanche je n'entends pas ma voisine. Il y a eu un souci d'insonorisation assez fort. Là vous entendez des cris, ce sont les détenus, les geôles sont là, vous voyez l'insonorisation! Le greffier en chef est au-dessus de la porte d'entrée du garage, ils butent sur un truc en métal lourd, à chaque fois il entend le machin, ça fait une espèce de KONG, comme u n gong. (Magistrat Bordeaux)

6.3.2.4 Confort thermique

6.3.2.4.1 Dispositions

Constamment sous clim

Moi je n'ai pas d'ouverture possible, on est constamment sous clim, ce qui peut être extrêmement désagréable dans les bureaux sur atrium, au point qu'en cas d'angine ou de rhino-pharyngite, on s'arrête, sinon on ne guérit pas facilement. (Magistrat Bordeaux)

Régulation difficile

En termes climatiques, on a eu à l'arrivée des gros dysfonctionnements, avec des bureaux où il faisait extrêmement froid et d'autres extrêmement chaud. Ces phénomènes aigus ont été grandement régulés, moyennés. Le bureau où je suis actuellement [à-côté de Mme Gillet XXX] est toujours plutôt froid, même quand on monte la clim au max il fait plutôt frais. Ce n'est pas pour me gêner pour l'instant, mais ce n'est pas uniforme. Alors que le principe c'est que chaque bureau puisse être régulé de façon autonome. Je n'ai pas encore testé l'hiver, mais c'est toujours plutôt froid, et la collègue qui me précédait me disait qu'elle avait toujours une veste dans le bureau parce qu'il faisait toujours plutôt froid. Je ne suis pas très frileux, donc on va voir à l'usage. Les problèmes de climatisation, on en a beaucoup souffert. À l'arrivée c'était extrêmement net, puisque entre 3 bureaux on avait un bureau au centre qui était climatisé, un glacial et un très chaud. ® [Selon les expositions...] Non, sur 3 bureaux côte à côte. Ces phénomènes sont moyennés maintenant. Tout est sous clim, avec des problème pour un certain nombre de fonctionnaires qui ont déclenché un certain nombre de pathologies des voies respiratoires aériennes. Le médecin du travail travaille dessus justement. Il a fallu mettre des humidificateurs dans plusieurs bureaux, parce que des sujets fonctionnaires et magistrats asthmatiques multipliaient les crises. (Magistrat Bordeaux)

Et au niveau thermique, c'est infernal. Ça dépend des personnes, il y en a qui ont toujours trop chaud, d'autres toujours trop froid. Il s'est avéré quand même qu'il y avait des différences de température selon les niveaux Les fonctionnaires et les magistrats qui travaillent au dernier étage, il y a 2 ans et l'année dernière aussi il y a eu une période où il faisait très très froid, il n'y avait plus que 12-13°, ces personnes travaillaient avec le manteau, les moufles, le bonnet et tout. C'est dommage, aujourd'hui il y avait le médecin du Travail qui aurait pu [vous en parler], elle a fait un rapport et s'est rendu compte qu'il y avait des personnes qui depuis qu'elles travaillaient ici avaient des poussées de crises d'asthme, elles étaient reconnues comme asthmatique, et en travaillant ici, ou les yeux qui piquent, le nez toujours encombré, vraiment. (Fonctionnaire Bordeaux)

À Bordeaux, j'ai un bureau qui se trouve au 1er, tout à fait à l'extrémité, au bout du couloir. Techniquement c'est très difficile à ventiler, à chauffer, je suis la dernière chauffée l'hiver, la dernière ventilée l'été... enfin à avoir la clim l'été. Parfois ça fait un Bruit d'aéroport, d'avion qui décolle, c'est difficile à régler m'a-t-on dit, m'ont dit les techniciens du bât. J'ai souvent le bruit de cette ventilation dans les oreilles, ça bourdonne pratiquement tout le temps. Parfois ils arrivent à régler, à mettre plus doucement, parfois on ne l'entend pas. Mais les 3/4 du temps j'entends, il y a un petit grondement de fond, qui ressemble à celui là mais en moins [fort]. (Fonctionnaire Bordeaux)

Problème de température. La 1e année, on est arrivés au mois de juin, la clim c'était impeccable. En octobre le chauffage s'est mis en route, impeccable. Ça a été l'enfer l'année suivant en octobre quand ils ont mis le chauffage. On nous pouvait pas rester dans les bureaux tellement il faisait chaud, à se trouver mal. En mai j'ai demandé qu'on intervienne parce qu'il faisait froid! Il y a eu une intervention, alors on tombe dans le système inverse et il fait très chaud ... (Fonctionnaire Bordeaux)

On a froid dans les salles d'audience à partir de 18h. (Magistrat Bordeaux)

6.3.2.5 Confort olfactif

6.3.2.5.1 Dispositions

Locaux odoriférants

Oui, quand on passe devant le local photocopieuses, c'est un espace qui est complètement clos qui donne sur l'atrium, donc sans fenêtre, on sait qu'on passe devant ce local parce que il y a l'odeur du papier chaud et du toner. Au 5e on sent l'odeur de moquette, très nettement, une odeur synthétique, parce que tout est moquetté. Il y a un problème d'évacuation des toilettes côté [Albret ?], et il y a certains jours où c'est épouvantable, ce n'est pas une odeur agréable. (Magistrat Bordeaux)

De temps en temps chez nous il y a de mauvaises odeurs, quand je travaillais ici [entretien] c'était l'horreur, on avait des relents des cellules. J'ai des collègues qui se plaignent parce que je suis fumeuse, mon collègue aussi, il semblerait que l'odeur de la cigarette passe à travers [les murs ?]. (Fonctionnaire Bordeaux)

Remontées d'odeurs

En plus il y a les odeurs, il y a des remontées d'odeurs absolument détestables. Je n'ai pas la possibilité d'ouvrir parce que je suis du côté atrium, comme ici non plus [fenêtre]. (Fonctionnaire Bordeaux)

6.3.2.6 Confort de travail

6.3.2.6.1 Dispositions

Bureaux inappropriables absence d'intimité

La transparence spatiale rend les bureaux inappropriables. On ressent une absence totale d'intimité. J'étais comme dans un bocal, constamment sous le regard d'autres magistrats et fonctionnaires qui sont dans les bureaux en face. Ça va bien le matin parce qu'on se fait un petit bonjour, mais c'est en même temps une absence totale de travail un peu isolé, il y a tout le temps le regard de quelqu'un, et c'est TRÈS désagréable. Pour avoir travaillé deux fois sur l'atrium, c'est épouvantable. On ne peut pas prendre un coup de téléphone et mettre les pieds sur la table, parce que les gens àcôté vont imaginer qu'on ne fait rien de la journée. C'est vraiment une impression très désagréable au quotidien. ® [L'architecture faisait l'éloge de la transparence dans son projet...] Je le sais bien. Quand on est arrivés ici, on a tous un peu regardé [lu ?] ce qu'il avait voulu faire. « Éloge de la transparence », peut-être, sauf que ça s'oppose aussi a u principe de justice qui a besoin sur un certain type d'interventions de calme, de discrétion, parce que les gens n'ont pas à exposer non plus leurs conflits, leurs griefs, systématiquement sur la voie publique. La transparence est un principe que l'on peut souhaiter, mais qui s'oppose aussi aux règles de procédure et de droit. L'instruction est un lieu, une partie de l'enquête qui est secrète. Je ne sais pas si on y reviendra, mais les cabinets d'instruction sont juste au-dessus, vous avez 3 cabinets d'instruction qui donnent au-dessus de ces bureaux-là, juste en face de la partie salle des pas perdus : à peine était-on arrivés [moi en juin 98, donc juste avant le déménagement], la SEM qui a suivi l'installation — à l'époque Rogers avait interdit qu'il y ait des stores aux fenêtres d'instruction –, le juge d'instruction a fait une confrontation, il était le dos à la fenêtre, face à lui et à la salle des pas perdus il y avait un témoin et un prévenu, et dans le dos du magistrat il v avait la famille du gitan qui menacait le témoin en lui faisant des signes qu'ils allaient lui couper la gorge si jamais il parlait. C'est l'exemple qui montre, par l'absurde, que la justice ne peut pas non plus être complètement ouverte sur le public, il faut aussi à un moment donné accepter qu'il y ait un peu de lieux clos

pour que les choses se disent et se passent dans de bonnes conditions. Dans un bureau de JAF, il y a des cris, des larmes parfois, de l'énervement, des menaces, [ce n'est pas] une bonne chose pour le reste de la population. Le JAF c'est quand même la sphère de l'intime. Donc pas forcément de transparence. C'est un concept qui me gêne. Le travail de magistrat en cabinet ou celui d'un greffier, en cabinet, n'a pas à se faire sous le regard permanent de l'ensemble des autres collègues. (Magistrat Bordeaux)

[Rire] Ça je reconnais, c'est chez nous! [Bordeaux] C'est caca-boudin, on a une vue sur rien, si ce n'est sur nos collègues d'en face, au niveau de la discrétion on se connaît tous et toutes, mais bon ça empêche une certaine intimité, même si on ne fait pas de bêtises dans les bureaux. C'est vrai que des fois on est tenté de regarder en face, et on n'a pas tellement envie d'être regardé, surtout que là il y a la salle des pas perdus qui commence, et les gens ont une vue plongeante sur les bureaux, il y a qui passent leur journée à regarder dans les bureaux. (Fonctionnaire Bordeaux)

C'est trop tard maintenant. À moins de mettre des stores, mais vous allez assombrir totalement, alors il faut mettre des affiches pour se cacher de la vue du voisin d'en face. La deuxième chose, être vue d'en face par le voisin d'en face, je trouve ça insupportable. Vous faites une pause et votre regard se pose automatiquement sur le voisin d'en face. Ce n'est pas très agréable. ® [Le vis-à-vis transparent finit par isoler complètement les gens ?] Je le crois. C'est pareil pour la symbolique d'un bâtiment : la transparence [Bordeaux] je trouve que c'est une... hérésie... je ne devrais pas dire ça, mais une hérésie que de mettre un cabinet d'instruction complètement transparent, c'est à l'encontre de... Ils s'en sont plaints, d'ailleurs. La transparence c'est dans les actes, oui, bien sûr, il faut que la justice soit transparente. Mais dans le bâtiment, bon... [non], c'est u n bâtiment comme un autre. (Fonctionnaire Bordeaux)

On ne peut toujours pas s'isoler. Tout à l'heure j'étais distrait, je regardais le délégué du procureur de l'autre côté [du patio], à un moment donné il a reçu des gens, il a pris le temps, il s'est étiré ... Il n'y a pas d'intimité dans ce palais de justice. Pour se curer le nez, les oreilles... Vous voulez faire 3 mouvements de gym, vous passez pour un fou. Nos deux salles de délibéré [de 6 on est passé à 2] pour les 8 machins, les 8 marmites : le public nous voit quand on délibère. Dans une audience classique, on est 3, on est plutôt congelés, à dessein, parce qu'après dans la salle de délibéré c'est un moment aussi où on se détend, on discute, il y a pu y avoir un pression, on se lâche un peu. Et là vous ne pouvez pas vous lâcher, parce qu'il y a tous les clampins qui sont là, « ah c'est les 3 juges! » S'ils vous voient vous esclaffer alors que vous venez de [dire certaines choses en audience ?], il y a le commun qui va rigoler de ça. C'est perturbant sur le plan psychologique. ® [Contrainte de la transparence...] Pour ça, oui. Si je suis une nana [avec un bureau ou dans un couloir qui donne sur l'avenue des Frères Bonie], si j'ai envie d'être court, les mecs ils peuvent se planter là [et zieuter]. Et par rapport à l'esthétique, regardez, il y a des machins qui s'entassent [dans les bureaux contre les vitres], parce que ca n'a pas été prévu pour ranger, donc ca s'amoncelle, au sens trivial du terme, forcément, c'est extrêmement désagréable. Sur le plan esthétique, il y a une contradiction. On n'a pas pensé que des gens allaient vivre dans ces lieux. Il n'y avait pas d'espace qui permettait des places de rangement adaptées à des lieux transparents. Mais la façade sur le cours, tout ça c'est moche. ® C'est gris, c'est la transparence ? En fait, des tas de dossiers, des tas de cartons... Le président a son secrétariat qui est encombré, tout petit, son secrétariat avec 2 secrétaires, son ou sa secrétaire général, et il a un bureau qui est grand, bien équipé, sympa, bien mieux disposé que celui du procureur, mais il aurait dû être ailleurs : il est sous l'escalier ! À moins d'être Truffaut ou Rohmer et de regarder passer les femmes [film où le héros allait dans son soupirail pour regarder les femmes passer sur le trottoir [Julien : « Vivement dimanche » de Truffaut], c'est un truc de fou ça ! Il est obligé de travailler en permanence avec des stores vis-à-vis de l'escalier, et réciproquement. C'est stupéfiant! (Magistrat Bordeaux)

L'inconfort du moderne

Je ne sais pas où ils en sont au niveau de leur aménagement perso, les dossiers et tout le bazar. Nous on nous avait pris un bureau qui est bien rangé, où on n'a pas fait d'ajouts ou quoi que ce soit. On met des posters, des trucs, des machins, je trouve que le bâtiment vu de l'intérieur et de l'extérieur c'est bordélique. quand vous prenez le cours d'Albret ou la rue des Frères Bonie, il y a des filles qui se sont rendu compte qu'il y avait des messieurs qui regardaient sous les jupes des filles parce qu'ils pouvaient voir les petites culottes, donc elles ont mis des vieux calendriers, des boîtes de dossiers parce que de toute façon au niveau de l'archivage on est déjà archi saturés, on ne sait plus où les mettre. Et on a repris des habitudes, malgré nous, de l'inconfort qu'on avait dans l'ancien palais de justice! L'inconfort était autre, mais on jongle avec l'inconfort du moderne, qui amène à ce que ça soit devenu le bordel. C'est aussi bordélique que dans l'ancien tribunal, dans les bureaux. (Fonctionnaire Bordeaux).

Portes ouvertes, portes fermées

Nous [Bordeaux] porte fermée on n'entend pas grand chose. Moi j'aime bien travailler porte ouverte, parce que je suis claustro. ® [Ceux qui travaillent porte fermée sont complètement coupés du couloir ?] C'est beaucoup plus étouffé. Et puis ça dépend aussi des secteurs. ® [Quand on frappe à votre porte, les gens entendent votre réponse?] Non, c'est catastrophique. Et c'est encore plus catastrophique quand vous allez à l'Instruction. Normalement dans l'ancien palais de justice il y avait un boîtier qui disait « occupé » quand ils ont des confrontations, des interrogatoires. On savait que ce n'était pas la peine de déranger. Au jour d'aujourd'hui, si on va frapper de toute urgence chez un juge d'instruction, en général le greffier met un post'it! Dans un bâtiment moderne ça la fout un peu mal! Un post'it « ne pas déranger, interrogatoire ». Mais s'il n'y a rien sur la porte, on risque de se confronter à un interrogatoire et de se faire proprement engueuler, parce qu'on n'entend pas [la réponse], il faut hurler. Pour solliciter un magistrat du Parquet, parce que j'ai besoin qu'il me donne une réponse, je vais frapper, je n'entends pas, donc j'entre « veuillez m'excuser, je n'ai pas entendu votre réponse », « ce n'est pas grave... ». Mais si vous tombez sur quelqu'un qui n'a pas envie d'être emmerdé, c'est pareil, vous vous faites proprement jeter. (Fonctionnaire Bordeaux)

C'est plutôt ouvert, parce qu'on est déjà très cloisonnés. Le fait d'avoir ces 2 passerelles qui coupent le bâtiment en 2, ça a plus cloisonné les gens que quand ils étaient à l'ancien palais de justice, ils se sentent plus isolés de leurs collègues, du coup ils ouvrent peut-être plus facilement la porte, ils ne s'isolent pas encore plus. Les magistrats ferment pour bosser plus tranquillement. Au 5e vous avez des bureaux américains. ® [±] Je déteste ça. Autant je trouve qu'il faut favoriser l'ouverture des portes, autant ne pas avoir des cloisons fermées je n'aime pas ça du tout. Il n'y a plus du tout la possibilité de fermer la cloison! Alors que la porte on peut la fermer... J'aime bien qu'on puisse, à des moments, selon la tâche qu'on a à faire, avoir des possibilités de choisir. [Quand on frappe à votre porte] J'entends, mais la personne m'entend difficilement de l'extérieur. On entend frapper, mais la personne qui frappe et attend d'entrer n'entend pas forcément. Il faut vraiment pousser la voix pour se faire entendre. (Fonctionnaire Bordeaux)

Au 1er où je suis, on est beaucoup aussi à travailler porte ouverte, au Greffe correctionnel, tout le Pénal, le 1er étage, on est presque ts, 60-80% des bureaux [sont ouverts]. Au 1er [pas au-dessus de la salle], beaucoup de bureau sont ouverts ou entrouverts. Y compris les bureaux des juges. ® [Pourquoi ?] parce qu'on se déplace souvent, et puis c'est plus sympa, c'est la volonté de montrer qu'on peut venir quand on veut, et remédier à cette espèce de machin, cette espèce d'uniformité. C'est un lieu où on bouge beaucoup, les avocats, les greffiers, ils vont voir leur juge pour les signatures, les dossiers, Parquet, etc. on se déplace naturellement. C'est plus simple pour nous [porte ouverte], ils ne sont pas fermés à clé non plus, pour les mêmes raisons. Même quand la porte est fermée ils ne sont pas fermés à clé. Et ça c'est une originalité : tous les autres bureaux sont fermés à clé ici. [Culture d'étage, de service] De disponibilité. Bon il y a 1-2 portes qui se ferment sur le moment, pour un moment d'intimité, parce qu'on veut être plus tranquille, parce que c'est quand même un apport bruyant, là on ferme. Si je veux écouter de la musique tranquillement, je ferme, pendant que je travaille : tout le monde ne partage pas mes choix ! (Magistrat Bordeaux)

6.3.3 Paroles Nantaises

6.3.3.1 Confort de travail

6.3.3.1.1 Dispositions

Bureaux en vis-à-vis

Là on a des bureaux en vis-à-vis, ça peut poser des problèmes pour la confidentialité. (Fonctionnaire Nantes)

Cadrage des vues

Là ils ont vue sur plein de bureaux. C'est l'horreur. (Fonctionnaire Nantes)

[Bordeaux] c'est assez terrible, assez catastrophique. En plus si ça se trouve c'est pris au niveau supérieur [En fait, légèrement en dessous de la salle des pas perdus]. Vous avez pris le plus défavorable, finalement... [Non, il y a plus en bas] Ça paraît très sombre ; si la photo retrace la réalité, c'est une catastrophe. C'est beaucoup trop sombre. [Certes] il n'y a pas de lumière artificielle En plus, en face, on n'a rien d'attractif, on a d'autres bureaux vraisemblablement. ® C'est [gênant], je n'aime pas du tout. ® Je trouve ça grave, c'est carrément grave. (Fonctionnaire Nantes)

[Bordeaux] Ah ça c'est triste! (Fonctionnaire Nantes)

6.3.4 Paroles des utilisateurs de Grasse

6.3.4.1 Confort spatial

6.3.4.1.1 Dispositions

Ça fait très industriel, assez usine. En tout cas ça manque manifestement de chaleur, c'est très métallique, c'est le style Beaubourg donc c'est forcément très métallique, il y a beaucoup de métaux, d'aluminium, c'est très froid. (Magistrat Grasse)

6.3.4.2 Confort visuel et lumineux

6.3.4.2.1 Dispositions

[Bordeaux] c'est moins esthétique ? Il y a probablement le côté [pratique], mais ce n'est pas beau quand on aime beaucoup la lumière... (Fonctionnaire Grasse)

6.3.4.3 Confort de travail

6.3.4.3.1 Dispositions

Cadrage des vues : impression de regarder chez le voisin

Là il y a d'autres bureaux en face ? ça fait très près. (Fonctionnaire Grasse)

On voit d'autres bureaux. Je n'aime pas du tout. Ça donne un peu l'impression de regarder chez le voisin. ® [L'architecte fait l'éloge de la transparence] C'est esthétique,

mais je ne sais pas si c'est agréable à vivre, de toujours voir ce qui se passe dans les bureaux d'à-côté. $\mbox{\ensuremath{\mathbb{R}}}$ [Et d'être vu...] [et d'être vu !]. Ce qui me gênerait, c'est d'être vue et de voir tout le temps les autres. (Fonctionnaire Grasse)

On est chez les voisins, on n'est pas chez soi. (Fonctionnaire Grasse)

7. Parcours

7.1 A l'écoute des parcours

7.1.1.1 Synthèse

	Des espaces extérieurs vers la salle des pas perdus et vers les salles d'audience	Des salles de la salle des pas perdus vers les espaces tertiaires
Nantes	La mise en scène est théâtrale disent les utilisateurs locaux. Ils notent, comme les autres interlocuteurs, que c'est un parcours contrasté (on notera à l'écoute la forte réverbération acoustique dans le sas des salles d'audience). Celui-ci a une surface carrée relativement petite mais confortable pour passer ; en revanche sa hauteur est très grande en comparaison de sa surface puisqu'elle est identique à celle de la salle d'audience (dix mètres environ).	La succession des espaces traversés est « étonnante » aux oreilles de nos interlocuteurs. Les ambiances sont surprenantes, disent- ils, et très nettement différenciées.
Bordeaux	Les transitions ne sont pas marquées. Dehors, c'est très bruyant. La fontaine qui masque un peu le bruit de la circulation fait illusion et rajoute une « couche de bruit ». Puis la transition vers l'intérieur se fait par mixages successifs. Il n'y a pas de sas pour entrer dans la salle d'audience.	C'est le parcours du combattant disent les bordelais. L'écoute des clac-clac générés par l'ouverture des portes badgées surprend nos autres auditeurs qui imaginent un espace carcéral.
Grasse	Depuis l'extérieur, l'entrée dans la salle des pas perdus est très rapide. Le sol fait couiner le pas. Puis on entre dans la salle d'audience. Les transitions s'effectue par un dont l'espace est très généreux. On y fait facilement cinq à six pas entre les deux portes. Il ne sert à rien pour les uns. Il ne sert qu'à couper le bruit pour d'autres. Mais certains vivent comme nécessaire cette « pré ambiance » créée entre la salle des pas perdus et la salle d'audience : le sas « prépare » à l'entrée. C'est aussi le lieu où l'on se dit les dernières choses avec son client, disent les avocats locaux.	On a affaire à un parcours tranquille disent nos interlocuteurs. Les espaces sont bien différenciés, autant du fait de la nature des sols que des fonds sonores et des passages vers des ambiances différentes.

7.1.2 Fragments de récits à l'écoute des parcours : des espaces extérieurs vers la salle des pas perdus et vers les salles d'audience

7.1.2.1 Parcours dans le Palais de Justice de Grasse

7.1.2.1.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

Points de vue sur les sas

Souvent les portes sont lourdes en fait. [Ça devrait être plus facile à manier]. ® [Ne dramatise pas l'entrée ?] ? De toute façon, c'est bien qu'il y en ait. Et en même temps, je ne sais pas dans quel cas il est vrai très utile, il n'est pas utile pour tous les types d'affaires. quand il y a l'huissier il n'y a pas de problème, en Correctionnelle il y a l'huissier. Mais quand il n'y a pas d'huissier, à chaque fois il faut que j'aille chercher les gens qui sont dehors. Moi, dans ma SA, j'ai une estrade qui est haute comme ça déjà, donc j'ai l'estrade à descendre déjà, j'ai le sas à ouvrir, et je vais les chercher après dans la salle des pas perdus, ils attendent là, devant la salle d'audience. Donc le sas ne sert pas à grand chose en ce cas-là en fait. ® [/ protection des conversations?] Il suffirait qu'il y ait des portes peut-être mieux [calculées ?] ® [Une seule porte ?] bien épaisse, qui ne laisse pas les sons sortir. ® [Sas dans quels univers ?] À la banque. Ça fait une porte de plus à ouvrir, c'est tout. Encore, à la banque, il y a un déclic qui se fait pour avoir l'autorisation de rentrer. Là on les ouvre les unes derrière les autres, les portes... C'est filtré en fait. Alors que là on ne filtre pas, ça a déjà été fait, on a demandé les convocations aux gens. Le sas ne sert pas, il n'y a pas de filtrage à notre niveau. Avant, dans les anciennes SA, il n'y avait pas de sas, on rentrait directement, il y avait des grandes portes. Là quand on rentre dans une salle d'audience, on a souvent un chariot avec 20-30 dossiers, et il faut ouvrir les portes pour passer le chariot! [rire] Elles ne s'ouvrent pas toutes seules, les portes! (Fonctionnaire Grasse)

Pour le justiciable, c'est bien d'avoir un peu cette phase intermédiaire entre l'extérieur et la salle d'audience, ça peut psychologiquement vous préparer un peu à rentrer dans la salle d'audience. C'est une pré-ambiance, ça permet aux gens de se rendre compte qu'ils vont rentrer dans une salle d'audience, qui est un monde un peu clos, avec ses rites, qui n'est pas l'extérieur. Le sas c'est vraiment une bonne chose. Aux Affaires familiales on n'en a pas, on ne peut pas, ce n'est pas adapté. ® [Il y a quand même une épaisseur...] C'est vrai. Ce sont des audiences civiles, donc l'ambiance n'est pas du tout la même qu'en Correctionnelle. Pour les Correctionnelles, la présence d'un sas est très très opportune. ® [Pas adapté en JAF?] On ne peut pas, ça ne serait pas adapté. Compte tenu du fait qu'on a ces allers et venues, ces rentrées et ces sorties sans arrêt de couples, ça ne serait ni gérable ni nécessaire. (Magistrat Grasse)

Le sas est fait pour se couper du bruit, je crois, mais il n'a aucune autre utilité. Je l'ai vu pour se couper un peu, et pour faire peut-être comprendre aussi, je ne sais pas ce qui est passé derrière la tête de l'archi, pour faire comprendre un peu qu'au delà de cette limite on rentre dans le monde de la justice véritablement, dans la solennité. Mais après, le sas c'est là où vous calmez les clients qui sortent... enfin on commence à les calmer là, quand ils sortent ou avant qu'ils ne rentrent. C'est là, quand ils sont retardataires, que vous les accueillez. c'est dans ce passage-là où ils me disent vraiment la toute dernière chose qu'ils voulaient me dire. Sinon c'est des petits conciliabules. Il y a peut-être un peu quand je suis de permanence, entre 2 dossiers je n'ai pas forcément le temps de sortir dans ma salle des pas perdus. Ce sas, je l'ai pris comme un sas d'isolement. Presque un sas de passage du monde des gens libres, et puis après la solennité, où on va trancher. (Avocat Grasse)

7.1.2.1.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

Vous dites que c'est un parcours ? Dans ce fragment, assez curieusement, j'ai une impression de surdité de tous les bruits, c'était beaucoup plus feutré. Il y a les bruits extérieurs assez forts, mais il y a plus de continuité dans l'extérieur et le palais de justice dans lequel on marche, et ensuite dans la salle d'audience vers laquelle on se dirige. Il y avait peut-être des portes qui s'ouvrent, il y avait peut-être du vent, c'est pour ça que je disais qu'il y avait un bruit d'avion. ® [Il y avait aussi un avion dehors...] C'est plus doux. Ça peut être soit une porte qui s'ouvre et qu'on pousse, mais qui ne fait pas de bruit ... (Avocat Bordeaux)

Une longue marche

La transition est plus longue que [01], on marche plus longtemps, un bon moment. Il semblerait qu'on traverse des sas, des portes. Il me semble avoir repéré X claquements métalliques. Après, on arrive dans un bureau ou une salle où l'acoustique est également bonne [protégée]. Le bruit s'estompe, et on entend bien les voix, claires, quelque chose de feutré pour causer, c'est serein comme ambiance et comme climat. ® [Sas important ?] Je n'aime pas cette espèce de longue marche dans ce couloir, ça a l'air désert et un peu angoissant, on a l'impression de marcher là dans un long couloir. Espèce de sentiment de solitude. Et puis il y a ces bruits caractéristiques désagréables, le bruit des portes des sas, ces claquements métalliques. La transition est mieux faite à Bordeaux [cheminement plus doux]. Là, on a une longue marche, comme dans un couloir. (Avocat Bordeaux)

7.1.2.2 Parcours dans le Palais de Justice de Nantes

7.1.2.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

Un parcours sonore théâtral. Perception des différentes échelles spatiales, effet de rétrécissement

Ça c'est le parcours : l'extérieur, le parvis, la salle des pas perdus, une salle d'audience. C'est ça, c'est en rétréci, on passe de la cité à la salle des pas perdus et à la salle d'audience, on va de plus en plus vers la concentration et vers le fait qu'il y a de moins en moins de gens. Il y a la cité, il y a le public du palais de justice, et puis il y a les gens intéressés par telle audience à tel endroit. C'est réussi, c'est assez théâtral, c'est très « mis en scène ». J'aime beaucoup ça. J'aime les robes d'audience, j'aime la sonnette avant qu'on rentre, tout ça, c'est très important pour l'ambiance judiciaire, pour que les gens se rendent compte qu'ils sont à un moment important de leur vie, et pas à un moment banal. Je trouve qu'on banalise tous trop les moments dans la cité maintenant, il n'y a plus de moments phares, de moments forts. Là au moins nous on est encore un endroit où il y a des rites très forts, il ne faut absolument pas les banaliser. C'est réussi, il y a un côté très mise en scène dans ce palais de justice. On arrive, c'est très grand, très majestueux, très imposant, puis on arrive dans un endroit plus confiné... (Magistrat Nantes)

Il n'y a pas les escaliers mais il y a l'aspect parvis qui monte vers le palais de justice, toute cette mise en scène symbolique qui est importante. Effectivement, dès qu'on est sur le parvis, on va vers la justice, quand on commence à monter, l'ambiance commence là. (Magistrat Nantes)

Qualités lumineuses de l'auvent

Quand on est sous l'auvent, dans la salle des pas perdus, tout ça c'est encore plein de lumière, c'est baigné de lumière. ® [Pas de changements ?] Si, il y a des nuances, mais je ne trouve pas ça remarquable. Et il y a une grande continuité quand on bosse : [de

l'auvent au bureau], tout ça c'est la lumière, tout ça ça va. Là où ça ne va plus, où il y a une vraie rupture, c'est quand on rentre dans une salle d'audience. (Magistrat Nantes)

7.1.2.2.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

Un parcours à cassures successives

Là je comprend. On a des bruits extérieurs et après on rentre dans le palais de justice.

Là on a l'impression qu'il y a vraiment une cassure dans les lieux, entre l'extérieur et [l'intérieur]. Il y a un bruit de portes, encore une fois. ® Il doit y avoir plusieurs portes, parce qu'après on entre dans une salle d'audience. ® Il y a une cassure. Ça fait beaucoup plus brutal, les transitions sont beaucoup plus marquées. Ici, c'est POUM POUM, on a l'impression qu'il y a plusieurs [coupures?]. C'est peut-être la rentrée dans le palais de justice et ensuite dans une salle d'audience, qui sont deux cassures plus importantes. Au niveau des bruits, ça fait plus brutal. (Avocat Bordeaux)

Il faudrait qu'ils fassent quelque chose pour tenir la porte (de la salle d'audience). Ensuite on arrive dans la salle d'audience, on entend quelqu'un parler de mise en état ou de droit de visite. L'acoustique est moins bonne que dans les autres fragments. La transition est rapide. Pas de longue marche dans un couloir comme à Grasse. Ce grand BOUM marque qu'on entre dans un autre espace. (Avocat Bordeaux)

7.1.2.3 Parcours dans le Palais de Justice de Bordeaux

7.1.2.3.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

Une transition naturelle

Là, on a l'impression que la transition est très rapide, qu'on passe un peu j'allais dire « du coq à l'âne », on rentre et puis ça y est on y est, c'est beaucoup plus facile. J'ai l'impression qu'il y a moins d'obstacles pour parvenir à la [salle d'audience]. Il n'y a pas plusieurs étapes, soit feutrées, soit brutales. Dans ce fragment, il y a vraiment une porte, on rentre, et après on est à l'intérieur, ça semble être facile pour y aller. (Avocat Bordeaux)

Dans le fragment sonore, les choses se font naturellement, on parle de l'extérieur, il y a la salle des pas perdus où on entend des voix humaines, des gens qui parlent, c'est plutôt rassurant, [moins stressant]. (Avocat Bordeaux)

Dehors : un bruit fracassant

La cascade, c'est les chutes du Niagara! C'est impressionnant. Ce qui me frappe, c'est la salle d'audience. C'est petit, confiné, tout doit s'entendre comme un rien. NSP si c'est u n bien ou pas. Il vaut peut-être mieux que ça soit plus diffus pour moins gêne. Les bruits isolés justement j'aime moins. Là c'est frappant, la? quand on rentre dans la salle d'audience, il n'y a plus un B, alors que la salle des pas perdus est assez bruyante. Alors que de la salle des pas perdus on dirait qu'on entend les bruits extérieurs, elle n'est pas totalement étanche, qu'on entend encore la rue... (Fonctionnaire Bordeaux)

® [Transitions comment ?] quand on est dehors, il y a le bruit de cette fontaine, assez fort, c'est ce qu'on entend au 1er plan. ® [Violent ?] Non, le bruit de l'eau n'est pas violent, mais c'est bruyant, c'est très présent. Ce qui est plus gênant en revanche, c'est le bruit des voitures, les klaxons, les camions qui démarrent, c'est assez agressif. ® [La fontaine améliore ?] Peut-être, parce que elle couvre un peu [la circulation]. quand on entre, c'est encore le brouhaha, mais il est quand même assez étouffé, c'est des voix humaines, ce n'est plus du bruit de voitures, et puis la fontaine on ne l'entend pas non plus, elle est étouffée. Là c'est supportable, le bruit n'est pas gênant à l'intérieur dans la salle des pas perdus. Et là où on a une très bonne acoustique c'est dans les salles

d'audience, elle est de très bonne qualité. Je me souviens, dans l'ancien palais de justice il fallait élever la voix, ce qui était désagréable, il y avait le parquet qui crissait, les sièges qui remuaient. La salle d'audience est assez réussie. (Avocat Bordeaux)

7.1.3 Fragments de récits à l'écoute des parcours : de la salle des pas perdus vers les espaces tertiaires

7.1.3.1 Parcours de Bordeaux

7.1.3.1.1 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

Espace carcéral

J'aurais tendance à reconnaître un déplacement à Bordeaux. On est passés de la salle des pas perdus vers les couloirs de la partie administrative. Un lieu de brouhaha, il y a beaucoup de gens qui parlent, des bruits de pas qui sont plutôt atténués. Et on passe des portes qui font un bruit sec et agressif, et on entre dans le couloir où on n'entend plus que les chuintements et les différents sas. On entend les fameuses grilles qui protègent la zone magistrats de la zone publique, avec le badge, le CLINC qui fait prison, ce sont des grilles à tous les étages. C'est vraiment carcéral au regard de ces bruits de clenches [?] qu'on retrouve dans les Maisons d'arrêt et qui, quand on est arrivés, nous a tous gênés, vraiment on a l'impression d'entrer dans un lieu clos carcéral. C'est un phénomène sonore extrêmement violent à Bordeaux, et qu'on a tous ressenti : ce bruit de portes qui rappelle la Maison d'Arrêt. Or le lieu de la justice n'est pas forcément un lieu carcéral. Il y a une partie de prison qui peut être évoquée, mais la partie pénale n'est pas l'essentiel de la juridiction. Au niveau du sol, c'est le fameux chuintement dont je vous parlais, les pas qui couinent sur le sol en lino. (Magistrat Bordeaux)

Je suis agressée dès le mat par les portes qui claquent. Malgré moi, puisqu'il faut badger. Dès que j'arrive, c'est la 1e agression. Ces portes qui CLAC CLAC, ça fait le bruit des Maisons d'arrêt, j'ai visité celle de Gradignan, c'est exactement la même chose. C'est très agressif. (Fonctionnaire Bordeaux)

On entend des pas, beaucoup de claquement de ces portes là, je crois que j'en ai compté 8-9. [Parcours] sur un sol en plastique, avec les chaussures en crêpe, on entend l'espèce de couinement, c'est assez long. Et avant on entend de bruit qui claquent, ça fait penser aux [badges] ici [Bordeaux], il y en a 7 ou 8, ça fait CLAC CLAC CLAC CLAC (8x]. (Avocat Bordeaux)

Ça pourrait être une taule aussi, une prison, vous avez les mêmes bruits, les bruits sécurisés vous allez à Gradignan, la Maison d'arrêt d'ici, j'y vais régulièrement, une X par an, quand je suis arrivé à Bordeaux je suis allé voir [Gradignan], et on a les mêmes bruits CLAC. (Magistrat Bordeaux)

Très compliqué

Les déplacements sont extrêmement compliqués. Il faut au moins 3 mois avant de s'adapter, ici ! [rire] En tout cas un bon mois avant de repérer [les niveaux, les passages] les passerelles, l'accès du public, l'accès plus privé, c'est vachement compliqué. (Fonctionnaire Bordeaux)

7.1.3.1.2 Paroles des utilisateurs de Nantes

Le parcours du combattant

Ça doit être une salle des pas perdus qui doit être plus petite aussi. C'est un ascenseur aussi, les CLAC-CLAC ? Non, c'est l'ouverture de portes électriques, on sent bien que c'est le parcours du combattant, là. En termes de sécurité là, on sent que c'est vraiment [difficile ?]. Et puis il y a les chaussures qui couinent, ah c'est l'horreur! (Fonctionnaire Nantes)

On voit bien qu'on passe de sas en sas, et avec ce claquement extrêmement désagréable on a l'impression qu'on a un monde qui se referme derrière vous au fur et à mesure qu'on avance, c'est très angoissant. (Fonctionnaire Nantes)

7.1.3.2 Parcours de Nantes

7.1.3.2.1 Paroles des utilisateurs de Nantes

L'ascenseur

Le miroir c'est génial! Pour les nanas c'est super bien. (Magistrat Nantes)

Je suis surprise par le bruit que fait l'ascenseur en montant, je le prends tous les jours, je n'ai pas l'impression... (Fonctionnaire Nantes)

Les portes qui claquent, ce n'est pas de la faute de la maintenance, c'est la conception de l'appareil qui fait que le dispositif de porte n'est pas suffisamment asservi à un système d'automate qui permettrait de ralentir les portes au moment où elles se ferment. Il y a des dispositifs plus complexes qui permettent à la porte de ralentir a u moment où elle se ferme de façon à ce qu'elle ne claque pas. Là on n'a pas ce dispositif, on n'a pas un truc assez sophistiqué, et voilà, les portes claquent. Donc on envisage de mettre des caoutchoucs pour éviter que ça tape. C'est vrai que c'est très désagréable. D'abord il y a le claquement des portes, ensuite le craquement des câbles. Ça aussi c'est un problème auquel je leur avais demandé de remédier, mais apparemment ça paraît assez complexe, parce qu'il suffit que ça ne soit pas complètement parfaitement dans l'axe, ils ont quelques difficultés. Ceci étant dit, c'est de la technique. Mais quand même, ça a de l'importance, puisque dans le fragment qu'on entend, l'aspect fonctionnement de l'ascenseur est stressant, parce que justement ces claquements et ces grincements sont un peu inquiétants, ce n'est pas rassurant quand on monte dans un ascenseur [comme ça ?]. (Fonctionnaire Nantes)

C'est un palais de justice, ça ? (Fonctionnaire Nantes) Ça c'est Nantes, c'est l'ascenseur d'ici ! [rire] L'ascenseur, la sonnerie. (Fonctionnaire Nantes) Ça fait quand même aussi quai de gare. (Fonctionnaire Nantes)

La signalétique

Et j'aime bien les phrases écrites partout. Mais j'aime bien l'affichage, j'aime bien énoncer les choses. Donc je relis toujours la même phrase, celle qui est dans l'ascenseur que je prends tous les jours. Ceci dit, elles ont été vachement abîmées, les gens se sont amusés à enlever des lettres pour changer le sens des mots. Là en fait c'est « c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère », ils ont enlevé des lettres, alors ça change complètement le sens de la phrase. De même que, dans la salle des pas perdus, ils ont enlevé « pas », donc ça fait « salle des perdus » ! (Magistrat Nantes)

Parcours aseptisé

Pareil que pour les bureaux, c'est complètement aseptisé. À part qu'on a toujours trop froid ou trop chaud parce que ça ne marche pas. Mais dans l'absolu, quand ça marche, on est bien, il n'y a pas d'odeurs. (Magistrat Nantes)

7.1.3.2.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

Grand calme

« On arrive dans une [salle] avec beaucoup de volume, un sol dur, près d'un ascenseur. Après, c'est étonnant, on n'entend quasiment plus le son du pas, il y a un très léger crissement par moments, mais c'est d'un silence de bruit de pas qui est assez étonnant, on a presque l'impression que vous vous êtes arrêtés avec le micro et que vous n'avez plus bougé. Impression de grand calme en termes de déplacement corporel. Pas de bruit de portes très marqué, encore moins que dans 08. C'est l'ascenseur qui fait le filtre. Et on arrive dans les bureaux complètement aseptisés au niveau sonore. (Magistrat Bordeaux)

Dans une salle des pas perdus, puis l'ascenseur, avec ces signaux que je confondais avec un carillon tout à l'heure. Puis un déplacement dans un couloir, où les bruits sont mats, ça ne couine pas, ce n'est pas agressif. (Avocat Bordeaux)

On en revient aux mêmes choses : on passe de l'espace public à l'espace d'un monde de travail. Là il y a une rupture de son qui est évidente, il y a le bruit en bas et le calme en haut. C'est plutôt réussi.

7.1.3.3 A propos du parcours de Grasse

7.1.3.3.1 Paroles des utilisateurs de Grasse

C'est calme

C'est calme, Grasse, sans aucun doute. C'est très calme quand même. ® [Correspond à la réalité?] Ah oui, le matin à l'arrivée. Mais je trouve que finalement ce n'est pas si bruyant que ça. ® C'est grand, donc j'ai l'impression que le bruit se disperse, et finalement je n'ai pas l'impression qu'il y ait vraiment du bruit. [C'est adouci], sauf que de temps en temps, selon les audiences, on entend des cris. Mais c'est relativement calme.

7.1.3.3.2 Paroles des utilisateurs de Bordeaux

Des espaces bien différenciés, du fait des revêtements de sol et du fait des changements de fond sonores

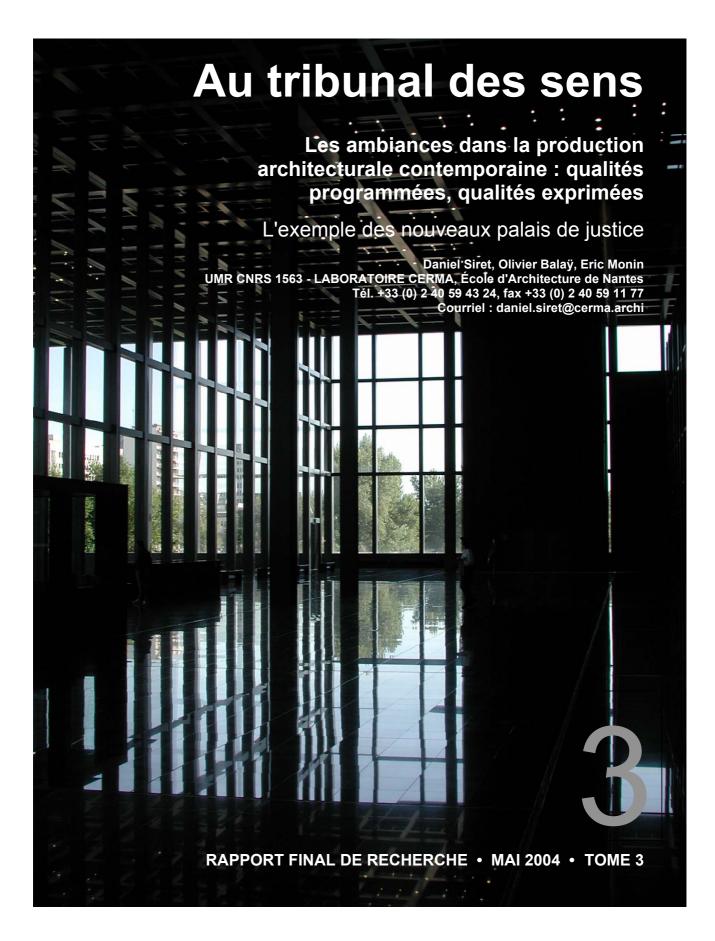
Des espaces bien différenciés (...): Là il y a des ambiances différentes. Impression d'un espace très vaste en début de séquence, un volume important / aux sons et aux paroles prononcées. Je présume qu'après il y a une montée par un ascenseur, ce bruit-là me rappelle un bruit d'ascenseur, mais qui ferait plus monte-charges qu'ascenseur très fluide. Puis après il y a une succession de couloirs fermés par des portes, impression d'ambiances différentes, (...) du fait des revêtements de sol (...): On entendait très nettement des revêtements de sols différents, peut-être un bout de moquette d'abord, puis après du lino ou un sol avec une autre forme synthétique. Et plus on avance, plus le calme des bureaux apparaît. Et il y a des bruits de portes quasiment normaux, ce ne sont pas des bruits de grilles comme chez nous. [...] Des revêtements de sol qui sont très nets au niveau du pas. (Magistrat Bordeaux)

Bruit de pas, mais ce n'est pas un sol plastique, c'est un sol en dur, c'est plus agréable, ça couine moins, c'est feutré. Il me semble avoir entendu des enfants qui jouent, des bruits de gosses qui jouent. Et il me semble qu'on arrive dans un bureau, avec un tour de clé, une porte qui s'ouvre, on entre dans un bureau, et il me semble qu'on en ressort. (Par comparaison avec Bordeaux): Le sol est plus agréable pour marcher, il n'y avait pas ce couinement désagréable, on n'entend pas tous ces claquements de portes, il y en a

beaucoup moins, et le sol est plus mat, on se déplace avec moins de bruit. (Avocat Bordeaux)

Bruit de pas, mais ce n'est pas un sol plastique, c'est un sol en dur, c'est plus agréable, ça couine moins, c'est feutré. Il me semble avoir entendu des enfants qui jouent, des bruits de gosses qui jouent. Et il me semble qu'on arrive dans un bureau, avec un tour de clé, une porte qui s'ouvre, on entre dans un bureau, et il me semble qu'on en ressort. (Par comparaison avec Bordeaux): Le sol est plus agréable pour marcher, il n'y avait pas ce couinement désagréable, on n'entend pas tous ces claquements de portes, il y en a beaucoup moins, et le sol est plus mat, on se déplace avec moins de Bruit. (Avocat Bordeaux)

(...) et du fait des changements de fond sonores. J'ai entendu des enfants au loin, mais c'est loin de me déranger [rires]. J'aimerais bien entendre des enfants quand je travaille au tribunal. (Fonctionnaire Bordeaux)



Maître d'ouvrage et concepteurs des palais de justice : entretiens et débats publics

Conduite des entretiens : Daniel Siret, Eric Monin, Christian Marenne Retranscription des entretiens : Daniel Siret et Eric Monin Mise en forme : Daniel Siret

Le présent volume constitue le troisième tome du rapport final de recherche intitulée « Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées. L'exemple des nouveaux palais de justice. »

Il propose les retranscriptions des entretiens conduits en 2001 et 2002 avec le maître d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage délégués des palais de justice de Nantes, Bordeaux et Grasse, ainsi que les retranscriptions de différents débats portant sur ces bâtiments.

1. Sommaire

2.	Entretien avec le maître d'ouvrage
	2.1 Conditions de l'entretien
3.	Entretien avec le maître d'ouvrage délégué de Nantes
	3.1 Conditions de l'entretien 40 3.2 Retranscription de l'entretien 41
4.	Entretien avec le maître d'ouvrage délégué de Bordeaux
	4.1 Conditions de l'entretien
5.	Entretien avec le maître d'ouvrage délégué de Grasse
	5.1 Conditions de l'entretien
6.	Débat du 6 octobre 2000 à Nantes
	6.1 Conditions du débat
7•	Entretien de F. Chaslin avec Jean Nouvel sur France-Culture
	7.1 Conditions de l'entretien

2. Entretien avec le maître d'ouvrage DGPPE

2.1 Conditions de l'entretien

Date: Le 20 décembre 2001, de 10:00 à 12:15

Lieu : Salle de réunion neutre, dans les locaux de l'ex-DGPPE (Délégation Générale au Programme Pluriannuel d'Equipement du Ministère de la Justice), Paris

Interviewers: Daniel Siret et Eric Monin, CERMA Interviewés:

- René Eladari, ancien directeur DGPPE
- François Maillard, chargé de mission DGPPE (à la date de l'entretien)

Retranscription et mise en forme : Daniel Siret

Déroulement :

Un rendez-vous avait été pris avec MM. Eladari et Maillard; pour un entretien informel. Nous avions prévu que l'entretien se déroulerait en deux phases. Dans un premier temps, les chercheurs devaient présenter les objectifs, hypothèses et méthodologie du projet de recherche, l'exposé étant soutenu par une présentation graphique par vidéo-projection. La discussion devait s'installer dans une deuxième phase, autour d'une série de questions prédéfinies.

En pratique, la discussion a commencé spontanément bien avant la fin de l'exposé, au fur et à mesure que les diapositives apparaissaient. La retranscription reprend les moments de discussion effectives (interventions de MM Eladari et Maillard en rapport avec le sujet) en faisant apparaître les diapositives qui ont suscité ces interventions. Le commentaire des ces diapositives est reproduit in extenso lorsqu'il introduit les discussions.

La grille de questionnement prévue initialement n'a pas été utilisée, la discussion étant restée informelle de bout en bout. Cependant, la quasitotalité des questions envisagées dans cette grille ont été abordées.

2.2 Retranscription de l'entretien

(L'enregistrement commence peu après le début de l'entretien. La diapositive affichée est alors celle ci-dessous.)



Daniel Siret — (Poursuit l'exposé sur la diapositive courante). (...) Alors pour Rogers c'est plutôt un certain nombre de questions environnementales qui sont traitées dans son site, je ne sais pas si il les a traitées comme ça dans sa réponse au concours ...

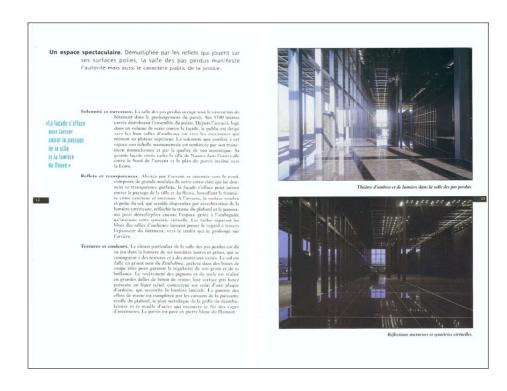
René Eladari — C'était l'époque où il militait beaucoup pour une approche euh ... environnementale de l'architecture.

Daniel Siret - C'est ça oui, développement durable et environnement, absolument.

René Eladari — Il est un peu précurseur du débat actuel sur le, justement, sur le développement durable.

Daniel Siret — Tout à fait. Il était d'ailleurs, il l'était l'un des architectes anglais signataires de la charte européenne de l'architecture solaire en quatre vingt ... seize. Y'avait dans cette charte une vingtaine d'architectes dont deux français ? Euh ... genre Jourda et quelqu'un de l'Est là, Schweitzer, euh ... Sept ou huit Anglais, beaucoup de Néerlandais, dont Foster et Rogers parmi les Anglais.

(Change de diapositive et poursuit l'exposé). (...) (Diverses interventions de MM Eladari et Maillard sur des aspects pratiques concernant la participation de M. Eladari. à un débat à Nantes d'une part, et le fait qu'on nous aie transmis ou non le rapport CETE sur les qualités d'usage d'autre part).



Daniel Siret — (Poursuit l'exposé sur la diapositive courante). (...) Et puis alors, on a un autre versant de la critique qui est l'interprétation que le Ministère fait lui-même de ses propres bâtiments. Et ça c'est relativement intéressant parce qu'on a ici une... une relecture et il va falloir analyser comment cette relecture a été produite. Bon là, je crois que ce sont des critiques d'architecture, c'est Françoise Fromonot qui a été mandatée pour écrire ce texte, enfin en tout cas c'est elle qui est signataire! Je ne sais pas s'il y a une relecture de la DGPPE, ou comment ça c'est passé ...

René Eladari — Enfin, plus exactement, elle a dialogué principalement avec l'architecte, avec les ... la Direction des Services Judiciaires et avec la DGPPE.

Daniel Siret — D'accord.

René Eladari — C'est un retour sur le ... la manière dont les gens ... réécrivent l'histoire de leurs intentions initiales.

Daniel Siret — C'est ça, et c'est ce qui nous intéresse, les distorsions, les modifications, les transformations (rires) oui voila c'est ces gestes là qui sont intéressants à reconstituer. Bon avec les photos, y a le texte mais il y a aussi les photos (montre la diapo courante). On va essayer de reconstituer là l'heure de prise de vue, parce que (rires)! Toutes ces photos sont très intéressantes mais malheureusement on voit rarement le palais de justice sous cet angle là parce que, on a du soleil, des lumières assez rasantes qui correspondent au matin ou au soir, des journées ensoleillées ... (Passe la prochaine diapo). Alors on a des documents graphiques qui en eux-mêmes euh ... contiennent une forte, une forte dose critique. On a une photo de Philippe Ruault qui a été publiée par Le Monde dans un ... un papier de Frédéric Edelmann qui était tout à fait élogieux pour le palais de Nantes, cette photo ...

Documents graphiques

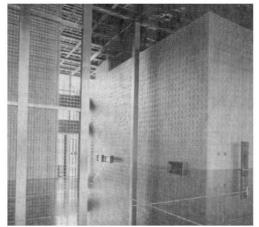




PHOTO PH. RUAULT, LE MONDE 2 JANVIER 2201

PHOTO PERSONNELLE

René Eladari — Vous avez sauté de deux siècles (rires)!

Daniel Siret — Comment ?!

René Eladari — Janvier deux mille deux cent un! (Montre la diapo, rires).

Daniel Siret — Oh la la ... (*Rires*) Très précurseurs effectivement oui ! (*Rires*) Deux mille un évidemment ! Et alors, ce qui est étonnant dans cette photo, c'est sa blancheur en fait ... Si on la compare à une photo ...

René Eladari — Ils ont été contraints de la blanchir pour pouvoir la reproduire en, dans le journal.

Daniel Siret — Vous croyez que c'est ça ?

René Eladari - Ah oui euh ...

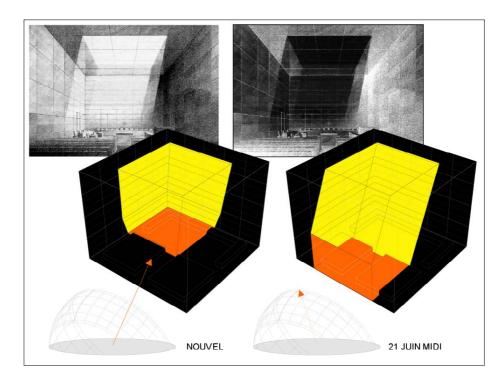
Daniel Siret — Parce que Ouest-France a publié des photos noires qui étaient relativement lisibles, des photos plus proches de la réalité disons. Alors je me demandais s'il y avait pas quand même une forme de critique implicite dans cette photo, c'est-à-dire en fait de remise en scène du palais de justice lui-même et de sa luminosité à travers la photo. Ce qui correspondait bien d'ailleurs au discours de, de l'auteur de l'article qui était, qui parlait d'une lumière parfaitement maîtrisée, et cetera.

René Eladari — C'était l'article d'Edelmann là ...

Daniel Siret — Oui c'est ça (...)

(Suite de l'exposé concernant la méthode d'enquête proposée pour l'expression des qualités, sur la question de l'archétype et les références d'ambiances des palais de justice du dix-neuvième siècle, sur le séminaire programmé afin de mettre au jour les relations entre qualités programmées et qualités exprimées).

(...) Alors, on peut déjà anticiper, on va pas anticiper mais on va peut-être comme ça euh ... montrer quelques résultats possibles, potentiels, on a commencé quelques analyses ... (Passe la diapo suivante.)



Daniel Siret — Alors voilà le le ... une première analyse faite sur euh, ce dont j'ai parlé tout à l'heure, là sur le cône de lumière de la salle de ... d'une des salles d'audience du palais de Nouvel.

René Eladari – Vous avez fait des épures d'ensoleillement ... (Rires)

Daniel Siret — Alors voilà! Alors on y vient! (Rires)

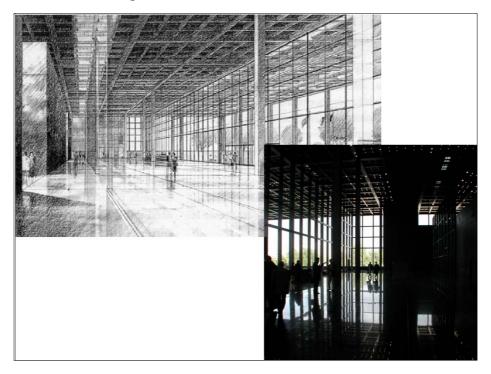
René Eladari — ... que lui n'avait pas faites ! (Rires)

Daniel Siret — Qu'il n'avait pas faites alors justement la question, c'est comment sont évaluées ces ambiances en fait, dans le cadre du concours. (Décrit la diapo) Alors euh ... voilà le rayon lumineux de Jean Nouvel par rapport à la voûte solaire. C'est-à-dire qu'en fait il n'existe pas (rires), il est euh ... il est à l'opposé. Alors là vous avez le 21 juin, la course du soleil le 21 juin, la course du soleil le 21 décembre (...) (Commente le diagramme solaire sur la diapo) ... et l'angle de Nouvel est parfaitement théorique. Alors il est plus ou moins théorique c'est-à-dire qu'on pourrait dire, c'est l'angle académique, c'est l'angle de quarante-cinq degrés. Mais en fait ça ne l'est pas exactement. C'est quarante-cinq degrés en azimut mais ça n'est pas quarante-cinq degrés en hauteur parce que s'il avait pris quarante-cinq degrés en hauteur, il serait pas arrivé au même endroit, ça l'arrangeait pas, il fallait qu'il arrive là.

René Eladari — (Rires)

Daniel Siret — Alors la question qu'on peut se poser quand même c'est : qu'a voulu dire Nouvel. Il a voulu dire, lorsque le soleil est très vertical, lorsque le soleil est a u plus haut possible et très vertical, mon ambiance lumineuse sera telle que euh ... le prétoire et le banc des juges sera éclairé. Après tout il peut vouloir dire ça, même sans le faire exactement. Et bien on regarde ce qui se passe quand le soleil est le plus vertical possible, c'est-à-dire au vingt-et-un juin à midi ... c'est exactement l'inverse ! C'est-à-dire qu'en fait, ce qui est éclairé c'est les bancs du public. Donc euh le juge et toute la partie judiciaire est dans un ... est dans le noir complet. Donc en fait l'image qui est juste, c'est pas celle-ci (montre le dessin de Nouvel), c'est celle-ci quoi (montre le dessin en couleurs inversées)! Alors bon, ce sont des petites expérimentations, marrantes, on essaie de faire ça pour euh, pour donner l'idée de ce qu'on veut étudier, mais ça pose quand même une question assez fondamentale, qui est l'évaluation des ambiances, l'évaluation des qualités lumineuses, des qualités sonores et thermiques, dans ces concours et aux différents stades de la conception. Et ce sont des questions qu'on va vous poser ensuite dans notre discussion, c'est comment se sont euh ... comment s'est fait,

comment se sont effectuées ces évaluations. On peut parler de ça, on pourra parler aussi du brise-soleil, du fameux brise-soleil à l'extérieur de la euh ... de la façade Sud du bâtiment de Nouvel. Alors on parle plus précisément du bâtiment de Nouvel parce qu'on est juste à côté, on connaît un peu mieux, mais naturellement on parlera autant des deux autres. (Passe la diapo suivante.)



Daniel Siret — (Décrit le dessin) Bon une comparaison entre deux ... alors là on voit que Nouvel à anticipé quand même au niveau lumineux le contraste très fort sur la, sur la verrière arrière, par contre c'est vrai que l'éclairage de la, de la salle des pas perdus est ... est complètement ... surévalué. On a une impression bien différente, ça fait qu'on a une impression de contre-jour hein, je ne sais pas si c'est l'impression que vous avez également mais ... Où qu'on soit dans cette salle des pas perdus, on voit toutes les choses en noir, non seulement parce qu'elles sont noires mais aussi parce qu'elles sont en contre jour. Du fait que tous les bâtiments, toutes les pièces euh ... tous les cubes sont noirs, et que l'ensemble des façades est vitré. On a quelques photos avec Jean Nouvel lui-même parfaitement à contre-jour, on le reconnaît avec son chapeau (rires) mais y a que ça ! (Passe la diapo suivante.)



Daniel Siret - (Commente la diapo.) Alors on peut faire une comparaison euh puisqu'on a, comparaison n'est pas raison, enfin on a quand même proposé la piste là, de comparaison des ambiances entre l'archétype dix-neuvième et le nouveau palais de justice, alors voilà l'exemple de Nantes, la salle des pas perdus de Nantes et puis une photo de la salle des pas perdus du palais de justice de ... du nouveau palais de justice. Bien, on a beaucoup dit que, on a beaucoup dit que ... le nouveau palais de justice de Nantes était classique dans sa composition, dans sa composition architecturale, la colonnade, le parvis, euh ... l'ordonnancement général paraissait très classique. Et si on analyse simplement là, les ambiances lumineuses intérieures à partir de ces deux photos, on s'aperçoit en fait qu'il y a plutôt un renversement au niveau des ambiances, il y plutôt un anticlassicisme au niveau des ambiances, puisque si le palais de justice classique lui, propose un éclairage central assez fort avec une zone très noire sur les, sur les bords, le palais de justice de Nantes fait exactement l'inverse. Il propose un ... éclairage intérieur très faible avec une, avec des taches blanches tout autour. Et on le voit si on compare les photos une à une par inversion, tout simplement. Si on inverse le, la, l'ancien palais de justice, et on si le compare avec le palais de justice actuel, on voit bien, en fait, la correspondance des images (montre la diapo) euh ... idem si on le fait dans l'autre sens. Donc euh, on pourrait déduire de ça que, y' a un traitement certes, architectural, qui est classique mais un traitement des ambiances qui lui est carrément ... qui est en rupture assez radicale avec les ambiances classiques des palais de justice.

René Eladari — Est-ce que on peut aussi ... avoir une autre approche qui consiste à dire que en fait, dans ... dans, dans ce projet, Nouvel ne s'est pas du tout préoccupé de, de, d'évaluer l'ambiance qu'il va créer, par son architecture, parce qu'en fait il n'a raisonné que par rapport à la ville de Nantes.

Daniel Siret — Oui, par la mise en scène de ...

René Eladari — Sa salle des pas perdus n'a jamais été conçue comme étant u n élément en soi dans lequel il y une ambiance, il y a des gens qui passe, ou des gens qui font je sais pas quoi. En revanche, il a toujours été très très éloquent sur le fait que, du parvis de la salle des pas perdus, vous avez un encadrement magnifique du centre de Nantes.

Daniel Siret — Tout à fait ...

René Eladari – Et, et à ma connaissance, il ne s'est ... jamais penché sérieusement

sur l'ambiance interne de son bâtiment.

Daniel Siret — Alors il y a quand même une recherche sur les ambiances du fait ... de la mise en ... scène ... de la, du reflet dans le sol, qui n'est pas, qui n'est pas au hasard, qui est un choix ...

René Eladari — Oui, ça ...

Daniel Siret - ... qui est un choix très fort, qui correspond quand même à une recherche sur les ambiances, et puis aussi au niveau de l'éclairage, alors peut-être pas l'éclairage naturel parce que, chez Nouvel le contre-jour est fréquent, dans l'ensemble de son oeuvre, mais euh ... peut être plus l'éclairage artificiel, les traînées des lumières qui sont au plafond sont aussi, alors euh, les traînées de lumière naturelle qui devraient éclairer, qui n'éclairent pas trop parce que bon, mais aussi les traînées de lumière artificielle, les spots, qui donnent quand même une caractéristique assez particulière à, à cette salle d'ambiance (sic), le soir hein ... on a le reflet euh, dans le sol, de ces spots là-haut ... Bon, c'est peut-être pas la ... ce que vous dîtes est juste, c'est peutêtre pas la, la préoccupation principale, mais toujours est-il qu'il y a une ambiance, dans cette salle des pas perdus, qu'elle est très nouvelesque, si on peut employer cet adjectif, elle correspond bien à l'architecte Jean Nouvel, euh et qu'elle pose des questions, sinon des problèmes quoi, pour les gens qui ... qui, qui l'habitent. Mais la question est bonne dans la mesure où on pourrait se demander quand même quelle est la responsabilité de l'architecte en termes d'ambiances. Est-ce qu'il doit finalement, est-ce qu'il peut abandonner cette question, est-ce qu'il peut se dire après tout euh, j'ai d'autres choix, j'ai d'autres priorités ...

René Eladari — Non, au delà, au delà je pense que, il faut voir je pense que, le mode de commande architecturale, qui est maintenant très normalisé si vous voulez, introduit dans le jeu des acteurs des, des attentes réciproques qui, qui sont parfois surprenantes. Euh, j'entends par là que, quand j'avais discuté avec les gens qui avaient fait l'étude sur la qualité d'usage de Nantes (cite l'étude du CETE), je les ai énormément choqués en disant que dans, dans le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre dans les concours, la maîtrise d'ouvrage ne se donne pas le rôle de prescripteur de la symbolique qu'il met, dans le projet qu'il met au concours. Ca ça les a choqués parce que pour eux, il fallait en quelque sorte que la maîtrise d'ouvrage se détermine sur la symbolique ...

Daniel Siret — Qu'elle l'oriente ...

René Eladari — ... qu'elle l'oriente. Et ... et je pense qu'ils ont eu beaucoup de peine à accepter cette espèce de démission à leur yeux de la maîtrise d'ouvrage, en disant bien au fond, la symbolique elle résultera de, d'un empilement de choses qui s'appelle la, la, la proposition architecturale. Alors ça c'est un premier aspect. Alors, maintenant je reviens sur le problème de l'ambiance, euh, comme pour la symbolique, il n'y a rien comme prescription sur les ambiances.

Daniel Siret — Il y en a quelques-unes en termes de confort, quand même, dans, dans le programme ... mais pas dans la salle des pas perdus.

René Eladari — Oui! Il y a des prescriptions sur le confort des lieux de travail et des postes de travail, sur l'éclairage naturel, sur le confort euh ...

Daniel Siret — ... et des salles d'audience aussi ...

René Eladari — ... euh sonore si je puis dire, qualité d'isolation et qualité de réverbération des salles d'audience, mais, tout ce qui est plus général dans votre approche et qui concourt à la création d'une ambiance en fait, passe indirectement à travers la notion d'agencement et de décoration, qui est implicite. Et euh, avec le système aujourd'hui de la commande publique dans lequel on dit que vous achetez de l'architecture, mais pas de la décoration (rires) ni d'ambiances hein, par ailleurs euh, à travers le un pourcent vous achetez de la création artistique, mais vous n'achetez pas une ambiance. Donc euh, il faut bien voir que, euh, il a, dans l'organisation de la commande publique, une impasse volontaire sur ces questions là, qui fait que, euh, de mon point de vue, euh, il serait très mal venu aujourd'hui pour un maître d'ouvrage de dire, voilà la symbolique que, euh, que je vous impose, elle se traduit par telle et telle approche plastique ou euh, architecturale, de même, il est absolument proscrit de euh,

de spécifier ce qu'on attend d'une ambiance parce qu'on intervient jamais sur la façon de réaliser une ambiance. Donc l'ambiance finalement, on l'achète d'une manière plus indirecte, d'abord dans ce qu'on met au sein de la qualité architecturale, de ce qui aujourd'hui ressort du vocabulaire de la haute qualité environnementale ou du développement durable hein. Donc ça, ça touche un tas de choses, ça touche notamment tout ce qui est confort de l'air intérieur, tout ce qui est thermique, tout ce qui est éclairage naturel et tout ce qui est sonore. Mais, on est dans un champ culturel tout à fait différent. Ca n'a strictement rien à voir avec la, la, l'ambiance qu'on demande ou l'ambiance qu'on prescrit, c'est simplement une euh ... des exigences sur des paramètres techniques, et sur une approche environnementale dont l'ambiance finalement n'est qu'une résultante d'ailleurs pas, pas prédéterminée, on peut en partant du même discours environnemental, arriver à des ambiances très, très contrastées.

Daniel Siret — Oui ça c'est sûr ...

François Maillard — Dans le processus, on se focalise sur ce, ce sur quoi le maître d'ouvrage est légitime et compétent, qui est son besoin y compris dans les domaines les plus ... comme disait René Eladari, techniques, qui vont conditionner l'ambiance, et le processus est un processus où entre guillemets on achète la réponse sensible. C'est-à-dire que, voilà quels sont nos besoins, voilà ce que nous sommes et ce pour quoi on est capable de se définir et par rapport à ça, on a une réponse ...

René Eladari — Il y a une espèce de postulat ou de ... ou de pensée unique qui règne dans l'affaire ... si l'on veut voir les choses comme ça. Euh ... pour les, pour les gens qui sont sensibles à la spécificité de l'architecture, il y a un discours qui consiste à dire : prenez un bon architecte et un bon projet architectural, par définition les qualités de ce projet architectural sont les outils qui permettent d'atteindre les objectifs en matière de symbolique, d'ambiance, de confort ... et de, d'agrément de vie tout simplement qui est finalement la chose la moins, la moins définissable de la qualité architecturale. Donc ... pour en revenir à votre approche, il est bien certain que si vous voulez au départ demander au programme ou même aux premières études ... d'insertion d'un projet ou aux premières approches sur l'objet à construire, vous arriverez très vite au constat que on parle de tout sauf de ce qui vous intéresse. ... Parce que ça on le renvoie au dialogue futur avec le projet.

Daniel Siret — Absolument, d'ailleurs ce qui nous intéresse c'est aussi le dialogue futur avec le projet (*rires*) mais, mais, euh, au delà de ça, on a l'impression que dans le programme il y quand même des considérations qui sont pas directement liées aux ambiances mais qui ont des conséquences en termes d'ambiances. Notamment, pour les ouvertures, dans les salles d'audience en particulier, la fameuse question de l'ouverture zénithale ou pas, qui a une influence directe sur la ... l'éclairage des salles d'ambiance (*sic*), alors y a eu ...

René Eladari - Si vous voulez, le problème de l'éclairage naturel des salles d'audience est parti de, de l'archétype du dix-neuvième. L'archétype du dix-neuvième, c'est le temple. Et dans un, dans une salle, enfin dans une nef d'église ou dans une salle quarante-cinq de temple grec, il est implicitement admis que l'éclairage n'est pas un éclairage latéral complet, et euh, la solution la plus, la plus fréquente, c'est des éclairages hauts, en imposte ou quasiment en imposte hein, et dans certains cas, là, l'approche radicale consiste à dire on fait une verrière et on a, à ce moment là, un éclairage zénithal. Euh, lorsqu'on commence à faire les projets, évidemment chaque architecte se retrouve face à ce problème. Pour la plupart d'entre eux, comme en général ils proposent une grande boite en verre, la préoccupation de ne pas avoir un éclairage latéral trop important, surtout pour des questions de co-visibilité si vous voulez, on ne veut pas que dans la salle d'audience on voit passer les gens dans la salle des pas perdus, on a systématiquement des écrans aveugles, donc des boites aveugles dans des boites en verre, et ensuite on traite la boite aveugle suivant le cas, soit avec un éclairage zénithal, soit avec des éclairages latéraux, soit enfin comme Portzamparc l'a fait, par des éclairages indirects.

Daniel Siret — Alors dans Portzamparc, dans le cas de Portzamparc, c'est pas, ce ne sont pas des boites aveugles dans une boite en verre. C'est le seul qui a proposé une maçonnerie euh ...

René Eladari — C'est lui qui a fait des boites avec des puits de lumière, mais avec un cheminement assez, assez étudié de la lumière puisque l'éclairage est toujours un éclairage naturel indirect.

Daniel Siret — Tout à fait. Alors c'est, votre … votre réponse est vraiment très intéressante sur ce rapport entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre, sur ces questions d'ambiances, bon ça,ça, ça résout une partie de nos questions (*rire*) si euh, si effectivement vous considérez que l'ensemble des ambiances est un résultat, u n produit de l'architecture, et que, ce que vous achetez comme vous venez de le dire c'est l'architecture et l'architecte qui va avec, euh alors il reste une deuxième question qui est quand même la maîtrise par l'architecte de ces questions d'ambiance. Là, on le voit quand même dans le cas de Nouvel, y a des effets rhétoriques liés à, liés au concours …

René Eladari — Il faut voir, il faut voir dans la doctrine que portent la plupart des architectes, la (fin de la face 1. Coupure. Reprise sur l'autre face. Il parlait de Louis Khan) (...) un compartimentage du vide et de la lumière du jour. Et je pense que tous les architectes que vous avez pris comme exemples là sont très respectueux des théories de Khan. Ils s'y rattachent plus ou moins euh directement. Rogers le fait explicitement, puisque je l'ai entendu dans certaines de ses déclarations officielles dire que son maître à penser c'est Kahn. Euh ... Portzamparc aussi. Quant à Nouvel il est plutôt Mies van der Rohe que Khan, mais il se réfère aussi à Khan. Donc je crois qu'il serait intéressant de ...

Daniel Siret — Oui oui tout à fait ...

René Eladari — ... à travers leurs options, de voir dans quelle mesure, ils ont retrouvé le discours du maître. Un qui est le, un disciple très fidèle de Khan c'est Bernard Kohn.

Daniel Siret — A Montpellier.

René Eladari — Montpellier, c'est vraiment l'exemple de euh, du travail de l'élève du maître qui s'y réfère continuellement.

Daniel Siret — (Silence). On va peut-être aller le voir le palais de justice de Montpellier, parce que on a vu beaucoup de photos, mais, notamment plongeantes avec le toit ...

René Eladari — A Montpellier vous trouverez des salles d'audience avec un éclairage zénithal, euh ... et, à ce moment là, il faut voir que ... quelle que soit la qualité de nos architectes, à ma connaissance aucun d'eux n'a jamais, n'a vraiment consulté u n spécialiste pour leur faire une simulation de l'ambiance d'éclairage naturel qu'on, qu'ils proposent.

Daniel Siret — Ca c'est intéressant!

René Eladari — Vous avez parlé de la salle d'audience de Nouvel. Vous savez très bien que au moment du concours, la perspective qu'il a présentée avec cette, cette ambiance assez extraordinaire de l'éclairage de sa salle d'audience par le soleil, a été un des points les plus frappants de son projet puisque, je dirais à la limite que ça a joué pour cinquante pourcents dans le fait qu'il a été classé premier à l'unanimité. Bon, vous avez bien vu que ça n'a qu'un rapport assez lointain avec la réalité (rire) et, quand vous ... passez à l'aspect réalisation par rapport au projet ...

Daniel Siret — Oui bien sûr les les ...

René Eladari — ... vous verrez en plus que en fait ça a disparu et que à la place on a mis un éclairage artificiel qui, évidemment ... ne rend pas du tout le même euh, le même service parce que ... d'abord il est fixe et ensuite euh ...

Daniel Siret — Il est diffus ...

René Eladari — ... en termes mêmes d'ambiances euh, en terme de température de couleurs, il est tout à fait à l'opposé de l'éclairage naturel.

François Maillard — D'ailleurs c'est, enfin par rapport à votre recherche, c'est un élément particulièrement intéressant de voir d'une part, je n'ai pas connu le discours au moment du concours parce que j'étais pas là mais, de Nouvel, et le discours qu'il tient à l'arrivée, qui est non plus un discours d'éclairage naturel mais de référence au jour naturel, et aussi dans le processus, moi j'ai un souvenir très précis en juin 99,

c'était le 14 donc pas très loin du 21, c'est un jour où Nouvel est venu sur le chantier, et René Eladari était là ce jour là, et l'évocation des couleurs, des couleurs enfin des températures de lumière, c'est un point extrêmement important parce qu'il faut savoir que dans le processus, euh donc on est passé donc d'un éclairage complètement naturel tel qu'il figure dans le concours à cette espèce de mix, entre une lumière, un bandeau de lumière naturel qui est de part et d'autre dans ces salles, avec des néons, bien que Nouvel s'en défende, euh d'autres affirment quand même que c'est lui qui a choisi la couleur des néons, parce que le blanc dur n'est quand même pas ... et il a pataugé pendant un bon moment à ce propos là, aussi est-ce que je garde ou pas ce verre opalescent parce qu'on avait, donc les néons étaient sous le pont, y'avait dessous un verre opalescent et on percevait bien entendu les différences de couleurs de lumière, et il a eu, euh, ce jour là il passait dans une salle d'audience qui était pas achevée a u niveau euh ... de la réalisation du plafond opalescent, et il a vu ce rai lumineux qui effectivement comme on voit dans la photo, descend à peu près à moitié, tiers du mur et il a dit, c'est ça que je veux. Donc quarante-cinq. Donc et c'est d'ailleurs particulièrement intéressant de voir après son comportement et le, je dirais le côté malheureux qu'il affiche tout en disant mais ces salles d'audience y a encore quelque chose à faire, il a joué un rôle!

René Eladari — Tout ça c'est simplement pour dire que euh, dans ... dans le déroulement de la conception du projet comme dans le déroulement de la réalisation, nos architectes en général n'ont pas recours aux, à des spécialistes et, bon y a des exceptions bien sûr, mais dans les exemples que nous avons ici, je pense que pour Nantes il aurait fallu pendant l'aménagement des salles d'audience que l'on fasse faire des simulations chez Mazda ou Philips ...

Daniel Siret — Ou chez nous!

René Eladari — ... dans leurs laboratoires spécialisés (rires) et on aurait euh à mon avis évité les critiques qui sont apparues.

Daniel Siret — Alors j'aurais quand même deux questions à vous poser suite à ça, c'est, enfin au niveau du concours déjà et puis aussi quand même au niveau de la, quand même des bureaux d'étude. Alors sur les bureaux d'étude j'ouvre une parenthèse, je crois savoir qu'il y a un bureau d'étude qui a été mandaté pour la, pour les petits cubes là qui sont, qui remplissent ...

François Maillard — Oui ben l'acousticien c'est ...

René Eladari – C'était Xu, c'était Xu qui était consultant en acoustique.

François Maillard — Y a eu Lamoureux aussi euh, côté maîtrise d'oeuvre.

Daniel Siret — Et puis côté lumière, notre laboratoire même a été consulté, alors je sais pas si c'est par l'architecte lui-même ou par l'un des bureaux d'étude qui suivait le projet, a été consulté pour l'orientation des lamelles partie Nord, sur la passerelle en haut.

René Eladari – Non ça, ça été, ça été la maîtrise d'ouvrage qui l'a (rire) ...

Daniel Siret — C'est vous-mêmes alors d'accord ...

René Eladari — Enfin c'est la DDE qui, à notre demande, a lancé cette étude parce que, euh, on avait toutes les peines du monde à obtenir de Nouvel qu'il statue définitivement sur la question puisqu'il a hésité longtemps sur la nature du matériau, et une fois que le matériau a été choisi, euh, il a prescrit euh, il a longtemps hésité sur l'angle de calage de, de ces trucs là. Alors c'est à partir de là que la, je crois que c'était Dolet qui s'en est occupé

François Maillard — Oui, ça c'est Dolet ...

René Eladari — ... Dolet donc vous a consulté, pour justement faire une simple épure d'ensoleillement, pour voir la réflexion du soleil couchant sur ces parallèles.

François Maillard — Ce qu'il faut savoir, c'est que dans son discours quand même, Jean Nouvel se pose comme un, enfin il dit ça fait trente ans que je gère la lumière, je suis un spécialiste de la lumière. Donc est-ce que ça, ça a une influence après sur je m'entoure ou pas de consultants, c'est une question à poser dans le cadre de votre

réflexion sur le processus.

René Eladari — Oui. Alors l'autre aspect aussi, c'est intéressant là du point de vue de la démarche technique de chantier si vous voulez. Donc le projet comportait des, des treillis métalliques qui servaient dans les intentions de Nouvel aussi de pare-soleil hein ...

Daniel Siret — Donc on va en parler puisqu'on a aussi des trucs là-dessus.

René Eladari — Donc parlons des d'abord, parlons pas de l'écran Sud puisque les autres sont aussi instructifs. Et il les a donc dessinés avec l'intention que la profondeur des éléments puisse permettre de jouer un rôle de pare-soleil. Je ne sais pas si il a fait une épure d'ensoleillement pour ça ...

Daniel Siret — Je vais vous montrer l'épure d'ensoleillement!

René Eladari — ... mais euh, toujours est-il qu'il les a dimensionné en fonction de cette préoccupation. Et puis, au moment de la réalisation, l'entreprise fort astucieusement a déclenché des études sauvages pour démontrer que cet écran n'était pas constructible ... et ...

François Maillard — Y avait deux choses, y avait deux choses. Donc au niveau structurel, pas constructible. Et après, au niveau aéraulique, euh, que ça allait être insupportable. Parce que les études en soufflerie au CSTB ...

René Eladari — Le le ... Ils ont donc lancé des études en soufflerie au CSTB. La première étude, c'était pour vérifier la stabilité au vent de l'écran.

Daniel Siret — Parce que les mailles de Nouvel étaient plus larges peut-être ?

René Eladari — Elles étaient, non elles étaient standard, elles étaient imposées. C'était la profondeur qui était différente.

Daniel Siret — Ah d'accord.

René Eladari — C'était plus profond, l'écran était plus profond, dans ses éléments qui sont disons dans le plan du tableau. Donc, l'entreprise a donc démontré, par des études en soufflerie que, sous certaines incidences de vent extrêmes, vous aviez des problèmes de stabilité et vous aviez des problèmes de vibration.

François Maillard — C'est-à-dire que, en stabilité on avait une flèche en haut qui était extrêmement importante. Euh ...

Daniel Siret — Ca été fait au CSTB, c'est ça ?

François Maillard — Enfin, l'étude aéraulique oui je crois, enfin moi j'étais pas là mais ...

René Eladari — Oui c'est le CSTB de Nantes qui les an qui les a fait ...

François Maillard — Et y avait l'autre aspect ...

René Eladari — ... et il les a fait à la demande de l'entreprise au frais de l'entreprise hein, puisque l'entreprise voulait avoir un outil de négociation pour expliquer que le projet tel qu'il était dessiné doit être modifié, ce qu'il a d'ailleurs obtenu puisque, on a du accepter, d'abord un renforcement de la structure de ces écrans, et d'autre part, Nouvel a du accepter qu'on réduise la profondeur des lames. Moyennant quoi, l'effet pare soleil sur les écrans ... Nord-Sud finalement a été grandement diminué.

Daniel Siret — Ca fonctionne que au mois de juin.

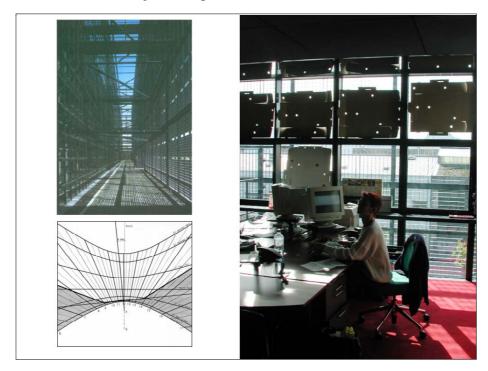
René Eladari — Voilà. Donc ça ne marche qu'au mois de juin. En revanche, pour ce qui concerne l'écran Sud, donc là je suis formel, bon il a, il avait bien été soumis aux mêmes, aux mêmes critiques hein, mais je suis formel l'écran Sud, même dans le dimensionnement initial de Nouvel, n'aurait pas pu jouer son rôle sur les ... lorsque le soleil est un peu plus bas sur l'horizon.

François Maillard — En fait il n'a qu'un rôle thermique. C'est-à-dire qu'il fonctionne bien au moment où il y a les plus gros, enfin les plus gros apports solaires puisque c'est au mois de juin, mais en ... les problèmes d'éclairage se manifestent essentiellement à la demi saison donc où on a un soleil plus rasant, et où il fait encore relativement beau parce que ... Et donc là les apports thermiques sont quand même bien plus faibles

puisque l'incidence su soleil est plus ...

René Eladari — Donc en dehors de l'été, le soleil étant assez bas à ... même au zénith, même à l'apogée là, on a donc à ce moment là ce problème d'éclairement des bureaux qui est évidemment très embêtant.

Daniel Siret — Voilà ... (Change la diapositive.)



Daniel Siret — On a donc les photos d'usage où on voit le personnel qui a mis les cartons, vous connaissez ...

François Maillard — C'est des stores maintenant.

Daniel Siret - Alors maintenant effectivement, des stores on été rajoutés hein ...

René Eladari — Oui, on a même des stores intérieurs, ce qui est une hérésie mais enfin bon, on pouvait guère faire mieux ! (Rires)

Daniel Siret — Ben oui, en termes de développement durable ou de qualité environnementale, là on est ... on est pas dans le ... (*Montre la diapo*). Et voilà l'efficacité du pare-soleil avec un simple graphique. Alors on pourrait améliorer, on a des simulations numériques mais là c'est un simple graphique, où on voit bien que ça fonctionne au mois de juin euh, seulement au mois de juin donc entre, entre la fin de matinée et la ... euh, comment dire ... la matinée jusqu'au milieu de la matinée ça marche bien, l'après-midi jusqu'à la fin de l'après-midi ça marche bien mais, là où on en aurait besoin c'est-à-dire autour de midi ...

René Eladari – A la méridienne ça marche mal (rires)!

Daniel Siret — ... autour de midi plus ou moins deux heures, en juin ça marche pas et donc ça marche pas du tout de décembre à, de décembre mai quoi. Euh bon, on va affiner ce, ce calcul, on peut entre autres regarder ...

René Eladari — Non mais le fait que ce problème euh ... ait échapper à l'architecte montre à l'évidence que, il n'a pas fait une véritable étude d'ensoleillement ...

Daniel Siret — Oui, comme les salles d'audience. Oui justement, c'est l'une des questions, alors vous parliez du concours et je voudrais revenir là-dessus. Quand vous dites que la, le cône, le cône de lumière théâtral des salles d'audience a compté pour cinquante pourcents dans, dans l'appréciation du projet euh ... les membres du jury avaient-ils conscience que cette projection de la lumière naturelle dans les salles

d'audience pouvait n'être pas juste. Elle pouvait être purement rhétorique.

René Eladari — La question n'a même pas été évoquée.

Eric Monin — Vous avez évoqué tout à l'heure l'absence de discours autour de la notion d'ambiance dans les phases amont, même si il y a parfois des termes très forts qui sont connotés d'ambiance mais, on va pas revenir sur le mot de transparence qui est effectivement dans la tête des concepteurs ...

René Eladari — Oui ...

Eric Monin — ... mais effectivement tout semble émerger au niveau du concours, au moment du concours, en terme d'ambiance et ça va être un aspect déterminant semblet-il.

René Eladari — Oui euh ... revenons sur le jugement de ce concours hein. Quand la commission technique a analysé les projets ... on avait mis à sa disposition, un ... une évaluation par maquette numérique. On a pris, on avait pris un infographiste, qui a été mis en relation avec tous les concurrents hein, et on lui a demandé de faire une mise en valeur de ... en image de synthèse des différents projets sous le contrôle de chaque auteur de projet. Ce ... c'était évidemment nécessaire dans la mesure où sur une esquisse de concours, il est très difficile de euh ... d'être objectif sur le traitement des textures, des couleurs et des choses comme ça, et a fortiori de l'éclairage naturel. Donc, l'infographiste en question a fait une ... une image numérique mais dans laquelle il n'y a pas eu de simulation d'ambiance lumineuse, ni naturelle, ni artificielle. On a fait que la restitution des couleurs et des textures ...

Daniel Siret — Avec une lumière arbitraire ... une lumière d'ambiance ...

René Eladari — Avec une lumière arbitraire, c'est ...

François Maillard - Prenez cet exemple là, vous avez une lumière qui est Nord!

Daniel Siret — D'accord, oui oui c'est ça.

François Maillard — Prenez l'angle d'incidence là vous êtes mal ...

Daniel Siret — Et avec un logiciel dont vous connaissez la euh, la qualité non ? Parce que c'est pareil ...

René Eladari — A l'époque, les ... les logiciels d'image de synthèse était encore balbutiants, faut pas l'oublier, c'est ...

Daniel Siret — C'est vrai, quatre vingt ...

François Maillard — On est en quatre vingt treize.

René Eladari — C'était en quatre vingt treize que que que ...

 $oldsymbol{Daniel Siret}$ — Y avait quelques, y avait des gros trucs de recherche du genre Radiance qui commençait mais c'est vrai que ...

René Eladari — Non, mais sur le marché il n'y avait rien, il n'y avait rien. Il n'y avait que quelques petits bureaux d'étude ou architectes, qui ont fait des développements à partir des macs essentiellement hein ...

Daniel Siret — Oui c'est ça.

René Eladari — ... et je pense qu'on en était vraiment aux balbutiements encore. Ce n'était d'abord pas des simulations 3D et ensuite, ce qu'on mettait en image c'était une perspective ...

Daniel Siret — Absolument oui. Et on peut prendre n'importe quel type de lumière, mettre un soleil ici, un deuxième soleil là, une lumière d'ambiance, pour avoir un rendu simplement de ...

René Eladari — Oui ! Et personne n'y verra rien et je pense que dans la majorité des cas ils ont pris implicitement les ombres à 45 degrés des scènes d'architecture d'autrefois hein.

Daniel Siret — Bon ça nous renseigne beaucoup! (*Rires*) C'est vraiment passionnant! Euh ... Sur Nouvel euh, alors, vous disiez que le concours est assez paradoxal, parce que au concours Nouvel présente un rayon lumineux dans les salles d'audience qui est

euh, dont on aurait pu ... dont on pouvait s'apercevoir assez rapidement qu'il était pas juste, et par ailleurs il ne présente pas euh, l'éclairage de ses bureaux sur la façade Sud, on pouvait supposer également compte tenu du pare soleil, parce que la protection d'une façade Sud est assez compliquée, et il aurait fallu vraiment un pare soleil extrêmement profond pour réussir à la protéger correctement.

François Maillard — Alors ce qu'il faut pas oublier non plus c'est que le concours était conçu ...

René Eladari — Ou des écrans pare soleil verticaux ! (Rires)

François Maillard - ... était conçu avec une tranche conditionnelle donc ... (*Désigne le bloc Sud non construit*).

Daniel Siret — Oui, l'ombre portée de, c'est ça ...

François Maillard — Vous avez déjà l'ombre portée du ...

René Eladari — Des ailes du Commerce et du conseil Prud'hommes.

François Maillard — Si vous voulez aussi en tant que concepteur euh, ça c'était aussi un paramètre qui pouvait enfin, variable dans le cadre de ce concours et ...

Daniel Siret — Mais vu la distance, on a regardé ça. Mais vu la distance en juin ça n'aurait pas eu d'incidence. A mi saison avec un soleil plus rasant, effectivement l'ombre portée des bâtiments sur l'arrière aurait pu avoir une incidence sur les parties basses du palais, les deux premiers étages de bureaux admettons, mais en juin euh, le soleil est suffisamment haut à Nantes quand même pour ...

François Maillard — Peut-être, ce qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui ...

René Eladari — Non mais une grande verrière exposée plein Sud, il n'y pas trente six solutions, il faut un écran persienné, avec un coefficient d'opacité suffisant pour les éclairages euh, plutôt rasants hein.

François Maillard — Et ce qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui, le dernier niveau, l'écran ne ...

Daniel Siret — Ne fonctionne pas!

François Maillard — Non. Il ne fonctionne pas, le concepteur l'a toujours dit!

Daniel Siret — Oui bien sûr puisque le soleil est comme ça (gestes), et le soleil arrive comme ça et ...

François Maillard — Non mais ça, ça été fait dans l'acte euh, dans l'acte de conception et le concepteur en est conscient. D'ailleurs il avait prévu des dispositifs pare-soleil extérieurs à ce niveau.

Daniel Siret — Oui oui absolument. Comme d'ailleurs au niveau des patios intérieurs, où je crois, y a des stores extérieurs dans les bureaux.

François Maillard — Côté, façades Sud.

Daniel Siret — Façades Sud, exactement. D'accord. Alors, à Grasse on a euh ... On est pas encore allés à Grasse, on va y aller bientôt là, on a simplement ces photos euh ... Ont-elles été faites euh ...

René Eladari — Vous savez le problème de Grasse est un peu différent dans la mesure où, à la différence de la plupart des projets qu'on a faits ces dernières années, Portzamparc a pris un parti de, de ne pas faire de boîte de verre en fait.

Daniel Siret — Oui c'est vrai.

René Eladari — La seule boîte de verre chez lui, c'est la salle des pas perdus. Elle aurait pu aussi être le bâtiment ovale de, du Commerce de l'Instance et des Prud'hommes, mais, il avait pris soin là de mettre des pare soleil euh, verticaux qui sont des, des lamelles orientables et en plus motorisées. Par conséquent, là, il a étudié convenablement les problèmes de confort solaire.

Daniel Siret — Et le climat euh ... est rude en été ...

René Eladari — Oui alors, de même, il a fait une double toiture, la seconde toiture

étant simplement un écran pare soleil et, quant aux façades, il y a donc une proportion de pleins assez importante, et les ouvertures sont protégées par des pare soleil horizontaux.

Daniel Siret - Absolument.

Eric Monin — Ces éléments sont toujours des arguments très présents dans le discours de Portzamparc par rapport à son projet. Tout le temps ça apparaît. Dès on voit quelque chose publié sur le projet, souvent le discours est là, sur la maîtrise et la conception.

René Eladari — Dans sa conception euh, vous savez qu'il travaille beaucoup par maquette, en fait et ...

Daniel Siret — Oui voilà, on a une approche par maquette qui est quand même beaucoup plus réaliste ...

René Eladari — ... et et Portzamparc, dès le stade du concours, a donc affiché la couleur en disant, je fais une construction qui tient compte du climat. Il faut dire aussi que dans le cahier des charges, on a insisté beaucoup là dessus en disant, attention vous êtes à Grasse et par conséquent, la plus grande attention doit être accordée aux dispositifs passifs de protection solaire et à, à l'obtention d'un confort solaire si possible sans climatisation, mais bien sûr, on a fini par rafraîchir, mais euh, il y a quand même eu, dans ce cas d'espèce, un, un ... une grande attention de l'architecte sur ce problème.

Daniel Siret — Et d'ailleurs c'est ce qu'on voulait montrer ici (désigne la diapo sur le projet de Portzamparc) c'est que finalement ici, la distorsion entre ce qu'on obtient au final et ce que l'architecte a, avait anticipé, est assez faible pour ce qui est de la lumière naturelle, sauf évidement ce bandeau ici de lumière artificielle je crois, qui a été euh, qui a été transformé par une symétrie avec des spots là qui reprennent un peu les travées en façade. Mais sinon, pour ce qui est de la qualité d'éclairement, bon évidement c'est un petit peu surexposé c'est du à la photo je pense mais sinon, l'éclairement est assez homogène entre la maquette et le résultat.

Eric Monin — D'ailleurs, à ce sujet, c'était amusant pour moi qui suis plutôt historien de confronter cette solution avec ce que préconisait Guadet au début du vingtième siècle, notamment une lumière qui devait plonger depuis simplement un côté de la salle pour éclairer justement le visage des condamnés ! Bon, c'était des ...

René Eladari — Ouais. Mais vous savez cette prescription demeure dans nos cahiers de charges hein. Dans les spécifications techniques, on insiste sur le fait que, si il y a un éclairage naturel, il ne doit pas conduire à ce que le prétoire puisse être à contre jour, par rapport à la salle.

Daniel Siret — D'accord. (Change de diapo).

	Etapes	Objectifs	Withodes	Chercheurs
√	Exposition des qualités programmées	Identifier les éléments d'ambiances relatifs aux qualités, suivant les acteurs de la conception et les espaces considérés.	Analyse des documents (textes, images) formant les préconisations, programmes du Ministère et réponses des architectes.	E. Monin D. Siret C. Marenne P. Joanne
28.	Exposition des qualités exprimées	Critique écrite. Identifier les appréciations relatives aux ambiances dans les jugements portés par la presse grand public et par la critique savante.	Analyse de documents (analyse manuelle et procédures semi- automatiques)	E. Monin D. Siret
		Usagers et publics. Identifier les appréciations relatives aux ambiances dans les jugements portés par les différents usagers des palais de justice (magistrats, administratifs, evocats et prévenus) et par le public occasionnel.	Enquêtes Ecoute et images réactivées	O. Balay J-L. Bardyn
PHASE 1916	Exposition des propriétés ambiantales de l'archétype	Identifier les caractéristiques ambiantales de l'archétype du palais de justice classique	Analyse des programmes et bâtiments 19°, étude de films, romans, BD, etc. évoquant le palais de justice archétypique.	C. Nouviale E. Monin
C. S. PALLE Z. AMAI 2002	Analyse	Mettre en écidence de manière systématique les relations et non-relations entre les éléments recueills.	Siminaire de travail	Tous
26.23	Discussion Interprétation	Évaluer la position des ambiances dans les préoccupations actuelles d'architecture. Reconstruire le voyage des ambiances dans les processus de conception. Mesurer la maîtrise des ambiances par les acteurs de la conception.	Observations in situ Mesures in situ Simulations Enretens concepteurs (sous réserve)	C. Marenne P. Joanne B. Belchun E. Monin D. Siret

Daniel Siret — (Commente la proposition méthodologique avec retour in situ et simulations en laboratoire pour vérifier les hypothèses des concepteurs.) Voilà. Alors ici, donc c'était la phase trois, la phase trois discussion interprétation, avec donc, retour in situ bon, évidemment, on peut faire des retours in situ pour mesurer les quantités de lumière, mesurer les temps de réverbération, éventuellement mesurer les qualités thermiques ou alors au moins faire des ... demander leur avis aux utilisateurs, et puis naturellement des simulations numériques, donc nous ce qu'on maîtrise au laboratoire c'est la lumière naturelle, l'ensoleillement, les questions de ventilation, alors la ventilation, personne sait faire vraiment de la ventilation numérique mais, dans des hypothèses données, on arrive à reproduire à peu près des cas euh, plausibles ...

René Eladari – Vous savez qu'on le fait systématiquement outre-mer ...

Daniel Siret - Oui naturellement ...

René Eladari — Parce que il y a le phénomène des alizés ou des cyclones, ce qui fait que à chaque fois, on demande au CSTB de nous faire des essais sur maquette pour justement vérifier que les, les projets des concours ont plus ou moins bien répondu aux, à la préoccupation de l'utilisation de la ventilation naturelle.

Daniel Siret — Il y a Chemetoff d'ailleurs qui a fait le palais de Fort de France ...

François Maillard — Et ça marche bien.

René Eladari — Oui ...

Daniel Siret — Oui ... (...) (Poursuit la description des potentialités de simulation en commentant la diapo : ventilation, acoustique, thermique). (...) Et puis euh donc, l'intérêt de ces simulations évidemment, c'est de pouvoir découpler les phénomènes, c'est-à-dire mettre la lumière d'un côté, le son de l'autre, ce qui n'est pas possible in situ euh ...

René Eladari — Vous savez je crois que la difficulté dans, dans ces différentes évaluations sous l'angle donc des qualités d'ambiances, en fonction des techniques dont on dispose aujourd'hui, c'est leur pertinence par rapport à l'avancement d'un projet. Euh, au stade d'un concours, je pense qu'il faut faire très attention à ce que les outils d'évaluation soient à mailles très larges. Parce qu'on ne peut pas demander à une esquisse de dire plus que ce qu'elle contient et a fortiori, vous ne pouvez pas solliciter les intentions de l'architecte au delà de ce qu'il a dessiné. En revanche, en phase d'étude de projet, les choses sont déjà beaucoup plus riches et je pense qu'il faut

repasser à ce moment là sur la, sur la la, sur la qualité d'ambiance attendue, et bien entendu, il reste une étape incontournable qui est l'étape de chantier. Parce que, si vous regardez une ambiance de salle d'audience par exemple, au regard de, du son, les problèmes de euh, de qualité acoustique d'une salle ne dépendent pas que de la géométrie, elles dépendent aussi des matériaux. Donc euh, il faut absolument, dans ces étapes là, que l'on puisse avoir un suivi et, éventuellement des conseils pour pas, euh, pour choisir les bonnes solutions euh ... au niveau donc des, du dialogue avec les entreprises en fait.

François Maillard — Enfin y a, y a tout au long enfin de ce, notamment thermique, mais pour l'acoustique aussi ça s'applique, vous avez vraiment cette logique de processus jusqu'au moment où c'est fini quoi, où c'est réalisé. Et avec, pour reprendre l'idée développée par René Eladari, cette idée de, de cône qui se rétrécit en terme de marge de manoeuvre au fur et à mesure du projet, mais avoir ce souci de cohérence. C'est-à-dire qu'au moment de l'esquisse, il faut effectivement, ou du concours, vous cherchez des qualités intrinsèques. Est-ce que, euh, finalement la question est : est-ce que y a des défauts ou pas, si il y a des défauts est-ce que on sait les résoudre ou pas, compte tenu du niveau de définition. Si intrinsèquement le projet n'est pas, ne peut pas s'adapter, c'est là où il faut se poser la question, est-ce qu'on peut aller plus, enfin est-ce qu'il faut le retenir ou pas. Et au fur à mesure où ... on affine les résultats à mesure que se rétrécissent les marges de manoeuvre. C'est-à-dire que si le résultat devient mauvais, il ne doit pas conduire à revenir complètement au stade initial, c'est ça, c'est la grande difficulté.

René Eladari — Ce qui est sûr c'est que dans la grande majorité des cas, on peut quand même au stade de l'esquisse voir quelles sont les erreurs les plus grossières au regard de la préoccupation de euh, confort naturel, c'est-à-dire des conditions de protection solaire, des conditions de ventilation naturelle ou non, et bien sûr des problèmes d'éclairage naturel. Ce sont des choses qu'on peut tester sur une esquisse. En revanche, on ne peut pas aller beaucoup plus loin que la détection des erreurs manifestes, il est certain que si on avait fait attention à cet aspect là dans le, dans le jugement du concours de Nantes, on aurait vu que Nouvel a ... a vendu de la fausse monnaie hein ...

Daniel Siret — C'est dit ...

René Eladari — ... et que les autres ne faisaient peut-être guère mieux (rires) ...

Daniel Siret — C'est dit aussi! (Rires)

René Eladari — ... si on se réfère, si on se réfère à, à leur rendu de l'époque hein. Donc euh ... il y a quand même un facteur évolution des instruments de jugement qui ...

Daniel Siret — Absolument. Aujourd'hui par exemple vous seriez conduits à par exemple, à demander une étude d'ensoleillement systématique sur un concours, par exemple pour vérifier les qualités d'ensoleillement proposées par les architectes, c'est quelque chose que vous feriez ?

René Eladari — Oui, pour vérifier le confort de certaines zones notamment, et notamment le confort des bureaux.

Eric Monin — Enfin, pour simplifier ce que vous venez de dire, euh, est-ce que finalement le rôle de la maîtrise d'ouvrage tend à évoluer très rapidement, à basculer à partir du concours, c'est-à-dire que jusqu'au concours les choses sont fixées, sont demandées, sans intégrer comme vous l'avez dit tout à l'heure les paramètres d'ambiance, et dès le concours, puis après le chantier, la plupart des choix seront cette fois-ci ainsi motivés par des paramètres, par des critères d'ambiance qui reviendront sur l'avant-scène ?

René Eladari — Euh ... Oui, mais ces choix là ne sont pas les choix du maître d'ouvrage. C'est le maître d'oeuvre qui doit les susciter et les proposer hein ...

François Maillard — On est toujours dans la même logique, on est toujours dans la même logique d'avoir une expression de besoins, et une réponse. La réponse elle est légitime de Nouvel. On est toujours dans le domaine de l'évaluation de la réponse ...

René Eladari — C'est cette réponse qu'il faut ...

François Maillard - ... en disant ça convient ou pas à nos besoins.

René Eladari — ... qu'il faut améliorer en marchant de façon à ce que les, ce qu'on appelle les mises au point de détail ou les études d'exécution au sens de, que l'entendent les architectes, c'est-à-dire en fait, ils se focalisent sur certains points qu'ils décident jusqu'au moindre boulon, et pour le reste euh, ils se contentent de valider ce que propose l'entreprise. Mais, s'agissant de la qualité d'ambiance, je pense que l'architecte doit s'impliquer dans ce processus mais pas tout seul. Il faut qu'il, qu'on lui donne des instruments adaptés et, et dans ces instruments là, les outils de simulation de même que les, que les, un certain nombre de développements techniques assez récents sont nécessaires. Il faut, il faut que l'architecte soit en mesure de faire, d'avoir recours à ces instruments pour fixer ses choix dans les, les ... les mises au point de chantier.

François Maillard — Ce qu'il faut voir aussi c'est que, toujours aussi dans le cadre de votre processus de réflexion sur le processus, il faut revenir aussi sur la chronologie. Des projets de cette ampleur comme ceux de Grasse, Bordeaux ou Nantes, c'est au bas mot six ans entre le moment de la rédaction du programme, et la livraison. Donc vous avez une évolution je dirais technique et économique qui se déroule et qui, dont il faut tenir plus ou moins compte. Il y a des choses qui existent à un moment qui existaient pas euh, et donc tout ça dans la conduite de ce fil directeur, de cette démarche qui devrait être logique et continue, elle se fait pas toutes choses égales par ailleurs, elle se fait aussi dans un contexte dynamique.

Daniel Siret — Bien sûr.

François Maillard — Et ca c'est une, c'est une réelle difficulté.

René Eladari — Oui. Alors si on reparle un instant de Bordeaux, par exemple. Je vous disais tout à l'heure que dans ses déclarations de principe à l'époque, Rogers avait parlé donc de qualité architecturale dans une logique de développement durable. Le mot n'existait pas encore à l'époque mais ... mais il parlait de l'approche environnementale de son projet. Et, en quoi consistait cette approche environnementale, elle repose d'une part sur une évaluation de la prise en compte du facteur climatique, ce projet en tient compte, il a, sur les façades qui ont besoin de protection solaire, il a mis des persiennes (rire) de même, il a conçu son volume de la salle des pas perdus de la rue intérieure comme étant une masse dont la capacité calorifique pouvait servir de tampon en quelque sorte pour encaisser les fluctuations euh, de température diurne. Et enfin il a fait tout un discours sur le traitement de l'air et sur les économies d'énergies, notamment avec l'intervention de son plan d'eau et du circuit, et du circuit de traitement de cette flotte qui en même temps joue un rôle dans le rafraîchissement ou dans, c'est la source froide de son système de chauffage. Donc il y a eu là une vision d'ensemble au niveau du projet architectural. Ensuite, au moment de la réalisation, là ça été un peu moins suivi. Hein, parce qu'en fait, l'un des vices du système a été que, Rogers s'était débrouillé pour avoir un contrat de maîtrise d'oeuvre dans lequel il était le patron de tout, et il avait comme sous-traitants quelques bureaux d'étude hein, dont Ove Arup et OTH, et il les a cantonné dans des domaines très précis avec des missions partielles. De ce fait, il a pris à son propre compte la responsabilité totale de la, disons de la gouvernance technique de son projet, et ce qui a expliqué les ennuis qu'il y eu avec les façades et les difficultés dont vous n'êtes pas sortis encore actuellement puisque actuellement X (?) est en train de ramer là-dessus pour le remplacement des raidisseurs de la façade. Donc, là je crois que ça vous, votre panel est intéressant puisque finalement vous avez trois approches finalement assez différenciées avec des gens qui sont de qualité. Donc euh, pour revenir sur Nouvel, je dirais que, lui a une vision très impériale de l'architecture par rapport aux autres problèmes. Euh, dans son esprit je pense que l'essentiel des qualités d'ambiance vient de ses options architecturales et ses options de couleurs.

François Maillard — Faut dire qu'effectivement, enfin dans la conduite pour la partie (?), qui est la partie terminale du projet, je peux pas me prononcer sur les phases amont, il y a cette prééminence, ce côté projectif de l'architecture sur le reste. Et le reste s'inscrit dans la, doit suivre ... (Fin de la face. Changement de cassette.) (...) Comment on arrive à trouver un équilibre. Ca c'est une problématique à laquelle les maîtres d'ouvrage sont confrontés en permanence.

René Eladari — En fait ça pose, ça pose le problème du dialogue architecte ingénieur, qui n'a pas du tout la même intensité suivant les étapes d'un projet. Alors ce qu'on peut

regretter aujourd'hui, c'est que dans la pratique courante, notamment avec les, les grands ténors de l'architecture, ce dialogue là est ... est faible lors de la remise d'un concours. En général, Portzamparc par exemple a montré ses esquisses au bureau d'étude une semaine avant le rendu hein (rires), avec les autres, je sais qu'il y a eu des dialogues un peu plus en amont mais, mais, dans lesquels finalement, le bureau d'étude est toujours respectueux des options de l'architecte et en général il cherche simplement à le convaincre qu'il y a quelques erreurs à ne pas commettre, mais il ne va jamais très loin dans les propositions positives, c'est-à-dire quelque chose de concret, de dynamique en tant que choix d'ingénieur. Dans les phases de ... de synthèse et d'étude d'exécution des entreprises, c'est-à-dire la phase om finalement les enjeux commencent à être palpables, la plupart des, des architectes que ... enfin ces trois architectes là en tout cas, ont une vision assez restrictive du rôle du bureau d'étude. Bien sûr, ils leur laissent les lots techniques, euh ... mais dans les, dans certains choix fondamentaux qui ressortent de l'architecte, euh, en général, le poids du bureau d'études est assez faible, est assez faible. Sur l'histoire de Nantes par exemple, comme Ove Arup avait une mission qui était limitée à la définition ...

François Maillard — Jusqu'à l'APD.

René Eladari — ... du dispositif d'un ... en fait jusqu'à l'APS (*rires*), je ne suis pas sûr qu'ils aient vraiment fait un travail d'APD si vous voulez, lorsqu'il y a eu des difficultés en cours d'exécution, le bureau d'études nous a dit moi, je ne suis pas payé pour ça, donc j'ai rien à dire!

François Maillard — Enfin y avait personne quoi.

René Eladari — Donc y a que Nouvel qui à ce moment là, se dépatouille comme il veut, et les autres bureaux d'études qui étaient encore présents n'avaient pas de mission sur par exemple les charpentes. Donc certains problèmes de charpente ont été traités finalement sans, sans la sécurité d'Ove Arup ... Donc je pense que sur le problème de l'ensoleillement c'est pareil.

Daniel Siret — Pour vous ce sont des choix de l'architecte ou ça résulte des contraintes financières euh ... Est-ce que finalement l'architecte a les moyens dans ce type de concours de se payer euh, les services d'un bureau d'études, pour des questions très techniques.

René Eladari — Ecoutez euh ... Dans le système actuel, on demande à l'équipe de maîtrise d'oeuvre de proposer un forfait de rémunération. Forfait qui est négociable. Et à ma connaissance, il y a très peu de maîtres d'ouvrage qui jugent un concours en choisissant le moins disant *(rire)* en termes d'honoraires.

François Maillard — Parce que votre question en fait, à mon sens, recouvre deux aspects. Il y a d'une part, l'équation financière pour dire les choses simplement, sur l'ensemble de la mission de maîtrise d'oeuvre, et j'ai cru aussi déceler un deuxième axe dans votre question qui était aussi, l'équation financière mais réduite au moment du concours, c'est-à-dire ...

Daniel Siret — Oui tout à fait.

François Maillard — ... vous dîtes, vous allez juger d'un concours, est-ce que finalement la question, je me trompe peut-être, n'est-elle pas, est-ce que les concepteurs ont suffisamment de moyens pour euh, comment ...

Daniel Siret — Pour argumenter leur projet en termes techniques.

François Maillard — ... pour argumenter leur projet, pour savoir, savoir ce qu'ils font.

René Eladari — Non mais c'est là où il est intéressant de voir un peu, comment se présentent les équipes. Quand vous faites un appel de candidatures, compte tenu de la spécificité de nos cahiers des charges, en général les gens se présentent à ... à ... en équipes conjointes si vous voulez, il y a d'une part l'équipe d'architecture et d'autre part les BET, et dans certains cas extrêmes, nous définissons au départ la, la cellule composante et nous les sélectionnons en parallèle. Donc, tous les problèmes qui intéressent notre dialogue d'aujourd'hui, se retrouvent en fait dans la proposition de l'architecte. Donc dans l'équipe candidate d'architecture. Alors ce qu'on voit souvent,

c'est que dans ... dans les équipes qu'on nous présente, il y presque systématiquement un associé pour les problèmes phoniques. L'acoustique, les Xu ou les autres, on les retrouve presque systématiquement.

Daniel Siret — Parce que les normes sont plus fortes aussi, donc le besoin de vérification est plus important, du fait que les normes existent.

René Eladari — Oui. En revanche, il n'y a jamais rien sur les économies d'énergie, ou sur le confort thermique, parce que pour les architectes, c'est plutôt du côté des bureaux d'études que ça devrait se retrouver. Et les bureaux d'études se présentent en général, avec leurs propres compétences, mais il est très rare qu'ils nous disent, je m'associe à untel pour ... pour l'évaluation de la qualité thermique des projets, ou pour les questions d'éclairage, de ventilation, ou les problèmes d'ensoleillement pour reprendre l'exemple.

François Maillard — Attendez, parce qu'en fait, on se retrouve, on se retrouve avec les problématiques classiques qu'on retrouve dans beaucoup d'autres domaines, complètement étrangers à la construction, qui est une problématique d'organisation matricielle, et de domaines transverses, avec des mondes qui sont quand même assez fermés les uns les autres. Et ça on le retrouve même à la limite à l'intérieur des bureaux d'études parce que vous avez de la thermique qui joue avec la structure, et ça c'est une des grosses difficultés auxquelles nous sommes confrontés, et on essaie d'y pallier en faisant appel à des experts ponctuellement quand on sent que le truc euh ... commence à être, on sent que ça part pas bien, notamment par exemple sur la thermique, les choses comme ça, mais est-ce qu'on va aiguiller. Et en fait ça pose la question du, des compétences de spécialistes et des compétences de généraliste, comment on croise ça, comment on maille ça dans des projets complexes. C'est vrai que sur des projets de cette ampleur, on a quand même, les missions de maîtrise d'oeuvre, y a quand même les moyens, c'est-à-dire que ... dans ce genre de réflexion, vous avez quand même toujours, à partir du moment où vous faites intervenir un spécialiste ou quelque chose comme ça, l'effet de seuil, c'est-à-dire que, en dessous d'un certain ... d'un certain volume entre guillemets, pour rester très neutre dans la formulation, c'est hors de proportion avec l'échelle des enjeux. Alors ici quand même, on est sur des projets quand même d'ampleur, ça veut dire que trois jours d'ingénieur, c'est rien ...

René Eladari — Non mais, si on observe dans l'expérience de ces quelques cas là, je crois que, on pourrait mieux faire dans l'avenir. Il faudrait simplement dire aux différentes équipes qui, qui font acte de candidature, que on leur demande de s'associer les spécialistes qu'il faut pour traiter de ces problèmes d'ambiances, pour traiter les problèmes thermiques, ou pour ... Et, à ce moment là, dans la mesure où dans nos concours, il n'y a aucune contrainte sur le budget d'étude que nous proposent les uns et les autres en tant que forfait de rémunération euh, je pense que en le disant d'une manière aussi explicite, on les incitera à chaque fois à se voter un petit budget pour, qui pour l'acousticien, qui pour le laboratoire de, d'éclairage, qui pour le coloriste et les machins comme ça ... Euh ... Ce sera en tout cas utile je crois, parce que, au moment où on aura vraiment besoin de ces gens là, le maître d'oeuvre ne sera pas gêné par des considérations budgétaires. Euh ...

François Maillard — C'est un problème de règle du jeu.

René Eladari — Lorsque l'on ne l'explicitait pas, en fait certains le faisaient quand même hein. Par exemple, Chemetoff, dans sa proposition, il s'était voté un budget, qu'il a d'ailleurs chiffré puisqu'il a consulté le CSTB avant et il savait que ça lui coûtait cent mille balles, il a prévu un budget de cent mille balles pour son étude de, de ventilation naturelle. De même Rogers je pense s'est voté une étude pour les conseils en environnement ...

Daniel Siret — Ils le font en interne, ils ont pour spécialité d'être à la fois ingénieurs, d'avoir beaucoup d'ingénieurs chez eux ...

René Eladari — Oui, chez leur équipe, il y avait des gens d'Ove Arup notamment qui étaient compétents pour ces questions là. Mais euh, je pense que dans son estimation de coût de sa prestation, il a, il avait forcément quelque chose là-dedans. Pour Nouvel je suis sûr que non, hein. Bon, voilà, je crois que c'est, ça renvoie le débat à, peut-être chez les maîtres d'ouvrage, il faudrait peut-être que dans les missions qu'on met a u

concours, on indique bien que, dans le forfait de rémunération, il faut que les équipes prévoient bien, toutes les interventions de spécialistes qu'il faut pour certaines étapes.

François Maillard — En fait, on pose en fait plusieurs questions. On pose la question de la force et de la présence de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire à travers ça qu'est-ce qu'il y a. Derrière, c'est la question de la règle du jeu, c'est sur quoi on s'attend, toujours ce dialogue besoins, réponses, résultats, enfin le résultat, analyse du résultat, analyse critique, donc savoir quelle est la règle du jeu, comment on s'attend, parce que, on le voit avec les différentes équipes de maîtrise d'oeuvre, il y a des fois où ils ont des réactions (?) : attendez mais vous nous demandez ça mais on nous le demande jamais ! Donc poser la règle du jeu, savoir sur quoi on s'attend et sur quoi on s'entend au départ, parce que sinon après, on part sur une dynamique de quiproquos et euh, et le résultat ...

René Eladari — Alors, je pense qu'aussi, il y a un autre problème structurel qu'il faut évoquer, enfin je dis pas évoquer dans votre étude, mais je le dis entre nous, parce que c'est un cas vraiment très singulier, vous savez que Nouvel, quand il s'est présenté a u concours, était associé avec Cattani et que c'est cette équipe qui a gagné le concours. A u moment où on l'a désigné comme lauréat, il s'est retrouvé en redressement judiciaire. Donc, la société Nouvel-Cattani agence d'architecture a été liquidée. Et à la place ils ont monté en toute hâte avec l'aide de la fondation Cartier un nouveau dispositif qui est maintenant AJN. Alors AJN qu'est-ce que c'est, c'est une société de production qui a un contrat privilégié avec Jean Nouvel (rire) et à laquelle Jean Nouvel soustraite la totalité de sa production architecturale. Dont il ne garde que la fabrication du concept général de l'idée, et du rôle de supervision, mais la production est entre les mains d'un outil, qui est bien sûr composé des anciens collaborateurs de Nouvel dans l'ancienne structure, mais qui sont essentiellement des architectes purs et durs, et qui font de la production d'agence d'architecture.

François Maillard — Et puis c'est clairement ça, c'est, c'est, dans tout ce que ça a de noble une usine à architecture. Parce qu'ils sont quand même plus de cent aujourd'hui ...

Daniel Siret — Ah oui!

François Maillard — Ben il faut voir les projets qu'ils réalisent, c'est-à-dire ...

René Eladari — Donc ils étaient quand même capable de sous-traiter très largement, la preuve est que dans, dans l'étude de projet, ils avaient fait une étude de signalétique assez lourde, qu'ils ont sous-traité hein, et euh, en fait cette étude était à côté de la plaque, on n'a jamais pu l'utiliser normalement, et quand il s'est agi de la refaire, ils ne pouvaient plus puisque dans leur budget ils n'avaient plus rien pour, pour financer cette action là.

François Maillard — Et là si vous voulez, par rapport à votre thème d'étude là, qui est de dire qualités programmées, qualités ...

Daniel Siret — Exprimées ...

François Maillard — ... exprimées ou réalisées hein, puisque c'est la perception, effectivement, c'est toujours ce problème de règle du jeu, comment on perçoit l'objectif. Pourquoi, parce que si vous exprimez pas cette règle du jeu en tant que maître d'ouvrage, vous allez vous retrouver dans une dynamique où le maître d'oeuvre, et on l'a vu avec des grands noms comme ceux là, le maître d'oeuvre ça veut dire que dedans y en a un qui pèse quand même plus lourd, c'est l'architecte parce que ... qui posent à la fois la réponse et la grille d'analyse de la réponse ! On a toutes les chances que les deux soient en adéquation. C'est-à-dire que, et c'est pour ça que tout à l'heure je parlais de force de maîtrise d'ouvrage, et c'est aussi enfin par rapport à ce que ... je sais que René Eladari est très attaché à ce, pas empiéter l'un chez l'autre, mais savoir comment on s'attend, comment on dialogue. C'est ça qui est extrêmement difficile parce que si la maîtrise d'ouvrage est forte, elle vous dit : j'attends ça, qu'est-ce que vous, avec votre compétence que je n'ai pas, puisque c'est bien ça le but du jeu, de l'externaliser, de faire appel à des grands noms de l'architecture, qu'est-ce que vous proposez comme réponse. Au regard de mes besoins et de mes ...

René Eladari — De toute façon avec la règle du jeu actuelle, imaginez que, dans le cas de Nantes, on ait décidé, pendant le chantier de dire bon votre, euh, tous votre problème

de lumière du jour euh ... n'est pas bon hein, on sollicite un spécialiste de la question, on vous le met à disposition, on vous le parachute, alors imaginez qu'on l'ait fait. Nouvel ne l'aurait pas utilisé. Parce que, à juste titre, il considère que dans sa mission, il y a cette tache là *(rire)*.

Daniel Siret — La question c'est quand même, on revient toujours à cela, c'est l'évaluation des propositions, et l'évaluation par la maîtrise d'ouvrage des propositions à différents niveaux. Alors la date du concours est un moment clé d'évaluation mais on peut aussi penser à l'évaluation tout au fil, tout au long du processus de conception ...

René Eladari — En fait, l'évaluation au moment du concours a un double objectif. Le premier c'est de dire, on cherche quand même à voir quel est le meilleur projet, a u regard de tel ou tel angle d'attaque. Donc c'est un des éléments de la commission technique pour le choix du lauréat. Mais, c'est un élément subalterne puisque le choix final qui se fait au sein du jury se fait en donnant à ce critère là un poids extrêmement faible quand il est mesurable, bon. Ensuite, l'architecte étant choisi, le projet étant tel qu'il est, je pense que, il y a des possibilités que la conception améliore le dispositif initial. C'est bien sûr un objectif pour l'architecte. Mais ça peut être aussi un objectif pour la maîtrise d'ouvrage, et la difficulté c'est de, quand on a passé le marché de maîtrise d'oeuvre, de faire comprendre à l'architecte que, son intérêt est justement, d'avoir une approche un peu distanciée de son projet architectural de façon à anticiper sur les questions qui vont se poser, qui vont conditionner la qualité finale, en terme d'ambiances si on veut distinguer de la qualité architecturale, encore que certains architectes considèrent que la qualité d'ambiance, c'est la qualité architecturale.

Daniel Siret — Oui, on peut penser ça, c'est une des hypothèses. Alors je voulais, euh, poser cette question de l'évaluation par rapport à Rogers, alors j'ai entendu quelqu'un de chez Rogers présenter y a pas longtemps en septembre là, dernier, euh, dans un congrès sur l'architecture solaire, donc présenter l'approche de l'agence Rogers sur ces questions de développement durable et architecture solaire. Donc il nous a présenté Bordeaux et euh, évidement, sans dire que ça n'avait pas réalisé, a refait le schéma du plan d'eau, alors on voit les petites flèches mais on les voit mal *(montre une photocopie du schéma en question)* qui draine l'air qui se rafraîchit et qui remonte vers la salle des pas perdus et cetera et qui rafraîchit tout ça. Alors non seulement il dit pas que ça n'a pas été fait, et en plus, ce qui paraît pour les spécialistes qu'on a pu consulter ...

René Eladari — Enfin il a été considérablement réduit ce qui est pas (rire)!

Daniel Siret — Oui enfin bon maintenant c'est plus tout à fait la même chose, enfin ce qui parait flagrant pour les gens qui connaissent ce domaine là, pas moi mais pour des collègues, c'est que, c'est théorique comme vision, c'est-à-dire qu'on n'a aucun moyen de l'évaluer. En fait, vu le contexte climatique de Bordeaux, vu le contexte particulier du palais de justice, vu les différentes conditions de vent possibles, les différents types d'insolation possibles, on ne sait pas, même d'un point de vue absolu, si ce dispositif est capable de marcher ou pas. Sur le plan strictement théorique, c'est un beau dispositif, c'est une belle machine thermique, mais en pratique, on se sait pas si ça fonctionne. Et donc la question se pose ici, est-ce qu'on peut juger d'une qualité, d'une proposition d'ambiance si on n'a pas les moyens finalement de euh, de vérifier si cette proposition ...

René Eladari — Si, on aurait pu vérifier la chose en faisant une évaluation de euh, du confort thermique global en régime, en régime euh, alterné.

Daniel Siret — Mais vous n'auriez pas pu tenir compte de, des apports d'air, qui dépendent essentiellement du vent et euh ...

René Eladari — Non mais dans le cas de Bordeaux euh, il y a peu de ventilation naturelle. A Bordeaux ...

Daniel Siret — Mais c'est pourtant le sens de la proposition initiale, par le plan d'eau ...

René Eladari — Non non non, c'est plus compliqué que ça, hein. Vous avez une boîte, avec un très grand volume d'air. Ce volume d'air, comme je le disais tout à l'heure, devait servir de tampon pour assurer l'inertie thermique. Donc concrètement ça veut dire quoi, ça veut dire que, dans les périodes où les maxima et les minima sont les plus

importants, c'est-à-dire pour le confort c'est l'été, c'est l'écrêtement de la température diurne grâce à l'inertie, leur idée c'était de dire, on a un volume d'air, que l'on met en communication avec l'atmosphère par ventilation naturelle par les ouvertures zénithales la nuit, de façon à ce que sa température nocturne se stabilise au niveau disons moyen de la température nocturne, et ensuite, dans le système de chauffage, ils utilisaient la masse d'eau comme source froide pour une pompe à chaleur.

Daniel Siret — Oui, d'accord.

René Eladari — Donc pour faire le bilan thermique il fallait tenir compte à la fois de l'inertie de l'air et de l'inertie de l'eau de la masse d'eau en question, c'est-à-dire faire un bilan dynamique du fonctionnement sur 24 heures.

Daniel Siret — Oui oui ça on pouvait le faire effectivement.

René Eladari — Bon théoriquement on pouvait le faire, mais avec une précision évidemment discutable, et je peux vous dire qu'on l'a pas fait. Voilà. Rogers lui considère qu'il l'a fait.

Daniel Siret — Dans le concours initial d'ailleurs, les salles d'audience étaient euh, alors toutes englobées dans la boîte ou, je ne sais plus, ou justement hors de la boite ...

René Eladari — Non, il y en a toujours eu une dehors.

Daniel Siret — Même au début, il y en avait seulement une boite dehors ?

René Eladari - Oui.

Daniel Siret — D'accord.

Eric Monin — Par rapport à ces options théoriques ou techniques, bon, j'ai l'impression qu'elles sont relayées aussi par toute une rhétorique.

François Maillard — Oui, on vend un concept.

Eric Monin — Au niveau du dessin, au niveau donc du discours qui persiste, qui persiste au point d'exister encore une fois le projet réalisé ...

René Eladari — Le discours de Rogers c'est de dire, mon bâtiment public est un écosystème dans lequel je prends un certain nombre de solutions qui sont des mesures passives, et ensuite je fais une gestion dynamique de l'écosystème de façon à optimiser les problèmes énergétiques, et à optimiser les questions de confort. Il va pas plus loin dans son discours.

Eric Monin — Est-ce qu'il y a pas un problème, ou plutôt un enjeu, qui consisterait en quelque sorte à décrypter ce discours, décrypter cette rhétorique ...

René Eladari — Vous ne pouvez le décrypter que à travers des réalisations concrètes!

Daniel Siret — Oui, c'est la question de l'évaluation quoi ...

René Eladari — C'est l'évaluation des projets terminés.

Daniel Siret — Il faut faire confiance euh, c'est bien ça le problème ...

Eric Monin — L'architecte fait des choix, bon, je vais pas revenir sur le concours mais juste un point : choix de représentation, qui renvoie à une série de référents, utiliser un outil, utiliser euh le noir et blanc avec un graphisme qui renvoie à un graphisme très classique, ça sous-tend toute une idéologie, ça sous-tend toute une rhétorique, ça vient finalement servir un système et ça vient appuyer une démonstration qui a plus de mal à se faire d'un point de vue technique. C'est peut être là ... la difficulté de créer le lien entre les deux.

René Eladari — Mais je pense que, pour revenir maintenant à Nouvel, l'approche de la qualité d'ambiance de Nouvel est entièrement subordonnée à son choix architectural et à la manière dont il perçoit l'éclairage naturel de son architecture, dans son architecture. Il ne sort pas de ce champ très très restreint de euh, de ce qui lui est propre en terme de conception architecturale. La preuve en est que, au moment où on jugeait le concours, je suis allé voir la Fondation Cartier qui se terminait. Et euh, quand je suis monté dans le bureau du dessus, mon premier réflexe a été de dire mais bon dieu, pourquoi vous avez fait cette espèce de solarium, euh dans lequel les problèmes de confort solaire des bureaux vont être absolument impossibles à gérer. Et

euh je me suis aperçu que dans, dans la façon d'être (avec ?) Cartier, cette question n'a même pas été soulevée ! Elle n'a même pas été soulevée et à la même époque, je crois que c'est pas propre à Nouvel, à la même époque, on pouvait faire la même critique à la Grande Bibliothèque ! Si vous vous en souvenez, c'était à cette époque là qu'on s'était aperçu que les quatre tours étaient impropres à l'accueil des bouquins (rire) et qu'il fallait leur créer une double peau, leur mettre des volets intérieurs et les climatiser ...

Eric Monin — Comme par hasard, c'était Chemetoff qui mettait le bémol par rapport au projet de la grande bibliothèque. Il demandait à ce qu'il y ait une gestion ... Et finalement est-ce qu'on bascule pas sur la question du symbolique et le positionnement de la DGPPE par rapport au message, par rapport au sens du projet et ...

René Eladari — Oui mais, alors ... la symbolique entre aussi bien sûr dans l'ambiance hein. Si vous avez lu les, les, le guide pour la conception des palais de justice, vous verrez que euh ... on n'aborde pas directement dans ce guide le problème de la symbolique. En revanche dans les concours, vous avez un fascicule qu'on avait fait à l'époque rédiger par ... un spécialiste de ...

François Maillard — Sompairac ...

René Eladari - ... C'est le rapport, c'est le fascicule Sompairac (fait référence au rapport d'Arnaud Sompairac sur l'architecture judiciaire). Le fascicule Sompairac a une histoire. Il a été fait en exploitation d'un groupe de travail qu'on avait mis en place avec l'association pour l'histoire de la justice, qui a longuement travaillé sur le palais de justice du dix-neuvième et qui s'était attaché à mettre en évidence les attributs les plus, les plus caractéristiques des palais de justice. Donc Sompairac a jeté sur ce travail là un regard un peu ..., un peu plus distancié puisqu'il a regardé ça à la fois en historien de l'architecture et en journaliste. Et en fait, il s'était aperçu que, le corpus symbolique du palais du dix-neuvième siècle qui est très ancré dans l'inconscient et dans la culture judiciaire, finalement était assez simpliste. C'est une caricature, et cette caricature ... n'est pas propre aux palais de justice. Tout ce qu'on dit sur la symbolique des palais de justice du dix-neuvième se retrouve dans la symbolique dans la symbolique des bâtiments publics du même siècle, des préfectures, des mairies et tout le reste, et par conséquent le euh ... même, même quand on regarde les salles d'audience on s'aperçoit que finalement, il y a des correspondants dans les salles des conseil des conseils généraux ou des mairies et tout le reste, y compris les crucifix qu'on mettait ...

Eric Monin — C'est la notion de modèle qui traverse tout ça ...

René Eladari — C'est ça. Donc, Sompairac s'était aperçu et nous mêmes on en était très convaincus, que finalement c'était peut-être un ... un modèle idéal qui a été, qui se dégage a posteriori de ce qu'on a fait au dix-neuvième siècle en définitive, et ce qu'on a fait au dix-neuvième siècle porte la marque d'une normalisation extrême du terrorisme intellectuel du Conseil Général des Bâtiments Civils ... Conseil Général des Bâtiments Civils dans lequel étaient un certain nombre de pontifes de l'Académie des beaux-arts, et tout ceci a donné donc la notion d'équipe, de travail d'équipe pour les bâtiments publics au dix-neuvième dans lequel on avait non seulement un architecte mais aussi des membres de l'Académie d'Architecture, des peintres, des sculpteurs et des machins comme ça, et tout ça a donné des archétypes que sont par exemple aujourd'hui la la, la grande salle d'audience de la Cour de Cassation si vous voulez, qui est vraiment l'illustration la plus frappante de ... de ce mode de production. Donc, dire que aujourd'hui on doive édicter ce que serait une symbolique des palais de justice est un contre sens, puisque pour nous, la ... cette symbolique est en fait une réinterprétation a posteriori d'une pratique qui a couvert un siècle. De même, lorsqu'on voit le fonctionnement de la justice, les gens ne se reconnaissent plus dans, dans, dans ce système là. La, la ... la bonne femme aveugle avec la balance, les euh ... tout ce qui est référence à la justice divine et cetera, est très décalé par rapport la pratique de la justice d'aujourd'hui. Par conséquent le, l'objectif du document Sompairac c'était simplement de dire : voilà ce que l'on peut dire de la symbolique judiciaire de l'architecture classique des palais de justice, elle est normée, elle est, elle se réduit à cinq ou six euh constantes si vous voulez, par rapport à ça on a regardé un peu ce qui se faisait comme palais de justice depuis soixante jusqu'à quatre vingt hein, et on s'est aperçu que, en partant des programmes qui étaient plaqués sur les palais de justice du dix-neuvième et simplement adaptés aux besoins d'aujourd'hui, on est arrivé à des réponses architecturales très différentes dans lesquelles finalement la symbolique a éclaté. Ne demeure, enfin le souci de symbolisme et de, et de, d'image ne se retrouve plus aujourd'hui que dans le rapport entre la monumentalité du palais de justice et son environnement urbain, ça se retrouve dans la monumentalité de l'entrée, donc tout ce qui est interface entre la rue et la salle des pas perdus, ensuite tous les lieux publics du palais de justice, gardent une fonction forte et par conséquent ont une symbolique implicite qui, qui paraît relativement évidente hein, y compris la salle des pas perdus qui est un non lieu mais dans lequel finalement se cristallisent finalement beaucoup d'enjeux et beaucoup de fonctions. Euh et puis enfin, on dit la salle d'audience, c'est le ... la mise en scène du fonctionnement actuel de la justice et par conséquent, ça se traduit par telle et telle indication, mais plus du tout par ce que j'appellerai des, des, une symbolique, une symbolique à ... fondée sur des allégories ou sur des images. En tous cas, tout ce qui est iconographie, sculpture euh ... et même décoration n'est plus explicite.

Eric Monin — En regardant le programme ...

René Eladari — Donc, on a renvoyé en fait au projet architectural le soin de reconstituer à partir du programme ce besoin de symbolique pour les lieux que sont, le monument de son ensemble, le traitement de son entrée et de son rapport avec la ville, le traitement de la salle d'audience et le traitement de la salle des pas perdus. Tout le reste est totalement libre, banalisé en quelque sorte, puisque le reste c'est le back office, c'est le fonctionnement de bureaux.

Eric Monin — J'ai une question par rapport justement au programme, j'ai jeté un oeil déjà dans les documents que vous m'aviez confiés. J'étais surpris de voir effectivement la carte blanche que vous donniez en quelque sorte pour la salle des pas perdus dans le cadre du programme de Nantes.

François Maillard — En fait, dans tous les programmes, jusqu'à (?). Alors ce qu'il faut savoir c'est que dans le processus justement, on s'aperçoit aujourd'hui, parce que c'est un lieu de travail ou de réflexion sur (?), la salle des pas perdus est enfin un non lieu, un lieu non défini, c'est lieu résiduel dans le programme. Ce qui pose beaucoup de question, et c'est un des lieux ...

René Eladari — Les anciens programmes définissaient la salle des pas perdus comme une circulation. On n'en définissait même pas la dimension (*rire*) et accessoirement on indique que son échelle doit être en rapport avec la rue, doit être en rapport avec la fonction de lieu public, indépendamment de son rôle de distribution.

François Maillard — Et c'est d'ailleurs pour ça que c'est là où on a les plus grandes diversités ...

René Eladari — Oui. Non mais c'est à partir de là en fait qu'il faut prendre en compte le fait que depuis plus de cinq ans, il y a eu une évolution dans la demande. La demande judiciaire aujourd'hui est que la salle des pas perdus soit le lieu d'accueil pour ce qu'on appelle le, le système d'accueil aujourd'hui euh, le système d'accueil du public, qui a u départ était défini comme un accueil d'orientation, ça c'est les années quatre vingt quinze hein, et aujourd'hui c'est devenu le front office du palais de justice. Et en fait à travers cette notion d'accueil, on est en train de remettre en cause la, tout le fonctionnement d'un palais de justice et dans le mode de fonctionnement on a aussi bien entendu déporté vers le back office beaucoup de fonctions techniques et de fonctions euh de gestion administrative si vous voulez, qui à la limite excluent l'accueil du public. Donc cette spécialisation renvoie tout sur le front office et par conséquent, on s'aperçoit aujourd'hui que dans l'organisation d'un palais de justice, dans l'accueil et dans les salles qui permettent l'accueil du public pour le traitement des dossiers légers, en fait, on fait une réorganisation complète du palais de justice.

François Maillard — Et là on touche un des points essentiels qui était aussi noté euh, par l'étude des qualités d'usage sur le palais de justice de Nantes, c'est que finalement, qu'est-ce que c'est que de construire un palais de justice, en dehors des dimensions symboliques hein, c'est avant tout (...) (Fin de la bande. Coupure. Reprise sur la question des contraintes d'organisation et leur influence sur les ambiances dans les salles d'audience) ... vous avez les détenus, vous vous apercevez que vous avez toute une

myriade de choses qui tournent autour de votre salle d'audience, et qui fait que finalement euh, en partie basse vous pouvez avoir très difficilement de l'éclairage, sauf peut-être sur un pan, un pan de mur. Euh vous voyez donc à travers tout ce, enfin on pointe que c'est le fonctionnement qui introduit des choix, enfin des contraintes très fortes en termes de qualités d'ambiance.

René Eladari — Ouais, dans les faits, dans les faits, la salle des pas perdus devient une réserve immobilière providentielle. C'est un territoire ... qui n'appartient à personne et tout le monde veut le conquérir aujourd'hui. Les avocats demandent à ce qu'on y mettent des, des sièges et des locaux plus ou moins ... isolés de la circulation générale pour qu'ils puissent traiter des affaires avec leurs clients. Bon euh ...

François Maillard — Oui, et on revient, et on revient d'ailleurs sur, non mais attendez ...

René Eladari — (Rires)

François Maillard — ... cette demande, mais cette demande revient uniquement du mode de fonctionnement et, et euh, un autre exemple qui va dans le même sens c'est de dire ...

René Eladari – Y a des espaces d'attente qu'on nous demande maintenant (rire) ...

François Maillard — Voilà, des espaces d'attentes énormes pourquoi ... Quand vous avez des conciliations, vous avez donc, vous jugez du divorce à la chaîne. Le mode de fonctionnement choisi qui est de dire je convoque par demi-journée les gens, par paquet, ça vous conditionne votre organisation spatiale! Et là le fait, le fait, dans la réalisation des audiences, où c'est euh le rôle ... l'avocat donc quand il va à l'audience, il passe euh beaucoup plus de temps sur place que de temps efficace de, de ... donc en fait il en train de nous demander de transformer la salle des pas perdus en bureau annexe pour qu'il fasse de l'optimisation économique!

Daniel Siret — D'accord!

François Maillard — Et le travail qu'on avait fait ...

René Eladari — Oui. C'est-à-dire qu'en fait aujourd'hui, on s'aperçoit que les juridictions elles-mêmes à travers l'accueil et sa réorganisation, les avocats, les ... euh certaines juridictions spécialisées et le public, sont en train de vouloir s'approprier ... la salle des pas perdus en y mettant les fonctions qui les intéressent. Euh, c'est quand même intéressant de voir que cette situation n'est pas nouvelle. Elle existait dans le passé. Quand vous regardez le ... le parlement de Rennes, quand vous allez voir la salle des procureurs, dans les documents anciens, on vous expliquait que, à l'époque du Parlement de Bretagne, les offices des avocats étaient dans la salle des procureurs. En fait il y avait des sièges, des boxes un peu partout, et les gens traitaient de leurs affaires dans, dans, dans cette salle là. Aujourd'hui, c'est un espace trop vaste d'attente, euh ... Mais avec l'évolution des choses, je pense que, on va assister à une réanimation de la salle des pas perdus, et le fait qu'elle soit très grande comme dans certains cas comme à Nantes n'est pas forcément un inconvénient. Il y a, il y a une espèce de, d'appropriation d'usage qui n'était pas prévue dans le programme et qui euh, qui se dessine assez fortement maintenant.

François Maillard — Parce que, enfin, dans le travail qu'on a mené, mais qui est découplé mais qui est pertinent ici là sur les réflexions de la programmation sur la salle pas perdus, au niveau du programme, à l'intérieur, effectivement on s'aperçoit qu'elle concentre un nombre de fonctions, enfin globalement il faudrait que tout le palais de justice soit dedans. On retrouve un peu effectivement cette notion à la limite de forum, enfin de ce que pouvaient être un peu les marchés du Moyen-Âge, cette espèce de lieu de vie unique ...

René Eladari — C'est l'agora.

Daniel Siret — C'est l'agora ...

François Maillard — C'est l'agora, c'est ...

Daniel Siret — Tout pointe dessus.

François Maillard — Voilà, tout, tout est dessus. Alors dans le cas de Nantes, ce qu'il

faut aussi bien voir, c'est que dans le discours de Nouvel, il y a cette volonté qu'il y ait cette appropriation ultérieure, et quand on voit la façon dont a été gérée la, jusque dans l'exécution du mobilier, de l'agencement, ou de la salle d'audience, il y a ce paradoxe entre cette volonté que les gens se l'approprient, et la volonté d'une extrême maîtrise de ce qui se passe dedans. Cette espèce de dialectique là, qui est, à mon avis ...

Daniel Siret — Qui est contradictoire ...

François Maillard — Certes un peu contradictoire oui, mais qui est pas, qui est pas spécifique à Nouvel, mais c'est, toujours ça c'est ...

René Eladari — Son intention c'est de rester présent dans la, l'évolution ultérieure de cette salle des pas perdus et d'en maîtriser le réaménagement.

François Maillard — Alors dans le, on déborde des trois projets étudiés mais il y a u n exemple où, d'intervention de construction du palais de justice a joué beaucoup sur cet espace de salle des pas perdus, c'est le cas de Béthune. Où il y avait une accumulation de constructions, puisque le palais de justice date de 1930, de constructions plus ou moins sauvages et anarchiques, et la construction, enfin la restructuration extension a redonné complètement le volume de cette salle des pas perdus.

Daniel Siret — Mais quand vous disiez que le, qu'il s'agissait de fournir un outil immobilier au service du process qui se déroule dedans, c'est une vision où on est sensé connaître le process. Est-ce qu'on peu l'anticiper dans les, dans les ... dizaines d'années qui viennent ce process euh, judiciaires, sachant que, il est en perpétuelle mutation ...

René Eladari — Non le Ministère de la Justice est dans l'incapacité totale d'avoir une vision prospective et normative là dessus.

Daniel Siret — Donc une réponse je dirais un peu euh, enfin comme celle de Nouvel qui consiste simplement à fournir la boîte et puis trois cubes dedans qu'on peut éventuellement penser pouvoir enlever un jour euh ... peut mieux satisfaire un maître d'ouvrage en termes d'évolution, d'évolutivité ?

René Eladari — Vous êtes en plein sur le thème de la flexibilité des ouvrages, au sens actuel qu'on peut lui donner, c'est-à-dire la capacité d'une plateforme immobilière à encaisser dans le temps des changements d'usages ou les évolutions d'usages. Ou les mutations d'usages plus exactement puisque les évolutions progressives elles sont dans le programme. Et, je crois que c'est la question qui se pose aujourd'hui pour tous les palais de justice, et elle se pose aussi pour beaucoup d'équipements tertiaires.

Daniel Siret — D'accord. Parce qu'on a vu par exemple à Nantes que les bureaux de, de, du toit étaient parfaitement contraints en fait, par les, par les travées des poutres.

René Eladari — Oui mais je pense, je pense qu'on se fait une fausse idée, enfin, y a des espèces de mythes et de trucs auxquels il faut tordre le cou, notamment au vu des contraintes d'acoustique enfin toutes les contraintes techniques qu'on impose. En fait, quand on parle d'évolutivité, il faut pas penser je fais tomber la cloison. Parce que, non non, mais, on rentre dans cette dialectique sur euh, qu'est-ce que c'est que effectivement le process, la capacité à ... Je pense qu'il y a à trouver un équilibre, un équilibre dans une conduite de projet, entre l'adaptation extrêmement rigoureuse au process, ce qui effectivement pertinent, mais qui veut dire que tout élément perturbateur remet tout en cause ... Le cas de Nantes est quand même assez intéressant, bon y a quelques dysfonctionnements qui sont pointés mais, à travers son caractère très normé, effectivement on s'aperçoit que le projet est assez souple. Alors c'est une, c'est une ... par exemple enfin, cette espèce de maillage au dernier niveau, finalement c'est, on peut basculer, bon, y a des, quand même des contraintes d'interfaces hein, par exemple on a le service civique du Parquet, qui est donc un service qui a une compétence nationale puisqu'il y a tous les étrangers, qui a été obligé de grossir donc il se retrouve à cheval sur une zone sécurisée et sur une zone non sécurisée ce qui pose des problèmes d'usage, mais au delà de ca, ca ne pas de problème parce que le bureau étant relativement normé, bon c'est le nombre de trame, Nantes est pas un projet où on a eu beaucoup de problèmes de modification de programme. C'est-à-dire que le projet l'a à peu près, sur le plan des espaces tertiaires, les a bien encaissés. Non, ce qu'il faut bien dérouler, c'est dans le process, c'est les, les grandes idées, c'est-à-dire le process de l'audience, les choses comme ça.

René Eladari — Non mais il y a aussi un autre phénomène qui pèse très lourd c'est, c'est la résistance des fonctionnaires et magistrats aux changements par rapport aux problèmes du cloisonnement. La, pour les magistrats, on ne peut bien travailler que si on est isolé dans un cabinet ben protégé au point de vue visuel et sonore, pour les fonctionnaires, le standing de grade est quand même implicitement associé à la taille du bureau et au fait de pouvoir s'isoler de (rires) de la racaille! Comme tous les process aujourd'hui des greffes, sont totalement informatisés et fonctionnent de plus en plus suivant la, le process du bank office hein, il est bien évident que dans l'avenir, la majorité des surfaces affectées à la fonction judiciaire devraient obéir à la logique des bureaux sans cloisons. Euh, bon, il y a encore un saut culturel à franchir, qui ... qui ne sera pas franchi de si tôt mais qui paraît inéluctable.

Daniel Siret — Mais pour les salles d'audiences, le cas de Bordeaux est assez typique parce que, enfin pour les deux d'ailleurs, les bureaux et les salles d'audience, parce que pour les bureaux, y a eu ce problème de visibilité en façade qui a, qui a été mal perçu par les usagers je crois qui ne souhaitaient pas que la façade sur rue soit entièrement vitrée ... mais sinon pour les salles d'audience euh, du coup elles apparaissent complètement contraintes, là on ne peut plus rien faire, les marmites sur leur trépied heu ...

René Eladari — Oui, parce que le programme, le programme concevait les salles d'audience comme étant des ensembles clos, de capacité fixe, et en sous capacité latente depuis au moins sept ou huit ans quoi. Ca c'est un défaut de notre programme. Un autre défaut de notre programme aussi c'est que, le problème de la flexibilité des salles d'audience est très lié au problème de la mutualisation. Aujourd'hui chaque juridiction a pratiquement ses salles et, il est bien rare qu'il y ait des échanges, ça se fait quand même de temps en temps mais ... La grande idée de nos programmes c'était de dire on mutualise les salles d'audience.

François Maillard — Derrière ça y a des véritables enjeux d'organisation du process parce que, vous regardez un tableau d'audiences, qu'est-ce que vous apercevez, lundi y a quasi rien, vendredi y a pas grand chose non plus, mercredi non plus vous avez aussi d'énormes problèmes parce que notamment, le personnel de greffe est assez féminisé et y a une proportion de temps partiels assez importante, donc vous vous apercevez que à travers le processus immobilier, vous allez être obligé, amené à discuter du bien fondé de l'organisation d'un truc qui vous regarde pas, quand vous êtes maître d'ouvrage technique.

René Eladari — (Rires)

François Maillard — C'est-à-dire que, vous allez dire : non mais attendez votre truc là, vous faites le ratio sur la semaine, vous êtes à quarante pourcent de taux d'occupation, vous en voulez une de plus ! Mais pourquoi parce que vous êtes pas capables de vous réorganiser. C'est la même question sur, sur les attentes.

René Eladari — Ouais. Non mais notre programme souffre donc de deux inconvénients, le premier c'est que cette mutualisation ne joue pas assez pour que vraiment on puisse avoir des salles bien fermées et de capacité standard. L'autre problème est un problème qui est lié aux procès exceptionnels, ou aux procès très médiatiques, pour lesquels les capacités des salles d'assises ou de salles correctionnelle sont manifestement insuffisantes. Donc euh ... je pense que une des réponses possibles, mais elle n'est pas toujours acceptée par les magistrats, consisterait à jumeler les grandes salles d'audience, de façon à ce que, à pouvoir les unifier dans certaines circonstances, ou à concevoir la salles d'assises comme étant totalement ouverte sur la salle des pas perdus de façon à ce que, pour l'audience solennelle de rentrée ou pour les procès exceptionnels, on puisse squatter une partie de la salle des pas perdus.

François Maillard — Sachant, sachant que là aussi l'évolution technique amène à des, à des questions euh ... à se poser des questions c'est-à-dire que, mais qui sont assez liés avec des problèmes juridiques ou légaux, vous pouvez très bien concevoir de mettre en mutualisation le même procès mais dans d'autres salles d'audience à travers les moyens techniques de retransmission.

René Eladari — Donc au regard de la flexibilité, comme au regard des problèmes de prospective notamment en ce qui concerne l'accroissement des effectifs de justice hein,

il est certain que tout le programme que vous avez regardé, donc tout ce qu'on fait depuis maintenant dix ans environ avec le programme actuel, mais aussi les programmes antérieurs, comptez que sur la période de soixante dix deux mille, vous avez eu une certaine stabilité des programmes. Et cette stabilité était souvent liée à une approche assez malthusienne de la croissance des besoins de surface à long terme. Tout les projets que nous avons construits, à leur livraison, ont présenté le défaut de n'avoir aucune marge de surface, alors que dans le programme ont dit bien qu'on met cinq à dix pourcents de rab pour, pour tenir, prendre en compte le fait qu'en déménageant les gens se réorganisent et bénéficient de renforcement d'effectifs, en fait aujourd'hui, la plupart de nos projets sont des boîtes fermées à leur échelle d'ensemble. Donc, quand les effectifs vont amener à une sur occupation jugée insupportable, on n'a qu'une technique d'ajustement qui consiste à faire une juridiction complète et à réaménager le reste pour que les, ceux qui restent puissent avoir un vase d'expansion local. C'est un, une mécanique qui n'est pas très, pas très satisfaisante.

Eric Monin — Par rapport à ce qu'on vient de dire, finalement, est-ce que le programme ne contient pas de façon implicite certains éléments de mise en scène de la justice. Vous parliez de boites fermées à Bordeaux ou ...

René Eladari — Oui pour les salles d'audience c'est sûr que le programme donne quand même des contraintes assez fortes euh ... et ce n'est pas une surprise si vous voyez que la plupart des salles d'audience se ressemblent et que, il s'en dégage en général un peu la, la même ambiance, du moins lorsqu'elles sont réussies.

Daniel Siret — (Rire) Tout à l'heure vous parliez d'allégorie de la justice et vous disiez qu'on avait abandonné euh les allégories dix-neuvième, l'allégorie divine bon, toute la symbolique euh ... liée au temple et au, à la réinterprétation laïque du temple, est-ce qu'il y a pas d'autres allégories qui sont en train de se mettre en place dans ces nouveaux palais de justice et notamment autour de l'idée de transparence. On a été très frappés, de la confusion des termes entre la transparence des bâtiments, le fait de mettre, de faire de boîtes de verre, on y revient une fois de plus, de mettre des grandes ouvertures, la transparence qui est un enjeu architectural, et la transparence de la justice qui est un enjeu judiciaire et dans les débats, la transparence de la justice étant liée au mode de fonctionnement de la justice ... et dans les débats, qu'on a, le débat de Nouvel à Nantes mais dans d'autres lectures sur les palais de justice, il y a très souvent au moins une allusion qui euh, qui tend à entremêler euh, ces deux notions, la transparence du bâtiment et la transparence de la justice, comme si, pour avoir une justice transparente, il faut avoir un bâtiment transparent, il faudrait avoir un bâtiment transparent et on à l'impression ...

René Eladari — C'est le contraire ...

Daniel Siret — ... et on à l'impression que c'est une nouvelle allégorie qui est en train de se mettre en place.

René Eladari — ... c'est le contraire parce que, dans toutes les boîtes de verre, nous avons eu le même réflexe de la part des utilisateurs, qui consiste à dire, nous le public, on ne veut pas qu'il nous voit, et on ne veut pas le recevoir ! (Rires) Moyennant quoi, de plus en plus, vous vous apercevez que la, le seul endroit où il y a cette transparence visàvis de la ville et des, et du public, c'est la, la salle des pas perdus.

Eric Monin — Quand on dit il faut montrer la justice, on montre quoi finalement, c'est ça la question.

René Eladari — On la montre en grand apparat dans les salles d'audience, mais c'est le seul endroit où on la montre.

François Maillard — Quand on y rentre! Non mais, avec cette notion de ça, c'est-àdire que ...

René Eladari — Non mais sémantiquement, je crois qu'il est important de revenir sur le sujet. Quand on parle de transparence de la justice, ça a un sens très précis, c'est la transparence des procédures, hein. Il faut que dans ... dans l'évolution d'un dossier judiciaire, les parties aient accès à l'information, aient accès aux juges, aient accès à, à ... à tout ce qui concerne les, les actes de justice qui se commettent le long d'une, euh, d'une procédure. Cette transparence se traduit in fine par le fait que chaque partie a

accès au dossier à travers ses avocats. Donc c'est ça la vraie transparence de la justice. Tout le reste est un malentendu.

Daniel Siret — Euh entretenu par les architectes, beaucoup d'architectes utilisent ce malentendu.

René Eladari — Oui! Parce que ...

François Maillard — Parce que ça, mais c'est un acte commercial!

Daniel Siret — C'est un geste commercial ...

René Eladari — Non, y a aussi le débat dans la société civile, quand on parle des malversations, quand on parle de la nécessaire transparence de l'administration ou de, ou des politiques, on a en vue le fait que les personnes en question doivent agir sous le regard du public. Euh ... bon ... à tort ou à raison les architectes ont considéré que le fait de faire des bâtiments transparents est une manière élégante d'illustrer la transparence de la justice, mais c'est une illustration, ça n'a rien de commun.

Daniel Siret — On peut dire que la justice a apporté une caution à d'autres recherches architecturales qui elles veulent justifier la transparence coûte que coûte quoi, c'est-à-dire faire des boîtes de verre quelle que soit ce qu'on met, la chose qu'on met à l'intérieur.

François Maillard — Non mais, comme je disais tout à l'heure dans le geste commercial, c'était la chose suivante, c'est le fait de dire, on a une institution qui a globalement une pression de la société pour faire plus de transparence. Bon, qui intègre quand même cette donnée, c'est-à-dire que le discours de l'utilisateur final est quand même, ce thème là revient. Après y a l'interprétation par le ... architecturale mais, enfin, on s'aperçoit chez les concepteurs que c'est surtout dans le discours que ce thème est extrêmement, extrêmement ... donc. C'est une façon de dialoguer avec son interlocuteur, son utilisateur final donc, de lui ... c'est pour ça que je parlais d'acte commercial dans le sens où on lui vend le projet, c'est-à-dire qu'on, on le flatte dans le sens où il est sensé aller ...

René Eladari — (Rire)

François Maillard — Non mais, mais il faut, faut bien se dire les choses ...

René Eladari — Mais pour rester sur un plan très trivial, je dirais que pour le public, la transparence c'est deux choses, c'est l'accueil et c'est la signalétique. Parce que c'est la seule façon pour un citoyen de base de situer à peu près les, les gens de justice avec lesquels il a affaire et quand on a affaire avec les gens de justice, on n'est pas très à l'aise quand même ...

François Maillard — Oui et savoir ne serait-ce que, l'exemple de la signalétique est à mon avis très pertinent, savoir ce que c'est que la justice.

Daniel Siret — Oui oui tout à fait.

François Maillard — Comment enfin, un simple panneau d'orientation, savoir que dans un palais de justice, y a un Parquet, y a ... Et quand vous êtes pas selon le terme consacré attrait devant la justice, la culture moyenne et ambiante est quand même pas très développée là-dessus ...

Daniel Siret — Fort heureusement *(rire)*, ça prouve qu'on n'a pas, qu'on n'a pas affaire beaucoup à la justice ...

François Maillard — Ah je suis pas forcément d'accord! Savoir comment fonctionne un des piliers du système, connaître de la justice ...

René Eladari – Non mais pour revenir sur le débat à Nantes ...

Daniel Siret — On a moins d'expérience parce qu'on y va pas souvent ...

René Eladari — Vous savez qu'à Nantes, il y a, il y a le point de vue de la majorité des usagers qui est de critiquer le projet de Nouvel en disant c'est oppressant, c'est emmerdant, c'est inhumain et cetera. Et puis vous avez le Procureur, qui dit a u contraire euh, le palais c'est tout à fait ce qu'il me faut parce que le rôle de la justice c'est avant tout de se faire respecter, et par conséquent, dans ce projet, moi j'apprécie le

fait que, il se soit exprimé en faveur de la justice pénale et par conséquent, il terrorise un peu le le ... le prévenu.

Daniel Siret — Ouais. Alors la question c'est le confort des lieux de la justice, parce que, ce qui est reproché au palais de justice de Nantes, c'est qu'il soit, c'est qu'il est pas confortable. Il est certainement très beau mais il est pas confortable. Y a une gêne visuelle énorme dans le, dans la salle des pas perdus, il y a les problèmes thermiques qu'on a vu dans les bureaux, y a des problèmes de (?) donc le, même si en gros on a chaud et on arrive à vivre dedans et à respirer de l'air pur, malgré cela, il est pas, il est pas, il est pas jugé confortable, il est pas estimé comme étant confortable. Et votre remarque au sujet du Procureur est vachement intéressante parce qu'on pourrait se demander si, je crois que c'est l'avis du Procureur, si la justice, si les lieux de la justice doivent être confortable, est-ce que finalement c'est leur vocation d'être confortables!

René Eladari — Relisez notre programme, hein. Vous verrez qu'on vous explique que dans les salles d'audience il faut pas que les sièges du public soient trop confortable, de manière à ce que d'abord les gens ne soient pas là par plaisir, et qu'ensuite ils puissent porter attention au débat. Mais il y a quand même une vision punitive du public dans une salle d'audience. Euh, tout de même quand on explique qu'il faut mettre le magistrat dans une estrade de façon à ce qu'il domine le public, et accessoirement les avocats, ça va quand même très loin. Tout ça, c'est l'héritage de la justice du passé, et c'est très porté dans le coeur des, des gens de justice, faut pas l'oublier. Et par conséquent, la pire des critiques qu'on craignait dans ce programme, c'est qu'on nous accuse de faire des salles d'audience qui soient traiter comme des salles de spectacles. C'est une salle qui doit avoir de la solennité, mais ce n'est pas une salle où on écoute avec plaisir le discours des gens ou la musique.

Daniel Siret — On en revient à la maîtrise des ambiances puisque le confort est complètement lié à la maîtrise des ambiances, à la capacité justement à réguler les éléments de confort, à la température, la lumière et cetera, c'est ...

René Eladari — Alors c'est là où, vous avez aussi une autre école maintenant qui commence à dire mais, la justice c'est avant tout de la justice civile et par conséquent, les gens qui viennent sont stressés, il faudrait qu'on s'efforce au contraire de les rassurer justement par le choix des ambiances, qui contribuent au confort moral des gens. Ca c'est la théorie de Khon notamment à ...

Daniel Siret — Et que pensez-vous de, de la réflexion qui s'était faite à Nantes là, par quelqu'un de la DDE euh Forest, monsieur Forest, donc son article avait été pris dans Ouest-France et puis ensuite publié dans Libération je crois, et le point principal, bon il critiquait vertement le projet de Nantes, et son argument principal était de dire dans un bâtiment comme celui-ci, les actes de justice vont être plus violents, plus durs, plus euh ... ne vont pas être ... vont être en quelque sorte à l'équivalent ... à la mesure du bâtiment lui-même quoi, le bâtiment va noircir la justice, le bâtiment est noir et les actes de justice rendus à l'intérieur vont être plus durs qu'ailleurs, que dans u n bâtiment qui aurait plus, précisément plus confortable, plus doux, plus accueillant. Qu'en pensez-vous, pensez-vous que l'architecture puisse avoir, de par ses qualités propres, une telle influence sur l'acte judiciaire, l'acte de justice.

René Eladari — Je pense pas. Non.

Daniel Siret — D'accord ...

François Maillard — D'ailleurs, y a deux points, deux choses, la première c'est que, on a cette espèce de schizophrénie entre justice de conciliation et justice pénale, enfin, aujourd'hui, vous pouvez prendre des exemples extrêmes, vous allez dans un palais de justice pour faire un PACS, jusqu'à la cour d'assises! Comment voulez-vous résoudre cette espèce de contradiction! Enfin vous êtes, prenons le cas de Nantes, les salles de conciliation, elles n'ont rien à voir avec euh, les attentes sont peut-être mal gérées, ça c'est un fait, mais, c'est un élément de stress et un élément de (?) mais la salle de conciliation en elle-même, répond quand même peu ou prou je dirais aux exigences de la justice de conciliation. C'est-à-dire que, là aussi, les remarques enfin de monsieur Forest que vous citez, c'est un (?), c'est une perception de la chose. Et c'est toujours, et ça me fait rebondir sur une des questions que vous posiez, c'est comment on évalue. Parce que derrière comment on évalue, y a une grille de lecture, y a une grille ou des grilles,

et s'il y a plusieurs grilles, est-ce qu'il y a une grille légitime. Et là on rebondit encore sur la question de, de la qualité, de la qualité, de l'ambiance programmée, c'est-à-dire et ce que vous a répondu René Eladari tout à l'heure c'est de dire, y a pas une ambiance a priori meilleure que les autres. Et c'est aussi nier, enfin poser ce concept là, c'est aussi nier le caractère éminemment contextuel d'un projet, d'un projet de construction. Dans, même si c'est bon, ne serait-ce qu'au niveau de discours, le palais de justice de Nantes, Nouvel effectivement a construit beaucoup de choses dans sa relation à la Loire. Vous en prenez un autre qui est au milieu d'un tissu urbain euh, ce discours là tombe et beaucoup de choses tombent. Et ça, culturellement ...

René Eladari – Non mais je pense que dans ... le, le tort du système c'est finalement, de se défausser sur le projet architectural en disant, il règlera tout. Mais ça, ça rebondit loin, c'est, il faut remonter jusqu'aux prescriptions de la MIQC et ... et du décret MOP pour expliquer le pourquoi de cette euh, de cette démission entre guillemets. Si on veut faire mieux, je pense que, il faut prendre son parti que dans un programme de concours on ne peut pas aller très très loin dans les recommandations en vue d'une conception architecturale qui amène la meilleure ambiance possible, parce que c'est tautologique c'est, on pourrait vous dire que c'est dans le projet architectural que justement on devrait trouver cette réponse. Euh, une fois le projet choisi, je pense qu'il y a tout un champ de progrès possible dans l'acte de conception et dans la réalisation. Et c'est sur ce segment là je pense que, il y a des progrès et des initiatives à prendre. Mais dire que le maître d'ouvrage doive dans son programme être un peu plus performant pour obtenir la meilleure ambiance, à mon avis ça n'est pas possible. On peut imaginer que dans une première approche du projet architectural, le rapport à la lumière, le ... enfin le rapport entre l'architecture et la lumière peut effectivement être traité plus ou moins bien par l'architecte dans son projet, tout le reste demande un travail qui doit se poursuivre sur des plans de plus en plus précis et puis sur le choix de matériaux, sur le choix des matériels et des ... dispositions détaillées de traitement d'ambiance.

François Maillard — Et là on se place plus sur le plan des pratiques que sur le plan du programme, du ... Et c'est là où c'est quand même éminemment plus difficile à y arriver ...

René Eladari — Il y a une combinaison de métiers et d'expertises qui est, qui est assez complexe.

Daniel Siret — C'est contextuel comme vous le disiez, on est au cas par cas ...

François Maillard — Oui non mais on est au cas par cas et par contre, sur la méthodologie ...

René Eladari — Le problème c'est de mobiliser sur un projet une équipe de gens qui se complètent bien, et qui tous concourent à valoriser le projet architectural. Ca c'est, c'est la vision peut-être un peu idéale de la chose mais c'est ... Je vois pas comment on peut faire autrement en tout cas.

François Maillard — Le problème c'est que, c'est un processus qui peut ne pas, enfin c'est-à-dire que là on parle que d'une typologie d'objets, des palais de justice mais, c'est pour ça que je parlais de pratique, ça ne peut être que si l'ensemble de la pratique évolue parce que, les acteurs, les gens qui sont là, notamment les maîtres d'oeuvre, Nouvel il a fait un palais de justice mais il a fait des dizaines et des centaines de projets. Donc il va pas réinventer complètement sa méthode de travail sur un projet, il peut la faire bouger à la marge, et c'est là où on passe donc sur des enjeux qui nous dépassent largement.

René Eladari – Est-ce que vous avez suffisamment plongé dans le sujet ?

Daniel Siret — On a, on a énormément d'éléments et c'était passionnant ! Sincèrement !

René Eladari — En tous cas, exploitez rapidement l'étude sur les qualités d'usage, elle apporte un certain nombre de réponses à vos préoccupations ...

François Maillard — (Présente les documents sur la qualité d'usage). (...)

René Eladari — Alors la seule recommandation que je vous fais c'est que, par rapport aux auteurs de cette étude, notre grand point de désaccord, enfin mon grand point de

désaccord ...

François Maillard — Je souscris aussi ...

René Eladari — ... c'est le fait que eux ont une attente quant à la prescription par le maître d'ouvrage de la symbolique judiciaire et que moi je suis, je suis totalement opposé. C'est un truc dont on parlera dans vingt ans mais pas, pas maintenant. La symbolique du vingtième siècle on la définira a posteriori, en analysant les projets qui ont été commis depuis, depuis disons les années soixante.

Daniel Siret — Je crois que la question de la transparence va être assez centrale dans cette ...

François Maillard — Non mais, y a une question philosophique derrière cette, cette remarque, c'est de dire finalement, est-ce qu'il on a un art officiel ou pas.

René Eladari — (Rires)

François Maillard — Non mais c'est dit de façon très brutale, mais quand vous ...

René Eladari – Au dix-neuvième siècle, il y avait un art officiel.

Eric Monin — La réponse, c'est un contexte plus qu'un art, effectivement il y avait tout un système qui était construit pour que ça fonctionne.

François Maillard — Oui, enfin, quand vous construisez un système, c'est un peu plus subtil, ça veut dire que ce sont des gens qui ont fait ça subtilement mais ça revient à ça, hein ...

René Eladari — Le type, l'architecte qui par malheur, qui a la chance d'avoir été désigné puisque c'étaient les architectes départementaux qu'on désignait en général hein, et qui ensuite faisait un projet qui n'ait pas l'heur de plaire au Conseil Général des Bâtiments Civils, il ne le faisait pas !

Eric Monin — Il était corrigé ou ...

Daniel Siret — Bon très bien on va s'arrêter là. On voulait alors poser une dernière question mais euh, on va juste évoquer le sujet et peut être pas le traiter aujourd'hui ... (Suite de la discussion sur la demande de subvention de la DGPPE).

3. Entretien avec le maître d'ouvrage délégué de Nantes

3.1 Conditions de l'entretien

Date : Le 22 mai 2002, en début d'après-midi Lieu : Nouveau palais de justice de Nantes Conditions : Visite commentée du bâtiment

Interviewers: Daniel Siret et Eric Monin, CERMA

Interviewé: Mr Dollet, Ingénieur subdivisionnaire DDE 44, Maître

d'ouvrage délégué

Retranscription et mise en forme : Eric Monin et Daniel Siret

Déroulement :

Mr Dollet avait été contacté par Eric Monin qui lui avait brièvement décrit les objectifs de la recherche. Aucune trame d'entretien n'avait été prédéfinie. La discussion s'est déroulée spontanément, au fil d'une visite improvisée des différentes parties du bâtiment (salle des pas perdus, une salle d'audience, salle des délibérés attenante, circulations de la paroi Sud et grille pare-soleil, bureaux de la paroi Sud, niveau au dessus des salles d'audience, circulations et patios du dernier niveau, bureaux paroi Nord, cafétéria et terrasse Nord). Mr Dollet nous a aimablement laisser entrer dans des espaces ordinairement inaccessibles au public.

La plupart des photographies illustrant cette retranscription de l'entretien ont été prises le jour même.

3.2 Retranscription de l'entretien

(Début de l'entretien)

M Dollet — Alors ... c'est essentiellement les espaces publics que vous voulez voir ou euh, c'est tout ? ...

Daniel Siret — Tout! (Rires) C'est tout! Les bureaux ...

M Dollet — Les espaces carcéraux ?

Daniel Siret — Eh bien allons-y!

M Dollet — Ca vous intéresse ou pas ?

Daniel Siret — Oui, absolument!

M Dollet — Donc là, y faut quand même qu'on demande la permission à ... Monsieur Lyotard, parce que bon, il y a quelques petits soucis, dans ce secteur détention, notamment de confort ... euh ... acoustique.

Daniel Siret — D'accord.

M Dollet — Euh ...

Daniel Siret — On peut commencer par la salle d'audience tant qu'on y est ... euh, la salle euh, la salle des pas perdus.

M Dollet — Je crois qu'il faut faire çà progressivement, effectivement commencer par le parvis et la salle des pas perdus. Éuh ... le parvis ... enfin ... la conception qu'a voulu Nouvel, ça a été d'éviter les grands emmarchements qui faisaient un petit peu solennels, et donc avoir un parvis plutôt en pente, euh ... pour euh ... Alors la pente pourquoi, parce que en fait, il a voulu aussi ... euh ... puisque dans le programme il y avait une centaine de places prévues pour euh ... le personnel, prévoir euh ... le stationnement sous la salle euh ... des pas perdus dans le parking sous terrain. Puis on a aussi un certain nombre de locaux ... euh ... techniques ... un petit peu enterrés ... Donc le ... on a une transition relativement douce entre le ... le quai de Loire et puis l'intérieur du palais de justice. Euh ... je sais que l'aspect extérieur avec le calepinage ... et donc ... ce qui ressemble à une barreaudage un peu, euh est critiqué par une partie du public. Bon, ce sont des histoires de goût. Moi personnellement, je trouve pas que ça fasse vraiment prison, ça fait pas barreaudage de prison. Mais bon, cet aspect très ... quadrillé ... choque un petit peu. C'est vrai que également le ... les proportions de la salle des pas perdus, que moi j'estime intéressante en matière d'architecture, euh ... sont peut-être pour des gens euh qui viennent avec euh ... un contentieux à régler par rapport à la justice ou qui sont convoqués, peut être mal perçu. Mais, bon, Nouvel, d'après ce qu'il nous a dit, voulait aussi ... un bâtiment qui marque, et qui s'impose. (Silence) Bon euh ...

Daniel Siret — Sur les, sur les effets lumineux dans cette salle des pas perdus, venant de l'extérieur on a l'effet de reflet très fort du quai sur la façade,

M Dollet - Oui.

Daniel Siret — ... la façade déforme pas mal l'image du quai, on a des effets de trouble, d'image troublée, d'image un peu déformée, est-ce que çà, ça a été euh ... maîtrisé, voulu, contrôlé, modifié, ajusté ?



M Dollet — Je pense que c'est l'archi qui pourra vous dire, moi, je ... je n'ai ... ça n'a pas été abordé pendant la phase chantier.

Daniel Siret — D'accord.

M Dollet — Alors y a eu quand même une évolution assez ... importante, euh ... du bâtiment, euh en cours de chantier, le ... sol qui est en ... granit du Zimbabwe, euh, n'était pas prévu comme tel au départ. C'était un matériau ... euh ... reconstitué, et ... effectivement, l'architecte des bâtiments de France, dans le cadre du permis de construire avait voulu qu'on lui soumette un certain nombre de matériaux, et Nouvel ... euh a insisté auprès du Ministère pour que l'option qui avait été prévue dans le marché euh ... de granite du Zimbabwe, soit intégrée au marché. Ce qui représentait une petite plus value, euh ... mais si je dis çà, c'est que en fait, euh ... avec le matériau prévu à l'origine, on n'aurait sans doute pas eu le reflet au sol qu'on a actuellement.

Daniel Siret — D'accord.

M Dollet — Ceci dit, quand même, le reflet ... euh ... est intéressant par ... le reflet qu'on voit, ça fait vraiment le miroir, et ... il y a même une partie, quand on sort des salles d'audience, on voit quasiment le ... les immeubles du quai de la Fosse ... euh, se refléter dans le ... dans le miroir du sol.

Eric Monin — C'était quelque chose de négocié qui a posé problème ? Est-ce qu'on savait que ça allait réfléchir la lumière quand on a choisi ce matériau, est-ce que ça a été l'objet d'enjeux, de discussions, euh ... pendant le chantier ?

M Dollet — Honnêtement, quand le problème a été posé, moi personnellement, euh ... j'en ai pas pris conscience. Euh ... je ne sais pas si le Ministère a eu conscience que ça ferait autant miroir. A tel point d'ailleurs que ... les ... femmes juges ou avocates ou même le personnel du palais de justice s'est senti au départ mal à l'aise de se promener en jupes sur ce revêtement.

Eric Monin — Et Nouvel le savait ?

M Dollet — Il s'en est jamais ouvert.

Daniel Siret — Quand vous dites que vous n'aviez pas conscience du fait que ça aurait un tel effet miroir, vous voulez dire que maintenant vous regrettez ce choix ou ...

M Dollet — Ah non ...

Daniel Siret — ... ou ... euh ... c'était simplement pas ... conçu, quoi ?

M Dollet — C'est ... non, j'en ai pas ... le regret ... Même le sachant, je trouve que ça apporte une ... une dimension supplémentaire. Qu'on n'aurait pas eu avec un matériau non ... non réfléchissant. Là, on a vraiment, d'autant que il y a quand même une pose qui est très belle, une continuité des poteaux qui doublent de hauteur, ce qui peut être ... peut ... euh ... susciter un malaise ... du public, mais qui me semble architecturalement intéressant.







Eric Monin — Ca s'est illustré comme quelque chose à gérer en plus au moment de la réception euh ... en terme, je sais pas ... je ne parle pas des conflits ou des problèmes que ça a pu générer auprès des juges et des gens qui n'acceptaient pas ce type de traitement, parce que ... réflexion, mais en terme de nettoyage, en terme de ... Est ce qu'on a cherché à adoucir cet effet ? A le marquer, à le renforcer, à l'entretenir ? Entretenir l'effet, pas seulement entretenir les carreaux ...

M Dollet — Je pense que ... effectivement ce sont des sujétions de nettoyage plus importantes qu'un ... autre sol, euh ... mais qui a été pris en compte dans le cadre des appels d'offre exploitation maintenance qui ont été lancés pendant la période de réception.

Eric Monin — Et la gestion de la transparence des vitrages ? On voit ici les textes qui ont été sérigraphiés ou je sais pas, collés simplement sur les ... les vitres de l'entrée, de la façade Nord, euh ... est-ce que ça a été aussi un élément qui a été intégré dans la réflexion de la mise en oeuvre ; est-ce qu'on a su qu'il fallait faire quelque chose pour éviter que les gens se cognent par exemple ?

M Dollet — Alors effectivement, le ... niveau du dossier de consultation des entreprises et des marchés, euh ... y avait un oubli, euh ... sur le ... les normes. Il y avait des normes qui logiquement ne devaient pas être reprises dans le marché, mais Nouvel n'avait rien dessiné en matière de ... protection pour repérer le vitrage. Et c'est vrai que ... euh ... çà, on l'avait signalé relativement tôt ... mais c'est venu ... assez tard, parce que sur un chantier de cette importance là, y a énormément de points à régler et donc c'est tardivement que l'architecte a ... proposé, euh, de mettre ces textes pour éviter de ... se cogner. Moi personnellement, je trouve que c'est un petit peu trop petit, et que c'est surtout quand on a le soleil en face, c'est peu visible, et ... euh ... ça peu rester dangereux. Enfin, ceci dit ... euh ... on ne cavale pas dans un palais de justice sauf quand on veut s'en évader! (Rires)

Eric Monin — Pour revenir au niveau de la salle des pas perdus, est-ce qu'on a ... est-ce qu'il existe une façon précise de gérer un tel volume ? Est-ce qu'au niveau de la maîtrise d'ouvrage, on a été obligé de trouver des solutions, en terme de chauffage, en terme de ventilation, en terme de confort du public dans cet espace ...

M Dollet — Alors, euh ... bon, y a eu plusieurs éléments qui ... ont été modifiés dans la salle des pas perdus ... euh ... avant, enfin, pendant la durée des travaux. Notamment la banque d'accueil. La banque d'accueil au départ était un élément cylindrique, a u centre, euh ... qui était complètement ouvert par rapport à la salle des pas perdus. Et les ... y avait pas de sas par rapport à l'extérieur. Donc ... attendez, je me trompe, si, il y avait un sas, mais il y avait deux éléments décrochés entre la banque d'accueil et le sas. Les personnels ... qui étaient affectés à cette tache ont fait remarquer que d'une part il y avait un risque d'agression par des usagers et également un problème d'inconfort thermique possible en étant sans protection dans un grand espace qui au niveau du programme était prévu être chauffé à 14° par -5°C extérieur. Alors effectivement, euh ... être là toute la journée ça faisait un petit peu ... un petit peu court. Donc en cours

de chantier, on a euh ... euh ... eu beaucoup de discussions avec l'architecte et les usagers pour essayer de trouver une solution. C'est comme cà qu'est apparue cette idée de doubler le sas par un élément qui serait utilisé comme une euh ... une banque d'accueil. Avec un inconvénient, euh ... qui est que quand on rentre dans la salle des pas perdus, on ne perçoit pas immédiatement l'accueil. Ceci dit, bon, y avait au départ des idées qui étaient de, d'avoir des ... des petites barrières comme on trouve dans les établissements public pour faire la queue, pour diriger les gens vers l'accueil, et c'est sans doute des choses qui pourront venir ultérieurement. Bon donc ça, c'était une première évolution. Deuxième ... point, donc je vous ai dit, euh ... on est allé, à l'intérieur on est dans un volume chauffé par ce que ... euh il y a du personnel qui travaille dans les bureaux qui n'a pas à remettre un manteau, une veste, à chaque fois qu'il veut revenir dans la salle des pas perdus, donc, euh ... le programme prévoyait que on soit chauffé à 14° par -5° extérieur. Pour cela, on a un chauffage euh ... une base par le sol, et puis, on a une ventilation en appoint. Et on a maintenant dans la banque d'accueil un chauffage par panneaux radiants entre autres, qui permet d'avoir les 19° réglementaires.

Daniel Siret — Et en été, on n'est pas climatisé?

M Dollet — On a la possibilité de ... rajouter, enfin de remplacer l'eau chaude par de l'eau froide. Voilà.

Daniel Siret — Ah d'accord.

M Dollet — Hein, puisque on n'a pas un bâtiment qui est climatisé, mais on a un bâtiment qui est rafraîchi, on peut souffler de l'air chaud ou de l'air froid, en fonction de la température.

Daniel Siret — Alors les effets ... au niveau de l'usage là les effets de contre jour qui sont quand même assez typiques dans cette salle d'aud ... dans cette salle des pas perdus, hein, parce qu'on fait on ... alors là aujourd'hui la journée est assez ... assez grise ... donc l'effet de contre jour est moins fort, mais les ...

M Dollet — Et ça donne un effet plus triste d'ailleurs ... de la salle.

Daniel Siret — Oui, mais par les journées de grand soleil ou de, de ... ciel assez radiant, euh ... on a effectivement un effet de contre-jour permanent. On voit les gens noirs partout. Est-ce que cet effet a des conséquences au niveau de l'usage, est-ce qu'on a ... est-ce que c'était quelque chose anticipé ... qui a été prévu ? qui a été débattu ?

M Dollet — Non, il a pas été anticipé ... euh ... est-ce qu'il a été ... voulu par Nouvel et son équipe ... euh, je ne sais pas, il est clair que ... euh ... c'est vrai qu'on peut avoir des situations un petit peu inconfortables, euh ... par ... dans la direction du soleil. Hein, c'est vrai que, y a un truc qui n'est pas ... a mon avis ... euh ... bien étudié.

Daniel Siret — Et sur les prises de jour qu'on va retrouver dans les salles d'audience, on voit ici les petits rais lumineux mais vraiment très discrets au plafond ...

M Dollet — Il y a effectivement neuf verrières qui ... sont sensées rajouter un petit peu de ... d'éclairement dans les locaux en dessous. Euh ... faut reconnaître que ... c'est u n petit peu trop petit, pour être effectivement efficace en matière d'apport lumineux. Et on pourra aller dans une salle d'audience tout à l'heure, euh ... on ne pourrait pas travailler dans une salle d'audience si il n'y avait pas la lumière artificielle.



Daniel Siret — Cet euh ... cet aspect des choses là a évolué en cours de chantier ? Parce qu'on se rappelle d'images de Nouvel avec une salle des pas perdus très éclairée, et avec cette euh ... au niveau du concours je parle, avec cette idée d'un éclairage zénithal à la fois dans la salle des pas perdus et dans les salles d'audience. Comment ça s'est passé cette gestion de ce problème dans le chantier ?

M Dollet — Non, le ... le dessin n'a pas changé, euh ... je pense qu'au niveau du rendu du concours, y avait sans doute un caractère un peu exagéré, de ... l'aura qui descendait sur les tables de justice. De toute façon, pour avoir l'effet qui était représenté au niveau des images de concours, il aurait fallu avoir des baies gigantesques, qui auraient été aussi beaucoup ... qui auraient aussi pu être très inconfortables.

Daniel Siret — D'ailleurs, l'effet du concours est un contre effet puisque si on suit l'orientation des salles d'audiences, l'effet qui est présenté dans ces images n'est pas possible, en fait le rayon est à l'inverse. Il n'arrive sur le, au niveau du prétoire, il arrive au niveau des bancs du public.

M Dollet — il arrive ...

Daniel Siret — On l'a vérifié!

M Dollet — Oui ... (Rires)

Daniel Siret — D'accord. Donc euh, on peut dire pour ce qui est à la fois du sol, des reflets ... des verrières, et des contre jours, ce que vous venez de nous dire depuis le début, c'est qu'en gros tout çà a été un peu découvert au fur et à mesure que le ... bâtiment se construisait. Ce sont des choses qui n'ont pas été réellement anticipées.

M Dollet — Euh ... je ... alors je vous parle de la phase chantier. Est-ce que au moment du jugement du concours les choses avaient été diagnostiquées par le maître d'ouvrage ... euh et ses AMO, je ne sais pas. Faudrait revoir avec eux, mais maintenant y a plus beaucoup de monde qui puisse répondre à ces questions.

Daniel Siret — Monsieur Eladari. On l'a vu.

M Dollet − Oui, mais il est plus à la DGPPE!

Daniel Siret — Non non, on l'a vu depuis. Voilà.

Eric Monin — Au niveau de l'éclairage artificiel, ici, est-ce qu'il y a des choses qui ont changé pendant le chantier, ou est-ce que il y avait des essais peut-être le soir, la nuit ...

M Dollet — Il y a eu des essais oui ... euh, pour euh ... bien se rendre compte de la puissance des luminaires qui étaient nécessaires d'avoir, mais ... non, de mémoire, y a pas eu de modifications substantielles de l'éclairage.

Eric Monin — D'accord. Et au niveau de la qualité acoustique cette fois-ci, de la salle des pas perdus ... euh ... est-ce qu'il y a des éléments qui ont évolué pendant le chantier, est-ce que des choses ont été remises en cause ? des choix de matériaux qui ont aussi

changé?

M Dollet — Alors, dans l'équipe de maîtrise d'œuvre y avait un acousticien, euh ... Lamoureux, qui ... était amené en tant que partie prenante de la maîtrise d'oeuvre, à donner son avis sur un certain nombre de dispositions. Euh ... de mémoire, y a pas eu de modifications ... en fait, j'estime que le temps de réverbération qu'on a est un temps de réverbération correct, y a pas d'écho, euh ... qu'on aurait pu avoir euh ... avec un sol aussi lisse, euh ... je crois ... et puis aussi des parois vitrées aussi importantes. Je crois que c'est du notamment à la conception de l'habillage des salles d'audience, avec ses ... ce qu'on a appelé pendant le chantier les carrés de chocolat, et leur relief qui permet de casser le son, c'est du aussi euh ... à l'isolant qui est déroulé euh ... sous, sous la terrasse, et qui permet de ... d'amortir, d'absorber aussi une partie du son.

Eric Monin — Concernant tout ça ou les matériaux qu'on a évoqué au début de l'entretien, est-ce qu'il y a eu des choix in situ ? C'est à dire est-ce que l'architecte, la maîtrise d'ouvrage sont venus ici pour voir, pour euh ... évaluer ... euh, les choix initiaux ?

M Dollet — Ah oui! Euh ... aussi bien ... tout à fait l'objet de prototypes. Le caillebotis, donc qui est peut-être pas l'élément fondamental, mais qui est quand même un élément important, qui est d'ailleurs ... qu'on retrouve également dans l'écran de façade, euh ... les poteaux, le calepinage, les plaques de médium carré de chocolat, euh ... le ... La dimension et les teintes de granite du Zimbabwe, euh ... ont été montrés, d'ailleurs, on devait avoir euh ... une bonne demi douzaine d'échantillons différents de granit poli, euh ... avant que le maître d'ouvrage ne fasse un ... son choix.

Eric Monin — Et à ce moment là, le maître d'ouvrage a plutôt opté pour quel type de ... Matériau. Quand vous parliez du sol, y a eu une discussion ...

M Dollet — Ah oui! Enfin, euh ... une discussion sur des matériaux importants et avec euh ... avec une équipe prestigieuse comme l'équipe de Jean Nouvel, ne se fait pas uniquement dans le bureau du maître d'ouvrage. Bien entendu, le maître d'oeuvre a ... un mot à dire, assez prépondérant. Euh ... donc ... il avait présélectionné une demi douzaine de types de matériaux possibles et c'est à partir de ces matériaux possibles que le maître d'ouvrage a fait son choix.

Daniel Siret — Le maître d'ouvrage, c'est la DGPPE ?

M Dollet - Oui!

Daniel Siret — D'accord. Et à l'époque, c'était monsieur ... Maillard qui s'occupait de ça ?

M Dollet — Non, c'était son prédécesseur, monsieur Fénard.

Daniel Siret — Ah oui, parce que Maillard est arrivé en cours de route, c'est vrai.

M Dollet — Oui, Maillard n'a fait que la, que la, pratiquement la réception.

Daniel Siret — Donc comment ça se passait ? Il arrivait de Paris, il assistait a u rendez-vous prévu euh ... par exemple pour le choix des matériaux, et puis là vous décidiez euh ... sur place en fonction des orientations ...

M Dollet — Alors euh ... y avait plusieurs euh ... stades, de rendez-vous. Il y avait euh ... bon les rendez-vous hebdomadaires, euh ... auxquels la DGPPE ne participait pas toujours, euh ... on était représenté, enfin, on, nous, DDE, conducteur d'opération étions les représentant locaux et si y avait des soucis euh ... qui pouvaient euh ... poser, exiger des arbitrages de la DGPPE, on le signalait rapidement. Et puis, il y avait des ... y en a eu 4 ou 5, des visites conjointes entre euh ... le DGPPE, Eladari, et Jean Nouvel, qui venait et là il y avait une liste de points euh ... qui étaient ... dressée euh ... par nous et la maîtrise d'oeuvre, sachant qu'il y avait des arbitrages à rendre, et donc, c'était, les arbitrages étaient rendus le jour de cette visite.

Daniel Siret — D'accord. Ok. On va passer aux bureaux ou aux salles d'audience ? Qu'est-ce qui est mieux ? Salles d'audience, peut-être tant qu'on est là ?

M Dollet — On va aller dans une salle d'audience, mais euh ...

(Interruption de l'enregistrement, le temps de se déplacer vers la salle d'audience; L'enregistrement reprend dans une salle d'audience)

M Dollet — Bon, donc là on est dans une salle d'audience, enfin on a trois salles d'audience qui sont percées avec ce puit de lumière et ... cet éclairage zénithal. Et c'est vrai que là on prend conscience que euh ... l'image donnée au niveau du concours était quand même très embellie par rapport à la réalité. Et il est clair que euh ... on ne pourrait pas travailler ici sans l'éclairage artificiel. Alors je vais vous mettre l'éclairage quand même. (M Dollet actionne l'éclairage) Oui, comme il y a une modulation possible et d'ailleurs euh ... Nouvel avait voulu que l'on ait un système de ... de régulation pour euh ... éventuellement ... (tentatives de réglages lumineux) ... Tient, ça marche pas ? normalement c'est ... Si voilà, donc il y a un système de régulation qui permet de ... de faire varier l'intensité lumineuse.



Daniel Siret — Des euh, des euh ... des néons.

M Dollet — Des néons.

Daniel Siret — Des néons. (*Désigne le plafond*) Alors c'est assez curieux quand on est sous l'éclairage, sous la partie d'éclairage naturel, qu'est-ce qu'on voit en fait ?

M Dollet — Alors en fait, euh ... Ici, on a deux niveaux.

Daniel Siret — Oui.

M Dollet — On a d'abord, euh ... enfin, je sais pas si vous voyez les boîtes. Les boîtes euh ... ont un toit intermédiaire. Donc y a un espace qui doit faire deux mètres, deux mètres cinquante, entre le toit de la boîte et le dessous, la dalle de l'étage supérieur. Et donc on a ici un ... une verrière qui permet de capter une partie de la lumière qui vient de la verrière. Donc c'est pour çà que on ... on a ces deux trous différents.

Eric Monin — C'est comme si on avait un puits de lumière qui entre les deux verrières était distant d'a peu près cinq mètres ...

M Dollet — Y a pas ça, y a ... trois mètres à peu près.

Eric Monin — Ok. C'est l'étage qui peut-être utilisé pour une extension de bureaux ?

C'est ça ...

M Dollet — (Sourire) Euh ... ça c'était euh ... une idée qui a été ... effectivement émise à un moment donné, que le toit des boites pourrait servir d'extension de bureau, mais ça n'a pas été prévu pour. Ce qui supposerait d'une part que l'architecte, au titre de son droit de propriété donne son avis, ce qui est pas donné, euh ... qui nécessiterait également des travaux relativement importants euh en matière de chauffage et en matière de sécurité, parce que euh ... actuellement, ce n'est prévu que comme des locaux techniques.

Eric Monin — Dans le meilleur des cas, ce pourrait être des lieux de ... d'archivage et encore, je sais pas si le plafond est suffisamment ...

M Dollet — Si. Ca été prévu avec une charge normale pour un bureau. Mais, ça poserait des problèmes techniques importants, d'aménagement.

Eric Monin — Alors pour ces salles d'audience, là aussi, y a eu une série d'essais effectués in situ ? Une fois que le volume était fermé ? est-ce qu'on avait déjà une idée précise très claire de ce qui allait revêtir ...

M Dollet — Alors, euh ... le ... Il y a eu une modification ... importante en cours de chantier sur la teinte du sol, comme sur la teinte des parois. En fait euh, à l'origine, euh ... c'était prévu dans le marché euh ... l'architecte avait prévu du vengué, en sol. Le vengué qui est un bois gris, voire noir, et il était donc prévu à l'origine que ça se retourne sur les murs. Le rouge est venu euh, relativement tard, en début de chantier, quand l'architecte a proposé de remplacer le vengué par du padouk. Parce qu'y fallait qu'y ait un bon mariage entre le sol et les parois. Euh ... le ... le matériau lui-même sans parler de la couleur, était connu au moment de l'appel d'offre. Donc on savait que c'était du padouk, du du médium perforé, enfin, une partie perforée et une partie lisse. Donc ça, le calepinage entre le lisse et le perforé a été préconisé par euh Lamoureux, l'acousticien, de façon à ce que l'acoustique euh à l'intérieur de la salle soit correct. Et, honnêtement le résultat est bon. Euh, mais donc ... il y a eu un débat long quand même entre la maîtrise d'ouvrage et l'architecte sur la couleur. Le ... le rouge n'a pas convaincu tout de suite. Mais bon, il s'en est remis un petit peu à la sagesse de l'architecte.

Daniel Siret — Il semble que le rouge ne convainque toujours pas, pour ce qui est des magistrats en particulier.

M Dollet — Ah, je suis pas sûr qu'il faille généraliser. Euh ... j'ai cru comprendre qu'il y avait une partie des magistrats qui s'exprimaient contre, je ne sais pas si ... euh ... ça représente la majorité, certainement pas l'unanimité, je crois.

Daniel Siret — Je vais faire une digression, est-ce que vous pensez comme l'avait dit Gilles Forest dans son fameux article dans Ouest-France qui a été publié ensuite dans Libération que l'architecture de, du palais de justice puisse influer sur la justice ellemême ? En gros, l'argument de Forest est de dire que la justice rendue dans le palais de Nantes serait plus sévère parce que le palais de Nantes est beaucoup plus sévère et que ses salles d'audience sont très sévères.

M Dollet — Honnêtement, je crois pas. Je trouve que ce serait dommage que ... le site puisse influer sur l'activité qui ... s'y déroule. Mais, je crois que ça, c'est plutôt vers les magistrats qu'il faudrait peut-être se retourner.

Daniel Siret — D'accord. Alors ici, euh, les problèmes qui se sont posés sont des problèmes liés à la lumière, ça on l'a vu, donc le réglage de l'éclairage naturel, qui n'a pas été simple apparemment, qui a nécessité plusieurs allers-retours, plusieurs visites pour choisir la température de couleur, pour choisir l'emplacement ...

M Dollet — D'ailleurs bon, euh si, il y a eu une modification très importante, j'ai oublié de vous dire, c'est que à l'origine, Nouvel avait prévu dans le ... dans les marchés d'avoir une sorte de caisson lumineux. C'est-à-dire que on avait du verre translucide qu'était dessous, qui cachait l'ensemble, et quand il ... qui cachait y compris le puits de lumière, et quand il a vu la réalisation du premier pavé, enfin du premier caisson, ça devait être ici d'ailleurs, euh ... et l'effet que donnaient ces pavés de ... enfin ces verres dépolis, il est devenu vert (rires) et il a dit c'est pas du tout ce que j'envisageais, et il a proposé au maître d'ouvrage, qui l'a accepté, de tous les supprimer. Donc c'est quand

même une modification importante, parce que on aurait pas du tout eu le même aspect avec euh ... le plafond ...

Daniel Siret — Donc on aurait eu un plafond plan, continu, avec du verre dépoli au niveau des ... à la fois des caissons des néons et des caissons euh ... naturels ?

M Dollet — Disons qu'on aurait eu en rouge comme c'est là, mais on aurait eu du verre dépoli autour, ici de l'ensemble luminaire et verrière comme euh ... sur la verrière toute seul là-bas.

Eric Monin — Et la trémie initiale euh ... était de la taille de celle-ci, ou bien plus grande par ce que je vois une partie ... on a l'impression que la trémie a été élargie pour intégrer les tubes fluo avec toutefois une poutre qui coupe au travers. Alors je sais pas si je me trompe dans la lecture ...

M Dollet — Non, en fait, on a un habillage là. La dalle … euh … la dalle béton, on … euh … elle est au dessus. On a les les les … trente centimètres qui sont sous la verrière elle-même. Le dessous, c'est uniquement du … du faux plafond qui permet de … de dissimuler toute la tripaille électrique et technique hein. Non, non, le … la dimension de la trémie ici, c'est celle qui était au permis de const … au marché, au marché de travaux.

Eric Monin — Il y avait des coupes dans l'analyse euh ... technique du projet de Nouvel qui montraient justement ce rapport entre euh la taille de la trémie, le volume de la salle et la taille de ... l'ouverture au dessus qui laisse entrer la lumière naturelle ?

M Dollet — Au niveau du concours, les coupes ce devait être du centième, voire ... euh ... c'était certainement pas du cinquantième euh ... donc c'est quand même une échelle qui est très petite pour pouvoir appréhender bien ce genre de chose. Mais c'est vrai que c'est assez fondamental parce que euh ...

Daniel Siret — Ah oui, alors pour le cône de lumière qui est montré dans le rendu de concours, qui est montré venant d'ici vers le banc des juges et vers le prétoire, or, ici, on est plein nord, le rayon du soleil au mieux au 21 juin vient du sud par ici et vient par là. On a fait les simulations en montrant que au mieux le rayon atteint à peu près la moitié euh ... de la salle et ... éclaire les bancs du public, essentiellement.



M Dollet — Oui.

Daniel Siret — Mais comme de toute façon ça n'a pas été mis en oeuvre ... (rires), c'est

moins grave que ça n'aurait pu l'être.

Eric Monin — C'est surprenant aussi qu'on voit au niveau de la structure, euh, je sais pas si la structure est seulement faite d'éléments de caissons qui viennent masquer des gaines ou autre, mais on a un élément qui vient juste au droit de l'ouverture qui laisserait passer la lumière.

M Dollet — Euh ... ben c'est ... une nervure de faux plafond, puisque dans toutes les salles des pas perdus on a le faux plafond qui est en métal perforé (des bacs de 90 par 90) qui est posé sur l'ensemble, euh ... et donc ça, c'est le ... le caisson que vous voyez, c'est un élément de structure.

Daniel Siret — Alors un autre élément à part la lumière naturelle, c'est la visibilité. La transparence ou la vue sur l'extérieur. Dans un débat qui avait eu lieu ici, avec Jean Nouvel, les magistrats se plaignaient d'avoir en face d'eux euh, quelque chose de complètement monotone, et complètement ... euh ... figé, hein, qui ne bouge pas, qui ne permette pas d'échapper le regard, de poser le regard ailleurs, d'oublier un peu la salle d'audience.

M Dollet — Faudrait-il qu'un magistrat oublie la salle d'audience pendant qu'il est en train de ...

Daniel Siret — Ben, c'est ce qu'il disait, euh ... (rires) que il vaut mieux pas qu'il oublie son procès, mais enfin il peut enfin s'abstraire un peu, pas forcément pendant que les avocats parlent (rires), alors est-ce que c'est quelque chose qui a été traité ça, dans le euh ... dans le projet, ou ... sur le chantier?

M Dollet — Ca, euh ... je pense, non sur le chantier, ça ne pouvait pas être traité, en fait euh ... ça, c'est un élément assez fondamental du projet. Euh ... le projet, il est très cohérent en lui et ... euh ... rajouter des ouvertures vers l'extérieur, c'était vraiment défigurer le projet. Donc ça, non ... très honnêtement ... C'est venu en ... en fin de chantier, effectivement Nouvel ... quand il est ... une de ses dernières visites, a trouvé que c'était un petit peu raide et que le fait d'avoir ces ... ces panneaux complètement pleins ... euh ... pouvait être un peu fatiguant et donc il avait proposé de ... euh ... coller sur les murs des éléments en toile sérigraphiée qui pourraient représenter par exemple ... euh ... le quai de la Fosse ... euh ... Mais ... d'abord, techniquement, on savait pas très bien comment le faire, il nous avait montré des échantillons, mais on avait quand même des doutes quant à la tenue dans le temps de ce genre de matériau, et puis ça faisait un surcoût pas négligeable ... Et puis y avait aussi des problèmes de sécurité qui auraient pu se poser par rapport à la ... compatibilité puis qu'on est dans un établissement recevant du public où les parois doivent avoir un certain classement a u feu.

Daniel Siret — D'accord. Donc Nouvel, à la fin du chantier avait proposé de ... de décorer en quelque sorte les salles d'audience.

M Dollet — Et en fait euh ... c'était je pense même euh ... à l'issue de la réunion qui avait eu lieu ici, c'est lui qui avait eu cette idée en disant mais effectivement, pourquoi ne pas euh ... redécorer. Je pense même que ...

Daniel Siret — A l'issue de la réunion de 1999 ?

M Dollet — Non, pas 1999. Avant.

Daniel Siret — Avant la livraison alors ?

M Dollet — Non, non, c'était après.

Daniel Siret — Après la livraison ?

M Dollet — C'était après la livraison, c'était juin 2000, oui, c'est ça. En juin 2000, il y avait eu une réunion dans une de ces salles où effectivement il avait été un petit peu ... euh ... et c'était à l'issue de cette réunion qu'il avait dit, il avait proposé à la DGPPE de ... cette décoration sur les murs.

Daniel Siret — Et le surcoût, vous avez une estimation ? Non, je m'en souviens plus là.

M Dollet - Un autre élément qui est un peu indépendant du chantier, euh ... mais

qui ... que l'on retrouve ici, c'est euh quand même l'accessibilité de ... les ... des tables de justice pour des personnes à mobilité réduite. Euh ...

Daniel Siret — Les magistrats en fauteuil ?

M Dollet — Les magistrats en fauteuil, voire dans la salle d'assises, les jurés, les jurés en fauteuils. Ca, c'est vrai que c'est un problème qui n'a pas été perçu euh ... je pense a u moment du jugement des offres et de l'approbation des avant-projets, c'est un élément qui devrait euh, je pense très difficile à régler ici, mais qui devrait être pris en compte dans les programmes des prochains palais de justice.

Daniel Siret — D'accord. Alors ici, on a fait le tour, donc on a vu l'éclairage, bon qui a été, j'imagine le souci principal dans les salles d'audience ?

M Dollet — Euh ... pas euh ... il y avait aussi le problème de ... euh ... de l'acoustique. Je pense que c'est pas mal réglé. Il y avait, y avait dans les salles d'audience également le problème de confort thermique, euh ... qui est pas trop mal réglé je pense ...

Daniel Siret — Qui est réglé comment ?

M Dollet — Il est réglé par euh ... un soufflage euh ... d'air dans la partie basse des fauteuils là. Vous avez des grilles perforées, et donc on a sous, sous nos pieds donc un plénum qui ... permet de faire le ... l'arrivée d'air. Mais bon, il est un petit peu moins bien réglé sous les salles, sous les tables de justice, dans la mesure où on a également une fente ... donc on a de l'air qui vient par derrière, mais ... les ... donc ici, c'est derrière cette grille, on a une fente (montre le système) mais euh ... on a eu des plaintes par les femmes qui siègent ... euh ... parce que c'est vrai que celles qui portent des robes ou des jupes ... euh ... trouvent que ça peut être inconfortable.





Daniel Siret — Et au niveau de la ventilation, l'extraction d'air se fait où ?

M Dollet — Euh ... c'est ... dans le ... faux-plafond, on a ... enfin, une évacuation dans les bouches là-haut.

Daniel Siret — Y a pas de problème de renouvellement d'air ça marche bien ? Les gens ... je crois que les assises durent toute une journée ?

M Dollet - Oui

Daniel Siret — Au bout d'une journée, y a pas de problème de ...

M Dollet — Moi j'en ai pas entendu parler pour les salles d'audience. Je sais que par contre les salles de délibéré euh ... sont jugées moins confortables. Bon y a un souci qui est arrivé ... qui est ... apparu également ici, c'est le confort ou le relatif inconfort des ... des bancs du public. C'est vrai que c'est un peu raide, et y a une assise qui est un petit peu courte.

Daniel Siret — Ils ont été dessinés par Nouvel ?

M Dollet — Ils ont été dessinés par ... non, sa filiale qui fait du design, JND.

 $\bf Eric\ Monin\ - \ Concernant\ les\ problèmes, les consignes incendie. Il y a une trappe qui est intégrée ? ou des éléments ouvrants ou ...$

M Dollet - Non, non, on n'a pas de désenfumage nécessaire ici,

Eric Monin — D'accord.

M Dollet — ... euh ... c'est du Stadip.

(Interruption de l'enregistrement. Reprise sur le dialogue concernant les revêtements muraux de la salle d'audience et l'odeur du bois.)

M Dollet — (...) et bien entendu, poncé pour pouvoir vitrifier. Donc y a du bois qui a volé un petit peu partout et donc euh, il y a beaucoup de ...

Daniel Siret — Beaucoup de sciure derrière ?

M Dollet — ... beaucoup de sciure derrière, parce que derrière on a de la laine minérale, avec un papier noir pour ne pas la voir, mais donc ça a absorbé une partie de la poussière.

Daniel Siret — Et cette odeur est ... jugée, est ... appréciée dans les salles d'audience ?

M Dollet — Je suis pas en permanence dans le palais donc je ne peux pas vous le dire.

Daniel Siret — Y a pas de retour ...

M Dollet — J'en ai pas entendu parler.

Eric Monin — Il n'est pas teinté dans la masse là le bois ?

M Dollet — Non. Ah ça a été un des ... des remarques de Nouvel, qui ... euh ne supportait pas ...

Daniel Siret — les petits trous blancs.

M Dollet — Les petits trous euh ... en bordure, avec la bordure blanche. Surtout que euh ... bon, y avait un système ... sur certains panneaux, on voit des bandes ...

Eric Monin — En fonction du sens de rotation, on voit rouge!

Daniel Siret — En fonction du sens de rotation de ?

M Dollet — ... de la perforeuse, il y a des bandes qui sont plus ou moins blanches. Et le contraste d'une bande par rapport à une autre peut être un peu perturbant.



(Interruption de l'enregistrement. Reprise dans la salle des pas perdus, au niveau des portes d'entrée/sortie de la salle d'audience.)

Daniel Siret — On n'a pas parlé des portes qui avaient posé problème, de la lourdeur des portes ... euh qui ont été modifiées, je crois ?

M Dollet — Alors, euh ... les portes, il y a euh ... un problème de ... de conception et d'exigence. Euh, donc, on a des portes qui sont coupe feu et d'autres qui ne le sont pas. Celle-ci n'est pas coupe feu, le coupe feu se fait au niveau de la porte de la salle d'audience proprement dite.

Daniel Siret — Ah d'accord, ok.

M Dollet — Bon, qui est quand même beaucoup plus facile à manier que celle-ci. Celle-

ci effectivement, on s'est rendu compte et la commission de sécurité, d'accessibilité en a fait la remarque, au moment de la ... réception et de son passage, elle est difficile, voire impossible à manier pour quelqu'un qui est en fauteuil. Donc une solution qui a été trouvée pour celle-là, acceptée par la commission de sécurité, c'est d'avoir ce système euh, qui permet de ... verrouiller les portes en position ouverte quand on a une audience. Ces portes n'ayant pas d'usage euh ... coupe feu, elle peut rester ouverte. D'ailleurs ça rejoignait un petit peu une des ... des exigences des utilisateurs, à savoir que quand la porte est fermée, euh ... (M Dollet force sur la porte pour la fermer) ... non, on aura du mal à la fermer, à cause du patin (rires), euh ... mais on la voit à côté, ici, heureusement qu'il y a la poignée pour la voir sinon on a strictement ... enfin, le calepinage est tel qu'on la voit pas.



Eric Monin — Donc une signalisation, euh ... pour ... Ah je pense à autre chose, les toilettes ont les mêmes portes

M Dollet — Oui, mais c'est signalisé.

Eric Monin — (En voyant des carrés de médium décollés le long d'un bloc, au ras du sol de la salle des pas perdus) Ah c'est le médium qui se décolle ?

Daniel Siret — Là y a un ...

Eric Monin — Il n'est pas teinté dans la masse ? (Rires)



M Dollet — Donc ici, il y a effectivement les toilettes sur le côté où on a la ... la signalisation. Mais, heureusement qu'on a ça, sinon ... c'est, c'est, c'est ... parfaitement invisible.

(Quelqu'un arrive vers la porte des toilettes)

Eric Monin — Voilà un usager.

Daniel Siret — Je vous en prie (*Rires*)

Eric Monin — Mais c'est aisé! (Rires)

(La personne lance une remarque inaudible)

M Dollet — Donc euh … les portes, y a les deux types, donc les portes de salle d'audience euh … les portes extérieures, elles sont lourdes parce que … l'acoustique se fait sur les deux côtés, mais techniquement, euh pour … mais on va peut-être revoir l'autre … euh, pour que la porte puisse fonctionner correctement il faut un contre poids aux … plaques de médium et aux carrés de chocolat. Donc le euh … le contre poids, donc la porte normale, elle est là et elle doit faire 4 cm d'épaisseur, donc comme euh … le médium il fait tout ça avec un poids important, parce que cette porte là, une plaque comme ça ça doit faire trente kilos au mètre carré à peu près, euh, il faut le contre poids, et donc le tout fait qu'on a des portes très lourdes et que … euh … on … n'a peut être pas les meilleurs pivots qu'il aurait fallu avoir pour que … pour pouvoir les manipuler sans, sans problème.

Daniel Siret — D'accord, donc on a fait le tour pour les salles d'audience, on passe aux ... bureaux ? On va voir les bureaux ? On les salles des délibérés ? Ou ... euh ...

M Dollet — On peut aller dans une salle des délibérés ici.

Daniel Siret — Oui, on va aller voir une salle des délibérés rapidement.

(Déplacement jusqu'à une salle des délibérés, derrière la salle d'audience.)

M Dollet — Bon cette salle là elle ressemble un petit peu à celle des Assises. On peut pas aller dans celle des Assises parce qu'il y a une session actuellement. *(Coupure puis reprise)* Bon, un inconvénient qu'on avait repéré dès le départ, c'est effectivement son caractère aveugle. Euh ... mais c'est inhérent à la conception du bâtiment.



Eric Monin — Le bruit aussi qui est plus présent ? (Désigne les bouches de ventilation) **M Dollet** — Oui. Mais bon ça, c'est peut-être un problème de ... de réglage de la vitesse d'extraction.

Daniel Siret — Et ce ... ce grillage là au plafond?

M Dollet — (Rires) Bon euh ça s'appelle de la batiline! Donc c'est un ... une toile tendue sur un cadre euh en alu, euh ... c'est Nouvel qui l'a souhaitée pour avoir une surface à peu près ... constante et puis pour cacher un petit peu ce qu'on a au-dessus. On a deux ... en fait on a deux faux plafonds hein. Euh ... ce faux plafond qui est plutôt euh ... esthétique et on a le faux plafond acoustique qui est au-dessus. Donc l'absorption du son se fait sur la partie au-dessus. Euh ... l'intérêt quand même, euh, c'est que ça diffuse un petit peu la lumière par rapport aux néons qui sont au dessus. Le néon tout seul sans cette batiline, il aurait pas le même aspect. Donc ça permet de l'adoucir un petit peu.

Mais, bon, on avait ce système euh ... dans les couloirs, euh j'ai dit on avait parce que ... il y a une partie qui commence à être démontée parce que c'est vrai que ça pose un problème au niveau de l'entretien, parce que pour pouvoir accéder aux organes qui sont au-dessus, bien on est obligé d'enlever d'une part, le ... morceau de batiline qui est quand même long, hein, il doit faire un mètre quatre vingt de large. C'est pas très lourd, mais bon, pas facile à manœuvrer, il faut être deux personnes pour le faire et puis il faut enlever le tonga qui est par dessus, bon ça, c'est normal, donc euh, c'est pas simple simple.

Daniel Siret — Est-il vrai que les ... une partie des délibérations d'Assises se déroulent à la cafétéria là-haut, parce que les magistrats trouvent que ces ... cette salle ...

M Dollet — Ca, c'est la première fois que j'en entends parler. Peut-être que le président de la cour d'Assises pourrait vous dire, moi je ... (rires) ... Ca me surprendrait quand même.

Daniel Siret — C'avait été dit notamment lors de la venue de Nouvel ...

M Dollet — Bon, c'est vrai que ... être huit heures dans une salle comme ça fermée, c'est pas particulièrement convivial, ceci dit, je vois mal le ... un jury (rires) ... aller

Daniel Siret — Bon, de toute façon, on n'est pas là pour juger ça ...

(Coupure. De retour dans la salle d'audience. Reprise)

M Dollet — Un point qui est jugé très bien traité par tout le monde, c'est euh ... les circulations. Euh ... et notamment les circulations des détenus. On a le secteur de détention qui se trouve en dessous, et les détenus dans cette salle là arrivent par la porte qui est sur le côté, donc il y a aucune circula ... aucune ... euh ... non, ça c'est les témoins d'ailleurs. Non, parce que ici, y a pas de détenus, c'est des prévenus libres, mais enfin, dans les autres salles on a ce genre de porte près du box des accusés, donc y a aucune ... euh ... possibilité de contact entre les témoins et le public. Et d'après vous, c'est une qualité du projet de Nouvel ou c'était pas déjà inscrit dans le programme, cette, cette question de la circulation ?

M Dollet — Ca fait partie du programme. Euh ... c'est plus ou moins bien traité. Parce que le programme, c'est un ensemble d'exigences et puis le projet, c'est euh ... le compromis entre toutes les exigences qui peuvent être contradictoires.

Daniel Siret — D'accord. D'accord, donc on va passer aux bureaux. On a quand même le soleil, là c'est quand même intéressant ...

(Fin de la face A. Reprise de l'enregistrement face B dans les couloirs de bureaux. Discussion à propos d'une porte.)

M Dollet — Ca, c'était du à ... une mauvaise mise en œuvre des, des matériaux. Euh, bon, là ... on n'a pas le même problème de contrepoids ici parce que la ... le ... la porte est ici, le médium ne fait que çà, y a pas de contrepoids parce que elle a une dimension qui ne le justifie pas. Mais euh donc il y avait une mauvaise mise en oeuvre qui a fait que hein, bon, c'était difficile ; donc euh ... maintenant c'est réglé, je pense que ça, c'est correct.

Daniel Siret — Alors, pour les bureaux, on va peut-être parler tout de suite du ... de la question du brise soleil. Vous allez nous expliquer comment s'est passé l'ajustement de ce brise soleil.

M Dollet - Oui

 ${f Daniel\ Siret\ }-$ Parce qu'apparemment y a eu des problèmes d'ajustement, des questions de tenue au vent ...

M Dollet — Faut peut-être qu'on le voit. Remarquez, on peut peut-être même descendre pour le voir du pied. Bon, d'ici on le voit bien. Bon, dans la mesure où euh ... on est une façade exposée carrément plein Sud, euh, il était nécessaire d'avoir un système de protection, plutôt fixe, de façon à limiter les apports calorifiques. Le ... l'écran qu'on appelle aussi ... euh ... moucharabieh, euh ... il était dessiné dans le dossier de marché. Euh ... donc on a eu effectivement des ... difficultés de mise au point soulevées par le ...

l'entreprise générale au moment de la réalisation des plans d'exécution. En fait euh ... il y avait de mémoire un souci de ... de respect de différentes normes et je crois que le contrôleur technique avait demandé à ce qu'il y ait un déplacement en tête qui dépasse pas telle mesure. Que c'était en fonction de cela que ... l'entreprise a du euh renforcer un petit peu sa structure verticale ainsi que les contreventements parce que, donc on a tout un système de bracons qui viennent prendre appui sur la façade qui permettent d'éviter le ... euh ... les déformations qui permettent de reprendre les forces du au vent. Bon il y a eu euh ... donc des ... des essais, des discussions entre la DGPPE et l'entreprise euh sur la prise en charge financière du surcoût représenté par le mauvais dimensionnement et les ... le mauvais pré dimensionnement qui était indiqué dans le marché ... au départ.



Daniel Siret — Est-ce que ça a changé quelque chose sur l'épaisseur de la grille ... par rapport au soleil ? Par rapport à la protection solaire ? Cette question de dimensionnement.

M Dollet — Je ne m'en souviens plus. Euh … je … ce qui fallait qu'effect … Non en fait il y avait, y avait différents aspects euh au problème, il y avait d'une part un effet de reprise des efforts du au vent, mais il y avait aussi un problème de bruit. Et donc de vibrations. Euh donc il y a eu des essais qui ont été faits en soufflerie, pour voir euh … comment se comportaient différents types de grilles. Euh … donc effectivement l'entreprise avait fourni euh … plusieurs prototypes de … d'écrans, avec des profondeurs de lames différentes, des écartements de mailles différents, euh … … … je crois que le modèle qui a été mis en oeuvre, c'est celui qui présentait le meilleur compromis euh … pour le bruit du au souffle et pour le … la reprise des efforts. J'ai, bon, il y a eu comme sur un chantier de cette importance là des discussions un peu de marchands de tapis (rires). Mais là, je pense que c'est un problème qui a été évacué assez rapidement.

Daniel Siret — Et les études liées à l'ensoleillement ont ont ... été ... euh ... réalisées dans les phases amont, c'est à dire, évidemment avant la mise en chantier ... Il y a pas eu d'ajustement sur le chantier ? Euh ... par rapport à cette grille pare-soleil ?

M Dollet — Euh ... y a ...

Daniel Siret — Parce qu'on a dit qu'elle protégeait pas très bien par exemple ... Est-ce que en cours de chantier, on s'est aperçu que la grille ...

M Dollet — Qu'est-ce qui vous fait dire qu'elle ne protège pas très bien! Elle protège pas très bien au niveau quatre. Euh, ça, c'est clair, et euh ça, on le savait dès le départ effectivement dans la mesure où effectivement, la hauteur de la grille est la hauteur du bâtiment. Donc effectivement, tout ce qu'il y a au-dessus de la grille entre dans le bâtiment et c'est bien pour ça, que euh ... au quatrième étage il y avait déjà des stores euh ... screen qui existaient qui étaient prévus, commandés également. Donc euh ... non, le ... l'écran y remplit euh ... sa fonction, il la remplit peut-être euh, pas bien en mi saison, quand le soleil est bas. Ca c'est ... c'est vrai, euh ... et on s'en est rendu compte ça

n'est apparu effectivement qu'après la réception. Mais c'est vrai, c'est peut être un petit peu dommage que ... on n'ait pas eu euh ... de compétence effectivement climatique dans l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Daniel Siret — Non parce qu'en fait les simulations montrent que la grille protège vraiment pas bien *(rires)*.

M Dollet — Du soleil ou de la surchauffe ?

Daniel Siret — Du soleil ! En, c'est à dire qu'elle protège très bien en juin, et encore vraiment tout près du solstice, et en mai, par exemple aujourd'hui la grille aurait tendance à protéger assez mal plutôt en matinée et en fin de journée. Aujourd'hui, il est deux heures, donc on est à midi, donc ça protège pas trop mal, il est trois heures là maintenant donc il est une heure solaire, mais dès que ... dans deux heures on va avoir euh ... le rayon qui va rentrer assez largement par le bas des mailles, le matin c'est pareil ; ce qui entraîne deux choses, à la fois donc des effets de surchauffe possibles, d'autre part un certain inconfort visuel dans les bureaux et on avait vu bon ces cartons qui avaient été posés sur la façade euh ... liés euh ... liés au soleil. Alors comment ça s'est réglé cette histoire ?

M Dollet — Ca a été réglé euh ... par euh ... l'installation de stores intérieurs euh, sur toute la façade sud. C'est vrai que euh ... c'est un problème qui avait été peut-être euh ... pas assez bien appréhendé au départ.

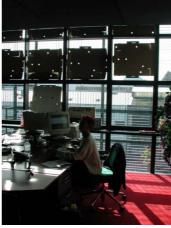
Daniel Siret — Parce qu'y avait aussi le problème donc lié cette fois-ci vraiment à l'aspect visuel et lumineux qui était d'orienter les bureaux de telle sorte que les écrans d'ordinateurs soient vers la vitre pour que les personnes soient vers la porte donc les personnes dos à la vitre ...

M Dollet — Donc euh ... le reflet, le reflet ... sur l'écran.

Daniel Siret — Donc les personnes se plaignaient ... je me rappelle de la visite de ... de 2000, les personnes se plaignaient très fortement de cet aspect-là.

M Dollet — Mais c'est vrai que ...





Daniel Siret — Et là au niveau du chantier, c'est quelque chose qui a été ... euh ... perçu pendant que le chantier se montait, parce qu'on ... parce qu'on s'est posé des questions.

M Dollet — Non, non. En fait euh ... le problème il s'est, il s'est révélé après la ... après la réception. Même d'ailleurs euh la disposition des bureaux. Donc il y a eu un appel d'offre qui a été fait euh ... et la disposition des bureaux a été faite par les services du Ministère de la Justice. Euh ... qui n'avaient pas pris conscience en fait que la disposition de l'écran en vis-à-vis de la façade euh, allait poser un problème ergonomique important.

Daniel Siret - Donc ces problèmes ont été résolus aujourd'hui avec je crois le

changement de mobilier, enfin le sens des mobiliers ? Je crois que les bureaux ont changé de place ?

M Dollet — Ils ont ... oui, je crois.

Daniel Siret – Notamment des rideaux ont été posés à l'intérieur, c'est ça.

M Dollet — Oui. Mais euh le problème il existe toujours euh dans les patios ... qui entourent les puits de lumière. Effectivement, là y a un réel problème, euh ... qui devrait être euh ... résolu par l'incorporation de rideaux intérieurs également.

Daniel Siret — Parce que là on a des rideaux extérieurs, qui sont commandés ...

M Dollet — On a des rideaux extérieurs commandés, mais le problème c'est que ... euh, ils sont asservis, et c'est normal, à un anémomètre qui permet de les relever quand ... quand y a un coup de vent important, euh mais parfois y a du soleil et du vent et donc, la situation n'est pas facile. D'autant, d'autant que même rideau baissé et là c'est sans doute une erreur de la maîtrise d'oeuvre quand elle a fait le choix de la toile, euh ... il y a sans doute une perforation qui est trop lâche et qui laisse passer trop de soleil. On a un éblouissement, un inconfort pour la personne qui se trouve en face de de ... d'un bureau, c'est effectivement ... difficile.

Daniel Siret — Les rideaux extérieurs commandés au quatrième, autour des patios, plein Sud, euh ... protègent mal.

M Dollet — Ils protègent ... alors ils protègent peut-être pas mal de la surchauffe, ils protègent mal de l'inconfort visuel.

Daniel Siret — D'accord.

Eric Monin — Pour être plus prosaïque, comment on entretient ces grands vitrages, parce que, ça pose pas des problèmes ? Y faut des élévateurs, des ...

M Dollet — Alors le ... alors, ça dépend si vous parlez de l'entretien intérieur ou de l'entretien extérieur, mais de toute façon, le problème il ... ça il a été abordé euh en phase construction et en phase réalisation à l'occasion notamment des discussions autour du DIUO, le Dossier des Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage, euh tout a été calculé pour que ça puisse être accessible par une nacelle euh qui ... avait d'ailleurs un ... sa place réservée dans le parking. Bon, finalement la nacelle elle vient euh ... à l'occasion, enfin, périodiquement pour faire l'entretien intérieur-extérieur. Bon il y a effectivement des petits soucis à l'extérieur parce qu'il faut que la nacelle puisse ... passer entre les différents bracons pour permettre le ... la ... d'atteindre la totalité des fenêtres. Mais ça, c'est pas simple, mais ça se fait. Mais d'ailleurs ... excusez-moi ...

(Le téléphone portable de M Dollet sonne. Interruption puis reprise sur le même sujet.)

Daniel Siret — On en était au nettoyage.

M Dollet — Oui, donc y a effectivement un ... c'est pas simple pour pouvoir y accéder, mais euh, on a vérifié que la nacelle, elle peut atteindre l'ensemble. Et d'ailleurs, euh, bon, l'établissement a passé un contrat de maintenance avec une société et donc il y a une fréquence de nettoyage de, et de l'écran extérieur, et des vitrages.

Daniel Siret — D'accord. L'écran extérieur, est ... il est épousseté ? Qu'est-ce qu'ils font ? (rires) Ils prennent pas maille par maille quand même ? (rires)

M Dollet — Euh ... je ne peux pas vous dire. Ca, c'est Monsieur Lyotard qui pourra vous dire. A mais ça, j'ai vu le nettoyage de livraison, alors là, c'est quelque chose parce que là ils avaient effectivement le plumeau, le plumeau pour ... Si vous voulez, on va descendre peut-être pour voir entre les ...

Eric Monin — J'ai une question, tout à l'heure vous avez évoqué les plans d'exécution qui avaient été réalisés en ... avec l'entreprise générale. C'est l'entreprise générale qui a maîtrisé tout ça ?

M Dollet — Oui, c'était un groupement, Bouyer-Bouygues.

Eric Monin — D'accord.

(Déplacement dans les circulations verticales)

M Dollet — Oui, vaut mieux pas s'écarter parce que ... on peut se perdre facilement (...) (Arrivée à l'extérieur, côté Sud, entre la façade et le pare-soleil)



M Dollet — Bon, comme euh ... au moment de la construction on n'était pas sûrs que la nacelle, elle puisse facilement entrer ici pour aller après passer dans les différentes travées, on a fait construire justement, percer cette porte au fond qui permet de rentrer la nacelle directement ici. Bon, aussi quelque chose qui n'était pas bien vu au niveau de la conception, c'est que les ... les garde-corps, qui ... euh, sécurisent, qui empêchent les gens de pénétrer dans cet espace n'étaient pas démontables. Donc on a fait en sorte que ce soit démontable, donc la nacelle, elle peut rentrer là-bas et puis elle peut faire toute la façade. Alors la nacelle a été aussi ... euh l'occasion d'avoir des petits problèmes par rapport à l'accessibilité pompier puisqu'il fallait que les pompiers puissent ... accéder aux différents niveaux. Donc c'est pour ça ... mais çà, c'était prévu dès l'origine, c'est pour çà qu'on a ces passerelles qui permettent à la grande échelle de se mettre en station et donc aux pompiers de rentrer.

Eric Monin — Par rapport à la ... fameuse trame Nouvel, qu'on peut lire là-bas sur les ailes latérales, euh ... je suis surpris de voir finalement que euh ... le pare-soleil n'est pas calé euh ... sur cette trame. Voyez, on a un carré, un carré et demi, un carré deux tiers euh ... comment était fixée cette distance ? Y a eu des réglages pendant le chantier ?

M Dollet — Non, c'était prévu comme çà, euh ... au permis de construire et ... au ... a u dossier de marché.

Daniel Siret — Et les grilles latérales est-ouest euh … elles ont un effet esthétique, un effet de protection ? Elles sont … Les les les grilles qui sont à l'Est et à l'Ouest.

M Dollet — Non, elles ont ... bon, effectivement, euh ... pour Nouvel un aspect esthétique, pour accrocher à l'alignement de la route, euh ... je pense que celles-ci a u moins ont un effet technique par rapport au soleil d'Ouest ou au soleil d'Est. Par contre effectivement la partie extérieure, c'est ... c'est un peu du décor.

Daniel Siret — Parce qu'il y avait aussi un bâtiment, un deuxième bâtiment qui avait été prévu ou projeté ou envisagé pour le futur ici, là, dans le jardin ...

M Dollet — Ca, c'était au niveau de, du concours. Effectivement le concours avait prévu à l'origine que ... on devait construire une Cité judiciaire, qui devait euh accueillir le conseil de Prud'hommes, le tribunal de commerce, bon et finalement, effectivement, la réponse que Nouvel avait apporté à cette exigence du concours c'était un deuxième bâtiment dans le ... la cour ...

Daniel Siret — Qui ne sera pas construit finalement ?

M Dollet — Qui vraisemblablement ne sera pas construit. Enfin, les décisions ne sont pas encore finalisées. (*Désigne les portes d'entrée sur la façade*) Ca, c'est asservi, on a des verrous électromagnétiques, donc on sort en deux temps. Et quand on commande le badge, le lecteur de badge qui est à l'intérieur, on ouvre successivement les deux portes.

Daniel Siret — D'accord. (Silence) Alors qu'est-ce qu'on fait ? On monte là-haut ? Ou

on va voir les prisons ? Les prisons, c'est peut-être un peu délicat ?

M Dollet — Y faut que je demande à Lyotard (...)

(Déplacement sur la dalle au-dessus des salles d'audience, espace inaccessible au public.)

M Dollet — On peut aller de l'autre côté, au dessus des salles d'audience. Ici, actuellement, c'est uniquement un local technique. Donc quand je vous disais que ... l'aménagement éventuel, ultérieur pour en faire des locaux accessibles au public ... posera de gros problèmes dans la mesure où on n'est pas accessibles aux ... pompiers. Pour ... l'aménager, il faudrait euh ... que l'on recrée une ... passerelle avec une trappe dans le ... Plus que tous les problèmes de ... de climatisation, de rafraîchissement, d'électricité soient réglés, hein.





Eric Monin — Donc une intervention assez lourde ...

M Dollet — C'est très lourd! Donc ce serait des mètres carrés qui seraient chers. Donc on a une possibilité de passer par ... là *(déplacement)* Attention, ces câbles, c'est des lignes de vie.

Daniel Siret — Qu'est-ce que c'est des lignes de vie ?

M Dollet — Euh ... c'est des organes de sécurité qui là ne servent plus, mais qui ... qui étaient prévus à l'origine, pour que les ouvriers qui travaillent ici euh soient en sécurité. Mais finalement l'inspecteur du travail euh ... a exigé qu'on ait des ... gardes corps qui sont plus sécurisants, qui ... ont été difficiles à mettre au point parce que l'architecte ne voulait pas trop qu'on les voit ...

Daniel Siret — Qu'on les voit ?

Eric Monin — D'où le retrait ...

M Dollet — D'où le retrait là-bas.



Daniel Siret — Alors ça, ça m'intéresse. Donc y a eu des, une étude in situ pour tester la vision qu'on avait ...

M Dollet - Oui

Daniel Siret — ... des gardes corps qui sont au-dessus des blocs ...

M Dollet - Oui

Daniel Siret — depuis la salle d'audience. C'est vrai qu'on les voit pas. Ca été ajusté sur place ?

M Dollet — Euh, d'abord sur dessin, et puis après sur place, effectivement. Et on voit, là on le voit bien ici, donc on a un net recul qui fait qu'effectivement on ne le voit quasiment pas ce garde-corps.

Eric Monin — C'est pas un garde-corps, c'est plus un bastingage, ou un truc de sécurité parce qu'on est pas ... Et là en fait il y des verrières pour éclairer l'entre deux, non, c'est les sas qui ... ?

M Dollet — Euh, on a effectivement des pavés lumineux au niveau des sas, qui servent pas à grand chose, puisque effectivement on a de la lumière artificielle ici. Et puis on n'a pas de verrière à cet endroit-là puisque la verrière elle se trouve au niveau de l'écran, hein. Et donc là vous avez le puits de lumière au dessus de la salle d'assises.

Eric Monin — Je voudrais poser une question ...

(Daniel Siret heurte une ligne de vie en prenant les photographies.)

Eric Monin — Ah! Ligne de vie là, ligne de ...

M Dollet — Ligne de mort!

 ${\bf Eric\ Monin\ -}$ Euh, d'un point de vue statique, comment ça tient ces écrans en caillebotis ...

(Daniel Siret demande s'il peut photographier la salle d'audience vue en surplomb depuis le percement dans la dalle sur laquelle sont les protagonistes.)

Eric Monin — Euh ... ça m'embête parce que là on est peut-être à huis-clos ...

Daniel Siret — On voit! Très bien! Je suis passé par hasard ...

M Dollet − Oui qu'est-ce que vous posiez comme question là ?

Eric Monin — Oui sur la structure, la la ... les problèmes statiques posés par ces murs caillebotis situés à l'avant des salles d'audience. Parce qu'en fait ils sont juste maintenus au sol ? Donc les poteaux sont ancrés euh ?

M Dollet — Euh ... Les poteaux sont fixés sur des platines, qui sont boulonnées à travers là, à travers la dalle.

Eric Monin — D'accord.

M Dollet — Si vous voulez, on pourra voir les, les boulonnages par dessous ...

Eric Monin — Oui, et puis il y a pas de sollicitations extérieures je suis bête. C'est même largement surdimensionné j'imagine. (Silence) Alors là aussi il y a un ajustage au niveau de la trame qu'on remarque pas forcément quand on est en bas.

M Dollet — Oui effectivement la trame latérale, elle est, elle est plus courte.

Daniel Siret — Ah oui ...

Eric Monin — C'est comme le calage des salles d'audience par rapport à la trame extérieure, quand on regarde les ouvertures là, côté Sud, on se rend compte tu vois qu'il y a trois, trois travées, plus après un quart de travée.

Daniel Siret — D'accord. C'est pas aussi réglé que ...

Eric Monin — Juste ...

Daniel Siret — ... que Nouvel veut bien le dire.

Eric Monin — La justesse!

Daniel Siret — En tout cas c'est très bien, très impressionnant.

Eric Monin — Ah oui, tient tu peux voir l'élément de structure ici qui ...

Daniel Siret — Oui, mais j'ai vu mais justement, quand on est là, on voit tout au dessous (désigne la salle d'audience visible depuis la dalle), c'est très très ... on est vraiment au dessus de la cage aux fauves (rires), et c'est ...

Eric Monin — Même sans flash, en prenant d'ici, tu ...

Daniel Siret — En tout cas c'est vraiment impressionnant, c'est un très bel étage, c'est ce qu'il y a de plus beau ! (*Rires*)

Eric Monin — L'étage Nouvel!

Daniel Siret — Là on a ...

Eric Monin — Oui oui, t'as le dégagement là ...

M Dollet − ... une vue de la salle des pas perdus ...

Daniel Siret — ... c'est formidable!

Eric Monin — Ce qui change c'est la hauteur sous plafond justement ...



(Coupure. Suite de l'enregistrement pendant le déplacement dans la cage d'escalier.)

Eric Monin — Ce sont quoi les ancrages qu'on voit là ...



M Dollet — C'est ... la reprise des des raidisseurs de charpente métallique. En fait ici on a un noyau béton, qui sert à ... à contreventer le bâtiment, comme les cages d'escalier, qui se trouvent dans la salle des pas perdus, enfin non, pas les cages d'escalier, enfin si, il y a les deux cages d'escalier mais il y a aussi les deux cages d'ascenseurs, c'est ce qui fait la reprise des contreventements des ... de l'ensemble métallique.

Eric Monin — D'accord.

M Dollet — Parce que euh ... vous avez vous, on a des ... le quatrième étage ... est u n étage mixte, avec euh, une structure complètement métallique, et simplement u n plancher collaborant.

(Arrivée au quatrième étage.)

Daniel Siret — Les zones sont plus ou moins sécurisées je crois au quatrième ?

M Dollet — Oui, il y a que celle-ci qui est ... qui est accessible.

Daniel Siret — On y accède depuis le bas quand on est simple particulier non ? En prenant l'ascenseur ?

M Dollet — Oui, jusqu'à cette partie là uniquement. Ici on est dans la partie tribunal des enfants.

Daniel Siret — D'accord. Et là c'est ... Alors il y avait eu des problèmes donc liés aux couleurs, et aux ...

M Dollet — Oui, là effectivement le ...

Daniel Siret — Dans les circulations ...

M Dollet — On a eu des, des grosses discussions, avec les utilisateurs et le Ministère de la justice et l'architecte, sur l'harmonie entre le sol et la peinture des murs. C'est la peinture ciel d'Italie qui a été finalement choisie, qui euh ... est assez critique ... critiquée.

Daniel Siret — Le ... euh, La moquette ? La peinture ?

M Dollet — La peinture, et comme la moquette d'ailleurs.

Daniel Siret — Alors là c'est la partie salle d'attente pour les enfants ...



M Dollet — Oui, c'est l'attente du tribunal des enfants. Bon, il y a un point aussi euh, qu'on a beaucoup ... beaucoup ... discuté, c'est les ... les plinthes. Euh ... nous on ne voulait pas du tout de ce genre de plinthes qui sont dangereuses, qui étaient, bon ... décrites de façon curieuse, dans le, dans le marché ... et le compromis qui avait été trouvé c'est ...

Daniel Siret — Qu'est-ce qu'elles ont de dangereuses, excusez-moi ?

M Dollet — Ben parce que c'est des cornières métalliques. Donc, vous passez avec des petites chaussures à côté, vous avez toutes les chances de vous ... vous faire un peu mal. Et puis en plus, elles tiennent pas très bien ... Bon, enfin donc euh, ça fait partie des ...

Daniel Siret — Elles ont été installées malgré tout ?

M Dollet — Ben oui parce que ... l'architecte a réussi à convaincre le maître d'ouvrage ! J'ai pas été assez pédagogue ! (*Rires*)

Daniel Siret — D'accord ...

M Dollet — Je crois qu'il y a un truc assez fort qu'il faut quand même voir, c'est le, le calepinage (désigne la faïence dans les toilettes).

Daniel Siret — C'est très précis effectivement ...

Eric Monin — Ca aurait presque pu être du Jean-Pierre Raynaud ...



M Dollet — Donc euh ... c'est pas fait n'importe comment hein. Et ça euh ... l'architecte euh ... a soulevé le problème du calepinage dès le départ, dès qu'on a coulé le premier mètre cube de béton.

Daniel Siret — Ah, pour lui c'était une question essentielle.

M Dollet — C'était une question essentielle.

Daniel Siret — Cette question du calepinage euh, qui intervient essentiellement dans les toilettes ... parce que il y a pas d'autres ...

M Dollet — Si, si si, le calepinage de la salle des pas perdus par exemple, il y a un calepinage ...

Daniel Siret — Ah oui, le calepinage, vous parlez du calepinage en général, pas seulement le carroyage euh, carreaux de faïence ...

M Dollet — Ah non ...

Daniel Siret — D'accord ...

M Dollet — ... le calepinage d'une manière générale était un souci ...

Daniel Siret -(Rires) Ah oui d'accord, c'est pas forcément les chiottes, excusez-moi ! (Rires) ... Parce que tel que vous le présentiez on pouvait avoir un doute, je pense, sur le fait qu'il focalisait peut-être sur ... ! Mais le carreau du bas, regardez c'est un rattrapage, il est plus grand ... non c'est une plinthe ?

M Dollet — C'est une plinthe ...

Daniel Siret — C'est une plinthe?

M Dollet — Oui, il est un petit peu plus gris ...

Daniel Siret — C'est pas un rattrapage ? Parce qu'il est plus grand non ?

M Dollet - Non, non. C'est un effet de ...

Daniel Siret — J'essaie de trouver un défaut mais je trouve pas ...

Eric Monin — Là haut, tu vois le plafond ...

M Dollet - Mais en fait, un calepinage bien fait, on le remarque pas.

Eric Monin — On le voit pas non.

M Dollet — Euh, c'est quand il est mal fait qu'on le, qu'on remarque le défaut.

(Silence)

M Dollet — Parce que euh, petit détail, l'évacuation des chiottes, pas des chiottes, du lavabo là, ne se fait pas n'importe où.

Daniel Siret — Pile poil sur les ...

M Dollet — C'est soit un axe de joint, euh un axe de carrelage, soit un joint. Même chose d'ailleurs pour les interrupteurs, les interrupteurs d'une manière générale, ils sont centrés sur un carreau.

(Suite de la visite vers le secteur de détention.)

M Dollet — Donc ici sur la droite, on a le secteur de détention du haut. En fait on a deux secteurs de détention ...



Eric Monin — Ce sont ces portes en fait qui ont été ...

M Dollet — Oui. Donc on a, ça c'est, en fait ça sert de salle d'attente pour les gens qui viennent voir le juge d'instruction. On est dans le secteur de l'instruction ici, donc euh, ils montent ici. Par contre donc en bas, on a euh ... c'est pas tout à fait l'équivalent, c'est plus ... c'est en fait les détenus qui sont en attente de passer en procès.

Daniel Siret — Les détenus restent combien de temps là ...

M Dollet — Euh, maximum la journée. Puisqu'ils arrivent vers huit heures, huit heures et demi le matin, ils en ressortent le soir quand les procès sont terminés. Donc ici vous avez ...

(Commentaires sur le couloir d'accès aux cellules, puis déplacement vers les bureaux autour des patios.)

M Dollet — Bon, donc ici vous avez les exemples de patios ... qui sont pas mal traités ...

Daniel Siret — Effectivement, on voit ...

Eric Monin — Les rideaux ?

Daniel Siret — ... les stores ...

 ${f Eric\ Monin}$ — Les stores … Non ! Ce sont pas des stores là, ce sont des feuilles ! (Désigne les feuille de papier collées aux vitres)



M Dollet — Non parce qu'il doit y avoir trop de vent pour pouvoir descendre les stores là.

Daniel Siret — Donc là aujourd'hui on a trop de vent ...

M Dollet — Et un peu de soleil ...

Daniel Siret — ... et un peu de soleil. *(Silence)* Donc trop de vent euh, les stores étant asservis ...

M Dollet − ... ils se relèvent tout seuls ... donc on est à poil euh ...

Daniel Siret — C'est pas réglable ça, la sensibilité au vent.

M Dollet — Non. Ben, ce serait pas souhaitable d'ailleurs parce que sinon, ça pourrait ... Ben si, le seuil il est géré par la gestion technique centralisée.

Daniel Siret — Ah oui d'accord. Mais sinon, on avait entendu parler d'un réglage indépendant dans les bureaux ...

M Dollet — Alors il y a effectivement, tous les bureaux ont une télécommande qui permet de commander euh l'éclairage puisqu'il y a deux rampes lumineuses, donc on peut une deux ou pas du tout. Euh, ça commande également le chauffage climatisation par le rafraîchissement, on peut renforcer l'air chaud ou l'air froid. Et puis, ça commande pour les bureaux qui en ont des stores.

Daniel Siret — Et ça c'est euh ... l'objectif c'est quoi, c'est de programmer, d'être indépendant sur son bureau pour ...

M Dollet — C'est d'être indépendant.

Daniel Siret — D'accord, donc on a le truc dans la poche ou sur le bureau et on peut ...

M Dollet — Alors y a, y a ... Ca répondait d'une part au souci de l'architecte qui ne souhaitait pas avoir d'organe en applique. Donc euh ... on a fait une connerie aussi a u niveau des sondes parce que, il voulait pas qu'on voit les sondes de température donc il a dit les sondes elles seront dans le faux-plafond ...

Daniel Siret — Ah oui la température mesurée n'est pas la même, c'est clair ! (Rires)

M Dollet — Et donc, ben il se trouve que, on a constaté qu'il y avait une stratification de l'air et que, puisque l'air est repris en faux-plafond, ça tourne tout seul, et il y a pas de brassage de l'air et donc là il y a un souci de ... de conception.

Daniel Siret – Les sondes vont être sorties en ... en apparent ?

M Dollet — C'est une des solutions possibles, euh ... Il y en a une autre qui coûte beaucoup plus cher c'est de faire une reprise en bas ... dans les placards. Il y a des placards dans tous les bureaux donc on peut, éventuellement, faire euh ...

Daniel Siret — Rajouter une sonde ? ...

M Dollet — ... cacher une gaine dans l'épaisseur du placard qui permettrait d'aller, et ça Lyotard l'a fait dans son bureau, ça permet de reprendre l'air en partie basse, ce qui évite la stratification.

Daniel Siret — D'accord. On force le brassage quoi, d'accord.

Eric Monin — Pour les couloirs et le faux-plafond en toile tendue, j'ai oublié le terme que vous aviez employé ...

M Dollet — Batiline.

Eric Monin — ... en batiline euh ... on dirait qu'ils sont, bon fréquemment démontés peut-être pour l'entretien ou changer des tubes fluo ou je ne sais pas, mais il y a un problème de mise en place, est-ce qu'ils ont été gérés de façon trop petite parce que il y en aucun qui arrive à être au même niveau ... (Désigne le faux-plafond du couloir)

M Dollet — Ah oui ...

Eric Monin — Par exemple là celui-ci tombe, celui-ci ...

M Dollet — C'est sans doute qu'il a été mal euh ...

Eric Monin — ... l'autre ici n'est pas complètement fixé ...

Daniel Siret — Non celui-là a été, est dé ... déboîté ...

M Dollet — Donc effectivement ...

Eric Monin — Celui-là aussi, et le suivant ...

M Dollet — Enfin bon euh ... donc c'est un grand cadre alu sur lequel donc est tendue la toile, et ça repose, enfin ça repose sur des ... des cornières donc par l'intermédiaire de quatre petits crochets. C'est, ça tient mais euh ...

Daniel Siret — Alors, est-ce qu'on peut juste parler du système de reprise de lumière, qui a d'ailleurs été testé au CERMA, euh ... sur la galerie Nord ...

M Dollet - Oui ...

Daniel Siret — ... sur la terrasse Nord, donc un système de lamelles, qui réverbèrent la lumière solaire, c'est ça? De telle sorte qu'elle puisse accéder, qu'on puisse avoir un peu de soleil dans les bureaux, c'était l'objectif?

M Dollet — C'était effectivement une idée de Nouvel et de son équipe euh, de reprendre le soleil qui venait bien sûr du Sud pour le rajouter dans les bureaux du Nord. Et euh, donc, c'est une expérience qui est ... pas très très concluante euh ... aux dires de certains et c'est vrai que ça peut provoquer un inconfort, parce que ce qui n'avait pas été prévu c'est que euh, ça réverbère sur les murs qui sont blancs, enfin ça n'avait pas été envisagé, c'était prévisible (*rires*) ...

Daniel Siret — Oui tout à fait oui ...

M Dollet — ... ça se réverbère et ça pose un gros problème d'inconfort. On peut peut-être rentrer ici ...

(Entrée dans un bureau de la galerie Nord. Croisement d'une personne connue et salutations).

M Dollet − Bon, on le voit un peu ici ...

Daniel Siret — D'accord.





M Dollet — ... Euh, le fait que ...

Daniel Siret — Ouh là! Ca vibre!

M Dollet — ... cette euh ...

Daniel Siret — Ca vibre toujours comme ça! Aïe aïe aïe ...

M Dollet — Non ! Ca vibre parce qu'il y a un peu plus de vent que ... que parfois. Mais dès qu'il y a un petit peu de vent, ça se met en vibration. Donc effectivement euh, a u départ c'était des lames qui avaient comme euh ... effet essentiellement de couper euh ... d'éviter d'avoir trop de soleil hein, enfin trop de ciel plutôt que trop de soleil, donc Nouvel a voulu en profiter pour leur ramener de la lumière. Je pense que c'était pas

forcément une bonne chose. Alors effectivement j'avais confié une étude, j'avais proposé au Ministère de la Justice de confier une étude au CERMA, qui avait été assez critique d'ailleurs par rapport à cette proposition, mais bon l'étude n'a pas servi à ... à repousser le, le projet.

Daniel Siret — Quel était l'argument de Nouvel par rapport à ces lames ... Donc diminuer le ciel d'accord mais qu'est-ce qu'il voulait faire exactement ?

M Dollet — Ben il voulait renvoyer du so ... de la lumière ...

Daniel Siret — Du soleil, il pensait pouvoir renvoyer du soleil dans les bureaux.

M Dollet — Oui. Il y arrive d'ailleurs ! (Rires)

Daniel Siret — Oui oui effectivement!

M Dollet — Mais euh, son argument c'est de dire les lames sont pas assez raides, parce que Bouyer a mal travaillé.

Daniel Siret — C'est toujours la faute des autres ...

(Silence)

Daniel Siret — Ok, alors là, qu'est-ce qu'on a, qu'est-ce qu'il y a de spécial ici aussi, dans les bureaux alors, dans les bureaux quand même, les bureaux ici ...

M Dollet — Alors on a deux types de bureaux, les bureaux exposés Nord et d'autres exposés Sud, bon celui-là il est très particulier puisque, il a vue sur la Loire et sur le quai de la Fosse ... donc, bon ici, il y a le gros problème dont je vous ai parlé tout à l'heure c'est le problème de l'inconfort thermique notamment d'hiver euh, du fait de la situation des sondes et de la stratification de l'air. Donc il y a des bureaux où ils ont du mal à avoir dix huit degrés.

Daniel Siret — D'accord.

M Dollet — Donc ça c'est ...

Daniel Siret — Et c'est pas, il y a pas de solutions ...

M Dollet — Si si, la solution c'est de, enfin il y a les deux solutions, c'est, ça peut être, parce qu'ici on pourrait très bien, dans un placard euh, passer une gaine pour reprendre l'air en bas, euh, mais bon ce qui coûte cher ...

Daniel Siret — Ca reviendrait à ventiler le faux-plafond juste pour que la sonde euh, soit à bonne température, c'est ça ?

M Dollet — Non, la reprise de l'air se fait dans le faux-plafond, donc au lieu de faire la reprise de l'air dans le faux-plafond, on capte l'air en bas pour forcer la ventilation quoi.

Daniel Siret — Oui d'accord.

 ${f M}$ ${f Dollet}$ — Donc ça c'est une des solutions, mais vraisemblablement je pense que la solution qui va être retenue pour des problèmes financiers, ça sera de déplacer les sondes, enfin de ...

Daniel Siret — Ca paraît raisonnable ...

M Dollet — Mais ce que l'architecte refusait au départ, parce que ça faisait un élément ... Alors bon, faut reconnaître que on a des murs qui sont, qui sont assez irréprochables hein !

Daniel Siret — Et euh ... actuellement donc, en l'absence de ces, de l'une de ces solutions, il n'est pas possible de forcer le chauffage d'un bureau en particulier pour monter la température euh ... donc on est obligé d'avoir froid quoi en gros, tant que l'une des deux solutions n'est pas mise en oeuvre ...

M Dollet — Je pense quand même que par l'intermédiaire de la GTB, euh, on doit pouvoir euh ... plus ou moins ch ... , enfin, équilibrer, donc plus chauffer certains bureaux que d'autres. Mais euh, tant qu'on aura pas résolu le problème de stratification de ... de l'air dans ces bureaux, on aura pas réglé le problème.

Daniel Siret — Et on sait si c'est un bâtiment qui est énergivore ?

M Dollet — C'est monsieur Lyotard qui pourra vous dire euh, c'est lui qui ... Je euh, il me semble que ... euh, au moment de l'avant projet détaillé, il devait y avoir une estimation des consommations qui avait été ... rendue, qui avait servi d'ailleurs à prévoir le budget le fonctionnement de l'établissement. Monsieur Lyotard pourra vous dire, comment on se situe par rapport à, à ce qui était prévu à l'origine.

Daniel Siret — Ok. Et dans les bureaux là, je crois que Nouvel avait prévu au départ que les parois soient noires ici aussi.

M Dollet — Non c'était dans les circulations.

Daniel Siret — Et pas dans les bureaux, ça a toujours été blanc ?

M Dollet — Dans les bureaux, il y a eu plusieurs, enfin c'est des teintes, dans le marché c'était des teintes au choix de l'archi hein. Euh, donc il y a eu plusieurs essais, un des essais, mais c'était monochrome. Un des essais que l'équipe de Nouvel avait proposé c'était d'avoir une sorte de diagonale euh, donc deux couleurs dans le mur. Une couleur un petit peu plus claire et une ... pour simuler soit une ombre, soit l'arrivée du soleil ...

Daniel Siret — Décidément, c'est obsessionnel ! (Rires)

M Dollet — Et quand on a vu le surcoût chiffré par l'entreprise générale, euh on s'est dit que le jeu n'en valait pas la chandelle.

Daniel Siret — Le surcoût lié simplement à la peinture précise avec cette diagonale.

M Dollet — Oui.

Daniel Siret — D'accord.

M Dollet — Ben c'est sûr que c'est forcément un travail supplémentaire à faire parce qu'il faut faire des protections et puis au lieu de ... il faut un petit peu plus de mise en oeuvre, hein.

Daniel Siret — Donc on aurait eu avec cette diagonale, on aurait eu une simulation euh ...

M Dollet — Un faux soleil!

Daniel Siret — ... dans la peinture euh, d'un rayon solaire.

M Dollet - Oui.

Daniel Siret — Ca c'est quand même un truc euh! C'est un peu bizarre ça ...

(Silence)

Daniel Siret — (Regarde vers l'extérieur) La terrasse, elle n'est pas utilisée finalement ...

M Dollet — Euh, elle est utilisable!

Daniel Siret — Oui, oui on peut y accéder mais elle n'est pas utilisée ...

M Dollet — Elle est utilisée surtout au niveau de la cafétéria.

Daniel Siret — D'accord.

(Coupure. Reprise sur la terrasse Nord, devant la cafétéria. Beaucoup de vent.)



M Dollet — Donc euh, cette partie de la terrasse devant la cafétéria est pas mal utilisée aux beaux jours, les personnels sortent des tables et des chaises pour venir prendre leur café ou leur repas du midi. Par contre effectivement dans la mesure où plus loin on a le bureau des chefs de juridiction avec le procureur et le président, on essaie de ... cette banderole ... (désigne une banderole séparant la terrasse en deux parties)

Daniel Siret — Ah la banderole!

 ${\bf M}$ ${\bf Dollet}$ — ... qui dissuade, qui dissuade le personnel d'aller se promener euh, devant le bureau des chefs.

Daniel Siret — D'accord, donc là on a une vision de la passerelle (désigne la nouvelle passerelle franchissant la Loire au devant du palais de justice). Alors sur la passerelle là, vous n'avez pas été impliqués vous dans la ...

M Dollet - Non.

Daniel Siret — ... la définition de la passerelle.

M Dollet — Non pas du tout. C'est la communauté urbaine, mais bon effectivement nous n'étions pas impliqués, mais le Ministère de la Justice et l'architecte faisaient partie du jury. Nouvel euh, était membre du jury.

Daniel Siret — Et donc il semblerait que la passerelle aie quelques soucis techniques finalement, elle a, les vérins ne fonctionnent pas c'est ça ?

M Dollet — J'ai cru comprendre qu'elle était bloquée actuellement.

Daniel Siret — Ok. Bon ben ici on a, au niveau des ambiances on a du vent ! (*Rires*) On est plein Ouest, c'est normal ...

 ${f M}$ ${f Dollet}$ — On est plein Ouest effectivement, et donc, il y a des turbulences importantes là ...

Daniel Siret — Oui, oui oui. Et donc on n'a rien à dire de particulier. On a vu ces histoires d'éclairage \dots

Eric Monin — Toute la descente des eaux pluviales s'opère dans les poteaux qu'on a en facade ?

 ${f M}$ ${f Dollet}$ — Euh ... non (inaudible du fait du vent) ... mais il y en a entre autres derrière les cages d'ascenseur. Non les poteaux sont vides. Creux mais vides.

(Suite de la discussion difficile à entendre, concernant les passerelles latérales, issues de secours. Coupure puis reprise de l'enregistrement à l'intérieur, dans le couloir d'accès à la cafétéria, devant la porte coupe-feu maintenue en position ouverte.)

M Dollet — ... modifier un petit peu l'aspect des circulations. A l'origine, les les portes étaient des portes euh, toujours en position fermée. Et comme bon, ils avaient des soucis de ... fonctionnement avec les chariots de courrier etc., et puis aussi de circulation avec les dossiers sous les bras, donc ils ont décidé de maintenir les portes en

position ouverte donc avec les ventouses asservies à l'alarme. Si bien que ça change quand même la ...

Daniel Siret — La perception ...

M Dollet — La perception.

Daniel Siret — Quand on est venus la première fois en deux mille, c'était fermé.

M Dollet — Oui, ça été fait début 2001, je pense.

Daniel Siret — D'accord. Oui c'est vrai que, on respire un peu mieux je dirais ...

M Dollet — Oui mais ça fait un peu angoissant d'un autre côté, je trouve que ...

Daniel Siret — Oui l'enfilade de bureaux, oui, oui c'est vrai ...



(Silence)

Daniel Siret — D'accord, donc alors, on a, donc les bureaux paroi Sud, bon, on a vu ce qu'il en était. Les bureaux paroi Nord on vient de les voir. On a vu les salles d'audience, la salle des pas perdus, les circulations, bon on en a parlé comme ça brièvement, là c'est pareil on avait des questions de couleurs et d'éclairage essentiellement. L'aspect thermique on l'a vu dans tous les espaces, l'aspect acoustique on l'a vu aussi, l'aspect lumineux ... Qu'est-ce qu'on n'a pas vu ... Les prisons ? Ben on a vu le couloir blanc. Est-ce que ca vaut le coup d'aller en bas ?

Eric Monin — Je sais pas ...

Daniel Siret — Il faudrait faire attention à ne pas trop vous prendre de temps, parce qu'il est déjà ...

Eric Monin — C'est peut-être pas essentiel ...

Daniel Siret — ... Bon, on va s'arrêter là peut-être.

M Dollet — Oui, d'accord. Il y a un point que, que ... qui est assez critiqué actuellement, et je pense que c'est avec raison qu'il est critiqué, c'est la signalétique. La signalétique euh ... a été ratée euh ... peut-être parce que le Ministère a voulu des coupes sombres dans les prévisions à l'origine. En fait bon, on avait deux marchés séparés. On avait u n marché euh ... de d'entreprise générale pour construire le bâtiment, et pour construire enfin pour encastrer aussi ces ...

Daniel Siret — Les panneaux ? (Désigne le panneau signalétique au mur)

M Dollet — ... les panneaux. Euh ... mais bon tous les panneaux n'étaient pas forcément dessinés à l'origine dans le dossier de consultation. Donc il y a eu une réflexion sur, avec un autre intervenant, qui était un sous-traitant de Nouvel sur ...

Daniel Siret — On a entendu parlé de ça ...

M Dollet — ... sur la signalétique.

Daniel Siret — D'ailleurs ça a conduit en bas à refaire les cubes avec, salle d'audience numéro un, numéro deux etc.

M Dollet — Oui, non, ça c'était l'appel d'offre signalétique. Mais euh, mais bon, y a aussi le dessin. Le dessin ici (désigne le panneau mural) faisait partie d'un autre marché, et c'est vrai que c'est pas très explicite et on a du mal à se, à se repérer. Donc l'à ça fait partie je crois des, des échecs qu'on peut avoir.



Daniel Siret — Cette signalétique est à vocation interne ? Puisque ici en fait seulement l'administration du tribunal accède ...

M Dollet — Non, tout le monde. Le public, le public peut venir directement de la salle des pas perdus par les ascenseurs qui sont aux deux extrémités ...

Daniel Siret — Oui c'est vrai, c'est vrai ...

M Dollet — Mais bon, logiquement le public, il a du passer par la banque d'accueil, où en principe il avait été envisagé qu'on leur remette un plan pour les aider à se repérer. Je sais comment ça marche, je sais pas ce qu'il se fait ...

Eric Monin — On se promène, on se perd pas, puisque toutes les allées sont parallèles!

Daniel Siret — D'accord, on va s'arrêter là ? On va redescendre, en vous remerciant énormément ...

(Fin de l'entretien)

4. Entretien avec le maître d'ouvrage délégué de Bordeaux

4.1 Conditions de l'entretien

Date : Le 11 février 2002, vers 13 heures 15 Lieu : Nouveau palais de justice de Bordeaux

Conditions : A l'extérieur puis à l'intérieur du palais

Interviewers: Daniel Siret et Eric Monin, CERMA

Interviewé: Mr Diehl, Ingénieur subdivisionnaire DDE 33, Maître

d'ouvrage délégué

Retranscription et mise en forme : Daniel Siret

Déroulement :

Mr Dielh avait été contacté par Eric Monin qui lui avait brièvement décrit les objectifs de la recherche. C'est Mr Dielh qui a d'emblée focalisé son discours sur les questions de ventilation naturelle, sans que ce point n'ait été spécialement mis en avant lors du premier contact. A son arrivée sur le site, Mr Dielh nous a signalé ne disposer que de 45 minutes et a commencé d'emblée la visite. Nous l'avons suivi depuis la plateforme d'entrée vers l'escalier d'eau (vu depuis le haut des marches) puis vers le hall du palais de justice où nous sommes restés debout, au niveau de la première salle d'audience, le long du garde-corps en plongée sur l'atrium.

La journée était très ensoleillée et le temps doux.

Les photographies viennent illustrer les éléments discutés au cours de l'entretien. Elles ont été prises le même jour, certaines quelques heures avant ou après l'entretien (tour du palais de justice), les autres pendant l'entretien.

4.2 Retranscription de l'entretien

(Début de l'entretien)

M Dielh — (En haut des marches, regardant l'escalier d'eau). L'escalier d'eau est une prise d'air. C'est la prise d'air. Bon cette prise d'air permet de récupérer l'air de l'extérieur avec une ambiance humide. Justement pour baisser la température, elle est chargé d'humidité. D'accord, ça c'est le premier point très important. Finalement c'est extrêmement simple ... fallait y penser, mais ... Alors vous avez des espèces de petites pointes inox comme ça qui fait briser le jet ...

Daniel Siret — Pardon?

M Dielh — ... des petites pointes, des petites dentelures en inox qui permettent de faire gicler le jet ...

Daniel Siret — Ah d'accord. Ca gicle l'eau ce qui permet de créer plus de turbulence dans l'eau et plus de brassage avec l'air ?





M Dielh — Voilà, voilà et que ce soit pas un film, que ce soit pas un film d'accord. Alors deuxièmement, maintenant on rentre dans le hall ... je vais dire bonjour au monsieur (désigne le vigile à l'entrée : conversation à propos des droits d'entrée « je fais partie des meubles »). Très bien bon alors, deuxième point important, vous avez cet atrium. Cet atrium vous voyez des choses qui ressemblent à des des des des boîtes à ordures, des des des sortes de corbeilles. L'air qui vient de là-bas passe ici, sort ici. Et cet air là rentre donc dans cette ambiance qui sert de régulateur. C'est pas une serre parce qu'on est pas en plein Ouest et en plein Sud, on est en plein Est. D'accord, bon. Cet air (cette serre ?) donc tempérise déjà cette température. C'est-à-dire qu'en fait on avait ... on a un léger chauffage au sol mais très très léger, très léger, très léger, hein, notamment sur les façades, qui met l'air en ambiance, ok. Et une fois qu'il est en ambiance, il repart dans ces têtes de plancher. Vous voyez tous les petits trous, d'accord ? Parce que c'est u n plancher alvéolaire, ok ?







Daniel Siret — ... Il est conduit par des tubes, non ? Comment ça se passe ?

M Dielh — Ben ce sont des tubes qui descendent, qui sortent chacun dans un bureau, d'accord ? Au travers de la dalle de plancher. Donc ce qui se passe c'est quand l'air arrive dans le bureau, il est vraiment à la température du bâtiment. Il a complètement pris la température du bâtiment. Il est ni chaud ni froid. Il est frais, c'est tout. Il est frais au point de vue ... ok ? Et dedans, il y a un ventilo-convecteur, qui remet un peu plus de chaud, un peu plus de froid s'ils en ont envie, à la commande de l'utilisateur, en circuit fermé à l'intérieur des bureaux. Puis après, bouche d'extraction et la sortie. C'est extrêmement simple. Extrêmement simple, la grande astuce ça été effectivement de de de ... d'utiliser ce volume, comme, comme mise en température, ok ?

Daniel Siret — D'accord.

M Dielh — Alors ce qui se passe c'est que ici donc, vous voyez, vous avez des verrières (désigne les verrières en toiture au travers desquelles les salles d'audience pointent vers l'extérieur) qui en été sont à moitié fermées. Donc on a des brise-soleil qui viennent dessus refermer juste la moitié, ça suffit, pour tempérer ce (truc-là ?). Bon on l'a connu (désigne le bâtiment) au moment de la canicule, on l'a connu au moment froid, on a toujours une ambiance très agréable et il n'y a jamais jamais eu de problème dans dans ...

Daniel Siret − .. de surchauffe ...

M Dielh — ... de surchauffe, jamais jamais. Bien qu'on soit en paroi très vitrée.

Daniel Siret — Tout à fait oui! Alors on est côté Est ici ...

M Dielh — Côté Est, voilà. Donc en fait on est très protégé du Sud, très protégé du Sud. Euh, et côté Ouest, bon il y a des brise-soleil sur l'extérieur.





Daniel Siret — Et ça c'est une technique qui a été ... qui était déjà éprouvée dans

l'agence Rogers ou qui a été mise au point pour ce bâtiment ?

M Dielh — Je n'en sais rien ...

Daniel Siret — Vous savez pas ...

M Dielh — Je n'en sais absolument rien ...

Daniel Siret — On va l'interroger ...

M Dielh — Euh ... vous n'avez plus qu'à l'interroger (rire). Bon ce qu'il faut savoir c'est que Rogers est quand même très très ... très, très ... très féru de de, de ... de de de ... de de de ... d'écologie quoi.

Daniel Siret — De développement durable ...

M Dielh — Voilà, vous l'appelez comme vous voulez (*rire*) mais mais ... mais en fait c'est ça, d'accord ? Hein ? Donc c'est finalement très économe comme fonctionnement, c'est très astucieux, c'est très doux ...

Daniel Siret - Oui ...

M Dielh — Euh, euh, alors, si, il faut que je vous explique aussi, bon, dans les salles de, bon on va, vous irez de vous-mêmes si vous voulez parce que c'est public mais ... Vous irez dans les salles d'audience là-haut, vous allez voir, en fait vous avez ces ... ces ... ces deux grosses gaines que vous voyez là (désigne les gaines partant du sol de l'atrium et joignant les planchers des salles d'audience) amène l'air, comme les corbeilles là, amènent l'air directement dans le plénum, le plénum bas de la coque (désigne la coque en béton formant le plancher des salles d'audience) qui est vide, d'accord ? Et vous avez 250 petites bouches intérieures et vous ne sentez quasiment pas l'air.





Daniel Siret — Ah d'accord. Et il y a un extracteur en haut ?

M Dielh — Et là-haut il y a un extracteur. Alors au début il était prévu, au début il était prévu, que ça sorte par ventilation naturelle là-haut. Bon, y a quand même des extracteurs mécaniques. Voilà.

Daniel Siret — Oui, oui oui.

M Dielh — Et en fait pareil, dans ces salles, c'est, c'est ... au point de vue climatisation, au point de vue température, c'est extraordinaire.

Daniel Siret — Et en été ça n'est pas climatisé?

M Dielh — Ben, il y a une toute petite correction à l'intérieure mais en fait, ça n'est pas ...

Daniel Siret — Il y a un circuit de froid ? Comment ça fonctionne, pour la correction ...

M Dielh — Ah oui, chaud froid, chaud froid. Donc il y a juste une toute petite euh ... à l'intérieur du volume là ... il y a juste une petite, une petite euh ... correction mais ...

sinon ça suffit. Alors ce qui se passe aussi, ça provient aussi, vous verrez dans les coques ce qui est assez impressionnant, c'est effectivement de voir les ... les ... les petites fenêtres qu'on a en haut qui ne touchent jamais le sol, qui sont suffisamment petites pour pas faire effet de serre, parce qu'elles sont plein Ouest. Enfin, ça (?) un peu comme un cadran solaire mais ça touche jamais le bas ...

Daniel Siret — La tache solaire ne touche jamais le sol, c'est ça ...

M Dielh — Jamais le sol. Hein, on a jamais vraiment effet de serre dans ce bâtiment, et ça c'est, c'est un point qui est tout à fait réussi.

Daniel Siret — Et sur la façade Ouest, dans les bureaux, y a pas de problème de de ... surchauffe en, en été ?

M Dielh — Non, non parce qu'il sont en brise-soleil, en brise-soleil euh roulants ...

Daniel Siret — Coulissants ...





M Dielh — ... coulissant, euh non, j'ai pas eu ... y'a pas eu de, de problème là. On avait un petit de chauffe là haut sous les toits ... (Désigne la partie entre le dernier étage de bureaux et la toiture métallique.)

Daniel Siret — Du fait de la stratification thermique peut-être ?

M Dielh — Non parce que c'est par niveaux, parce qu'ils étaient effectivement très exposés, alors au départ, il y a en principe des stores, des stores euh ... extérieurs en toile, mais dès qu'il y a un petit peu de vent, l'anémomètre les fait remonter, du coup ils réchauffent.

Daniel Siret — D'accord.

M Dielh — Alors on a corrigé non pas la thermique mais le le le ... la lumière, la luminosité, en rajoutant des stores intérieurs, parce qu'en fait ils arrivaient pas ... il suffit qu'il y ait un tout petit peu de vent en plein soleil, pouf, ça se remonte, hein. Donc, on a rajouté ça pour qu'ils puissent regarder sur leurs ordinateurs parce que c'était trop lumineux. Par contre on a pas refait de correction froid chaud complémentaire et ça marche ...

Daniel Siret — D'accord.

M Dielh — Voilà ...

Daniel Siret — Très bien ...

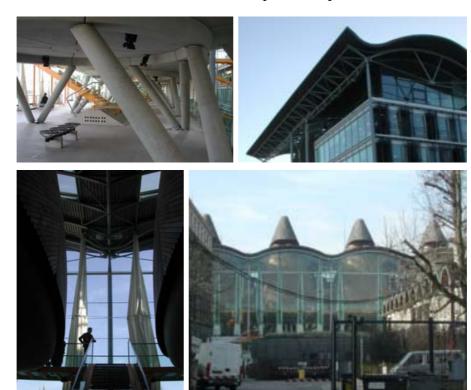
Eric Monin — Et comment s'est effectué le contrôle de la tache solaire. Euh vous avez été associés initialement, est-ce que Rogers déjà avait fait des simulations, vous êtes a u courant du processus ... ?

M Dielh — Ah non, là vous le voyez directement *(il parle de Rogers)*. Moi je le connais au niveau chantier. Voilà.

Daniel Siret — D'accord. Et la mise en oeuvre sur le chantier, ça été facile euh ... ça a posé des problèmes, est-ce que les entreprises françaises savaient faire ça ?

M Dielh — Alors euh ... vous avez ici, vous avez ici euh ... Moi j'estime que les entreprises françaises qui ont fait ce travail ont fait du très très bon travail, parce que

vous avez un ... euh ... on a une qualité de béton assez extraordinaire (désigne les pieds et les coques des salles d'audience), on a un métallier qui est un ... un métallier local qui est pas un, qui est pas ... qui est pas une grosse entreprise, c'est une PME, qui a fait très bien son travail. Il y a Cabrol, alors qui est une entreprise nationale qui a fait la charpente et ... ça c'est un, c'est un bijou de de de ... c'est de l'horlogerie quoi. Il a fait les passerelles aussi. Donc il y a des très très bonnes entreprises qui ont marché là-dessus. Et elles se sont prises au jeu de ce bâtiment et y a vraiment une volonté là-dessus. On a qu'un problème de façade euh ... qui est un gros problème (désigne la façade Est dont les raidisseurs en verre sont bâchés) mais bon ... qui lui n'a pas été maîtrisé.



Daniel Siret — Le problème des raidisseurs en façade, c'est ça ... ?

M Dielh — Voila, exactement.

Daniel Siret — Que vous allez résoudre de quelle manière, d'une manière ou d'une autre!

M Dielh — Ah ben, d'une manière ou d'une autre en changeant la façade!

Eric Monin — Y a un appel d'offre, ça fait partie des ...

M Dielh — Voilà, c'est fait c'est fait. Il est dépouillé et on va partir sur des raidisseurs métalliques avec euh ... et démonter la façade et la remonter.

Eric Monin — C'était un appel d'offre ingénierie ou architecture ?

M Dielh — Les deux. Ca veut dire euh, conception construction, ça veut dire associant une entreprise et une maîtrise d'oeuvre.

Eric Monin — C'est possible de connaître l'équipe qui a été retenue ou non, c'est pas publié ...

Daniel Siret – (*Répète*) L'équipe qui a été retenue.

M Dielh — L'équipe qui a été retenue ... l'équipe qui a été retenue ... l'équipe qui a été retenue euh ... je la connais mais j'ai, je n'ai pas le nom ... Non mais, elle est retenue quoi.

Daniel Siret — D'accord, donc du point de vue de ... de votre point de vue, la qualité

d'ambiance essentielle c'est la qualité thermique, et de ventilation naturelle, et le ...

M Dielh — Oh non, il y a plein de qualités à ce bâtiment (rires) y'a plein de qualités!

Daniel Siret — D'ambiances ... du point de vue des ambiances, on va rester sur la lumière, le son, les ...

M Dielh — Alors les ambiances, les ambiances moi ce que je vous conseille c'est d'aller voir à l'intérieur de ces coques, vous allez voir ce que c'est qu'une ambiance, moi c'est pas ... c'est une ambiance, une ambiance. Ce qu'il faut savoir c'est que dans les palais de justice, euh, comment je vais dire la ... une salle de, une salle d'audience, c'est une salle euh ... c'est équivalent à une chapelle, c'est équivalent à une église où se fait un rite, u n rite euh, qu'on pourrait dire de sacré dans le sens laïc. Et vous allez voir là dedans une ambiance qui est assez étonnante. Euh, une ambiance qui est de très très grande qualité bon par les choix des matériaux bon soit, bon ça fait plaisir à l'architecte donc à moi aussi ... Euh, c'est très chaleureux ça c'est sûr, cette lumière qui vient d'en haut est très magique et puis il y a une acoustique absolument extraordinaire, ce sont des des des ... y a une sono qui a été prévu dont les gens ne se servent jamais ...



Daniel Siret — De la sonorisation ...

M Dielh — ... parce qu'ils n'ont pas besoin de sonorisation. Alors ce qui se passe, c'est que à la fois, c'est majestueux, c'est grandiose, ça en impose, et d'un autre côté, la distance vis-à-vis du prétoire est très proche, on est encore d'homme à homme mais en fait dans un système qui est qui ... est très prégnant. Et ça c'est une très très grande réussite et c'est, c'est une chose assez théâtrale et puis je pense qui est unique à Bordeaux sur tous les autres palais de justice. Les autres palais de justice sont des choses très fonctionnelles, là il y a quelque chose de de de ... vous parlez d'ambiance, c'est une ambiance architecturale qui est très étonnante. Voilà.

Eric Monin — Au niveau des qualités visuelles et notamment au niveau de la localisation des bureaux qui initialement devait être prévus je crois au rez-de-chaussée côté atrium, monsieur C. m'avait parlé d'une modification de la répartition d'occupation de l'édifice avec des programmistes qui avaient retravaillé ensuite sur le volume produit pour déplacer les bureaux parce que les gens avaient émis certaines ... un certain nombre de remarques concernant l'usage et les qualités d'usage. Euh ... qu'est-ce qui s'est passé ?

M Dielh — Alors ça c'est, bon, c'est très simple ... (souffle). Euh ce que je veux dire c'est quand on voit le bâtiment en coupe, on se dit ben il y a la lumière qui va tomber euh, qui va tomber dedans. Bon, c'est pas vrai que la lumière tombe (pas ?) dedans, la lumière tombe pas comme la pluie, elle tombe à 45 degrés, elle tombe pas à la verticale. Donc c'est vrai qu'en bas on a encore de la lumière, on a encore la lumière, mais quand on arrive en deuxième jour en bureaux, là on arrive, c'est effectivement très sombre. Et on s'est aperçu que tous les bureaux utilisés du bas étaient systématiquement allumés.

Bon, alors, ce sont des conditions de travail qui sont quelque fois acceptables en milieu tertiaire euh, bon, quand il a fait la Lloyds à Londres, il a beaucoup travaillé comme ça, c'est des choses qui sont beaucoup plus difficiles à accepter ici, bon, et ce qui a fait que la première implantation des bureaux a soulevé un tollé vis-à-vis du personnel qui a demandé une redistribution complète des bureaux. Et ça été fait par le bureau Meniguetti (?) qui a servi de programmiste qui a fait un travail remarquable de concertation avec les gens et en un été on a pu faire tout le changement d'un coup. Voilà. Donc en fait ce qu'il faut bien savoir, euh, c'est que les gens qui sont sur atrium surtout en niveau bas, jusqu'au deuxième étage d'ailleurs, je dirais trouvent que c'est trop sombre. Alors surtout quand été on ramène les brise-soleil sur la serre là-haut, vous baissez encore le niveau de luminosité. Alors certains aiment bien la pénombre, d'autres l'aiment pas, voilà, c'est tout.







Eric Monin — D'accord ... Euh, Daniel tu ...

Daniel Siret — Je t'en prie Eric, vas-y ... A toi ! ... C'est passionnant ce que vous nous racontez là ... Euh, d'accord, alors effectivement on a lu des articles de Rogers sur cette question de ventilation naturelle mais j'avais compris que la partie devant là (désigne la place en friche devant l'escalier d'entrée) qui n'est pas traitée actuellement avait u n rôle aussi, le terrain devant, non ? C'est seulement l'escalier d'eau qui ...

 ${\bf M}$ ${\bf Dielh}$ — Ah non le terrain devant il est fondamental, il est fondamental parce que c'est la présentation du bâtiment. Alors pour l'instant ...

Daniel Siret — Ah d'accord, et pour la prise d'air elle-même, par rapport, par rapport à la ville ...

M Dielh — Non non, rien à voir, rien à voir. Non c'est un, euh le projet Rogers est quand même un projet, dans tout le concours, c'est le seul projet qui a restitué à la ville les vestiges du Fort du Ha qui sont là, et qui sont la deuxième forteresse de Bordeaux, il y avait deux forteresses à Bordeaux, dont celle-là, qui dans tous les projets était insérée complètement dans le bâtiment, et c'est le seul projet qui a vraiment fait un projet d'urbanisme en restituant un espace public, euh, à la ville. Alors ça c'est important. Alors au départ il devait y avoir un bassin, et puis de, de de de ... vous pourrez en parler chez Rogers mais ... euh de fil en aiguille il y a une histoire d'un d'un ...





Daniel Siret — Il devait y avoir un bassin ...

M Dielh — Un bassin, un bassin, et puis un vortex dedans au titre du 1 pourcent, et le vortex s'est avéré impossible à faire dans des conditions de sécurité pour le grand public à moins de le mettre complètement dans une cage donc ce qui n'était pas du tout l'esprit du projet. Donc pour l'instant on est reparti sur l'aménagement d'une amélioration de l'entrée parce que vous avez vu que cet escalier biais est très raide et finalement très mal venu et doit être refait. Donc en fait le principe c'est de refaire une place bon, sur laquelle actuellement les architectes travaillent, qui devrait être une place plutôt minérale, peut-être une petite bande d'arbres sur le bord, et avec un rappel d'eau devant, juste devant, en prolongation justement de l'escalier d'eau, voilà.







Eric Monin — D'accord, c'est Rogers qui s'en occupe ou c'est une équipe municipale ...

M Dielh — Ah c'est non non non non non non non non, quand même pas (signifie par là que ce ne peut pas être une équipe municipale) ... (rires)

Eric Monin — Je sais pas, comme c'est espace public euh ...

M Dielh — Oui oui, quand même pas. Alors il est évident qu'il y a un grand débat entre euh, où commence le public et où s'arrête le public. Hein, parce que ça peut très bien finir par une grille, une grille comme sur les palais d'habitude, et puis on met un gazon à l'intérieur, ça c'est un espace privatif. Hein, comme ça se passe pour l'ENM vous avez une grille comme ça (désigne l'Ecole Nationale de la Magistrature voisine). Bon ce n'est pas le souhait ni des gens d'ici, ni des gens du Ministère ni des gens de la ville. Donc on est à la recherche de quelque chose d'autre, donc euh une place. Et la volonté de la ville là-dessus est très forte, elle l'a appelé la place des Droits de l'Homme, c'est bien pour quelque chose, c'est pour que ça soit une place, et que ça soit l'entrée du Palais. Donc il y a un problème de requalification de cette entrée qui est en cours et qui est tout aussi important parce que c'est ce qui finira finalement cet objet.

Daniel Siret — Comment ça s'est passé vos rapports entre maître d'ouvrage délégué local et puis la DGPPE avec René Eladari et l'équipe chargée de la maîtrise d'ouvrage ?

M Dielh — Alors là, là vous êtes, on va peut-être ... (signifie en riant qu'il veut arrêter l'enregistrement), là vous êtes remarquable ! et bien on va dire de manière remarquable

et c'est pas parce que j'ai le micro (rires).

Daniel Siret — C'est vrai?

M Dielh — Allo oui ... (Le téléphone portable de M Dielh sonne. Interruption momentanée de l'enregistrement. Reprise sur le même thème.)

M Dielh — (...) les rapports avec la DGPPE sont excellents, excellents. C'est-à-dire qu'on leur a servi vraiment de relais et il me semble enfin, c'est à eux qu'il faut le demander, on a vraiment servi de relais vis-à-vis des acteurs locaux, vis-à-vis du chantier vis-à-vis de ça. Parce que les acteurs locaux, y en a pas ...

Daniel Siret — C'est ce qu'ils vous ont demandé en fait de servir de relais ? Qu'est-ce qu'ils vous ont demandé, c'était quoi votre mission ? De construire le bâtiment ça c'est sûr mais à part ça, de faire passer le message de la DGPPE, de justifier le concours qui avait été un petit peu euh ...

M Dielh — Ah ben écoutez non, non non non non, le concours moi je connais pas (*rire*). Je connais pas, ma mission elle est pas là, elle est plus là, elle est plus là. Une fois qu'on dit bon on a le suivi de chantier, ma mission c'est de faire avancer le chantier, d'être le correspondant de la DGPPE sur place, au jour le jour. Et je crois que la présence au jour le jour a été utile.

Eric Monin — C'est une présence pour quelle mission, c'est-à-dire clairement la DGPPE vous a donné quelques consignes peut-être clés, s'il y avait quelques concepts a retenir, quelques mots d'ordre, qui ont guidé l'ensemble ...

M Dielh — Non non non, c'est ... en fait la DGPPE est un maître d'ouvrage. Nous agissons en tant et pour le compte du maître d'ouvrage, point barre. C'est-à-dire en fait sur euh, écouter les (?) décisions, qu'est-ce qui se passe, etc. Donc il y a des moments, il y avait des décisions qui se passaient très bien, notamment les relations avec les utilisateurs, donc il y a des choses qu'on pouvait régler, y a des choses dont on relatait tout de suite à la DGPPE en disant bon voilà, le problème se pose, voilà ce que j'en pense, qu'est-ce que ... voilà. (Regarde vers la façade vitrée). Tiens je vois qu'il y a une barre qui bouge (rires).

Daniel Siret — Pardon ... ?

M Dielh — Une rampe qui bouge ...

Daniel Siret — Une rampe qui bouge! Faut noter ...

M Dielh — Faut noter ! Non non mais, c'est bon de discuter là comme ça encore. Donc pour l'instant on sert encore de service après-vente, qui est un service après-vente assez lourd ! (Rires)

Daniel Siret — Oui ... Du fait des problèmes euh ...

M Dielh — Voilà, des tas de petites choses, vous avez des pierres sur le socle qui ...

Daniel Siret — Oui c'est ça oui ...

M Dielh $- \dots$ donc euh ça, on sert à ça aussi.

Daniel Siret — D'accord.

Eric Monin — (Désigne la zone entre le dessus des bureaux et la charpente.) Qu'est-ce qui se passe là au dessus des bureaux, entre la toiture et ...

M Dielh — Et bien c'est le fameux cinquième niveau, qui est en principe un ... ce qu'ils appellent un bureau paysager, parce que je sais pas si vous avez remarqué, vous avez une structure béton, qui sont des étagères en béton et qui s'arrêtent au quatrième étage. Et après, c'est la structure fer qui reprend le dessus. Et alors en fait vous avez une structure béton qui ... là on est en haut, là on est en haut aussi au quatrième et là ici a u deuxième, qui est le socle. Et après, on repart en structure complètement métallique, complètement aérienne, haubanée à l'intérieur, et toutes les liaisons entre le haut, le béton et le fer, c'est du verre ...





Daniel Siret — Ah c'est ça oui, c'est ça ...

M Dielh — Donc, donc euh ... voilà. Donc ça donne beaucoup de transparence. Alors ce qui est assez amusant aussi à savoir, et ça pour un architecte c'est quand même vachement intéressant, c'est de voir qu'au départ, il ait conçu un espace libre très très, très, très minimaliste où il n'y a rien dedans et que la lumière au travers (désigne le bloc de bureaux) et quand on va dedans en fait, tout est cloisonné avec des placards partout et des petites alvéoles partout etc. Ca c'est l'utilisateur. Donc entre euh ... je dirais, l'architecte et puis l'utilisateur, il y a quelque fois un grand débat. Et puis c'est de toute façon l'utilisateur qui gagne à la fin.

Daniel Siret — Il y avait eu le débat de la transparence en façade, et puis de la transparence intérieure aussi qui a posé problème aux utilisateurs.

M Dielh — Oui, voilà. Oui, non mais la transparence oui c'est ça, c'est un, c'est un drôle de, un drôle de débat cette transparence parce que bon c'est vrai que ce projet a été fait sur la transparence, l'ouverture de la justice à la ville. Or il est clair que vous prenez un homme sur deux, la première chose qu'il va faire c'est qu'il va mettre des stores, pour garder son intimité. Alors où commence l'intimité où s'arrête-t-elle ? Dans la justice où s'arrête-t-elle ? Il est évident qu'au niveau du du ... des juges d'instruction elle doit être respectée là réglementairement et sur le plan juridique, autant pour le reste, on peut se poser des questions. Alors ce qui s'est passé c'est que dès le début, les utilisateurs ont sorti, ont collé des listings sur les fenêtres à tire-larigot. Donc ce qui nous a amené très vite à reposer des stores, dès qu'on a pu. Voilà.

Eric Monin — Donc des stores intérieurs ...

M Dielh — Donc y a, y a entre l'idée que se fait l'architecte des utilisateurs et puis leur mode d'habiter, y a quelque fois un schisme. Bon, on a pas vu de nain de jardin encore apparaître *(rires)*.









Eric Monin — Ce sont des stores donc placés donc à l'intérieur qui viennent doubler les volets coulissants extérieurs.

M Dielh — Oui oui, et qui au point de vue thermique son nuls hein.

Daniel Siret — On les a vus sur la façade Ouest, hein, c'est ça.

 ${f M}$ ${f Dielh}$ — Voilà. Qui sont rajoutés, alors il y a les brise-soleil extérieurs et y a ces petits stores, du vénitien intérieur, qui est là uniquement comme correcteur de lumière. Au point de vue thermique c'est nul.





Daniel Siret — Et les brise-soleil fonctionnent, tels qu'ils sont posés là ?

M Dielh − Oui, y a pas de problème. Pas de problème.

Daniel Siret — Pas de problème ... ?

M Dielh — Il y en a eu un qui s'est décroché au début, parce qu'il y avait une butée qui manquait, il est tombé par terre donc on l'a redressé ...

Daniel Siret — Comment ça se passe le ... les manoeuvres ...

M Dielh — Ah ben on ouvre la fenêtre, on ouvre la fenêtre et on pousse. Non c'est extrêmement primaire, là ça peut pas se casser ...

Daniel Siret — ... ça ça marche bien ça ...

M Dielh — ... ça peut pas se casser ... Je dis ça parce que j'étais au Monde Arabe la semaine dernière encore, euh, c'est tellement compliqué qu'effectivement ça se coince ! (*Rires*)

Daniel Siret — Mais ils s'en servent pas ...

M Dielh — Mais c'est tellement beau, c'est vrai, c'est génial mais, quand on fait des choses trop compliquées, ça finit par se coincer.

Daniel Siret - Alors vous avez eu des relations avec vos collègues de Nantes par

exemple ou de Grasse?

M Dielh — Non. Non pas du tout. On s'aime beaucoup, mais on se voit pas! (*Rires*) Non je sais pas parce que, euh, je vois pas très bien l'expérience qu'on peut se transmettre. L'expérience je dirais elle est quotidienne, elle est ... On se plonge dans un projet, on est à part entière avec les entreprises, avec l'architecte, etc, les choix qui se font, les manques du CCTP dans le dossier d'appel d'offre, comment il faut remettre comme ça. Il faut savoir qu'on a fait quand même plus de 515 ordres de service modificatifs, donc à chaque fois fallait regarder l'opportunité de changer ou pas. Donc je dirais le projet s'est fait, mais il y a eu des petites corrections tout au long du chantier et c'est là où, vis-àvis des DGPPE on pouvait vous dire ça c'est tout à fait justifié, ça ils charrient, etc. Voilà.

Daniel Siret — Et par rapport à ce chantier justement, est-ce que les corrections au niveau thermique et du système de ventilation euh ... le système était calé déjà dès le départ ou euh ...

M Dielh — Oui. Y a pas eu un iota de changement. Sauf euh, sauf le rajout en cours d'étude des ventilateurs en haut des coques. C'est tout. Voilà.

Daniel Siret — En cours d'étude, en cours de chantier ?

M Dielh — Non non, non. En cours de, de début d'étude, entre l'APS et l'APD.

Daniel Siret — D'accord, entre l'APS et l'APD, après le concours.

Eric Monin — Ce sont les hélices que l'ont voit là-haut ? C'est pour les ...

M Dielh - Non c'est pour le désenfumage, désenfumage.



Eric Monin — Ah d'accord. Et le système de chauffage, de contrôle de l'air dans les bureaux paysagers, c'est le même que pour les autres niveaux ?

M Dielh — Pareil, pareil.

Eric Monin — Même si on est situé juste sous de la toiture ?

M Dielh — Oui oui, non mais pareil.

Eric Monin — D'accord. Mais les bureaux paysagers, bureaux paysagers ...

M Dielh — Oui, oui. C'est pour ça qu'il faut plus parler de bureaux paysagers. Faut dire bureaux encloisonnés. Mais y a pas de cloison là au sol hein c'est juste des armoires. Mais vu le linéaire d'armoires! Ca fait beaucoup ...

Daniel Siret — Ce sont seulement des armoires. On les voit là. Elles sont pas liaisonnées avec la structure en fait, elles sont posées entre les ...

M Dielh - Voilà. Ah non non mais c'est vraiment un ...

Daniel Siret — Et au niveau acoustique ca, ca fonctionne, ca permet de préserver le ...

M Dielh — Alors en acoustique, en acoustique ...

Daniel Siret — Pour les bureaux je parle.

M Dielh — Côté bureaux courants y a aucun problème. Si y a même, si si y a même u n

problème. Vous savez qu'on a actuellement des normes, des normes d'isolation des bureaux par rapport à la circulation etc. Donc si vous voulez maintenant, quand on tape à une porte, la personne entend pas à l'intérieur. Donc on ouvre, et si la personne est en examen c'est très gênant.

Daniel Siret — Bien sûr oui ...

M Dielh — Donc alors on nous a demandé d'imaginer un système de portier. De portier pour qu'on puisse sonner avant de rentrer. Voilà donc, je peux vous dire à l'intérieur l'acoustique est bonne. Alors on a un petit problème de ... de ... de ,un petit problème d'insuffisance, à mon avis un petit problème d'insuffisance acoustique dans la salle de réunion là haut, celle où il y a toutes les armoires, y a tellement de mobilier que ça absorbe bien, mais à mon avis y a un petit peu d'insuffisance au niveau de cette, a u niveau de la grande salle. Dans la bibliothèque, y a tellement de bouquins que ça absorbe beaucoup, mais là haut on est un petit peu juste. Voilà. Donc ça veut dire que ...

Daniel Siret — Ca résonne pas mal et on s'entend mal ?

M Dielh — Voilà. Voilà. Enfin bon, c'est pas insupportable hein. Parce qu'on aurait vraiment apporter des corrections. Là ça se supporte. Mais on était un petit peu à la limite inférieure.

Daniel Siret — D'accord.

M Dielh — Donc, ce qui veut dire que uniquement la tôle perforée avec la laine de roche dessus, c'est un petit peu juste.

Daniel Siret — Très bien, on va s'arrêter là ? En vous remerciant énormément (...). (Fin de l'entretien)

5. Entretien avec le maître d'ouvrage délégué de Grasse

5.1 Conditions de l'entretien

Date : Le 18 juin 2002, de 10h15 à 12h Lieu : Nouveau palais de justice de Grasse Conditions : Visite commentée du bâtiment

Interviewers: Eric Monin et Christian Marenne, CERMA

Interviewés : MM Dominique Reynaud et Guy Tancredi DDE 06, Maître d'ouvrage délégué, puis Mr Prot, Greffier en chef du palais de justice de

Grasse

Retranscription: Eric Monin

Mise en forme : Daniel Siret

5.2 Retranscription de l'entretien

(Début de l'entretien)

Dominique Reynaud — Les services de l'Equipement peuvent prêter leur concours, leur assistance auprès du maître d'ouvrage pour la construction (inaudible) ... Bon, c'est une assistance ... je dirais ... technique, administrative et financière, mais c'est vrai que le maître d'ouvrage DGPPE est relativement bien structuré et c'est vrai que notre assistance est plus effectivement une représentation locale, être les yeux et les oreilles du maître d'ouvrage. Toutes les semaines quasiment le maître d'ouvrage était là

Eric Monin — On a rencontré M. Guyomard à la DGPPE et ...

Dominique Reynaud — Il a suivi le début du chantier, à l'époque c'était Matelon, mon prédécesseur. Eric Degréjoie et Patrice Matelon et Guy Tancredi qui ont suivi l'opération, et puis ensuite, je dirais que tout le monde à changé quoi. C'est Georges Madon qui a pris la relève DGPPE et puis moi, j'ai succédé à Patrice Matelon. Donc il y a que Guy Tancredi qui est resté là depuis le début quoi. Alors c'est une opération qui a été initiée en 1993 dans le cadre des programmes d'investissement du Ministère de la Justice avec une volonté forte pour le site judiciaire de Grasse ... (inaudible) ... Donc là vous allez avoir le tribunal de commerce, il y a le tribunal de grande instance, TI et Prud'hommes. Le site, le site d'accueil et bien c'est les anciennes usines Chiris qui ont été désaffectées, donc la contrainte forte de l'architecte, effectivement il a inséré u n ensemble d'unité sur un site relativement exigu sur lequel effectivement, on tourne tout autour, avec les temps forts du paysage de Grasse quoi. Bon je dirais il y a une unité d'ensemble qui est le bâtiment et puis il y a différentes unités à l'intérieur de ce bâtiment qui correspondent à des unités fonctionnelles. Donc le bâtiment est décomposé en deux corps principaux : le corps ovale et puis le corps rectangulaire. Dans le corps ovale vous retrouvez le tribunal de commerce dans le corps rectangulaire vous allez retrouver la partie Prud'hommes de mémoire, la partie civile, et puis ... Oui, il y a la partie civile, la partie enfants aussi.

Eric Monin — Quand vous avez récupéré le projet si je peux parler comme ça, tout était arrêté ? C'est-à-dire le concours avait eu lieu, est-ce que vous avez été associés quelque part dans le ...

Guy Tancredi — Alors on a été associé ... euh ... carrément dans le cadre de la genèse de l'opération, au tout début hein. L'acquisition foncière, on a choisi le projet depuis le tout début.

Eric Monin — Sur le choix du site aussi ? la DDE avait été associée ?

Guy Tancredi — Euh, le choix du site, non ... non

Dominique Reynaud — Mais on a été associé au niveau programme, non?

Guy Tancredi — Programme, tout à fait. Programme technique, programme détaillé ...

Eric Monin — Et dans le programme technique, est-ce que figuraient déjà des exigences en terme de confort, par rapport bien sûr au climat ...

Guy Tancredi — Certainement. Bon, je l'ai pas en tête, mais certainement. On l'a encore, on l'a en archives.

Dominique Reynaud — Je pense que c'était une donnée forte du programme, parce que dans les retranscriptions techniques, on retrouve beaucoup d'éléments comme ça. Où il y avait des éléments passifs, des éléments actifs, très ... on verra ...

Christian Marenne — Est-ce qu'il y a des arguments qui ont fait que ce soit ce projet là qui ait gagné par rapport aux autres projets qui ont concouru ?

Dominique Reynaud — C'est très compliqué. Je dirais qu'on était pas dans la confidence du maître d'ouvrage, ce qui est certain, c'est qu'à l'issue du choix du maître d'oeuvre, on ait quand même un projet qui s'insérait parfaitement dans le site avec des caractéristiques architecturales qu'on connaît.

Eric Monin — on a eu l'occasion d'interroger René Eladari par rapport aux différents projets, il a plutôt axé son propos, puisqu'on était avec Monsieur Maillard, sur le palais de justice de Nantes, Mais ... euh ... Portzamparc était en lice pour Bordeaux aussi, il avait perdu Bordeaux.

Dominique Reynaud — Les données sont différentes. On ne peut que juger ... l'intérêt c'est de parler du bâtiment. Bon au niveau chronologique du bâtiment, bon en 93 ils ont lancé l'opération, novembre 95, les travaux ont débuté, et ils se sont achevés en 99. C'est pas très vieux comme livraison de bâtiment. Euh ... il y a 7000 mètres carrés de SHON, et puis vous avez l'ensemble des instances, juridiques, judiciaires de Grasse quoi. Donc je reviendrais sur les deux pôles, vous avez un pôle, la partie ovale qui regroupe donc le tribunal de commerce, vous avez la partie rectangulaire qui est décomposée en trois volumes. Donc il y a trois entités qui sont indépendantes, qui communiquent entre elles par des coursives, au-dessus de patios et avec je dirais une sorte de moelle épinière qui est la salle des pas perdus qui fait 110 m de long. Je dirais c'est un peu l'élément fort et l'élément que l'architecte, je sais, a voulu que ce soit pleinement ouvert vers l'extérieur. Donc après c'est décliné je dirais en technique, par exemple là tout le vitrage qu'il y a eu, c'est du vitrage extra blanc qui ont été faits spécialement en Allemagne, euh ... pour ne pas ... pour assurer cette transparence avec l'extérieur, d'accord. Ca c'est relativement remarquable, c'est des verres, je me souviens ... (inaudible). Euh, je dirais pour l'insertion dans le site, donc, euh, je dirais l'architecte a configuré son bâtiment par rapport au site, à la configuration du site donc qui (inaudible), avec une forme ovale puisque effectivement il y avait tout un îlot autour duquel on pouvait circuler, c'est vrai qu'il reprenait cet îlot, et puis une partie rectiligne qui suit la configuration du terrain. Euh ... les grands éléments caractéristiques du bâtiment, en fait il y a ... vous avez déjà toute une toiture, donc une sorte de sur-toiture en terre cuite. En fait, c'est pas de la terre cuite parce que compte tenu des formes des éléments, ça a été fait en ciment, du béton teinté dans la masse. C'est vrai que chaque élément, chaque écaille avait son propre moule, notamment sur la partie ... euh ... ovale. Donc ... euh, ça ressemble à de la terre cuite mais c'est pas de la terre cuite, c'est du ciment teinté dans la masse. Euh ... lorsque l'on s'élève un peu sur Grasse, en fait, je dirais qu'on distingue le bâtiment par sa forme, mais c'est vrai qu'il n'y a pas de verrue dans le paysage.

Eric Monin — Est-ce que ce toit extérieur en béton, en ciment, a été fait de telle sorte pour résoudre des problèmes techniques ...

Dominique Reynaud — Bon, je vais pas me mettre dans la tête de l'architecte, mais moi, vu de l'extérieur, je pense que effectivement il y avait toute une réflexion technique dessus, puisque y a une sur-toiture c'est à dire que tous les organes techniques fonctionnels sont entre la terrasse du bâtiment et cette sur-toiture qui dissimule un peu tout ça. Mais qui reste transparente et qui reste perméable puisque effectivement vous avez l'air qui circule dessous quoi. Je pense pas qu'on puisse le visiter parce que les conditions d'accès sont pas très faciles, mais vous avez toute la partie chaufferie située là-dessous.

Christian Marenne — Ca protège aussi les toitures terrasses du soleil ... au dernier étage, il y a peut-être pas de problèmes de surchauffe ...

Dominique Reynaud — Non, y a pas de problème de surchauffe puisque ils ont ... il y a une ventilation naturelle qui se fait donc de l'air entre les sur-toitures et les terrasses. De la même façon qu'entre les unités vous avez des patios. Et je sais qu'il y avait, la volonté forte de l'architecte c'était de végétaliser ces patios pour amener de l'air frais quoi. Donc vous avez en traitement un peu passif pour acclimater le bâtiment parce que ... je dirais le coin est relativement chaud, vous avez donc ces patios, ces unités de végétation, ces oasis on dirait ... et puis heu donc vous avez devant toute la

végétation qui a été maintenue sur place voire légèrement déplacée, y a des arbres qui ont été déplacés ... euh ... il y a un traitement passif par exemple sur la partie ovale, alors que vous avez des ailes, des ailes d'avion, qui s'orientent en fonction de la position du soleil ... et du vent, parce que si il y a beaucoup de vent, je sais qu'elles se mettent dans une configuration où la prise de vent est réduite ... si il y a ... en fonction de l'évolution de la course du soleil dans le ciel, elles modifient leur orientation.

Eric Monin — Ce qui explique peut-être ... on a vu du personnel qui comprenait pas parfois pourquoi ça changeait subitement d'orientation alors que le soleil ne changeait pas de place ...

Dominique Reynaud — Non, non, c'est que du vent. C'est pour éviter la prise au vent quoi.

Christian Marenne — Ils sont commandés comment ? C'est une commande globale pour toutes les ailes, ou c'est par aile ?

Dominique Reynaud — Non, je pense que chaque aile est motorisée. C'est asservi. Chaque aile est asservie à un processeur quoi. Bon, je pense qu'y a un algorithme d'ensemble qui dit si celle-ci je l'incline de quarante cinq degrés, celle-ci je vais l'incliner un peu moins, un peu moins, un peu moins, quoi. Il y a un calcul savant qui a été fait quoi.

Christian Marenne — Il y a une gestion centralisée ... ?

Dominique Reynaud — Je vais pas rentrer dans les détails, mais effectivement, je sais qu'il y a tout un logiciel qui gère ces systèmes là. Après en éléments forts, ...

Christian Marenne — Vous savez pas par qui ça a été fait ?

Dominique Reynaud — Non. La maîtrise d'oeuvre a été assurée par OTH, OTH et puis S3E, et ça c'est un sous traitant, tout ce qui est ...

Guy Tancredi — Le nom, je l'ai plus en tête ... Mais je peux vous le redonner si ça vous intéresse!

Dominique Revnaud — les entreprises c'était SOGEA Nicoletti, il v avait vingt cinq sous-traitants déclarés, vingt cinq déclarés ..., après également l'architecte a énormément travaillé sur les matériaux bruts, c'est-à-dire que par exemple il y a très peu de capotage, il ne dissimule pas le matériau. Le béton à l'extérieur, par exemple le béton, c'est du béton architectonique. C'est vrai que lorsqu'on voit pour la première fois la partie ovale, on se dit tient, il a reconstitué la pierre de pays, mais c'est pas une pierre de pays, c'est du béton architectonique avec une granulométrie particulière, qui est ensuite retravaillée, cassée. C'est vrai que le gars qui s'est ..., il y a un gars qui a cassé le béton ... euh ... on l'a vu travailler quatre mois, cinq mois, à casser le béton, pour qu'effectivement y ait toujours, toujours cette main en fait. Donc béton avec une granulométrie, c'est vrai qu'on voit là ... , c'est même plus qu'une granulométrie, c'est une (inaudible) métrie, sciée puis cassée. Donc ça pour retrouver le mur en pierre qui est autour, juste derrière, ... euh ... matériau brut par exemple le béton teinté dans la masse de la sur-toiture, euh ... le béton brut que vous allez retrouver sur les poteaux, dans la salle des pas perdus, qui était travaillé. Il y a eu un AMO là-dessus, sur le béton, il s'appelait Houry, c'est un mec spécialisé dans le béton. D'après ce que j'ai entendu, il passait son temps à faire des essais sur le béton, tout ça, sur la couleur, il a essentiellement travaillé sur les bétons, notamment les poteaux de la salle des pas perdus, il a travaillé sur les bétons des salles d'audience. Toutes les salles d'audience sont revêtues de béton, de de bois, et ... euh ... vous allez retrouver le muret des prévenus qui va être en béton ... euh ... noir, c'est du béton noir, c'est pas du béton peint, c'est du béton noir dans la masse. Ca aussi, c'est une particularité. Pareil, hein, regardez la banque d'accueil, c'est du béton, c'est brut. Donc il y avait ... je pense que l'architecte, sa logique c'était de ne pas dissimuler, ne pas avoir honte des matériaux, de les exposer.

Eric Monin — Et alors, par rapport à la salle des pas perdus dont vous parliez tout à l'heure, et de ce parti d'ouvrir largement la salle des pas perdus ... euh ... le personnel évoque par exemple des problèmes d'éblouissement, notamment de réverbération sur le sol parce que le sol est tellement parfait, très clair, qu'effectivement si on est orienté comme ça Sud ou Sud-Ouest légèrement, à certains moments de l'année, au printemps, automne, un soleil un peu plus rasant ça pose des problèmes. Est-ce que ... euh ... est-ce

que on était conscient de ça dès le départ, ou alors est-ce qu'on a ignoré, et ce qui comptait avant tout c'était de faire la transparence et d'ouvrir le bâtiment sur l'extérieur ?

Dominique Reynaud — Je pense que l'architecte est de son principe de transparence, de voir le bâtiment de l'extérieur et de l'extérieur voir ce qui se passait ... euh ... c'était un peu le principe de transparence de la Justice et voir ce qui se passait. C'est que l'architecte voulait que le ... le peuple s'approprie la salle des pas perdus quoi. Qu'il y ait pas de trucs cachés. La contre ... effectivement ... une des contre parties c'est que transparence dit que lorsqu'il y a du soleil sur l'horizon, relativement bas sur l'horizon et ben les gens sont gênés. Mais bon, dans l'année ... euh ... la période où le soleil est bas sur l'horizon doit ... doit pas être très grande quoi. Alors c'est vrai que par exemple les pagaies c'est pareil, il a voulu ... euh ... tout en maintenant cette transparence ... euh ... je dirais filtrer un peu la lumière et retrouver cette ... cette dominante végétale qui est à l'extérieur.

Eric Monin — Et les pagaies, c'est quoi exactement ? Ce sont des luminaires ?

Dominique Reynaud — C'est pratique ... non non, des pagaies en frêne, ... euh ... qui sont éclairés par ... par dessous, qui ont été faits par un spécialiste ... euh ... en Bretagne. Un spécialiste des bateaux. Et ça, c'est, ... je dirais la partie transparente de la justice, et après vous avez la partie confidentielle qui sont les salles d'audience, et vous avez donc ces portes qui sont ... bon ben ... à mon sens un peu monumentales ... euh ... bien calfeutrées, et où effectivement on conserve le caractère ... euh ... confidentiel de l'audience quoi.

Eric Monin — Au niveau aussi du contrôle thermique, vous parliez de la sur-toiture ; on se rend compte que la sur-toiture déborde très largement par rapport à la partie ovale avec les chambres plutôt civile ... euh ... est-ce qu'on observe des variations entre les étages hauts et les étages bas qui eux sont uniquement ... dont l'éclairage et la lumière est uniquement contrôlé par les ... par les ailes d'avion ?

Dominique Reynaud — Je pourrais pas vous répondre directement sur la question. Faudrait poser la question sur le concepteur, euh … le BET quoi. Ce que je peux vous dire c'est que les sur-toitures c'est un peu propre au pays quoi … la côte d'Azur. On souffre énormément de soleil, c'est vrai que vous avez ce débord de … toit.

Eric Monin — On a l'impression qu'en terme de question du solaire, c'est surtout cette façade qui a été traitée, bon bien sûr l'ovale et puis les différents étages avec les auvents qui débordent au niveau des fenêtres, en partie haute ...

Dominique Reynaud — Tout a été traité. Par exemple dans la partie Nord, je dirais que d'une part il y a une certaine confidentialité liée aux salles d'audience qui sont toutes positionnées côté Nord, donc vous avez la colonne vertébrale qui est la salle des pas perdus et puis vous avez les salles d'audience qui sont au Nord. Euh, les salles d'audience n'ont pas forcément un éclairage direct, c'est plutôt un éclairage zénithal ou indirect, pour préserver cette confidentialité quoi. Alors je pense qu'on aura dès que monsieur Prot sera là, on aura la possibilité de rentrer dedans, mais vous ... quand vous êtes dans la salle d'audience vous ne voyez pas l'extérieur.

Eric Monin — Disons je ne parlais pas forcément de la salle d'audience, mais les bureaux qui sont situés dans les parties supérieures. Quand on fait le tour du bâtiment, on se rend compte qu'il y a des ... des cartons, des papiers qui ont été collés à certaines fenêtres comme si les gens cherchaient à se protéger de certaines conditions extrêmes ... euh ...

Dominique Reynaud — Bon là c'est la condition humaine je dirais, ... euh ... quelles fenêtres devaient être équipées de stores bateaux ? Euh, y avait quand même u n problème au Nord, c'est-à-dire que la contrainte forte du site c'était l'existence d'un distilloir, c'est-à-dire d'un bâtiment dans lequel il y avait des alambics. Et c'était u n ouvrage qui était classé. Donc euh, ... le bâtiment a été conçu pour préserver ce distilloir ... euh et puis effectivement on reprenait un peu l'architecture du distilloir ; c'est-à-dire que le distilloir était rectangulaire et la partie rectangulaire, à une homothétie près on retrouvait un peu ce bâtiment là. Euh ... c'était une structure qui était en bois, qui ... euh ... avec un soubassement en béton, béton grossier quoi. Euh, lorsque le bâtiment a été construit, toutes les fenêtres étaient des fenêtres ... euh ... pare

flamme, qui ne pouvaient pas s'ouvrir sur l'extérieur, déjà. Pour éviter effectivement la communication d'incendie entre ce bâtiment et les fenêtres. Euuuh, ... entre temps le bâtiment a été déclassé, le distilloir, il ... menaçait ruine, donc il a été rasé, il ne reste plus que le soubassement, et c'est vrai que les utilisateurs ont peut-être eu du mal à comprendre pourquoi ... euh ... ils se retrouvaient dans un univers parfaitement clos, calfeutré, sans pouvoir ouvrir les fenêtres. C'est un peu, c'est un peu difficile. Euuuh, ... là-dessus il y a une commande complémentaire qui devrait être passée, euh ... qui vise effectivement à remplacer donc ces ouvrants fixes pare-feu, par des ouvrants ouvrants, mais pare-balles. Parce que la contre partie c'est qu'effectivement le distilloir ne protège plus d'un tireur isolé quoi. Donc j'imagine très facilement que les gens qui se sont retrouvés sur la façade Nord ont été un peu frustrés du fait que bon, ils avaient une fenêtre et ils ne pouvaient pas l'ouvrir. Ceci explique un peu cela quoi. Mais, ... euh ... bon ... y a pas de traitements passifs à l'extérieur, y a des stores bateaux à l'intérieur. C'est vrai que bon, c'est une façade au Nord quoi.

Eric Monin — Alors revenons aux façades Sud, ce qui est intéressant aussi, c'est de voir comment dans les patios qui sont entre chacun des blocs un peu plus loin, là, on à l'impression ... bon, on voit clairement que l'architecte a réfléchi au niveau de la toiture ...

Guy Tancredi − On peut y aller là ...

Eric Monin — Il a réfléchi à la gestion encore une fois de la lumière, pour faire entrer le soleil ou la lumière dans les parties hautes, euh ... y a une espèce de discontinuité, une espèce de trémie qui s'opère au niveau de la toiture.

Dominique Reynaud — Oui, tout à fait oui, y a en fait continuité entre les unités, donc elle est assurée par des coursives, mais également au niveau de la sur-toiture on la retrouve. C'est à dire la ... la coursive est couverte

Eric Monin — (Entre blocs 2 et 3) Bon, ici la toiture est interrompue, on est façade Nord, mais façade Sud, on a une série de pergolas ... je ne sais pas comment appeler ça, qui viennent gérer le surplus d'ensoleillement au niveau des bureaux qui donnent de ce côté là.

Eric Monin — (A l'extérieur) Bon c'est un choix plastique peut-être aussi que de faire poursuivre la structure sans forcément couvrir pour laisser passer la lumière ?

Dominique Reynaud — Ben c'est plus une justification architecturale qu'une justification technique on peut dire. Effectivement les éléments porteurs, on aurait pu facilement les supprimer.

Eric Monin — Et on voit qu'ici les fenêtres sont par contre équipées de pare-soleil extérieurs ...

Guy Tancredi — Ouais, ... vaut mieux hein.

Dominique Reynaud — Par contre l'agencement des fenêtres est tel que c'est pas toujours très fonctionnel. Y a des bureaux où vous vous retrouvez avec une vue ... euh ... une vue indirecte, c'est-à-dire que ils ont pas la vue sur l'extérieur, ils ont la vue sur le côté. C'est notamment le cas du bureau du Président ou du Procureur, je sais plus, ils ont tous les deux des grands bureaux sauf qu'y en a un qui bénéficie d'une ouverture sur le Sud plus importante que l'autre. A l'époque, effectivement ils ont changé, mais à l'époque y avait un peu de jalousie entre eux quoi.

Christian Marenne — Les gens demandent plutôt une ouverture vers le Sud ou ... euh ...

Dominique Reynaud — Euuuh ... ben la mer elle est là-bas, quoi. Ah ils ont de super bureaux mais, alors je sais plus si c'est ... lequel est-ce? Ils doivent être tout en haut ... là, non? Ouais, aux deux extrémités.

Eric Monin — Là, ce qu'on voit, ce sont les coursives qui permettent de relier les blocs.

Dominique Reynaud — Oui

Eric Monin — Au milieu.

Dominique Reynaud — Après au niveau enduit, c'est pareil. La ... la volonté forte de

l'architecte, c'était d'inscrire le bâtiment dans le site, par exemple ici, c'est de l'enduit, enduit ciment façon stucco. D'accord ! Enduit italien. Donc la couleur des produits, c'est pareil on retrouve les couleurs un peu italiennes, ocre et tout ça. A l'intérieur, c'est du stucco par contre. Et il est allé très loin parce que par exemple vous avez des murs blancs, c'est du stucco blanc. J'sais pas si vous imaginez le travail qui est derrière quoi.

Eric Monin — Euh, par rapport à cette casquette ... euh ... , cette espèce d'auvent audessus du vitrage de la salle des pas perdus, est-ce qu'il y a eu des simulations qui ont été faites pour caler ... pour déterminer exactement la taille du débord ?

Dominique Reynaud — Je sais pas ...

Christian Marenne — Le bureau d'étude.

Guy Tancredi — Demandez au BET hein, à O.T.H.

Christian Marenne — C'est O.T.H Paris

Dominique Reynaud - Méditerranée

Eric Monin — Et c'est le bureau d'étude qui a géré le traitement de l'ensoleillement aussi bien dans les parties ailes d'avion ... euh ... avec contrôle mécanique, que ... des systèmes plus classiques ?

Dominique Reynaud — Ouais, je dirais que c'est le bureau d'étude qui effectivement a conçu le truc, mais ... au niveau maîtrise d'oeuvre, ils se sont partagé le travail, c'est-à-dire que O.T.H. est intervenu plus en suivi de travaux, non ? De mémoire. Et c'est S3E qui est intervenu en construction, non ?

Guy Tancredi — Construction, oui. Plutôt oui.

Christian Marenne — Et tous ces éléments là apparaissaient sur le projet ? ... euh ... le projet initial ?

Guy Tancredi — Tout à fait, oui, tout à fait, oui. Ben la double toiture, le débordement (inqudible).

Christian Marenne — Les protections solaires sur chacun des vitrages.

Dominique Reynaud — Les sagaies peut être pas hein ?

Guy Tancredi — Pas les sagaies, je me rappelle très bien, quand y a eu le jugement du concours, on voyait très bien dans l'insertion dans le site, on voyait très bien les débordements, la double toiture.

Christian Marenne — Et les pagaies, alors, c'est simplement décoratif, ou ça avait ... d'autres ... euh ...

Dominique Reynaud — Non, c'est plus une composante, je dirais esthétique du projet. Avec cette volonté d'avoir une ... , un élément végétal ... avec l'extérieur, une continuité avec l'extérieur. Ils sont pas orientables hein, elles sont pas orientables, ... donc euh. C'est vrai que le soir avec l'éclairage, ... ça rend ... on a chaque fois une chandelle.

Eric Monin — C'est intéressant, ... bon ... on n'a pas encore vu le projet tel qu'il avait été soumis initialement, la DGPPE nous avait transmis Nantes et Bordeaux, Pour Grasse, c'est madame Leroy qui actuellement s'occupe de ça et va rechercher dans les archives comme ils ont déménagé ils ont perdu des pièces, ... pas perdues, mais déplacées, ... euh ... par contre, en regardant dans les revues d'époque, on se rend compte que l'architecte Portzamparc travaille beaucoup en maquettes, et ... euh ... les maquettes des salles d'audience ont été publiées, en montrant comment en quelque sorte il pensait introduire un certain nombre d'effets plastiques dans les salles d'audience en gérant la lumière. Alors lumière extérieure, éclairage zénithal, ou alors parfois lumière artificielle.

Dominique Reynaud — Là en phase de réalisation on a plutôt le sentiment qu'il travaillait sur maquette, mais à échelle un. Alors qu'il a fait, ... chaque fois c'était u n prototype. Pour les salles d'audience, il a fait un prototype de taille réelle, et puis donc il a choisi ses matériaux, et ensuite elle a été reproduite.

Eric Monin — Et le prototype a été fait où alors ? Ici ?

Dominique Reynaud — Ouais, ouais.

Eric Monin — Donc in situ, en réalisation, y a donc des essais qui ont été faits sur place ?

Dominique Reynaud — Ben in situ, y a des choix qui ont été faits, ... euh ... en phase réalisation. Par exemple le marbre, l'histoire du marbre, c'est quelque chose, je sais pas si vous avez vu, hein, le marbre, ce sont des ... dalles non normalisées, aux dimensions non normalisées, qui ont été choisies directement par le maître d'oeuvre à Carrare. Donc y sont allés choisir la veine, y ont fait couper dans la veine, ils ont fait transporter les dalles à des dimensions qui sont plus grandes qu'un mètre 20.

Guy Tancredi — Ah oui. Oui oui.

Dominique Reynaud — Avec un nuageux qui a contraint je dirais l'architecte à prospecter pendant plus de deux ans ! Pour le choix des éléments quoi ! Euh, par exemple, là-bas, vous avez une cage d'escalier, c'est pareil. L'ouverture dans la cage d'escalier ... on va rentrer pour voir. Là vous avez un bassin qui avait tout un ... platelage en bois pour servir de terrasse, bon, c'était parti comme ça au niveau du projet, ensuite ça a été supprimé en cours de route, avec une ouverture. Bon, ce sont des adaptations de projet, mais adaptations volonté forte de l'architecte, plus que des adaptations dues à des contraintes techniques. Même façon, là-bas il y a donc une cage d'escalier ... euh ... qui était fermée. Bon l'architecte a dit bon ben vous allez me l'ouvrir. On l'ouvre, l'entreprise s'exécute, l'architecte revient et dit non finalement l'ouverture est trop importante, faut la refermer. Enfin, je ... des choses comme ça quoi. Des adaptations ...

Christian Marenne — Ca veut dire qu'il est venu très souvent pendant la réalisation du chantier.

Dominique Reynaud — Il est venu, ... il est venu très souvent, il est venu seul, ... euh ... je dirais par exemple le week-end. Voir un peu son bébé. Et en réunion, non, en réunion de chantier, non. C'était un de ses collaborateurs qui venait.

Eric Monin — Y avait une agence locale qui était correspondante ?

Dominique Reynaud — Non, c'était O.T.H. méditerranée qui suivait euh ... l'évolution du chantier localement, par contre l'architecte, lui, enfin le collaborateur de Monsieur de Portzamparc — comment il s'appelait déjà ? Barbot ! — il venait toutes les semaines quoi.

Eric Monin — C'était le chef de projet ?

Dominique Reynaud — C'était euh ... je dirais le chef de projet.

Eric Monin — Je sais pas comment est organisée l'agence, je crois que Portzamparc est assez présent quand même sur ses projets.

Dominique Reynaud — Oui, parce qu'on sentait très bien que Barbot n'avait ... faisait remonter les choix à de Portzamparc. Pendant une certaine période fallait faire des choix du point de vue architectural, mais ces choix étaient pas faits, on sentait très bien que il fallait que de Portzamparc vienne pour que ce soit débloqué. Vous avez deux ouvertures sur le palais de justice ; vous avez une ouverture Nord, une ouverture Sud, effectivement l'ouverture Sud étant plus ... plus usitée quoi.

Eric Monin — Y a une volonté de créer une transparence à travers le bâtiment en arrivant par le haut ?

Dominique Reynaud — Oui, ... c'était ... euuuuh ... Moi je l'ai ... euh ... je l'avais vue comme ça effectivement une volonté d'avoir ... euh ... cette continuité quoi.

Christian Marenne — Est-ce qu'il y a eu une volonté au niveau du traitement acoustique de cette salle ... des pas perdus ? Parce que ça résonne quand même pas mal ... C'est-à-dire il y a quand même pas mal de monde et c'est assez bruyant Non? Y a pas eu de discussions ... ?

Dominique Reynaud — Non, j'ai pas souvenance de la chose. Je me souviens qu'ils ont énormément travaillé sur l'éclairage ... euh, recherche d'éclairage, savoir comment on faisait tout ça, pour aboutir à ... Pour aboutir à ce système là ... Bon là, c'est pareil, là

c'est béton brut, quoi.

Christian Marenne — Bon, ici, c'est ... d'un point de vue thermique, ... c'est traité par de l'air ...

Dominique Reynaud — C'est rafraîchi!

Christian Marenne — C'est de l'air rafraîchi. Et il est rafraîchi où ... comment il est ... Parce qu'on nous a dit qu'il passait ... euh dans le sous sol ... ou ... euh ... non ?

Guy Tancredi — Euh, non, ... je pense que c'est des unités de rafraîchissement ...

Christian Marenne — Des unités de rafraîchissement ! Donc c'est pas totalement naturel ?

Dominique Reynaud — Voilà ça c'est cette montée d'escalier, initialement c'était fermé. Effectivement de Portzamparc a voulu que ce soit ouvert ... à l'extérieur, ... après c'était trop ouvert ... après ils ont donc refermé pour avoir juste la *(inaudible)* de lumière. Donc y a eu ces angoisses de l'adaptation à chaque fois.

Dominique Reynaud — Euh ... qu'est-ce qu'on a là haut ? C'est les enfants ?

Guy Tancredi − Ouais, je cois, ... euh ... je m'en rappelle plus très bien ...

Dominique Reynaud — Faut savoir … euh que … y a eu quelques insuffisances d'études … euh … géotechniques … et … euh … en cours de terrassement, (inaudible) … par ce que vous avez deux niveaux sous-sol, … euh … la colline a glissé, commençait à glisser, … y compris les logements HLM là haut. Donc ils ont, … ce qu'y ont fait … c'est qu'ils ont allégé la partie supérieure du glissement, c'est-à-dire tout ce qui était parking, y ont creusé, hein, c'est ça à l'époque ?

Guy Tancredi — Oui, ils ont fait un immense trou

Dominique Reynaud — et puis ils ont remblayé toute la partie le pied du glissement circulaire. Ensuite ils ont modifié le mode de conception du bâtiment, au lieu de tout excaver pour réaliser successivement le (inaudible), en fait ils ont travaillé en (inaudible) puisqu'ils ont réalisé les poteaux, ... euh ... les planchers, et ensuite ils sont allés creuser dessous pour dégager les (inaudible) ... notamment cette coursive en béton, euh en verre opaque, c'est pour les enfants, les mineurs. Le passage des mineurs en fait, pour aller dans la salle d'audience des mineurs. Effectivement y a eu ce soucis de confidentialité de ne pas voir les enfants.

Dominique Reynaud — Effectivement, là vous pouvez voir les éléments techniques, y a toute la machinerie ...

(Arrivée de M Prot, Premier Greffier)

Mr Prot — Effectivement on se rend compte qu'à l'usage le problème de l'ensoleillement a été mal géré au niveau des bureaux. Parce que avec le travail sur écran, le personnel est particulièrement sensible à tout ce qui est éblouissement ... euh ... changement de luminosité ... etc. Alors le choix de l'architecte avait été de mettre des stores ... euh ... filtrants, filtrants, sur euh ... sur les façades Sud, et sur certaines façades ... Est ou Ouest. Mais ça n'a pas été un travail systématique. Et on s'est rendu compte en fait à l'usage que d'une part les stores filtrants sur la façade Sud étaient insuffisants, surtout l'hiver parce que le soleil est plus bas, donc le soleil rentre beaucoup plus dans les bureaux. Donc les stores filtrants sont insuffisants ... en façade Sud. Et on s'est rendu compte aussi que toutes les façades qui recevaient des rayonnements directs que ce soient les façades Est ou Ouest sur certaines façades y avait pas de stores, et en plus même sur la façade Nord, on s'est rendu compte aussi que l'hiver notamment les personnels étaient gênés par ... euh ... par la luminosité. Même en hiver! ... Même en hiver! Sur la façade Nord même sur (inaudible), ils ne reçoivent pas de rayonnement direct, il fallait aussi ... ils étaient gênés. Donc on a fait tout un travail ... euh ... justement, pour demander des travaux complémentaires, des commandes de stores complémentaires, ... de façon à ce que - sur la plupart on a fait une enquête bureau par bureau, et ... euh donc, en principe ... on s'oriente vers un choix de stores occultants façade Sud et sur certaines façades aussi, Est Ouest qui reçoivent un rayonnement direct, et puis mettre aussi des stores filtrants même en façade Nord.

Eric Monin — Dans tous les cas, ce sont des stores filtrants intérieurs.

Mr Prot — Oui, ça restera toujours, oui, compte tenu de la conception du bâtiment effectivement, ça restera des stores filtrants extérieurs qui sont commandés de l'intérieur, oui oui.

Christian Marenne — Donc les protections solaires qui ont été installées sont insuffisantes ...

Mr Prot — Oh oui! Tout à fait! D'ailleurs regardez, on voit ... et encore, là le soleil est haut donc il entre moins dans les bureaux, mais c'est vrai que c'était un problème qui était mal ... euh ... mal appréhendé, en fait. Je pense que c'est même pas une question de budget, mais je crois qu'on l'a mal appréhendé. On n'a pas vu les incidences ... euh ... de la lumière ... euh ... sur le travail notamment de bureau, sur le travail sur postes informatiques et je crois que c'est ça qui est important.

Christian Marenne — (Inaudible) les grandes ailes assez particulier pour protéger (inaudible)

Mr Prot — Alors là, il faudrait demander aux utilisateurs de ce bâtiment, mais je crois savoir que dans certains bureaux, c'est insuffisant. C'est insuffisant, notamment les bureaux qui sont ... les bureaux des présidents, les bureaux les plus grands ... ils sont gênés par la luminosité. Et euh donc ils n'ont pas de stores, ils ont du installer ... je pense à un magistrat qui a même une sorte de paravent, une sorte de pare-soleil ... (rires), faut aller voir ...

Christian Marenne — Est-ce que vous parlez de soleil direct ou de réflexion sur la surface ... ?

Mr Prot − Ah, là, je ... c'est possible mais enfin je sais que ça s'avère insuffisant.

Eric Monin — Vous parlez de luminosité, est-ce que finalement les problèmes qui se posent ne se posent pas en terme de réverbération comme le soleil est assez puissant, plutôt qu'en terme de lumière directe, d'ensoleillement direct ? C'est-à-dire les gens se trouvent aveuglés par tel ou tel choix qui font que des surfaces sont très lumineuses, réfléchissent très bien le soleil ... et à partir de là procurent une certaine gêne au niveau de l'utilisateur.

Mr Prot — Euh ... pfff ... non, je crois que c'est plutôt la ... euh bien sûr au niveau de la réflexion ... le système de réflexion du soleil à l'intérieur du bureau ? Oui ben forcément par rapport à l'écran, l'écran de travail ... il y a ce problème de réflexion, mais je crois que c'est un problème général de luminosité aussi hein puisque ... euh ... Puisque au Nord, même au nord, lorsqu'il y a pas de rayonnement direct, la luminosité gêne. La question, c'est que nous sommes desservis par le climat (rires).

Eric Monin — Vous savez, à Nantes, c'est aussi un problème le soleil dans le nouveau palais de Justice ... Vous nous avez parlé d'un bâtiment qui était tout de même très vitré, parce qu'il y avait cette question, cette façon de gérer le terme de transparence, transparence de la justice. L'architecte transpose souvent la notion de transparence à une notion de vitrage, il y a une notion de 'voir à travers'. Euh ... est qu'ici c'est quelque chose ... vous avez évoqué le problème de lumière, éventuellement de surchauffe, est-ce que au niveau des conforts thermiques ... euh ... l'été comme l'hiver, ... est ce que ça engendre des problèmes ...

Mr Prot — Oui oui, alors c'est-à-dire qu'en fait vous avez vu quand même que sur taille des vitrages, bon à part que sur certaines façades, ... mais la façade Sud notamment les vitrages sont beaucoup plus réduits par rapport aux vitrages des autres façades Est, Ouest ou Nord. C'est vrai il y a eu déjà un travail, c'est pas très très vitré, le problème sur la façade Sud, c'est notamment la salle des pas perdus, où là effectivement donc là aujourd'hui ça pose pas de problème parce que ... euh ... le rayonnement ... le soleil est a u zénith, donc là ça ne pose pas de problème, par contre, en hiver, donc ... euh ... le soleil rentre et éclaire toute la largeur de la salle des pas perdus, jusque ... euh, sur toute la largeur, donc là effectivement y a un effet sur le ... réchauffement de la salle, mais aussi un effet sur la luminosité, parce que les personnels de l'accueil par exemple, sont obligés de travailler avec des lunettes de soleil (rires) l'hiver, l'hiver, ... par ce que le soleil arrive jusque, jusqu'à leur bureau. Et comme le sol est blanc effectivement y a une réverbération, là y a une réverbération, une réflexion de la lumière qui est très très

forte.

Eric Monin — Si on voit dans cette zone de circulation qui relie en fait deux des trois blocs, y a justement des des ... rideaux qui ont été installés dès l'inauguration du bâtiment ou alors ...

Mr Prot — Oui oui, c'est ça, en principe ils sont motorisés, on peut ... c'est une ... Alors là ils servent ... Bon en été ils servent pas, mais par contre, en hiver, ils servent. Pour limiter effectivement l'effet de ... du soleil effectivement. Alors vous distinguerez réflexion et luminosité ... alors c'est plutôt la luminosité qui provoque un réchauffement du ... de cette partie qui n'a pas de traitement ... justement tout ce qui est passerelle, n'ont pas de traitement ... euh ... au niveau de la climatisation. Oui il y a seulement un réchauffage l'hiver, bon qui est très très faible, en fait, parce que compte tenu de ... de la chaleur, dégagée par le vitrage, bon ... c'est c'est pas ... on n'en a pas besoin.

Christian Marenne — A priori l'air en été est refroidi par un système de climatisation ?

Mr Prot — Alors voilà, c'est ça. Donc il y a une climatisation des salles fermées par exemple c'est un système de climatisation d'air pulsé et dans les bureaux, c'est un système de ventilo-convecteur. Donc là, chacun, chacun peut ... régler sa température comme il le souhaite.

Christian Marenne — Et en hiver donc, vous envoyez de la même façon ...

Mr Prot — Voilà voilà, c'est ça.

Christian Marenne — Y a pas de problème en fait de surchauffe ... en été ...

Mr Prot — Alors, en été ... on se rend compte que dans certains bureaux ... euh ... notamment ceux qui ont des ... alors certains bureaux effectivement ... d'angle notamment ... comme ceux là, le bureau du procureur, le bureau du (inaudible) en chef par exemple, on se rend compte quand même que la surface vitrée est trop importante ... parce qu'il y a deux expositions, il y a Sud et Ouest, et le système de climatisation est insuffisant. Faut vraiment le faire fonctionner ... euh ... vraiment en permanence ... et encore, c'est un peu juste.

Christian Marenne — Et en hiver ... euh ...

Mr Prot — Oh non en hiver, là y a aucun souci. Y a aucun souci, parce que maintenant on peut ouvrir les les les ... fenêtres etc., donc là on n'a pas froid du tout l'hiver. A u contraire ...

Dominique Reynaud — Et la question que vous aviez posé sur les consommations.

Christian Marenne — Est ce que vous avez eu des surprises quant aux consommations ? Est ce que vous avez un budget qui explose ou pas ?

Mr Prot — Non ben c'est-à-dire que par rapport aux évaluations qui avaient été faites, les évaluations qui ont été faites par un cabinet LAMO un cabinet d'assistance au maître d'ouvrage, donc ça avait été un peu surévalué, donc ça nous a permis de ... légèrement disons ... donc ça nous a permis d'affiner un petit peu donc je me rends compte moi par exemple que cet hiver, l'incidence des aléas climatiques est assez important. L'hiver a été plus froid ... hein ... ici, donc et ben très vite, le gaz c'est dix pourcents, l'électricité c'est dix pourcents, donc euh, justement, j'avais une réunion sur le budget tout à l'heure, justement, j'ai voulu augmenter un peu mon budget, pour pas qu'il y ait trop d'incidences justement de l'aléa climatique sur mon budget. Là aussi, faut que j'anticipe un petit peu ; c'est pas facile d'anticiper ... sur un aléa ... qui est difficilement prévisible. Alors sur le budget, c'est vrai que ...

Christian Marenne – (*Inaudible*)

Mr Prot — Oui oui, c'est ça. Mais ça varie quand même, ça varie. Et ... parce que notamment l'hiver ... et on sait jamais parce que même l'été par exemple, si l'été est très très chaud, bon, actuellement on tourne sur un groupe froid, mais si il faut mettre le deuxième groupe froid, en fonction de la demande en service, alors là les incidences vont être quand même assez important par rapport au niveau de la consommation de l'électricité.

Christian Marenne — Et en hiver est-ce que les gens peuvent gérer la ... le chauffage de leur bureau ? Est-ce que tout est centralisé ? est ce qu'il y a une commande ...

Mr Prot — Non non non, ... là aussi, si vous voulez, on distingue toujours les salles avec un traitement d'air, ... alors c'est les salles d'audience, les salles de réunion, les salles qui en principe n'ont pas d'ouverture par des fenêtres, et puis les bureaux qui là ont toujours une gestion individuelle. On a une fenêtre, on a son ventilo-convecteur, on peut même affiner la température, après on joue sur la ventilation les trois réglages, ... donc là vraiment, on peut vraiment faire ce que l'on veut.

Christian Marenne — Le système de chauffage, c'est un ... c'est quoi ?

Mr Prot — C'est un système de chauffage au gaz. Mais doit y avoir aussi un ... Parce qu'il doit y avoir aussi un système de chauffage de l'eau parce qu'il y a les radiateurs, mais y a aussi un chauffage de l'air par les centrales de traitement d'air. Notamment qui, à mon avis, doit y avoir de grosses résistances ... c'est vrai que je pourrai pas entrer dans les détails — vous vous en souvenez peut-être vous —, y a des grosses résistances électriques dans les CPA dans les trois CPA qui qui qui, alors que sais pas à quel moment elles (inaudible) ou pas, bon là je crois qu'il vaut mieux voir un technicien ...

Guy Tancredi — Oui, c'est O.T.H.

Christian Marenne — Et vous avez une gestion technique centralisée, une GTC?

Mr Prot — Oui oui, bien sûr, tout est informatisé, *(passage inaudible)* on a dans les ordinateurs, on a le degré de l'air à l'entrée de la pièce, à la sortie, etc. C'est impressionnant. Dans chaque pièce, on a exactement le le le ... le degré.

Christian Marenne – Les sondes sont fixées dans les bureaux ?

Mr Prot − Ah je sais pas comment c'est c'est ...

Christian Marenne — Et concernant les ailes, y a une gestion aile par aile ? ou alors ?

Mr Prot — Y a des ailes fixes et des ailes qui bougent, euh alors je crois que c'est géré par un ordi ... par un petit programme informatique, en fonction des conditions extérieures.

Dominique Reynaud — Je me souviens qu'à l'époque, ils faisaient le calcul de la course du soleil et l'algorithme ... Il y a pas que ça, y a aussi le vent qui, je vous disais tout à l'heure, ben en cas de fort vent, et bien les ailes se replient ... Ca vous est jamais arrivé ?

Mr Prot — J'ai jamais vu encore. Par contre, lorsqu'il y a pas de lumière, en principe donc elles ne bougent pas. Normalement il faut qu'elles restent perpendiculaires a u bâtiment, faut pas qu'elles le masquent. Lorsqu'il y a pas de soleil, normalement je crois que ... enfin, ça arrive rarement ici, mais ça marche, oui oui.

Dominique Reynaud — Vous savez, c'est une région très lumineuse hein.

Mr Prot — Et c'est vrai, ce que j'étais un peu étonné effectivement, c'est que même les gens travaillant avec des vieux toits, avec une ouverture au nord, soient gênés par la lumière ...

Christian Marenne — Oui mais le soir alors ...

 \mathbf{Mr} \mathbf{Prot} — Oui mais même dans la journée, même dans la journée. Cette colline ... euh ... y a une lumière qui revient de cette colline ...

Dominique Reynaud — (*Inaudible*)

Mr Prot — Oui, il y a peut être aussi cette façade qui est pentue, mais même le vert, le vert foncé ...

Christian Marenne — C'est étrange parce que c'est assez ... c'est pas une surface (inaudible)

Dominique Reynaud — (Inaudible)

 \mathbf{Mr} \mathbf{Prot} — Eh bien c'est lié au fait que pour le nettoyage des vitrages il faut des alpinistes ...

Dominique Reynaud — Ah oui, et ils marchent dessus!

Mr Prot — Quand ils marchent dessus, eh bien ça s'affaisse.

Eric Monin — Oui, parce que ce sont des terrasses qui ne sont pas accessibles normalement ...

 \mathbf{Mr} \mathbf{Prot} — Oui, voilà, voilà c'est ça. Et quand on marche dessus, ça s'affaisse. D'ailleurs quand il pleut ici c'est des pluies avec du sable, les sables du Sahara, ... et ... des sables rouges.

Dominique Reynaud — Et là le gars à affiché ses rapports ...

Christian Marenne — Des rapports confidentiels.

 \mathbf{Mr} \mathbf{Prot} — Alors là, là là y a des vitrages filtrants, euh y a un store filtrant, mais c'est pas assez, c'est insuffisant.

Dominique Reynaud — Tient, on le voit bien avec le soleil! Pourtant, là c'est Nord et là c'est Est!

Christian Marenne — Et du point de vue du confort thermique, confort éclairage naturel, par rapport au palais de justice précédent ?

Mr Prot — Ah ben si vous voulez, y a pas de comparaison. Parce que le le le l'ancien bâtiment, si vous voulez c'est un bâtiment qui a été construit en 1850, bon. C'est un bâtiment du dix-neuvième siècle. Alors c'est vrai que là, y avait des volets, y avait des volets en bois, etc, mais bon, y avait pas du tout de rafraîchissement d'air, donc ... euh ... c'est vrai que les conditions de travail l'été étaient quand même beaucoup plus dures. On se rend compte maintenant, je vois, j'ai des réunions dans la cour d'appel, et et maintenant les gens ils en peuvent plus de travailler par 30, 32 degrés dans les bureaux ...

Dominique Reynaud — Ce matin à la DDE il faisait 28 degrés dans les bureaux!

Mr Prot - (Rires) Vous avez pas de clim?

Dominique Reynaud — Non!

Mr Prot − C'est vrai que maintenant on a une demande de confort qui est très très importante. C'est pour ça nous, nous on se plaint pas. On se plaint pas.

Christian Marenne — Est-ce qu'il y a moins d'absentéisme ?

Mr Prot — Oh, je sais pas, je sais pas. Mais c'est peut-être comme les gens qui vont faire leurs courses qui restent longtemps dans les supermarchés parce que c'est climatisé ... peut être qu'ils quittent leurs maisons surchauffées pour venir travailler au frais.

Dominique Reynaud — C'est vrai, y a un confort, avec une évolution considérable. Un espace, un confort, une climatisation ...

Mr Prot − Ah oui, ça n'a rien à voir.

Dominique Reynaud — Mais c'est vrai que de Portzamparc a voulu faire une oeuvre quand même! Je veux dire c'est un constructeur des temps modernes, des cathédrales des temps modernes quoi. Et puis c'est vrai qu'il a pas lésiné sur le choix des matériaux.

Eric Monin — Et quelque part ... on a rencontré René Eladari qui nous a expliqué que la maîtrise d'ouvrage, la DGPPE avait voulu que les architectes se positionnent délibérément par rapport à des programmes qui n'étaient pas faits pour ... trop contraindre les architectes, c'est-à-dire qu'ils voulaient vraiment donner une nouvelle image, et ça explique peut-être aussi les objets qui ont été produits à l'issue de cette consultation.

Mr Prot − Ah oui oui, bien sûr. Ah quand on voit ce qu'à fait Rogers ou ...

Eric Monin — Nouvel!

Mr Prot — Nouvel ... moi je sais pas, je ne connais pas Nouvel ... Peut-être que de Portzamparc c'est pas un architecte qui fait dans le spectaculaire, hein ... je sais pas, hein ? Oui, c'est vrai qu'y avait des contraintes aussi ... euh ... il y avait des contraintes particulières, déjà dans le cahier des charges, y avait une adaptation du bâtiment a u climat, y avait aussi des contraintes de terrain aussi ... parce que c'est un terrain

allongé qui n'est pas évident, y avait une intégration aussi qui était souhaitée de ... euh ... par rapport à la vieille ville. Parce qu'on est juste au-dessous de la vieille ville, là on ne la voit pas, mais ... c'est vrai qu'il y avait quand même tout un ... ces contraintes, et moi je me souviens en fait parce que j'en ai discuté avec le maire de Grasse, où il disait effectivement que c'était le seul projet qui pour lui s'intégrait le mieux au site. Lui il cherchait surtout l'intégration au site parce que c'est vrai que le tissu ancien est quand même juste là, hein.

Eric Monin — C'est vrai que lorsque l'on regarde les articles qui ont été publiés juste après la construction de ce bâtiment, les journalistes insistent principalement sur l'intégration du bâtiment dans le site, et puis quelques revues techniques mettent en évidence les solutions comme la sur-toiture ou alors les ailes d'avion orientables ...

Mr Prot — Voilà, mais la sur-toiture, bon ça permet aussi l'intégration dans le site, puisqu'on retrouve les couleurs tuile etc, et puis ça cache, comme diraient les ingénieurs, toute la tripaille, tous les tuyaux etc, donc, c'est vrai que vu de loin, ça s'intègre relativement bien. Les autres projets, c'étaient plutôt des blocs, y avait aussi un projet je me souviens, avec des cours anglaises, des cours carrées, etc ...

Dominique Reynaud — C'est vrai que de Portzamparc l'a travaillé comme une cinquième façade ... le toit. La partie ovale, je me souviens, chaque écaille avait son propre moule, il a du s'arracher les cheveux quand même!

Eric Monin — Est-ce qu'il serait possible éventuellement de voir une ou deux salles d'audience ?

Mr Prot − Oui, oui, bien sûr!

(De retour dans la salle des pas perdus)

Dominique Reynaud — Par contre, son épouse a dessiné le mobilier des bureaux.

Mr Prot — Oui oui, c'est ça, les bureaux et puis toutes les salles d'audience aussi. C'est elle qui a travaillé sur les salles d'audience. Là le mobilier n'est pas complètement en place, hein. Là ils pouvaient basculer, alors on les a mis, les bancs, on les a mis de façon à ce qu'ils ne puissent pas basculer. L'architecte doit revenir ...

Eric Monin — Par rapport au mobilier il y a un discours sur le côté spartiate et inconfortable que doit revêtir la justice ? Ca c'est ce que dit Nouvel pour Nantes.

Mr Prot — Non, j'en ai pas discuté vraiment avec les utilisateurs, bon, ils sont bien utilisés, voyez, voyez, les gens, en tout cas même si c'est spartiate ... (rires) ... ils ont l'air d'être à l'aise.

Dominique Reynaud — Par contre y a pas de graffitis, ils sont très respectueux du ... du site.

Mr Prot — Pas sur le mobilier, non non. Ici, des graffitis, on en a, on en a eu dans les locaux auxquels on ne peut pas accéder, dans les toilettes par exemple, dans des lieux où il y a des cabines téléphoniques, mais par exemple aux salles d'audience, on a eu des problèmes de graffitis quand même sur les ... sur les panneaux de bois, vous voyez.

(Dans une salle d'audience)

Eric Monin — Est-ce que la salle fonctionne normalement ... éclairée, ou simplement avec la lumière naturelle ?

Mr Prot — Non, non, normalement, on a ... enfin là, aujourd'hui ... euh ... oui, c'est suffisant, faut qu'il y ait un éclairage indirect plus un éclairage du plafond (inaudible).

Mr Prot − Ils arrivent par la grande porte là derrière.

Eric Monin — Ils entrent par la grande porte extérieure située derrière le bâtiment ...

Mr Prot − On peut voir la maquette, vous avez vu la maquette ? Ca vous intéresserait ?

Eric Monin — Ce qui est intéressant, c'est le pan de lumière qui arrive par derrière, c'est une façon en quelque sorte de mettre en lumière le prétoire ... c'est un discours aussi récurrent chez les architectes.

(Retour dans la salle des pas perdus)

Mr Prot — Oui donc la, la salle des pas perdus, le soleil étant au zénith donc il tombe bien. En hiver ... donc il vient jusque là, il vient jusque là. Alors, malgré la casquette ... euh ... c'est insuffisant.

Eric Monin — Et en terme de qualité acoustique de cette salle des pas perdus, est-ce que vous êtes pleinement satisfaits, ou ... ?

Mr Prot — Oui oui, non non, y a pas de résonance, ça résonne pas trop. Hein, bon ... enfin y a pas toujours beaucoup de monde, là c'est un ... bof, hein ... bon. Là c'est un peu un jour d'activité normale quoi hein. Parfois, c'est vrai que après une audience, lorsqu'il y a une suspension d'audience, bon les gens sortent, euh ... mais bon ce qui est bien c'est qu'ils peuvent sortir dans les jardins. Notamment fumer, etc ... donc c'est ... puis les gens préfèrent aller dehors, donc voyez, (inaudible). C'est relativement bien respecté, donc on leur permet de fumer à l'extérieur, donc là ... ça va. Bon c'est vrai qu'avec le climat, là ça pose pas de souci.

(Concernant le marbre du sol de la salle des pas perdus)

Dominique Reynaud — Parce qu'il ne voulait pas qu'il y ait de petites veines vertes, ni jaune, ni ça. Il voulait que ce soit du nuageux blanc. Donc ils trouvent la bonne veine, ils font découper des plaques, ils posent les plaques, et le gars chargé du nettoyage a priori s'est trompé de produit, je crois qu'il a utilisé de l'acide, mais, il y a une réaction qui s'est faite, et y a des taches jaunes qui sont apparues, quoi. Il faudrait reponcer sur deux millimètres, ils m'ont dit, au moins deux millimètres pour arriver à les faire disparaître, et donc ça s'est traduit par une (inaudible) ...

Eric Monin — C'est l'histoire du bâtiment ...

Dominique Reynaud — Je sais pas si vous avez vu la taille des plaques, elles sont belles.

(Commentaires auprès de la maquette du projet)

Mr Prot — Voyez donc ce distilloir, donc, effectivement, donc il y avait ... y devait être rénové, donc y avait pas de vue directe normalement pour les salles d'audience, donc y faudra faire attention effectivement lorsqu'il sera aménagé. Donc y avait toute une partie aérienne qui était en bois, alors bon y avait eu des travaux de soutènement importants pour la faire tenir pendant toute la durée du chantier, et puis six ans après, donc la Direction des Affaires Culturelles a décidé de déclasser le bâtiment et de façon à ce qu'il ne soit plus monument historique, et puis donc tout de suite on a pu détruire cette partie, qui ... aérienne ... était un peu dangereuse, qui menaçait ruine, qui menaçait de tomber. Voilà et donc il reste plus que la partie en maçonnerie.

Dominique Reynaud — Vraisemblablement ça a quand même guidé l'architecte dans sa construction parce que le distilloir, on retrouve effectivement le décroché au niveau toiture, quoi, sur-toiture.

Eric Monin — Le décroché central ?

Dominique Reynaud — Oui, on le retrouve ici.

Mr Prot — Ah oui, vous avez raison, oui oui, oui oui, parce que c'était ... comme c'était un, comme c'était la partie aérienne d'un distilloir, donc c'était en principe un ... euh ... c'étai quoi ? c'était des tubes en cuivre ...

Dominique Reynaud — Oui, la ventilation des alambics en fait.

Guy Tancredi — Parce qu'en fait ces cuivres ont été volés.

Mr Prot — Les alambics se trouvaient dans la partie en maçonnerie, et ensuite, y avait dans la partie aérienne des aérateurs, etc. Donc pour permettre la condensation, je suppose et effectivement c'était une partie en bois, et on se rend compte effectivement qu'il y a une partie du toit qui est décrochée par rapport à l'autre pour faciliter à nouveau, encore cette circulation d'air.

Dominique Reynaud — Le toit est réellement comme ça hein. C'est vraiment, c'était d'un complexe, et chaque plaque ...

Dominique Reynaud — Par exemple là, dans les évolutions y avait un platelage, qui devait être une zone de ... de déjeuner je dirais, hein ? C'est vrai que ça a disparu. Y a des adaptations ...

Mr Prot — On peut quand même y accéder, hein. Sur le ponton notamment, on y va, maintenant, on a pris quelques habitudes et y a quelques apéritifs qui sont servis sur le ponton *(rires)*. Notamment la semaine prochaine, le président ... le premier président doit venir, et le président *(inaudible)* il tient à ce que l'apéritif soit servi sur le ponton. Vous l'avez vu le ponton ? vous avez vu les jardins ? Hein vous avez vu ?

Eric Monin — Et c'est de Portzamparc qui a géré le jardin, ou ... euh un autre paysagiste ?

Mr Prot — Oui, je crois, je crois que c'est lui qui l'a dessiné. Alors c'est peut-être pas tout ce qu'il avait voulu faire ... parce que ... je crois qu'il voulait faire un jardin de senteurs, ... euh ... c'est peut-être ... Je sais pas s'il a pu faire ce qu'il a avait vu. Mais enfin bon ... il y a essentiellement des plantes vivaces méditerranéennes de toute façon, des lavandes, des romarins, des choses comme ça voyez.

Eric Monin — Quand on regarde la maquette et notamment au niveau de la salle des pas perdus, ce que vous appelez les pagaies, actuellement ici, quand on les voit sur la maquette, on dirait carrément que ce sont des pare-soleil verticaux qui montent sur toute la hauteur.

Mr Prot — Apparemment il y en avait plus effectivement, y en avait plus. Alors est-ce que ... euh ... par rapport au projet initial, peut-être qu'il en avait ... ça a été réduit aussi. Mais ça avait aussi une fonction de ... je sais pas ... Il faudrait demander à l'architecte ... de de ... jouer un peu avec la lumière, ou servir un peu de ... disons ... de pare-soleil. Mais ... ils en ont réduit le nombre.

Dominique Reynaud — Mais pare-soleil pas forcément parce qu'il voulait jouer réellement sur la transparence et l'appropriation du lieu par les, par le public ... et ce qui l'avait amené à prescrire du vitrage ultra blanc, quoi. Vous vous souvenez cette histoire là ?

Mr Prot — Oh là là ! Ben pour la petite histoire même, un jour ... je sais plus c'était, c'était ... c'était l'ingénieur du chantier, je crois que c'était ... il avait je sais plus ... il voulait, il voulait, il voulait sortir ... et l'ingénieur c'était cogné à la vitre (*rires*). Alors c'est vrai qu'au début on avait une question, comment on va faire par exemple c'est vrai s'il y a des enfants, etc, donc euh ... non, apparemment on n'a pas eu trop de problèmes. Et pourtant l'ingénieur était persuadé qu'il y avait pas de vitre ... c'était ... c'était ...

Guy Tancredi — Hugonier ?

Mr Prot — Hugonier! voilà, c'est ça. Et il s'est cogné à la vitre (*rires*), On lui (*inaudible*) pas poser la vitre, il est allé là-bas et puis elle était déjà posée (*rires*). Oui oui, peut être maintenant avec les sagaies ça va un peu mieux.

Eric Monin — A Nantes on avait le même problème et finalement le président à choisi un texte et ... euh ... collé, appliqué sur le vitrage à peu près à hauteur des yeux.

Dominique Reynaud — Et juste pour la petite histoire, tout à l'heure on disait qu'effectivement les gens ont envie de s'isoler dans leurs bureaux, pour des problèmes de visibilité, c'est pour ça qu'ils collent des affiches, et lorsqu'on est allé à Bordeaux a u TGI de Bordeaux, vous avez le même problème, parce que vous avez effectivement l'ouest le matin, collé sur le ... alors que c'est à l'intérieur, y a pas de problème de luminosité, y a peut-être un problème de confidentialité, par ce que ...

Eric Monin — Alors là, vous parlez de la partie intérieure.

Dominique Reynaud — Oui, la partie intérieure. Oui, quand vous êtes au niveau du cocon, là ...

Mr Prot − Y paraît qu'on voit les gens par dessous, on voit leurs jambes, hein, c'est ça, je crois hein, c'est autre chose ?

Eric Monin — On voit, on voit les gens dans leur bureau.

Mr Prot - Ca peut gêner certaines gens, ... les dames qui portent de jupes! Ou des

choses comme ça ...

Dominique Reynaud — Ben c'est surtout qu'on les voit comme ça, donc c'est plongeant, quoi. Et il y avait partout ... c'était plus par souci de confidentialité que par souci de luminosité. C'est-à-dire que ... ils avaient besoin de se cacher quoi.

Eric Monin — Le problème des jupes, le problème se pose parce que le sol de la salle des pas perdus est tellement réfléchissant ... euh qu'on voit le plafond parfaitement. Il y a une mise en abîme du volume ...

Mr Prot — Ah oui oui oui ?

Eric Monin — ... par la réflexion du sol.

Mr Prot — Mais il il est noir le sol?

Eric Monin — Il est noir, mais très réfléchissant.

Mr Prot — Ah ben je sais par contre pour le bassin, l'architecte m'avait expliqué justement qu'il avait choisi justement un fond noir ... euh ... pour que ça fasse miroir justement. On retrouve le rôle du noir comme rôle de miroir.

Dominique Reynaud — Eh ben le pire, c'est le palais de justice de Nice, où l'ascenseur est ... en verre, quoi. Et c'est vrai que les dames qui montent dans l'ascenseur et ben faut pas qu'elles se mettent sur le bord de l'ascenseur, parce que sinon vous voyez quoi.

Eric Monin — Le nouveau palais de justice, l'extension d'un bâtiment ancien ?

Dominique Reynaud — Oui, c'est ça oui.

Mr Prot − Oui, il y a l'extension d'un bâtiment ancien, mais y a aussi toute la rénovation de l'ancien palais, où là y a les ascenseurs.

Eric Monin — Ah oui, moi je parle du tribunal de commerce ... peut-être ou ...

Dominique Reynaud — Non, c'est pas ... c'est bien le TGI.

Mr Prot — Non, mais y a aussi pour le palais de justice une extension qui s'est faite, *(inaudible)* qui est en face du palais.

(Prise de photos de la maquette)

Eric Monin — Est-ce qu'il y a pas quelque part un problème chez les architectes, bon, je vais peut-être élargir un peu au delà du palais de justice de Grasse, à gérer la transparence. C'est-à-dire mettre du vitrage, ce que demande en quelque sorte la maîtrise d'ouvrage ... dans son programme, et puis ... au bout du compte, ça fait souvent beaucoup de difficultés en terme notamment de gestion du confort d'été. C'est-à-dire des surchauffes, comment on va faire après pour contrebalancer ça, ... est-ce qu'il y a pas des solutions ... Donc finalement, est-ce que l'architecte ne prend pas suffisamment de ... précautions en amont du projet, pour déjà intégrer ces questions de gestion d'ensoleillement ? C'est souvent une question qui revient, on trouve que ...

 \mathbf{Mr} \mathbf{Prot} — Bon en tout cas il était bien réglé ce problème avec les volets, avec les ... stores, en réduisant la ... taille des vitrages quoi ... (inaudible)

Christian Marenne — (Inaudible)

Mr Prot — Ouais, c'est ça, mais par contre, à mon avis ...

Christian Marenne — On était moins exigeant du point de vue lumière, reflet, etc ...

Mr Prot — Et là, je trouve effectivement que ... c'est peut-être pas allé assez loin, effectivement. Ces stores en toile ils sont insuffisants. Ce sont pas des stores occultants, mais les gens préfèrent quand ça coupe complètement (inaudible) ... une ambiance beaucoup moins lumineuse. Alors c'est vrai que il y aurait pu avoir un (inaudible) plus important, qui (inaudible) une occultation mais alors externe. Je pense au palais de justice de Lyon où ce sont de grands volets qui (inaudible) ... C'est ça qu'il nous aurait fallu, à Grasse, peut-être qu'à Lyon ils en profitent pas vraiment (rires).

Eric Monin — C'est pas le même projet.

Mr Prot — Mais c'est vrai ... Là on se ... on a l'impression que c'est un peu léger quand

même ... tout ce qui a été fait. Même nous, en tant qu'utilisateur, vous savez, on n'a pas vu tout de suite le problème, hein (passage inaudible).

Christian Marenne — C'est vrai que tous les bâtiments de Grasse on des volets extérieurs (inaudible).

Mr Prot — Ah oui, oui. C'est ce que je me suis dit aussi, moi. Vous savez, quand on fait une maison, on réfléchit pas à mettre ... euh ... l'orientation. On met des volets à toutes les fenêtres, qu'elles soient au Nord, au Sud, à l'Ouest. On réfléchit pas à l'orientation. Dans une maison, on met partout des volets. Bon il y a aussi un rôle de protection aussi, là, mais on va pas réfléchir si on met des volets à tel ou tel endroit, on en met partout, quelle que soit l'exposition. Tandis que là, y a une réflexion, qui a même pris en compte ... la course du soleil ... les saisons ... euh ... mais on se rend compte qu'au bout du compte, c'est en hiver que ça pose le plus de problèmes. Paradoxalement.

Christian Marenne — (inaudible)

Mr Prot − C'est vrai que le travail sur écran aussi, accentue bien un peu l'inconfort.

Eric Monin — Au tribunal de commerce, on a bien vu ce problème, alors les gens choisissent de mettre leurs postes de travail contre la fenêtre, donc ils sont pas gênés a priori, mais ils sont éblouis ...

Mr Prot — Oui oui, c'est ça, oui,

Eric Monin — Par la lumière directe ou réfléchie sur les ailerons. Et ceux qui les mettent face à la lumière entrante, alors à ce moment là, il y a une réflexion sur l'écran ...

Christian Marenne — Est-ce que les gens pouvaient choisir l'implantation de leur bureau, ou est-ce que leur bureau était à un emplacement fixe dû à des connections par exemple ?

Mr Prot — Oui, y avait beaucoup de contraintes, hein. D'abord y avait (inaudible). Y a tout un travail qui a été fait sur l'implantation du mobilier, bon en plus, c'est vrai, y a pas un bureau qui est identique, toutes les formes sont différentes dans le palais ... donc ... euh ... y a quelqu'un qui travaille sur l'implantation des bureaux. C'est u n cabinet d'étude qui a travaillé là-dessus, alors fallait tenir compte du ventilo-convecteur, des prises, comment implanter les prises, etc. Et puis on s'est rendu compte que ... avec la lumière, il a fallu encore bouleverser cette position des bureaux ... et les gens ont déplacé les écrans, ont tourné leurs bureaux, etc. C'est pas évident de prévoir.

Dominique Reynaud — Ca fait vivre leurs bureaux!

Mr Prot − Voilà, c'est ca.

Christian Marenne — A Nantes, on ne peut pas les bouger

Mr Prot — On ne peut pas les bouger pourquoi?

Christian Marenne — A cause des connections, les connections par le sol. Y fallait que les bureaux soient là ...

Mr Prot − Ca dépend du plancher technique alors ?

Dominique Reynaud — En conclusion, c'est quand même un bel ouvrage ... (inaudible)

Mr Prot — C'est vrai que c'est difficile de comparer un bâtiment du dix-neuvième (inaudible)

Dominique Reynaud — En terme de maîtrise d'ouvrage publique, le Ministère de la Justice est un des bâtisseurs des cathédrales des temps modernes ...

(Fin de l'entretien)

6. Débat du 6 octobre 2000 à Nantes

6.1 Conditions du débat

Date: Le 6 octobre 2000, en fin d'après-midi

Lieu: Palais de justice de Nantes

Conditions: Dans une salle d'audience. Le public, dans la salle, fait face à

Jean Nouvel, Claude Vasconi, Jacques Ferrier (architectes), Philippe

Bataille (animateur), Jean-Pierre Atthenont (Président du TGI) et Jacques

Foerst (Procureur)

Retranscription et mise en forme : Daniel Siret

Déroulement :

Le débat s'inscrivait dans le cadre d'une journée consacrée à la nouvelle architecture judiciaire. Il faisait suite à une visite du bâtiment commentée par l'architecte (le matin), à un repas informel et à une série de discours et d'interventions officielles (en début d'après-midi). La journée était accessible sur invitation uniquement.

Notes:

Les éléments en italique sont des commentaires. Les éléments entre parenthèses non-italiques et généralement terminés par un point d'interrogation expriment une incertitude à la retranscription. Les points d'interrogation entre parenthèses masquent un mot ou un groupe de mots difficiles à comprendre.

6.2 Retranscription du débat

(Le débat commence après une série d'interventions officielles)

 (\dots)

Jean-Louis Galland — Jean-Louis Galland, juge au tribunal. Je voulais poser une question à monsieur Nouvel : est-ce que vous avez déjà assisté de bout en bout à une audience de cour d'assises.

Jean Nouvel — Heureusement non (rires) ...

Jean-Louis Galland — (En arrière plan). On comprend pourquoi ...

Jean Nouvel — Non je m'amuse. Non, ce que je veux dire, j'ai déjà assisté à des audiences, pas de cour d'assises je le reconnais.

Jean-Louis Galland — Parce que vous disiez à l'instant que vous avez voulu un bâtiment ouvert sur le monde, sur la ville, est-ce que vous trouvez que cette salle d'audience est ouverte sur la ville.

Jean Nouvel — Est-ce que vous étiez là ce matin ?

Jean-Louis Galland — Non je n'étais pas là ce matin.

Jean Nouvel — J'ai expliqué ça parfaitement. C'est-à-dire que je pense que justement (appuyé), pour une salle de cour d'assises, j'ai pas du tout envie que le juge commence à regarder Nantes. J'ai pas du tout envie de ça. Je pense qu'il y a une concentration absolue (appuyé) sur le sujet et que ce qui se passe ici a une dimension vitale (appuyé). Et si ce lieu est fait dans cette scénographie, qui d'ailleurs pour une grande partie est imposée, mais si je ne l'ai pas mise (?) comme ça, c'est parce que je mets toutes les garanties (cherche) de concentration (cherche) et toutes les garanties euh ... euh ... de relation la plus directe en dehors de toute ... euh ... de toute relation externe et je pense que dans la ...

Jean-Louis Galland – (Coupe) Vous trouvez que la lumière est agréable ?

Jean Nouvel — La lumière est provisoire monsieur. (?) ce matin aussi, elle n'est pas réglée sur (inaudible)

Jean-Louis Galland — (Coupe) Et vous avez, vous avez ... est-ce que vous êtes resté longtemps dans la salle de délibérés de la cour d'assise ?

Jean Nouvel — Est-ce que je suis resté où ... ?

Jean-Louis Galland — Longtemps (appuyé, exaspéré) dans la salle derrière, dans la salle où les jurés et les juges délibèrent.

Jean Nouvel — Non j'y suis pas resté longtemps ... Ca c'est une salle des plus neutres ... D'ailleurs il y a ... y a ... y a une recherche très volontaire et qui ne vous a pas échappé d'une concentration, d'une abstraction ... euh ... et d'une (nervosité ?) ...

Jean-Louis Galland — (Coupe) Un peu de lumière naturelle n'aurait peut-être pas forcément nuit !

Jean Nouvel — Vous avez une référence au jour naturel dans les principales salles (montre le plafond de la salle d'audience) mais je pense qu'effectivement c'est une option, c'est une option qui a été prise ici, c'est une option qui est ... qui est pensée, c'est une option qui a été discutée. On peut ... euh on peut être ... Toutes, toutes ces idées sur ce que doit être une salle d'assises ... ce que doit être une salle d'audience peuvent être discutées effectivement. Chacun peut avoir son opinion sur la question. Si vous pensez que ... (inaudible). Là, là j'aurais pu ouvrir en face comme ça (montre le fond de la salle devant lui). Ca donnerait un magnifique paysage sur Nantes et sur le quai ... Mais là, pourquoi je l'ai pas fait ? (interrogation).

Jean-Louis Galland — Moi ce que je peux vous dire c'est que l'avis général quand même des gens ...

Jean Nouvel - Général, général ?! ... mais (sous quel angle ?) général !

Jean-Louis Galland — (S'énerve). Bon alors ne discutons pas! La parole officielle est la seule bonne! Le président et le procureur a dit (sic) que c'était très bien. Le directeur des services judiciaires dit ... personne ne peut contester, tout est parfait!

Jean Nouvel — ... général ... votre avis (inaudible en fond)

Jean-Louis Galland — (Hausse le ton, confusion et superposition) Moi je pense que la façade (des pas perdus ?) est très belle ...

Jean Nouvel — ... (Inaudible en fond)

Jean-Louis Galland — ... Je trouve que la salle des pas perdus est très belle. Je trouve qu'il y a de très belles choses vues de l'extérieur. Mais je trouve que les salles d'audience sont vraiment ...

(*Fin face 5 - Face 6*)

Jean-Louis Galland — ... on serait bien dans ce lieu pour juger, ce serait pas plus mal. Et on est mal.

Philippe Bataille — C'est vrai que ... (Applaudissements). Bon, vous êtes applaudi ce qui veut dire que vous représentez effectivement un certain avis, mais ça on le savait déjà (rires). Y'a pas de parole officielle, je crois c'est quand même suffisamment libre pour le dire mais je pense que ce vous vouliez dire, et je parle à la place peut-être et je m'en excuse de Jean Nouvel, c'est effectivement ... quelle ... quelle masse de gens vous pourriez représenter. Mais quand vous nous dîtes euh... et je me veux volontiers polémique, mais quand vous nous dîtes : c'est difficile de siéger de 9 heures à minuit, on le comprend bien, est-ce que ce le serait dans une autre salle ? Ou est-ce que, voyez ... j'ai entendu ...

Jean-Louis Galland — (Coupe) ... (Inaudible) le vieux palais, c'était quand même mieux dans le vieux palais !

Philippe Bataille — Ben voilà. C'est ça que je voulais vous entendre dire parce que ...

Jean-Louis Galland — ... c'était nettement mieux !

Philippe Bataille — ... moi j'avais souvenir et pour avoir participé, mais là je n'engage que moi, euh... à certaines audiences, pas aussi longtemps que vous dîtes, dans l'ancien palais, j'avais compris qu'un certain nombre de personnes trouvaient que les conditions de fonctionnement dans l'ancien palais étaient quand même difficiles, donc ... euh ... peut-être n'est ce qu'une contradiction ?

Jean-Louis Galland — ... (*Inaudible*)

Philippe Bataille — Non mais on peut, je crois qu'on peut entendre votre plainte et vos difficultés mais c'est vrai que vous avez donné beaucoup de registres d'un coup et il n'est pas sûr que l'on puisse répondre à tous les registres. Il est pas sûr que le registre de l'ouverture sur la ville soit nécessairement pertinent par rapport à une salle d'audience qui se veut volontairement à l'écart du monde. Alors que peut être ceux sur la lumière, dont Jean Nouvel a bien dit ce matin que c'était inachevé ...

Jean-Louis Galland — ... (*Inaudible*) parle pas de transparence ... la justice est rendue au ... (*inaudible*)

Philippe Bataille — Non mais c'est vous qui l'avez dit ...

Jean Nouvel — (Énervé). Mais je (?) pas de transparence sur les salles d'audience monsieur !

Jean-Louis Galland — ... (*Inaudible*)

Jean Nouvel — Je veux une transparence sur la symbolique du palais de justice, sur les lieux où l'on se rencontre, mais sûrement pas sur les salles d'audience!

Jean-Louis Galland — ... (Inaudible)

Jean Nouvel — C'est pas un mausolée du tout. (*Rires*). Je suis tout à fait sérieux ... et ... pour (une question de ?) concentration de la parole ... ne permet pas euh ... qu'on autorise ... tout ça ... des ... des ... diversions. Alors c'est pour ça que, en quelque sorte, si

j'étais là et que j'étais accusé, je tiendrais absolument à ce que tout le monde ne perde pas un mot de tout ce qui se dit là ! Ca alors je peux vous dire !

X — Je crois qu'il y a peut-être ...

Philippe Bataille — Vous vous présentez s'il vous plaît ?

X — Oui, je suis aussi magistrat ici auprès des palais de justice, donc un utilisateur quotidien, je crois que dans les propos de monsieur Nouvel il y a peut-être une méconnaissance de ce qu'est un procès, de ce qu'est le déroulement d'un procès et notamment de toutes les tensions (appuyé) qui s'y passent. Il y a toujours des tensions entre les victimes et les prévenus ou les accusés, il y a des tensions euh ... qui sont humaines. Et il est nécessaire justement (appuyé) qu'il y ait des moments de diversion dans un palais, que ce soit dans la décoration, peut-être dans une ouverture vers l'extérieur, peut-être dans des creux et des pleins. Et c'est très difficile ici (appuyé) dans de telles salles d'audience (appuyé) d'avoir un telle diversion. L'œil ne peut nulle part se reposer. On ne peut s'accrocher à rien et euh ... c'est euh... au contraire un sentiment pénible (appuyé), je ne cherche pas à critiquer les salles euh ... pour les critiquer, mais je pense que, pour reprendre ce que dit mon collègue de l'ancien palais, il y a des éléments qui permettent d'un peu se reposer mais au cours (appuyé) d'une audience, on a besoin de se reposer, on a besoin de réfléchir. Et d'être dans la confrontation permanente, ça n'est pas le (inaudible). Je prolonge un petit peu mon propos (inaudible) l'image que vous avez eue tout à l'heure en disant un palais c'est u n peu comme un être humain. Et vous (?) parlé des fonctions hygiéniques du corps humain, mais je crois qu'il y a aussi une âme (appuyé) dans l'être humain. Et je crois que c'est ce qui manque au palais tel qu'il est. Il répond euh ... à beaucoup de fonctionnalités, il répond sûrement à la programmation qui vous avait été demandée au départ et nous avons des gains énormes du point de vue euh... fonctionnalité par rapport à l'ancien palais. Néanmoins, même si l'avenir permettra de mieux l'habiter, nous avons quand même au moins quatre mois de ... de vie quotidienne à l'intérieur de ce palais et, de ce que moi j'ai ressenti, et discuté avec mes collègues magistrats et fonctionnaires, et bien personne n'a encore trouvé cette âme dans ce palais. Et je crois que, ce qui en est le sentiment, mais là (inaudible) ... subjectif, c'est un peu curieux, c'est que lorsqu'on quitte le palais après son travail, on a un léger sentiment de soulagement. C'est-à-dire qu'on quitte ce palais ... (Dans la salle : réactions et applaudissements) ... (inaudible) ... on se rend compte que, on se rend compte qu'on a été un peu oppressé toute la journée, ce n'est pas un sentiment de ...

Jean Nouvel — (Coupe violemment) Dans les bureaux vous êtes oppressés ?

X — Oui. On est pas euh ... oppressé, on le sent pas toujours toujours au point de (inaudible). Mais, il y a ces couloirs sombres ... (inaudible) l'éclairage qui ... (inaudible) ... il y ces croisements où on arrive pas à ce voir, il y ces badges à utiliser sans arrêt et ce qui serait la salle des pas perdus comme un échappatoire avec (inaudible), on y pas accès nous, on y passe cinq minutes de temps en temps pour aller à une salle d'audience éventuellement, elle ne sert pratiquement à rien.

Philippe Bataille — Bon, j'avais dit qu'on ne ferait pas le procès mais euh ... (?) u n vent d'accusation très fort. Est-ce qu'il y des gens favorables à cette critique ?

Marie-Patrice Dechelle — Marie-Patrice Dechelle, je suis greffier au service de l'accueil. Je reçois la détresse humaine en permanence, et monsieur Jean Nouvel je voulais vous demander : un jour, êtes-vous arrivé dans un palais de justice avec euh ... enfin bénéficiant que du RMI, ayant une compagne qui vous empêche de voir vos enfants, étant poursuivi par un huissier. Toutes les personnes que je reçois, ça c'est une partie de mon quotidien. Toutes les semaines le SAMU vient. Je suis obligée de réconforter les personnes. Non mais, je reprends ce que disait monsieur Bonhomme mais ... il n'y a aucune âme (ton plaintif), aucune âme, où est le respect de l'être humain dans votre bâtiment ? Déjà le justiciable arrive ... Vous êtes déjà rentré dans un palais de justice, avec un problème profond, le justiciable arrive, déjà l'accueil, cette grande boîte qui ressemble à un tombeau, toute (inaudible) ! ... il y a des malaises tous les jours, et ... enfin un nombre d'arrêts maladie incalculable. Quand monsieur Foerst que je respecte dit que ... la majorité des magistrats et des fonctionnaires est ravie, les (avocats ?) n'ayant pas été conviés à ce colloque, et je peux vous dire qu'il va y avoir ... il

faudrait des distributeurs de Prozac hein! (rires et commentaires) ... Par contre, j'ai un bureau remarquable, je le reconnais, j'ai un bureau, enfin sauf que je donne sur du gris (inaudible) ... ma fenêtre, j'ai un très beau bureau avec une très belle moquette. Moi je suis peut-être très sensible mais venez passer, je vous invite à passer une demi-journée avec moi, à recevoir la détresse la humaine, jamais j'ai autant offert de kleenex, de bonbons euh ... enfin tout le monde se sent mal dans ce palais.

Philippe Bataille — Non mais ! Recevoir la détresse humaine et la misère du monde que vous nous décrivez, évidemment (inaudible). La question que vous pourriez poser à l'architecte, c'est si vous êtes dans des conditions et s'il vous a créé des conditions plus favorables pour accueillir quelque chose qui est évidemment très pénible, j'veux dire. Il y a des balancements sur les registres qui sont pas nécessairement évidents dans vos propos, donc ... On entend bien que votre fonction fait que vous soyez euh ... exposée à des difficultés en permanence. Ce que vous dites c'est que l'architecture renforce euh, l'accueil de cette détresse, c'est ça que vous dites ?

Marie-Patrice Dechelle — (*Inaudible*) ... on me dit souvent que je suis l'âme de cette (*inaudible*) (*rires*).

Philippe Bataille — Bon. En tout cas, en tout cas, je ne (sens?) pas parce que, on faisait un appel vers des expressions positives, et voyez, on continuait dans le registre des plaintes (*ironique*). Donc, s'il y a une parole officielle, en tout cas, elle est mal maîtrisée! (*Rires*).

Mme Galet — Je suis madame Gallet, je travaille au tribunal de police au deuxième étage côté Sud, et ... je voulais demander à monsieur Jean Nouvel s'il pense vraiment que ces moucharabieh cachent le soleil dans les ordinateurs et dans nos yeux — Je connais beaucoup de personnes qui sont obligées de travailler avec des lunettes de soleil, pour éviter que ... leurs yeux (fatiguent ?) et euh ... peut-être d'apercevoir quelque chose sur leur ordinateur. Je voudrais signaler à ce sujet que quand nous sommes rentrés dans nos locaux, nous avons été obligés de demander à la personne qui s'occupe de la maintenance des ordinateurs de nous transformer notre bureau de façon à ce que le soleil ne soit pas dirigé (inaudible).

Jean Nouvel — C'est une amélioration indéniable *(appuyé)* et je suis d'accord à 100 % et je (?) en fait, on va mettre des stores dans tous les locaux informatiques.

Mme Galet — C'est parfait!

Jean Nouvel — (Inaudible) avec madame (?), nous en avons parlé avec monsieur Eladari ... (inaudible)

Mme Rouillon — Je suis madame Rouillon magistrat. J'aurais voulu savoir euh ... pourquoi vous aviez pris le parti pris de laisser les couloirs des bureaux en noir et rouge. Je comprends le parti pris sur l'architecture extérieure, sur la salle des pas perdus, euh ... par contre j'ai du mal à comprendre pourquoi ce noir et rouge à été imposé également dans les lieux de vie de l'ensemble du personnel.

Jean Nouvel — Écoutez, ces couloirs ont fait l'objet de nombreuses discussions. Ce n'est pas du tout les couloirs quoi étaient prévus au départ, moi je voulais mettre une sorte de papier d'aluminium ... (inaudible) ... qui réalisait une (pénombre ?) beaucoup plus claire et beaucoup plus dynamique, on a beaucoup discuté de ces couloirs (...) longue discussion délicate et démocratique euh ... nous avons abouti à cela. Je voulais aussi mettre quelques lumières dans ces couloirs, très peu (inaudible) et donc à partir du moment où il n'y a pas les réflecteurs, à partir du moment où la lumière (inaudible) ce qui ne correspond plus (inaudible), je pense que là il y a des adaptations qui sont possibles si, si, si ... si démocratiquement vous pensez qu'il faut changer! Mais je dirais qu'ils ont déjà été changés par rapport à des discussions sur cette (inaudible).

(Passage inaudible)

Philippe Bataille — ... pour passer le micro à quelqu'un qui voudrait parler ? Comme il y un certain nombre d'architectes dans cette salle, et non des moindres ... euh ... peut-être peuvent-ils apporter leur contribution aux propos ? (Silence). Je vois déjà deux bras se lever ...

Marie-Christine Gangneux - Oui, Marie-Christine Gangneux, architecte.

Modestement je n'ai fait qu'un concours donc euh, je n'ai pas construit de palais de justice, donc je n'ai pas eu droit à des critiques acerbes des utilisateurs! Ceci étant, je ... c'est curieux parce que la discussion d'aujourd'hui me paraît ... pour moi architecte (et j'espère pour les autres ?), extrêmement claire. Certains parlent de symbolique, certains parlent de fonctionnel, ils parlent de la même chose. ils parlent de la même chose, c'est-à-dire d'une justice qui se croit unique, qui se croit monolithe, qui se croit avoir une seule image. Et tout d'un coup quand l'utilisateur ... ou l'agent de justice quel qu'il soit parle, il parle de son quotidien qui est extrêmement varié. Et, quand j'ai lu le programme de Pontoise en l'occurrence, effectivement c'était très complet (inaudible) ... à ma connaissance et à ma mémoire, il est évident que de faire rentrer tout ça (inaudible), c'était quasiment insoluble symboliquement, je dirais fonctionnellement pour un magistrat. L'enfant qui vient parce que ses parents ont divorcé, il est évident que quand il rentre dans ce grand hall, quelque part ... pour moi effectivement ... en tant que femme je dirais ... il y a quelque chose qui va pas. Mais c'est pas l'architecture de Jean Nouvel qui va pas. C'est la question sociale qui est posée à l'architecte qui va pas. C'est-à-dire est-ce que d'abord c'est le même problème ? Est-ce qu'on doit amener les enfants ici ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres lieux ? Cette justice n'a..., ne devrait-elle pas avoir plusieurs lieux parce qu'il y a des choses incompatibles. Et quand on regarde les programmes qui sont par ailleurs très riches, très intelligents, très bien faits, moi c'est vrai la salle de, la salle (elle désigne la salle d'audience), j'ai fait exactement la même que celle-ci. Elle avait les mêmes qualités et probablement les mêmes défauts puisqu'on vient de nous les décrire dans les deux sens. Le programme est exactement celui-là (catégorique). Jean Nouvel a répondu très (appuyé) exactement au programme. On a fait le même, la même salle, pour les mêmes raisons : une salle centripète, fermée, lumière zénithale, la nôtre était naturelle parce que ... on était tout à fait en sommet ... Ceci étant, c'est exactement le programme fonctionnel qui nous est dicté. Apparemment il est pas vivable. Je dis bien apparemment puisqu'en fait vous n'avez pas parlé de fonctionnalité les uns et les autres, vous avez parlé : est-ce que symboliquement on tient une journée entière avec la somme de misère humaine qu'on nous (baigne?) dans cette salle. C'est ça dont on a parlé. On a pas parlé d'espace! On a parlé de la chose à juger qui est quasiment infernale. Et je crois que tant que la justice ne se posera pas, et là on est en plein cœur des problèmes de société, (après ?) entrer dans un palais de justice au moment où on fait des PACs, ou pour divorcer, c'est surréaliste! C'est ces questions là qui fait qu'on peut pas résoudre, nous architectes, les problèmes que la société ne peut pas résoudre. Donc le jour où la symbolique et la fonctionnalité seront claires, univoques, on vous refera des palais de justice comme au dix-neuvième siècle dans des situations et des sociétés réconciliées où l'ordre était clair (quelques étonnements dans la salle à cette affirmation). En attendant on vous fera que des choses, je dirais pas aléatoires parce que loin de là mais, qui sont fonction de nos opinions, du contexte dans lequel et la façon, dans lequel on travaille, et le site dans lequel on va intervenir. Moi j'aurais tendance à plaider honnêtement contre les programmes fourre-tout. Maintenant, c'est vrai que maintenant il y des juges dans les tribunals (sic) de commerce. Honnêtement, au moment où on a fait Pontoise on ne voyait vraiment pas (appuyé) ce que le tribunal de commerce venait faire avec le reste du (inaudible). Maintenant on l'a mieux compris parce que les juges viennent. Mais à l'époque on l'a pas compris. Donc est-ce qu'on devrait pas se poser des questions de fond, on y répondrait peut-être mieux ...

Philippe Bataille — Bon. C'est une contribution. J'ai envie de laisser euh ... continuer la prise de parole, non ? à moins que ça appelle des réponses ou des contributions, je crois qu'il faut ... monsieur le Président ?

Jean-Pierre Atthenont — Non, je crois qu'on a pas, on peut pas évoquer une seule, une seule image de la justice. On a bien évoqué cette justice qui sanctionne et cette justice qui est plutôt vers euh ... plutôt vers la conciliation, vers la réparation alors, vers la médiation, et je crois que c'est une des grandes difficultés puisqu'il y a deux entrées, il y deux entrées pour la justice. Il y a (une entrée ?) un peu traditionnelle, c'est effectivement, c'est plutôt une (*inaudible*). Et puis il y a tout le reste, tout ce qui s'est développé, c'est vrai le juge des enfants dans son cabinet, le juge familial qui concilie ou qui a des pouvoirs dans la salle de conciliation etc. Il y a plusieurs entrées, et c'est une des difficultés de, une des difficultés, mais je ne crois que ça ait été éludé dans le programme car, moi j'ai pu voir des documents qui avaient été élaborés par la DGPPE,

je crois que cette problématique était relativement bien posée, enfin, était posée. Alors c'est vrai que ça interpelle sur des questions que vous avez pu soulever, est-ce qu'il faut rendre la justice dans un lieu unique, etc., c'est vrai, c'est vrai, on peut se poser ces questions là. A partir du moment où on a lancé quelque chose euh ... Et l'architecte, je comprends que l'architecte ait du mal à répondre, parce que c'est pas simple ...

Philippe Bataille — Il y a avait ... Ah pardon, alors allez-y, il y a quelqu'un ...

Y — (Dans la salle). Je pensais aux handicapés. Je pensais aux handicapés, est-ce que Jean Nouvel s'est déjà trouvé dans l'obligation de circuler avec un fauteuil roulant (rires). Euh ... se pose le problème des places de parking pour les (?) handicapés. Le, le, l'endroit est d'un côté et le, le l'accès, se trouve tout à fait à l'opposé.

Jean Nouvel — A l'opposé de quoi ?

Y − A l'opposé.

Jean Nouvel — De la place handicapé?

Y — De la rampe. Elle est déjà à l'opposé!

Jean Nouvel — A l'opposé de quoi ? A l'opposé de la place de voiture handicapé ?

 \mathbf{Y} — La place de stationnement du handicapé est euh ... le long du tribunal et l'accès à la rampe est tout à fait à l'opposé.

Jean Nouvel — (Catégorique) Changez l'autocollant ! (Rires)

Jean-Pierre Atthenont — Je vais vous répondre, attendez (confusions), je vais vous répondre tout de suite sur ce sujet, parce qu'effectivement à l'origine ça été placé là et la ville de Nantes qui a quand même aussi (?) des aménagements (?), a procédé dès le mois de juillet à l'établissement de places tout près de la rampe. Et c'est très bien indiqué et c'est signalé, je crois que là dessus il y a eu ... Et puis il y encore des aménagements qui vont être faits sur, quand la passerelle va être achevée ... parce que je crois qu'on est handicapés en ce moment par les espaces de travaux, mais euh, handicapés c'est le cas de le dire par les espaces de travaux, mais euh, il y des places qui ont été transférées, je crois que c'est quelque chose qui se règlent en dehors même de, des problèmes de ...

Y — Par contre, par contre, par contre, la lourdeur des portes ...

Philippe Bataille — Ca c'est une question, oui ...

Y — ... est peut-être à revoir. Comment ça se fait!

Jean Nouvel — C'est un inconvénient objectif lié au chantier qui devait pas être fait comme ça, et elle devraient être refaites beaucoup plus légères. Le projet n'est pas fini. Les levées de réserve ne sont pas toutes faites *(inaudible)*. Donc excusez-moi mais vous êtes encore en train d'essuyer un peu les plâtres.

 $\mathbf{Y} - \dots$ (Inaudible)

Jean Nouvel — Que ce soit pour les stores, pour les portes, ... pour les places handicapés ...

Philippe Bataille — Oui je crois qu'il ne faut pas qu'on mélange effectivement ce qui est du registre de l'adaptation, du rodage etc, qui se passe dans n'importe quel bâtiment, et puis des questions plus fondamentales pour l'architecture qui étaient celles me semble-t-il des premières interventions qui euh ... interrogeaient des valeurs plus fondamentales en tout cas des choix plus fondamentaux — Je crois que les questions que vous venez de soulever en dernier, même en demandant à Jean Nouvel s'il avait fait un certain nombre d'expériences, on va quand même pas lui demander d'avoir fait l'expérience de toutes les situations, euh, difficiles dans ce monde, je crois que c'est trop demander et à Jean Nouvel et aux architectes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en est pas conscient mais manifestement là, la question que vous posez ne relève pas de lui. Bon, j'ai cru voir qu'il y avait d'autres bras levés! Monsieur Paul Chémétov, j'ai vu votre bras tout à l'heure!

Paul Chémétov — Oui, je voudrais revenir sur la question évoquée par Marie-Christine Gangneux au sujet de la symbolique. Parce que nous sommes un certain nombre d'architectes dans cette salle qui construisons en ce moment des palais de

justice. Donc des réponses différentes à un même programme. Et au delà des questions de l'usage, des difficultés, je crois que la question symbolique qui est posée et qui est posée à nous tous, c'est celle de l'exemplarité de (?) et donc l'exemplarité des symboliques. Et je crois que, il y a une grande difficulté, et dans l'institution judiciaire, qui est dans sa représentation, et sa représentation elle nous est (martelée ?) tous les jours par les moyens de communication, et la peur que nous avons d'être, de nous retrouver dans cette salle. (S'emporte) Nous ne sommes pas des justiciables! Nous sommes des citoyens! Quand vous comprendrez cela, la symbolique de ces palais suivra! (Frappe la table). Alors sur la symbolique, sur la symbolique même de ces lieux, je crois que la question de l'exemplarité ... On a substitué à l'exécution capitale la longue peine et, dans cette négociation de l'exemplarité et du temps, je crois qu'il faut que nous nous interrogions sur ce qu'un esthéticien, Roland Barthes, appelait l'effet retard des (?). Quelle est la durée, c'est comme pour l'aspirine, quelle est la durée d'émission d'un symbole dans le temps et faut-il, disait-il, se méfier des symboles dont l'usage est immédiat et l'effet est immédiat. Et je crois que, une fois que nous aurons tous résolu la question des ordinateurs, la question des écrans qui sont nécessaires, la question de la noirceur des couloirs, la question du confort des (?), je crois que nous essayons de les résoudre et je crois que dans ce palais (?), la question fondamentale qui nous sera posée au delà des certitudes qui (?), comment symboliser une justice de conciliation humaine?

Philippe Bataille — Merci de cette excellente synthèse, alors la question (?), ça appelle peut-être des réponses. Claude Vasconi, pour sortir un peu de, de ... Nantes et pour euh, rebondir sur la, la perspective que traite Paul Chémétov effectivement (?) de conciliation.

Claude Vasconi — Et bien c'est, je trouve que Paul a bien posé la guestion parce que, c'est, jusqu'où va-t-on affirmer un peu l'excès finalement de symbolique ou de monumentalité. Et donc comment trouver la justesse de (avec insistance) la justesse, à la fois de ce qui ne peut pas être un bâtiment banalisé, qui doit être un bâtiment qui a sa noblesse, qui a sa symbolique, et qui en même temps soit une maison ouverte, une maison de la ville, parce qu'aujourd'hui, je veux dire, je pensais tout à l'heure euh ... à la question de, parce qu'on s'aperçoit qu'on fait tous des salles d'audience relativement fermées, pour la raison de la concentration. Et c'est vrai que c'est presque une, peut-être une donne de l'ensemble des programmes que nous connaissons : euh ... ici, auquel j'ai participé, ou à Grenoble ou ailleurs. Et je me disais, j'avais, j'ai une image qui m'est passée par la tête, je voyais le parlement de Bonn, qui est entièrement en verre, c'est une maison entièrement en verre, qui maintenant est à Berlin, mais disons que quand on voit le parlement, la salle du parlement de Bonn, qui est entièrement en verre. Et je m'interrogeais un moment donné, je me disais dans le fond, on pourrait tenter, dans un palais de justice, de faire une salle d'assises entièrement en verre, comme celle du parlement de Bonn je prends cet, et a priori je ne serais pas complètement choqué et ça me paraît possible. Mais, c'est une vrai réflexion, jusqu'où va l'ouverture, jusqu'où va quelque part ce qu'on appelle la transparence de la justice, ou cette espèce de donnée naturelle, je veux dire, un palais de justice, jusqu'où est-il un déambulatoire où on vient passer ses dimanches ou ses soirées parce que c'est un lieu de convivialité telle qu'on y vient même en dehors du fait d'être un jour jugé ou punir dans les cas extrêmes. Donc, c'est une réflexion, et il peut avoir un ricochet complet sur euh, sur la façon, de euh, de, d'écrire, d'écrire l'interprétation de ce qu'est la justice demain. Alors c'est vrai que nous sommes tous un petit peu pris peut-être aussi, un peu, un peu, un peu pris dans une espèce de concentration de concours. J'imagine moi architecte, le concours que je rendrais avec un palais en verre, complètement en verre, un palais de justice entièrement en verre, les magistrats qui sont dans une verrière, qui sont dans une cage de verre. Je voudrais savoir si j'ai une chance sur deux de gagner ou une chance sur mille. Je crois que c'est évacué assez rapidement mais, je m'interroge et je prends le propos de Paul, un peu à ricochet ? (dans cette salle ? sans m'interpeller ? dans mon phantasme ?) dans le fond c'est vrai, euh, c'est vrai que je voudrais passer toutes mes journées dans cette salle, (nombre ?) de journées, alors pourquoi est-ce que ça m'arrangerait que ce soit complètement en verre, je ne voudrais peut-être pas non plus. Donc il y a, il y a des dosages à faire mais quand même, euh on ne peut pas, on ne peut pas euh évacuer cette notion fondamentale qui est quand même avant tout la non, la non dissipation ou la non, comment dire, la non concentration qui est quand même

la première des donnes dans un lieu comme celui-ci. Et certainement, il faudrait demander à nos parlementaires allemands si dans leur salle, dans leur parlement de Bonn, ils arrivaient à, à se concentrer sur le sujet. Je crois que oui, donc il y a peut-être une donne qui permettrait de bouger les choses.

Jean Nouvel — Je vais dire peut-être un mot ?

Philippe Bataille — Oui oui, bien sûr ...

Jean Nouvel — Le parlement de (?) oui, qui était un, un très très beau bâtiment, qui est un très beau bâtiment. Maintenant, cette transparence est à l'échelle de l'hémicycle (inaudible) qui est pas du tout euh ... Et en plus cette transparence n'était pas tellement sur l'extérieur, elle est sur des espaces périphériques (contrôlés ?). En plus, un débat (à cette échelle-là ?) a une dimension démocratique, ouverte, et culturelle qui est, qui est je crois n'est pas de même nature que ... Alors, c'est assez amusant qu'une histoire comme ça m'arrive, bizarre, parce que je suis présenté souvent comme l'architecte de la transparence. (Ironique) Il met du verre partout il en a pas mis là! Moi je pense (inaudible) ... quand il est appliqué jusqu'au bout c'est la pornographie, c'est bon ... Maintenant il s'agit de savoir quand on se sert du verre et comment on se sert du verre, et qu'est-ce qui doit être transparent et qu'est-ce qui ne doit pas l'être. Ici ce qui a été joué, ce qui a été voulu, c'est que ce bâtiment soit une partie de la ville et soit comme une place publique. Ensuite, il y a des lieux qui sont des lieux protégés. Il y des lieux qui doivent se prêter effectivement à une concentration optimale. Alors je suis sûr que vous (inaudible). Et je pense que si dans les cahiers des charges on nous demande de (inaudible), ça correspond quand même à une donnée éthique. Je sais pas si c'est la cas. Alors peut-être qu'on aurait pu imaginer, je sais pas, euh un trou ici un bout de ciel làhaut, je sais pas. Peut-être qu'effectivement, ce serait envisageable dans ces termes là. Mais en tous les cas, je crois que cette notion austère du (?) concentration (? est quand même importante ?). Ensuite, est-ce qu'un décor serait de nature psychologique à changer tout ça. Là on tombe sur des notions, sur des notions disons (?) à traiter en termes démocratiques. Moi je crois qu'en termes de démocratie, on peut tout mettre a u milieu de la table (?), mais dès qu'on est sur des données sensibles euh, à quoi êtes-vous sensible vous dans le domaine des arts plastiques ? Est-ce que vous êtes sensible à (?) ou est-ce que vous êtes sensible à (?) ou à, ou à je ne sais quel, ou à (?) ou je ne sais pas quoi, auquel cas vous ne mettrez pas la même chose sur les murs, et moi je, pour moi ce que, (?) tout est plastique, évidemment je suis mal placé pour dire que, dans la mesure où (?) je trouve qu'il est plutôt calme ou reposant etc, (?) c'est ma sensibilité, c'est pas la vôtre, c'est quelque chose qui est indiscutable! C'est-à-dire ce n'est pas discutable. C'est ma sensibilité contre la vôtre et la légitimité, la seule légitimité d'un architecte, c'est qu'on lui demande à mon moment de donner une définition culturelle de l'esthétique des lieux, c'est sa mission sociale et son éthique! Alors vous avez tout à fait le droit de (inaudible). Mais je crois que cette dimension sensible-là elle est, elle est euh a priori, très difficile à définir a priori, à définir euh. Je crois que le concours en fait il sert à ça, il sert à ça. Il sert, il sert à choisir, à choisir une approche culturelle, esthétique, au delà de la fonction qui est dans tous les cas (?).

Jacques Ferrier — (Commentaire inaudible)

(Fin face 6 - face 7)

Philippe Bataille — (?) un monsieur qui avait demandé la parole ?

Mr Philippon — Oui, Philippon architecte. Je crois que la question euh, la question qui a été soulevée tout à l'heure par la boutade de Claude Vasconi c'est: peut-il exister une architecture de la justice qui réponde à la demi-mesure. En fait, il a renvoyé le balancier à l'autre extrémité et proposé lui aussi une solution sans concession. En fait, c'est vrai que la justice elle est différente suivant le point de vue duquel on se place. C'est-à-dire, pour le juge, c'est souvent effectivement la concession, la demi-mesure, mais pour le justiciable, c'est toujours euh, un couperet sans concession, c'est-à-dire que quelle que soit la solution adoptée, elle euh, elle est lourde à porter. Je crois qu'effectivement c'est sans doute cet aspect de la justice qu'évoque ce bâtiment de Nouvel, c'est-à-dire une justice ferme et sans concession. Maintenant, il est vrai qu'il est très difficile pour un architecte de manipuler la concession, de manipuler la négociation. C'est-à-dire que l'architecture c'est toujours une affaire de choix, c'est

toujours une affaire de détermination et euh ... dire par exemple, dans cette salle on va ouvrir des fenêtres et bien bon, ce n'est plus le même projet, ce n'est plus le même parti pris, et je crois que c'est, c'est certainement cette grande difficulté, celle de, celle de la négociation ou alors il faudrait demander à deux architectes de travailler sur le même projet, ce qui est une chose assez, assez euh invraisemblable. Mais euh voilà, je lance une piste comme ça.

Philippe Bataille — Merci ... Oui ?

Michel Coste — Michel Coste, direction des services judiciaires. Je me permets de faire un petit rectificatif. Le choix de choisir enfin euh, le choix d'avoir des salles d'audience avec ou sans ouvertures est un choix architectural. Le programme lui est parfaitement ouvert. Je dirais même qu'on souhaite plutôt avoir des ouvertures sur l'extérieur, que ce soit des fenêtres ou zénithales. Mais ça euh ... le programme de la Chancellerie n'interdit absolument pas d'ouvrir des fenêtres sur l'extérieur.

Philippe Bataille — C'est ce que j'avais cru lire aussi, sinon la variante qu'évoquait Jean Nouvel c'est-à-dire que c'était plus ou moins de lumière zénithale ou en hauteur, il y avait quand même l'idée d'une, d'un isolement par rapport au monde. Qui est traité ici de manière très radicale, d'où radicalité, mais c'est quand même une demande, donc euh, dans le programme que j'ai lu. Je voyais pas une boîte transparente pour reprendre le ...

Michel Coste — (*Inaudible*)

Philippe Bataille — Non non mais comme maître d'ouvrage!

Michel Coste — (*Inaudible*) ... souhaite (?) ... ça c'est un souhait (*inaudible*)

Philippe Bataille — Des salles ?

Michel Coste — On souhaite des salles d'audience qui ait quand même une ouverture plutôt sur l'extérieur. Alors on peut choisir une ouverture zénithale, on peut choisir une ouverture différente, euh. Je dirais que le fait de fermer une salle d'audience, c'est plutôt un choix architectural. Je veux dire que euh, côté, côté services judiciaires, on préfèrerait avoir des, des, un peu plus d'ouvertures. Là au dessus on a eu pas mal, je dirais, de remontées de la part d'un certain nombre d'utilisateurs, je pense au palais de justice de Meulin, où finalement on a l'impression d'un, d'un peut-être d'un malaise, (mal compris ?) peut-être des utilisateurs, sur ce problème. Mais ce que je voulais dire, le programme n'interdit aucune ...

Philippe Bataille – (Coupe) J'étais moins ...

Michel Coste - ... aucune, aucune ...

Philippe Bataille — ... moins rigide là-dessus.

Michel Coste — ... l'architecte a le choix hein, entre les deux solutions.

Philippe Bataille — Vous souscrivez Jean Nouvel et Claude Vasconi sur cette définition du programme ?

Jean Nouvel — Je ne sais pas, j'ai pas euh, j'ai pas le programme d'il y a une dizaine d'années sous les yeux Mais ce que je sais en tous les cas c'est que l'incitation était, était à un lieu, à un lieu un peu fermé.

Michel Coste — Non, c'est pas un lieu fermé, c'était un lieu, un lieu de concentration, ça ne veut pas dire un lieu un lieu forcément fermé avec des *(inaudible)* ...

(Débat inaudible quelques secondes)

Philippe Bataille — Claude Vasconi, vous aviez un programme plus récent ?

Claude Vasconi — Non, je pense que vous avez eu raison d'avoir rectifié ça, c'est un choix d'architecte et d'architecture. Mais, je crois que la question est un petit peu jusqu'où pourrait aller l'amabilité d'un palais de justice (?) pris entre, dans les propos. Peut-on faire un palais de justice aimable ! (Silence) Non non mais, franchement ! parce que c'est un peu la question, quand même ! On parle de symbolique, on parle du poids de la justice, on veut l'alléger, mais jusqu'où va cette amabilité. Donc je pose la question de l'autre (côté ?).

Philippe Bataille — Tout à fait. C'est une autre manière de formuler la contradiction dont on parlait tout à l'heure. Alors, monsieur, mais il y avait d'autres bras avant ...

Jean-Michel Laquerrière - Jean-Michel (Laquerrière ?), je suis architecte, mais pour répondre à la question des services judiciaires, euh, s'il est pas dit dans les programmes que les salles d'audiences doivent être très fortement introverties, il y a par contre une somme de contraintes autres, d'autre nature, qui sont les dessertes périphériques en particulier, les différents circuits, les livraisons des tenues magistrats, public, témoins (?) etc., il y a les notions de sécurité, de sûreté, etc., suffisamment de choses exprimées qui renvoient à peu près immédiatement à (?) salles d'audiences fermées. Donc euh, si vous avez un point de vue, si les services judiciaires ont un point de vue sur la question, euh, de l'introversion limitée des salles d'audience, il doit automatiquement s'interroger sur le reste des contraintes inscrites dans le programme. Parce que des contraintes de type euh, qui sembleraient mineures, techniques etc. induisent (appuyé) naturellement une architecture et une forme. Et je crois que les architectes ont tort, nous avons tort euh, Jean Nouvel, Claude Vasconi, Jacques Ferrier, on a tort de ne pas dire suffisamment que les projets qui sont construits sont aussi le résultat de programmes, mon Dieu que les architectes assument, c'est peut-être bien, c'est peut-être mal j'en sais rien j'ai pas de point de vue là-dessus, mais euh, il faut aussi le dire, et il faut aussi procéder à un moment donné pas à la critique du programme parce que c'est inutile de critiquer, mais de montrer à quel point les programmes conduisent un certain nombre de projets dans leur existence. Alors c'est vrai que, euh, le programme c'est écrit, c'est littéraire, alors bon, c'est pas dangereux tant que c'est écrit. Mais un moment donné c'est construit, alors euh, bon c'est là où finalement où il faudrait faire un retour en arrière sur le programme et (inaudible).

Jean-Pierre Atthenont – Pour répondre, pour répondre si vous voulez ... pour répondre à la question de monsieur Vasconi, la justice peut-elle être aimable. Moi je réponds : non, non, non ! La justice ne peut pas être aimable. D'abord parce que moi je me mets à la place des citoyens qui sont (attraits ?) devant la justice ou même ceux qui demandent justice. Il viennent vers quelqu'un quand ils sont (attraits?), ils viennent vers quelqu'un qui va les sanctionner, qui va (?) les écouter, qui va les entendre. Mais à la clé, il y a la condamnation ou la non-condamnation mais, la condamnation n'est jamais aimable et je crois que ! il faut quand même ! Et ensuite quand ce sont des personnes qui demandent justice, bon, pour la plupart d'abord ils n'ont jamais totalement satisfaction et donc, le résultat final même si on recherche, même si on veut être aimable le résultat final ne sera pas forcément accepté. Alors, dans le palais de justice qui concilie, c'est vrai parce que c'est quand même une meilleure solution pour un certain nombre de conflits, mais il y a toute une justice qui est très (imposée ?), et je pense pas qu'on puisse dire que la justice dans ce pays est aimable. Quant au bâtiment de verre dont on pourrait rêver, je crois que c'est effectivement du domaine du rêve parce que, si la justice, vous dîtes que la justice (est très?) transparente, attention plus elle est transparente (inaudible) ... euh, alors la transparence uniquement par le bâtiment d'abord, (on peut pas y arriver ?) parce qu'il y a aussi une part de la justice qui se rend de manière confidentielle. Vous avez des cabinets qui ne peuvent pas être des cabinets de verre. Un cabinet de juge des enfants ne peut pas être un cabinet de verre. Un cabinet de juge d'instruction non plus. Une salle d'audience de cour d'assises lorsqu'on est à huis clos est (?), c'est à huis clos, c'est pas, c'est pas sur la place publique puisque c'est à huis clos. Donc il y a quantité de circonstances, j'ai cité celleslà mais il y en a bien d'autres, il y a quantité de circonstances où on ne peut pas effectivement être dans une maison de verre. Je crois que c'est une réalité incontournable.

Philippe Bataille — Merci ... Monsieur ?

Mr Fichot — Monsieur Fichot, magistrat au tribunal. Je suis ravi d'avoir entendu un représentant de la Chancellerie qui nous a expliqué que l'absence d'ouvertures de la salle d'audience résultait d'un choix architectural. Je m'étonnais que les magistrats consultés aient souscrit entièrement à ce projet. Je voulais quand même vous dire que euh, il me semble que l'idée de la concentration résulte d'une (?) je dirais assez théorique sur le fonctionnement des débats. Il me semble que la lumière naturelle, sans rêver d'une pièce transparente, une lumière naturelle qui vienne quand même

reposer un peu les gens qui participent à l'acte de justice, donne une respiration qui est nécessaire à la réflexion. Et je crois que lorsque l'on demande des suspensions d'audience de façon très répétée, cela signifie que l'on supporte assez mal le cadre. Lorsque l'on a des jurés, qui sont des magistrats qui sont non professionnels, qui demandent très souvent à sortir de la salle, de la salle aveugle qui est derrière cette salle d'audience, cela signifie encore que l'utilisateur supporte mal effectivement l'absence totale d'ouvertures sur l'extérieur. C'est pour ça que je pensais devoir (signifier là ?) les besoins physiologiques qui auraient du être satisfaits à ce niveau là. (Silence)

Philippe Bataille — Une autre question, à moins que cela appelle une réponse de (?) ...

Florence Lipsky — Oui, Florence Lipsky, architecte pour le palais de justice de (Rouen ?). Je voudrais, en fait je sais pas si j'apporte un élément de réponse, je pense pas, ce serait difficile, mais il y a la question du temps qu'on n'a pas abordée. Moi, il y pas très longtemps je trouve qu'on entend parler de convivialité, il y a pas très longtemps qu'on aborde aussi, de façon aussi prononcée la question des (attentes ?), la question (des familles?). On a tous eu des programmes qui dataient de 93, de 94, on a tous des bâtiments qui mettent dix ans à sortir. Je me demande si on a pas tout d'un coup une conjoncture, finalement où il y a une mutation de la justice elle-même (qui met forcement du temps à retravailler?), (et est venu après?), un certain nombre de programmes, et un certain nombre de bâtiments. Je me demande si on a pas construit (?) opérations publiques euh, menées par un ... la Chancellerie (ou par le?) de volonté de revoir l'équipement et l'architecture, préalablement à (?) qui a été (?). Et j'ai eu l'impression que, je connais moins le programme des prisons mais par exemple dans les prisons, le cas est différent du fait qu'on s'est posé les questions de fond avant d'entamer les démarches euh ... Ce qui fait qu'aujourd'hui on se retrouve avec une (discussion ?) que, euh, Nouvel aurait (?) plus de symbolique et pas assez de convivialité.

Philippe Bataille — Alors, (?) un petit peu répondre à cette question mais ... Madame Comte ?

Martine Comte (à la place de B. de Gouttes) — Je ne vais pas véritablement répondre à la question, mais je crois qu'elle est quand même très importante parce que, dans tout le débat qu'il y a là, on voit bien aujourd'hui un petit peu les rôles différents (appuyé) de la justice, et on voit bien aussi l'évolution que la justice connaît depuis un certain nombre d'années. Elle ne se situe pas tout à fait de la même façon qu'il y a dix, vingt ans, etc. C'est-à-dire qu'elle évolue, ses modes de traitement évoluent. On a beaucoup parlé de la ... de la justice négociée, de la conciliation, de la médiation, tout ça effectivement est une évolution par rapport à la justice. Et moi ce que j'avais simplement envie de dire si vous voulez c'est que, monsieur vous parliez tout à l'heure à très juste titre de la capacité d'évolution d'un bâtiment et moi je crois qu'il faudra aussi prendre en compte la capacité d'évolution d'un bâtiment par rapport à la capacité d'évolution de ce rôle de la justice. Alors, c'est peut-être la quadrature du cercle, sans doute, mais peut-être aussi qu'il faudra, en tout cas c'est une réflexion personnelle, qui n'engage aujourd'hui que moi, mais c'est peut-être aussi ça qu'il faudra envisager. C'est tout ce que (j'avais envie de dire ?).

Philippe Bataille — Une autre question ? Non je signale qu'on a plus que sept minutes normalement. Pour être très, enfin normalement, pas normalement. Donc une question si possible ... ?

Mr Dubigeon — Dubigeon, juge d'instruction. On nous parle de normes qui étaient fixées par la Chancellerie, j'aurais voulu savoir pourquoi toutes les salles d'audience de ce nouveau palais avaient faites en hémoglobine. (S'énerve) Est-ce que ce rouge, est-ce que ce rouge, est un choix de l'architecte ou s'agit-il d'un choix de la Chancellerie. Car en réalité on sait que c'est une couleur violente et les palais de justice que je sache sont faits pour apaiser les conflits. Alors pourquoi les exacerber avec une telle couleur. Voilà ma question.

Philippe Bataille — La question est claire, elle appelle au moins deux réponses. Celle du concepteur, Jean Nouvel ?

Jean Nouvel — Ben je sais pas moi, comment vous la voyez si rouge! (elle est rouge?) Moi je la vois disons d'un d'un bois rouge, quand je regarde (ce type?) de sol, quand je regarde ça, c'est pas le rouge dont vous, dont vous parlez, le rouge hémoglobine, j'espère que vous avez pas le sang de cette couleur là parce que vous êtes très malade! (Rires) C'est plutôt, c'est plutôt un brique, c'est quelque chose qui symboliquement ne peut jamais se, se rapporter à euh, à la symbolique euh, du sang, ou à la symbolique euh, du rouge qu'on connaît sur euh, sur les habits des juges!

Philippe Bataille — Et de certains architectes : l'écharpe de Claude Vasconi est effectivement de ce rouge hémoglobine ...

Jean Nouvel — Moi je crois, moi je veux bien qu'on diabolise tout, parce que pour moi ça c'est de la diabolisation! Typiquement ... Quand vous rentrez dans une autre pièce, dans un bar euh, dans une brasserie ou dans une chambre où il y a ce type de plancher, où il y a ce type de meuble, vous allez pas dire c'est rouge! Rouge c'est pas le mot! C'est bon ... ou alors c'est rouge brique, ou alors c'est, ou plutôt c'est, c'est, c'est brique ou couleur je sais pas. Mais quand on voit ça dans (ces variations?), pour aller penser a u sang, il faut être mal intentionné ou alors il faut avoir des problèmes que je n'ai pas.

Philippe Bataille — Est-ce que la réponse vous satisfait ou ... ?

Jean Nouvel — (*Inaudible*). Je sais pourquoi!

Philippe Bataille — Déjà je crois que c'était clair (rires).

Z (Dans la salle) — ... changer la couleur!

Jean Nouvel — Pardon ?

Z — Est-ce qu'on pourrait changer la couleur !?

Jean Nouvel — Écoutez si c'est une demande absolument démocratique, je me ferais un plaisir de changer cette couleur si la Chancellerie me le demande. Mais si vous voulez, j'ai déjà eu des problèmes de couleur comme ça, mais c'est ce que je dis (rires) normalement, normalement un architecte est choisi par rapport à ses (?). C'est-à-dire que dans le fait démocratique et le fait culturel, il y a quand même quelques limites. Et (inaudible). Alors pour moi, tout ce qui est d'ordre démocratique, c'est tout ce qui est de l'ordre de l'objectivité, d'un programme, de ... Tout ce qui est de l'ordre sensible, bon je vais pas remettre en cause les (?) mais je pense qu'on trouvera des personnes, effectivement qui pensent l'inverse ! On les trouvera ! Alors si à 99 % euh, dans ce, dans ce palais de justice, tout le monde pense que c'est une couleur aussi violente euh et le fait qu'elle peut influer sur, sur euh, sur la psychologie, des des (?), une fois qu'on a dit ça, je sais pas euh, dans un blanc, euh on le fait dans un blanc suédois ! Mais (inaudible). Je le trouverais d'ailleurs moins chaud ! Dans le bon sens du terme, autrement dit moins, moins (convivial ?) ...

Philippe Bataille — Bon beaucoup de bras se lèvent et il faut aller très vite, est-ce que ...

W — Une dernière question rapide ...

Philippe Bataille — ... Normalement j'ai pas d'autorisation de dépassement, donc ...

W — Une dernière question rapide : est-ce que, est-ce qu'on pourrait m'expliquer pourquoi il existe un tel décalage entre le gigantisme de la salle des pas perdus qui est un espace public de passage $(appuy\acute{e})$ simplement, et l'exiguïté des lieux de travail que sont les salles d'audience et notamment les bureaux qui sont des salles beaucoup plus modestes. Est-ce que ça résulte d'un parti pris et lequel.

Jean Nouvel — Écoutez, j'ai dilaté les choses autant que j'ai pu. Je suis plutôt quelqu'un qui essaie de faire plus d'espace (?). Donc la salle d'audience est effectivement plus grande que la norme. Les bureaux sont aussi plus grands, et en tous les cas plus hauts! Alors je pense d'ailleurs que par rapport à ce qui se construit actuellement comme bureaux pour d'autres administrations ou dans le privé, ces bureaux là sont plutôt beaucoup plus clairs, beaucoup plus hauts, euh. Alors il me semble qu'en termes comme vous dîtes de convivialité, que ce soit, je sais pas il me semble qu'on est dans un univers qui est, qui est, qui est apaisé. Je suis d'accord sur le fait que les circulations sont, sont sûrement trop sombres mais les bureaux eux-

mêmes, ils sont baignés de lumière et ils sont hauts. D'accord, c'est pas des bureaux euh ... donc je veux dire, c'est, je crois que ces notions d'espace, qui font que, au moins, la salle des pas perdus c'est un espace public. Cet espace public il doit trouver sa (personnalité?). C'est pas encore fait mais (?) la dimension démocratique du palais de justice, elle est là. Ensuite, qu'on puisse aménager d'autres lieux pour (inaudible) c'est sûrement (inaudible) je crois que c'est aussi une des dimensions d'évolution possible en termes d'usage (inaudible) mais bon avec si possible euh le respect euh de la qualité de l'institution et du lieu!

Philippe Bataille — Bon le message est bien entendu mais il s'agit pas de tout refaire non plus hein! J'entends que bon, le chantier étant en train de se terminer ...

Jean Nouvel — Non mais (?) des aménagements !

Philippe Bataille — Non mais c'est une petite précision qui avait quelques incidences financières. Vous avez la parole et je crois que vous serez la dernière intervenante, parce que, monsieur Le Gall après, demandera la parole ...

Nicole Martel — Moi je suis architecte, enseignante à l'école d'architecture de Nantes. Ca me gêne déjà de voir un combat de ce, de ce côté ...

Philippe Bataille — Mais gardez votre micro devant la bouche pour vous !

Nicole Martel — Entre les architectes et les usagers et je pense que les, enfin, les magistrats et toutes les personnes qui travaillent dans le palais de justice ne vivent que des drames, ça c'est vrai. Mais ça vient peut-être de la faute aussi de la justice française, parce que pour être allée en Espagne, je me suis rendue compte qu'en Espagne, c'est euh, on se marie dans les palais de justice. Donc, ça serait peut-être aussi quelque chose à poser ...

Philippe Bataille — (Coupe) Le mariage c'est encore plus triste qu'ici ?! (Rires)

Nicole Martel — Mais non mais pas du tout pas du tout. Pour avoir visiter celui de (?) je peux vous dire que, qu'il n'y a rien de dramatique ...

(Dans la salle derrière le micro) Les PACS c'est pas dans les palais de justice ?

Nicole Martel — ... et c'est presque plus agréable de grimper les grandes marches pour accéder à la salle des mariages du palais de justice de (?) que les grandes marches du palais de just... de euh, de la mairie de Rezé. Donc, je pense que si la justice française changeait un petit peu, peut-être que ...

Jean-Pierre Atthenont — Si ça peut vous rassurer, elle est en train d'évoluer car on se PACSe au tribunal.

Nicole Martel — ... peut-être que ça changera et que il y aura pas cet espèce de ...

Philippe Bataille — Bon, on restera sur cet appel. Monsieur Le Gall voulait dire un mot, peut-être que ce sera un mot de conclusion, ou une contribution à une conclusion, si tant est qu'il faille avoir une conclusion ?

Yvon Le Gall — Yvon Le Gall. Non, non, à propos de la couleur, et ce que vous disiez tout à l'heure, c'est peut-être pas le rouge hémoglobine, mais c'est un rouge qui rappelle l'imperium. Et euh, c'est quelque chose ...

(Dans la salle, inaudible)

Yvon Le Gall — ... oui romain, romain. Ce sens du pouvoir. Et c'est ce qui fait que, bon, j'ai remarqué avec un certain nombre d'interventions quand même que, dans la salle, (dans le côté des ?) architectes, il y a quand même une interrogation qui est toujours présente sur l'image même de la justice quand même, c'est euh. Autrement dit j'ai l'impression que tant que les choses ne seront pas plus évidentes dans les esprits, eh bien il y aura toujours cette valse hésitation et il y en aura pour quelques années à avoir des palais qui seront, je dirais pas à géométrie variable, mais qui auront euh, des tonalités différentes.

Philippe Bataille — Bon écoutez, on va en rester là puisqu'on a déjà, on a déjà dépassé le ... Je voulais remercier euh, monsieur Eladari et monsieur Dalbéra (sic) quoi ont été les chevilles ouvrières de cette réunion, de ce colloque. Je voulais remercier Jean

Nouvel aussi parce que c'est jamais facile, on a dit ce matin que ce serait pas le procès, et il s'est quand même courageusement livré euh à un certain nombre de, d'attaques et je trouve que c'est toujours courageux de le faire de manière aussi frontale et puis, bon, on sera quelques-uns à regarder le devenir de ce bâtiment, à certaines conditions comme (?) dit, et on pense qu'il va prendre euh, peu à peu son rythme de croisière. Voilà, merci beaucoup ...

7. Entretien de F. Chaslin avec Jean Nouvel sur France-Culture

7.1 Conditions de l'entretien

France-Culture, 6 mars 2002, « Métropolitains », émission spéciale Jean Nouvel

Animateur : François Chaslin

URL:

http://www.radio-france.fr/chaines/france-culture/metropolitains/

Retranscription et mise en forme : Daniel Siret

Notes:

L'émission fait souvent référence à l'exposition Jean Nouvel au Centre Georges Pompidou à Paris (2002), et aux polémiques et débats que cette exposition a suscités.

Dans le présent document, seules les parties des discours intéressant les ambiances ou les pratiques professionnelles de Jean Nouvel ont été retranscrites.

7.2 Retranscription de l'entretien

François Chaslin — Notre émission sera ce matin entièrement consacrée à Jean Nouvel, avec un entretien que nous avons enregistré la semaine dernière car l'architecte est en voyage aux Etats-Unis aujourd'hui. Il était ce soir là enroué, de fort méchante humeur, et particulièrement remonté contre la critique architecturale laquelle, il faut bien le dire, ne l'avait guère épargné.

(...) (A propos de l'exposition du Centre Pompidou. La critique dite grinçante. Vanité de Jean Nouvel. Ce dernier se défend en comparant son exposition avec celle sur Henri Gaudin. Pas de vanité. Explique sa méthode, pas la moindre manipulation. C'est le commissaire de l'exposition qui a décidé par exemple le portrait de Nouvel. Question du narcissisme. Problème avec F. Edelmann, « ça fait trente ans que ça dure », les critiques seraient mauvaises en général à son égard.)

François Chaslin — (Rappelle les critiques, F. Fromonot, J-C. Garcias, etc.) (...) Françoise Fromonot vous accusait de déployer une séduction qui allait jusqu'au terrorisme. Garcias, mais c'est normal que Garcias vous trouve beaux-arts et couillu, vous êtes complètement antagonique complètement à ce qu'il croit en architecture.

Jean Nouvel — ... si on rentre très très sérieusement dans cette discussion maintenant moi je veux bien. Si on parle du côté beaux-arts, excusez-moi, çà c'est une chose qui me, effectivement qui me touche au premier degré. Et je crois savoir ce que c'est que les beaux-arts. Et je crois avoir eu des attitudes très très particulières aux beaux-arts. Et je sais ce que c'est que tromper quelqu'un dans la méthode beaux-arts. Je prétends que je fais l'inverse. Aux beaux-arts, vous le savez, j'étais sans doute le premier je pense à rendre un projet vingt-et-un vingt-neuf sept pour ne pas rendre ces grands panneaux sur lesquels y avait les titres en travers, les trucs qui filent et cetera. La caractéristique du dessin beaux-arts c'est avec n'importe quel projet de faire un projet qui est recevable et qui paraît-il serait beau. Ce que je fais à travers les techniques qui sont celles de l'hyperréalisme, c'est la technique la plus exigeante. Et je défis qui que ce soit à partir du moment où il fait un dessin où on voit la moindre poignée de porte, où on voit de quel matériau c'est fait, où on voit toutes les ombres de façon réaliste, la façon d'utiliser l'image 3D comme je le fais, c'est-à-dire en hyperréalisme total, à l'opposé de ce que font tous les architectes aujourd'hui, ou la plupart des architectes aujourd'hui, c'est-à-dire jouer sur les transparences de l'image, jouer sur un côté théorique, jouer sur un côté flatteur qui serait lié à la virtualité même du procédé, c'est le contraire de ce que je fais. Donc je pense qu'il n'y a pas d'approche plus anti beaux-arts que celle que j'ai proposée là. Quand on connaît la culture beauxarts, c'est exactement l'inverse.

François Chaslin — Je crois que ce que Jean-Claude Garcias visait, ce n'était pas votre mode d'expression, ce n'était pas le caractère très séduisant des images virtuelles, c'était la mise au service de l'architecture d'un certain nombre de signifiants architecturaux, il visait je crois notamment le palais de justice de Nantes, et puis une certaine façon d'être couillu, qui lui, lui paraissait une façon, une façon beaux-arts d'exister en architecture.

Jean Nouvel — C'est pas lui qui en parle de façon beaux-arts dans ces cas-là ? Et je pense quand même que beaucoup de mes projets sont de l'ordre du rien ou du presque rien, c'est-à-dire c'est pas exactement des projets beaux-arts. Si vous garder le projet de Richemont.

(...) (Sur l'image de Nouvel qui se brouillerait. Ce dernier se console avec la critique internationale qui lui serait plus favorable que la critique française. « Je peux faire deux tas et c'est assez clair ».)

François Chaslin — (...) J'aimerais quand même que l'on commence par présenter

l'état actuel de votre agence. Finalement, elle est assez grande, surtout dans ce genre des agences à caractère fortement artistique, c'est pas une corporate agence d'architecture, vous faites un travail très spécifique, or vous êtes une agence extrêmement grosse. Comment l'avez-vous organisée ?

Jean Nouvel — Extrêmement grosse, on peut dire qu'elle est relativement grosse à l'échelle française mais si on regarde ça à l'échelle internationale, c'est pas, c'est pas un monstre. La plupart des grands architectes internationaux qui sont sur les mêmes projets que moi, mes concurrents, que ce soit Frank Gehry ou Renzo Piano par exemple, ont plus d'architectes que moi, euh plus de collaborateurs que moi. Alors comment elle est organisée, et bien elle est toujours organisée de la même façon, c'est-à-dire qu'il y a des chefs de projet qui ont des équipes autonomes, et que moi donc je passe d'une équipe à l'autre, et que donc il y a pas évidemment un seul projet ici qui se fait sans qu'il soit initié par un concept, et c'est pas du tout une structure de production dans laquelle il pourrait y avoir des autonomies conceptuelles liées à des chefs de projet ou autre. La limite du système, c'est la capacité de ma tête.

François Chaslin — Ca fait une centaine de collaborateurs ?

Jean Nouvel — Ca fait environ une centaine de collaborateurs. Mais des collaborateurs qui sont de toutes natures puisque je pense qu'il y a aujourd'hui des profils professionnels très très diversifiés. Donc il y a des gens ici qui sont là pour analyser, y en a d'autres qui sont ici euh, pour représenter, y en a d'autres qui sont ici euh pour évaluer les prix, y en a d'autres pour enseigner les langues, ce qui vous a beaucoup fait rire, donc y a des gens qui ont des profils très très divers, qui sont pas tous architectes mais qui sont à soixante dix pourcents, soixante quinze pourcents des architectes.

François Chaslin — Et deux dirigeants ? Puisque dans le grand trombinoscope, y avait deux figures au centre, vous et puis Michel Pellissier ?

Jean Nouvel — Je suis partenaire de monsieur Michel Pellissier qui lui, d'abord il est président de notre société puisque j'ai une société qui n'est pas, je ne me suis pas organisé en profession libérale mais avec une SA qui est beaucoup plus efficace sur le plan international, et qui lui s'occupe évidemment de la gestion euh ... de toute la machine, tous les aspects contractuels, de tous les aspects économiques ce qui est très lourd

François Chaslin — Vous avez choisi il y a quelques années je crois un statut assez particulier qui est un statut de directeur artistique, *[ce qui vous êtes pas en général dans l'architecture.*

 $\emph{Jean Nouvel}$ — $\emph{J'ai}$ toujours eu un statut de directeur artistique, j'ai pas d'autres responsabilité ...

François Chaslin — Vous n'avez jamais dit ça ?] (Passage entre crochets pas clair)

Jean Nouvel — Non, je n'ai jamais dit ça, ça c'est encore une histoire de médisance. Non, je suis toujours architecte, je vous remercie (*ironique*).

François Chaslin — Les gens ont dit que la société ne vous appartenait pas, qu'elle vous rémunérait sur une base comme ça, je dirais pas d'irresponsabilité, non responsabilité quant à sa gestion financière.

Jean Nouvel — Euh, vous êtes en train de me parler de la forme fiscale ou juridique de la société ...

François Chaslin — Je n'ai pas dit ça ...

Jean Nouvel — Si, si si. En tous les cas, je peux vous dire que cette société est à moitié la mienne, à moitié celle de Michel Pellissier pour l'essentiel. Nous nous considérons comme des partenaires à part entière.

(...) (Suite de la discussion, sur les sollicitations de Jean Nouvel entre 20 et 30 sollicitations par an, sur le nombre de projets gérés en même temps : entre 4 ou 5 projets en train de se faire en même temps. Sur les voyages : une dizaine de jours par moi, ce qui est assez « pénible ».)

François Chaslin — (...) Vous soulignez que vos chefs d'agence, donc vos chefs de projets, sont remarquables et ils vous connaissent très bien, donc ils savent interpréter assez fortement votre pensée mais, chacun de vos projets vous sollicite quand même énormément, du point de vue de sa conception en tous cas.

Jean Nouvel — Bien sûr c'est-à-dire que, je peux pas avoir plus de deux ou trois projets qui se fabriquent en même temps. Je dirai même qu'il y a toujours un point culminant où je me consacre à un projet pendant, je sais pas, quinze jours et où je sors pas de là. Donc chaque projet fait l'objet, toujours selon la même méthode, d'une analyse forte avec des gens de l'agence qui sont impliqués sur place, avec toujours des informations croisées, je crois que pour faire un bon projet il faut toujours des informations de l'intérieur et cultiver ce regard de l'extérieur aussi, c'est dans ce croisement que le projet se fait. Donc chaque projet c'est une stratégie, et c'est à chaque fois une immersion aussi, il faut comprendre ce qui se passe, il faut écouter les futurs clients, il faut écouter aussi les personnes qu'on a choisies parce qu'on pense qu'elles comprennent mieux la situation, il faut, il faut trancher entre les opinions qui sont souvent contradictoires, donc chaque projet c'est un diagnostic.

(...) (Sur le fait que l'écriture de Nouvel serait différente à chaque projet. Pas de volonté a priori, c'est le fait de la situation à chaque fois. Pour chaque projet, une voie nouvelle à explorer jusqu'à la forme de la poignée de porte.)

François Chaslin — Pour votre part, vous insistez sur la dimension culturelle, artistique, poétique, vous aimez bien le mot émotionnelle, de vos architectures, et vous ordonnez ce que j'aime pas appeler votre doctrine parce que je pense que le mot vous ferait ... bondir, enfin vos idées autour de quelques idées fortes que l'on va examiner de façon un peu systématique. Une, c'est une démarche qui se veut conceptuelle, on va en parler. L'autre, c'est cette démarche que vous voulez contextuelle. Une volonté de transcrire ou d'adhérer à l'esprit du temps, on va en parler aussi. Votre désir, du point de vue esthétique en tout cas, d'arriver à une sorte de dématérialisation du construit. Et puis, on évoquera aussi ce statut que vous accordez au végétal et puis peut-être si on a le temps deux ou trois thèmes plus spécifiquement architecturaux ou morphologiques comme ces grands toits unifiants qui distinguent plusieurs de vos projets actuels. A propos d'unification, j'ai trouvé que vos rendus en images de synthèse et qui sont montrés dans l'exposition, qui sont absolument fascinants, surtout à cette échelle où vous les montrez, dans des sortes de posters, renforcés par un projecteur, c'est extraordinairement captivant ...

Jean Nouvel — A une certaine échelle! C'est pour que les gens puissent les voir, et ensuite qu'ils soient éclairés, ça parait la moindre des choses! (Suit une explication pour justifier la mise en scène de l'exposition: simple projecteur cadré sur les dessins.) (...)

François Chaslin — Le problème quand même de ces dessins et de ces images de synthèse, puisque c'est toujours des images de synthèse extraordinairement travaillées, il y a peu d'architectes en France qui travaillent aussi bien ...

Jean Nouvel — Et hyperréalistes on peut le dire, hyperréalistes ...

François Chaslin — Ca n'existe pas.

Jean Nouvel — Expliquons-nous!

François Chaslin — Mais je ne sais pas, y a quarante mille façon de faire du réalisme, il y a le réalisme pompier en peinture, il y a un réalisme traditionnel, y a mille réalismes. En architecture aussi, y a mille façons d'être réaliste. Votre réalisme à vous joue beaucoup sur la volonté de brouiller les images, parce que votre architecture veut les brouiller, alors ça ça ressemble un peu à votre architecture.

Jean Nouvel — Si l'architecture brouille l'image, l'image est brouillée, si l'architecture ne brouille pas l'image euh, l'image est pas brouillée! Y a aucune image floue!

François Chaslin — Y a beaucoup de reflets. Votre architecture a beaucoup de reflets

Jean Nouvel — Si je fais, si je fais l'immeuble Richemont qui est basé sur deux verres comme ça plus des sérigraphies, plus des écrans qui sont superposés à des écrans euh,

je pense que je me rapproche le plus possible de la vérité mais je soupçonne que l'architecture sera beaucoup plus immatérielle que l'image que j'ai donnée ici.

François Chaslin — C'est point tant ça qui me gênait que l'idée que peut-être, y a quand même une telle puissance dans ces images, un telle identité de ces images parce que vous avez beau dire qu'elles sont hyperréalistes, y a cent architectes qui font de l'hyperréalisme, c'est pas le même que le vôtre ...

Jean Nouvel — Je ne pense pas ...

François Chaslin — ... c'est pas le même que le vôtre ...

Jean Nouvel — Je ne pense pas ...

François Chaslin — ... Mais je trouve qu'il y a quand même un problème, c'est qu'elles gomment un peu les différences d'un projet à l'autre.

Jean Nouvel — Je ne pense pas que ce soit vrai, c'est-à-dire que quand on regarde des projets très opposés, je sais pas je peux prendre la tour Agbar ou le projet de La Corogne bon, ils sont à côté l'un de l'autre, je ne vois absolument pas en quoi l'expression de ces projets pourrait les rapprocher! Simplement chaque projet est montré de la façon ... exactement comme si je suis en face! Evidemment je peux me tromper en ce sens que on peut dire le ciel est trop gris, le ciel est trop bleu, son arbre ne sera peut-être pas comme ça mais, dans l'ensemble, c'est des projets qui sont éclairés, c'est des images qui sont faites comme des maquettes, le soleil est à la juste place, y a pas de trafic, on ne trafique pas les ombres, y a pas trois soleils, et cetera bon. C'est qu'une technique, qui est basée sur le fait qu'on essaie de donner à nos clients, ou quand on fait un concours à ceux qui vont nous juger, l'image la plus proche possible d'une réalité. Alors que des messieurs n'y croient pas genre monsieur Edelmann, c'est son problème. Moi je peux vous dire que c'est l'exercice le plus exigeant et le plus tendu pour se rapprocher d'une représentation la plus objective entre guillemets, c'est ce que je crois!

François Chaslin — Beaucoup de gens n'y croient pas vraiment en ce qui concerne Branly par exemple.

(...) (Explication sur les arbres devant l'architecture dans le projet Branly. Effets de gommage. Suite de la discussion sur l'architecture conceptuelle. Différence entre parti et concept. Analyse et concept très différents de l'intuition du parti. Critique sur le projet Guggenheim de Tokyo. Explication par Nouvel du projet, bâtiment provisoire pour 8 ans et recyclables. Arbres et architecture. Anti-forme. Relief dans lequel un restaurant est noyé. Jeu avec la sensibilité japonaise. Architecture éphémère et ludique. Parti simpliste et textes conceptuels. Comparaison avec le projet de Musée Burgos, supposé équivalent à celui de Tokyo. Nouvel s'en défend. Transporter un bout de nature dans une ville. Critique du projet de mémorial à la paix en Israël. Description du projet par Nouvel. Changement de face. Nouvel réfute toutes les critiques et décrit le projet. Autres projets décevants selon François Chaslin: les tours de bureaux. Explication de Nouvel, sur la simplification de la peau, les effets de matières et les sérigraphies. Discussion sur le genre gratte-ciel comme genre architectural. Exemple de la tout de Cologne. Sérigraphies ascensionnelles. Projets limités : façades et noyau seulement. Interruption musicale. Suite de la discussion sur le contexte, géographique et culturel, dans son ensemble. Explications de Nouvel.)

Jean Nouvel — Effectivement ce qui est important avec chaque architecture c'est de développer des notions liées à l'identité. Et ce qui est intéressant peut-être aussi c'est de voir ce que l'ensemble de ces identités provoquent comme lecture du monde. Je crois que si dans ce contexte de globalisation l'architecte à un rôle c'est bien celui de développer des lieux qui soient encore ancrés. C'est vrai qu'il y a une normalisation des programmes et souvent des attitudes et souvent des techniques, donc comment, dans une situation donnée, avec un client donné, sur un programme qui souvent est un programme normalisé, comment peut-on ancrer un projet, comment peut-on faire en sorte qu'il appartienne à cette culture, qu'il appartienne à cette ville, et évidemment qu'il appartienne à cette époque, ça c'est encore quelque chose qui peut être plus facile à résoudre mais qui demande aussi un peu de vigilance.

(Suite de la discussion sur le contexte. Différence avec Rem Koolaas. Chaque lieu a son âme. Esprit du lieu, génie du lieu. Mais pas de sacralisation de lieu, simplement

appartenance à un lieu. Discussion sur l'île Seguin. La polémique lancée par Nouvel contre Fortier. Rappels de ce que défendait Nouvel, la spécificité du lieu. Barrer la route au bulldozers, défendre l'image ouvrière. Projet de Tadao Ando jugé insipide par François Chaslin. Jugement de Nouvel. Défense du projet de MVRDV, projet remarquable qui résout tout. Mais aucun critique ne partage ce point de vue de Nouvel. Espoir sur les possibilités de faire évoluer le projet de Tadao Ando. Description longue des qualités du projet refusé. Question de la complémentarité avec le projet Ando pour aller « à quelques encablures du projet Fortier ». Suite sur les rumeurs à propos des traîtrises de Nouvel, rapport aux critiques, capacité d'expression claire et courtoise. Suite de la discussion sur les supposées intentions de Nouvel, traduire l'époque, les tentations de l'innovation que Nouvel ne défend pas. Militantisme de Nouvel. Sa vision sociale, est-il encore un militant. L'impression que Nouvel botte en touche à ce sujet. Réaction.)

Jean Nouvel — Je vois pas pourquoi je botterai en touche. Quand on pose une question sur éthique et esthétique, quand on voit ce que la Biennale est capable de sortir, autrement dit un certain nombre de parodies des artistes par les architectes et la critique applaudit à cela, alors que quand on pose les questions essentielles, à savoir que les architectes français et étrangers aujourd'hui se désintéressent des questions générales sur le développement durable, sur les rapports nord-sud, sur toutes les questions qu sont liées euh, aux quartiers et aux personnes les plus défavorisées, aujourd'hui alors que dans les années soixante-dix beaucoup de personnes travaillaient sur ces questions là, si on pose ça comme revendication, on n'est pas dans le thème! C'est quand même scandaleux! Vous nous avez fait un coup absolument pendable! Absolument pendable!

(François Chaslin ne comprend pas qui Nouvel vise)

François Chaslin — (...) Ne vous sentez pas quand même comme un gaulois entouré par une critique française qui vous serait nécessairement hostile.

Jean Nouvel — La critique française m'est essentiellement hostile, mais ...

François Chaslin — Elle est un peu jalouse c'est vrai ...

Jean Nouvel — Non mais ce n'est pas, je dois vivre avec. Mais c'est pas le courage qui la caractérise quand même hein. Par rapport aux grandes questions qui se sont posées heu, à l'échelle française ou parisienne, elle n'a jamais affirmé ce qui devait être affirmé en temps et heures (...) (Suit une discussion sur les positions de la critique, les Halles, Seine Rive Gauche, etc. Pas de prise de position suffisamment violente et claire de la critique pour que ça puisse avoir un poids politique. Nouvel cite le Grand Stade. Se sent seul à s'impliquer dans des grandes ou petites questions. Exemple du restaurant de Frank Hamoutène des Champs-Élysées : intérieur rasé, scandale. Critique absente.)

Jean Nouvel — (...). Cette critique elle est absente. C'est-à-dire dès qu'il s'agit euh de petites querelles stylistiques, surtout si elles touchent Ciriani, Gaudin ou Portzamparc, on peut être sûr que la critique est là mais ...

François Chaslin — Et Nouvel, Nouvel!

Jean Nouvel — Non ! C'est ... s'il s'agit de défendre tous ces gens là, elle est là. En ce qui me concerne elle est là d'une autre façon.

François Chaslin — Oui mais c'est vrai que vous êtes maintenant, vous avez un autre statut. Vous avez un autre statut dans lequel les gens aiment ... Vous êtes un punching ball un peu ... Vous êtes vêtu de cuir, vous êtes musclé, vous êtes beau, on a envie de vous taper dessus quoi! Christian est très fragile, Henri Gaudin, il a, il marche avec une canne, il est fatigué ...

(Verte critique de Nouvel sur l'exposition Gaudin au Centre Pompidou. Comparaison de la critique de cette expo et de la critique le décrivant comme architecte vaniteux, en comparaison de ce que présente H. Gaudin. Où est le narcissisme. Critique du Musée Guimet, « complètement académique mon ami ». H. Gaudin comme survivance. Les grands projets classiques de Nouvel : Lucerne. Est-ce une oeuvre classique ? Interruption musicale.)

François Chaslin — (...) votre architecture, c'est le brouillage. Alors y a beaucoup de

brouillages actuellement. Y a des brouillards, vous nous parliez tout à l'heure des brouillages (?) sur les façades. Alors il y a des brouillages par la voie des sérigraphies, des miroitements, des reflets, des brouillages par la voie de la présence très nombreuse et souvent brouillante de la végétation, j'entends par là c'est pas une végétation structurée comme des rangs de palmiers, c'est une végétation souvent qui va dans le sens de, d'une certaine confusion spatiale, je dis ça pas en terme pas du tout péjoratif hein, une confusion ...

Jean Nouvel — Non je vais rebondir sur cette histoire de végétation, toujours par rapport à une certaine émission où finalement on me reprocherait d'essayer de courir sur les bandes de mes petits copains (...). (Rappelle une maison construite en 1973 où le concept était que la maison disparaissait sous le végétal. Rappel maison à Cergy, rappel sa proposition d'envahissement de Jussieu par le jardin des plantes en 1981. Ne découvre pas ce thème aujourd'hui.) (...) Simplement, à partir du moment où je suis toujours à la recherche de l'éternisation de l'instant je dirais, je suis obligé de travailler sur des choses qui sont liées à la lumière, qui sont liées au fugace, qui sont liées à la conscience des saisons, qui sont liées à la conscience de la pluie, du temps et cetera. Et le végétal m'est d'une grande utilité. Et en plus il y a des techniques maintenant qui me fascinent en particulier celle de Patrick Blanc, que j'ai essayé de faire travailler dans pas mal de cas ...

François Chaslin $- \dots ?$

Jean Nouvel — Il s'agit de développer des jardins verticaux à partir d'une végétation sans sol, et qui permet de développer des murs d'une épaisseur d'un mètre, un mètre cinquante, à travers des essences très diversifiées en fonction des orientations et des climats. Mon projet de l'ambassade de France à Berlin était basé sur ça entièrement et au Quai Branly euh, une bonne partie de la façade Branly est maintenant basée sur ça.

François Chaslin — Mais ça, nous sommes d'accord mais c'est pas la question que je vous posais. La question que je vous posais c'est que vous visez par toutes sortes de biais, des biais de reflets, des biais de transparence, des biais d'indétermination géographique, de pixellisation et cetera, vous visez à une sorte d'estompage des volumes ou de kaléidoscopie générale. Dans beaucoup de projets, pas dans tous mais dans plusieurs.

Jean Nouvel — Je défends surtout la thèse comme quoi dans la modernité d'aujourd'hui, la question essentielle est celle de l'essence. Et que cette question de l'essence est posée dans le rapport lumière matière. Et que, la plupart des paramètres aujourd'hui vont dans le sens de donner la primeur à cette essence plutôt qu'à la notion géométrique de l'espace. Et que beaucoup de paramètres vont dans le sens de la disparition de la conscience de la géométrie de l'espace au bénéfice d'une conscience de la nature profonde de l'espace dans lequel on est. C'est ce que j'appelle essence de l'architecture, au sens conscience d'être dans une autre matérialité. Donc je travaille sur l'effacement de ces notions géométriques et sur des notions de perception qui sont toujours en profondeur, donc qui participent d'une, d'un jeu sur la profondeur de champ qui sont des sortes de brouillages accélérés effectivement où on ne sait plus très bien où commence et où finit l'espace dans lequel on est.

François Chaslin — Ca c'est très clair mais je crois que ce qui n'est pas clair c'est l'usage que vous faites du mot essence. Je pense que vous devriez trouver un autre mot parce que le mot essence est très employé actuellement par certaines écoles d'architecture, par exemple les Suisses, Peter Zumthor ou autres qui ont une espèce d'approche phénoménologique, pour eux l'essence c'est retrouver une espèce d'essentialité du bâtiment, par exemple les thermes de Vals de Zumthor sont essentiels parce qu'ils renvoient à quelque chose qui est presque mythique, qui est presque antehumain. Euh, quand ils recherchent l'essence eux, ils chercheront une inscription très ancienne et presque archaïque dans une sorte de mémoire humaine par exemple les odeurs ...

Jean Nouvel — Ce n'est pas contradictoire. On ne recherche pas la même essence, c'est tout. Donc celle, celle dont je parle ... est quand même une essence, c'est-à-dire que c'est quand même la nature profonde d'une matière, c'est quand même la nature profonde d'une technique souvent, c'est quelque chose qui est à l'origine de la constitution,

autrement dit c'est le contraire du simulacre, c'est en fait à la fois un jeu sur l'illusion mais sur des techniques très très précises.

François Chaslin — Vous parlez là non pas de l'essence d'un lieu, ou de l'essence d'un type d'habitat ou d'un type d'activité humaine par exemple, mais vous parlez bien d'essence de quelque chose qui a à voir avec le matériau, sa mise en oeuvre, son gommage éventuellement, c'est de ça dont vous parlez quand vous parlez d'essence ...

Jean Nouvel — Et sa nature profonde.

François Chaslin $- \dots$?

Jean Nouvel — C'est pas d'un matériau, c'est d'une architecture *(rire)*. Non c'est pas d'un matériau, mais il est évident que le matériau participe de l'essence fondamentale d'un bâtiment bien sûr.

François Chaslin — Je voudrais que pour conclure vous nous décriviez un bâtiment que je trouve très très extraordinaire, que j'aime énormément, qui n'est pas construit, j'espère qu'il va se construire sans trop de déception, mais qui a été très mal accueilli encore une fois sur le mode du couillu, qui est cette tour, la tour Agbar que vous construisez pour Barcelone.

(Suite sur le caractère provocateur phallique du bâtiment. Selon Nouvel, l'image sera différente, image un peu plus complexe sur 142 mètres avec « la précision de la matière ». Explique la localisation de la tour, entrée de la nouvelle Diagonale, sorte de campanile à l'échelle de la place. La tour la plus haute et la plus proche du centre historique. S'est penché sur l'histoire de l'architecture catalane, inspiration locale, les pinacles de Montserrat. Adhésion immédiate à la proposition de Nouvel. Tour un peu héritée de la Tour sans fin. Explications.)

Jean Nouvel — (...) Donc là cette tour, elle est basée sur le fait, elle est un peu héritée aussi de la Tour sans fin quand même, c'est-à-dire qu'elle sort du sol un peu de la même façon, y a de l'eau à la base et ce qui est logique vu le thème, il y a aussi cette forme à peu près ronde, elle est un peu elliptique mais, elle est très près du rond, la Tour sans fin était strictement cylindrique. Elle est aussi constituée pour l'essentiel d'un fût en béton, elle a une double peau qui a quand même un but, de pouvoir ouvrir la fenêtre dans tous les, dans tous les niveaux ...

François Chaslin — Cette double peau, ce sont donc deux façades vitrées ...

Jean Nouvel — Une façade vitrée qui est devant une façade en béton, qui elle est recouverte de bardages chlorés avec différentes nuances de bleu, de brique, d'argent et cetera, métallique, et cette façade est perforée toujours par la même fenêtre qui fait u n mètre par un, qui fait comme une sorte d'alphabet comme ça, et devant ces fenêtres à soixante centimètres, il y a comme des naccos, autrement dit des plaques de verre qui sont un peu inclinées, qui font coupe-vent et qui font qu'on peut ouvrir sa fenêtre sans recevoir plein pot le vent qui est à l'extérieur. Et en même temps le fait de faire cette tour sur un noyau de béton épais comme ça, fait une tour relativement fermée à l'intérieur, avec une grande inertie thermique, les tableaux de ces fenêtres sont miroitants, et l'ensemble de ce mur est habité par les dossiers ou par les livres. Autrement dit quand on est à l'intérieur on est au milieu d'un cylindre rempli de livres et de dossiers avec des trous qui vont chercher à chaque fois différents cadrages, un cadrage très particulier qui est travaillé sur la Sagrada Familia évidemment, et les percements sont différentiels au Nord, au Sud et cetera. Et quand on monte, à un moment cette tour puisqu'elle se termine en pinacle, devient une sorte de coupole avec une grosse structure métallique, des verres très clairs et très grands, sur lesquels continue à passer cette double peau, faite de différents verres et de différentes textures qui sont pas, qui pour l'essentiel ne sont pas transparents mais translucides et qui font que quand on regarde la tour de très loin on a l'impression qu'il y a ces taches bleues dedans qui sont des sortes de nuages de couleurs, qui sont renforcés par une pixellisation qui font qu'autour des fenêtres on voit apparaître de façon plus nette la couleur bleu ou gris ou argent, et qui fait une matérialité, une façon de capter la lumière catalane très très particulière. Euh, donc, dans les étages haut c'est les étages de direction, il y a tout un design intérieur aussi qui est très élaboré, ce haut joue aussi sur une transparence un tout petit peu plus forte, puisque les quinze derniers mètres à

peu près sont vides, et là on verra à contre-jour les différentes structures.

François Chaslin — Bon c'est un projet qui m'a véritablement beaucoup plu, même j'aime assez cette image globale je veux dire, je la trouve très puissance et très audacieuse et pas du tout obscène, mais le projet m'a surtout beaucoup plu par cette, je suis pas un chaud partisan de la pixellisation, je trouve qu'on en abuse, dans la jeune architecture, ça devient une espèce d'art décoratif contemporain, mais enfin bon pourquoi pas, mais qu'il y a là dans cette double peau, ces fenêtres très nombreuses, ces ... qui s'ouvrent comme des sortes persiennes de verre, il y a des effets de matière qui sont extrêmement complexes, un peu comme une sorte de peau d'iguane mais vitrée, une chose qui sera pleine de nuances et de, et dont j'attends beaucoup pour ma part, donc je suis très content de ce bâtiment. A supposer enfin, je suis content de ce bâtiment si vous nous garantissez qu'il soit construit comme ça, qu'il y aura bien cette ambiguïté, cette épaisseur, et vous pensez que vous allez tenir ça, vous avez déjà fait les appels d'offre euh ...

Jean Nouvel — Je peux vous dire que j'ai déjà vu un prototype qui est basé sur deux étages de haut et sur environ dix mètres de long, on en a fait un encore plus grand, qu'on a posé sur un immeuble à quarante mètres en haut à Barcelone, qu'on travaille toutes les, toutes les translucidités, et je peux vous dire qu'il y aura effectivement de jeux de translucidité et de transparence relativement, et de brillance relativement euh ... neufs.

(Fin de l'entretien. Explication de Nouvel sur ses conseillers, anciens critiques d'architecture, traités de porte-plume. Diffamation. Ils n'écrivent pas pour Nouvel, ils sont là pour d'autres raisons. Ne sont pas serviles. La critique considérée comme honteuse par Nouvel. Constitue son droit de réponse.)